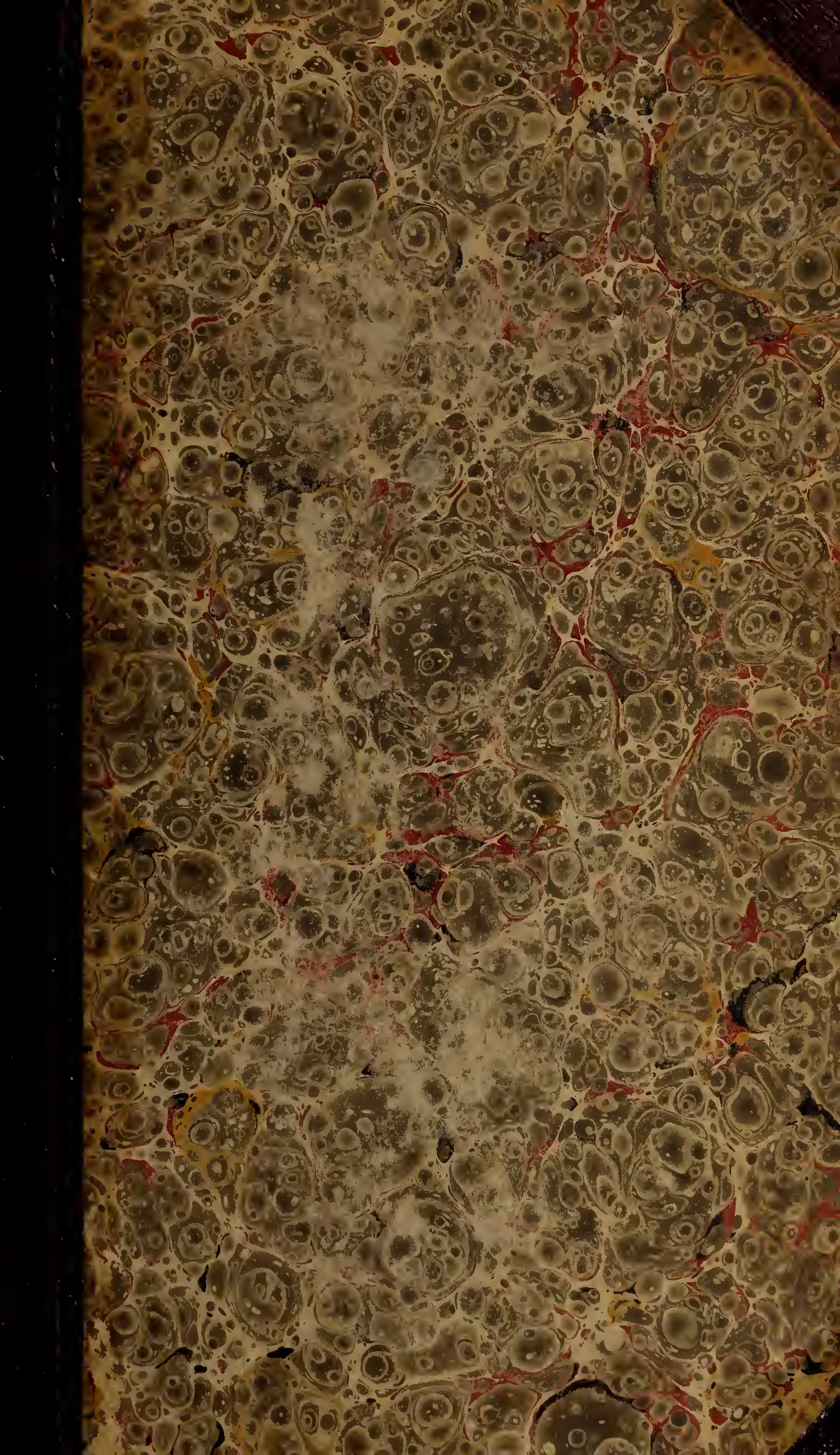
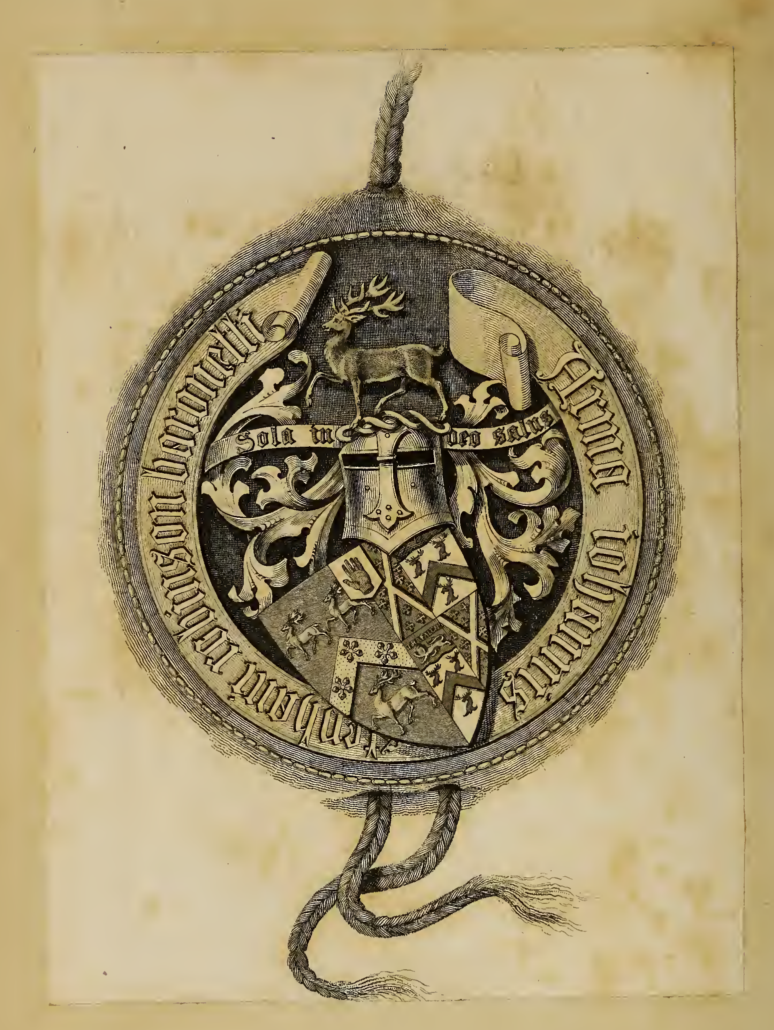



sola tu
deo salus

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS.

Imp. Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS

AUX CINQ DERNIERS SIECLES,

PAR AMANS-ALEXIS MONTEIL.

Ouvrage couronné deux fois par l'Institut.

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE

PAR M. JULES JANIN,

Et ornée de Vingt-Quatre gravures sur acier

TOME SIXIÈME.

PARIS,

W. COQUEBERT, ÉDITEUR, RUE JACOB, 48.

FURNE ET Cie, ÉDITEURS, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1842

VOYAGE

EN FRANCE.

LES NOMS PROPRES FRANÇAIS.

Station XLVI.

Dans cette grande France où mes oreilles n'ont pas moins souvent été ouvertes que mes yeux, j'ai été continuellement frappé de la différence des prononciations : de la prononciation palatale du Nord, de la prononciation dentale du Midi; de la différence des prosodies, de la prosodie lente et lourde du Nord, de la prosodie vive et martelée du Midi; de la différence d'accent, de l'accent nasal du Nord, de l'accent chantant du Midi.

J'ai été frappé aussi de la différence des mots ou noms, soit généraux, soit propres; car, si dans le Nord et dans le Midi ils ont la même racine, ils n'ont pas la même désinence.

J'ai surtout été frappé de la différente désinence des noms propres.

Les noms propres des provinces.

En deçà de la Loire les noms des provinces sont presque toujours terminés par un *e* muet; en delà

ils le sont toujours par un *é* accentué ou par une autre voyelle : qu'on ne m'objecte pas les noms d'Auvergne, de Rouergue[1], le dernier *é* est accentué dans ces pays : qu'on ne m'objecte pas le nom de Provence, le dernier *e* dans ce pays est un *o*[2].

Les noms propres des lieux.

Dans le Nord suivez les rivières, vous trouverez Marsilli, Savigni ; suivez les rivières dans le midi, vous trouverez *Marsillac*, *Savignac*.

Parcourez les campagnes dans le Nord, vous passerez à Laval, à Grandval, à Bonneval; dans le midi vous passerez à *Lacombo*, à *Grandcombo*, à *Bonnecombo* : vous passerez à Noirfeuille, à Orfeuille; vous passerez à *Négrefuel*, à *Orfuel* : vous passerez à Laroche, à Hauteroche; vous passerez à *Laroquo*, à *Alseroquo*[3].

Il n'est pas à remarquer qu'en France, comme dans toute la chrétienté, une grande partie des villes et des villages porte le nom de saints[4] ; mais il l'est qu'un grand nombre des villages y porte le nom de ville, villar, villier[5].

Les noms propres des hommes.

Comme il y a bien plus de noms d'hommes que que de noms de lieux, la terminaison des noms d'hommes doit être et est bien plus variée.

Dans le Nord : Dupré, Deschamps, Duverger, Dubois, Durocher.

Dans le Midi : *Duprat, Descamps, Duverdier, Dubosc, Duroc.*

Dans le Nord : Duhameau, Dupetithameau.

Dans le Midi : *Dumas, Dumaset.*

Autres observations.

Les Français sont fort glorieux : ils ont, les nobles, les riches bourgeois, caché leur nom de famille sous les noms de fiefs. Ainsi quand vous parlez à monsieur de Châteaufort, vous parlez en même temps à monsieur Grain-d'Avoine ; quand vous parlez à monsieur de Montdoré, vous parlez en même temps à monsieur Denier, ou qui pis est à monsieur Maille.

Ils sont fort glorieux, vous dis-je : lorsqu'ils n'ont pas eu de noms de fiefs à prendre, ils ont pris des noms de dignités, de hautes dignités. La France a tant et plus de Roys, de Princes, de Ducs, de Marquis, de Comtes, de Barons, de Nobles, tant et plus de Beaux, de Jolis, de Fleuris, de Gaillards.

Il y a apparence que primitivement les moyennes ou basses classes se sont contentées des substantifs ou des adjectifs ordinaires. La France est peuplée de Maisons, de Portes, de Chaises, de Planches, de Bœufs, de Veaux, de Chats, de Rats, de Longs, de Courts, de Rouges, de Roux, de Gris, de Blancs, de Noirs ; mais tandis qu'au Nord ces

noms sont précédés de l'article, dans le Midi ils ne le sont pas [6].

Les étymologies des noms propres.

Souvent je me demande comment, dans le pays que je parcours, dans ce pays si antiquement civilisé, où les sous-divisions de César ont vu périr le nom des divisions provinciales des Romains, les noms des divisions ducales et comtales de l'ancienne féodalité [7], et verront sans doute périr les noms des divisions provinciales actuelles, l'histoire des noms propres n'est-elle pas faite, ou du moins est-elle si mal faite [8] ?

On nous dit que, de même que le nom de Celtique qui couvrait tout le pays entre le Rhin et les Pyrénées, fut réduit aux pays entre le Rhin et la Seine [9], le nom de Gaule qui couvrait tout ce même pays a été réduit à la Goële, petit pays du petit pays du Hurepoix [10]. Je n'en vois pas plus de preuves qu'on n'en verra dans quelques milliers d'années lorsqu'on dira que le nom de France se trouve réduit au territoire de l'Isle-de-France [11].

On nous dit que, tandis que le nom de la province de Gascogne s'est étendu à toute cette moitié de la France que les Parisiens et par conséquent les Français appellent Gascogne [12], le nom de Languedoc que portait cette même moitié s'est réduit à la province de Languedoc [13]. Mais ne devrait-il

donc pas naturellement rester une province de Languedoui dans l'autre moitié de la France qui portait le nom de Langue-d'Oui [13] ?

On nous dit que les noms d'Albignac, Savignac, viennent *d'Albini aquæ*, *Savini aquæ*, que Romaniargue, Valsargue, viennent de *Romani ager*, *Valesi ager* [15]. Il me semble, dans l'avenir, lorsque la langue du Nord sera, dans toutes les classes, devenue la langue vulgaire jusqu'au pied des Pyrénées; lorsque la langue du Midi ne sera plus qu'une langue morte, une langue savante [16], il me semble entendre dire que le nom de *Legal*, Lecocq, vient d'un homme qui aimait l'égalité, que celui d'*Aussel*, Oiseau, vient d'un homme qui mangeait toujours salé, qui criait toujours : Au sel! au sel!

L'influence des noms propres.

Tous les Français aiment les beaux noms.

Une jeune fille épousera plus volontiers le jeune Rosier que le jeune Malpeau, le jeune Lebon que le jeune Malet.

Dans les élections populaires le sieur Beaupied, le sieur Richepanse, auront, à égalité de mérite, le plus de suffrages.

Tous Français aiment encore plus les noms militaires; ils marcheront avec courage sous le maréchal de Montmorenci, sous le maréchal de Rohan, sous le maréchal de Beaufremont, sous le maré-

chal de Beaumanoir, sous le maréchal d'Aumont, sous le maréchal de Châtillon. Ils se laisseraient battre sous le maréchal Boulanger, sous le maréchal Meunier, sous le maréchal Ferrand, sous le maréchal Serrurier, sous le maréchal Taillandier, sous le maréchal L'Agneau, sous le maréchal Leloup, sous le maréchal Lelièvre, sous le maréchal Lâne.

L'ÉPÉE FRANÇAISE.

Station XLVII.

Aujourd'hui j'ai été me promener à Argenteuil, petite ville agréable, plantée d'arbres, de bocages[1], comme plusieurs autres villes de la France[2], comme toutes les villes de France devraient l'être. Après mon dîné, le fils de l'aubergiste m'a fait la politesse de venir me ramener au chemin de Paris. Nous traversions une grande prairie : Quelles sont, lui ai-je demandé, ces trois belles qui passent à notre gauche? Ce sont, m'a-t-il répondu, trois jeunes dames, trois jeunes veuves; je les connais toutes; elles ont pris un logement chez mon beau-père.

Le point d'honneur.

Remarquez la plus grande, celle du milieu; re-

marquez-la bien, et maintenant écoutez son histoire, comme si vous l'entendiez de sa bouche, ainsi qu'un de ces jours je l'ai entendue moi-même: Feu mon mari, me dit-elle, ne tenait pas grand compte de l'*Exhortation à renoncer aux duels*, par Sorbin[3] : ce livre avait plus de vingt ans, les jeunes gens le trouvaient trop vieux ; mais il faisait beaucoup de cas du *Discours sur le point d'honneur* que vient de publier David Rivault, sieur de Fleurance[4]: il l'avait toujours sur la tablette de sa cheminée; il le consultait pour tous les cas, pour le plus petit démêlé, pour une parole un peu haute, pour un regard prolongé, pour un clin-d'œil[5].

L'escrime.

Et toutes les fois que la décision était précise, ou même un peu douteuse, il prenait le fleuret[6], s'escrimait aussi vivement et plus vivement contre le mur ou contre quelqu'un de ses camarades, que s'il se fût disposé à faire assaut à l'entrée du roi[7]; ne cessant de crier : C'est une botte de Saint-Didier ! c'en est une autre ! Vous savez que monsieur Saint-Didier est l'auteur des *Secrets de l'épée*[8]. Mon mari, comme tous les escrimeurs, avait souvent envie de se battre, mais il ne se battait jamais: on lui prouvait, et moi surtout qu'il aimait tant je lui prouvais qu'il avait tort.

Le duel à deux.

Déjà l'année que les deux plus grands pronostiqueurs, Nostradamus le père et Nostradamus le fils[9], avaient annoncé devoir être si malheureuse, tirait à sa fin, et je ne craignais plus, quand un ami de mon mari, mauvais poète, blasonnant sur tout, sur les choses, sur les personnes[10], fit mon blason en vers indécens et indignes. Je n'omis rien de tout ce qui était en mon pouvoir pour que mon mari n'en eût pas connaissance. Un matin qu'il devait partir, et que je le croyais parti pour la campagne, il monte à cheval, ayant les deux pistolets à l'arçon de la selle[11]; il arrive au rendez-vous qu'il avait donné à son ami : en vain on veut les séparer; ils menacent de faire feu sur ceux qui tenteraient de les approcher. Ils avancent, et d'abord ils voient une croix à l'endroit où ils voulaient se battre : ils descendent de cheval, ils font leur prière[12]; ils vont plus loin, ils voient sur une fontaine une petite Sainte-Vierge de pierre : ils descendent encore, ils font encore leur prière; ils vont plus loin, ils ne voient plus rien. Ils prennent champ et courent l'un contre l'autre au grand galop : à la première passade ils se manquent; à la seconde, la balle de mon mari glissa sur le collet de son adversaire, gonflé de fleurs ou de sachets de senteur[13], car dans les duels à cheval on ne se bat pas toujours en chemise[14]; enfin à la troisième mon

mari reçut la balle de son ami dans la poitrine. Je vous laisse à penser de ma douleur, de mes transports; je m'arme de tout ce qui se trouve sous ma main; la parenté de mon mari, la mienne en font autant, ou, pour me contenter, en font semblant; mais l'heureux meurtrier avait fui au loin. Cependant ma douleur devenait tous les jours plus vive, je dépérissais; ma famille, par les conseils des médecins, m'a fait quitter les lieux ensanglantés où avait péri mon époux.

Le duel à quatre.

Monsieur, a continué le fils de l'aubergiste, remarquez maintenant celle du côté gauche: n'est-ce pas qu'elle vous semble plus jolie? mais il faut convenir aussi qu'elle a une physionomie moins expressive. Hier, en ma présence, elle se plaignait à mon beau-père de cette meurtrière nouvelle mode d'introduire des seconds dans les duels[15]: Mon époux, ajouta-t-elle en pleurant, en a été victime. Mon époux, je vous assure, n'allait pas chercher les querelles; il n'aimait que l'intérieur de sa maison et de son ménage. Malheureusement son cousin-germain n'aimait que le cabaret. Un soir ayant bu outre mesure, il y voulut disputer, avec un autre habitué, sur l'explication de la fameuse semaine des trois jeudis[16]. Ils n'entendaient ni l'un ni l'autre cette question; ils mirent l'épée à la main. On les

sépara pour le moment. Le lendemain, le cousin-germain de mon époux vient lui dire qu'il avait été appelé en duel, qu'il l'avait choisi pour son second[17]; mon époux qui avait refusé, quelques jours auparavant, de lui prêter une misérable somme de deux pistoles, le remercia de la préférence qu'il lui donnait, et il lui en témoigna par les plus vives démonstrations toute sa reconnaissance. J'étais présente, je jetais les hauts cris ; mon beau-père accourut : Eh bien ! ma fille, me dit-il d'un air sévère, vous oubliez donc que vous êtes née demoiselle. Mon époux sortit. Deux heures après on le rapporta, ou plutôt on rapporta son corps. Il fallait entendre comme j'éclatais en reproches contre mon beau-père ; mais mon père, prenant son parti, me défendit d'ajouter à sa douleur ; toute la famille me parla sur le même ton. Vous sentez combien la langue d'une femme, d'une veuve, d'une jeune veuve, est difficile à retenir. Pour moi, je le sentis si bien que je suis venue ici.

Le duel à six.

Il ne vous reste plus, me dit le fils de l'aubergiste, qu'à savoir l'histoire de celle du côté droit : c'est la plus jeune, la plus jolie ; remarquez-la attentivement. Je tiens de ses domestiques qu'elle n'a aimé son époux que lorsqu'il a été tué ; mais aujourd'hui elle est la plus sincèrement inconsolable. Elle est fort riche, elle ne voulut pas que son

mari fît pour elle hommage à un bourgeois d'une rente de trente livres [18], ni qu'il fît hommage à un gentilhomme des secondes herbes d'un pré[19] : elle voulut qu'il leur fît peur. Véritablement le bourgeois crut qu'il lui était permis d'avoir un peu de peur, et il se désista de sa demande judiciaire ; il n'en fut pas ainsi du gentilhomme. On se battit ; chacun avait amené deux seconds : le père du gentilhomme qui demandait l'hommage était l'un des seconds de son fils [20] ; le grand-père voulait à toute force être l'autre second ; un ami de la maison s'y opposa, et fut choisi à sa place. Tous portaient au côté gauche la grande épée appelée le duel[21], et au côté droit la dague [22]. Ainsi, bien qu'il n'y eût que six combattans, il y avait douze lames. L'époux de la dame fut tué, et ce fut le seul.

Le duel à vingt.

En me quittant, le fils de l'aubergiste m'a dit que telle aujourd'hui était la mode ou la fureur des duels que dans cette semaine il devait y en avoir un, au lieu ordinaire des duels, au Pré-aux-Clers[23], où de chaque côté devaient se trouver neuf seconds[24]. On avait proposé à un de ses amis d'en être ; il avait répondu qu'il avait une petite charge municipale. Il s'était bien gardé de répondre qu'il n'était pas noble ; car on ne voit qu'avocats et même que clercs de procureurs le bras en écharpe [25] ; aussi dans les cahiers de doléance la noblesse veut-elle

se plaindre de cette usurpation[26], et très humblement supplier le roi de ne permettre de tirer l'épée qu'à ceux qui avaient le droit de la porter.

Les lois sur les duels.

Dès que je me suis trouvé seul, ma pensée a comme repris le fil de la conversation, d'abord avec le fils de l'aubergiste, que je venais de quitter, ensuite avec un ancien avocat, une espèce de jurisconsulte à l'i grec, que j'avais été voir ces jours derniers, et avec qui nous avions aussi parlé de duels : Monsieur le jurisconsulte, lui avais-je dit, n'avez-vous donc pas des lois sur cette petite, honteuse et dépopulatrice guerre quotidienne? Nous en avons, m'avait-il répondu ; nous avons la vieille loi ; elle autorise les duels publics[27] ; elle a été en vigueur jusque sous François Ier qui voulait descendre de son trône pour se battre contre l'empereur Charles-Quint[28], s'il eût voulu descendre du sien; elle a été abolie par Henri II[29], après le combat singulier où fut tué son favori La Châteigneraie[30]. Nous avons la nouvelle loi, l'ordonnance de Charles IX : elle défend les duels sous peine de mort[31]; mais elle n'est pas exécutée[32], et elle n'est guère connue que dans le recueil des ordonnances.

Les moyens de faire cesser les duels.

Bah! bah! monsieur le jurisconsulte, votre or-

donnance qui attribue la connoissance et le jugement des querelles du point d'honneur aux baillis, aux sénéchaux, aux gouverneurs des provinces, aux maréchaux, au connétable, ne vaut pas grand chose, et votre ordonnance à vous ne vaut guère mieux : le jurisconsulte de Paris m'avait aussi parlé des dispositions de cette même ordonnance de Charles IX, relative à la pacification des querelles[33], et d'un projet d'une ordonnance de sa façon, d'après laquelle les anciens duels publics[34] seraient rétablis, et les vaincus, ou renversés, ou blessés, ou morts, seraient tous indistinctement pendus, l'épée au côté ; ce qui, suivant lui, devait faire vider tous ces grands rez-de-chaussée, tenus par les maîtres d'armes et leurs prévôts, toutes ces grandes salles, où pour enseigne pend une épée[35], et en même temps réduire annuellement à moins de cent le nombre des duels que l'on comptait aujourd'hui par milliers[36]. Je me faisais ensuite demander par le jurisconsulte si j'avais une meilleure ordonnance que celle de Charles IX ou que la sienne, et je lui répondais : Oui, sans doute, et, pour ne pas vous faire plus long-temps attendre, la voici : Tuera, se fera tuer, se battra qui voudra. Se battra avec son adversaire, aura des seconds, des troisièmes, dixièmes, vingtièmes, trentièmes, centièmes, deux centièmes, trois centièmes[37], qui voudra ; mais tous les combattans seront obligés de porter le quart de leur revenu à la caisse de

l'aumône; et s'ils veulent se battre, faire le coup d'épée en l'honneur des dames[38], ce sera la moitié, sans qu'on puisse leur rien demander en sus pour la permission d'enrubanter les épées aux couleurs de leur maîtresse[39]; et afin que les jeunes gens n'aillent pas chercher dans le libertinage une dispense de se battre, la maladie d'origine américaine ne sera plus à l'avenir reçue pour valable excuse[40]. Je continuais : Aucun duel n'aura lieu qu'en présence de six témoins municipaux pour ce institués; ils feront jurer sur le livre de *l'Abus des duels*, par Charpentier[41], qu'ils ont lu ce livre, et qu'ils n'ont pas trouvé ses bonnes raisons assez bonnes. Je continuais, mais le jurisconsulte me disait en frappant, et en ne cessant de frapper du pied : Aujourd'hui, dès qu'on s'aborde, on se demande : Eh bien! ce matin, qui s'est battu[42]? Aujourd'hui, les écoliers, les pages se battent[43]! Le temps de votre ordonnance n'est pas encore venu! attendez encore? Et il a tant frappé, tant frappé du pied, qu'il m'a fait taire.

LES CALCULS DE CHARTRES.

Station XLVIII.

Voici aujourd'hui une nouvelle connaissance et à peu de frais; j'étais à peine arrivé à Chartres qu'un valet de livrée s'est présenté à mon auberge : Sei-

gneur, m'a-t-il dit en assez bon espagnol, mon maître, le bailli des exemptions qui ne peut venir souper ici, parce que depuis trente ans il ne bouge de son fauteuil, ayant été informé qu'un étranger de haute distinction se trouve dans cette ville, m'envoie vous prier de lui faire l'honneur de venir souper avec lui. Je me suis un instant consulté; j'ai suivi ce valet de livrée. Le bailli des exemptions, ou juge des exempts de la justice ordinaire[1], m'a comblé de politesse. Aussitôt que je suis arrivé, on a dressé le couvert dont il m'a fait cordialement et splendidement les honneurs.

Après souper, mon fauteuil ayant été par ses ordres rapproché du sien, il m'a dit : Messire, bien que mes pieds restent, comme vous voyez, immuablement cloués à cette place, je ne laisse pas de courir le monde, de passer les fleuves et les mers, de voir, comme dit Horace, les villes et le mœurs des nations; je vis avec les étrangers, je les écoute, et ce qu'ils me disent, je me le redis, je me le répète avec un plaisir inexprimable. Mon valet m'est, à cet égard, d'un grand secours, car il entend un peu toutes les différentes langues, et il ne vient aucun voyageur qu'il ne sache s'il est un homme notable, et qu'alors il ne réussisse à m'amener. Cette semaine, j'ai eu deux officiers de la pospolite polonaise, et un savant marin anglais; aujourd'hui, j'ai un savant militaire espagnol; mais je ne suis pas

toujours aussi heureux que cette semaine et surtout que ce soir.

Nous avons parlé de l'Espagne tant et aussi longtemps qu'il a voulu. Il m'a paru si content et si reconnaissant que je me suis permis de lui demander si je ne pourrais pas obtenir de lui que nous parlassions, ou plutôt qu'il parlât un peu de la France, où j'étais venu, à grands frais de temps et d'argent, étudier toutes les parties de la société ; je lui ai ensuite dit où j'en étais et ce que je voudrais maintenant savoir : Ah ! m'a-t-il répondu avec bonté, que mon ami monsieur Simplice ne vit-il ! Mais, a-t-il ajouté d'un air gracieux, en se soulevant sur son fauteuil, tout ne sera pas perdu ; je crois avoir conservé du moins un peu de mémoire ; il a continué ainsi.

Le compte de l'or de la France.

Ce fut durant les grands froids de l'hiver dernier que cet excellent monsieur Simplice mourut, sans que les médecins, avec leurs étoffes neuves, leurs frictions spiritueuses, pussent jamais le réchauffer, tandis que moi, d'un seul mot, je lui aurais rendu la chaleur ; car mon ami était, ainsi que tous ceux qui parlent, et sans doute qui ont parlé, qui parleront de finances, à se démener comme un possédé aussitôt qu'on lui en parlait : je n'aurais eu qu'à lui dire qu'enfin nous avions maintenant des

traités d'administration financière, des comptes de l'or de la France complets et vrais, pour qu'il m'eût, comme quelques jours auparavant, et avec les mêmes éclats de fureur, encore répondu que ces traités, ces comptes étaient tous incomplets, tous erronés, tous faux, tous contraires à ses calculs, qu'ordinairement il appelait les calculs sans faute, les calculs sans erreur, les calculs sûrs[1], certains, vérifiés, les calculs de Chartres.

Je me souviens que ce jour-là il me dit, en se courrouçant contre ces nouveaux traités, et en criant comme s'il eût voulu se faire entendre au moins à Montlhéri : Comment voulez-vous que je leur passe de ne pas savoir qu'à la fin du siècle actuel il y a quatre fois plus de numéraire qu'à la fin du siècle dernier? Comment voulez-vous que je leur passe de ne pas savoir que les subsides à cette époque ne se portèrent qu'à six millions [2], qu'il faut multiplier par cinq pour avoir la somme générale du numéraire de la France [3], de même qu'il faut multiplier le numéraire de la France par dix pour avoir la somme générale du numéraire de l'Europe [4], ce qui suppose qu'il y avait alors en France trente millions, et en Europe trois cents? de ne pas savoir qu'aujourd'hui les subsides s'élèvent à vingt millions [5], ce qui, par les mêmes calculs, suppose qu'il y a eu en France, non pas comme on l'a dit soixante [6], mais cent millions, et en Europe un milliard [7]; et continuant tout de suite avec une im-

pétuosité sans égale, il ajouta : Mais d'où est donc venu cet accroissement de sept cents millions? Est-il venu des anciennes mines d'Europe? certes non ; elles sont en grande partie abandonnées [8]; est-il venu des mines d'Amérique? Oui, sans doute, car les registres des douanes espagnoles en font foi [9]. Que si vous me niez la certitude de pareils extraits, je reviendrai à mes calculs sûrs, aux calculs de Chartres, et je vous dirai : Les lampes de l'église dont l'entretien perpétuel a été fondé en blé, à la fin du dernier siècle, brûlent toute l'année; celles dont l'entretien a été fondé en numéraire ne brûlent que trois mois ; les denrées, les étoffes se vendent quatre fois plus [10].

Comment, continua monsieur Simplice, voulez-vous que je passe à ces traités de ne pas savoir :

Que le revenu de la France, ou territorial ou industriel, est d'environ quatre cents millions ?

Que la France donne chaque année à l'église, aux hôpitaux, aux pauvres, environ soixante millions?

Qu'elle donne au roi, ou aux agens du roi, environ soixante millions?

Qu'elle donne aux gens de justice quarante millions ?

Qu'elle ne refuse pas à ses fêtes, à ses jeux, à ses plaisirs, quarante millions ?

Qu'elle met à sa nourriture, à son vêtement, à son logement, deux cents millions plus ou moins [11]?

La manière dont l'or va de notre bourse dans celle du roi.

L'irritation de mon grand ami, feu le bonhomme monsieur Simplice, quand elle était publique et solennelle comme dans les grands repas, s'accroissait quelquefois à ce point, qu'il cessait de manger, de boire, et que sa bouche ne se remplissait plus que de paroles, de chiffres et de calculs.

L'année dernière nous faisions la Saint-Jean avec un quartier de chevreuil : nous étions vingt, et peut-être davantage; monsieur Simplice était assis à côté de moi; deux de mes neveux, fils d'un procureur-général des aides, étaient assis en face; le plus jeune voulant trancher du petit docteur, dit qu'aujourd'hui en finances tout était nouveau. Non, jeune homme, s'écria monsieur Simplice, non, tout n'est pas nouveau, car, pour parler comme les bonnes gens, l'or sort de notre bourse et va dans celle du roi par beaucoup d'anciens trous que le temps à seulement agrandis. Alors l'aîné qui connaissait la considération que j'avais pour monsieur Simplice, dit qu'en finances, au contraire, il n'y avait guère rien de nouveau : Ah! monsieur, s'écria avec encore plus de véhémence monsieur Simplice, il n'y a que trop de nouveau, il n'y a que trop de nouveaux trous à notre bourse, entièrement et sans cesse exprimée dans celle du roi. Puis, se tournant vers celui de mes neveux qui le premier avait

parlé, vers le cadet, il lui a dit : Jeune homme, si vous m'écoutez, vous saurez d'abord que l'impôt le plus considérable, la taille, est aussi le plus ancien; son nom seul vous apprend qu'elle existait du temps que les financiers ne chiffraient que sur un long bâton et avec un couteau [12].

Sous Louis XII, sans remonter plus haut, elle était à trois, quatre millions [13];

Sous François Ier, à cinq millions [14];

Sous Henri II, à six millions [15];

Sous Henri III, aux premiers états de Blois, à douze millions [16]; et depuis elle s'est élevée jusqu'à seize millions [17].

Pensez toutefois que ces accroissemens ont eu d'autres accroissemens intermédiaires, car nos financiers ont l'habileté de charger insensiblement et imperceptiblement.

Vous saurez ensuite que la gabelle est un impôt très ancien. Dans la langue des Italiens, nos maîtres en finances [18], gabelle veut dire javelle, et signifie au sens littéral un faisceau de paille, et au sens figuré un faisceau d'impôts. Ce faisceau n'est cependant composé que du droit sur le sel [19] : vous n'avez pas idée de la manière dont cette javelle s'est grossie, et dont les enfans de saint Mathieu, tous à l'envi, grands et petits, s'escriment à bien la battre. On ne payait, du temps de François Ier, le muid de sel que quarante-cinq livres [20], maintenant on le paie trois cent vingt-cinq [21]. L'édit qui force les particu-

liers à manger ou à prendre une quantité de sel déterminée[22] a rendu le revenu de la gabelle fixe comme celui de la taille.

Vous saurez ensuite, que l'impôt des aides est aussi fort ancien[23]; celui-là est véritablement une gabelle ou javelle : il forme véritablement un faisceau de droits sur les denrées et les marchandises. Le roi le donne à ferme[24]; et tenez pour certain que ces fermiers de villes sont aussi riches que ceux des champs.

Ensuite que la douane, dont le taux est en général de huit pour cent des marchandises[25], est encore un impôt fort ancien[26].

Ensuite ou enfin, qu'il y a plusieurs autres anciens petits impôts[27] qui aujourd'hui à côté de nos grands impôts paraissent petits, qui autrefois auraient paru grands, car, en trente-trois années, l'impôt des confiscations a rendu treize millions[28], et celui des légitimations, avec celui des aubaines, neuf millions[29].

Après avoir assez gaulé, autant vaut ce mot qu'un autre, la vanité de mon neveu le plus jeune, monsieur Simplice s'adressa à l'aîné : Et vous, monsieur, lui dit-il, vous avez vingt-deux, vingt-quatre ans; vous devriez être de votre âge.

Vous devriez, ce me semble, ne pas ignorer que le taillon, la petite taille, l'impôt pour la solde de la cavalerie[30], que l'impôt pour la solde des cinquante mille hommes d'infanterie[31], que l'impôt

pour les fortifications[32] sont des impôts nouveaux.

Vous devriez ne pas ignorer que l'impôt des parties casuelles [33], des taxes sur la transmission des offices, est aussi un impôt nouveau.

Mon neveu a un air si aimable, si bon, que l'irritation de feu monsieur Simplice en fut adoucie, et que bientôt le ton et la forme de sa leçon changèrent.

Monsieur, continua-t-il, en s'adressant toujours à l'aîné de mes neveux, encore au dernier siècle les gens d'église croyaient leur argent sacré; ils voulaient, quand on leur en demandait, avoir la permission du pape[34], et cette permission se faisait long-temps attendre. Maintenant, depuis François Ier, toutes les finances sont hors de page[35], et depuis 1516 le clergé acquitte périodiquement l'impôt des décimes, qu'il appelle et qu'il appellera sans doute long-temps don gratuit[36]; et peut-être savez-vous, peut-être ne savez-vous pas que cet impôt est de trois, de quatre cent mille livres [7].

Autres impôts nouveaux.

En 1583 la cour eut besoin de la petite somme de cinq millions; sans autre façon elle l'imposa sur les villes: Paris en paya deux cent mille livres[38].

Les villes étaient accablées; les campagnes étaient depuis long-temps ruinées; où prendre de l'argent? On créa encore de nouveaux offices héréditaires pour toutes sortes de fonctions, depuis celles de gouverneur de province jusqu'à celles de lan-

goyeur de cochons[39], et on fit si bien, ou plutôt si mal, que la finance générale des offices s'éleva à plus de cent millions[40]; et aujourd'hui elle s'élève peut-être à cent quatre-vingt millions, peut-être à deux cents[41], peut-être à davantage. Je crois inutile de dire que cette création de nouveaux offices est un nouvel impôt, un nouveau champ aux épis d'or, dont la moisson est toujours mûre, et qu'à chaque grand besoin, surtout à chaque grand désastre militaire, le roi y met la faux[42].

Jeunes gens, continua monsieur Simplice, en s'adressant en même temps à mes deux neveux, vous devriez me demander s'il n'y a pas d'autres impôts, car je vous apprendrais que, pour achever de dessécher notre bourse, il y en a encore d'autres anciens, et entre autres celui des amendes[43], celui des annates[44], celui des rachats d'impôts[45]; qu'il y en a d'autres nouveaux, et entre autres celui de vingt livres par clocher[46], celui de cinq livres par procès[47], et que sans le parlement il y aurait de plus les vingt-sept impôts qu'en un jour[48], et les soixante impôts qu'en un autre jour[49] voulut faire enregistrer le feu roi[50].

Mon ami avait cessé de manger : il cessa de boire, lorsque le père de mes deux neveux, croyant, comme procureur-général des aides, l'honneur de son état intéressé dans les assertions de monsieur Simplice, se prit à lui dire : Quand on vous accorderait tout ce que nous venons d'entendre, il n'en

serait pas moins vrai que la France n'est pas l'état de l'Europe le plus chargé, et on n'aurait pas beaucoup de peine à vous le prouver. Prouvez-le donc ! lui répondit monsieur Simplice tout en colère ; voyons ! est-ce l'Espagne, propriétaire de la moitié de la terre, qui est plus chargée ? A combien s'élèvent ses impôts ? dites-le-moi ! ou que quelqu'un me le dise ! Personne ne répond ! eh bien les impôts de l'Espagne s'élèvent à treize millions[51].

Et ceux du Portugal, propriétaire des Indes, à combien s'élèvent-ils ? Personne ne répond ! eh bien ! ils s'élèvent à un million et demi[52].

Et ceux des Pays-Bas, le pays le plus riche de l'Europe ? à trois millions[53].

Et ceux de l'Angleterre ? à quatre millions[54].

Et ceux de la Suède ? à deux millions[55].

Et ceux de l'Allemagne ? à sept millions[56].

Et ceux de Pologne ? le savez-vous ? quelqu'un le sait-il ? allons ! qu'il parle ! Dans ce pays le roi ne lève pas d'impôt ; son revenu, d'environ deux millions, vient des mines de sel ou d'argent[57].

Et ceux de la Turquie, à combien s'élèvent-ils ? à quinze millions[58].

Et ceux des états du duc de Savoie ? à un million[59].

Et ceux de la république de Gênes ? à un million et demi[60].

Et ceux de la république de Venise ? à cinq millions[61].

Et ceux du Milanais ? à trois milions[62].

Et ceux du grand duché de Toscane? à cinq millions[63].

Et ceux des états de l'Église? ils forment peut-être la moitié des cinq millions de revenu qu'a le pape[64].

Et ceux du royaume des deux Siciles? à douze millions[65].

Et ceux des autres états de l'Europe, savez-vous à combien ils s'élèvent? Allons! vous ne le savez guère; convenez-en, et je conviendrai que je ne le sais guère mieux; toutefois je me crois sûr qu'ils sont moins onéreux que ceux de la France.

Mais, continua-t-il, je demeurerai d'accord si vous voulez, que dans la plupart des autres états les peuples, après avoir été fiscalement tondus par le roi, sont encore fiscalement retondus par les seigneurs; qu'il y a, et les impôts royaux et les impôts seigneuriaux[66]; si vous voulez, je vous en tiendrai compte; car en tous lieux et surtout à Chartres, nous aimons les calculs justes.

Je m'attendais à voir bientôt diminuer les transports de monsieur Simplice, je les vis bientôt augmenter : la tempête était dans sa bouche, dans ses pieds, dans ses mains. Il se leva seul de table, en disant crûment à un bon Parisien qui, sans prétention, venait de parler des rentes de l'Hôtel-de-Ville : Monsieur, vous êtes aussi ignorant que les grands savans de Paris et de province qui n'ont jamais pu ni apprendre ni écrire un mot de finances.

Puis, s'adossant à la cheminée dans l'attitude d'un homme pour qui tout le monde doit se taire, faire silence, il nous dit :

Voici, messieurs, l'histoire des emprunts publics que les uns trouvent détestables en ce qu'ils donnent au prince la malheureuse facilité de ruiner ses finances, que les autres trouvent excellens en ce que les sujets sont alors plus attachés au prince, parce que leur fortune est alors plus unie à la sienne; voici l'histoire de la dette; la voici !

D'abord, persuadez-vous qu'elle n'a pas commencé, comme on le dit, au règne de Henri II, ou à celui de François Ier, mais bien au quatorzième [67], et peut-être au treizième siècle, et peut-avant.

Il est vrai qu'elle grossit prodigieusement sous François Ier, qui établit des commissaires aux emprunts [68].

Et que sous Henri II elle grossit encore plus; elle grossit jusqu'à quarante-deux millions [69]. La soif d'emprunter s'enflammant tous les jours, on demanda de l'argent aux corsaires d'Alger [70]; on en demanda même aux cantons suisses, et, ce qui est merveilleux, on en obtint. Le canton de Soleure prêta cinquante mille écus pour le paiement desquels le roi hypothéqua son royaume, avec une clause que j'appris par hasard à Genève, où je rencontrai quelques bons Suisses se disposant à aller en toute sûreté piller les velours de Lyon, les toiles

de Rennes, l'orfévrerie de Paris, parce que, me dirent-ils, le roi avait laissé stipuler dans l'acte d'emprunt que si au terme il ne payait pas, les Suisses pourraient légalement ravager la France. Pensez donc si je ris; mais ils m'emmenèrent chez eux. Je vis l'expédition des lettres du roi en bonne forme, je lus la clause [71] : je ris encore davantage.

Sous François II la dette ne grossit pas, car à sa mort le trésor royal ne devait guère que trente-neuf millions avec intérêt, et deux millions sans intérêt [72].

Mais sous Charles IX les choses allèrent de mal en pire; la dette grossit d'une manière si épouvantable qu'en 1561 les Parisiens, sans doute par le conseil des Parisiennes, ne voulurent prêter cinq cent mille livres au roi que sur les bagues et joyaux des princesses [73].

Sous Henri III, le pire, si l'on peut parler ainsi, empira; l'Hôtel-de-Ville de Paris, le prête-nom du trésor royal, fit banqueroute en 1584 [74]; la dette, qui, aux premiers états de Blois, en 1577, avait grossi jusqu'à cent millions [75] doubla, tripla.

Car sous Henri IV, au commencement de son règne, il fut constaté qu'elle s'élevait jusqu'à trois cents millions [76], dont cent dus aux étrangers [77].

Au jour actuel la dette ne s'accroît plus.

On l'acquitte, quand on peut, par les remboursemens; on l'amoindrit par les classifications, par

les réductions, par les radiations de plusieurs créances [78].

Messieurs, par combien de milliers de moyens croyez-vous qu'on a élargi les anciens trous de notre bourse, et qu'on y en avait fait de nouveaux ? c'est par un seul, par la confusion des finances ordinaires et des finances extraordinaires, par la confusion des deniers du domaine et des deniers de l'Etat. François Ier l'a voulue [79] : ses successeurs n'ont eu garde de ne pas la vouloir [80]. Il y avait deux trésors ; il n'y en a plus qu'un qu'on a nommé du nom qui lui convenait le moins, l'épargne [81].

La manière dont l'or revient de la bourse du roi dans la nôtre.

Lorsqu'on se fut levé de table, on demanda à monsieur Simplice comment l'or des impôts nous revenait ? Il répondit qu'il était fatigué. Le lendemain, le surlendemain, je lui rappelai inutilement cette même question ; mais voilà qu'un jour, de même que les chanteurs chantent quand on cesse de les en prier, il me fit sa réponse que je n'y songeais plus : Mon cher ami, me dit-il, si jamais, pour le bonheur des peuples, nous avions un compte général des finances bien exact, bien clair, bien net, vous verriez par les diverses levées d'impôts, par les divers chapitres de recette les diverses ouvertures que le roi fait à notre bourse, et par les di-

vers chapitres de dépense les diverses ouvertures que les besoins de l'état ou de la cour font à la sienne.

La première, la plus grande ouverture faite à la bourse du roi, ou le premier, le plus grand chapitre de dépense de ce compte serait celui de la guerre, car on évalue à deux millions et demi la dépense annuelle de l'infanterie française, et à un million celle de la gendarmerie [82].

Le chapitre de la marine qui, jusqu'au milieu du siècle, aurait été un des plus considérables, serait, resterait aujourd'hui à peu près en blanc [83].

Le chapitre de la dette nous montrerait toute cette plaie, si grande par l'ancienne aliénation des divers impôts dont il y a peu d'années, il ne restait plus qu'un million et demi de libres [84], si grande par l'exorbitant intérêt au denier douze [85], si honteuse par la part qu'y ont prise les grands seigneurs, les princes étrangers, si honteuse surtout par la part qu'y ont prise nos grands seigneurs, nos princes, nos hauts magistrats, nos administrateurs des finances [86] : vous croyez ne pas bien entendre, je le répète, nos administrateurs des finances.

Le chapitre du rachat du domaine, dont les aliénations pour cent millions [87] n'en avaient pas fait entrer plus de quarante au trésor [88], ce nouveau et glorieux chapitre, ouvert par le surintendant Sully, présenterait, suivant les temps plus ou moins heureux, une somme plus ou moins grande.

Le chapitre de la justice faisait autrefois partie

de la recette [89] ; il ferait aujourd'hui partie de la dépense. Et pourquoi faisait-il partie de la recette? c'était à cause des offices productifs tels que les greffes, les tabellionats qui ont été vendus; et pourquoi ferait-il partie aujourd'hui de la dépense? c'est à cause de l'intérêt de la finance de ces offices reçue par le trésor [90].

Le chapitre des gages des officiers, surtout des officiers des finances, serait aussi fort considérable et incomparablement le plus considérable s'il renfermait outre leurs gages leurs profits, leurs gains qui, sous le nom de frais, de levée ou de perception, triplent le montant des impôts [91].

Le chapitre des pensions aux Français et aux étrangers serait de deux millions [92]. Ce serait ce chapitre et non celui de la marine qui devrait être en blanc.

Le chapitre des dons, autre chapitre fort considérable [93], autre chapitre qui devrait aussi être en blanc.

Le chapitre des fiefs et aumônes, c'est-à-dire des fondations pieuses, ou des bienfaits du roi envers les gens d'église [94], devrait dans plusieurs parties être aussi en blanc.

Le chapitre des chemins, des chaussées, des turcies, des ponts, dont les dépenses forment le supplément des corvées, des péages et subventions [95], serait petit, très petit, de grand, très grand qu'il devrait être.

Le chapitre des bâtimens était très grand autrefois [96]; il serait de même aujourd'hui très grand [97]. Je ne m'en plains pas, car des nombreux sacrifices du peuple les bâtimens sont les seuls monumens qui restent.

Enfin viendrait le chapitre de la cour, moins grand que celui de la guerre en temps de guerre, plus grand que celui de la guerre en temps de paix.

Les mouvemens de l'or entre notre bourse et celle des autres.

Il tomba le lendemain de l'eau à torrens; personne ne sortait, monsieur Simplice entre : Me croyez-vous un ignorant? Je lui fis signe de la tête qu'il s'en fallait bien. Tenez, ajouta-t-il, je vous ai montré quel était le mouvement de l'or de notre bourse à celle du roi, de celle du roi à la nôtre; soyez attentif et je vous montrerai maintenant quel est le mouvement de l'or de notre bourse à celle des autres, de celle des autres à la nôtre.

Je prends un haut magistrat; vous, par exemple. Il vous faut à vous, à madame la baillive, un maître-d'hôtel, un valet de chambre, un cuisinier, un sommelier, un cocher, un palfrenier, un portier, trois servantes, une demoiselle de compagnie [98]; il faut les habiller, leur donner des pourpoints, des mandilles [99], des jaquettes [100], des robes, des coiffes; il faut des draps, des serges, des

toiles ; il faut vous habiller ; il vous faut des robes de satin, des soutanes de damas, des pourpoints de velours, des chapeaux de velours, des calottes de velours [101], des souliers de velours, des pantoufles de velours [102]. Vous payez le marchand, le marchand paie le blé, le vin à vos paysans ; vos paysans vous paient les fermages. C'est un des cent mille cercles par lequel votre or va et vient. En voici d'autres : il vous faut de l'orfèvrerie, il vous faut des miroirs d'argent, d'or, de la vaisselle d'argent, des réchauds d'argent, des bassinoires d'argent, et pour la chambre de parade des crachoirs d'argent [103], des pots de chambre d'argent [104]. Vous payez l'orfèvre, l'orfèvre paie votre débiteur forcé de vendre son argenterie, votre débiteur vous paie ; autre cercle par lequel l'or va et vient. Autre cercle encore : il vous faut, surtout à vous qui êtes sédentaire, au moins un Maure [105] pour vous faire vos commissions, au moins un singe [106] pour vous divertir ; vous paiez le marchand qui fait le commerce d'Afrique ; le marchand paie au roi ses douanes, aux paysans leurs denrées, le roi vous paie vos appointemens, les intérêts financiers de votre office ; les paysans vous paient les rentes, les devoirs seigneuriaux de votre terre.

Le cercle est beaucoup plus grand quand vous achetez à des marchands étrangers.

Mais aussi il est beaucoup plus petit quand il ne s'agit pas de gens de loi, de magistrats comme

vous, mais bien quand il s'agit d'artisans, de gens de travail.

Le tisserand paie quatre livres l'aune de son drap[107] au drapier ; le drapier à la fin de la semaine paie au tisserand le prix de son tissage. Le maçon paie un demi-écu ses souliers[108] au cordonnier, dont il bâtit ou dont il répare la boutique ; à la fin du jour le cordonnier lui paie le prix de sa journée.

Voyez-vous comment la France peut dépenser et dépense tous les trois ans, quatre fois plus qu'elle a[109] ?

Voyez-vous en même temps que sous les mots de mouvement de l'or, je comprends aussi le mouvement de l'argent, bien plus rapide, et le mouvement du cuivre bien plus rapide encore[110] ?

Le repos de l'or.

Un jour que le temps était superbe, que je ne pensais pas à monsieur Simplice, où que je pensais qu'il était allé se promener, voilà qu'il s'offre à moi et qu'il m'aborde avec les paroles à peu près les mêmes qu'à sa dernière visite : Me croyez-vous une bête ? Je lui fis un autre signe de tête encore plus expressif. Véritablement, me dit-il, depuis ce matin il me semble que je ne le suis pas.

Avez-vous remarqué, continua-t-il en reprenant notre précédente conversation, comment le vent

s'élève de la plaine, s'insinue dans la forêt, agite le feuillage; comment il s'élève aussi de la surface des mers, va enfler les voiles de cette grande flotte qui fend les eaux plus rapidement que de jeunes coursiers s'élancent à travers les campagnes; eh bien! ôtez le vent, tout aussitôt la forêt, la flotte retombent dans le calme de la mort. Ainsi, me disais-je, et me suis-je toujours dit jusqu'à ce matin, l'or sous la forme du numéraire met en mouvement tous les pieds, toutes les mains, tous les corps, tous les esprits, toutes les âmes, donne la vie à tout; ôter de la société le numéraire, c'est en ôter la vie; en ôter une partie, c'est en ôter une partie de la vie. Ainsi je condamnais François Ier pour avoir, à la fin de son règne, emmuré au château de Rambouillet une grande partie de son or[111]. Je condamnais ceux qui ne le condamnaient pas; mais ce matin, ayant appris que monsieur de Sully, afin d'asseoir sur des fondemens de plus en plus solides la puissance de la France, afin d'avoir non-seulement des soldats tout prêts, mais encore leur solde toute prête, faisait voûter plusieurs caveaux de l'arsenal destinés à serrer une partie de l'or du roi[112], j'ai eu à l'instant le bon sens de changer d'opinion en inclinant ma tête devant celle du nouveau surintendant des finances successeur du conseil des intendans[113], successeurs du surintendant d'O[114], successeur des ordinateurs des finances[115], successeurs de

l'ancien conseil des généraux des finances des siècles derniers [116]. J'ai cru ne pas mieux savoir administrer que ce grand administrateur qui a toujours fait des opérations si régulières, si justes ; j'ai cru ne pas mieux savoir calculer que ce grand calculateur qui, á Saint-Germain, à Fontainebleau, à Paris, partout où jusqu'à lui on avait fait des calculs si faux, si désastreux, n'a jamais fait que des calculs bons, excellens, des calculs de Chartres.

LE CONCIERGE DE RAMBOUILLET.

Station XLIX.

Dès mon arrivée à Rambouillet j'ai été visiter le château. Aussitôt que je me suis présenté, le concierge a voulu lui-même me conduire, et en me conduisant il m'a fait l'histoire du château, et, à la suite de l'histoire du château, l'histoire du prince qui l'a fait bâtir, l'histoire de François Ier, et à la suite de l'histoire de François Ier, la sienne que voici :

L'espion.

En France, m'a-t-il dit, le métier de bizouard [1], ou si vous voulez de mouchard, ou si vous voulez d'espion, n'est pas plus qu'ailleurs honorable ; cependant je suis obligé d'avouer que j'ai commencé

par-là. Mon père, faiseur de souricières, preneur de taupes, passait pour un homme fort fin; j'aidais à mon père, et je passais de même pour un petit garçon fort fin. Aussi les marguilliers jetèrent les yeux sur moi pour me faire espionner les protestans. Je me glissai dans leurs assemblées; je fis des rapports importans ; je fus mal payé ; j'offris alors mes services aux protestans : j'espionnai les catholiques ; je fus mieux payé. Malheureusement ma petite maîtresse que j'espionnais aussi me vendit comme espion des deux églises. Les protestans résolurent de me pendre la première fois que j'entrerais au temple, et les catholiques de me brûler le premier beau jour. J'en fus informé ; je n'allai plus au temple, et pendant qu'il pleuvait encore je partis.

Le coupeur de pain bénit.

Monsieur, continua le concierge, si je ne suis point Parisien, ou comme on dit, enfant de Paris, il ne s'en faut pas de beaucoup : il ne s'en faut que de deux villages, les Bons-Hommes et Chaillot[2]. Je suis de Passy. Je l'avais quitté, j'y retournai et ensuite je me trouvai tout près pour aller demeurer à Paris. Je me faufilai d'abord dans les sacristies, et je devins coupeur de pain bénit à Saint-Séverin, où l'on en coupe tant que la dépense de l'aiguisage des couteaux se porte, chaque année, à une assez forte somme[3]. Je changeai de petits morceaux de

pain bénit contre de gros morceaux de pain de boulanger : j'eus du pain. Le sonneur était un fainéant; je sonnais souvent pour lui les trois angélus du matin, du midi, du soir ou du carfou ou couvrefeu[4] : j'eus du vin. Les clercs étaient des vauriens souvent absens ; je recevais souvent pour eux les présens, les offrandes, les coiffes des enfans nouvellement baptisés[5] : j'eus de l'argent.

Le gentilhomme.

Je me lassai d'être serviteur d'église; j'achetai un bel habit, je me fis gentilhomme. Je patronnai mon château sur celui de Passy, nommé la seigneurie[6], et ma meute fut la miniature de celle du roi que nous avions alors à Passy, dans un grand chenil, bien mal à propos appelé La Muette[7], car certains jours les cinq cents chiens[8] y faisaient un train de cinq cents diables. Ce n'est pas tout : en même temps que je me donnai un château, une meute, je me donnai des titres d'illustration; mais je choisis mal, et je ne fus pas long-temps à voir que ceux d'ancien roi des écoliers[9], d'ancien roi des canonniers[10], me rendaient, aux yeux de plusieurs nobles, un air de science qu'eurent de la peine à m'ôter ceux de princesse, petite-fille de la reine d'Yvetot[11], que je donnai à ma grand'mère, de descendant d'un des frères de la Pucelle[12], que je donnai à mon père Il m'arriva aussi qu'un beau jour où je me vanta

que, depuis un temps immémorial, mes aïeux portaient l'épée, il se trouva là un avocat, à la mine refrognée, qui dit que cela ne prouvait rien, que tous les habitans des pays de Sole, tous les artisans, tous les paysans la portaient[13]; que, pour ne pas aller même si loin, tous les marchands de vin à Paris la portaient aussi[14]; et quand j'ajoutai que sans mentir je pouvais dire qu'au moins deux de mes aïeux avaient eu la tête coupée, il ajouta que cela ne prouvait pas davantage; qu'à Bayeux on ne pendait guère, puisqu'il y avait un lieu appelé le Coupe-Tête[15]. Et, dit-il encore en s'adressant à moi, allez dans le pays du Béarn, allez-y faire violence à une femme, et vous verrez si, noble ou non, les Castellans et les Potestats ne vous y feront pas aussi couper la tête[16].

Le garde du corps.

Mon bel habit s'était usé, râpé, je n'étais plus reçu qu'à la table d'un seigneur cacochyme que ses médecins entouraient : C'est trop nourrissant, trop succulent, disaient-ils, en touchant d'une longue baguette les plats qu'à l'instant on enlevait[17]; peu à peu il ne resta que le bouilli et le rôti; enfin il ne resta rien; le vieux seigneur fut mis à la diète la plus rigoureuse; et quant à moi, ne sachant plus où dîner, je fus trop heureux de trouver une place de garde du corps[18] du seigneur de Haut-Bourdin

qui ne tient que de Dieu et de son épée[19] ; je ne fus pas content chez lui, et je passai dans la garde du prince souverain de la Roche-sur-Yon[20] ; mais il nous faisait, comme le prince de Marcillac[21], étriller les chevaux, écosser les pois, plumer la volaille; je fus obligé d'en faire autant dans celle du prince des Dombes[22], autant dans celle du prince dauphin d'Auvergne[23], autant dans celle des princes évêques[24], autant et plus dans celle des princes abbés[25]; j'entrai ensuite dans les gardes-sergens de maire[26], ensuite dans les gardes arquebusiers de gouverneur[27] que, les gardes des princes, nous méprisions beaucoup, et qui, je le vis alors, nous méprisaient davantage.

L'homme de chambre.

De ce service militaire, ou réputé militaire, je passai au service domestique; après avoir été assez long-temps naquet ou valet de tripot, de maison de jeu [28], je fus laquais et enfin homme de chambre [29]. La pire des conditions est celle-là : on n'y rentre pas lorsqu'on en est sorti. Cependant j'y rentrai; mais ce fut par force : j'aimais une jolie petite cousine de Passy; je le pouvais, je n'étais cousin qu'au cinquième degré [30]. Mon cousin, me dit-elle un soir que je la rencontrai sur le pont Saint-Michel, toute troublée, toute essoufflée, j'ai entendu publier l'ordonnance du prévôt par laquelle les jeu-

nes filles en maison, en boutique, à peine d'avoir les cheveux coupés, d'être fouettées, les domestiques, les hommes de chambre, à peine d'être attachés à la chaîne, d'être mis en galère, sont tenus, quand ils sont sur le pavé, de reprendre du service [31]. Je retourne chez ma méchante maîtresse; retournez chez votre méchant maître; adieu! adieu! Moi je ne m'épouvantai pas si vite qu'une petite fille. Je demeurai encore fort tranquille; mais voilà qu'un jour le maître de la maison chez lequel je logeais me dit que, par complaisance pour ses locataires, comme moi sous la surveillance de la police, il avait deux fois payé de grosses amendes; qu'à la troisième fois il y allait de la confiscation de sa maison au profit de l'Hôtel-Dieu [32], que je n'avais qu'à déloger sur l'heure. La même semaine, et presque le même jour, le cabaretier chez lequel je mangeais, me dit de prouver que je n'étais pas teneur de brelan, ou qu'il ne pouvait plus me recevoir [33]. L'effroi des ordonnances nouvellement publiées par le prévôt avait gagné tous les bourgeois. Force me fut de me remettre en maison; mais au bout de quelques mois le partisan [34] ou traitant [35], dont j'étais l'homme de chambre, après avoir toute la nuit rêvé sévérité du parlement, tour carrée [36], amendes, fouet, potence [37], bien qu'il prît comme receveur, de même que presque tous les receveurs, le titre de noble [38], se trouva de si méchante humeur à son lever que, pour ne pas lui avoir donné

assez vite sa chemise-fraise [39], je reçus au même instant un coup de canne, un soufflet, un coup de pied. Il ne la porta pas loin, car le lendemain, pas plus tard, au risque d'être pendu, je pris une de ses épées, je m'en parai, et ayant fait en sorte de me faire prendre, et y ayant facilement réussi, il fut condamné comme mon maître, quoi qu'il pût dire, à une amende de trois cents livres [40]. Quant à moi, je sus si bien intéresser en ma faveur l'homme de chambre du duc de Guise [41], en lui écrivant qu'il était le premier homme de chambre de la France, le protecteur-né de tous les hommes de chambre, que la justice, à la recommandation d'un tel homme, ne put que m'absoudre.

Le donneur d'avis.

J'avais remarqué souvent que mon partisan ou mon traitant s'enrichissait à imaginer de nouveaux impôts, à les prendre en partie, à traiter de leur valeur présumée [42]. J'en imaginai un sur les valets et les servantes, et je me hâtai d'en porter le projet à un conseiller à la cour des aides. Il me menaça de me faire pendre, et me dit que si je m'étais présenté au parlement je serais déjà pendu, qu'aujourd'hui les donneurs d'avis sur de nouveaux impôts étaient punis de mort [43]. Je lui répondis, tout tremblant, que mon maître avait fait fortune à en proposer et à en faire établir de nouveaux : Ton

maître, me dit-il, en riant, et en me poussant dehors, est de ces donneurs d'avis qu'on ne pend pas, et toi, tu es de ces donneurs d'avis qu'on pend.

L'enchérisseur.

J'étais sans aucune ressource ; vous êtes en peine pour moi, eh bien ! je ne le fus pas un moment. Après avoir attaché à une grosse pierre mon projet de nouvel impôt et l'avoir jeté dans la rivière, j'allai vendre quelques paires de vieux manchons, ou petites manches de rechange [44], quelques paires de vieux escarpins [45] que m'avaient abandonnés mes maîtres, et avec l'argent que j'en retirai j'achetai des pains aux reventes des pains : j'y gagnai ; j'achetai des bestiaux aux reventes des bestiaux : j'y gagnai. Mais peut-être ne savez-vous pas que les boulangers, quand ils ont porté des pains à la halle, que les marchands, quand ils ont amené des bestiaux au marché, ne peuvent les reprendre, et qu'après un délai fixé ils sont forcés de livrer aux enchères et au rabais tout ce qui reste à vendre [46]. D'abord j'eus beaucoup plus de profit que de perte, ensuite, j'eus beaucoup plus de perte que de profit.

Le brocanteur.

Vous êtes de nouveau en peine pour moi n'est-ce pas ! moi, je ne le fus pas plus cette fois que l'autre. Voyez-moi encore faire.

Les Anglais ont toujours commercé sur tout, ils venaient durant les premiers temps de leur schisme, vendre à Paris sur le quai de la Mégisserie des tables d'autels, des saints dorés, des ornemens de prêtre[47]. Durant nos dissensions religieuses et les pillages de nos églises, on continua sur ce quai le même commerce. J'y pris part, et au commencement j'y gagnai beaucoup; mais les calvinistes se multipliant, et avec eux le nombre des églises saccagées, les saints à vendre devinrent si communs que les catholiques ne voulurent plus en acheter, et je me vis forcé à vendre ceux qui me restaient, pour ce que j'en trouvai, aux plus dévots calvinistes qui prenaient un singulier plaisir à mutiler ceux de pierre et à se chauffer avec ceux de bois.

Le modiste.

Vint alors la mode de la terre de Bethléem pour donner du lait aux nourrices[48] : j'en fis avec de la terre de Ménilmontant; vient celle de se laver avec de l'eau du Jourdain[49] : suivant les géographies, les eaux de ce fleuve sont saumâtres, jaunâtres, troubles[50] : j'en fis avec de l'eau de la rivière des Gobelins; vint celle des bols d'Arménie[51], de Lemnos[52] : j'en fis avec de la terre de Blois[53]; j'y appliquai un sceau, et ce fut de la terre sigillée[54]; vint celle des oiselets de carton[55], j'en fis; celle des bilboquets[56], j'en fis; celle des ballons enflés avec

une seringue[57], j'en fis; celle des fers à friser[58], j'en fis; vint la mode des nouveaux habits : elle fut la cause que je perdis à Saint-Séverin mon logement qu'on m'avait rendu en considération des belles sculptures que j'avais données à l'église. Tant que je ne fis que des culottes[59] on ne m'inquiéta point, pourvu que je les appelasse de l'expression décente de haut-de-chausse; mais quand je fis pour les dames des culs postiches, embourrés de laine, de crin[60], la sacristie s'ameuta contre moi au point que grands et petits clercs jetèrent tous mes culs par la fenêtre, et parlèrent de me faire aussi descendre du clocher par le même escalier.

Le bâtonnier.

Il plut à la fortune de me faire perdre encore cette partie; mais je ne me décourageai pas.

Le métier de faiseur de bâtons ou de bâtonnier est, m'avait-on dit, fort bon, j'en essayai. Je rencontrais une compagnie d'avocats dont le chef s'appelle comme moi le bâtonnier[61]; je m'apercevais que son bâton n'était pas beau, j'en faisais un plus beau avec une plus belle chapelle ou un plus beau saint Yves placé au haut dn bâton[62]. J'étais bien payé. Il en était de même à la confrérie des procureurs. Une fois le bâtonnier fut si content de mon bâton qu'il m'invita à la fête, où, suivant l'usage, c'était á lui à le tenir[63]; et dans cette occasion je

reçus un honneur que ne reçoit pas même le roi de France, car me trouvant assis au milieu des vieux procureurs, je fus comme eux servi par les jeunes [64]. Enfin, de confrérie en confrérie, toujours vivant de bâtons, j'allai jusqu'à Saint-Germain, près Evreux, où le roi de la confrérie des treize frères [65] me donna le bâton à faire, en me promettant, parole de roi, une bonne récompense. Je n'y épargnai ni mon travail, ni ma peine ; toutefois je n'en tirai rien qu'avec les dents, car je fus d'abord poliment invité au banquet; mais le lendemain on me dit que l'écot de chaque frère était de dix sous [66], et que mon bâton ne valait guère davantage. Je me fâchai. On me dit q'on me donnerait dans la confrérie le premier chaperon vacant [67], la première place vacante. Je me fâchai encore plus. On me dit qu'à l'instant même on allait m'inscrire sur le Martyrologe [68], ou catalogue des confrères. Je me fâchai encore plus; je ne cessai de me fâcher; je m'en allai en me fâchant.

Le mécanicien.

Au diable le métier de bâtonnier! j'entends le métier de bâtonnier faiseur de bâtons. J'en pris vite un autre. Un émailleur m'enseigna à faire des yeux aux chats [69]; je réussis à en faire aux hommes, et j'en vendis beaucoup, car les yeux vont bien au visage. Le nez certes n'y va pas mal non plus, car

je vendis aussi beaucoup de nez de carton[70] que j'avais appris à faire en faisant des masques; toutes ces petites restaurations ou petits rhabillages de visage ne laissèrent pas que de remplir ma bourse. Bientôt je voulus entreprendre la fourniture de plusieurs milliers de bras mécaniques ou de jambes de bois[71], la veille d'une grande bataille; malheureusement notre général qui devait la livrer ne la livra pas, et ce que j'avais gagné sur les yeux et sur les nez je le perdis sur les bras et sur les jambes.

Le rôdeur.

N'ayant plus rien à faire, je rôdais, je me promenais de côté et d'autre. Un matin, après déjeuné, je me promenais à Rambouillet, ici, dans cette même galerie où nous nous promenons. Que je suis malheureux, me disais-je, et toujours je l'ai été. Ah ! certes, je ne suis pas marqué à l'A[72]. En ce moment je vois à l'autre bout entrer le grand-maître de l'hôtel du roi. Je me retirais : Ami ! reste ! me dit-il, tu n'as pas l'air trop content; que je sache un peu ce que tu fais dans ce monde? Je lui racontai mon histoire jusqu'à l'endroit où dans ce moment j'en suis : Oh ! me dit-il, je te trouve fort adroit, et si jamais ce château voulait ne pas bien se tenir, je suis persuadé que tu me le rhabillerais. Je lui répondis que je ferais ce que je pourrais pour cela. Eh ! bien, ajouta-t-il, j'ai ici



Rouargue frères del. & sc

LE CHÂTEAU DE St. GERMAIN.

une place vacante à te donner, sois concierge. Je le fus, et le premier mai prochain, après déjeuné, il y aura trente-huit ans que je le suis.

LES PRISONS DE LA FRANCE.

Station L.

J'ai été aujourd'hui voir le château de Saint-Germain-en-Laye. Les images des peintures, des dorures, des glaces se sont entièrement effacées de mon cerveau; les jardins, les bosquets, les grottes musicales[1] n'y ont laissé non plus aucune trace; et c'est parce qu'avant de partir j'ai eu la singulière envie d'aller voir aussi les prisons : mais il s'en faut bien que j'aie été satisfait; je les ai trouvées mal bâties, mal éclairées, mal aérées. J'en ai dit, sans trop me gêner, mon sentiment au geôlier; après quoi je me suis mis vite en devoir de sortir. Monsieur, m'a-t-il dit en se mettant devant mon passage, j'ai été long-temps guichetier ailleurs. Allez dans les autres prisons, vous serez encore plus mécontent.

Les prisons des villages.

J'en excepte cependant celles des campagnes. Jusqu'au temps où fut publiée l'ordonnance d'Or-

léans, les juges des seigneurs se croyaient toujours permis, sur une simple prévention de délit, de plonger dans les basses-fosses, creusées au fond des tours, de pauvres villageois accoutumés au grand jour et au grand air; mais les seigneurs hauts-justiciers ont été forcés à faire bâtir des prisons au-dessus du rez-de-chaussée[2], à les séparer de leur château[3]. Toutefois la nouvelle ordonnance ne serait peut-être pas encore exécutée dans aucune de ces milliers de petites justices, si le parlement ne saisissait de temps en temps les revenus des seigneurs[4].

Les coutumes de plusieurs provinces ont ajouté aux dispositions de cette ordonnance : elles interdisent dans les prisons seigneuriales le cep et les fers[5].

Les prisons des villes.

Monsieur, a continué le geôlier, si dans les villes il y a de vieilles forteresses, de vieux châteaux forts, de vieilles tours d'enceinte, on y loge les prisonniers; j'ai vu que partout, à Toulouse[6], à Clermont[7], à Troyes[8], à Bordeaux[9], à Lyon[10], à Rouen[11], à Paris même[12], où ils ne sont pas autrement logés, les prisons sont d'infectes cavernes grillées; et c'est presque toujours de sous leurs voûtes que sortent les pestes et les maladies épidémiques[13].

Les règlemens des prisons.

Maître, lui ai-je dit, dans les quatre ou cinq mille villes de la France, il en coûterait bien de l'argent pour avoir quatre ou cinq mille prisons neuves ; mais du moins avez-vous de nouveaux règlemens ? Ma foi, monsieur, m'a-t-il répondu, il n'y en a guère, car les voici tous :

Aussitôt qu'un homme prévenu de crime est amené, il est écroué, et son écrou porte aussi le nom de celui qui l'a amené, de celui qui a donné l'ordre qu'il fût amené[14].

Aussitôt qu'un homme est écroué, il est mis au secret[15].

Si l'accusateur est partie civile, c'est lui qui le nourrit[16], sinon c'est le roi[17].

Un prisonnier donne-t-il lieu à des plaintes, il peut être mis au cachot, aux fers[18].

Qui fournit des ferremens à un prisonnier pour briser sa prison est puni comme s'il l'avait brisée lui-même[19].

Mais un prisonnier peut s'évader par ruse et même par effraction, sans que son évasion lui soit imputée à grief[20].

Lorsqu'un prisonnnier s'échappe par la négligence du geôlier, le geôlier prend sa place et il est à la discrétion du juge[21].

Toute privauté est interdite entre les geôliers et

les femmes confiées à leur garde. J'ai vu un geôlier, pour avoir seulement entretenu des relations amoureuses avec une prisonnière, condamné à mort[22]. Il disait bien que la belle avait fait les avances; il ne fut pas écouté.

Les prisonniers ont aujourd'hui des médecins[23].

Ils ont des aumôniers[24].

Ils ont des prédicateurs[25].

La ferme des prisons.

Combien donnez-vous par an de votre prison? Oh! m'a-t-il répondu, presque rien; la ferme n'en vaut guère. Que voulez-vous gagner dans cette malheureuse carce, comme on dit en Languedoc[26], ou chartre, comme on dit en Normandie[27], avec de pauvres chartriers auxquels le roi fournit le pain, l'eau et la paille à l'ancien prix de quatorze, quinze deniers par jour[28]? Vous vous doutez d'ailleurs que le roi n'est pas autrement exact à payer, et qu'alors le juge ne les nourrit pas, ou du moins qu'il n'avance pas l'argent de leur nourriture comme le parlement à Paris[29].

Vous me direz que les prisonniers pour dettes reçoivent de leurs créanciers trois sous par jour[30]; soit: mais j'en ai bien peu.

Quelle différence de ma prison avec les prisons de Paris, où, lorsqu'elles ne sont pas peuplées, les geôliers demandent, dans ces temps malheureux,

un dédommagement [31] ; où le seul balayage est payé soixante francs [32]; où, dans l'intérieur, on fait tant de procès par écrit [33]; où il y a tant à gagner sur le papier, le parchemin, le feu et la chandelle [34]; où la réparation des chaînes, les frais de ferrer, de déferrer, montent à de si grosses sommes [35] !

Quelle plus grande différence encore avec les prisons des officialités, où souvent l'on marie par force les prisonniers [36], où la prison se change aussitôt en salle de noces!

LE CONCIERGE DE MEUDON.

Station LI.

D'après cet axiome de géométrie que deux angles semblables à un troisième sont semblables entre eux, le château de Meudon et celui de Chambord doivent se ressembler, car ils ressemblent, dit-on, l'un et l'autre à celui de Rambouillet [1]. Aujourd'hui que, par un fort beau temps, j'ai été me promener au château de Meudon, j'ai voulu en passant savoir à cet égard l'avis du concierge: Certes, m'a-t-il répondu, je ne vous en dirai rien; car peu m'importe à moi qui m'ennuie ici depuis vingt-quatre ans, qui désire m'en aller depuis vingt-quatre ans, et qui depuis vingt-quatre ans ne le puis.

Le concierge de Meudon, parleur comme le con-

cierge de Rambouillet, comme tous les concierges lorsqu'ils parlent à un homme ayant tant soit peu l'air de l'opulence, ne s'est pas arrêté là.

Le père.

J'avais un oncle, a-t-il continué, qui avait été valet de maître Rabelais du temps qu'il demeurait, ou si vous voulez, qu'il riait à Montpellier[2]. Maître Rabelais aussitôt qu'il fut curé ici l'appela; mon oncle accourut curieux devoir comment son ancien maître pouvait faire pour dire les offices, pour enterrer les morts sans rire. Maître Rabelais le garda quelque temps avec lui. Enfin, en récompense de ses services, il lui procura la place de concierge du château. Mon oncle à son tour me fit venir, et bon gré mal gré je lui ai succédé.

Oh! que j'étais bien à Berre, lieu de ma naissance, lorsque mon oncle m'écrivit de venir le joindre, lettre vue; je chantais, je dansais, je sautais, le long des marais salans; je faisais du sel, je ne connaissais pas mon bonheur : je l'ai connu depuis, et il n'a pas tenu à moi que mes enfans y succédassent.

Le fils.

Marc, dis-je un jour à mon fils, devenu grand, nubile, tu crois t'amuser, être heureux à Meudon; mais c'est parce que tu n'as pas été au pays de ton

père, de ton grand-père, de tes aïeux, à Berre dont l'étang est sur les bords de la mer et en fait partie; c'est parce que tu n'as pas fait le sel.

Pour savoir comment on le fait et comment on y prend tant de plaisir, représente-toi d'abord les immenses rivages de la Provence, plats, fleuris, parfumés, couverts de serpolet, de thym et de lavande; représente-toi le ciel grand comme la mer qui vient les baigner ; et maintenant suppose que tu es propriétaire de quelques arpens de ces beaux rivages et que tu veux y faire du sel.

Tu commences par marquer l'étendue que tu destines à ton marais salant, et tu la divises en aires ou espaces carrés de cinquante pas en tous sens; tu en aplanis le fond et tu en presses la terre avec un cylindre; tu bordes chacun de ces carrés d'un petit mur de terre d'un pied d'épaisseur et d'autant de hauteur. Aux mois où le soleil est le plus haut, tu introduis l'eau de la mer dans le carré le plus proche, et successivement de ce carré dans les autres, par les ouvertures que tu auras laissées. Quand tous les carrés sont remplis d'eau, ou naturellement par l'équilibre, où à l'aide des ouvriers qui, avec des pelles de bois creuses, versent l'eau d'un carré dans l'autre, tu fermes la communication avec l'étang. L'ardeur du soleil ayant fait évaporer l'eau et n'ayant laissé qu'une large croûte de sel, tu introduis de nouveau de la même manière d'autre eau dans les carrés; le soleil la dessèche, tu en in-

troduis encore d'autre jusqu'à ce que l'épaisseur de la croûte du sel soit de quatre ou cinq pouces : alors tu la casses avec des pelles de fer et en fais des vaches ou monceaux de sel [3] que les marchands viennent t'acheter deux, trois sous le quintal [4], plus ou moins. Combien de deux sous, combien d'argent gagné l'été! combien tu pourras te réjouir l'hiver! combien tu seras riche, heureux!

Voyant qu'il hésitait, j'ajoutai : Marc, tu ignores peut-être qu'à Pecais, à Mordirac, à Sigean [5], et à ce grand nombre d'autres marais salans de la côte de Languedoc, le sel y est fait bien plus difficilement; que là il faut le retirer des terres du rivage dans lesquelles la mer l'a infiltré; qu'il faut les faire détremper pendant plusieurs mois avec de l'eau, qu'on expose ensuite à l'action du soleil dans des fosses [6], et de la même manière que dans les marais salans de Berre, on y expose celle de la mer.

Voyant qu'il hésitait encore, j'ajoutai : Marc, tu ignores peut-être aussi que le sel français de la Méditerranée est le meilleur sel du monde; que celui des régions plus septentrionales n'a pas assez de mordant; que celui des régions plus méridionales en a trop [7]; que la permission de venir en acheter fait partie de nos traités avec les peuples [8]; que c'est pour avoir de notre sel que les Suisses ne se battent pas contre nous, et qu'au contraire ils se battent pour nous [9]?

Il hésitait encore : Marc, ajoutai-je, tu n'as pas

vu les jeunes Provençales quand elles font du sel. Leurs yeux sont alors de petits soleils, brillant, rayonnant à travers leurs longues paupières. Ah ! Marc, il ne tiendrait qu'à toi d'avoir dans ton ménage deux de ces petits soleils. Penses-y ! penses-y !

La fille.

Vous vous doutez bien, a continué le concierge de Meudon, qu'aimant dès l'enfance la fabrication du sel, j'ai appris ou par moi ou par d'autres, comment on le fabrique dans les autres parties de la France. Souvent, lorsqu'il neige ou qu'il pleut, j'aime, en me promenant sous les portiques de ce château[10], à me représenter les plats rivages de nos mers bordés d'immenses châssis à grands carreaux de cristal de sel, ou les hauts rivages sur lesquels on fait aussi le sel, mais d'une toute autre manière.

Un jour ma fille, presque aussi âgée que mon fils, me parut fort mécontente, fort boudeuse ; j'allai m'imaginer que peut-être elle avait éprouvé quelque infidélité, et que c'était le moment de lui proposer de prendre hors du pays un époux fabricant de sel : Valentine, ma chère fille, lui dis-je, rien n'est beau comme ces vastes ateliers où l'on fabrique le sel ; si tu habitais les falaises, les hautes côtes dont les escarpemens empêchent de faire entrer la mer dans les terres, d'avoir des

marais salans ; ou bien, si tu habitais les pays des fontaines salées, des puits salés, tu n'y verrais pas un seul amant transi, pas un seul époux froid ; tous les hommes, à tous les âges, y sont toujours enflammés autour des grands feux qu'ils entretiennent avec de grands fagots, de grands tisons ; autour des grandes chaudières toujours bouillantes où s'évapore l'eau salée de la mer, l'eau salée des puits et des fontaines, où il ne reste que le sel pur, net et brillant[11]. Ma fille, j'ai des personnes de connaissance, soit dans la Normandie[12], soit dans la Franche-Comté[13]; penses-y ! penses-y !

Je ne lui disais pas, vous m'en croyez bien, que le meilleur sel était celui des marais salans, supérieur au sel des chaudières, supérieur au sel fossile ou sel gemme, tiré comme les métaux des entrailles de la terre[14].

Monsieur, a ajouté le concierge sur le pas de la porte, en prenant congé de moi : Au commencement du carnaval de cette même année, où j'avais conseillé à mon fils et à ma fille d'être heureux, de faire du sel, ils vinrent un matin tous les deux me dire qu'ils étaient résolus, l'un à demander la main de la fille du concierge du château vieux, l'autre à donner la sienne au fils du concierge du château neuf de Saint-Germain en Laye[15]; je pris la chose tout doucement : Mes enfans, leur dis-je, y êtes-vous résolus ? — Oui ! oui. — Bien résolus ?— Oui ! oui. — Oh ! il faut bien aussi m'y résoudre.

LE CHEVALIER DE MELUN.

Station LII.

Mon notaire, qui demeure rue et porte Saint-Honoré, est grand, bien fait, et aussi droit d'esprit que de corps; j'ajoute qu'il a un excellent caractère, qu'il se laisse aimer, que je l'aime de tout mon cœur.

Je vais quelquefois le voir; je rencontrai, il n'y a pas long-temps, à son dîné, un homme affable comme lui, bon comme lui : Messire, me dit-il, je suis de Melun, j'y habite; pourquoi, dans le cours de votre voyage en France, n'iriez-vous pas à Melun? Pourquoi ne voudriez-vous pas voir aussi notre ville? Ce matin, avant de me lever, je me suis rappelé ces pourquoi, et n'ayant rien à y répondre ou pour dire la vérité n'ayant rien à faire, je suis parti.

A mon arrivée j'ai été me promener dans la ville. Lorsque j'ai été sur la place, j'ai demandé la maison de monsieur le chevalier Lamouche. Tenez, m'a-t-on répondu, cet homme qui est devant sa boutique, qui nous tourne le dos, c'est le sire Lamouche, marchand droguiste, que vous cherchez. J'ai dit que je ne connaissais que monsieur le chevalier Lamouche. Il y avait là plusieurs personnes : Allez le voir par-devant, m'a-t-on répliqué, et peut-être

ce sera votre homme. J'y suis allé; c'était lui-même; il s'est mis à rire quand je lui ai raconté avec quelle difficulté j'étais parvenu à le trouver : Messire, m'a-t-il dit, je fais depuis plusieurs années le commerce des drogues : dans un de mes voyages maritimes j'allai à Saint-Jean-d'Acre. La dévotion ne me permit pas de passer si près de Jérusalem sans aller visiter cette ville sainte.

La chevalerie.

J'étais recommandé par un de mes amis au gardien des cordeliers, à qui les clefs du Saint-Sépulcre sont confiées ; ce bon père voulut me recevoir chevalier hospitalier du Saint-Sépulcre. Je m'agenouillai ; il me fit plusieurs questions en latin, auxquelles un autre cordelier répondit aussi en latin pour moi. Après la cérémonie on me les traduisit. Demande : Que veux-tu : on me fit répondre : L'ordre de chevalerie. Demande : Quel est ton état ? on me fit répondre : Je suis né de parens nobles et chrétiens. Demande : As-tu de quoi vivre honnêtement ? on me fit répondre : Oui, grace à Dieu.

L'amour de la vérité.

Quand on me traduisit ces réponses, je dis que j'étais bien aise de ne pas entendre le latin, afin de ne pas avoir de mensonge sur la conscience. Alors

on me répondit que les droguistes faisaient partie du corps des apothicaires, qui faisaient partie de la faculté de médecine, qui faisait partie de l'université dont tous les membres étaient reconnus nobles par le roi et par l'église[1].

La réception.

Ensuite, après quelques oraisons, le gardien, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, me chaussa les éperons dorés, tira mon épée hors du fourreau, m'en frappa du plat trois coups sur la nuque, et me dit, toujours en latin, qu'il m'armait chevalier hospitalier du Saint-Sépulcre[2]. Il termina la cérémonie en me passant au cou une chaîne d'or d'où pendait une croix de Jérusalem[3]. Je porte cette croix à Paris où elle n'offusque personne; mais je ne la porte pas ici, où elle offusquerait mes pratiques et me les ferait perdre; j'aime mieux être riche marchand que pauvre chevalier.

LES AUMONES FRANÇAISES.

Station LIII.

Que je suis aise de n'avoir eu hier rien à faire à Paris et d'être venu à Melun, où sans le savoir j'avais tant à faire : le sire Lamouche n'est-il donc pas le marchand droguiste de l'hôpital de cette ville?

n'a-t-il donc pas un peu comme moi étudié l'histoire des institutions charitables ? C'est tantôt dans sa belle salle du rez-de-chaussée, tantôt dans sa riante allée de nouveaux maronniers d'Inde[1] qui vient en ombrager la porte, que nous nous sommes longuement entretenus de la pauvreté, de la misère.

Le sire Lamouche m'a dit qu'en France on appelait aumônes et les dons d'argent, de comestibles ou de vêtemens qui étaient faits de la main à la main aux pauvres, et l'administration de ces dons qui n'étaient pas faits de la main à la main[2] ; je le savais.

L'aumône de Lyon.

Mais je ne savais pas, il m'a appris qu'à Lyon cette grande administration avait commencé en 1531[3], au temps de la grande famine, temps qu'illustra dans cette ville la bienfaisance historique du bon Allemand Cleberge[4].

Tous les pauvres furent alors enregistrés, classés : l'aumône leur fit donner à chacun, par semaine, un sou d'argent et douze livres de pain. Dès ce moment il fut défendu, sous les plus grièves peines, de mendier. Les quatre bedeaux de l'aumône enlevèrent tous les mendians, et les conduisirent à la maison de force de la Tour[5].

Pour subvenir aux dépenses, partout des troncs furent établis à l'entrée des ponts, des églises,

des édifices publics, des riches boutiques; les notaires eurent ordre de recommander aux testateurs l'aumône générale[6]. On fit des collectes, on ouvrit un registre des dons de toute espèce[7].

On crut aussi avec raison qu'annuellement, pendant la tenue de la grande foire, une procession de tous les pauvres, de tous les enfans des pauvres, de tous les maîtres des enfans des pauvres, de tous les administrateurs, de tous les recteurs, de tous les officiers, de tous les agens, de tous les serviteurs de l'aumône, précédés des clochettes de la ville, suivis des corps de la magistrature judiciaire, municipale, passant lentement et en chantant au milieu des richesses étalées[8], attendrirait irrésistiblement le cœur de ceux qui les possèdent.

L'aumône de Paris.

Sans doute le sire Lamouche avait lu un traité de l'aumône établie à Lyon, imprimé chez Griphe[9], dont je connais le titre et dont je n'ai jamais pu me procurer un exemplaire; il s'en est fait honneur; mais je connais de même un traité de l'aumône établie à Paris en 1578, par l'apothicaire Houel, imprimé en 1580[10]. Je l'ai lu, et à mon tour je m'en suis aussi fait honneur: Sire, ai-je dit, si tous les arts n'ont pas été inventés à Paris, tous, à commencer par le plus beau, le plus noble, celui de faire le bien, y ont été agrandis;

l'aumône de Lyon n'est que celle de Paris, plus les défauts qu'on a corrigés, moins les améliorations qu'on a faites et que je vais rappeler.

A Paris, on a mis tous les pauvres sous la juridiction d'un bailli, et on a donné à ce bailli un greffier, des huissiers et des sergens [11].

On a fourni du travail aux pauvres valides, soit en leur faisant nettoyer la ville, soit en la leur faisant fortifier [12].

On a donné des secours et des médicamens à domicile [13].

On a défendu durant les quêtes, aux bateleurs, aux farceurs, aux comédiens, de jouer [14], afin que l'argent du peuple ne fût pas détourné d'une meilleure destination.

Et quand les dons n'ont pas suffi, on a eu recours aux taxes que les propriétaires des maisons ont été obligés d'acquitter pour les locataires [15].

Et quand les percepteurs de ces taxes ont refusé d'en faire la levée, on les a cotisés à un prêt forcé de cinq cents écus [16].

Enfin on a composé la complainte de l'aumône [17] qu'on entend chanter, qu'on chante en ouvrant sa bourse.

L'aumône de Metz.

Messire, m'a dit le sire Lamouche qui sans doute savait aussi bien que moi ce que je venais de lui dire, qui n'écoutait pas, qui avait la bou-

che ouverte, qui témoignait l'impatience de parler, avez-vous été à Metz? Je n'osais dire que j'y avais été, parce qu'à mon passage dans cette ville je ne m'enquérais guère encore des établissemens de charité ; à Metz, a-t-il repris, les réglemens de l'aumône font partie des lois du pays. Les trois états ont défendu de demander l'aumône, de la faire. Ils ont voulu que les châtelains des portes ne permissent aux pauvres passant dans cette ville d'y séjourner qu'un seul jour, durant lequel il doit leur être donné le couvert et la passade; ils ont voulu que les quinze administrateurs ou maîtres de l'aumône enrôlassent tous les pauvres, et que tous les pauvres fussent vêtus d'habits uniformes; ils ont voulu que les secours leur fussent distribués chaque semaine; ils ont voulu que leurs enfans fussent mis à l'école de lecture et ensuite chez un maître de métier[18]. L'évêque, ajoutant à ces réglemens, a voulu qu'il y eût aussi une aumône de malades pauvres; qu'on en fît le rôle devant le peuple[19].

L'aumône de Lille.

Sire, lui ai-je dit en imitant la forme de la question qu'il m'avait faite : Avez-vous été à Lille? Et comme il n'avait pas trop attendu ma réponse, j'ai continué, sans trop attendre la sienne. J'en suis fâché, mais c'est l'aumône de cette ville qui, sous le nom de bourse générale des pauvres, est, en

vous acccordant ou en accordant au roi de France que Lille soit dans la mouvance de sa couronne[20], la plus ancienne de ces pieuses aumônes françaises que l'Europe a adoptées[21], car le placard ou ordonnance de son institution est de 1527[22]. Cette aumône est gouvernée par des ministres généraux ayant sous eux les ministres des paroisses[23]; elle a maintenant, comme les autres aumônes des différentes villes de la France[24], son rôle, sa police, ses sergens, ses distributions hebdomadaires[25].

La cessation de la mendicité.

Il faut cependant convenir, ai-je poursuivi, que ce grand mouvement général européen qui pour ainsi dire a nettoyé l'espèce humaine des plaies, des bosses, des guenilles, des lamentations des mendians, a été donné en France par la Sorbonne. Consultée en 1530 par les magistrats de Lille, elle décida qu'on pouvait forcer les pauvres à ne recevoir l'aumône que de la caisse publique, et les citoyens à ne la faire que dans cette caisse[26].

Ah! s'est pris à dire le sire Lamouche, les parlemens ont été bien plus loin; ils ont rendu obligatoire le paiement des taxes portées aux rôles des aumônes[27]; ils ont demandé aux clercs-bénéficiers le sixième de leurs revenus[28], et ensuite ils ont fait impitoyablement arrêter, fait impitoyablement fustiger les mendians demandant l'aumône.

Mais pour quoi, a-t-il ajouté, Charles IX, au lieu de vouloir que chaque paroisse nourrît ses pauvres[29], n'a-t-il pas voulu que chaque canton, ou mieux, que chaque élection, ou mieux encore, que chaque généralité les nourrît? son ordonnance eût été alors équitable, eût pu être exécutée, et ne serait pas tombée en désuétude.

Sire, lui ai-je dit, dans plusieurs villes, j'ai vu des pauvres portant en étoffe ou la lettre initiale du nom de la ville[30], ou la grande croix rouge et jaune[31], ou l'écharpe[32] ou les autres signes de l'aumône générale, mendier. Messire, m'a-t-il répondu, c'est que plusieurs aumônes générales sont encore forcées de le permettre[33]. On commence d'abord par faire ce qu'on peut, et on finit ensuite par faire ce qu'on veut.

LES HOPITAUX DE LA FRANCE.

Station LIV.

Déjeunez ici. — Non, allons déjeuner chez moi. — Ne me refusez pas. — Faites-moi cette grace. C'est ainsi qu'aujourd'hui, sur le pas de la porte de ma chambre, le sire Lamouche et moi, nous avons long-temps disputé : hier il m'avait donné à dîner et il voulait encore me donner à déjeuner aujourd'hui. Enfin j'ai terminé en lui tendant amicalement la main, en le tirant dedans et en lui disant

que j'avais écrit dans mon journal de voyage l'entretien que nous avions eu, qu'il trouvât bon aussi que j'écrivisse celui que nous allions avoir avant mon départ que je ne pouvais guère différer : il s'est aussitôt assis sans nouvelle insistance.

Vous penserez sans doute ainsi que moi, lui ai-je dit, que si les institutions des aumônes, mieux que les institutions des hôpitaux, propagent les secours, elles ne les complètent pas si bien : les aumônes nourrissent les pauvres; les hôpitaux les nourissent, les habillent, les logent, les chauffent, les entretiennent en santé, en maladie, enfin les adoptent.

Les hôpitaux des enfans orphelins.

Au commencement de cette semaine, ai-je continué, j'étais sorti pour aller faire une visite ; je rencontrai dans la rue Saint-Denis une troupe de jeunes garçons et une troupe de jeunes filles tous habillés de bleu[1]; la curiosité qu'excita en moi leur joli et uniforme habillement me les fit suivre jusque dans leur maison. J'avais le manteau de velours vert[2] brodé, la plume fraîche, éclatante; les portiers, auxquels je demandai la permission d'entrer, se rangèrent respectueusement pour m'ouvrir le passage.

Lorsque je fus dans les cours, j'interrogeai économes, sœurs, domestiques; tout le monde s'em-

pressait de répondre à mes nombreuses questions; j'étais enchanté de ce que je voyais et de ce que j'entendais.

Les bâtimens de cet hôpital sont divisés en deux parties ; dans l'une demeurent les jeunes garçons, dans l'autre les jeunes filles : même nombre de salles et de dortoirs dans chacune des deux parties.

Tous les matins au son de la cloche les jeunes garçons et les jeunes filles se lèvent à cinq heures en été, et à six en hiver : ils vont à la messe; après la messe le déjeuner, la leçon de lecture, d'écriture ou de chant; à onze heures ils dînent; à six heures ils soupent; à neuf ils se couchent.

Je les vis dîner. Leur réfectoire est propre; chaque orphelin a par jour une livre de pain et six onces de viande.

Je visitai en détail les salles d'instruction. On me fit ensuite passer dans la salle des métiers où trois ou quatre cents jeunes garçons maniaient les instrumens de tous les arts. Dans le fond, sur une espèce d'estrade, d'habiles artisans donnaient des leçons de théorie et de pratique aux orphelins les plus âgés qui allaient ensuite, à quelques pas, les répéter à leurs jeunes camarades. La laine, la soie, le coton, l'ivoire, les bois, les métaux étaient tout à la fois façonnés. C'était un tableau complet de l'industrie française[3]. J'étais émerveillé, j'admirais : je me disais pourquoi une pareille salle d'arts mécaniques ne se trouvait pas dans tous les grands

hôpitaux d'enfans, lorsqu'un chef d'atelier, s'approchant de moi, vint interrompre mes réflexions : Monsieur, me dit-il, si je ne me trompe, il paraît que vous n'êtes pas mécontent de notre établissement. Le public ne l'est pas non plus. Il nous sait quelque gré de l'avoir conservé, malgré les traverses de toute espèce que, dans les commencemens et même ensuite pendant assez long-temps, nous ont suscitées plusieurs ouvriers de la ville, fâchés de nous voir fabriquer les mêmes ouvrages que les leurs, et mieux et à plus bas prix, fâchés surtout de nos priviléges. Monsieur, savez-vous bien où vous êtes ? Peut-être vous ignorez que les ouvriers qui enseignent dans cette enceinte gagnent la maîtrise et que les apprentis la gagnent aussi, que la maison a le droit de faire acheter toutes les matières de fabrication comme les maîtres artisans de Paris, et que les gardes jurés ou les inspecteurs ne peuvent entrer ici qu'en se faisant assister par les supérieurs de la maison[4] ? Ainsi que la politesse le voulait, je trouvai ces priviléges grands, honorables, magnifiques, extraordinaires. J'en félicitai ce brave homme ; ensuite je lui dis : Cette moitié des bâtimens occupée par les jeunes garçons est dans un continuel mouvement ; je pense que l'autre moitié n'est pas sans doute dans le repos, et qu'on y exerce aussi les jeunes filles aux arts de leur sexe. Vous ne vous trompez point, me répondit le chef d'atelier, les plus jeunes filles lavent, cardent, filent les laines,

les cotons et les soies ; les plus âgées les ouvrent à l'aiguille et les tricotent. — Maître, à quel âge sortent les jeunes garçons et les jeunes filles ? — A vingt-cinq ans. Ordinairement, en quittant la maison, ils se marient entre eux[5]; et ces jeunes ouvriers, accoutumés aux vertus religieuses, au travail, à l'économie, forment d'excellens ménages. Les plus heureux époux, les plus sages, les plus habiles artisans de Paris sont sortis des enfans bleus[6]. — Maître, quel est le revenu de la maison ? — Monsieur, il n'est que de trois cents livres, mais chaque enfant reçoit tous les jours six deniers que lui donne l'aumône générale[7]. Oh ! lui dis-je, ce n'est pas trop, si c'est assez, car j'ai trouvé que le repas de vos élèves était bien frugal et bien léger. — Monsieur, il n'y a pas long-temps qu'il l'était encore bien davantage ; ces pauvres enfans n'ont eu de déjeuné que depuis le don d'une rente en blé qui leur a été fait par Guillaumette de l'Arche. Que tous les jours Dieu rende bien pour bien à cette bonne Guillaumette ! jamais les enfans ne commencent leur déjeuner sans la nommer[8].

Moi, s'est pris à dire le sire Lamouche, je puis vous parler des enfans rouges dont l'hôpital a été fondé dans un quartier voisin de celui des enfans bleus par la bonne et aimable reine de Navarre, sœur de François Ier. La chapelle, agréablement et gaîment éclairée par les vitraux qui représentent des histoires d'enfans[9], est à voir et c'est tout ; il y

a bien des ateliers, mais quelle différence avec ceux des enfans bleus ! L'administration de la maison n'est pas non plus comparable à la leur : on remarque trop facilement qu'à l'hôpital des enfans bleus sont les orphelins nés dans Paris, et qu'à celui des enfans rouges sont les orphelins nés hors de Paris [10]. Les premiers orphelins des enfans rouges furent des fils de pauvres gens forcés de se réfugier dans cette ville par les pestes ou les guerres, et qui y moururent sans laisser aucun bien [11].

Sire Lamouche, ai-je dit, l'institution des enfans de la grange de Lille a la même origine [12]. On leur donna d'abord asile dans une grange. Aujourd'hui on leur a bâti une belle maison où on les élève jusqu'à ce qu'ils soient mis en apprentissage chez un maître artisan, ou bien en service chez un honnête bourgeois. Lorsqu'ils se marient, l'hôpital leur donne pour présent de noces cinquante florins [3], toujours out prêts et tout comptés.

Sire Lamouche, ai-je ajouté, Antoine de Glandevès a fondé à Marseille, il y a quelques années, un hôpital pour douze orphelines, habillées de gris, appelées Filles-Grises, gouvernées par une matrone. Antoine de Glandevès a pourvu aussi à leur dot [14].

Les hôpitaux des enfans trouvés

Pendant quelques momens le sire Lamouche est demeuré à réfléchir : Mon cher messire, m'a-t-il dit

ensuite, ce qui ne surprend guère les autres, ce qui me surprend beaucoup, c'est que nous n'ayons pas encore d'hôpitaux d'enfans trouvés qu'on nomme à Paris, et par imitation en province, enfans de la crêche[15]. Ce qui me surprend beaucoup aussi, c'est que partout la porte des hôpitaux des enfans leur soit, aux termes des statuts, perpétuellement fermée[16]. A la vérité les ordonnances, les arrêts de parlemens forcent les seigneurs à s'en charger jusqu'à l'adolescence[17]; mais qu'arrive-t-il ? les seigneurs tâchent de s'en débarrasser au meilleur marché, et facilement on reconnaît à leur maigreur, à leur petite figure pâle, ces enfans allaités, nourris, vêtus au rabais.

Les hôpitaux des adultes.

Que n'a pas fait la charité chrétienne de notre siècle, a ajouté le sire Lamouche : elle a, dans les Indes, bâti de ses longs et puissans bras, les deux plus grands, les deux plus magnifiques hôpitaux du monde[18]. Elle a fait encore plus, elle a judicieusement ôté aux clercs, judicieusement confié aux laïques, souvent plus instruits dans les lois, toujours plus exercés dans les affaires, l'administration du bien des pauvres[19]; elle a fait encore plus, elle s'est courageusement rendue sourde aux plaintes et aux cris, et a réuni en grands hôpitaux plusieurs petits dont elle a chassé les fainéans et riches pauvres[20].

Les hôpitaux des malades.

Elle a fait encore plus, elle a refondu les vieux hôtels-dieu. Ne croyez pas que je veuille parler de celui de Paris, depuis saint Landri toujours à peu près le même[21]; je veux parler de celui de Lyon, je veux parler de son service simple, économique, admirable. Pour tout l'Hôtel-Dieu une seule salle. Elle est, à la vérité, vaste, aérée, divisée en deux dans sa longueur par des piliers et des grilles : d'un côté sont les hommes, de l'autre les femmes; au milieu se trouve une grande cheminée commune autour de laquelle les uns et les autres peuvent se voir, mais sans pouvoir autrement communiquer. Par cette disposition, deviennent encore communs le mouvement de l'air, la lumière des fenêtres, la lumière des lampes; et de plus tous les malades peuvent aussi, de leurs lits, entendre la messe, voir le prêtre qui la dit. J'y ai surtout admiré la propreté; les lits, faits de beau noyer, étoffés en tapisserie, sont tous les jours exactement nettoyés; les ustensiles brillent. Cette vaste salle forme presque tout l'hôpital; elle est comme le temple de la bienfaisance ou de l'hospitalité. Et combien croiriez-vous que l'administration emploie d'hommes pour le service? Comptez : un aumônier, un médecin, un chirurgien, un pourvoyeur, un boulanger, un portier, deux porteurs pour aller chercher les malades dans une litière couverte,

pas davantage. L'administration a pour le service des malades vingt femmes, sans autre salaire que la promesse des récompenses célestes. C'est aussi à cause de cette promesse que les apothicaires et les épiciers de la ville fournissent gratuitement la pharmacie[22].

Les hôpitaux des infirmes.

Quand les maladies, a continué le sire Lamouche, sont permanentes, elles sont des infirmités. Les hôpitaux des infirmes touchent aux premiers temps de l'ère chrétienne[23]. Mais de notre temps il s'en est élevé un à Paris, sous le nom d'Hôpital des teigneux, où se trouve, passez-moi cette manière de parler, un assortiment complet d'infirmités, où chacune a pour ainsi dire sa tablette, du moins sa loge, où le service est fait à aussi bon marché et aussi bien qu'il est possible. Le gouverneur est le seul qu'on paie. Les infirmes sont eux-mêmes surveillans, ils sont eux-mêmes tailleurs, lingers, blanchisseurs, commissionnaires, garde-malades. Ils remplissent tous les emplois[24]. Messire de Boulencourt, président à la chambre des comptes, a fondé cet hôpital[25]. Je vous prie de faire connaître en Espagne et son nom et sa belle œuvre.

Les hôpitaux des femmes enceintes.

On ne peut dire, a poursuivi le sire Lamouche,

que la grossesse des femmes soit une maladie ; mais elle en nécessite les soins et les dépenses. Dans tous les hôtels-dieu des grandes villes il y a une salle des femmes enceintes[26]. Il ne devrait pas y en avoir ; il devrait y avoir des hôpitaux, c'est encore ce que la charité de notre siècle a, sans le savoir, laissé à faire.

Les hôpitaux des fous.

Sans le savoir, elle a aussi laissé au siècle prochain à fonder les hôpitaux des maladies de la raison, ou plutôt des organes de la raison. Disons cependant en notre honneur qu'il y a déjà des salles de fous[27], qu'au dernier siècle il n'y en avait pas[28].

Les hôpitaux des vieillards.

Tous les siècles qui nous ont précédés ont à l'envi agrandi et agrandi, doté et doté, les asiles de la vieillesse indigente : à cet égard nous n'avons presque rien fait ; il n'y avait presque rien à faire.

LE SERGENT DE VALOGNE.

Station LV.

Faut-il que j'écrive ici que je suis maintenant dans la Normandie ? Je pense que non, puisque

j'ai à écrire et que j'écris qu'aujourd'hui j'ai dîné à Valogne. Un gentilhomme sergent de sa sergenterie[1] m'a invité chez lui. Je n'écris pas à quelle occasion, ce serait trop long.

Monsieur, m'a-t-il dit à un premier mouvement que j'ai fait pour me lever de table, causons encore un peu, je vous en prie, car j'ai quelque raison pour que vous sachiez plus tôt que plus tard comment mon épouse et moi nous nous sommes d'abord fait l'amour en vrais amans normands. Il a continué ainsi :

Dès le premier jour que nous nous vîmes, la jeune personne qui devait être mon épouse et moi nous parlâmes aussitôt et avant tout de nos biens, et d'abord de ceux que nous possédions en entier, ensuite de ceux que nous possédions comme coportionnaires, c'est-à-dire par fraction; mais à peine avais-je commencé l'énumération de ceux-ci que, renouvelant encore ses interruptions, elle me dit :

Les fractions de fiefs.

Et moi, monsieur, dit-elle, je suis dame aux trois quarts d'un fief d'une nature bien rare, d'un fief en même temps noble, en même temps ignoble, d'un fief-ferme[2].

Les fractions de vaudeville.

Et moi, mademoiselle, j'ai, au contraire, le

tiers de la plus noble seigneurie, la seigneu ri du lyrique vallon de la Normandie, la seigneurie du Vaudeville[3]. Ma part me rend en boisseaux, demi-boisseaux, quarante setiers de froment; plus, en couplets[4], demi-couplets, quarante vaudevilles en bons vers, bonne rime, bonne mesure, aune de Rouen.

Les fractions de moustache.

Mademoiselle, j'ai aussi en ma qualité de co-seigneur du Menil, le droit de me faire faire et de faire faire à mes enfans gratuitement la moitié de la moustache par le barbier du village[5]; ce qui reviendra, quand nous aurons sept garçons, à quatre moustaches gratuitement faites en y comptant la mienne : Mademoiselle, si je calcule mal, si je faux, dites-moi, je vous en prie, en quoi.

Les fractions de serfs.

Monsieur, me dit la jeune demoiselle, j'ai mieux que cela : j'ai un serf; à la vérité il ne m'appartient qu'aux deux tiers; mais mon tuteur veut m'acheter le reste. Vous me demanderez, continua-t-elle, comment dans un pays où sont nés Calvin et Bèze, il peut se faire qn'il y ait encore des serfs. Je le demandai aussi à mon tuteur; il me répondit que le fait était qu'il y en avait, qu'il y en avait encore et en assez grand nombre, dans presque toutes les

provinces[6], et qu'il en connaissait un, établi savetier dans la boutique de la maison où demeure le plus célèbre de nos historiens actuels qui dit, avec tous nos autres historiens, que le servage est aboli depuis Louis-le-Hutin[7].

Les fractions d'usage.

Mademoiselle, outre que j'ai tous les jours dans le village, pendant une heure, l'usage des eaux de la fontaine[8] que je change contre du vin, du cidre ou du lait, avec les propriétaires des prairies voisines, j'ai la moitié de l'usage du chauffage[9], et nous nous chauffons alternativement avec mon co-usager une année, lui l'hiver et moi l'été, une autre année, lui l'été et moi l'hiver.

Les fractions d'aînesses.

Monsieur, j'ai par indivis avec les sœurs maîtresses d'école[10] un tennement d'aînesse dont tiennent sous les mêmes redevances, comme héritières de puînés, plusieurs jolies petites aînées[11] : ce sera peut-être quelque chose pour un fils, et pour deux ce sera davantage.

Les fractions de gardes-nobles.

Mademoiselle, moi j'ai le dixième des gardes-nobles du Contentin[12]. Mon père avait acheté du

roi le droit de le représenter dans l'administration des biens et des personnes des jeunes demoiselles orphelines [13] : ce sera peut-être quelque chose pour un fils, et pour deux ce sera davantage.

Les fractions d'offices.

Mademoiselle, continuai-je bon gré mal gré, mon grand-père avait eu par succession un quart d'une sergenterie noble de plaids d'épée ; mon père en avait acheté une autre ; quand j'ai pris à rente l'autre moitié, j'ai été sergent noble de plaids d'épée [14] aux quatre quarts ou bien peu s'en faut. — Monsieur, mon oncle, m'a acheté une moitié, et il cherche à m'acheter l'autre moitié d'un office d'un prévôt de maréchaux de France qui, dans les cas prévôtaux, condamne souverainement à mort [15]. Ainsi j'aurais un entier office prévôtal. — Mademoiselle, j'ai un quart d'un office d'un grenetier de grenier à sel [16]. — Monsieur, j'ai des parts dans un office d'un maître de ports et passages [17]. — Mademoiselle, j'en ai dans un office d'un vendeur de poissons [18]. — Monsieur, j'en ai dans un office d'un vendeur de cuirs [19]. — Mademoiselle, j'en ai dans plusieurs offices de regrats [20], de bureaux de changes [21], de recettes urbaines, rurales [22].

La jeune demoiselle me dit alors d'aller porter mes titres chez son notaire, d'aller y voir les siens ; je n'y manquai pas. Le lendemain elle me fit les

yeux doux, et toujours plus doux. De mon côté, les soupirs devinrent de plus en plus fréquens, de plus en plus enflammés : et de même que nous avions heureusement marié nos biens, nous mariâmes heureusement nos personnes.

En saluant ce bon gentilhomme, en m'en allant, je ne pouvais m'empêcher de penser, comme en ce moment je ne puis m'empêcher de dire : La drôle de France ! la drôle de France !

LE CONFRÈRE DE CHAILLOT.

Station LVI.

LORSQU'EN marchant on est arrêté, on l'est ordinairement ou par le bras, ou par la main. Ce matin, à Paris, au cloître Sainte-Opportune, je l'ai été par le pied et j'ai été forcé de regarder en bas tandis que je regardais en haut, d'où je ne sais par quelle répercussion de voix il me semblait qu'on m'appelait ; j'ai vu à travers les fenêtres grillées un peu au-dessus du pavé du cloître, dans une espèce d'ancien cellier, ou peut-être d'ancien charnier qu'un moment après il m'a fallu appeler salle basse, deux personnes dont l'une était le prince de la confrérie du rosaire[1], à laquelle je me suis fait recevoir depuis mon arrivée à Paris. Il a couru

m'ouvrir une petite porte, je suis entré : Nous savions, m'a-t-il dit en riant, qu'aujourd'hui vous passeriez dans ce quartier, et nous vous attendons pour aller à Chaillot. Viendrez-vous ? viendrez-vous ? m'a-t-il répété en me serrant les mains ? On doit, lui ai-je répondu en riant aussi, faire toujours la volonté des princes. Nous sommes partis. Chemin faisant il m'a dit : je n'ai à Paris qu'un pied-à-terre, ou plutôt un pied en terre ; mais à Chaillot je suis logé plus spacieusement et surtout plus haut, comme vous allez voir. Effectivement parmi toutes les maisons de ce village il n'y en avait qu'une seule à quatre étages, et c'était le prince du rosaire qui occupait le plus haut. Cependant, lorsque nous y sommes entrés, j'ai vu avec plaisir une assez longue enfilade de pièces décorées de tous les instrumens, de tous les appareils des sciences.

Alors il s'est passé entre le prince du rosaire et moi une petite scène de politesse qui a manqué rendre ma promenade à Chaillot seulement agréable, d'agréable et en même temps d'utile qu'elle a été. Le prince du rosaire, craignant de rendre un peu sérieuse une partie de plaisir faite à la campagne, me refusait et avait toutefois grande envie de me montrer les machines de son cabinet. J'avais, moi, une plus grande envie de les voir ; mais craignant aussi de lasser encore un savant dans les momens où il venait se délasser, je n'osais manifester mon envie.

Les mathématiques.

Heureusement l'ami du prince du rosaire a vu ce qui de part et d'autre se passait dans notre esprit. Il nous l'a dit et aussitôt nous nous sommes tous les trois mis à rire et à faire le tour du cabinet, examinant successivement les divers instrumens, à commencer par ceux des mathématiques et par ceux de la numération.

Je suis un peu honteux, m'a dit le prince du rosaire, de vous montrer d'abord ces sachets de petits cailloux, ces sachets de pois, ces sachets de boulettes, ces petites bourses de jetons; mais de même que les doigts ont été le premier moyen de numération, les grains de sable, les grains de légumes ont été le second, et encore aujourd'hui la plupart des gens, notamment les marchands, font les calculs au jet avec des jetons[2]; toutefois cette manière de compter doit nécessairement cesser depuis que la nouvelle arithmétique de Forcadel a réduit les anciennes deux cent quarante règles à quatre[3].

Voilà sur ce carton, a-t-il continué, un tableau de nombres rompus, de roupts[4] ou fractions;

Et là, un autre d'extraction de racines[5];

Et ici une planche d'équations du second degré, où n'étaient pas montés nos devanciers, où nous sommes d'abord montés[6]; une autre planche d'équations du troisième, où nous sommes ensuite montés[7].

Mais comment y sommes-nous montés ? C'est par nos belles routes qui du pied des monts de la science s'élèvent aux sommités les plus arduës, je veux dire par nos belles méthodes.

Aussi ai-je le plus grand respect pour notre Viëte[8], lorsque je le vois le premier écrire en caractères concis, clairs, faciles, en caractères alphabétiques, l'algèbre[9]; lorsqu'aussitôt je vois l'algèbre, allégée des chaînes de ses anciens caractères confus, diffus, difficiles[10], se jouer avec les nombres les plus grands que la pensée puisse atteindre, avec les plus énormes masses que l'imagination puisse créer ; les représenter, les transporter légèrement, les distinguer, les combiner, les assujétir à toute la rigueur des plus simples, des plus petits calculs[11], enfin devenir le levier, le mouvement de la géométrie[12] qu'elle a agrandie, qu'elle agrandira peut-être encore.

Les mathématiques appliquées.

Lorsqu'en même temps je vois cette nouvelle géométrie, sous le nom de mécanique[13], déplacer les obélisques de la place où les anciens Romains les avaient voulues et les porter à la place où les nouveaux Romains les veulent[14]; lorsque je la vois et subjuguer les mers par une meilleure construction, une meilleure direction des vaisseaux[15], et renverser les armées, les forteresses[16] en rendant, si je

puis m'exprimer ainsi, clairvoyante et sans doute trop clairvoyante la force aveugle de la poudre;

Lorsque je la vois, sous le nom d'astronomie, démolir avec son compas l'ancien firmament, les anciens onze cieux imaginaires, briser les anciens épicycles[17], et cependant conserver à la terre sa dignité, son immobilité, faire tourner autour d'elle le soleil, autour du soleil les autres planètes, et, extirpant à jamais cette vieille erreur renouvelée des Grecs vers le milieu de ce siècle par Copernic[18], couronner Tyco-Brahé comme le roi du vrai firmament[19];

Lorsque je la vois encore, sous le même nom, réconcilier l'année solaire avec l'année civile, en retranchant dix jours de la petite année 1582, et en ne comptant plus que quatre-vingt-dix-sept bissextes dans chaque période de quatre siècles[20];

Lorsqu'enfin je la vois ne consentir à se reposer que dans le mouvement perpétuel, ou, si vous voulez une autre manière de parler, qu'après avoir découvert le système du mouvement perpétuel[21].

Messire, sur ces tablettes qui sont devant vous, se trouvent tous les instrumens du théâtre de Besson[22], avec lesquels ces nouvelles merveilles ont été opérées; examinez s'il en manque un seul.

O messire, que les rois sont grands! ils frappent, avec leurs foudres de bronze, avec leurs armées de gensd'armes les nations ennemies rangées en bataille sur leurs frontières, et les font reculer ainsi que

leurs frontières; cependant il me semble qu'ils sont bien grands encore dans l'intérieur de leur palais où ils ont parmi leurs familiers, leurs domestiques, leurs valets de chambre, des mathématiciens, des astronomes renommés[23] dont ils interrompent quelquefois les savans pronostics sur la perturbation des comètes qui doivent amener la fin du monde et remplir des débris, de la poussière d'un nouveau chaos[24], les profondeurs de l'espace, en leur disant : Maître Antoine ! maître Ambroise ! ôtez-moi le bonnet ! faites-moi chauffer les chausses !

La physique.

Au bout de cette tablette s'en est offerte une autre, et presque en même temps a commencé entre le prince du rosaire et son ami un dialogue auquel j'ai donné occasion. J'avais été ébloui des belles machines de physique toutes sculptées, toutes dorées, surtout de leur grand nombre, et je m'étais écrié : Ah ! que les vieux physiciens du temps passé ne sont-ils ici pour dire, non comme Bias : Que de choses dont je puis me passer ! mais bien : Que de choses dont je suis obligé de me passer ! car, ni ils n'auraient la connaissance, ni ils ne pourraient se servir de ces nouvelles machines. Et cependant, s'est pris à dire le prince du rosaire, quelle n'était pas leur vanité ! lisez leurs livres, où ils se vantent d'avoir tout trouvé, tout découvert,

d'avoir touché le bout de la carrière. Mais dites-moi, a-t-il ajouté en s'adressant à eux, en les apostrophant avec une espèce de petite colère, comme s'ils avaient pu l'entendre, que saviez-vous? Répondez-moi d'abord et avec clarté sur vos principes: peut-il exister d'accident sans sujet? —Il peut en exister, a répondu d'un ton assez plaisant l'ami du prince du rosaire. — Fort bien, selon Aristote, qui parmi beaucoup de choses vraies a écrit plusieurs choses fausses; et pour vous et pour vos pères, et pour vos grands pères, tout sans distinction, sans exception, était vrai, absolument vrai [25]. Vous admettiez aussi par conséquent et avec la même crédulité la forme sans matière [26]? — Oui, a répondu l'ami du prince du rosaire, en se prêtant à ce dialogue et en prenant un air humilié, car sur la foi d'Aristote nous aurions admis la matière sans forme. — Mais vous ne saviez donc pas que les élémens eux-mêmes sont composés de matière et de forme [27], comme les syllabes de voyelles et de consonnes? — Non, disait l'ami du prince du rosaire, en répondant toujours pour les physiciens du dernier siècle. — Eh! saviez-vous que le premier élément, la terre, est un corps dont toutes les parties pèsent les unes sur les autres, et sont attirées vers un centre commun [28]? — Non. — Saviez-vous que le second élément, l'eau, a un poids spécifique, relativement à celui de la terre, dans le rapport de treize à seize [29]? — Non. — Saviez-vous que l'eau

est un composé de molécules rondes roulant les unes sur les autres[30], et qu'elle est compressible[31]? — Non. — Saviez-vous qu'elle ne jaillit des fontaines que par la pression qu'exerce sur elle la mer en pénétrant dans l'intérieur de la terre[32], et que c'est en très grand le mécanisme du siphon[33]? — Non certes. — Saviez-vous que c'est des influences lunaires que viennent le flux et le reflux[34]? — Non. — Saviez-vous que le troisième élément, l'air, est sec[35]? — Non. — Saviez-vous que le vent n'est pas un air que soufflent les cavernes[36], comme vous le croyiez, mais qu'il est au contraire un air mis en mouvement par le soleil[37], par les étoiles[38]? — Non. — Saviez-vous que le quatrième élément, le feu, est si simple, si pur que les formes de sa substance nous en seront toujours cachées[39]? — Non. — Vous ne saviez pas non plus que la lumière fût la substance du feu[40]? vous ne connaissiez de la lumière ni la réfraction ni la décomposition[41]? vous ne connaissiez pas même, ou du moins vous en connaissiez mal la réflexion, car vous n'avez su faire usage ni de la théorie, ni de ses conséquences. Est-ce par vous ou par nous qu'a été découverte la chambre obscure[42], cette caisse magique où vient se peindre le tableau des objets placés devant le spectateur?

Cependant vous disputiez sur les couleurs, tandis que vous en ignoriez même les causes. Qui de vous ne croyait que l'herbe fût verte par elle-même

et la rose rouge de sa nature? Vous ignoriez que les couleurs ont trois causes, la lumière, la substance à travers laquelle passe la lumière, et la disposition du corps coloré à prendre la partie colorante de la lumière qui le colore[43].

En même temps que vous jugiez des couleurs comme les aveugles, vous jugiez des sons comme les sourds : vous ne saviez pas que les sons ne sont pas plus inhérens aux corps que les couleurs. Les cloches qu'on sonnait de votre temps faisaient comme aujourd'hui vibrer l'air, et l'air faisait vibrer les nerfs de votre oreille[44]; vous l'ignoriez; vous alliez à office sans être plus savans à cet égard que le bedeau qui le sonnait.

Vous ignoriez l'origine des couleurs, des sons.

Vous ignoriez jusqu'à l'existence du magnétisme polaire[45]; et si vous connaissiez l'électricité vous ignoriez qu'elle était répandue dans presque tous les corps[46]. Ah! quel petit livre on aurait fait de ce que vous saviez, et quel grand livre de ce que vous ignoriez!

Nos savans ne cessaient de rire, je riais comme eux : tout à coup nous avons entendu sonner l'angélus. En France, ou du moins aujourd'hui à Paris, c'est l'heure où l'on a dîné[47]: Ah! se sont écrié le prince du rosaire et son ami, tous les deux à la fois: l'angélus! l'angélus! et nous ne sommes pas encore à table! Allons! allons! et me prenant chacun par une main ils m'ont emmené au bout de l'apparte-

ment, dans une pièce où le dîné s'est trouvé servi; tout était fort propre, fort bon, il n'a plus été question de sciences. On était gai, ce que les Français appellent en pointe de vin; on a dit le petit mot; on a fait de petites histoires, de petits contes qui, sur la fin, n'étaient peut-être ni assez sérieux, ni assez graves pour des savans et pour des confrères du rosaire.

La chimie.

Nous étions à peine levés que j'ai prié le prince du rosaire de me faire voir le laboratoire d'alchimie, qui ordinairement est à la suite de beaux cabinets tels que le sien. Je n'en ai pas, m'a-t-il répondu. Je ne veux pas me ruiner, je ne suis pas apothicaire distillateur. Je ne puis gagner le matin en distillations ce que je dépenserais le soir en expériences. Vous ne me comprenez pas; ce n'est pas votre faute. Un de ces jours je passai devant la boutique de sire Tournon, apothicaire distillateur de la rue Saint-Martin, j'entrai chez lui par hasard et, pour l'avoir nommé comme le nomme son enseigne, il me reçut fort mal. Je m'en retournai sans rien acheter; son gendre sortit vite de l'arrière-boutique, et m'arrêta sur le pas de la porte; sire Tournon se retira toujours en grondant: Monsieur, me dit le gendre, mon beau-père est le meilleur homme du monde; malheureusement il s'est entêté de

l'alchimie dont il a lu un trop grand nombre des mille ou douze cents traités qu'on a jusqu'ici publiés [48], ce qui fait un grand tort à sa fortune. Il n'achète jamais de bois, il n'achète que du charbon ; et toute sa famille est obligée de se chauffer autour de ses fourneaux, où il cherche la transmutation des substances, où il veut, dit-il, comme la nature, avec de l'eau faire du mercure, du soufre, et avec du mercure, du soufre, faire de l'or [49]. Mais mon beau-père et les alchimistes s'obstinent à ne pas savoir que pour faire comme la nature il faudrait l'avoir vu faire ; et d'ailleurs combien d'années, combien de milliers d'années ne met-elle pas à préparer, à mélanger les matières, à composer, à teindre, à mûrir l'or ! Je le dis à ma femme, et ma femme dont le bon cœur, les douces paroles transmuent toutes les vérités en vérités agréables, le dit à son père qui lui répond que dans peu il la couvrira de bijoux du plus fin or, elle et toutes ses sœurs. En attendant, tout ce que nous avons pu obtenir de lui, c'est qu'il distillerait jusqu'à midi pour la boutique, et seulement l'après midi pour l'alchimie, en sorte que le matin il se contente d'être apothicaire-distillateur ; mais il est alchimiste le soir. Vous êtes venu à l'heure où il est alchimiste.

Monsieur, ajouta le gendre de sire Tournon en ouvrant une porte du fond, vous plairait-il de voir le laboratoire de mon beau-père ?

Nous passâmes dans une grande pièce carrée,

tout entourée de poteries, de gresseries, de verres, de cornues, de matras, d'alambics à double, à triple étage, à double, à triple fourneau[50] : Voilà bien des manières de distiller, dis-je. Oh ! les alchimistes en ont bien d'autres, me répondit le gendre de sire Tournon : ils distillent aussi par le feutre, par la chausse[51], par l'action du soleil[52] ; ils distillent par distillation sèche ou sublimation, par distillation humide ou descension[53] ; ils distillent plusieurs fois leur distillation : ils rectifient[54].

Et ne croyez pas que la distillation soit leur seule manière de décomposer : ils décomposent encore par la dessiccation, par la macération ou digestion[55].

Remarquez en même temps que s'ils décomposent il composent aussi.

Ils composent au moyen de la coction, de la congélation, de la stratification[56] ou superposition alternative des couches, au moyen de la cémentation[57], c'est-à-dire de l'attraction et de la commixtion.

Voyez, me dit-il, en me promenant devant de longues lignes de vases étiquetés, le résultat de leurs opérations : voyez les sels, les alkalis, les alchools, les régules, les crocus martiaux, les beurres minéraux, les bezoards minéraux, les chaux minérales, les cristaux minéraux, les fleurs minérales ; les huiles végétales, les huiles animales, les précipités, les teintures, les extraits, les esprits[58].

Voyez les utiles découvertes qu'on faites les alchimistes dans les continuels travaux de leur infatigable folie.

Le gendre de sire Tournon m'entretint pendant long-temps encore avec beaucoup d'ordre, d'intelligence, de politesse, de douceur ; lorsqu'il eut fini, j'en vins à mes emplettes, comme il s'y attendait ; mais, comme je m'y attendais aussi, il me fit bien payer ses belles paroles : il me fit un compte d'apothicaire.

L'histoire naturelle.

Oh ! s'est pris à dire en ce moment l'ami du prince du rosaire, sommes-nous donc à la campagne pour ne pas nous promener ? Eh bien ! lui a répondu son ami, sortons ! sortons ! Allons voir, a-t-il ajouté, en s'adressant à moi, le semis des graines du Pérou que vous a données votre parrain, que vous m'avez données, que j'ai données à un de mes amis. Nous avons suivi le prince de Rosaire ; long-temps nous avons marché dans un chemin ennuyeux, bordé par de hauts murs. Enfin le prince du rosaire s'est arrêté devant une porte où il a sonné : nous avons aussitôt entendu aboyer au loin un grand chien. On a mis beaucoup de temps à venir ouvrir ; cependant on courait, d'où j'ai compris que le jardin devait être vaste ; il l'était et autant que le jardin des plantes de Pa-

ris[59], et presque autant que celui de Montpellier qui a quatre arpens[60]; il était magnifiquement tenu.

Le maître nous a reçus avec toute la politesse française ; il nous a d'abord montré le semis de mes graines, ensuite les plantes du nouveau monde que la France veut acclimater, la salse-pareille[61], le topinambour[62], et surtout le tabaco, ou petun, ou nicotiane, ou herbe à la reine[63], car je ne sais lequel de ces quatre noms, en France, cette plante conservera. Au milieu du jardin était un beau pavillon; le maître de la maison nous y a amenés ; nous sommes entrés dans une salle tapissée où nous nous sommes assis : Vous ne vous doutez pas, m'a dit le prince du rosaire, que vous êtes dans un des plus beaux cabinets d'histoire naturelle de la France et peut-être de l'Europe ; faites comme moi, a-t-il ajouté, tournez votre chaise du côté du mur : je l'ai tournée ; le maître de la maison a aussi tourné la sienne : il a en même temps pressé un petit bouton de fer, et la tapisserie, s'enroulant sur elle-même par le haut, nous a découvert une rangée d'armoires vitrées où se trouvaient disposés, dans un très bel ordre, les trois règnes.

D'abord les fossiles, les terres, les bols, les argiles, les craies, les pierres, les pierres précieuses classées en pierres opaques, en pierres transparentes[64], les métaux classés en métaux parfaits, en métaux imparfaits[65], les autres minéraux classés

d'après la méthode de Bodin[66] et celle de Gesner[67].

Ensuite les végétaux classés aussi, mais non suivant le vieil ordre alphabétique, suivant les vieilles méthodes de Mathiole[68], de Fuschius[69], mais classés en arbres, arbrisseaux, arbustes, herbes, suivant la nouvelle méthode de Donœus[70], ou classés d'après la hauteur des terres à laquelle ils croissent, suivant la nouvelle méthode de Porta[71], ou classés d'après le nombre de leurs organes de fécondation, suivant la nouvelle méthode de Césalpin[72].

Enfin les animaux divisés en animaux terrestres, aquatiques, volatiles, sous-divisés en animaux ruminans, non ruminans, en animaux ayant du sang, n'ayant pas de sang, c'est-à-dire suivant les méthodes de Belon[73], de Rondelet[74].

Messieurs, a dit encore le naturaliste, ce qui prouve que la science a fait les plus grands progrès, c'est que ses livres descendent jusqu'aux premiers élémens : nous avons aujourd'hui l'histoire naturelle à l'usage des enfans[75] ; c'est qu'ils descendent jusqu'aux derniers détails : nous avons des traités sur divers genres de minéraux[76] ; nous en avons sur diverses espèces de végétaux[77], même sur leurs excrémens, les mousses, les gui, les champignons[78]; sur diverses espèces d'animaux, sur les plus difficiles à observer, sur les oiseaux[79], les oiseaux de proie[80], sur les poissons[81], sur les serpens, les dra-

gons[82], même sur le phœnix[83], les basilics[84]; nous en avons même sur les animaux monstrueux[85].

Je regarde aussi, a-t-il ajouté, comme une autre preuve des grands progrès de la science, le mépris où sont tombés les anciens traités d'histoire naturelle. Si l'on eût demandé à nos pères quels ouvrages, de leur temps, renfermaient le plus de contes, ils auraient répondu, sans hésiter, que c'étaient ceux des romanciers et des poètes; ils ne se doutaient pas c'étaient leurs livres *in mineralia, vegetalia, animalia*[86]. Eh! certes, qu'a-t-on besoin d'inventer des merveilles? le spectacle de la nature n'en offre-t-il pas assez? Il ne s'agit que d'ouvrir les yeux, de voir, de regarder cette immense chaîne qui unit entre eux les êtres créés, et les êtres créés à leur créateur, qui unit l'eau à l'air et au feu par les vapeurs, l'eau à la terre par le limon, la terre aux métaux par les demi-métaux, les métaux aux plantes par l'argyrodendron, les plantes aux animaux par les zoophites, les animaux aux hommes par le singe, les hommes à Dieu par la raison[87]. Voilà certes, a dit le prince du rosaire, en prenant congé du naturaliste, un beau chapelet; à la vérité les grains sont un peu gros, mais ils sont bien comptés, bien enfilés.

LE PENSIONNAIRE DE VILLEPREUX.

Station LVII.

Se souvient-on aujourd'hui que, lorsque le jeune don Sébastien se fut fait enterrer avec sa jeune armée sur les bords de l'Afrique[1], les deux ou trois cents moines de Clairvaux[2], prétendant à son royaume, en vertu d'une charte, voulurent mettre leurs deux ou trois cents têtes sous la couronne de Portugal[3], c'est tout au plus si on s'en souvient. C'est tout au plus encore si on se souvient que Varella était le général de l'armée de don Sébastien[4]. Pour moi, qu'il y ait gain ou perte, heur ou malheur, les célébrités n'en règnent pas moins sur mon imagination, et j'aime à les voir, à les approcher. Aussi ayant appris hier au soir que, depuis quelque temps, Varella habitait à Villepreux[5], j'y étais arrivé ce matin avant dix heures, bien qu'il y ait cinq ou six lieues de Paris à ce village. Dites-moi où demeure le seigneur Varella, ai-je dit à l'aubergiste dès que j'ai eu dîné : Monsieur, m'a-t-il répondu, allez au château ; mais attendez, je crois qu'il n'est peut-être pas dans ce moment à Villepreux ; parlez plutôt à maître Paul, et il s'est tourné vers un homme qui montait l'escalier. J'ai suivi cet homme ; il portait sous le bras une botte

d'ognons, et à la main une botte de ciboules. Il a ouvert la porte de son appartement ou plutôt de son grenier dont la fenêtre donnait sur la campagne. J'ai pensé, ou si l'on veut, j'ai deviné que c'était là aussi un savant, et je lui ai parlé avec politesse : Monsieur, m'a-t-il répondu, le seigneur Varella ne manque guère de me donner à dîner les jours qu'il est ici ; et vous voyez, a-t-il ajouté en me montrant ses légumes, qu'il n'y est pas ; je vous dirai encore que malheureusement pour mon dîné quotidien les affaires le forcent à s'absenter assez fréquemment, car il est intendant de l'évêque de Paris[6]. Quoi ! me suis-je écrié, un général d'armée intendant ! — Oui, certes, tout comme un autre ; Denis de Syracuse n'a-t-il donc pas été maître d'école à Corinthe ? Un roi est bien plus qu'un général, et au malheureux temps qui court et qui a toujours couru, un maître d'école est bien moins, a toujours été bien moins qu'un intendant ; et moi qui maintenant vous parle, ne suis-je pas réduit à manger de l'ognon pour pain et de la ciboule pour viande ?

La bonté.

Cet homme si naïf m'a donné envie de causer plus long-temps avec lui ; je me suis assis d'un côté de sa petite table, il s'est aussitôt assis de l'autre : Monsieur, m'a-t-il dit, ou je me trompe, ou vous avez l'envie de me connaître ; je vais la satisfaire ;

mais il faut pour bien savoir ce que je suis que vous sachiez bien ce que je devrais être. J'ai regardé fixement cet homme. — Il faut qu'avant tout je vous expose quelques principes littéraires auxquels mon sort se trouve à jamais lié. Je l'ai regardé plus fixement encore.

Qu'est-ce que l'histoire? a-t-il continué d'une voix forte et solennelle, qu'est-ce que l'histoire? l'histoire de la nation? l'histoire nationale? qu'est-ce par exemple que l'histoire nationale de la France?

L'histoire, l'histoire de la nation, l'histoire nationale, est l'histoire de toutes les parties constitutives de la nation, de toutes les parties de son ordre social agissant au dedans sur elles-mêmes, ou au dehors sur les autres nations. L'histoire nationale de la France, par exemple, est l'histoire de toutes les parties constitutives de la nation française, l'histoire de toutes les parties de son ordre social agissant au dedans sur elles-mêmes, ou au dehors sur les autres nations.

L'histoire nationale de la France où il n'y a que la moitié, que le quart de toutes les parties constitutives de la nation, de toutes les parties de son ordre social, est donc incomplète, très incomplète.

L'histoire nationale de la France où il y en a encore moins est donc encore plus incomplète?

L'histoire nationale de la France où il n'y a que l'histoire des rois, des gens d'église, des gens de guerre, est donc encore plus incomplète et ne

mérite pas plus de porter le nom d'histoire nationale de la France que l'histoire des diamans, des rubis, de l'or ne mérite de porter le nom d'histoire naturelle des minéraux; que l'histoire du chêne, du hêtre, du palmier ne mérite de porter le nom d'histoire naturelle des végétaux; que l'histoire naturelle du lion, du renard, du cheval ne mérite de porter le nom d'histoire naturelle des animaux?

Monsieur, a-t-il poursuivi en reprenant un peu haleine et en baissant un peu le ton, nous avions ici, à la terre de Villepreux, avant qu'elle eût passé à la maison de Gondi[7] et au cardinal de ce nom, évêque de Paris[8], un seigneur aussi bon, aussi aimable que seigneur de France; il voulut suivre la mode, avoir, ainsi que les autres seigneurs, sous le nom de son lecteur, un savant à sa table[9]. Je m'accordai à être le sien. Souvent, entre la poire et le fromage, lorsqu'il y avait compagnie, j'exposais la doctrine que vous venez d'entendre, à laquelle toujours ou presque toujours j'ajoutais :

L'histoire des différentes parties constitutives de la société, des différentes parties de l'ordre social, agissant au dedans ou au dehors, est-elle autre que l'histoire des différentes classes, des différens ordres[10], ou mieux, des différentes professions, des différens états?

Et l'histoire des différentes classes, des différens ordres, des différentes professions, des différens états, est-elle autre que l'histoire des différentes

parties constitutives de la société, des différentes parties de l'ordre social, agissant au dedans ou au dehors ?

Et les faits qui caractérisent les différentes parties constitutives de la société, les différentes parties de l'ordre social de le nation agissant au dedans ou au dehors, font-ils, ou ne font-ils pas partie de son histoire ? Je dis plus, sont-ils, ou ne sont-ils pas son histoire, sa vraie histoire ? Je dis plus, sont-ils, où ne sent-ils pas sa seule histoire ?

Et l'histoire composée d'autres faits que ceux-là, composée de faits qui ne caractérisent pas la société, la nation, agissant au dedans et au dehors, et notre histoire de France telle qu'on l'a faite, qu'on l'a fait, ne ressemble-t-elle pas beaucoup à l'histoire d'Assyrie, à l'histoire d'Egypte, et entièrement à l'histoire d'Angleterre, à l'histoire d'Espagne ?

Enfin, un jour qu'aucun des convives ne m'avait répondu ou n'avait pu me répondre, ce jour où tout le monde avait gardé le silence, où je rayonnais de gloire et de joie, le seigneur de Villepreux me prit à part et me dit : Maître Paul, je n'ai guère jamais pu saisir votre système d'histoire ; et toutes les fois que je l'écoute, il me fait venir, et aujourd'hui entre autres, il m'a fait venir la migraine. Je vous donnerai, tous les ans, en sus de vos appointemens, quarante francs de pension si vous me promettez de n'en point parler. Monseigneur, lui dis-je, il faut qu'alors je vous sacrifie provisoirement les progrès

des lettres, que je vous sacrifie provisoirement mon nom ; vous me donnerez cent francs, et ce n'est pas cher. Après quelques débats, nous terminâmes à quatre-vingts francs. Toutefois il exigea en outre que je ne parlerais pas plus de mon système ailleurs qu'à Villepreux, tant il craignait qu'ailleurs je donnasse aussi la migraine, tant ce seigneur était bon !

L'ingratitude.

Vous le savez, monsieur, les hommes bons ne vivent pas assez, et les hommes méchans, les hommes ingrats surtout vivent trop. Le seigneur de Villepreux mourut et laissa un testament où il ordonna que ma pension me fût, après sa mort, aussi exactement payée que pendant sa vie : mais des héritiers ingrats, désobéissans, ne me payèrent que par un exploit où je fus assigné devant le juge aux fins de voir casser mon legs comme abusif, sauf à moi à reprendre, si bon me semblait, le droit de parler de mon système, le droit d'appeler, tant que je voudrais, histoire ce qu'on n'appelait pas histoire, et de ne pas appeler histoire ce qu'on appelait histoire, avec dépens.

La paresse.

Je comparus à l'audience. Les juges, qui sont des avocats et non des seigneurs, ne devraient pas avoir

la migraine, quand on parle de l'auguste science de l'histoire : ceux-là cependant l'eurent avant même que mon système leur fût entièrement exposé ; et mon avocat s'en apercevant, au lieu d'insister sur les sacrifices que j'avais faits en gardant le silence pendant les temps où la France était agitée par les disputes de religion, où l'esprit public était si fortement secoué, où les innovations religieuses trouvaient tant de sectateurs, où mes innovations littéraires en auraient peut-être trouvé davantage, glissa maladroitement sur ce principal point, et il insista fortement sur le respect dû à la volonté du testateur, quelque absurde qu'elle pût être ; ensuite les deux avocats, de part et d'autre, citèrent force lois latines auxquelles, par la traduction française, ils faisaient dire ce qu'elles ne disaient pas ; enfin ils finirent. Alors le président, avant de se lever pour recueillir les opinions, demanda au procureur du roi s'il voulait prendre la parole, à quoi il répondit, en bâillant et en riant, que cette affaire n'intéressait nullement le roi. Mon avocat m'avait jusqu'à ce moment empêché à plusieurs reprises de parler, en me mettant chaque fois sa grande main sur la bouche ; mais à ces mots je me dégageai et je devins mon défenseur : je dis en regardant le procureur du roi : On se trompe si l'on croit que la force des nations, qui fait la force des rois, ne tient pas beaucoup à l'opinion qu'elles ont de leur dignité, et que l'opinion qu'elles ont

de leur dignité ne tient pas beaucoup à la manière d'écrire leur histoire, à cette manière qui leur offre dans un grand miroir historique, non pas seulement deux ou trois, mais sans exception d'aucun, tous les traits de leur grande face.

Je continuai à parler malgré mon avocat; ma voix devenait de plus en plus sonore, et cependant l'attention des juges continuant à diminuer, je dirai même à sommeiller sur ces hautes matières littéraires, ils ne connurent pas le procès: par paresse d'attention, par paresse d'esprit, ils me condamnèrent.

La jalousie.

Ayant recouvré, par la cessation de ma pension, la liberté de reprendre et de faire valoir mon système, la liberté d'imprimer et de publier le manuscrit qui en était l'application, j'emporte dans mes bras une bonne et belle histoire de France; je prends le chemin de Roquencourt, de Vaucresson, de Saint-Cloud, j'arrive à Paris, où je demande en entrant l'adresse du meilleur libraire, le meilleur ne me paraissant pas trop bon pour un ouvrage tel que le mien. On me l'indique; je me présente. Le libraire m'accueille gracieusement. Il m'écoute d'abord d'un air distrait, mais bientôt avec une attention qui toujours augmente. Enfin, il croit sa fortune ainsi que la mienne faites, et il me propose de revenir dans un court délai. Je reviens;

c'était bien le même homme, mais ce n'était pas le même visage : Tenez, me dit-il, me rendant mon manuscrit qu'il prit des mains d'un savant assis à côté de lui, ou du moins d'un homme en ayant l'apparence, car il était sans fraise[11], Monsieur vous en dira plus que moi. Maître Paul, me dit ce savant qui, certainement, était un auteur, et sans doute un auteur d'une histoire de France, vous avez, à mon avis, bien mal employé votre temps ; vos matériaux ne sont pas nobles et ne peuvent être historiques. Je lui demandai pourquoi mes matériaux n'étaient pas nobles et ne pouvaient être historiques. C'est, me dit-il, qu'Hérodote, Tive-Live ne les ont pas employés ; c'est que Bodin qui, dans son paradoxal livre de la méthode de l'histoire[12] veut qu'on les emploie[13], ne les pas employés[14] et n'a pu les employer. Je lui demandai quelle histoire parmi nos histoires actuelles il fallait prendre pour modèle. Il m'en nomma une, et peut-être était-ce la sienne : Mais, lui dis-je, cette histoire est comme toutes les autres ; elle est entièrement remplie de combats et de batailles, de siéges et de prises de villes[15] ; fermez-la, fermez toutes les autres histoires et plantez-y une épingle, vous êtes sûr de la planter entre deux pages brillantes d'armes, ruisselantes de sang, semblables à ces tapisseries de nos grandes salles, où l'on ne voit que boucliers, que cuirasses, que hallebardes, que glaives, que mousquets[16] ; c'est bien l'histoire des

guerres de la nation, mais ce n'est pas plus son histoire que l'histoire des querelles d'un homme n'est son histoire ; je le priai de me répondre, de me donner des raisons ; il ne me répondit pas ; il me tourna presque le dos.

L'homme.

Maître Paul, lui ai-je alors demandé, avez-vous là votre manuscrit ? voudriez-vous bien me le laisser voir, afin que j'en prenne brièvement une idée? Avec grand, très grand plaisir, m'a-t-il répondu. Nous avons mis près de trois heures à le feuilleter, à l'examiner. Quand j'ai été bien sûr de ce que j'allais dire à maître Paul, je lui ai parlé ainsi : Voulez-vous avoir mon avis ? — Oui, avec plaisir, très grand plaisir. — Voulez-vous l'avoir sincère et franc? — Oui, avec plaisir, très grand plaisir, avec le plus grand plaisir. — Vous allez l'avoir.

Je vous dirai d'abord que dans votre histoire de France vous n'avez parlé, ni de théâtre, ni de peinture, ni d'architecture, ni de danse, ni de musique, et que Bodin veut qu'on en parle[17]. —Oh! c'est bien futile. —Que vous n'avez parlé ni d'hôpitaux, ni de prisons, et que Bodin aurait dû vouloir qu'on en parlât. — Oh ! c'est bien triste. — N'importe, à peine d'omission, vous êtes forcé d'en parler. Convenez aussi que les femmes, auxquelles Bodin n'a pas non plus pensé, tiennent matériellement dans le monde au moins la moitié de la place,

et qu'elles devraient en tenir un peu dans votre histoire. Mais, ai-je ajouté, vous allez avoir mon avis encore plus sincère, encore plus franc : au fait, votre histoire n'est qu'une encyclopédie, qu'un dictionnaire d'articles. Il a impétueusement fait retentir le nom de Bodin qu'il a plusieurs fois répété. Je sais, lui ai-je répondu, que Bodin ne vous demande pas davantage, et que les dix-sept autres auteurs à la tête desquels il se trouve dans le *Penus artis historicæ*[18], ou Recueil des traités sur l'art d'écrire l'histoire, vous en demandent encore moins; mais Bodin, qui a la gloire d'avoir attesté la réforme de l'histoire qu'a voulue la hardie raison de tous les temps, que veut impérieusement la hardie raison du nôtre, et que voudra plus impérieusement encore la raison plus hardie du temps à venir, n'a vu qu'une partie de la réforme à faire.

Il n'a vu que la réforme des matériaux de l'histoire.

Il n'a pas vu celle de sa forme.

Il a même rendu impraticable sa partie de réforme, en ce qu'il a donné pour matériaux à l'histoire réformée les matériaux de l'histoire à réformer[19], où il n'y a rien, presque rien à prendre; en ce qu'il n'a pas donné pour matériaux à l'histoire réformée tous les livres, n'importe de quoi qu'ils traitent, tous les chartriers, toutes les archives, toutes les histoires orales, toutes les tradi-

tions, tous les proverbes, tous les dictons populaires, tous les monumens, toutes les vieilles reliques, tous les vieux vestiges, toutes les vieilles traces des siècles.

Mais la partie de la réforme de l'histoire voulue par Bodin, la réforme des matériaux n'eût-elle pas eu ce défaut, elle ne pouvait avoir lieu sans celle de la forme.

En effet, l'histoire a toujours eu jusqu'ici une forme narrative, bonne peut-être pour l'histoire des tueries, des batailles, où l'attention se trouve toujours en haleine, mais sans force et sans vie pour presque tous les matériaux de l'histoire réformée, de la vraie histoire. O maître Paul ! cherchez cette forme de force, cette forme de vie ; cherchez-la trente, quarante ans, s'il le faut ; cherchez-la partout, cherchez-la même dans le conte, même dans le roman, car la forme de l'histoire mensongère, ou appelée mensongère, n'est pas plus essentiellement la naturelle forme de ce genre d'histoire que la forme de l'histoire vraie ou appelée vraie, n'est essentiellement la naturelle forme de cet autre genre d'histoire. O maître Paul ! la raison a voulu, veut, voudra, ne cessera de vouloir et une nouvelle forme et de nouveaux matériaux, et de nouveaux matériaux et une nouvelle forme, autant l'un que l'autre. O maître Paul, nous sommes au seizième siècle, au siècle de l'ébranlement des vieilles habitudes, où l'on examine ce qui est

dit, et non depuis combien de temps c'est dit, et non qui l'a dit ; où l'on vous jugera comme si vous portiez un grand nom, où l'on jugera ceux qui portent un grand nom, comme s'ils portaient le vôtre; où tous les maître Paul sont ou peuvent être des personnages, où tous les personnages sont ou peuvent être des maître Paul. O maître Paul ! travaillez, travaillez ! voyez le bel œuvre qui sort de vos mains. Toutes les histoires jusqu'à aujourd'hui faites, sont refaites sur ce modèle et viennent rejoindre la vôtre. Toutes les histoires qui seront faites la continuent jusqu'à la fin de la raison humaine. Les différentes Frances de votre nouvelle histoire renferment toutes les parties de ces différentes Frances qui ont péri ; elles s'offrent à nous de même qu'elles s'offrent à l'Éternel, pour qui le passé, tout le passé est toujours présent comme le futur, tout le futur ; elles vivent, elles se meuvent ; on y vit, on s'y meut. Travaillez, maître Paul, si vous ne voulez pas vous laisser enlever votre gloire par cent auteurs du siècle qui vient, par mille des siècles qui viendront. Travaillez, maître Paul, si vous voulez qu'à l'apparition de sa première histoire nationale la nation soit toute en émoi, si vous voulez qu'ainsi qu'autrefois devant Hérodote elle se leva tout entière à Olympie, elle se lève maintenant aussi tout entière devant vous.

Maître Paul, de plus en plus irrité, a repris brusquement son manuscrit de mes mains. Je lui ai

long-temps parlé; je l'ai prié de me donner des raisons. Il avait aussi chez le libraire long-temps parlé ; il avait prié aussi qu'on lui donnât des raisons ; on avait gardé , il a gardé le silence ; on lui avait presque , il m'a presque tourné le dos.

Tel est l'homme en Espagne , en Angleterre , en France , à Madrid , à Londres , à Paris , à Villepreux.

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE FRANÇAISES.

Station LVIII.

Mon ame s'était hier trop vivement enflammée sur les grandes pensées des vrais matériaux , de la vraie forme de l'histoire, pour que ce matin elle n'en fût pas encore remplie. Ah ! me disais-je, que ne suis-je riche imprimeur, riche libraire, je ferais faire à ma guise l'histoire nationale par un de mes gens de lettres , même par ce revêche pensionnaire de Villepreux qui sûrement suivrait avec docilité le chemin que je lui tracerais , si je le lui semais de grosses pièces d'or. Toutefois encore un peu de patience , car le temps , comme les fruits , ne cesse de mûrir , et à cet égard il sera bientôt mur. Mais, ai-je continué dans mon soliloque, de même qu'il y a des hommes en arrière de leur siècle , n'y en a-t-il pas en avant ? et ne doit-il pas y avoir à

la fin du seizième siècle, surtout en France, des hommes du dix-septième? Oui, certes, il doit y en avoir, surtout parmi les libraires; et celui du pensionnaire de Villepreux en est incontestablement un; malheureusement il n'a pas eu assez de confiance dans sa raison, malheureusement aussi il en a eu encore moins dans celle d'un homme pauvre. Moi je suis habillé de velours, coiffé de panaches, je le persuaderai : allons ! allons !

Je suis allé à la grande salle du Palais, le grand marché aux livres[1]. J'ai tourné autour des piliers où sont les libraires qui dans leurs loges ou dans leurs niches ressemblent à des saints ayant derrière leur tête l'auréole rayonnante de reliures fraîchement dorées. J'ai cherché d'abord une figure joviale et polie, comme celle du libraire accueillant le pensionnaire de Villepreux : je me suis aperçu que toutes les figures l'étaient, ou le devenaient dès que je m'approchais; et alors je me suis mis à chercher plutôt une figure refrognée, telle que le pensionnaire de Villepreux l'avait sans doute fait venir à son libraire, car l'impression d'espépérances de fortune frustrées se conserve ostensiblement long-temps. Je me suis donc mis à examiner de nouveau les libraires et leurs figures : enfin j'en ai vu un qui n'avait pas l'air bien gai, qui avait l'air de s'être fortement mépris ou avec le pensionnaire de Villepreux, ou avec tout autre auteur; je l'ai abordé : Sire, lui ai-je dit, vous êtes libraire,

vous devez connaître l'histoire : vous me direz ce que vous pensez d'un système sur la manière de l'écrire qui peut-être ne vous est pas inconnu, et d'un autre qui vous l'est, car c'est le mien ; je lui ai exposé les deux systèmes. Ce libraire lisait fort attentivement un grand livre : il s'était levé ; au bout de quelques minutes, et avant que j'eusse fini, il est retombé sur son livre sans me répondre. Je n'ai pu consentir à me voir ainsi congédié. Sire, lui ai-je dit encore, ce n'est pas tout ; j'étais aussi venu pour faire une emplette de livres dont voici l'état ; mais, ai-je ajouté, voudriez-vous me rendre sur le marché quelques documens relatifs à l'imprimerie et à la librairie française ? Je lui ai dit en même temps à quel titre je les lui demandais et qui j'étais : Asseyez-vous là, m'a-t-il répondu en se levant de sa place, vous auriez pu bien plus mal vous adresser.

Les imprimeurs.

Écrivez dans votre journal que vers le commencement du siècle Lyon était la ville de la France et de l'Europe où l'on imprimait le plus[2] ; que c'est aujourd'hui Paris[3].

Écrivez que vers ce temps l'imprimerie était devenue barbare, gothique, allemande[4] ; qu'aujourd'hui elle est devenue plus belle, plus romaine qu'auparavant[5],

Écrivez que si alors la décrépitude de l'art touchait à son enfance, c'était à cause du défaut de police, mais qu'aujourd'hui un syndic et des jurés veillent à la beauté du papier, des caractères et de l'impression[6].

Écrivez que dans ce temps les compagnons se rendaient redoutables aux maîtres, qu'ils s'enrégimentaient, qu'ils mettaient à leur tête un capitaine, qu'ils marchaient sous une enseigne[7]; qu'ils travaillaient dans les imprimeries avec le chapeau de papier sur la tête[8] et l'épée au côté[9]; qu'ils portaient à l'audience des bailliages et des sénéchaussées le pain, le vin, la pitance que leur donnaient les maîtres dont ils venaient dénoncer l'avarice[10]; qu'ils faisaient des levées de deniers, des bourses communes pour les plaider[11]; qu'ils multipliaient les jours de repos ou journées blanches[12]; que leur fameux cri de *tric* arrêtait au même instant toutes les mains des compositeurs, toutes les mains des pressiers, quelquefois dans la maison seulement, mais quelquefois aussi dans tout le quartier, dans toute la ville[13].

Écrivez que dans les proficiats, les banquets, ils se coalisaient pour faire hausser leur salaire[14].

Écrivez qu'aujourd'hui, à Paris, le prix de leur journée est invariablement fixé à douze sous[15].

Écrivez que les compagnons ne molestent plus les apprentis, pourvu qu'on ne les oblige pas à leur apprendre l'art, pourvu qu'il n'y en ait qu'un, deux

par presse, ou qu'ils aient amiablement consenti qu'il y en eût un plus grand nombre[16].

Écrivez qu'il ne peut y avoir d'imprimerie que dans les bonnes villes[17].

Écrivez que les imprimeurs ne peuvent être reçus maîtres qu'après un apprentissage de trois années.

Écrivez que les maîtres imprimeurs sont tenus d'avoir des correcteurs familiers avec les langues savantes[18], et qu'en cette qualité Nicolas Dumont s'est fait un nom[19] en Europe.

Écrivez que les maîtres imprimeurs doivent avoir chacun leur marque, leur signe[20].

Écrivez que depuis ces ordonnances de François Ier, qu'on n'a depuis que légèrement modifiées[21], les habiles, les célèbres imprimeurs se sont succédé, en se donnant sans interruption pour ainsi dire la main; qu'avant et qu'après Vascosan qui le premier a imprimé pour le plaisir des yeux aussi bien que pour celui de l'esprit, qui le premier a parfaitement assorti les teintes des papiers aux teintes des encres, qui le premier a su allier le moelleux à la netteté, à la vivacité des caractères[22], ont paru les Étiennes[23], également célèbres par l'art et par l'érudition[24]; que bientôt les Wechel[25], les Morel[26], sont venus rivaliser dans leurs savantes et correctes éditions avec les Étiennes, de même que les Patisson[27], les Mettayer, aujourd'hui rivalisent avec Vascosan, car le bré-

viaire de Henri III, de Mettayer, offre dans sa difficile et belle impression rouge et noire[28] un modèle parfait.

Écrivez que l'imprimerie française s'est approprié l'universelle renommée des anciennes imprimeries d'Allemagne, de Hollande, d'Italie[29]; que Venise nous a emprunté notre Plantin[30]; qu'en Europe notre Griphe a fait école[31].

Les libraires.

Écrivez qu'il est impossible que l'imprimerie française soit la première sans que la librairie française soit aussi la première : écrivez qu'elle l'est.

Écrivez que cependant autrefois avec de petits capitaux on avait de grands profits, au lieu qu'aujourd'hui on a de petits profits avec de grands capitaux.

Écrivez que, tandis que la feuille de grec est, depuis Henri II, fixée à six deniers, celle de latin à trois, et celle de français à proportion[32]; que tandis qu'aux prisées des inventaires les *Essais de Montaigne* in-octavo ne sont portés qu'à six sous, le *Virgile* de Plantin qu'à trois sous, le *Tacite* in-octavo du même imprimeur qu'à huit, les *Vitæ Plutarchii*, sept volumes in-octavo, qu'à trente-cinq, quarante[33], les frais d'impression ne cessent de s'accroître; que les *Œuvres de Gallien*, grec et latin, papier Réal, nous coûtent vingt mille livres[34], que

le *Corps de Droit civil*, six volumes, rouge et noir, nous en coûte de même vingt mille[35], que la *Bible*, en quatre langues, nous en coûte quarante mille[36], que la *Glose de la Bible*, en sept volumes, nous en coûte soixante mille[37], que le *Graduale Concilii*, l'*Antiphonale* et le *Psalterium*, en vélin, nous en coûtent cent mille[38].

Écrivez que pour soutenir de si grand frais les libraires ont formé des associations, des compagnies, telles que celle de la Grand-Nave[39].

Écrivez que la librairie ne craint ni les *Encyclopédies*[40] qui prétendent remplacer toutes les bibliothèques, ni même les bibliothèques publiques, où l'on prête gratuitement les livres[41]; qu'elle est persuadée que plus on lit, plus on lira, que plus il faut, plus il faudra de livres.

Écrivez que chaque jour les promptuaires bibliographiques ou bibliographies classifiées[42] grossissent.

Écrivez que nous sommes à Paris huit cents ou imprimeurs-libraires, ou libraires, ou libraires-relieurs, ou relieurs[43].

La censure.

Écrivez que nous ne pouvions, il y a un demi-siècle, vendre des livres non inscrits sur les deux catalogues de notre boutique dont l'un était celui

des livres approuvés par l'église, et l'autre celui des autres livres[44].

Écrivez qu'aujourd'hui nous le pouvons[45].

Écrivez qu'alors nous ne pouvions faire imprimer de livres sur la religion qu'après les avoir fait censurer par la faculté de théologie[46]; que nous ne pouvions sous aucun prétexte en faire venir d'aucun pays séparé de la communion romaine; que nous ne pouvions même en faire venir des autres pays sans appeler à l'ouverture des balles l'autorité ecclésiastique[47]; qu'enfin nous ne pouvions procéder à la vente d'aucune bibliothèque sans que cette même autorité n'en eût approuvé le catalogue[48].

Écrivez qu'aujourd'hui nous le pouvons[49].

Écrivez que, lorsqu'il nous arrivait de publier un livret, une petite gravure sans la permission du roi ou de son conseil, nous étions pendus[50].

Écrivez qu'aujourd'hui nous ne sommes plus pendus[51].

Écrivez qu'un jour on fit subitement taire la presse; qu'on lui mit subitement la main sur la bouche[52].

Écrivez qu'aujourd'hui elle parle plus que jamais[53].

Écrivez qu'à Paris, la grande ville, il n'y avait que douze imprimeurs nommés par le roi, sur les vingt-quatre que lui présentait le parlement[54].

Écrivez qu'aujourd'hui le nombre des imprimeurs n'est plus limité[55].

Écrivez que nous ne pouvions faire imprimer aucune espèce de livres sans la permission du roi ou de ses officiers de justice[56].

Écrivez qu'il en est de même[57].

Écrivez que nous ne pouvions faire imprimer aucun écrit diffamatoire, qu'il y allait pour nous de la prison[58].

Écrivez qu'il en est de même[59].

Les Réglemens.

Écrivez qu'à Paris il nous est défendu de nous établir au-delà des ponts[60], ou sur la rive droite de la Seine.

Écrivez que nous sommes obligés de mettre sur le frontispice du livre le nom de l'auteur, le nom du libraire et le millésime de l'impression[61].

Écrivez que d'abord nous n'avons eu la propriété des ouvrages imprimés que pendant trois ans, pendant six ans; que nous l'avons maintenant pendant neuf, pendant douze[62].

Écrivez que tantôt c'est le roi, que tantôt ce sont les officiers de justice qui nous la confèrent, ou par une permission[63], ou par un *soit fait comme il est requis*, mis au bas de notre requête[64].

Les immunités.

Écrivez que les imprimeurs, les libraires de l'université de Paris et des autres universités jouissent des immunités de la cléricature[65].

Écrivez que les imprimeurs du roi, les libraires du roi jouissent des immunités de ses commensaux[66].

Les honneurs.

Écrivez que le roi honore les sciences et les lettres dans la personne des imprimeurs, en déclarant que les maîtres sont des savans et non des maîtres artisans[67], en les exemptant de l'impôt sur les maîtrises au renouvellement du règne[68].

Écrivez que la France honore les sciences et les lettres dans la personne des libraires, en les considérant non comme des marchands de marchandises, mais comme des marchands de littérature fort lettrés, comme des marchands d'instruction fort instruits.

LE LIBRAIRE DE PARIS.

Station LIX.

Même entre égaux les Français ne se servent guère de l'impératif sans le modifier par *veuillez*;

leur bouche rend *faites* par *veuillez faire*, *allez* par *veuillez aller*. Je pensai que le libraire d'hier avait été ou un régent de collége accoutumé dans sa classe à dire aux écoliers : Écrivez! ou un consul de marchands accoutumé aussi, quand il tenait l'audience, à dire au greffier : Écrivez! ou que peut-être c'était dans le moment que je le vis, un homme pressé, n'ayant pas le temps de choisir les mots, ou que c'était peut-être encore un homme habituellement absolu dans ses invitations comme dans ses ordres, comme dans ses opinions. J'ai vérifié ce matin que si j'avais deviné ce n'était qu'à la quatrième fois.

Hier il n'avait pas eu à sa boutique de la grand'-salle du Palais tous les livres que je lui demandais, et il m'avait donné rendez-vous pour aujourd'hui à sa maison de le rue Saint-André-des-Arcs, où est son magasin. Je m'y suis rendu à l'heure convenue.

Les grammairiens.

En l'abordant je lui ai redonné mon état des livres à acheter. Il l'a pris, m'a présenté un siége. et à l'instant même il m'a dit vivement : Chut! écoutez! écoutez! il s'est penché et je me suis penché vers la porte d'une salle voisine où se faisait entendre comme une escopetterie de dits, de contredits, d'objections, de réponses. Le libraire

s'est fait un plaisir de m'apprendre que c'étaient des réformateurs de la langue, divisés en deux partis, dont l'un portait le nom de *tambours* parce qu'il tient à cette nouvelle expression, et l'autre celui de *tabourins* parce qu'il tient à cette expression un peu vieillie[1]. Les tambours et les tabourins, a-t-il ajouté, ne sont pas seulement divisés sur l'introduction des nouvelles expressions, ils le sont sur celle des nouveaux signes de la cédille, de l'apostrophe, sur celle des nouveaux signes des accens[2]; ils le sont sur l'adoption de l'ortographe de Dolet[3], de Pelletier[4], de Maigret[5], de Ramus[6], de Baïf[7], de cette orthographe conforme à la prononciation[8]. Les tambours veulent la faire prévaloir; les tabourins la rejettent : ils la traitent de cacographie[9].

Je me suis encore approché, et j'ai écouté plus attentivement : La bonne orthographe, disaient les tambours, c'est tete, onete, oneur; la mauvaise c'est teste, fenestre, honneste, honneur. — C'est tout le contraire, disaient les tabourins. — La bonne orthographe, disaient les tambours, c'est kant, fisic; la mauvaise, c'est quand, physique. — C'est tout le contraire, disaient les tabourins. — Dites reine. — Dites royne. — Allet; —Alloit. — Vous êtes des fols, disaient les tabourins. — Nous serions des fous, répondaient les tambours, si nous consentions à être des fols[10]. Je commençais à m'ennuyer de tout ce bruit, lorsque l'hor-

loge s'est fait entendre, et a fait vider la salle à ces novateurs, à ces stationnaires grammairiens, presque tous avocats sans causes qui ont couru à l'audience aussi vite et plus vite que ceux qui en avaient.

Messire, m'a dit le libraire, si maintenant la langue française a pris tous ses signes, tous ses accens; si elle a refait, complété ses déclinaisons, ses conjugaisons; si elle a mieux analogié ses dérivés[11], elle le doit aux discussions grammaticales des gens instruits. Quant à ses latinismes, à ses grécismes, que le siècle dernier lui a portés avec tant de parcimonie et le siècle actuel avec une si grande profusion, ils sont dus aux orateurs et aux poètes[12]; les anciens naïfs troubadours ne pourraient aujourd'hui se servir de notre langue à cause de sa nouvelle richesse, de sa nouvelle magnificence.

Sire, ai-je dit au libraire, ce n'est pas tout pour nous étrangers que de connaître les mots, la syntaxe, le caractère, le génie, et si vous le voulez la magnificence, et si vous le voulez encore la nouvelle magnificence d'une langue, il faut en bien savoir aussi la prononciation. Quand nous venons en France pour l'apprendre, nous allons à Orléans, à Blois, à Tours[13], et nous n'allons pas et il me semble que nous devrions aller à Paris. — C'est qu'autrefois la cour se tenait dans ces villes[14], et que la cour était la France ou la capitale de la France; c'est qu'aujourd'hui encore les nombreux auber-

gistes, les nombreux maîtres de langue de ces villes[15] persuadent aux étrangers qu'il en est toujours de même.

Sire, depuis que j'ai entendu ces grammairiens et que je vous entends, j'ai un plus grand désir d'apprendre parfaitement votre langue : je veux avoir tout ce qui sur ce sujet a paru. — Oh, ce serait trop ; car sans compter huit ou dix alphabets[16], vous auriez à acheter quarante traités des origines de la langue[17], trente traités de ses étymologies[18], dix traités de ses illustrations[19], trente traités d'orthographe ou de prononciation[20], trente ou quarante grammaires[21]. Achetez la grammaire de Dubois[22], celle de Desautels[23], vous aurez le pour et le contre et ce sera assez. J'ai acheté ces deux grammaires. — Achetez aussi la préexcellence de la langue française de Robert Étienne[24]. J'ai encore acheté ce livre.

Alors le libraire, gagné par ma condescendance à ses impératives décisions, a subitement passé à l'amitié : Tenez, messire, m'a-t-il dit, laissez votre collection, je vais vous en composer une bien meilleure ; il ne vous en coûtera pas un denier de plus. Aussitôt, et sans attendre ma réponse, il a choisi une nouvelle collection, en accompagnant chaque ouvrage qu'il y plaçait d'un jugement littéraire et apologétique. Je me suis senti un peu honteux, même un peu piqué ; et voici comment, à mon tour, prenant ainsi qu'il l'avait prise hier et

qu'il continuait à la prendre aujourd'hui la manière d'un homme qui ne veut guère être contrédit, j'ai défendu mes livres et rejeté les siens.

Les lexicographes.

Ranger par ordre alphabétique, lui ai-je dit, tous les mots d'une langue morte avec leur version française à côté, n'est pas chose difficile ; mais en faire une classification meilleure, en faire une meilleure version, n'est pas chose facile ; Robert-Étienne[25] et Adrien[26] y ont cependant admirablement bien réussi : leurs savans dictionnaires latins et français[27] doivent passer et passeront les Pyrénées, en la compagnie du dictionnaire en huit langues[28]; car j'aime les nouvelles entreprises, j'aime à les favoriser.

Les traducteurs.

J'ai continué : Mettre en français ce qui est en latin ou en grec à la manière des interprètes, des truchemens d'ambassade, n'est pas chose difficile, mais faire français le latin, le grec, n'est pas chose facile pour vos traducteurs : leurs versions à côté du texte offrent l'envers et l'endroit d'une étoffe. Je doute si j'excepterai Blaise de Vigenère et sa traduction des Commentaires de César[29] ; mais, j'excepte sans aucun doute Amyot; sa belle, sa gra-

cieuse traduction de Plutarque[30] doit passer et passera les Pyrénées.

Les latinistes.

Vous me dites que le latiniste Casaubon[31] approche du latiniste Turnèbe, suivant Montaigne le plus grand homme qui ait paru depuis mille ans[32]; que le latiniste Turnèbe[33] approche du latiniste Muret, devenu aujourd'hui l'admiration de l'Europe[34]; vous me dites que Cicéron serait bien étonné d'entendre un homme né en Limousin, vivant sous Henri IV, parler latin comme lui. Vous me dites que si l'on effaçait le nom de Cicéron de ses épîtres et de ses harangues, on les croirait de Muret, et que si l'on effaçait le nom de Muret de ses épîtres et de ses harangues, on les croirait de Cicéron[35]; cela peut être; cela peut bien aussi ne pas être; je crois plus sûr de m'en tenir aux productions du crû latin dont nous avons assez en Espagne. Ainsi vos latinistes ne doivent point passer et ne passeront point les Pyrénées.

Les philologues.

Non plus que le grand Jules-César Scaliger, dont à Agen on m'a montré et dont on montre aux étrangers la maison[36];

Non plus que Guillaume Postel, ce puits de

science des profondeurs duquel sont sortis les calculs sur la fin du monde[37] ;

Non plus que tous vos autres philologues : j'admire, s'il le faut, leur grande, leur immense érudition ; mais leurs exercitations, leurs animadversions[38] me semblent trop volumineuses ; elles ne pourraient entrer dans ma petite mallette de voyage. Aujourd'hui, je me contente d'emporter *la Milice romaine* de Juste-Lipse[39], *la Marine des anciens* de Baïf[40], *les Monnaies* de Budée[41]; ces petits traités de philologie, où les auteurs se sont montrés sobres et non ivres d'érudition, doivent passer et passeront les Pyrénées.

Je vous dirai aussi que j'aimerais autant et mieux emporter la petite philologie en livrets auxquels, sous le nom de Mercure, travaillent de jeunes étudians[42] qui ont haché les grands livres de leurs régens, qui les ont mis en émincé[43], en galimafrée[44], en capilotade[45]. Passez-moi ces bourgeoises expressions : je conviens bien qu'elles ne sont pas d'origine grecque.

Les philosophes.

Il m'a paru que le libraire, accoutumé à ses paroles expéditives, ne l'était pas à celles des autres ; car il a été un peu surpris des miennes, et, ainsi que les ambassadeurs des Lacédémoniens après les victoires des Thébains, il a allongé ses syllabes : Mes-

sire, m'a-t-il dit, il y avait au collége de Presle, rue de Laharpe, ici dans le voisinage, un célèbre régent, nommé Ramus, qui réforma tranquillement la grammaire, la rhétorique[46]; mais il voulut aussi réformer la philosophie ; il ne voulut plus reconnaître ni les cinq voix de Porphyre, ni les catégories, ni les prédicamens, ni les qualités, ni les genres, ni les espèces, ni les différences, ni même les modales, les équipollences, ni même les énonciations, les conversions, ni même les lieux communs[47]. Il voulut, à la place de la philosophie du Lycée, faire régner sur l'esprit humain une philosophie toute facile, toute simple, toute bourgeoise ; il avança que l'invention des choses et leur disposition suffisaient[48] : aussitôt et à l'instant tout le monde lui courut sus. Le roi, c'était François Ier, se hâta de signer des lettres du grand sceau pour le faire juger[49], il sortit de France ; il y revint, et à la Saint-Barthélemy il fut tué dans son collége et ensuite traîné à la rivière par les jeunes aristotéliciens[50]. Vous le voyez, messire, a-t-il ajouté, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de rester dans la communion du philosophe de Stagyre : on peut bien, comme Campanella[51], Cardan[52], Bodin[53], Pasquier[54], contredire quelques assertions d'Aristote; mais vouloir changer toute sa doctrine, c'est vouloir finir comme Ramus; et par mon choix vous voyez qu'à cet égard je ne cache pas mon opinion. — Et par le mien, lui ai-je répondu, vous voyez aussi qu'à cet égard

je ne cache pas non plus la mienne. Je veux que la grande voix de Ramus aille crier au-delà, comme elle crie en-deçà des Pyrénées, qu'après deux mille ans il est enfin temps que la raison d'Aristote cesse d'être la raison humaine[55].

Les moralistes.

Messire, m'a dit le libraire, tout le monde place comme vous le chanoine Charron, auteur du livre de *la Sagesse*[56], parmi les moralistes; mais il n'en est pas de même de Montaigne: les uns disent qu'il a fait des essais de morale[57] sous la forme d'essais de philologie; les autres disent qu'il a fait des essais de philologie sous la forme d'essais de morale; ce qu'il y a de sûr, c'est que ses *Essais*, dans lesquels il parcourt tout l'intérieur de l'homme, dont avec les ingénieuses, les variées positions ou directions de sa lampe il éclaire les replis les plus cachés, les plus inconnus, les plus nouveaux, sont de main de maître. Le roi Henri III a donné le signal des applaudissemens[58]; et depuis les applaudissemens ont redoublé et tous les jours ils redoublent. Montaigne fait couler des flots d'or dans le commerce de la librairie. Messire, nous jugeons ici les auteurs sur notre comptoir; et ce jugement, veuillez m'en croire, n'est pas le plus fautif: vous prendrez Montaigne. — Sire, lui ai-je répondu, d'un ton à ne pas admettre d'insistance, je ne le prendrai pas!

Ce ne sera pas dans mes mains qu'il passera les Pyrénées !

Je n'ai pas dit au libraire, mais j'écrirai ici que l'histoire de l'époux de la belle nièce de Châtillon, que j'avais entendue au pied de la vieille croix, avait déterminé ma réponse et sans doute le ton de ma réponse.

Les théologiens.

Mon libraire n'a pas perdu courage : N'est-ce pas, m'a-t-il dit, que la guerre avec le canon tue la librairie ? — Sans doute. — Mais, a-t-il ajouté, la guerre avec la plume la fait vivre. Elle est toute à notre profit : le nombre de livres de controverse théologique des catholiques ne peut être égalé que par ceux des calvinistes. Vous ne pouvez vous empêcher de mettre dans votre collection *Les allumettes du feu divin*[59] ; *Le sucre spirituel, pour adoucir les aigres malheurs de ce temps*[60] ; *Le glaive de Goliath*[61] ; *La chute du Diable*[62] ; *Le réveil-matin des calvinistes*[63] ; ce sont des livres aussitôt vendus que mis en vente. Sire, lui ai-je répondu, en fait de controverse, je veux toujours avoir en même temps le pour et le contre. Le pour à la douane espagnole passerait bien les Pyrénées, mais le contre ne les passerait pas ; on y arrêterait Mornay[64] comme Bèze[65], et Bèze comme Calvin[66].

Les publicistes.

Sous ma main gauche étaient quelques livres que le libraire, non comme marchand, mais comme littérateur, regardait avec dédain : En France, lui ai-je dit en répondant à son sourire par le mien, vous faites trop de cas de Botero[67], de Bacon[68], de Morus[69], et pas assez de vos publicistes qui dans leurs recherches et leurs études ont approfondi, creusé jusqu'aux plus anciens fondemens de la société. A mon avis, l'*Oraison de la Paix perpétuelle* d'Aubert[70], *la République française* de Tahureau[71], surtout *les Républiques de Bodin*[72], méritent de passer et passeront les Pyrénées. Bodin traite de l'état social, de son origine, de son but, de son action à l'intérieur, à l'extérieur, de ses degrés d'accroissement, de ses degrés d'affaiblissement ; Bodin laisse derrière lui sa nation, son siècle ; Bodin est l'homme peut-être aux vérités, peut-être aux erreurs neuves ; Bodin n'est pas toujours, mais il est bien souvent mon homme.

Les économistes.

Saluons, ai-je dit en élevant trois petits livres minces, une nouvelle science : l'économie sociale vient de germer, de poindre ; qu'elle croisse, qu'elle fleurisse ! *Discours œconomiques, montrant*,

comme par le mesnagement de poulles, de cinq cens livres pour une fois employées, l'on peut tirer par an quatre mille cinq cens livres de profil honneste. Très bien, Choïselat[73], votre livre doit passer et passera les Pyrénées. *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France.* Très bien, Malestroit[74], votre livre doit passer aussi et passera aussi les Pyrénées. *Catalogue des Paroisses du Maine.* Très bien, Bedouin[75], votre catalogue n'est pas étranger à la nouvelle science, et doit passer de même, et il passera de même les Pyrénées.

Les légistes.

Immédiatement après je me suis tourné vers plusieurs beaux grands livres qui semblaient dominer la collection du libraire, et j'ai dit, ou je leur ai dit : Vénérables Dumoulin[76], Cujas[77], Despeysses[78], Roaldès[79], Le Charon[80], lumières du droit civil; vénérables Rebuffé[81], Duaren[82], lumières du droit canonique; vénérables Chopin[83], Bacquet[84], lumières du droit domanial; vénérable Fontanon[85], éditeur des lois françaises; vénérable Guesnois[86] qui les avez méthodiquement rangées, et qui, par le successif et ingénieux rapprochement des anciennes et des nouvelles[87], avez montré à l'œil les progrès de la raison législative; vénérables arrêtistes, Gui Pape[88], Papon[89], Louet[90], La Roche-

Flavin qui, par la disposition des arrêts que vous avez recueillis[91], avez aussi marqué les progrès de la raison appliquant les lois, bien que vous ne soyez là que par petites parties, par abrégés, par extraits, vous êtes encore trop longs, trop larges, trop épais, pour entrer dans une mallette de voyage: vous mériteriez de passer, mais vous ne passerez pas les Pyrénées.

Les géographes.

Et Belleforêt-le-commingeois! et Thevet! et La Popelinière! s'est écrié le libraire, vous les laisserez aussi? A la vérité, lui ai-je répondu, Belleforêt-le-commingeois, n'étant en grande partie dans sa Cosmographie que le traducteur de la Cosmographie de Munster[92], je ne le prendrai pas; mais Thevet, mais La Popelinière doivent passer et passeront les Pyrénées. La Cosmographie de Thevet est un ouvrage original; l'auteur, après avoir mis un grand nombre d'années à voyager, à parcourir toutes les parties du globe[93], à chercher d'un pôle à l'autre des pages et des chapitres, est venu les écrire dans son cabinet. Quant à la Popelinière, il me charme par son seul titre des *Trois mondes*[94] qui me rappelle que les anciens n'en connaissaient qu'un; que nos pères du siècle dernier n'en ont connu que deux, que si nous n'en occupons encore que deux, nous en connaissons cependant trois, car le monde des terres polaires antarctiques, s'il n'existe pas aussi grand qu'on le fait, existe[95].

Les archéologues.

Vous aimez, m'a dit le libraire, les nouvelles sciences; en voilà une nouvelle qui s'ouvre une porte dans la littérature; vous devriez prendre *le Promptuaire des Médailles*[96]. Oh! lui ai-je répondu, ce n'est guère la peine de disputer; vous le voulez, soit, que ce petit livre passe aussi les Pyrénées.

Les chronologistes.

Messire, a continué le libraire, si l'astronomie qui ordonne les corps célestes, ou du moins qui dans ses livres leur donne l'ordre que réellemeut ils ont dans le firmament, est un grand œuvre, la chronologie qui aussi dans ses livres ordonne les événemens historiques, ou du moins qui leur donne l'ordre que réellement ils ont dans la succession des temps, n'est pas, ce me semble, un moins grand œuvre. L'immortelle *Emendatio Temporum*, de l'immortel Joseph Scaliger[97] doit passer, pour me servir de vos expressions, et j'en suis bien sûr, passera les Pyrénées. Certes non, lui ai-je répondu, vos chronologistes ne passeront pas les Pyrénées; la Chronologie qui, vous le savez, est un des yeux de l'histoire, doit se trouver dans l'histoire, et lorsqu'elle ne s'y trouve pas, je vous le dis tout net, l'histoire est borgne.

Les historiens.

Mon libraire était irrité et j'en ai eu bientôt la preuve. Quoi ! m'a-t-il dit, vous dédaignez tous nos historiens ? vous les dédaignez tous ? Ah ! sûrement, c'est faute de les connaître ou de les bien connaître. Pour moi, Seyssel[98] rappelle, fait entendre Salluste; même ton sentencieux, même concision, même nerf. Du Haillan, dans son histoire de France[99], ou pour parler comme lui dans sa vie du peuple français[100] dont malheureusement il n'a donné que l'enfance et l'adolescence, me semble, comme Tite-Live, un fleuve majestueux roulant des perles et des diamans mêlés à ses flots d'or. Et quant à Belleforêt-le-commingeois[101], impétueux comme les torrens de son pays, dites-moi s'il n'a pas mérité, en se montrant dans ses annales égal à Diodore et plus souvent à Tacite, d'être nommé historiographe du roi de France[102]. Dites-moi si Bauld[103], par ses recherches, ses études, n'a pas mérité aussi d'être nommé historiographe de madame de Laval, reine de Jérusalem[104]; si d'Argentré[105], par sa patriotique érudition, ne s'est pas rendu également digne d'être nommé historiographe des états de sa province qui, afin de soutenir ses travaux, lui ont fait l'honorable don de six mille livres[106]. Eh ! messire, a-t-il continué, toujours en s'animant de plus en plus, que de formes pour vous plaire, sans pouvoir y

réussir, n'a donc pas pris notre histoire ? Jean du Tillet[107], Jean de Serres[108], vous offrent inutilement leurs inventaires[109]. Vous détournez la tête de la petite chronique de Carion[110], si pleine de grands événemens. Nos histoires des villes, des provinces, même celles de Paradin[111], de Dubouchet[112], de Pythou[113], même celle de Nostradamus[114] vous mécontentent ? Vous n'êtes pas content non plus de nos histoires biographiques, même de celle des neuf Charles[115] ? Vous ne l'êtes pas de nos histoires contemporaines où Dubellay[116], La Popelinière[117], Piguerre[118], font entendre la grande voix de notre siècle, si irascible, si tumultueuse, où l'on voit son bras rempli de la force des temps, renverser, abattre, briser. Eh quoi ! les commentaires de notre César, les commentaires de Montluc[119], ni les Éphémérides[120], cette philosophique histoire des jours anniversaires d'événemens heureux, malheureux, avantageux, désastreux, joyeux, lugubres, ne peuvent obtenir de vous le moindre suffrage ! Sire, lui ai-je tranquillement répondu, vos histoires militaires, vos histoires de province, vos histoires biographiques, passeront les Pyrénées ; vos Histoires de France ne les passeront pas : hier je vous en ai dit les raisons ; si vous les avez écoutées, vous les connaissez ; si vous ne les avez pas écoutées, je ne vous les répéterai pas.

Les romanciers.

J'ai vu que j'avais encore augmenté l'irritation du libraire ; mais je n'ai pas moins fermement persisté.

J'avais déjà choisi sur la table une brassée de romans : Je désire, lui ai-je dit, agrandir et compléter cette collection ; je veux d'abord l'*Amadis* en vingt volumes[121], la *Diane de Montemayor*[122], *le Chevalier des Cygnes*[123], et tous les romans espagnols traduits en français que vous appelez bilangues[124]. Les romans espagnols, fils des romans arabes, pères de vos grands romans, de vos *Fier-à-bras*[125], de vos *Astrées*[126], ont prêché les belles amours en même temps que les beaux sentimens ; ils ont porté dans vos mœurs la galanterie qui n'est pas, il s'en faut bien, le libertinage. Je veux ensuite vos romans facétieux, vraiment français, où vous n'êtes pas imitateurs, où vous êtes imités, vos *Contes* de la reine de Navarre[127], vos *Contes de* Du Fail[128], *vos Aventures récréatives*[129], votre *Conférence des servantes*[130], votre *Flûte de Robin*[131], votre *Livret de folastreries*[132], vos *Fanferluches*[133], vos *Sérées*[134], vos *Veillées*[135], vos *Escraignes*[136] ; mais je ne veux pas des romans de votre docteur Rabelais, plein de latin, de grec, d'hébreu, de médecine, de physique, d'astronomie, de théologie et de controverse, plein d'impiété et de libertinage

que sur chaque page il vomit au milieu d'un déluge de substantifs et d'adjectifs lourdement rimés; je ne veux pas de livres qui au milieu des hommes liés par leurs devoirs délient les hommes qui les lisent. En France, ai-je ajouté, il est rare de trouver le courage de ne pas sacrifier à l'opinion régnante; en Espagne, au contraire, ce n'est heureusement pas rare. Je sais bien, ai-je ajouté, que Rabelais, si originalement pétri de gaîté, de sel, d'esprit, de mouvement et de vie, passera ainsi que Montaigne, et plus souvent que Montaigne, les Pyrénées: mais si c'est un délit envers mon pays, je ne veux pas en être complice.

C'est pour la seconde fois qu'aujourd'hui je me suis laissé gouverner par les opinions du mari de la belle nièce de Châtillon, j'en fais volontiers l'aveu.

Les rhéteurs.

Messire, m'a dit le libraire, en remettant plusieurs rhétoriques à leur tablette, puisque vous ne prenez pas la rhétorique grecque d'Aristote, ni la rhétorique latine de Quintilien, vous ne prendrez pas celle du régent Fouquelin[137], toute française, toute composée de citations tirées d'auteurs français? — C'est précisément celle que je prendrai, car, si comme vous venez de me le dire, vous avez en France six mille auteurs latins et seu-

lement trois mille auteurs français[138], si en-deçà des Pyrénées vous êtes insatiables d'anciens et de langues anciennes, il n'en est pas de même au-delà des Pyrénées.

Les orateurs.

C'est avec grand plaisir, que j'ai ensuite entendu le libraire défendre éloquemment les orateurs de son choix, et en attaquer un du mien : Sire, lui ai-je dit, vous voulez que je haïsse autant les fanatiques d'un parti que ceux de l'autre ; vous avez pleinement raison.

Je laisse donc les sermons du curé de Saint-Jean-en-Grève[139], tout étincelans d'une faconde parricide.

Mais laisser quelqu'un des autres serait altérer l'hommage de mon choix et de mon cœur.

Ainsi je prendrai les *Sermons sur l'Oraison dominicale* de Montluc[140], comme la plus belle paraphrase de la plus belle prière.

Ainsi je prendrai les sermons animés de l'intérêt, et de la chaleur du drame, comme le porte leur titre de *Gédéon représenté devant le roi*[141].

Tant que vous voudrez, dites-moi, répétez-moi qu'en général, vos orateurs, dans les oraisons funèbres, sont des menteurs bien payés ; mais convenez que Despense, dans celle d'Olivier, où il fait l'histoire de la chancellerie[142], ne vole pas l'argent ;

que Castellan, dans celle de François Ier, où il fait l'histoire de la royauté puissante et calme[143], le gagne bien ; que surtout Duperron, dans celle de Henri III, où il fait l'histoire de la royauté faible et orageuse[144], le gagne encore mieux.

Quant aux orateurs profanes, je lis volontiers les discours prononcés devant les états provinciaux, tels que ceux de Clérel[145], encore plus volontiers les discours prononcés devant les états-généraux, tels que ceux de l'Hôpital[146], de Versoris[147], de Bodin[148]. Qu'ils me suivent au-delà des Pyrénées ; et à leur tête ceux de Henri III, car ce roi, au dire général, est le roi des orateurs[149], et, à mon dire, dans l'éloquence Henri III est Henri IV.

Les poètes.

J'avais fini mon choix de livres par où le libraire avait commencé le sien, par les poètes; et les miens et les siens, tous rangés sur la table, se touchaient : Voulez-vous, m'a dit le libraire, en prenant un air français, ouvert et gai, que dans ce genre de littérature nous fassions quelques échanges!—Voyons. — D'abord, j'approuve que vous gardiez *l'Art poétique* de Sybilet[150], où sont traités à la suite du mécanisme des différentes espèces de vers depuis une jusqu'à douze syllabes ou vers à longues lignes[151], les différentes espèces de poésies depuis le distique, les triolets, les coqs à l'âne, jusqu'à l'ode,

au poème héroïque[152]. J'approuve que vous gardiez aussi le *Dictionnaire des rimes*, publié par Lefèvre[153], perfectionné par son neveu Taboureau[154]; que vous gardiez de même les *Épithètes* de Delaporte, classées par ordre alphabétique[155] : ce sont le marteau, l'enclume et la lime du métier. Vous refuseriez avec raison de les échanger, mais il n'en est pas ainsi des poètes; par exemple, j'aime bien Jean Marot[156], dont le tour est si naïf, si français; cependant j'aime encore mieux Clément son fils[157], dont le tour est plus naïf, plus français : Le génie de notre langue, du moins dans la poésie fugitive, est malheureusement, quoi qu'on fasse, un peu bourgeois et même un peu ignoble; mais enfin dans ce genre tel quel, le fils vaut mieux que le père. Je lui ait dit que je voulais avoir l'un et l'autre. — Sans doute vos *Sonnets* de Tyard[158] sont jolis, mais il vous convient plutôt d'avoir le mélodieux Saint-Gelais[159]. Et il s'est mis à en déclamer un huitain. On croit, a-t-il dit, avoir une flûte dans la bouche; j'ai aussi pris Saint-Gelais. Dorat, a continué le libraire, avait la bonhomie de se croire un grand poète grec, versifiant en langue française[160]; aujourd'hui on se moque un peu de lui. Maillard de Caux, *poète du roi, son écrivain, conducteur des eaux et fontaines*[161], trop occupé des ses écritures, de ses machines, n'a pu s'occuper assez de sa poésie; nul ne peut servir deux maîtres, à plus forte raison trois.

Passerat, en même temps poète, orateur et régent, en a cependant bien servi autant[162]; mais ils n'étaient pas si différens ou si disparates. — Je les prends tous.

Oh! prenez de préférence à Olivier et à ses *Soupirs*[163] le fabuliste Hégemon[164]! Messire, a-t-il ajouté, nous avons depuis plusieurs siècles des fables françaises[165]; mais les siennes ont seules pu soutenir l'éclat de l'imprimerie. — Eh bien! je les prends encore tous.

Et j'y joins les naïves ballades, les jolis rondeaux de Baïf[166]. Ah! laissez Baïf; changez-le-moi pour Pibrac[167]: on ne se dégoûte pas plus à lire ses quatrains qu'à cueillir des fraises une à une.—J'y joins Pibrac.

Alors par délicatesse le libraire a cessé de vanter les poètes de son choix et il s'est mis à vanter ceux du mien. Vous avez, m'a-t-il dit, pour tout le reste de la poésie, bien et parfaitement choisi; vous avez pris les meilleurs poètes de la Pléïade de Henri II; car vous savez qu'on a donné ce nom à cette grande quantité de poètes qu'on vit paraître en même temps sous le règne de ce prince[168].

Vous avez de même pris les meilleurs chante-puces; car vous savez aussi qu'on a donné encore ce nom à ce grand nombre de poètes qui ont publié des poèmes sur une puce qu'on aperçut à la fraise de la demoiselle des Roches[169], jeune personne faisant des vers[170], et fille d'une mère en faisant

aussi[171]. Vous avez pris les poèmes que, sur ce sujet assez peu grave, ont composés le procureur-général de la chambre des comptes[172] et le vice-sénéchal de Rennes[173].

Vous avez encore mieux choisi les grands poètes; vous avez pris Dubartas[174], Ronsard[175].

Dubartas, dans son poème de la *Semaine*, célèbre la création avec une grande et pour ainsi dire antique voix qu'il semble avoir empruntée à Moïse. Il demande modestement, à la fin du troisième jour[176] le repos, la solitude, l'obscurité; mais ni le roi, ni la France n'ont répondu à ses vœux. Il a été malgré lui tiré du fond de sa province, comblé d'honneurs[177], tandis que ses lecteurs ont en moins de six ans épuisé plus de trente éditions[178].

Dubartas eût incontestablement occupé le sommet de la littérature française, si Ronsard ne fût pas né. Ce qu'à mon avis Ronsard a fait de plus grand, ce n'est pas d'avoir émerveillé la France, l'univers, c'est d'avoir charmé les infortunes de la reine Marie Stuart dans sa profonde prison. Les sonnets, les stances, les bergeries du poète lui rappelaient son printemps : elle n'en était pas encore loin; les élégies, les chants funèbres, les tombeaux, la familiarisaient avec les reflets du glaive de la justice qui était dans les mains de sa rivale; les odes élevaient son âme aux mondes éternels, où l'héroïque poème de Francus[179] lui montrait plusieurs augustes personnages dont elle devait augmen-

ler bientôt le nombre. Qu'a-t-il manqué à la fortune de Ronsard? il a été comblé de biens par la main des rois[180]; qu'a-t-il manqué à sa gloire autrement importante pour lui que sa fortune? les âges contemporains l'on appelé, au nom de la postérité, le Pindarique, l'Homérique[181]. Les savans ont commenté ses poésies comme celles de Pindare et d'Homère[182]; les musiciens les ont de même mises en musique[183]; mais quelle musique plus belle que celle des vers de Ronsard! a ajouté le libraire; et il en a déclamé plusieurs tirades. Oui, s'est-il écrié, dans une espèce de transport, l'inimitable harmonie de cette poésie doit faire agréablement frémir les hautes voûtes du firmament pour accroître les plaisirs célestes.

Ensuite le libraire, après m'avoir loué de ce que j'avais acheté, m'a loué de ce que je n'avais pas acheté.

Vous n'aimez pas, je n'aime pas non plus les poèmes macaroniques[184]; ils repoussent l'homme de goût; ils sont comme les habits des mendians, faits de pièces de plusieurs couleurs.

Vous n'aimez pas, je n'aime pas non plus l'histoire en vers[185]; l'histoire a bien assez de ses mensonges sans y ajouter ceux de la poésie.

Vous n'aimez pas les poèmes des autres langues traduits en vers dans la nôtre[186]; je ne les aime pas non plus. Je trouve les vers des traducteurs moins poétiques que leur prose.

Je vous félicite de ne pas vous être laissé prendre dans vos achats aux acrostiches, aux sonnets français, latins ou grecs, à ces hyperboliques éloges que les amis des auteurs ou des libraires mettent aujourd'hui en tête de tous les livres[187]. L'auteur, à la première page, est toujours un génie, un aigle; aux suivantes, c'est souvent un homme médiocre, lorsque ce n'est pas pire.

Suivant moi le plus grand fléau de la librairie est ce grand nombre de mauvais auteurs, et même ce trop grand nombre d'auteurs que ne peut diminuer ni le célèbre paradoxe contre l'utilité des lettres[188], ni la terrible leçon que leur donnent les bibliographies actuelles, où sur leurs trois mille auteurs français à peine un quart appartient aux siècles précédens[189], où se montre d'une manière si frappante la brièveté de la vie littéraire.

Nous avons encore long-temps discouru; mais, après avoir rassemblé mes livres qui auraient rempli non ma petite mallette mais une grande malle de ces riches savans qui voyagent toujours avec une bibliothèque et une nombreuse suite de clercs[190], il a cependant fallu finir avec ce libraire de la même manière qu'avec tous les libraires; et comme, ainsi que l'ancienne maison de Vascosan et toutes les bonnes maisons, il vend à prix fixe[191], j'ai eu bientôt fini.

LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

Station LX.

Lorsqu'on vit parmi les Français, on ne peut parler de sciences, de lettres ou d'arts sans être obligé, bon gré mal gré, de se charger la mémoire des noms de leurs hommes illustres dont le nombre n'est pas certes petit.

La célébrité en France.

Avant-hier on me dit que si j'avais envie d'avoir à dîner un homme qu'on me nomma, qui avait remporté le prix de poésie à Dieppe[1], à Rouen[2], à Toulouse[3], il faudrait m'y prendre huit jours à l'avance, et quinze si je voulais l'avoir à souper.

Hier, chez quelqu'un où je me trouvais, on fêtait splendidement le petit-fils de l'auteur du *Plaidoyer de l'âme contre le corps*[4] et le petit-neveu de celui qui avait fait le livre latin : *Les femmes doivent être lettrées*[5].

Ce matin j'ai été obligé d'aller entendre un prédicateur fort renommé dans les belles salles de Paris, et véritablement j'ai vu au pied de sa chaire plusieurs tachigraphes[6].

Ce soir, il est entré chez moi un savant ayant

sous le bras le calendrier des naissances et des décès des gens de lettres célèbres[7]. Il l'a lu durant plusieurs heures.

La célébrité hors de la France.

Voyez, lui ai-je dit, dès qu'il a eu fini, ce petit livre placé devant vous sur la cheminée : c'est le catalogue des *Hommes illustres* imprimé en Allemagne. Il l'a ouvert; il a couru à la table. La colonne des hommes illustres allemands était très longue; celle des hommes illustres italiens était très courte; celle des hommes illustres français encore plus courte[8]. Inutilement il a tourné le feuillet; il avait tout lu.

LE BOURGEOIS DE GONESSE.

Station LXI.

On m'a proposé de me faire connaître un homme qui ne peut ni manger, ni boire, ni dormir, qui ne peut se remuer sans crier, qui ne peut marcher s'il n'est appuyé entre deux valets, qui a toute sorte de maux, qui est fermement persuadé qu'il en guérirait s'il voulait, qui ne veut pas en guérir.

Cet homme croit aux spécifiques vertus des eaux minérales; il croit que les influences médci-

nales des astres qu'attire la terre passent par l'infiltration à ces bienfaisantes eaux [1] qui remplissent les nombreuses mamelles dont la France en tant d'endroits est bossoyée; il croit qu'un malade, quelle que soit sa maladie, est sûr d'y trouver sa guérison.

Les eaux minérales des provinces septentrionales.

Il croit que la nature a donné à la France du Nord plusieurs de ces merveilleuses mamelles, et entre autres deux principales, une à l'orient, une à l'occident.

Il ne doute pas que les eaux de Plombières, en Lorraine, aient une efficacité certaine contre les fièvres invétérées, les coliques, les paralysies [2].

Il ne doute pas que les eaux minérales de Forges, en Normandie, aient aussi une efficacité certaine contre les obstructions, les hydropisies [3]. Il cite encore la fontaine de Génare [4], la fontaine du Parlement, comme opérant les plus étonnans effets [5]. Dans ces pays, dit-il ausssi aux vieillards amoureux, lorsqu'ils se plaignent du poids de l'âge, vous avez la fontaine de Jouvence [6]. Vous vous baignerez; vous vous plongerez jusqu'à la bouche dans de beaux étangs brillans de paillettes d'argent [7], ce qui ne vous les rendra pas plus désagréables; essayez-en.

Les eaux minérales des provinces centrales.

Il ne doute pas que les eaux minérales de Pougues, en Nivernois, par cela seul qu'elles coulent sous l'influence de Mars, guérissent de la stupeur et de l'engourdissement, et par cela seul qu'elles coulent aussi sous l'influence de Vénus, il ne doute pas qu'elles rendent comme celles de Normandie les forces juvéniles[8]. En France il n'y a, dit-il, aujourd'hui de vieillards que ceux qui veulent bien l'être.

Il ne doute pas que les eaux de Bourbon-l'Archambaud, en Bourbonnais, dominées par ces mêmes planètes, aient ces mêmes vertus : Allez-y, dit-il à divers malades ; descendez hardiment dans les caves grillées de la maison du roi[9], mettez-vous dans l'eau, faites en verser sur vous plusieurs tinettes du haut des voûtes, prenez plusieurs douches[10], et si vous ne redevenez lestes, dispos, je paie le voyage.

Il ne doute pas que les eaux minérales de l'Auvergne, imprégnées de vitriol et de mercure, expulsent en peu de temps les humeurs peccantes ; et quand il voit de bons Parisiens revenant du Mont-d'Or[11], de Vic-le-Comte[12], de Chaudes-Aygues[13], et en rapportant les mêmes humeurs qu'ils avaient lorsqu'ils sont partis, il leur dit qu'ls

ne se sont pas purgés, qu'ils ne se sont pas promenés, qu'ils n'ont pas assez ou qu'ils ont trop bu d'eau; qu'ils ont bu moins ou plus de quinze verres par jour.

Les eaux minérales des provinces méridionales.

Il ne doute pas que les maladies que n'ont pas emportées les eaux minérales d'hiver soient ordinairement emportées par les eaux minérales d'été; que les maladies que n'ont pas emportées les eaux minérales du nord soient presque toujours emportées par les eaux minérales du centre; que les maladies que n'ont pas emportées les eaux minérales du centre soient toujours emportées par les eaux minérales du midi[14]; il dit que celles-ci viennent la plupart des hauts sommets des Pyrénées, où elles puisent plus près du soleil les rayons de feu qu'elles boivent, et qu'ensuite nous buvons[15].

Quelquefois il s'échauffe l'imagination, et alors c'est à l'entendre: voyez, dit-il en se tournant du côté des Pyrénées, et en faisant un signe du revers de la main, se déployer ce grand éventail de montagnes.

Là, ajoute-t-il en marquant de l'index plusieurs différentes positions, est la fontaine du Son; cha-

que verre est un verre d'antidote contre les poisons[16]; cette fontaine fait de grands miracles.

Là est la fontaine de Belesta qui fait de plus grands miracles contre de plus terribles poisons, contre le calvinisme. car le maître n'en permettant l'usage qu'aux seuls catholiques[17], plusieurs malades calvinistes, pour sauver leur corps, sauvent leur âme : ils se convertissent.

Là est la fontaine de Montferrand. O fontaine de Montferrand, s'écrie-t-il, ô fontaine la plus potentielle de la terre[18] !

O fontaine de Bagnères, où l'on baigne tous les maux, où on les noie[19] !

O fontaine de Barèges, que la bonté du ciel a ouverte pour cicatriser la plaies des armes à feu[20], toujours et toujours plus nombreuses !

Ses exclamations deviennent alors fort longues, car des quarante fontaines d'eaux minérales que nous avons en France[21], la plupart sont dans le Midi[22].

Souvent on se plaît à le faire parler des eaux de Balaruc ; il y a été. Il dit que tout ce qu'il avait lu dans le traité de ces eaux par le médecin Dotman[23] est vrai : qu'il y a trouvé le seigneur avare, le beau verger, l'antique chapelle[24]; il dit que ce médecin n'a pas exagéré en attribuant à ces eaux minérales les qualités curatives les plus universelles, ce qui les rend les premières eaux du monde[25]. Il raconte qu'il était affligé de plusieurs maux, qu'il les y

laissa tous[26]. Et quand on lui demande pourquoi il n'y retourne pas, il répond qu'il s'en gardera bien, qu'il n'a ni femme, ni enfans; que tous ses biens sont affermés par un bail général dont chaque année le prix est payable en un seul terme; qu'il n'a que trente-huit ans; qu'il veut avoir à souffrir, à se soigner, à se médicamenter, à se guérir; qu'il veut avoir encore dans ce monde quelque chose à faire.

J'ai été curieux de savoir d'où était cet homme bizarre, ce malade volontaire; on m'a dit que c'était un bourgeois de Gonesse.

LE MARÉCHAL DE GORZE.

Station LXII.

MONSIEUR LE MARÉCHAL, je ne vous nie pas que le père de votre vieux pitancier[1], quoique simple juge, ait été ambassadeur; mais certainement aujourd'hui il ne le serait pas. Je ne vous nie pas non plus que votre femme soit un peu ma parente et que je sois un peu parent du chancelier; mais certainement vous ne pouvez être ambassadeur, certainement vous ne le pouvez pas. Ainsi s'entretenait un personnage de ma particulière connaissance avec un vieux bon homme, lorsque cet après midi

je suis entré chez lui : il m'a fait asseoir et il a continué.

Les qualités nécessaires à un ambassadeur.

Oui, sans doute, a-t-il dit au bon homme, vous avez pour vous votre âge de soixante ans qui n'est pas celui de faire l'amour, et toutefois qui n'en est que plus convenable pour épouser une princesse par procuration ou pour représenter la nation dans une grave cour. Vous avez encore pour vous de savoir faire toute l'année dans votre abbaye bon visage à l'insupportable orgueil du frère porte-croix, toujours le premier à la procession, et à l'insupportable pouvoir de l'abbé, souverain temporel et spirituel[2], toujours le dernier à la procession. Vous avez encore pour vous de savoir demeurer cinq, six heures à table, de savoir boire votre bonne part d'un demi-muid de vin, aux banquets des Suisses[3], ou aux soupés des princes allemands dont chaque année l'approvisionnement est de dix mille barriques[4].

Mais, monsieur le maréchal, il faut au temps présent qu'un ambassadeur soit ou homme de grande maison, ou homme d'église, ou homme de robe, ou homme d'épée[5]. Vous êtes à la vérité homme d'épée; je le sais et je le vois, puisque vous en portez une; cependant il y a homme d'épée et

homme d'épée, de même qu'il y a maréchal d'abbaye[6] et maréchal de France.

Il faut aussi qu'un ambassadeur soit savant; car en Allemagne, et même en Angleterre, il est quelquefois obligé de parler latin, de haranguer le prince en latin[7], de répondre à des manifestes latins, des composer des manifestes latins[8]; or, pour gâter de bonnes raisons, il n'y a rien de tel que les solécismes ou qui pis est les barbarismes; et vous ne parlez latin, m'a-t-on dit, que comme quelqu'un à qui ses parens l'ont fait apprendre par force. Alors qu'en serait-il si vous étiez envoyé à Venise, où l'on se souvient que l'ambassadeur Ferrier faisait des leçons publiques de droit[9]; ou bien si vous étiez envoyé à Rome, où Paul de Foix, qui faisait aussi des leçons publiques[10], fut envoyé il n'y a pas long-temps.

Il faut qu'un ambassadeur connaisse le droit public; or, vous ne pouvez dire que vous le connaissez. Allons! convenez-en, si les Anglais, si les Suisses vous avaient demandé le paiement des dettes du feu roi[11], vous auriez répondu comme à votre apothicaire vous présentant son compte: C'est juste, très juste, toutefois attendez quelque peu de temps, mon argent vaudra demain ce qu'il vaut aujourd'hui; au lieu que vous auriez dû répondre que le roi n'*appréhende* pas sa couronne par le droit privé, mais par le droit public; qu'il n'est tenu que de l'observation des traités de son devancier[12].

Un ambassadeur doit aussi être fort pacifique dans ses opinions religieuses ; et comment vous, maréchal de l'abbaye de Gorze, où vous avez été si long-temps endoctriné par le fameux cardinal de Lorraine[13], feriez-vous pour ne pas damner à tous les diables les Anglais, les Allemands, les Suisses et même les Grisons ? Comment feriez-vous pour assister à la circoncision du fils du Grand-Turc[14] ?

Seriez-vous d'ailleurs fier comme doit l'être un ambassadeur ? vous ne le seriez pas ; vous répondriez aux puissances étrangères comme vous répondez au gruyer lorsqu'il vous dit qu'il pourrait vous mettre à l'amende, qu'il veut cependant bien vous faire grâce : Merci, monsieur le gruyer, merci ! ou comme vous répondez à votre femme, lorsqu'elle vous montre les poings, vous menace : Maréchale ! maréchale ! vous ne serez pas si méchante ! Ah ! mettez la main sur la conscience, sur le cœur, et dites si les militaires mouvemens de votre brillante épée pendue au côté, ou de votre guerrière cape brusquement rejetée en arrière[15], intimideraient les théologiens, des conciles[16], l'empereur d'Allemagne[17].

Je vous rappellerai aussi qu'un ambassadeur a l'âme grande, au-dessus des craintes de la prison, des tourmens, de la mort. Lisez le traité de Charles Paschal[18].

Caractère des ambassadeurs.

C'est encore une de vos erreurs ou des erreurs de votre vieux pitancier de croire qu'il n'y aurait pas plus de danger pour vous dans une ambassade qu'il n'y en a dans votre abbaye lorsque vous êtes à vous promener, la hallebarde au poing, au milieu des moines : cela pouvait être vrai autrefois; cela pourra l'être à l'avenir; mais cela ne l'est pas au siècle actuel. Le caractère des représentans des nations a cessé de nos jours d'être inviolable. Merveille, ambassadeur français, s'il pouvait encore parler, vous dirait qu'il se croyait fort tranquille à Milan lorsque le duc lui fit couper la tête[19]. Oh! me répondrez-vous, il n'avait pas de caractère public. Oh! vous répondrai-je, Rinçot et Frégose, ambassadeurs en Turquie, étaient reconnus comme tels, et ils n'en furent pas moins égorgés, en traversant imprudemment les états d'Autriche[20]. L'évêque de Tarbes était également accrédité auprès de l'Empereur, il n'en fut pas moins emprisonné[21]. La Granvelle l'était aussi auprès du roi dn France, et, par représailles, il n'en fut pas moins renfermé au Châtelet[22]. Et avez-vous d'ailleurs oublié que le roi de Hongrie a fait manger par les poissons de son étang les ambassadeurs turcs[23], et que le czar a fait clouer le chapeau à la tête d'un ambassadeur polonais qui ainsi que vos provinciaux, ne saluait pas

assez profondément[24], saluait, comme on dit, à l'espagnole[25]? Ah! maréchal, si avoir des marteaux en tête, seulement par la pensée, empêche de rester en place, imaginez ce que c'est que d'y avoir réellement des clous, et surtout des clous de Russie! Il est aisé de voir que vous n'avez point passé par-là.

Des diverses espèces d'ambassade.

Autre erreur à votre pitancier, autre erreur à vous. Il croit, vous croyez qu'ainsi que du temps de son père, vous pourriez aujourd'hui, comme alors, vous glisser dans le peuple ou la populace des ambassades; mais sachez qu'aujourd'hui il n'y a plus dix, vingt ambassadeurs envoyés au même prince[26], qu'il n'y en a guère que deux, trois, et souvent qu'un seul sous le titre ou d'ambassadeur ordinaire, c'est-à-dire d'ambassadeur résident, ou d'ambassadeur extraordinaire, c'est-à-dire d'ambassadeur temporaire[27].

A la vérité on établit en ce moment dans les grandes villes maritimes étrangères, particulièrement dans les villes maritimes de la Méditerranée, des consuls[28], et on en établit quelquefois plusieurs chez la même nation; mais, ne vous y trompez pas, ce ne sont pas des ambassadeurs, ce ne sont que des protecteurs, des juges du commerce[29], que d'ailleurs les marchands prétendent avoir, eux, le droit de nommer[30].

Le rang des ambassadeurs.

O vous, monsieur le maréchal, qui touchez amicalement dans la main des paysans de l'abbaye, qui vous laissez pacifiquement coudoyer par les nobles que votre abbé vient d'anoblir[31], qui vous empressez toujours de prévenir par vos politesses les maréchaux des autres abbayes moins anciennes ou moins grandes que la vôtre, vous sentiriez-vous le courage, si vous étiez ambassadeur, de dire après la bataille d'Azincourt à l'ambassadeur anglais, à un lord aux larges épaules : Place pour moi ! après la bataille de Saint-Quentin, de dire à l'ambassadeur espagnol, à un Castillan au regard superbe : Place ! je suis l'ambassadeur du roi de France, je précède tous les ambassadeurs des rois[32] ! Place ! place! je ne cède le pas qu'à l'ambassadeur de l'empereur[33] qui n'est pas ici. Place! place à la première place ! Ou si vous réclamiez, ne feriez-vous peut-être pas valoir les vieilles raisons du père de votre pitancier et n'omettriez-vous peut-être pas les bonnes raisons actuelles ? Il me semble vous entendre représenter doucement aux autres ambassadeurs qu'il n'y avait que quatre monarques oints, sacrés : l'empereur, le roi de France, le roi de Jérusalem, le roi d'Angleterre[34] ; que maintenant il n'y a plus que les deux premiers[35]. Il me semble ne pas vous entendre leur dire que les droits de la France sont

les droits de l'usage, originairement les droits de la puissance; et je craindrais même, monsieur le maréchal, que lorsque vous seriez envoyé au loin vous vous fissiez mentionner dans l'histoire comme celui de nos ambassadeurs qui, à la cour ottomane, se laissa précéder par l'ambassadeur du roi de Hongrie [36].

Et ne croyez pas que cette préséance soit vaine : je dis, moi, qu'elle importe plus qu'à la majesté du prince; je dis qu'elle importe à sa force; car, sur le champ de bataille, la gend'armerie française qui sait que le roi de France a son rang au-dessus du roi d'Angleterre, d'Espagne, brave mille morts pour ne pas reculer devant la gend'armerie anglaise, espagnole; de même que pour soutenir ce même rang, la nation française s'épuise jusqu'au dernier effort.

Le protocole des ambassadeurs.

Je viens au formulaire des actes et des offices que votre pitancier a pu vous enseigner, car le protocole diplomatique n'a guère plus varié [37] que le rituel de votre abbaye.

Quant au protocole verbal, il n'a sans doute guère plus varié. Depuis long-temps, sans doute, on dit : Le roi mon maître [38] entend... le roi mon maître... désire... En cela vous avez un avantage. Et vous en avez encore un autre en ce que vous avez été

élevé parmi les moines, tous accoutumés à ménager la chèvre et le chou, dans l'espoir de mettre le chou au pot et la chèvre à la broche.

Les dépêches des ambassadeurs.

Je conviendrai aussi, pour tenir compte de tous vos avantages, que le formulaire des lettres missives n'a guère non plus varié, à cela près que le roi écrit à tous les rois : Mon frère[39], ce qui du temps du père de votre pitancier n'était pas général[40] ; à cela près qu'aujourd'hui il écrit à ses ambassadeurs : Mons le comte, mons le maréchal[41]; à cela près aussi qu'entre ambassadeurs on s'écrit : Monsieur mon compagnon[42].

Mais quant au fond il a immensément varié, car au lieu de parler comme autrefois des débordemens de la mer, des éruptions du Vésuve, des nouvelles créations de cardinaux, les ambassadeurs, surtout les ambassadeurs chez les peuples libres, confient au papier et à leurs chiffres[43] les assurances des commotions nationales qu'ils achètent, les opérations révolutionnaires qu'ils préparent. Qui lirait leurs dépêches y trouverait souvent : J'ai mis si bien la désunion entre le roi d'Espagne et les cortès que les voilà en mauvaise intelligence ensemble, au moins pendant tout ce règne[44]. J'ai fortifié l'opposition à la diète de l'empire; un banc[45] de plus est dans les intérêts de la France. J'ai si bien pratiqué les chefs

de la chambre des communes qu'elle ne consent pas au mariage du roi, si bien pratiqué, que le roi n'aura pas le quart de l'argent qu'il demande[16]. J'ébranle le trône de tel royaume. Je suis près de faire recommencer une vieille dynastie. Je souffle la discorde, la révolte; j'appelle le sang, la famine, les fléaux, les ruines; je prodigue les caresses, les promesses; je répands l'argent, l'or[17].

Les appointemens des ambassadeurs.

Les princes, au dernier siècle[18], au temps du père de votre pitancier, et même jusqu'au nôtre, étaient en quelque manière les pitanciers des ambassadeurs envoyés chez eux [49]; ils leur faisaient fournir tous les jours pitance, meubles, valets et serviteurs; mais actuellement s'il en est quelquefois[50], il n'en est pas toujours ainsi, car il arrive assez souvent qu'on se contente de leur faire quelques présens de bougie, d'épices[51], et même, si vous voulez, de leur faire en outre quelques belles ou longues harangues [52]; ensuite pour tout le reste, l'ambassadeur n'a que ses appointemens d'environ deux mille livres chaque mois[53]. Véritablement il n'a qu'à nourrir quelques centaines de domestiques et de gentilshommes[54], qu'à tenir une grande table ouverte[55] où circulent avec les nouvelles des gazettes de Venise[56] d'autres nouvelles, d'autres anecdotes bien plus importantes qu'il doit écouter avec une

scrupuleuse attention, car maintenant les ambassadeurs sont les espions officiels des princes[57]. Ne comptons pas d'ailleurs si cela vous plaît les illuminations que devant son hôtel il est obligé de faire ou d'empêcher, suivant les intérêts ou même suivant la religion de son roi[58].

La juridiction des ambassadeurs.

Je ne vous nie pas d'ailleurs, puisque vous le voulez tant, et y revenez si souvent, que chez les puissances où les ambassadeurs résident ils soient les consuls généraux, les hauts juges[59], les hauts protecteurs de toutes les personnes de leur nation[60]; mais ce n'est pas, ce me semble, une raison pour que vous soyez ambassadeur, pas plus que c'en est une que dans l'intérieur de leur maison ils aient pouvoir de vie et de mort sur leurs gens, sur leur suite[61], comme le prince qu'ils représentent.

LE FILS DU MARÉCHAL DE GORZE.

Station LXIII.

Hier, ce vieux maréchal de monastère ne cessait de dire au parent du chancelier que s'il ne pouvait lui répondre il avait, à Paris, un fils qui lui répondrait; enfin il s'avisa d'ajouter: C'est celui-

là qui serait un bon ambassadeur ; il n'y en aurait pas de meilleur. Oh ! oh ! lui répondit en souriant le parent du chancelier, je ne le connais pas, mais si, demain à cette heure, vous l'amenez, nous verrons un peu ce qu'il sait et ce qu'il peut faire. Voulez-vous en être ? me dit-il, en se tournant poliment vers moi qui lui avais paru fort attentif. Je m'inclinai en signe d'acceptation ; et aujourd'hui je suis retourné chez lui, où étant arrivé un peu tard, j'ai été surpris de le trouver seul : Monsieur, m'a-t-il dit en me voyant entrer, ils sont venus, ils sont partis. Le fils a encore plus que le père la rage des ambassades. Placé entre ces deux enragés maréchaux, car le fils est survivancier, je n'ai eu enfin plus d'autre moyen de me tirer d'eux que d'aller prendre dans le cabinet mon arbre de consanguinité[1], et de leur prouver que mon père était à peine leur parent, que je ne l'étais plus, que je ne leur devais donc pas d'aller solliciter une ambassade, ainsi qu'ils ne cessaient de me le dire ; que je ne leur devais que le bonjour ; et, sans me gêner plus long-temps, je le leur ai aussitôt souhaité.

Le droit public.

Mais, monsieur, a continué le parent du chancelier, croyez que par toute sorte d'autres moyens j'ai voulu éviter d'en venir à celui-là : Petit maré-

chal, ai-je dit au fils, vous ne me contesterez pas du moins que lorsqu'on n'a pas une haute naissance, une haute dignité, il faut indispensablement avoir une grande instruction, et vous allez me prouver que telle est la vôtre, afin que je puisse certifier au chancelier que vous êtes à cet égard entièrement digne des bontés du roi.

Et d'abord connaissez-vous le droit public? — Qui ne le connaît? — Savez-vous qu'il dérive du droit de cité, comme le droit de cité dérive du droit de famille? — Qui ne le sait? — Savez-vous qu'il oblige les cités, c'est-à-dire les états, les royaumes, les républiques, comme le droit de cité oblige les sujets, les citoyens, comme le droit de famille en oblige les membres [2]? — Qui ne le sait? — Savez-vous que le droit public se compose des différens usages universels, écrits, non écrits, des traités entre les cités ou états, des différentes constitutions des différentes cités ou états, des différentes formes du gouvernement [3]? — Qui ne le sait? — Savez-vous que des quatre formes du gouvernement prédominantes, la démocratie pure dépérit, que l'aristocratie féodale dépérit, que la monarchie représentative dépérit là, fleurit ici, que le despotisme se glisse dans la monarchie non représentative, la change insensiblement en monarchie absolue [4]? — Qui ne le sait? — Par conséquent vous avez lu les publicistes, à commencer par les plus célèbres, par les Italiens,

à commencer par le plus célèbre des Italiens, par Machiavel ? — Sans doute. — Vous avez lu son *Prince* ? — A peu près. — Eh bien ! si cela est, ne le dites pas, car sa politique est aujourd'hui regardée comme exécrable. Le chapitre huit et le chapitre dix-huit sont épouvantables[5]. Vous avez aussi lu Sansevino ? — A peu près. — Vous êtes sûrement persuadé que c'est un pauvre homme qui ne voit que dans les cours des rois le monde politique, qui fait des différentes cours les différentes parties de son traité[6]. N'est-ce pas que la *Raison d'état* par Botero[7] vaut mieux ? — Je ne suis pas éloigné de le penser. — On y trouve du moins les divers élémens constituant la cité ; toutefois, dans les cinq ou six livres de la *République* de notre Bodin[8], on les trouve mieux ordonnés ; êtes-vous de cet avis ? — Oui, et depuis long-temps. — Dites-moi, est-ce cinq ou six livres ? je ne m'en souviens pas très bien. — Je ne m'en souviens pas très bien non plus ; mais il vaut mieux que ce soit six que cinq, car cet ouvrage est excellent.

Les intérêts de l'Europe.

Petit maréchal, ai-je continué, vous avez dû remarquer dans ces publicites et dans d'autres que la religion, les langues, les mœurs, les traités de paix, les alliances, formaient de tous les états

européens une grande famille dont les intérêts sont autres que ceux de la grande famille de l'Asie, de la grande famille de l'Afrique, de la nouvelle grande famille de l'Amérique; quels sont-ils ces intérêts? — Que les hommes de ces trois parties du monde se convertissent à la religion chrétienne, afin qu'ils apportent plus de bonne foi dans le commerce. — Vous parlez là comme un consul de marchands, mais non comme un ambassadeur. Les intérêts de l'Europe sont que ces trois parties se civilisent, afin que l'homme, partout européen ou européanisé, agrandisse le cercle de nos idées, de nos jouissances, et multiplie les points sensibles de notre existence.

Les intérêts de la France.

Jusque-là je n'avais pas été contredit : il n'y avait guère que moi qui eus parlé; mais il n'en a pas été ainsi lorsque je suis descendu à des questions plus familières, j'ai manqué de dire plus bourgeoises : Petit maréchal, ai-je continué, de même que l'Europe a ses intérêts, de même chaque état de l'Europe a aussi les siens : voyons-les. Mais par quel état allons-nous commencer? quel est celui qui a le premier rang? Le fils devait me répondre; toutefois le père, ne pouvant plus contenir ce qu'il savait, qui était ce que savait son pitancier, m'a dit: La Turquie ! la Turquie! elle fait trembler l'em-

pereur, le pape. — Dites qu'elle les faisait trembler[9], et qu'aujourd'hui elle ne fait trembler que la Russie[10] qui, dès qu'elle saura manier le mousquet, ne tremblera plus. J'ajoute d'ailleurs que Mahomet III n'est pas Mahomet II. — L'Espagne! l'Espagne! a dit le fils; elle possède tout le nouveau continent et les plus belles parties de l'ancien. — Mon ami, vous devriez savoir qu'à Vervins ce n'est pas la France qui a demandé la paix à l'Espagne, mais l'Espagne qui a demandé la paix à la France[11]; cependant ce n'est pas seulement par-là que la France a le premier rang de la puissance; elle l'a par sa position géographique qui est la plus heureuse, par sa population qui est la plus civilisée, par son agriculture qui est la plus variée, par son industrie qui est la plus avancée, par son armée qui est la plus aguerrie[12], par son roi surtout, par son roi qui est le plus brave, le plus habile, qui est Henri IV. Et maintenant dites-moi quels sont les intérêts de la France? pesez bien votre réponse; elle sera pour ou contre vous décisive. Imaginez, a continué le parent du chancelier, la réponse qu'un homme instruit s'efforcerait de faire la plus ridicule, qu'un homme raisonnable s'efforçerait de rendre la plus opposée au bon sens, et elle sera à peu près la sienne. Mon cher petit maréchal, lui ai-je dit fort doucement, les intérêts de la France sont que ses provinces au nord de la Somme, que la province de la Lorraine, celle de l'Alsace, de la

Franche-Comté, de la Savoie, du comtat d'Avignon, du Roussillon que la nature lui a données, lui soient rendues ; ensuite qu'une des deux dents de l'éteau entre lesquelles l'Espagne tient la France du nord au midi soit brisée, que la république des sept provinces des Pays-Bas devienne la république des dix-sept provinces, et aille donner la main à la France, qui lui tend la sienne[13].

Les intérêts de l'Espagne.

Vous auriez été surpris, m'a dit le parent du chancelier, que je n'eusse point parlé des intérêts de la France avec une bouche française; mais, a-t-il ajouté, je n'en ai pas été moins juste lorsque j'ai fait passer les intérêts des autres nations dans mes mains, et que je me suis instantanément chargé de les exposer. Voici la continuation de ma leçon au fils du maréchal : Mon ami, lui ai-je dit, dès que les Pays-Bas auront cessé d'être espagnols, la France et l'Espagne ne pourront guère être ennemies; elles ne pourront avoir de démêlés que sur la ligne divisoire des inacessibles sommets des Pyrénées. Alors si le roi d'Espagne incorpore irrévocablement à la monarchie le Portugal que lui a donné la nature, que lui a redonné à la bataille d'Alcazar la fortune combattant pour l'Espagne avec des armes africaines[14]; si en même temps, renonçant à ses ridicules pages de titres de roi de

petits royaumes, de comte de petits comtés, de seigneur de petites seigneuries[15], il établit franchement, en toute souveraineté et en toute indépendance, des princes de son sang : un dans le Milanais, un dans le royaume des Deux-Siciles, un dans les colonies des Indes orientales ; si pesant aussitôt de tout le poids de l'Espagne repeuplée de paysans et d'artisans sur le continent américain, si l'espagnolisant par la religion, par la langue, par les arts, par les mœurs, surtout par l'équité et par la douceur du gouvernement, il acquiert ainsi à la nation le plus grand des noms, la plus grande des gloires; s'il chasse sincèrement du milieu de son conseil l'ancien esprit du démon du midi ou du feu roi Philippe II[16] dont la politique insensée regardait ses divers états d'Europe non comme des colonies lointaines qu'il serait impossible de maîtriser, mais comme des provinces espagnoles qu'il fallait à tout prix réunir par la conquête des immenses pays intermédiaires, il s'éclairera enfin à la lampe qui brûle sur le tombeau d'Alphonse-le-Sage, il verra enfin les intérêts de l'Espagne.

Les intérêts de l'empire et de l'empereur.

Petit maréchal, mon ami, ai-je continué, la première science de l'ambassadeur, je vous l'ai déjà plusieurs fois dit, est de bien connaître les intérêts des diverses puissances. Maintenant se présente cet an-

tique empire des Césars, si glorieusement rétabli par Charlemagne, où parmi les souverains qui se le partagent, il en est qui ne règnent que sur quelques villages[17], tandis qu'il en est un, l'empereur actuel, qui règne sur deux grands royaumes[18]. Il faudrait donc pour l'empire que ce chef fût en même temps et fort et faible; qu'il fût fort envers les grands souverains membres de l'assemblée ou diète lorsqu'ils n'en reconnaîtraient pas les décisions, qu'il fût faible envers les petits souverains lorsqu'il voudrait gêner les votes, qu'il fût faible surtout envers les électeurs lorsqu'aux élections il voudrait les intimider; et de même il faudrait que pour l'empereur les souverains de l'empire fussent aussi en même temps et forts et faibles; qu'ils fussent forts pour lui fournir de nombreux contingens dans les guerres générales; qu'ils fussent faibles pour ne pas l'empêcher de rendre héréditaire dans sa famille la couronne élective de l'empire[19], comme il a rendu héréditaire la couronne élective de Bavière[20], la couronne élective de Hongrie[21].

Les intérêts de la Turquie.

Voilà les Turcs ! les Turcs ! crie l'empereur en se tournant vers l'Europe, quand les Turcs le pressent vivement dans son royaume de Hongrie, où ils lui font une guerre continuelle[22]. N'est-ce pas comme s'il criait : Voilà les ténèbres ! les ténèbres !

En effet les Turcs envahissent l'Europe civilisée, de même qu'aux heures du soir la nuit envahit le jour. S'ils avancent, ils ravagent, ils détruisent les monumens des arts et des sciences, ils éteignent les lumières ; s'ils reculent, ils font pire, ils ne laissent que l'incendie et la famine[23]. De notre temps ils sont venus jusque sous les murs de Vienne[24], et on craignait de les voir du haut des tours de Strasbourg, de Toul ou de Metz. C'est qu'à cette époque la chrétienté était déchirée, sanglante de guerres de théologie[25]. Donc les intérêts de la Turquie sont de voir l'Europe dans les discordes, dans les dissensions ; donc les intérêts de la Turquie sont les intérêts du diable ; donc les intérêts de la Turquie sont d'empêcher l'Europe d'avancer dans l'Asie, de faire, au contraire, avancer l'Asie dans l'Europe ; donc les intérêts de la Turquie sont les intérêts de la barbarie.

Les intérêts de l'Angleterre.

A mon avis, la Turquie doit être placée au quatrième rang des puissances de l'Europe, et l'Angleterre au cinquième. Ce n'est pas d'ailleurs que l'Angleterre dont le roi, naguère le pensionnaire du roi de France[26], se donne aujourd'hui le titre d'empereur des empereurs[27], ait déposé la grande opinion qu'elle a d'elle et ne se classe bien différemment; car on entend ses ambassadeurs dire tout

haut que si la France et l'Espagne sont les deux bassins de la balance politique, l'Angleterre y met le poids[28]; ils pourraient, ce me semble, plutôt dire qu'ajoutant au poids l'Angleterre la fait souvent pencher. Du reste, mon jeune ami, apprenez et n'oubliez pas que, tandis que l'homme à courte vue craint la prospérité de l'Angleterre, l'homme d'état la désire; il désire qu'à la fin de ce règne le jeune roi d'Écosse, Jacques VI, unisse à jamais l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande[29]; il désire qu'ainsi territorialement accrue cette puissance accroisse le nombre de ses vaisseaux, s'ouvre toutes les mers, ceigne de son commerce maritime tout le globe, afin qu'elle puisse nous acheter plus de nos huiles, plus de nos vins, plus de nos marchandises[30]. La mer est l'élément de l'Angleterre, et la mer n'est pas plus celui de la France que de sa gendarmerie. La nature a dit à la France de labourer, de fabriquer, et à l'Angleterre non pas de ne pas labourer, mais de ne pas fabriquer[31]. L'Angleterre ne peut pas plus imiter nos toiles, nos étoffes, nos quincailleries, nos bijoux[32], que nos amandes, nos olives.

Les intérêts de la Pologne.

Maintenant, ai-je dit au fils du maréchal de Gorze, mettez-vous la Pologne au sixième ou au septième rang? La mettez-vous avant ou après la Suède? — Avant. — Pourquoi? Le fils ni le père

n'ont rien répondu. Eh bien ! leur ai-je dit alors, voici pourquoi vous la mettez avant. D'abord vous considérez qu'elle occupe dans l'Europe orientale la même heureurse position que la France dans l'Europe occidentale; qu'elle a d'aussi beaux fleuves, un beaucoup plus grand territoire, et peut-être une presque aussi grande population[33]. Mais, de notre temps, elle s'est affaiblie par l'extinction de la dynastie des Jagellons qui avaient rendu la forme du gouvernement stable, forte, en rendant la couronne dans le fait héréditaire[34]. Les intérêts manifestes de la Pologne veulent qu'elle renonce à ces nouvelles élections orageuses, qu'elle ait des rois héréditaires, qu'elle ait de grands officiers, de grands dignitaires qui ne le soient pas[35], et avant tout qu'elle affranchisse son peuple du servage[36]. Ils veulent aussi que son infanterie ne soit pas seulement levée dans l'Ukraine[37], mais qu'elle soit levée comme sa cavalerie dans toutes ses provinces. La Pologne d'ailleurs doit, à tout prix, s'allier avec les princes chrétiens pour s'ouvrir ou se rouvrir[38], à tout prix, sur l'empire turc un chemin jusqu'aux ports de la mer Noire où elle établira, comme dans ceux de la Baltique, des greniers de blés à vendre[39].

Les intérêts de la Suède.

Il est des pays configurés à l'extérieur pour être militairement forts, et à l'intérieur pour faire un

riche commerce ; telle est la Suède. Elle forme un fer-à-cheval défendu au nord, à l'orient, à l'occident par les montagnes, les neiges, et pénétré au centre par la mer Baltique. Le roi de Danemark est le portier de cette belle mer ; le roi de Suède en est le seigneur, et le roi de Pologne et le czar de Russie en sont les co-seigneurs. Le roi de Suède entend fort bien les intérêts de son pays, car il s'efforce d'avoir toute la mer du fer-à-cheval, et pour avoir toute la mer, d'avoir tous les rivages, et pour avoir tous les rivages de chasser tous les riverains[40].

Les intérêts du Danemarck.

Mon ami, ai-je continué en m'adressant toujours au fils, quel est un état qui a trois ou quatre cents lieues de long et qui, en quelques endroits, n'en a pas huit de large? Allons! regardez la carte ; vous voyez bien que c'est le Danemarck. Tout ce pays est peuplé de pêcheurs, ne vit que de la pêche. Ses intérêts certainement sont de prêcher les avents et les carêmes. Eh bien! il s'est fait protestant[41].

Les intérêts de la Suisse.

Si vous voulez savoir comment il y a des gens qui, pour de l'argent, se mettent en colère, s'injurient, je vous répondrai : Demandez aux avocats.

Si vous voulez savoir comment il y a des gens qui, pour de l'argent, tuent ou se font tuer, je vous répondrai : Demandez aux Suisses. Depuis plus d'un siècle leur pays est en possession de fournir à l'Europe de belle et bonne infanterie[42]. Vous diriez d'une manufacture établie dans ces montagnes, manufacture qui toutefois ne fleurit qu'en temps de guerre. Les intérêts des cantons Suisses ne sont pas cependant que l'Europe n'ait jamais la paix, car elle finirait par s'aguerrir et se passer d'eux ; ils sont encore moins que l'Europe ait toujours la paix, car elle se passerait d'eux plus facilement encore ; ils sont que l'Europe reste ce qu'elle est, que le monde aille comme il va.

Les intérêts de l'Italie.

Maintenant regardez cette presqu'île au bas de la carte de l'Europe ; c'est l'Italie, aujourd'hui divisée en presque autant de petits états que du temps des Volsques et des Samnites[43]. Il conviendrait à ce pays d'avoir un Clovis, un Charlemagne qui le réunît sous la même épée, le même sceptre ; alors son côté le plus faible serait la haute chaîne des Alpes ; mais allez dire cela au pape, il vous excommuniera ; au duc de Savoie, au duc de Florence, ils vous feront pendre ; à la république de Gênes, à la république de Venise, elles vous feront noyer. L'Allemagne, à la vérité, est encore plus

divisée, mais elle est toute dans le lien commun de l'empire ; il y a une patrie allemande, il n'y a pas de patrie italienne.

Les intérêts de la Russie.

Ainsi que la Turquie, la Russie a un pied en Europe, un autre en Asie ; toutefois au lieu que la marche de la Turquie est rétrograde vers l'Asie, celle de la Russie vers l'Europe ne se ralentit pas ; aussi remarquez avec quelle continue sagacité le czar s'efforce d'élargir son territoire sur la Baltique[44], ou, ce qui est la même chose, d'élargir sa porte de la civilisation. La Russie ne connaît guère sa frontière du nord[45] qui, peut-être à son insu, s'étend jusqu'à la mer polaire ; ni guère sa frontière d'orient[46] qui, lorsque ses troupes seront mieux armées, pourra à travers les Tartaries s'étendre jusqu'à la Chine. Elle connaît mieux sa frontière du midi, sa frontière de l'occident, tracées à la pointe de l'épée par les Turcs et les Polonais[47]. La Russie, couverte de forêts, de villes de bois, de villages de bois, de châteaux de bois, quoique le plus étendu des états de l'Europe, ne compte pas encore dans leur système politique. Cependant aujourd'hui on sait plus exactement ce qui se passe chez elle. Quand le czar a bâti son palais du Kremlin sur le modèle des palais Italiens[48], il a bien fait ; mais quand il a formé sa garde des

strélitz sur le modèle de celle des janissaires[49], il a mis sa tête entre les mains de son capitaine des gardes. Le monarque actuel est un monarque parvenu : avant son élévation, il n'était qu'un gentilhomme, et même pas des plus qualifiés[50]. Un autre gentilhomme pourra parvenir aussi. Je vois bien du reste, ai-je ajouté au fils du maréchal de Gorze en lui frappant sur l'épaule, que vous avez grande envie d'aller faire votre apprentissage en Russie ; mais je pense qu'un ambassadeur n'y ferait guère fortune, car le czar est si pauvre qu'au retour de ses ambassadeurs il leur ôte les présens qu'ils ont reçus[51].

La pasiographie.

Mes amis, ai-je dit au père et au fils, vous êtes, j'en suis sûr, étonnés, et il est à la vérité très étonnant qu'avec sa toute puissance, avec sa constante volonté de maintenir la paix dans la chrétienté[52], le pape ne puisse, et n'ait jamais pu y réussir; il est ridicule et cruel qu'au midi de l'Europe le duc de Savoie recrute en Suisse, en Allemagne, pour venir, comme en ce moment, avec des troupes soldées de l'or qu'il retire de ses soies du Piémont[53], faire injustement la guerre à la France[54]. Il est encore plus ridicule et plus cruel qu'au nord tous les états, en ce moment, s'arment pour la succession d'un petit prince, à laquelle plusieurs princes préten-

dent[55]. C'est afin d'empêcher qu'à l'avenir la terre soit si ridiculement, si cruellement ensanglantée, afin d'empêcher que les progrès de la population, de l'agriculture, du commerce, des arts, soient si ridiculement, si cruellement arrêtés, que l'universelle pensée de notre siècle, conçue par les politiques, exprimée par les gens de lettres, sanctionnée par les desseins de notre grand roi[56], veut faire de l'Europe une grande fédération d'états, soumise dans leurs différends et leurs querelles aux jugemens d'un conseil amphictionique, formé des députés des diverses puissances, disposant souverainement du trésor et de l'armée de la fédération[57]. Alors chaque roi plaiderait non par la bouche de trente canons et de trente mille arquebuses, mais par la bouche de ses savans[58]. Ce serait bon, m'ont dit précipitamment le père et le fils, pour les hommes de robe. Moi qui, tout magistrat que je suis, me sens plus homme d'épée qu'eux, je leur ai encore plus précipitamment répliqué : Le grand mal ! que les guerriers se reposassent partout comme des maréchaux d'abbaye ! Mais aussitôt voilà que, pour prouver que par le repos la noblesse se rouille avec ses armes, le père a commencé un long discours : le fils l'a continué. Je vous ai dit déjà comment avec l'un et avec l'autre j'avais en même temps fini.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Station LXIV.

Je veux examiner les progrès que les spectacles d'imitation ont faits chez un peuple né pour les perfectionner. Quel bon jour que celui-ci, où mes oreilles, mes yeux, mon esprit sont tout pleins de comédies ! Que je commence donc vite, surtout que je commence bien ; j'entends par le commencement.

Les comédiens des provinces.

Et pour cela que je reprenne les choses d'un peu plus haut que d'aujourd'hui.

L'hiver dernier je passais dans une étroite rue de la jolie petite capitale du Nivernois. Un homme assez mal habillé battait le tambour devant une porte où entraient quelques personnes en se disant : Venez ! entrons ; ils en ont besoin ; ils en ont grand besoin. Je n'hésitai pas à entrer aussi. Je me trouvai dans une grande salle presque déserte, où jouaient des comédiens qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient, qui suaient sang et eau pour grossir leur auditoire. Je continuai ma bonne action, je demeurai jusqu'à la fin.

Quelque temps après, rétrogradant sur ma

route, comme cela m'arrive souvent, le mauvais temps me força de m'arrêter dans une auberge dont la grande cheminée de la cuisine était toute entourée par des gens de robe, par des ecclésiastiques, la plume au chapeau, l'épée à la ceinture, le sac, la trompette, le tambour sur le dos; ils se tournaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; ils se resséchaient au plus vite. Je reconnus que c'étaient des comédiens, et, après les avoir examinés un moment, que c'étaient les comédiens que j'avais déjà vus. Ils souffraient; ils se plaignaient; ils ne cessaient de se plaindre : Au sortir de Nevers, me dirent-ils, plusieurs villes nous ont fermé les portes[1] et notammaut Douai, où il y a un si bel amphithéâtre, moitié maçonné en pierre sèche, moitié taillé dans le roc[2], et où cependant on ne joue guère qu'une seule fois l'an. Il n'y a sans doute en France, ajoutèrent-ils, qu'une ville, une petite ville où le magistrat puisse dire qu'on ne peut jouer la comédie à cause des dangers publics, des crises de l'état[3]. Eh bien! j ne sais comment c'est à cette ville que nous sommes allés. Ailleurs nous n'avons pas été mieux accueillis. Les temps pour nous ont changé : autrefois, aux jeux des miracles des saints, le magistrat venait nous offrir des pots, des ci marres de vin[4]; aujourd'hu nous ne trouvons pas d'eau à boire. Foi de braves gens, nous ne savons où nous réfugier, où aller! J'eus encore pitié d'eux, et avant de me retirer je leur

donnai un demi-écu, en les exhortant à ne point porter leurs habits d'église; ils me répondirent qu'on leur défendait maintenant de les mettre sur le théâtre[5], et que pour les user il fallait bien qu'ils les missent quelque part.

J'avais rencontré auparavant, j'ai rencontré depuis d'autres troupes en aussi piteux équipage; je ne connais pas dans les provinces d'état plus malheureux que celui des comédiens.

Les comédiens du Pont-Neuf.

Mais il n'en est pas de même à Paris; ils jouissent de la fortune et de la considération : aussi ai-je été successivement plusieurs fois à chaque théâtre et en ce moment puis-je prouver à mon illustre parrain combien à tous égards, et encore avec un plus grand plaisir à cet égard, j'ai eu constamment en vue ses projets de porter la civilisation française dans le pays qu'il habite.

Comme toutes choses, les théâtres de la France ont eu aussi leurs divers âges dont les premiers ont commencé par les farces des carrefours; mais ces farces même se sont à Paris, de nos jours, perfectionnées au point de devenir quelquefois de bonnes comédies de mardi-gras. Quelle différence entre ces anciens bateleurs trajactaires[6], ces anciens comédiens, médecins, chirurgiens, de la place de Grève[7], ces anciens paradeurs, vendeurs de remèdes, arra-

cheurs de dents, raccommodeurs de membres disloqués, ces Mauloué, Malassigné, Malassis[8], et les comédiens, dentistes, saigneurs, thériacleurs, beaux parleurs picards[9] d'aujourd'hui, élèves des comédiens, thériacleurs, dentistes, saigneurs italiens! J'ai vu certains jours Mondor, autrefois Mondori, vêtu de son vieil habit fourré, et son valet autrefois tambourino, tabourino, tambourin, tabourin, aujourd'hui tabarin[10], vêtu d'un large sayon blanc, coiffé d'un haut chapeau pointu de la même couleur, vendre à la foule jusqu'au dernier petit pot de leur grand coffre[11]! J'ai vu au bas du Pont-Neuf la foule entourer leur théâtre par-derrière comme par-devant, applaudir par-derrière comme par-devant; et dans les Amours du capitaine Rodomont, quand Lucas, renfermé dans un sac, est battu pour le capitaine[12]; ou dans les Noces de Piphagne et d'Izabelle, quand Tabarin, aidé de Francisquine, renferme tous les personnages dans des sacs; quand Lucas, vendu dans le sac pour un porc, est sur le point d'être saigné par le boucher; quand tous les sacs se dressent, quand tous les sacs se battent[13], la risée du peuple s'étendre de proche en proche, gagner le quai du Louvre à droite, le quai de la Ferraille à gauche, et alors les charrettes, les voitures, les équipages, même les processions qui portaient les morts, être obligées de prendre part à la joie publique, ou d'en faire le tour.

Il y en a sans doute pour long-temps avant que

les premiers comédiens de votre capitale vaillent les comédiens du Pont-Neuf.

Les comédiens de l'hôpital de la Trinité.

Mais tandis que les plus bas trétaux se sont graduellement élevés, le plus haut théâtre s'est graduellement abaissé. La comédie sainte après avoir duré trois, quatre siècles [14], vient de finir dans la plus honteuse dégradation.

Lorsque, sous le nom de la confrérie des mystères, de la confrérie de la passion, elle sortit des églises pour monter sur les échafauds des places publiques ou des grandes salles de spectacle, elle donna, si je puis parler ainsi, un bras aux clercs et l'autre aux artisans [15]; mais vers le milieu de ce siècle, les clercs s'étant peu à peu retirés, elle n'a plus entendu, elle n'a plus parlé que le langage des artisans dont en même temps elle a pris les mœurs et les goûts.

Comment les chefs de cette ancienne et vénérable confrérie, les maîtres des Actes des apôtres, je le leur demande, comment voulaient-ils que les hommes bien élevés pussent aujourd'hui supporter cet argot des voleurs?

« Hé chouq plais Dieu et qu'est chechi?
« N'aurai-je jamais de l'aubert?

....

« Es-tu narquin?

« Oui, compain. »

Qu'ils pussent écouter ces paroles grossières :

« Mes tirandes sont desquirées,

« Je porte le cul descouvert[16] ?

Que les hommes instruits ne sourissent pas de pitié quand on annonçait l'empereur Noiron et son prévôt Agrippe[17] ?

Que les hommes doctes ne détournassent pas les yeux quand ils voyaient attacher à la croix les libraires, exposer les auteurs aux bêtes, et jeter leurs ouvrages aux chiens[18] qui n'en voulaient pas ?

Que les hommes habitués à l'académie française, à l'académie royale de musique[19], ne se bouchassent pas les oreilles en entendant mêler les airs du *Vexilla Regis*, du *Veni Creator*, des noëls, des cantiques, avec les airs de vaudevilles obscènes, ou des chansons de taverne[20] ?

Que les hommes contemporains de la réformation des métaphysiciens évangélistes pussent ne pas hausser les épaules, lorsqu'après le supplice des martyrs les chrétiens ramassaient les âmes dans des paniers, ou lorsqu'après la mort des persécuteurs les diables en portaient les âmes dans leurs jeux, les laissaient aller, couraient après[21], comme le jeune chat qui lâche, qui rattrape la souris ?

Enfin que les hommes de cour, les hommes bien élevés, ne s'enfuissent en voyant les possédés tantôt vomir le diable sur le parquet, tantôt le rendre

avec les efforts et les contorsions[22] de quelqu'un qui a pris médecine ?

Je le demande surtout aux maîtres des Actes des apôtres[23], comment pouvaient-ils penser que ces scandales n'alarmeraient pas la piété publique ?

Et ils étaient surpris quand le parlement tonnait ; et ils criaient à l'oppression quand ses arrêts foudroyaient la salle de l'hôpital de la Trinité, lieu de l'ancienne gloire, des anciens triomphes de la comédie sainte[24] !

Les comédiens des pois pilés.

Ainsi que d'un vieux arbre ver moulu, poudreux, près de rentrer dans la terre, s'élève un haut surgeon dont le verdoyant feuillage couvre la décrépitude de son tronc, ainsi de la comédie sainte, ou plutôt de ses pauses, de ses entr'actes, de ses intermèdes, est sortie la comédie des pois pilés[25], qui tantôt sous le toit maternel, à l'hôtel des confrères de la passion[6], tantôt dans d'autres hôtels, ne cessait d'attirer la foule ; mais le parlement n'a pas non plus hésité à la faire taire[27]. Véritablement ces pois représentés, ou pour m'exprimer d'une autre manière, servis en carême[28], étaient devenus, par un assaisonnement de plus en plus licencieux, des pois gras, trop gras même pour le carnaval[29].

Les comédiens du Palais.

Tandis que le parlement proscrivait les indécentes farces des pois pilés, on en jouait à ses oreilles, derrière ses siéges, de bien plus indécentes. Les clercs de la Basoche, applaudis par Louis XII[30], par François Ier [31], se permettaient trop souvent de tout chanter, de tout dire. Ils croyaient que leurs antiques tréteaux de la grand'salle étaient inébranlables. Le parlement les a renversés d'un coup de coude. Les clercs les ont plusieurs fois relevés; le parlement les a renversés encore, et les clercs ne les relèvent plus[32].

Quand on impose silence au royaume de la Basoche, composé des clercs de procureurs au parlement[33], il va sans dire que l'empire de Galilée, composé des clercs de la chambre des comptes [34], se tait.

Les comédiens des halles.

On va voir encore combien fragile est la gloire du théâtre. Au commencement de ce siècle le pape déclara la guerre au roi de France, et il la lui fit avec deux glaives, avec le glaive temporel dont il tuait tant de Français qu'il pouvait, avec le glaive spirituel dont il les excommuniait tous[35]. Le roi se défendit aussi avec deux glaives, avec le glaive de son armée [36], bien autrement tranchant que celui de

l'armée du pape, avec le glaive spirituel, très spirituel, mais dans un autre sens, avec le glaive de la plaisanterie, du comique, avec le glaive de la comédie ; c'était alors le bon temps de la comédie de la mère Sotte[37]; sans hésiter le roi lui donna la préférence.

Aussitôt le célèbre Gringore[38] fait le cri[39] d'annonce; aussitôt des milliers de spectateurs accourent remplir le théâtre des halles[40], sur lequel monte l'église gallicane, au visage bon, franc, découvert, et l'église italienne, au visage cartonné et plâtré. Les deux églises et leurs adhérens en viennent d'abord aux discussions, ensuite aux reproches, ensuite aux injures, aux mots d'exactions, de simonie, d'hérésie, de schisme, ensuite aux coups. L'armée des prélats français, l'armée des prélats italiens se joignent; les piques ou plutôt les crosses, les frondes ou plutôt les encensoirs, les cuirasses, les casques, ou plutôt les rochets, les mitres volent, jonchent le champ de bataille : enfin, après une longue et comique attaque, une longue et comique résistance, l'église gallicane, plus guerrière, plus forte que l'église italienne, reste victorieuse, arrache le masque, les habits, moitié ecclésiastiques, moitié militaires, à son ennemie qui ne montre plus que le visage et la robe de la mère Sotte[41]; alors les applaudissemens, les rires, la joie redoublent et ne finissent plus.

A ces heureux temps en succédèrent d'autres.

La principauté des sots, pour me servir des termes des arrêts [42], ayant déchu, le chef de ce théâtre, la mère Sotte, crut devoir s'associer avec les chefs de la confrérie de la passion [43]; c'étaient deux boiteux qui ne firent plus qu'un qui eut bien quatre jambes, mais quatre mauvaises jambes, qui n'en marcha pas mieux. Ces nouveaux associés crurent attirer le monde dans une belle, grande salle neuve; ils firent construire la salle de l'hôtel de Bourgogne [44]; ils ne vint personne [45]. C'est assez singulier, et j'en ferai la remarque en passant, que, précisément dans ses plus mauvais jours, la comédie française ait été, pour la première fois, propriétaire, ou, comme on dit en France, ait eu pignon sur rue [46].

En voilà sans doute assez sur les spectacles où l'on a cessé d'aller. Je garde le papier et l'encre pour ceux où l'on va, où l'on ira de plus en plus.

Les comédiens des colléges.

Ces jours-ci il est arrivé une jeune dame aragonaise, fort aimable et fort instruite, que m'a adressée un de mes parens. Elle est venue à Paris pour tout voir, et en qualité de femme elle a voulu commencer par les théâtres.

Nous avons d'abord été au collége de Navarre. Les boursiers donnaient une solennelle représentation [47] qu'ils ont commencée par une tragédie en

grec[48]. Les régens, les écoliers qui entendaient cette langue, les écoliers surtout versaient des torrens de larmes. Les jeunes dames, les jeunes demoiselles pleuraient aussi beaucoup sur parole. Quant aux supérieurs de la maison, en voyant le grand succès de leur pièce, ils pleuraient et ils riaient. La tragédie a été suivie d'une pastorale latine ou comédie boccagère intitulée *Ovis perdita*[49], la brebis égarée. Les décorateurs avaient habillé le grand-prêtre sacrificateur avec un surplis, une étole, un bonnet carré, et les sylvains, avec une fraise, des chausses garnies d'aiguillettes; la fontaine qui, dans les vers du poète, coulait en murmurant dans la plaine à travers le jonc et l'herbe fleurie, était une fontaine de cuivre à laver les mains[50]. Ils avaient fait comme les traducteurs français, qui traduisent le mot *patronus* et le mot *cliens* par celui d'avocat et celui de plaideur, et le mot *ediles* par ceux d'échevins et de prévôt des marchands[51].

Comme je me récriais sur l'immense foule qu'avait attirée cette représentation, quelqu'un me dit : Oh ! elle était bien autre au théâtre que les jésuites du collége de Clermont élevaient à la fin de l'année classique ; la noblesse, le clergé, la magistrature[52], ne manquaient jamais de s'y rendre. Oh ! lui dis-je à mon tour, je ne suis pas surpris que les jésuites se soient mis au-dessus des lois en faisant semblant de ne pas connaître l'ordonnance qui interdit aux colléges toute espèce de comédie,

même les petites représentations des bucoliques, même celles des églogues [53]; mais je le suis que le parlement se soit mis aussi au-dessus des lois, en faisant semblant de ne pas voir que les jésuites les transgressaient.

Les comédiens des couvens.

Avant-hier j'appris que les religieuses de Saint-Antoine devaient représenter Cléopâtre en présence de quatre abbés de Clairvaux [54]; j'y menai la dame aragonaise; elle y prit bien du plaisir: ces jeunes religieuses, avec leurs diadêmes, leurs brillantes couronnes de pierreries sur leur élégant scapulaire, leur long voile, étaient toutes plus piquantes, toutes plus jolies que les princesses de la cour d'Égypte. Leurs accens, à cause de leur état, paraissaient plus tendres; je n'étais pas un de ceux qui étaient le moins charmés, qui applaudissaient le moins.

Les comédiens de la foire Saint-Germain.

Hier nous allâmes à la foire Saint-Germain, où joue la troupe des forains; les acteurs sont fort jeunes [55], fort lestes, fort gais; c'est un plaisir de les entendre, c'en est un autre de les voir.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

Aujourd'hui nous sommes enfin allés à l'hôtel de Bourgogne. Là est actuellement le vrai théâtre français qui vient de se réformer, qui va réformer tous les théâtres du monde. Écoutez bien, mon parrain, écoutez bien!

Il était impossible que l'imprimerie multipliât les Homère, les Anacréon, les Virgile, les Horace, et ne multipliât pas les Sophocle, les Aristophane, les Sénèque, les Plaute. Il était encore plus impossible que régens et écoliers lussent, expliquassent, récitassent ces auteurs dramatiques, sans qu'ils se pénétrassent de l'esprit des interlocuteurs; sans que les écoliers, bon gré mal gré, aux récréations, s'en rappelassent les différentes scènes; sans qu'ils les récitassent encore, sans qu'il les déclamassent, sans que leurs camarades les dialoguassent avec eux; sans qu'ils joignissent tous ensemble les scènes, les actes; sans qu'ils montassent sur les bancs, sur les tables; sans que, suivant leurs différentes tailles ou leurs différens goûts, l'un se fît dans la tragédie Agamennon, l'autre Oreste, l'autre Clytemnestre; sans que, dans la comédie, l'un se fît le *Mercator*, l'autre le *Servus*, l'autre la *Nutrix*. Il était encore impossible que les régens ne prissent point part à leurs jeux; il était impossible qu'ensuite ils ne traduisissent pas pour leurs fem-

mes, leurs filles, pour les femmes, les filles de leurs amis, les tragédies, les comédies ; qu'ils ne lussent leurs traductions dans les sociétés, que ces traductions ne fussent applaudies, enfin que ces traductions ne fussent représentées, c'est-à-dire que les écoliers ne les représentassent sur de grandes tables ou de petits théâtres. Il était impossible que ces diverses choses n'arrivassent pas successivement et assez près l'une de l'autre : aussi sont-elles arrivées successivement et assez près l'une de l'autre[56]. Alors a apparu toute la beauté, toute la régularité du théâtre des anciens, toute la ridicule difformité, toute la ridicule incohérence du théâtre des modernes. On avait versifié de toutes parts, dans les colléges, des traductions ; bientôt on versifia de toutes parts, dans les colléges et hors des colléges, des imitations ; bientôt on en vint aux compositions originales ; bientôt les forts voulurent voler et volèrent de leurs propres ailes, s'élevèrent presque aussi haut que les anciens ; bientôt les plus forts s'élevèrent aussi haut, plus haut, atteignirent le sommet des cieux. Il devait naturellement encore arriver et il arriva encore que les vainqueurs, je veux dire les modernes, ne voulurent pas tous se soumettre au joug ou aux règles des anciens. L'unité de lieu, de temps et d'action avait d'abord été observée ; on osa dans la suite, ou du moins il y en eut qui osèrent dans la suite ne pas l'observer, qui donnèrent à la durée de l'action

plusieurs jours, plusieurs mois, plusieurs années[57]. On n'avait pas d'abord osé dépasser le nombre des cinq actes des pièces grecques : on osa dans la suite, ou du moins il y en eut qui osèrent dans la suite le dépasser, jusqu'à six, sept actes[58]. On n'avait pas osé écrire les pièces autrement qu'en vers ; on osa, dans la suite, ou du moins il y en eut qui osèrent dans la suite écrire leurs pièces en prose[59]. On n'avait pas osé se passer de ces anciens chœurs qui sont la voix de tout un peuple ému d'amour ou de colère ; on osa, dans la suite, ou du moins il y en eut qui osèrent dans la suite remplacer les chœurs par des intermèdes, des symphonies instrumentales, pour marquer les longs espaces de temps écoulés, ou censés écoulés entre les actes[60].

Ce n'est pas tout : on n'avait d'abord pas osé faire des tragédies d'un nom ou d'un titre qui ne fût pas grec ou romain ; on osa généralement, dans la suite, faire des tragédies d'un nom et d'un titre français[61].

Ce n'est pas tout encore. Les anciens n'avaient osé faire que des drames ou purement tragiques ou purement comiques ; on osa faire des drames qui tinssent et des uns et des autres, des tragi-comédies[62]. On put dès lors porter et on porta sur le théâtre toutes les actions, tous les actes, toutes les scènes de la vie.

Aussi vit-on venir dialoguer comme personnages allégoriques le Festin et le Banquet, suivis de la

Gourmandise à la bouche profonde, de l'Indigestion au gros ventre, suivies des Maladies au visage pâle, suivies de la Médecine, de la Chirurgie, de la Pharmacie, habillées de noir, de rouge, de gris, suivies de la Mort sous la forme d'un squelette tenant une brillante faux[63].

Aussi vit-on tantôt les prodigues, les libertins, les joueurs, venir se pendre sur le théâtre; tantôt la justice avec ses bourreaux venir y pendre les voleurs[64].

Aussi vit-on les comédiens venir se moquer des comédiens, du jeu des comédiens[65].

De hardiesse en hardiesse on osa faire venir sur le théâtre le péché, la grâce, le franc-arbitre, les différentes controverses, les différentes hérésies, le luthérianisme, le calvinisme, le zuinglisme, avec leurs habits, les habits de leurs sectateurs[66].

De hardiesse en hardiesse on osa y ouvrir les salles secrètes des chefs de parti, la salle de conseil du duc de Guise[67].

On osa y ouvrir les cabinets sacrés des rois, le cabinet de Charles IX[68], le cabinet de Henri III[69].

De hardiesse on hardiesse, en osa mettre en scène l'histoire d'une année, l'histoire de plusieurs année, d'un règne, de plusieurs règnes[70];

Mettre en scène la géographie[71];

Mettre en scène les villes disputant chacune sur son antiquité, son commerce, son importance, sa gloire[72];

Faire monter sur le théâtre les sciences[73] ;

Y faire monter la grammaire avec ses règles et sa férule[74].

Il faut maintenant que je déclare ici de qui je tiens ce que je viens d'écrire sur la nouvelle comédie française.

La dame aragonaise est, je le répère, fort aimable et fort jolie. A sa suite se sont attachés plusieurs galans français, entre autres un solliciteur des restes[75] qui se montre un des plus assidus ; il est grand amateur de comédie, grand ami des auteurs et des acteurs. Aujourd'hui, jour de spectacle, il est venu à son ordinaire chez la dame aragonaise; je l'ai écouté si attentivement que je vais, ou peu s'en faudra, vous le faire entendre : J'ai connu Jodelle, a-t-il dit, je l'ai connu dans ma première jeunesse; et je puis assurer que dans son grand nom il y a beaucoup de fortune, de bonheur et de hasard ; car de même qu'on donne souvent pour titre aux manuscrits le premier mot qu'on y lit[76], de même on a donné à Jodelle, auteur de la première pièce régulière, le nom de restaurateur du théâtre[77] ; mais le théâtre n'en eût pas été moins réellement, dans ce temps ou à peu près dans ce temps, restauré par les autres poètes dramatiques ses contemporains ou presque ses contemporains; ils ont comme lui, et autant que lui, lutté contre les confrères de la passion qui tenaient la comédie grecque, latine, si bien renfermée entre les guichets

des colléges que Henri II en 1553 avait été obligé de venir voir représenter la tragédie de *Cléopâtre* dans celui de Rheims[78] dont la grande cour carrée, tendue de tapisseries, avait été changée en salle de spectacle[79], et les fenêtres des bâtimens en loges de plusieurs rangs.

Et savez-vous, madame, messire, a continué le solliciteur des restes, en s'adressant à la dame aragonaise et à moi, qui soutenait les confrères de la passion? c'était le parlement; et savez-vous qui soutenait le parlement? c'était le roi qui voulait relever leurs théâtres dans toute la France; et savez-vous quel était ce roi? c'était Charles IX[80], et savez-vous de qui avait été le disciple Charles IX, vous en douteriez-vous? il avait été le disciple d'Amyot[81].

A la vérité les troupes, formées dans les colléges, allaient bien en liberté hors de Paris, mais toutes faisaient le tour de cette ville. Une seule se hasarda d'y entrer et de s'établir à l'hôtel de Cluny. Le parlement envoya ses huissiers qui, pour se venger des mauvais rôles que leur fait ordinairement jouer la comédie, investirent celle de cet hôtel, et, avec la malice des gens de leur robe, au moment où la scène avait le plus d'intérêt, ou l'on applaudissait le plus, mirent spectacle et spectateurs à la porte[82].

Que je le dise en passant, les troupes des comédiens étrangers n'avaient pas été mieux traitées.

Les comédiens italiens avaient été admis et réadmis par le roi[83], chassés et rechassés par le parle-

ment[84] qui leur avait défendu d'obtenir jamais à l'avenir des lettres du roi[85] : ce qui en d'autres mots était défendre au roi de plus en accorder. En vérité ce monde est un monde comique, et où il l'est le plus, ce n'est pas à la comédie.

Les comédiens espagnols avaient alors envie de venir en France[86] : ils demeurèrent en Espagne.

Cependant, sous la protection des libertés et franchises de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, des comédiens de la nouvelle comédie française se hasardèrent à venir à son antique foire[87] donner des représentations ; tout aussitôt les confrères de la passion en furent informés ; tout aussitôt le parlement le fut ; tout aussitôt furent mandés les huissiers de l'hôtel de Cluny qui tout aussitôt vinrent encore mettre la comédie à la porte[88].

Une autre année d'autres comédiens vinrent encore : les confrères de la passion, le parlement, les huissiers de l'hôtel de Cluny étaient encore là, et la comédie fut encore mise à la porte[89].

Le parlement menaçait des amendes, de la potence, tous ceux qui voulaient jouer sans autorisation[90]. Le parlement, comme une couleuvrine à laquelle les confrères de la passion mettaient feu, dispersait toutes les troupes de comédiens dès qu'elles se montraient ; c'est que ne voulant pas de comédies, il ne voulait que des comédiens qui avaient le privilége exclusif de représenter, qui ne représentaient pas, ou qui ne représentaient plus.

A la fin, les comédiens d'une nouvelle troupe s'y prirent plus heureusement ou mieux : ils s'adressèrent au prévôt de Paris et en obtinrent une sentence où il leur permettait d'ouvrir une salle pendant la durée de la foire[91]; ils l'ouvrirent; mais comme par de répréhensibles excès le public manifestait son amour pour la nouvelle comédie, sa haine contre l'ancienne, le prévôt défendit en même temps de dire des injures aux confrères de la passion et de jeter des pierres contre leur salle[92].

Bientôt les confrères eux-mêmes, ces successeurs des anciens saints de théâtres, prirent leur parti et incontestablement le bon parti. Ils aimaient les fêtes, les banquets, et donnaient les places de chefs de leur confrérie au concours des bons repas[93]; ils virent que leur belle salle restait déserte, et, pour parler comme eux, qu'il n'y avait plus rien à frire; ils la louèrent à une troupe de la nouvelle comédie et s'y réservèrent deux loges que, par pudeur de confrérie, ils firent griller de barreaux[94]. Enfin ils permirent quelque temps après à toutes les troupes qui voudraient leur payer une contribution de s'établir à Paris[95], et devinrent ainsi les bénéficiers, les chanoines de la comédie.

Dès ce moment, tous ces beaux drames qui n'étaient guère connus qu'en province occupèrent les plus hauts théâtres, les théâtres de Paris. Ils formaient un grand répertoire, car les pièces en étaient en grec, en latin[96], en gascon[97], aussi bien

qu'en français; car hommes et femmes, hommes de tous les états, femmes de tous les états y avaient travaillé. Nous avons en effet, parmi nos auteurs dramatiques, des gens savans, cela va sans dire, des régens de collége[98], des poètes[99], des gens de cour[100], des précepteurs de princes[101], des valets de chambre de princes[102], des gens nobles[103], des seigneurs[104], des gens de guerre[105], des gens de finance[106], des conseillers à la cour des monnaies[107], des magistrats[108], des gens de robe de toute sorte, des médecins[109], des avocats[110], et surtout des notaires[111]. Nous avons aussi parmi nos auteurs des reines[112], des princesses[113], des dames de château[114], des bourgeoises[115].

Mais dans l'immense nombre de drames de tant d'auteurs, on ne distingue guère aujourd'hui que les chefs-d'œuvre des maîtres de l'art, et entre autres :

La Cléopâtre de Jodelle, la première tragédie régulière qui ait été donnée sur le théâtre français[116];

La Didon, du même auteur, où depuis plus de quarante ans on vient applaudir ces vers :

« Les dieux ne furent onc tes parénts, ny ta mère
» Ne fut onc celle-la que le tiers ciel tempère.

....

» Le dur mont de Caucase horrible de froidures,
» O cruel! t'engendra de ses veines plus dures.
» Des tigresses, je crois, tu as sucé le lait.

....

» N'allègue plus le ciel guide de ton espoir,
» Car je crois que le ciel a honte de te voir [117].

En même temps qu'avec un noble orgueil national on récite ceux du vieux Virgile, afin qu'on juge entre les deux poètes.

La Mort de César, tragédie de Grévin [118]; c'est l'histoire romaine en belles scènes, en beaux vers, l'histoire romaine en action, l'histoire romaine personnifiée, animée, vivante.

L'Hippolyte, tragédie de Garnier [119] : c'est l'histoire grecque aussi en action, l'histoire grecque personnifiée, animée, vivante, mise en plus belles scènes, en plus beaux vers, par un plus grand poète qui, le premier, a introduit la rigoureuse observation des rimes alternativement masculines et féminines [120]. Je ne vous en dis pas davantage; vous verrez aujourd'hui représenter cette pièce.

L'Eugène, de Jodelle, la première comédie régulière qui ait été donnée sur le théâtre français; comédie qui a si plaisamment peint et qui, peut-être, a si heureusement réformé les mœurs des riches gens d'église [121].

La Trésorière de Grévin, trésor de bon comique, de bonne plaisanterie; comédie qui peut-être a de même réformé les mœurs de la noblesse et de la bourgeoisie [122].

Je ne vous parlerai guère d'une de nos meilleures comédies, les Contens [123], encore moins d'une

de nos meilleures farces, les Femmes salées [124], parce qu'aujourd'hui aussi vous les verrez ensuite représenter.

Une heure a sonné : Partons ! a dit, en se levant et en présentant sa main à la dame aragonaise, le solliciteur des restes; partons ! il en est temps ! Nous sommes sortis, et quand nous avons été dans la rue Montorgueil, le solliciteur des restes nous a fait arrêter devant un assez grand bâtiment, simple, sans ornement, comme celui d'une grande école, d'un grand hospice; il a frappé à une petite porte latérale qu'on a aussitôt ouverte. Nous sommes entrés dans une vaste pièce où nous avons vu rangés contre le mur des fers de prisonniers, des ceps, des géhennes, des potences, des roues : la dame aragonaise et moi nous nous sommes regardés tout surpris; le solliciteur des restes nous a regardés en riant. Nous avons avancé; nous avons vu des violons, des violes, des basses de viole, des tambours, des trompettes, des luths, des guitares : la dame aragonaise et moi ne cessions de nous regarder; le solliciteur des restes ne disait rien, ne cessait de nous regarder et de rire. En avançant encore, nous avons vu d'anciennes et de nouvelles armures, des boucliers, des javelines, des cuirasses, des casques, des arquebuses, des mousquets, des épées, des poignards, des coupes, des autels de sacrificateurs; et enfin, sur de longs rateliers, à droite et à gauche, des chausses, des jupes, des

pourpoints, des robes, des chapeaux à plumets, des chapeaux à dentelles, des écharpes, des buscs, des cols, des collerettes, des habillemens d'homme, des habillemens de femme. Vous êtes, nous a dit le solliciteur, dans le magasin des comédiens de l'hôtel de Bourgogne [125].

En ce moment, les acteurs et les actrices se sont montrés; nous avons craint d'être indiscrets; nous sommes sortis par la porte opposée; une allée un peu obscure, mais fort connue du solliciteur des restes, nous a menés à la porte d'entrée de la comédie.

On y vendait les marques. Les places du parterre étaient à cinq sous, celles des loges et des galeries à dix[126]. Le solliciteur des restes a pris trois marques de dix sous, en a offert une à la dame aragonaise, une autre à moi, et nous sommes entrés. Nous avons trouvé la salle presque entièrement pleine. Grand nombre de personnes s'y rendent avant l'heure, s'y donnent des rendez-vous, y mangent, y boivent par groupes [127] comme au pré Saint-Gervais [128].

Du temps que le solliciteur des restes était occupé faire sa cour à la dame aragonaise, j'ai lu, attachés à une des colonnes, les longs réglemens de la comédie que ma mémoire abrège :

Il est défendu de jouer pendant les dimanches, les fêtes et le carême [129].

Il est ordonné d'afficher les pièces qu'on doit représenter.

Il est ordonné de commencer les représentations à deux heures, de les terminer à quatre.

Il est ordonné d'allumer des chandelles garnies de lanternes, ou de chandelles nues dans les escaliers et dans la salle, aussitôt qu'elle est ouverte [130].

Il est ordonné de distraire de la recette la quotité destinée au pain des pauvres [131].

J'ai été rejoindre la dame aragonaise.

Bientôt le signal du silence a été donné, et ainsi que l'avait annoncé le solliciteur des restes, on a commencé par l'Hippolyte de Garnier. Dès que le rideau a été tiré on s'est trouvé devant le vaste palais du roi d'Athènes et de sa nombreuse cour.

A chaque acte, à chaque scène, le redoublement de silence annonçait le redoublement d'intérêt; cependant les applaudissemens du parterre et des loges ont plusieurs fois éclaté; ils ont été encore plus vifs, et l'on aurait dit *d'une tempeste* des anciens mystères [132], quand Phèdre a découvert sa flamme au jeune héros, qui lui ayant répondu :

« C'est l'amour de Thésée qui vous tourmente ainsi, »

s'attire cette belle et tendre déclaration :

« Hélas ! voire Hippolyte, hélas ! c'est mon soucy.
» J'ay, misérable, j'ay la poitrine embrasée
» De l'amour que je porte aux beautéz de Thésée,
» Telles qu'il les avoit, lorsque, bien jeune encor
» Son menton cotonnoit d'une frisure d'or;
» Quand il vit, estranger, la maison dédalique
» De l'homme mi-toreau nostre monstre cretique.
» Hélas ! que sembloit-il? ses cheveux crespelez
» Comme soye retorce en petits annelets
» Luy blondissoient la teste; et sa face estoillée
» Estoit, outre le blanc, de vermillon meslée.
» Sa taille belle et droicte, avec ce teint divin,
» Ressembloit esgallée à celle d'Apollin,
» A celle de Diane et surtout à la vostre
» Qui en rare beauté surpassez l'un et l'autre.
» Si nous vous eussions veu, quand vostre géniteur
» Vint en l'isle de Crète, Ariane ma sœur
» Vous eust plustost que luy, par son fil salutaire,
» Retiré des prisons du roy Minos, mon père [133]. »

Que cela est beau ! que cela est vrai ! s'écriait-on de tous côtés; c'est bien là du Garnier ! c'est le parfait langage de la passion ! c'est le comble de l'art ! Non, jamais on n'a fait, on ne fera de pareils vers.

Et bientôt on ajoutait : Non, jamais on n'a eu, on n'aura de pareils acteurs ! cependant il est de Bordeaux (on parlait de l'acteur) et elle est de Nantes (on parlait de l'actrice). Je n'aurais pas trop compris le sens de ces éloges donnés aux acteurs si je n'eusse entendu dire dans le monde, que bien que dans les divers colléges les écoliers jouent la tragédie, et que dans un grand nombre de villes il

y ait des théâtres où l'on représente toute sorte de pièces, cependant presque tous les comédiens français sont de la Picardie, de la Normandie, ou de l'Auvergne [134].

Mon bon parrain, il vous sera facile d'avoir à Lima une salle de l'hôtel de Bourgogne, longue, large, haute de tant de toises, ou mieux une des nouvelles salles, bâties en rotonde et en colonnes pour les séparations des loges[135]; mais le spectacle, mais les spectateurs de l'hôtel de Bourgogne, c'est impossible, presque aussi impossible qu'à Madrid, qu'à Vienne, qu'à Naples; car pour avoir d'aussi bons acteurs il faudrait qu'on fît venir d'aussi bons spectateurs; il faudrait faire venir leur profond silence, leur tragique terreur, leurs pleurs, leurs sanglots, leurs applaudissemens. Toutefois pour votre satisfaction j'ai noté et je noterai dans plusieurs tragédies, dans plusieurs comédies que je vous enverrai, les endroits où l'on pleure, où l'on rit, où l'on applaudit, même ceux où l'on siffle, afin que, lorsque vous ferez représenter ces mêmes pièces à Lima, vous voyiez, selon qu'on pleurera, qu'on rira, qu'on applaudira, qu'on sifflera juste ou à contre-sens, où en est au Pérou la civilisation théâtrale.

Suivant l'usage, la comédie a succédé à le tragédie. Où s'élevaient les majestueuses colonnades d'un palais s'est ouverte la salle basse d'une maison bourgeoise, et à l'instant ont paru les personnages

de la comédie des Contens. Cette pièce porte ce titre parce qu'après des allées, des venues, des intrigues et des contre-intrigues, tous les amans sont à la fin mariés, sont contens[136]. Mais il me semble que toutes les comédies pourraient aussi porter ce titre, car à la fin tous les amans sont de même mariés, sont de même contens.

C'était surtout la farce qu'on attendait avec impatience; elle a commencé.

Des maris sont venus se plaindre que leur ménage, sans cesse paisible, était sans cesse monotone, que leurs femmes étaient trop douces. L'un d'eux a proposé de les faire saler. Aussitôt voilà un compère qui se présente, qui se charge de les bien saler; on lui livre les femmes, et le parterre et les loges de rire. Les femmes, quelques instans après, reviennent toutes salées, et leur sel mordant et piquant se portant au bout de la langue, elles accablent d'injures leurs maris; et le parterre et les loges de rire. Les maris veulent alors faire dessaler leurs femmes; le compère déclare qu'il ne le peut, et le parterre et les loges de rire davantage. Enfin la pièce, si plaisamment nouée, est encore plus plaisamment dénouée, car les maris qui sont des maris parisiens, c'est-à-dire des maris de la meilleure espèce, qu'on devrait semer partout, particulièrement dans le Nouveau-Monde, au lieu de dessaler comme en province leurs femmes avec un bâton, se résignent à prendre patience[137], et le par-

terre et les loges de rire encore davantage, de ne pouvoir plus applaudir, de ne cesser de se tenir les côtes de rire.

A voir les Parisiens si graves, si sérieux dans les rangs de la procession ou de la garde bourgeoise, on ne croirait jamais qu'ils sont si rieurs au théâtre; c'est que Valleran le Picard [138], et les deux Jean-Farine[139] sont des acteurs originaux qui restent inimitables. Ils en est de même de Turlupin[140] et de Garguille[141]. Toutes les turlupinades des Turlupins de province, toutes les garguillades des chansons de nos élégans ne sont, en comparaison de celles de ces deux acteurs, que du vin éventé; vous remarquerez qu'ils ne peuvent se servir du jeu de leur figure, parce qu'elle est couverte d'un masque à l'antique, comme celle de tous les acteurs depuis la réforme théâtrale[142]; mais dans le comique de leur mise, de leur habit noir à manches rouges, de leur masque enfariné, surmonté d'une calotte noire[143], dans le comique de leur pantomime, dans la plaisante expression de leurs yeux, dans la plaisante flexibilité de leur gosier, ils ont autant et plus de ressources qu'il leur en faut pour les plaisirs et la joie de l'heureuse capitale de la France.

Les comédiens de l'hôtel d'Argent.

Au sortir du spectacle nous avons revu le grand

jour qui ne valait pas la belle nuit de l'hôtel de Bourgogne : Madame, messire, a dit le solliciteur des restes en nous arrêtant, en se mettant devant nous pour être mieux écouté, on n'a pas ri autant qu'on peut rire quand on n'a pas été à la comédie de l'hôtel d'Argent, jeune et dangereuse rivale de celle de l'hôtel de Bourgogne. Comme elle est en même temps la comédie de Paris et de Rouen [144], elle part dans peu et nous ferons bien d'y aller cette semaine plutôt que la semaine prochaine, demain plutôt qu'après demain. Ce sera, je crois, le plus prudent, a répondu pour moi la dame aragonaise. Et le solliciteur des restes nous ayant salués à quelque distance de là, il a pris de son côté.

Les comédiens de la comédie en musique.

J'ai accompagné la dame aragonaise; elle m'a proposé sur la porte d'entrer et de souper : j'ai accepté. Nous nous étions à peine levés de table que nous avons entendu frapper. Un moment après nous avons entendu monter dans notre escalier : C'est, a dit la dame aragonaise, mon petit cousin ; il a vu nos Espagnols de Paris, il vient nous apporter des nouvelles. Et à l'instant elle a couru lui ouvrir la porte de la chambre. Le solliciteur des restes s'est présenté; tout aussitôt elle a couru étourdiment vers moi, et approchant sa jolie bouche de mon oreille, elle s'est plainte de cette rédu-

plication de visites. Le solliciteur des restes, entendant pour ainsi dire sur la figure dépitée de la dame aragonaise ce qu'elle me disait tout bas, a voulu se relever de sa mésaventure, et il s'est donné de plus en plus pour un homme du monde.

Madame, a-t-il dit, on fait beaucoup de dettes en France : on en fait surtout beaucoup à la cour; on paie fort mal en France : on paie fort mal surtout à la cour où payer, c'est payer le quart, et bien payer, c'est payer la moitié. Par mon office je suis chargé de poursuivre le paiement des restes dus aux caisses publiques[145]; vous pouvez en conclure qu'à la cour j'ai un grand nombre d'amis, ou, ce qui vaut mieux, un grand nombre de gens qui me craignent, qui ont à me ménager; vous pouvez en conclure aussi que lorsqu'on y donne la comédie j'y ai toujours une bonne place, large et spacieuse pour moi et pour ceux qu'il me plaît d'y mener. Vous en aurez la preuve à la première comédie qu'on donnera au château favori, au château de Saint-Germain[146]. Vous êtes, a-t-il ajouté en s'adressant aussi à moi, l'un et l'autre sûrs de la voir, fût-elle en musique, ce qui est fort rare, ce qui fait venir une immense foule. Oh! vraiment, lui a répondu la dame aragonaise, une comédie en musique, où, contre toute raison, toute vraisemblance, une jeune personne dont les amours sont contrariés par des parens inflexibles vient pleurer en chantant, où un amant trahi vient chanter ses

reproches, sa fureur à l'infidèle, ses menaces, ses défis au rival, doit être fort curieuse. Le solliciteur des restes lui a répliqué : Véritablement, madame, il n'y aurait rien de plus insensé qu'une pareille comédie, j'en conviens, et jamais le bon sens du public ne pourrait supporter une pareille extravagance ; mais il n'en est pas ainsi de la comédie héroïque, représentée dans une vaste salle, entourée de galeries à balustrades dorées, chargées d'innombrables spectateurs tous couverts d'éclatantes parures, où s'offre une scène voûtée d'étoiles de toutes les couleurs, décorée d'arbres portant des fruits d'argent, des fruits d'or, portant des milliers de petites lampes cachées dans les branches et les feuillages ; où, par le moyen des machines, comme dans les magnifiques comédies d'Italie [147], tantôt le tonnerre se fait entendre dans les nues sombres et lointaines, tantôt la lune et le soleil resplendissent ; où, par le moyen d'autres machines, les étangs, les fontaines, les jets-d'eau, les grottes remplies de dieux marins, les bosquets remplis de dieux terrestres, entrent et sortent ; où les dieux de l'Olympe descendent ; où quelquefois les princes sont mêlés au jeu de la pièce, où la reine de France est alternativement actrice et spectatrice, où le roi de France reçoit les respects d'Apollon, de Jupiter. C'est alors, quand les tritons couverts d'argent, quand les satyres fourrés des pelleteries les plus riches, brillans de diamans et de pierreries, tenant,

les uns des violons, des basses, les autres des luths, dialoguent avec les divers chœurs de musique suspendus dans les voûtes[148], c'est alors que les sens, l'esprit et la raison sont également ravis. Et voilà ce qu'on a vu entre autres au fameux ballet de Beaujoyeux[149], spectacle nouveau, impérissable. En même temps, sans qu'on le priât, il s'est mis à chanter plusieurs grands airs de ce ballet, à exécuter les pas les plus difficiles des danses qui le terminent. J'ai vu bien clairement que le solliciteur des restes achevait de se perdre dans l'esprit de la dame aragonaise; car si une belle dame vous passe de mal vous exprimer, même de mal raisonner, elle ne vous passe jamais de mal chanter, encore moins de mal danser.

LA BELLE LYONNAISE.

Station LXV.

C'est le lundi de la semaine dernière, il y a quinze jours, si je compte bien, que le sire Majonin vint me voir à Paris. Nous nous embrassâmes, bras dessus, bras dessous, comme si nous eussions été l'un et l'autre Français, l'un et l'autre anciens amis, anciens camarades.

Notre connaissance date déjà de quelque temps. Je traversais les montagnes du haut Rouergue lors-

que je le rencontrai en passant le bac, près d'une petite ville nommée Entraygues; nous allâmes dîner ensemble, et nous causâmes si long-temps et avec tant de plaisir qu'en nous levant de table il me proposa de passer par Saint-Constans, petite ville d'Auvergne, où il demeurait : Venez, me dit-il, nous serons bien reçus par ma femme qui m'a donné une jolie famille, qui a été elle-même une personne si jolie qu'ayant terminé ma philosophie et me disposant à entrer dans l'état ecclésiastique, elle m'arrêta sur la porte de la théologie. Elle est encore toujours douce, toujours gracieuse; aussi, quoique je sois vif, je ne l'ai jamais battue, même le jour où l'almanach porte : *Bon battre sa femme*[1]; et le jour où l'almanach porte : *Bon plier le coude*[2], elle le plie tant qu'elle veut ce jour-là; et les autres jours de l'année je ne l'ai jamais empêchée de boire du vin[3]. Monsieur, ajouta-t-il amicalement, le vin de notre pays est agréable; venez! je vous ferai manger de nos barbeaux du Lot[4], de nos marrons d'Aubin[5] et de nos pois de Monsalvy[6]. Nous ferons bonne chère; venez! je vous en prie, venez! Il ajouta je ne sais combien d'autres choses; enfin il m'emmena.

Et cette dernière fois que je l'ai revu à Paris, où il était venu se faire payer d'une forte partie de toiles qu'il y avait envoyées, car il est commerçant et son commerce est très étendu, il me parla ainsi: J'ai des fils comme tout le monde en a, j'ai marié

l'aîné à Lyon, dans une de mes tournées, comme tout le monde marie son fils aîné ou dans son pays ou ailleurs; toutefois je puis dire que j'ai pris une bru comme on n'en prend pas, du moins comme on n'en prend guère; elle est en même temps d'esprit et de corps vraiment angélique. Je ne puis, ajouta-t-il, vous la faire voir à Lyon; elle est dans ce moment chez moi à Saint-Constans avec mon fils; mais sa jeune sœur ne lui cède en rien; venez avec moi à Lyon, vous la verrez. Et, continua-t-il, quant à ce que vous me dites que vous avez déjà été dans cette ville, je réponds que vous n'y avez pas été avec moi; j'y ai beaucoup de connaissances, je vous conduirai partout; allons, partons! Il m'a encore amené, et je suis à Lyon depuis quelques jours.

Le commerce intérieur au temps de la ligue.

Pendant notre voyage, il me dit lorsque nous entrâmes à Tarare : Tenez, vous voyez devant nous cette grande hôtellerie où nous allons descendre, eh bien! il y a dix sinon douze ans que j'arrivai de même ici le matin. Mon associé était à la fenêtre qui me cria d'aussi loin qu'il m'aperçut que je me hâtasse, qu'on m'attendait depuis long-temps, que le rendez-vous des marchands[7] était depuis long-temps complet. Nous nous mîmes aussitôt en route au milieu de trente pistoliers[8] montés sur de grands chevaux. Imaginez comme avec les frais de pareilles

escortes, avec l'intérêt de l'argent au denier quinze, au denier douze [9], nous pouvions vendre à bon marché; bientôt le commerce cessa. Oh! qu'un pays sans mouvement, c'est-à-dire sans commerce, est effrayant à voir! Tous les chemins étaient solitaires. La France, couverte de villes fermées, de maisons de campagne, de châteaux, de monastères murés [10], où personne n'entrait, d'où personne ne sortait, ressemblait à un grand corps cuirassé, armé, étendu sans vie sur la terre.

Le commerce intérieur au temps de Henri IV.

On a dit que la guerre tuait plus de marchands que de soldats. On a dû surtout le dire de notre guerre civile. Alors nous, marchands, ou nous combattions, ou nous labourions, ou nous ne faisions rien; mais il faut que tout finisse, même la guerre, même la guerre civile. Dès que la paix a été faite, les boutiques, les magasins se sont rouverts. Les marchands ont reparu et ont avec leurs carrioles, leurs bouges, leurs mallettes [11], traversé et retraversé la France. On avait grand besoin de vendre; on avait plus grand besoin d'acheter, on avait fait abstinence de tant d'objets! on a acheté pour le passé, pour le présent, et peut-être pour l'avenir. De toutes parts l'argent désenfoui a circulé, et le commerce, en le faisant sonner dans ses mains, a réveillé l'agriculture, les fabriques.

Tout aussitôt les vins, les huiles, les olives, les fruits, les pastels, les safrans, les liqueurs, les parfumeries des provinces du midi[12], sont remontés vers les provinces du nord, d'où sont tout aussitôt redescendus les blés, les bestiaux, les draps, les quincailleries; tout aussitôt les velours, les soieries, les soies des provinces de l'orient[13], ont repris le chemin des provinces de l'occident, d'où sont aussitôt revenus les chanvres, les fils, les toiles[14]. Tout aussitôt les ateliers se sont rouverts, animés, et la nation a été comme auparavant bien logée, bien vêtue, bien nourrie, et tout aussitôt l'abondance ou le superflu s'est naturellement porté aux extrémités de son territoire.

Le commerce avec l'Europe.

Tout aussitôt les marchands des nations voisines sont revenus par terre et par mer. Les objets d'importation et d'exportation se sont de plus en plus multipliés, témoin le tablier de Rochefort[15], témoin et bien meilleur témoin la pancarte de Nantes[16].

Le sire Majonin me parla longuement du commerce extérieur : je vis assez vite qu'il ne l'entendait pas aussi bien que le commerce intérieur; mais il fallait le laisser continuer, et je le laissai continuer tant qu'il y prit plaisir.

A notre arrivée à Lyon, je voulus aller loger dans une auberge; il s'y opposa vivement : il m'amena

chez le père de sa belle-fille, où je fus reçu comme s'il m'eût amené chez lui. Je me repentais en chemin de n'être pas allé de préférence à la Rochelle, au Hâvre, pour bien connaître le mouvement du commerce européen relativement à la France, je ne m'en repens plus ; mon hôte est, comme le sire Majonin, un excellent homme. Dès qu'il a su pourquoi je fais mon voyage en France, il m'a parlé ainsi : La fortune de ma maison n'est pas celle de notre célèbre Gadagne [17], mais elle est de soixante mille livres, elle est environ double de celle des bonnes maisons de commerce [18]. Ah ! monsieur, avant d'en venir là, que d'essais ! que d'efforts ! que de fatigues !

J'avais fini mon apprentissage comme mes lettres en faisaient foi [19] ; je voulus me placer, gagner enfin quelque chose. Je partis sans consulter personne pour le nouveau, le beau port, le port à la mode, pour le Hâvre. A mon arrivée les marchands à qui je me présentai me dirent : Vous venez trop tard ou trop tôt. Sous les règnes de François Ier, de Henri II, la marine florissait [20] ; le commerce des goudrons, des mâtures, des chanvres avec le Danemarck, la Norwège, la Suède, la Pologne [21], florissait aussi. Maintenant sous Charles IX ce commerce qui ne vit que par la marine languit ; peut-être il renaîtra quelque autre François Ier ; en attendant nous sommes assez de marchands, nous sommes trop. Je me retirai. Mon fils que je fais en

ce moment voyager, a ajouté mon hôte, m'a dit qu'au jour actuel ce commerce allait de mal en pire, qu'il était entièrement perdu, à l'exception de la partie des peaux, et principalement de celle des édredons[22], car on vient de faire la paix, et en temps de paix, suivant mon fils qui fait quelquefois de bonnes, quelquefois de mauvaises plaisanteries, il faut se reposer et il faut beaucoup de carreaux, de coussins.

J'allai à Calais, depuis quelques années rentré sous la domination de la France; tous nos Français anglisés, tous nos Anglais francisés me dirent que l'Angleterre ne pouvait donner son plomb, son étain, ses peaux, ses suifs, ses laines, ses draps[23] pour des coups de canon, des coups d'arquebuse, la seule chose qu'il y eût aujourd'hui en France. Mon fils m'a dit que maintenant il y avait, au contraire, trouvé dans la plus grande activité notre commerce avec l'Angleterre, que la reine nous aime[24], que le peuple aime nos marchandises, nos jolies draperies, nos délicates merceries, nos brillantes quincailleries[25], et, comme tous les peuples septentrionaux, nos vins, nos eaux-de-vie, nos fruits, nos confitures, nos denrées méridionales[26].

En Champagne, en Lorraine, on me dit que notre commerce avec l'Allemagne avait cessé ou du moins bien diminué, à cause de la guerre et même avant la guerre, à cause de l'immense quantité de

quincaillerie fabriquée à Saint-Étienne [27] ainsi que dans toute la France. Mon fils m'a dit qu'aujourd'hui cette fabrication avait encore augmenté, que le commerce avec l'Allemagne [28] avait encore diminué.

Je n'avais pas trouvé d'emploi dans les comptoirs des autres provinces : je n'en cherchai pas dans ceux de la Bourgogne, car les commerçans des pays voisins de la Franche-Comté et de la Suisse, qui toujours ont en grande partie approvisionné nos boucheries [29], ne sont guère que des toucheurs de bœufs.

On me conseilla d'aller à Bordeaux, à Bayonne. Je ne suivis pas ce conseil : toutes les nouvelles annonçaient alors la reprise des hostilités contre l'Espagne. Aujourd'hui mon fils, qui depuis peu a passé dans ces villes, m'a dit que, de nos divers commerces avec les divers pays de l'Europe, celui de l'Espagne était le meilleur; qu'au moment présent nous lui fournissions le mobilier, le vêtement, la subsistance, la poterie, les émaux, la quincaillerie, les cuirs, les toiles, les bas tricotés, le blé, les salaisons, le fromage, le beurre [30]; que le commerce y avait changé de main, que maintenant les Français étaient les actifs Espagnols des précédens siècles [31], que les Espagnols étaient les oisifs Français de ces temps.

Je me déterminai à aller à Lyon. J'y demeurai; j'y demeure, et bien m'en a pris. Cette ville est

l'entrepôt du commerce de la France avec l'Italie, d'où nous viennent ces velours, ces damas, ces étoffes de soie dont les Français étaient fous, dont ils sont encore plus fous[32]; aussi tout l'or du Mexique, du Pérou qui descend des Pyrénées dans la bourse des marchands français, remonterait les Alpes dans la bourse des marchands italiens, si nous ne fournissions à l'Italie comme à l'Espagne du blé, des mulets, de la serrurerie, de petites étoffes[33].

Le commerce avec les Échelles.

Pour un grand nombre de nos marchands, a continué mon hôte, Lyon et Marseille sont deux villes si intimement unies par le rapide cours du Rhône, par les continuelles relations commerciales, qu'à certains égards elles ne font qu'une, qu'à certains égards Lyon semble être Marseille du nord, et que Marseille semble être Lyon du midi. Quant à moi, je puis vous assurer que je sais tout ce qui se fait à Marseille, comme je sais tout ce qui se fait à Lyon, et que de même que si j'étais marchand à Marseille je puis vous parler du commerce avec les Échelles du Levant, avec l'Asie et l'Afrique turques[34], c'est tout un. Aussi vous dirai-je d'abord, ainsi qu'on vous y dirait d'abord, que ce commerce a péri dans un des principaux objets : nous allons bien toujours chercher aux Échelles des drogues pharma-

ceutiques, des gommes, des oranges, des raisins, des figues, du coton, des momies ou cadavres égyptiens [35] que les gens les plus peureux des revenans prennent hardiment en infusion ou en poudre [36]; mais nous n'allons plus y chercher du poivre, de la cannelle. Aujourd'hui l'antique chemin à travers l'isthme de Suez, si battu du temps d'Alexandre, de César, de Charlemagne et même de Louis XI, est abandonné, couvert d'herbe : nos marchands, ou pour parler plus exactement les marchands portugais, espagnols, hollandais, en faisant le tour de l'Afrique, reviennent des régions solaires où croissent les épiceries, sans descendre des vaisseaux où ils se sont embarqués [37].

Le commerce avec les Indes orientales.

Il s'en faut bien que mon hôte m'ait dit tout ce qu'il savait sur le commerce avec l'Europe, sur le commerce avec les Échelles; et il s'en faut bien qu'ici j'aie pu dire tout ce qu'il m'a dit.

Mais que je parle enfin de sa fille, de la belle Lyonnaise.

Tout le long du chemin le sire Majonin ne cessait de rire, et de répéter que c'était elle qui me faisait venir à Lyon. Ne craignez pas toutefois, ajoutait-il, que je vous trompe : taille parfaite, œil tendre et modeste, teint dont les roses devraient

devenir jalouses, croyez que je n'exagère pas. Vous verrez ! vous verrez ! lorsque nous serons arrivés. Lorsque nous fûmes arrivés, je vis une jeune personne courbée par les souffrances de la maladie à laquelle à peine elle venait d'échapper; ses yeux éteints s'ouvraient avec indifférence; tout le monde s'empressait autour d'elle; on n'épargnait ni soins ni dépenses; on ne lui demandait que de vivre. Depuis notre arrivée, chaque jour, pour lui procurer quelque distraction, quelque plaisir, on imagine quelque nouvel amusement : on a, entre autres, eu recours aux emplettes. On fait souvent venir de nouveaux marchands. A la fin de l'autre semaine on en fit venir un qui était diamantaire, qui avait été dans les colonies portugaises, qui avait même habité à Goa. On m'en prévint et ce ne fut pas inutilement; j'appris de lui que tandis qu'en Espagne nous croyons posséder les îles des épiceries, une partie est tombée et une autre partie tombe entre les mains des Hollandais[38]. Ne me fallut-il pas encore entendre que ces misérables pêcheurs de nos sept provinces insurgées achèveraient bientôt d'enlever à l'Espagne toutes les Indes orientales, et que bientôt en Europe on ne mettrait plus au pot une pincée de poivre ou de girofle qui n'eût passé par leurs mains[39]; que bientôt ils vendraient exclusivement aussi les perles, les rubis, les diamans, les matières colorantes[40], enfin toutes les productions du pays que jusqu'ici, ajouta-t-il,

nous vous avons payées en blé, en beurre [41], que nous leur paierons en vin, en huile [42].

Le commerce avec les Indes occidentales.

Et pourquoi, lui dis-je alors d'un ton peut-être un peu irrité, ne nous enlèveraient-ils pas de même les Indes occidentales? — Monsieur, me répondit-il gaîment, l'un après l'autre. Sire, lui répliquai-je fièrement, cette moitié de la terre qui est sous nos pieds nous appartient [43]. La fortune, depuis le commencement de ce siècle, nous a donné l'or, l'argent, les richesses du monde; nous vous en ferons toujours telle part que nous voudrons : tous les autres peuples, vous resterez toujours nos ouvriers, nos travailleurs, nos serviteurs.

Le commerce interlope.

Car, croyez-m'en, ajoutai-je, comme si j'eusse parlé à tous les marchands français, ne vous laissez pas afriander, ni vous ni les autres marchands, au commerce de fraude. Nos douaniers ne punissent pas doucement, ainsi que les vôtres, lés marchands coutrebandiers. Savez-vous comment ils les traitent, quand ils les surprennent sur mer? alors, sans autre forme, ils les coulent bas; et quand ils les surprennent sur terre? alors, sans autre forme, ils les pendent [44]. Monsieur, me répondit-il avec

hardiesse, savez-vous comment nous ferons à l'avenir? Nous ferons comme les Hollandais, ou mieux, comme les Anglais[45] : si vous nous coulez bas, nous vous coulerons plus bas; si vous nous pendez haut et court, nous vous pendrons plus haut et plus court.

Les traités de commerce.

Ce matin la jeune fille de mon hôte, dont la santé revient visiblement de jour en jour, d'heure en heure, était charmante : les premiers rayons de l'aurore semblaient déjà poindre de nouveau à travers les lis de ses joues; bientôt l'illumination a augmenté lorsqu'un grand jeune homme a tout à coup ouvert la porte et est entré. Le bon père, pour cacher l'embarras de sa fille, s'est aussitôt emparé du jeune homme et m'a dit en me le présentant : C'est le fils d'un de mes cousins, on pourra dans la suite en faire un gendre; et, en même temps il a gracieusement ajouté, en le faisant asseoir vis-à-vis de moi, et en continuant à m'adresser la parole : Monsieur, je le trouve assez instruit, ayez la bonté de l'interroger un peu sur les connaissances de notre état; vous verrez qu'il ne les ignore pas toutes. Sire, lui ai-je dit, lorsque notre petit cercle a été formé, grace à l'obligeance de votre cousin mon hôte, je sais avec quelles nations la France commerce; je voudrais maintenant savoir

de vous à quelles conditions. Monsieur, m'a-t-il répondu, les clauses des traités de commerce dépendent du degré des amitiés et des liaisons politiques. Il est vraisemblable que ce sera au port d'Amsterdam qui aujourd'hui engloutit le commerce d'Anvers[46], de même que le port d'Anvers a englouti le commerce de Venise [47], que nous recevrons le meilleur accueil [48]; mais en attendant que la Hollande ait repoussé, un autre mot, je vous l'avoue, m'était venu, ait secoué les armées espagnoles qui la couvrent[49], c'est depuis François Iᵉʳ chez les Turcs que nous sommes le mieux reçus. Si nos vaisseaux rencontrent les leurs en mer, aussitôt honneur, politesses, offres réciproques. Si nous entrons dans leurs ports, nous déployons toutes nos flammes, toutes nos bannières. Si nous débarquons, à l'instant nos personnes et nos marchandises sont sous l'immédiate protection des lois. Nous ne payons pas de tribut; nous ne sommes pas même soumis à l'impôt des étrangers; seulement, quand notre vaisseau part, nous donnons trois écus pour le bon vent et le bon voyage que nous souhaite le receveur. Nous pouvons d'ailleurs dans les ports turcs acheter toutes les marchandises qui nous conviennent, et nous ne sommes plus forcés d'acheter celles qui ne nous conviennent pas. Lorsqu'un de nos Français doit, on ne nous fait plus payer pour lui; et lorsque nous mourons, ou lorsque nos parens meurent, nos parens héritent tran-

quillement de nons ou nous héritons tranquillement d'eux[50]. Quant aux autres traités, aux traités avec les états chrétiens, il me suffira de dire qu'on y déroge, ou, comme en Angleterre, par des règlemens prohibitifs[51], ou, comme en Espagne, par des impositions exorbitantes sur l'entrée des marchandises étrangères[52]. Nous sommes d'ailleurs, les commerçans français, fort mal vus dans les pays d'industrie, de fabrique ; en voici la raison.

Les lois commerciales.

Une ancienne, très ancienne maladie qu'aux temps passés la France ne sentait pas, mais qu'enfin elle sent aujourd'hui, c'est celle de son commerce autrefois entièrement envahi chez elle par les marchands étrangers, les marchands italiens, espagnols, allemands, anglais, suédois[53], et envahi encore aujourd'hui en partie[54], mais en partie de plus en plus petite. Aussi, le recueil de leurs priviléges, qui toujours tient sa place dans notre législation [55], tombe de plus en plus en désuétude. De là cette irritation, cette malveillance des marchands étrangers, que chez eux ils ne contiennent pas, qu'ils ont de la peine à contenir chez nous. Cela n'est-il pas vrai, ma cousine ? Oh monsieur, a répondu la jeune personne, en se colorant de nouveau et en s'adressant à moi comme si c'eût été moi qui invoquais son témoignage, rien n'est plus vrai ;

tout le monde se plaint des marchands étrangers, et particulièrement des marchands italiens qui, parce qu'il y a, dit-on, dans leur pays des princes faisant le commerce[56], sont fiers outre mesure. J'ai souri, et me tournant vers le jeune homme désireux, surtout dans cette occasion, de se parer de tous ses avantages, de plaire de toute manière, je lui ai dit : Sire, je vois avec plaisir que vous connaissez les lois, même les vieilles lois. Monsieur, m'a-t-il répondu, les anciens temps qui naturellement doivent m'intéresser le plus sont les anciens temps du commerce; et lorsque je me les retrace je me sens heureux de ne pas être mon aïeul, de pouvoir espérer que les lois sur la diversité des vingt-deux poids et des vingt-deux mesures[57], existant encore malgré les ordonnances rendues sous quatre différens règnes de ce siècle[58], vont prendre fin; qu'il suffira maintenant de quelques années de paix pour nous amener, comme en Hongrie[59], à l'unité des poids et des mesures, à l'unité de la livre, de la pinte et de l'aune de Paris[60].

Toutefois, a continué le jeune homme, plusieurs de nos vieilles lois sont à conserver et sont conservées : entre autres, les lois du décri des monnaies pour empêcher l'or francais, surtout l'or espagnol, de sortir[61], pour démonétiser l'or anglais, l'or allemand, l'or italien[62], pour le faire sortir; entre autres, les lois des inspections, de la visite des marchandises[63], il y a bien encore mainte-

nant un maître visiteur, un réformateur général[64], le commerce est bien encore surveillé, mais il n'est plus tracassé; entr'autres, les lois des traites foraines[65]; entr'autres, les lois de la police[66]; entr'autres, les lois du monopole[67]; entr'autres, les lois des banqueroutes, lois aujourd'hui moins sanglantes, et cependant plus terribles, en ce qu'elles imposent pour la vie, sur le front du banqueroutier, le signe et la couleur de la mauvaise foi, le bonnet vert[68].

Les tribunaux de commerce.

Comme je craignais que la conversation changeât, et qu'on cessât de parler de commerce, je me suis empressé de dire au jeune homme : Sire, il y a ici une belle personne qui ne pourrait lasser votre complaisance; je voudrais bien qu'elle eût ainsi que moi envie de vous entendre parler des cours de justice. Certes, monsieur, m'a répondu poliment le jeune homme, si cela peut vous être agréable, je suis bien volontiers prêt à vous faire connaître tout ce que j'en sais. Et d'abord je vous rappellerai que dans tous les états, dans l'état de marchand particulièrement, il y a de mauvais débiteurs, de mauvais payeurs, manquant d'argent, ne manquant jamais de prétextes, de ruses pour ne pas payer. Je vous rappellerai ensuite que particulièrement dans notre état, où quelquefois on

prête tout son argent, toutes ses marchandises, toute sa fortune, on a besoin des moyens de ressaisir promptement son dû. Les tribunaux des gardes des foires furent institués pour rendre plus briève l'action de la justice commerciale, mais outre que leurs attributions étaient très bornées, leurs fonctions commençaient et finissaient avec la foire[69]. On en était là depuis quatre ou cinq cents ans lorsque du temps de mon père, en 1549, quelques années après qu'eût été établi ou plutôt refondu à Lyon le tribunal commercial du change, on s'avisa d'établir à Toulouse le tribunal de la bourse[70]. La ville de Nîmes voulut avoir aussi une bourse; elle en eut une[71]. Les villes de Rouen[72], de Rheims[73], de Bordeaux[74], de Poitiers[75] voulurent aussi en avoir et en eurent aussi une. Paris voulut aussi en avoir et en eut aussi une[76] qui remplaça son antique tribunal commercial des marchands gaulois de Paris[77]. Au jour actuel, les autres villes de commerce en ont déjà demandé ou en demandent aussi une. J'en excepte celles de la Touraine, du Berri, de l'Anjou, du Maine, où l'on se contente du vieux roi des merciers[78]; j'en excepte encore Marseille où l'on se contente de même du vieux tribunal d'un juge marchand noble pour juger les marchands nobles, et d'un autre juge marchand pour juger les autres marchands[79]. J'ajouterai que ces nouvelles cours des bourses sont composées d'un prieur ou président, et de quatre consuls ou juges

élus par les marchands, parmi les marchands tous éligibles[80], sans autre condition que de ne pas être banqueroutier, ou fils, ou gendre de banqueroutier[81]; j'ajouterai qu'elles connaissent des procès relatifs aux billets, aux lettres de change, aux cédules, aux obligations, aux comptes, aux contrats de société, aux contrats d'assurance, à toutes les matières commerciales; qu'elles jugent en premier et en dernier ressort, sans procureurs, sans avocats, sans frais, sans délais, sans renvois, sans retard[82].

Les changes.

J'ai dit à l'oreille de sire Majonin qu'il ne me manquait plus que de connaître les changes. Aussitôt il est allé se placer au milieu de la salle, et dans l'attitude et avec les gestes de quelqu'un qui sonne une cloche il s'est mis à crier : Allons au change! allons au change! Tout le monde s'est levé. Mon cousin, voulez-vous me prendre? a dit le jeune homme au père de la belle Lyonnaise. Assurément, lui a-t-il répondu en riant et en secouant la tête, je ne vous laisserai pas ici. — Soit; mais vous n'y laisserez pas non plus ma cousine. — Je consens à l'emmener, lui a répliqué mon hôte, en me faisant adroitement an signe poli, si vous me dites d'où viennent les différens noms que dans différentes villes on donne au lieu de réunion des marchands? — En général on leur donne

maintenant le nom de bourse, parce qu'ils ont été bâtis et qu'ils sont entretenus avec l'argent que les marchands mettent dans une bourse commune [83]; cependant, à Paris, parce qu'ils s'assemblaient autrefois sur une place, au lieu de s'assembler comme aujourd'hui dans un bâtiment, on continue à dire la place commune [84]. A Rouen, où l'on appelle, ainsi que dans toute la Normandie, les réunions, les assemblées, conventions [85], on appelle aussi convention l'assemblée des marchanps [86]. Ici, à Lyon, le lieu où s'assemblaient les marchands était le change, et n'avait guère pour objet que le change des monnaies [87]; il porte encore ce nom, et véritablement il est encore un lieu de change, car les principales opérations des marchands, qui ont des sommes à payer dans certaines villes, et des sommes à recevoir dans d'autres, y consistent tantôt à changer entre eux leurs lettres de change qu'ils garantissent par leur signature sur le dos, qu'ils endossent [88], tantôt à changer de même entre eux leurs lettres de change, de cette manière que le sire Pierre qui a une lettre de change sur le sire Jean, en est payé par le sire Jean avec une lettre de change du sire Paul que le sire Pierre doit [89]. Aussi voit-on et vous allez voir des sommes immenses payées par ces viremens de partie ou changes. Vous allez encore voir la foule des marchands, tenant chacun leur bilan ou livre de crédit et de débit [90], y écrivant les lettres de change qu'ils reçoivent,

qu'ils donnent, celles qu'ils s'engagent à payer à leur échéance et qu'alors ils marquent d'une croix, celles qu'ils refusent de payer et qu'alors ils marquent des lettres *S. P.*, *sous protest*[91]. Mon cousin, a continué le jeune homme, en s'adressant au père de la belle Lyonnaise, vous savez mieux que moi que par le mouvement des effets de portefeuille, par le mouvement des changes, le commerce aujourd'hui transporte dans des feuilles de papier des montagnes de numéraire, et épargne les énormes frais auxquels s'est habitué le trésor royal qui paie si cher les chevaux, les mulets, les voitures, les caisses, les barils, les casques, les étoffes, les toiles, les emballages, qui paie si cher les conducteurs, les clercs, les clercs chefs des convois, qui paie encore plus cher la poste, lorsque dans des momens d'urgence elle lui porte l'or dans des bouges[92].

Les livres qui traitent du commerce.

Partons! partons! a crié d'une voix plus forte le sire Majonin. Aussitôt le jeune homme, que mon hôte a cessé alors de retenir, a été donner le bras à sa jeune cousine. Nous sommes sortis. Mon hôte marchait à mon côté; il m'a dit avec un redoublement de bonté et de politesse : Je ne cesse d'être étonné de la facilité avec laquelle vous entendez et vous classez les matières de commerce. Oh! lui ai-je répondu, j'ai lu plusieurs livres qui en traitent.

— Et entre autres? — Et entre autres *la Règle des marchands*, par Jean-le-Liseur. — C'est bon; mais c'est de la fin du siècle dernier[93]. —*Le Livre d'arithmétique*, par Valentin[94]. On y trouve et le prix des marchandises et le taux du change pour toutes les villes de l'Europe[95]. — Bon. — *La Tenue des livres en partie double*, par Savonne[96]. — Bon. — J'ai même lu *Le Moyen de se gouverner dans le pays des sauvages, avec les marchandises qu'ils donnent et celles qu'on doit leur porter*[97]. — Oh! maintenant, a repris mon hôte, je suis moins étonné de vous entendre parler du commerce comme si vous ne portiez pas le plumet, le manteau court, comme si vous portiez le chapeau à haute forme et le manteau descendant jusqu'au genou[98]. — Et moi, lui ai-je répondu, j'admire toujours également votre politesse toute française, toute ingénieuse pour faire de concert avec le sire Majonin systématiquement passer devant moi les différentes parties du commerce.

Enfin, ce soir, j'ai fixé mon départ pour demain au point du jour; et voulant, dans mes adieux à l'excellent sire Majonin ainsi qu'à mon excellent hôte, les payer de cette même monnaie de souvenir et de reconnaissance dont j'ai payé tant d'excellentes gens qui en France m'ont si hospitalièrement reçu, je leur ai dit que j'avais écrit dans mon journal que le sire Majonin est le plus habile marchand de l'Auvergne, que je n'ai pas trouvé à Lyon d'aussi habile marchand que mon hôte, de même

que la plus jolie demoiselle que j'y ai vue, je l'ai vue dans sa maison. J'ai terminé en embrassant le sire Majonin et mon hôte, qui a ordonné à sa fille de m'embrasser. Il y avait beaucoup de journal dans l'embrassade des deux marchands, mais il y en avait beaucoup plus dans celle de la belle Lyonnaise.

LA VIE DOMESTIQUE DU ROI DE FRANCE.

Station LXVI.

Je dirai d'abord que je suis depuis quelques jours arrivé à Fontainebleau où je loge rue Saint-Merry à une espèce de ferme, de maison rurale.

Je dirai ensuite que je ne veux pas plus longtemps différer à écrire ce que j'ai appris sur la cour de France : j'en sais maintenant assez.

La naissance du roi.

Je suppose que ce matin je n'entends pas les mugissemens des vaches, les bêlemens des agneaux, que j'entends les détonations de l'artillerie. Je suppose que je vois tout le monde, les uns à la fenêtre, les autres courant dans les rues, criant : Un dauphin ! un dauphin vient de naître !

Aussitôt la joie, l'allégresse s'étendent rapidement dans toute la France, remplissent toutes les villes, tous les villages.

Aussitôt accourent de toute part les jeunes nourrices belles, fraîches, pour disputer de beauté, de fraîcheur. Les médecins en choisissent une à laquelle quatre aides sont adjointes [1]. Ensuite autre concours d'emmailloteuses[2]; ensuite autre concours de berceuses [3]. Chaque besoin du royal nourrisson a une et plusieurs servantes, un et plusieurs serviteurs. A la fin de l'allaitement, la nourrice est congédiée; et bien qu'elle ait eu ses deux cents livres d'appointemens[4], on la pensionne[5], on la récompense richement, magnifiquement.

La maison du roi.

On m'avait dit que la maison du roi était divisée en différentes maisons : celle du roi, celle de la reine, celle du dauphin, celle de la dauphine[6]; on ne m'avait pas dit comment elles étaient composées; toutefois, me l'eût-on dit, cela ne m'aurait pas suffi; car, suivant le pensionnaire de Villepreux, l'histoire n'étant qu'une conférence successive de faits successifs, on ne sait bien ce qui est que lorsqu'on sait ce qui a successivement été.

Voici à quelle occasion, en venant à Fontainebleau, j'appris tout ce qu'à cet égard il me fallait savoir, et de la manière dont il me le fallait savoir.

Quand j'eus passé Essonne, la chaleur devint si grande, et je vis sur ma gauche de si beaux ombrages, que je fus tout aise de ne pouvoir aller plus

loin, d'être obligé de mettre pied à terre pour faire ferrer mes mules.

J'entrai dans une large saulsaie, plantée sur quatre lignes, et au bout je me trouvai devant une maison d'où sortait une voix bruyante et surtout extraordinaire : Les galopins ! laissez passer. Les enfans de cuisine ! laissez passer. Les garde-vaisselle ! laissez passer. Les sert-d'eau ! les porte-faix ! les porteurs en cuisine ! les porte-tables ! laissez passer. Les souffleurs ! laissez passer. Les potagers ! passez. Les saulciers ! les hâteurs ! les verduriers ! les fruitiers ! les sommiers des bouteilles ! passez, passez. Les aides de cuisine ! saluez. Les chefs de cuisine[7] ! saluez deux fois. Après une petite pause, la voix reprit avec un nouvel éclat : Au potage ! haut la masse, et marchez en tête du cortége. A la viande ! haut la masse, et marchez en tête du cortége. Au fruit ! haut la masse, et marchez en tête du cortége[8]. Qu'est-ce que cela signifie ou peut signifier ? me disais-je ; est-ce un enfant ? non, c'est la voix d'un homme ; est-ce un fou ? non, tout est ouvert. Je repris ma promenade. A peine j'avais fait quelques autre tours qu'un cavalier, menant une dame et deux jeunes demoiselles, passe devant moi, et, en me saluant avec l'aisance d'un homme du grand monde, me dit : Monsieur, la forge du maréchal retentit ; je pense qu'on ferre vos chevaux ; faites-moi la grace de venir vous reposer chez moi. Je le remerciai, et lui dis que d'un instant à l'autre

j'attendais mes gens pour repartir. Nous nous assîmes tous sur un grand banc placé entre deux saules. Vous venez de Paris, me dit le cavalier ou plutôt le chef de la famille; mais, continua-t-il, c'est dans ce moment un corps sans ame, la cour n'y est pas. Je lui répondis que je le savais, que j'allais à Fontainebleau la voir, bien que je l'eusse plusieurs fois déjà vue. Oh ! s'écria-t-il poliment, que je suis fâché de ne pas être de quartier ! j'aurais pu, plus qu'un autre, vous y faciliter les entrées; j'y suis huissier de cuisine[9]; et mon jeune cousin, huissier du cabinet[10], veut que bientôt j'y sois huissier de bureau[11], huissier de salle[12], huissier de chambre[13], que sais-je ? Il veut aussi que je fasse passer ma charge à mon fils aîné. Tout à l'heure je l'exerçais à en remplir les fonctions. Je lui disais en même temps et je lui dis souvent qu'il ne fallait pas se tromper soi-même, que ma charge n'était pas des plus illustres, mais qu'elle était cependant fort ancienne; car, monsieur, pour un écu au soleil[14], j'en ai fait faire l'arbre généalogique, portant le nom de tous mes prédécesseurs[15] jusqu'au mien inclusivement. Fort bien, me disais-je en moi-même, j'ai ici, sur ce banc, l'homme qui va reprendre les choses de loin, l'homme qui me convient; aussi n'avais-je garde de l'interrompre. Monsieur, continua-t-il, voyant que j'étais plus disposé à écouter qu'à parler, on dit et on répète que la cour est plus nombreuse aujourd'hui qu'autrefois;

c'est une erreur : la cour, comme la raison le veut, également nombreuse dans certaines parties, est moins nombreuse dans d'autres et plus nombreuse dans d'autres. Ainsi autant de boulangers, de tonneliers, de cuisiniers; moins d'écuyers, de pages, de veneurs, de forestiers, parce que nous ne sommes plus dans un temps féodal. Aïnsi plus de conseillers, de gens de lois, de gens de lettres, d'artistes, parce que nous sommes dans un temps de lumières. Et parce qu'il y a plus de maladies il y a plus de médecins; il y en a quarante-huit [16], sans compter un médecin spagyrique et distillateur [17] : il y a aussi plus de chirurgiens; il y en a trente-quatre [18], sans compter deux renoueurs, un opérateur pour la pierre, un opérateur-oculiste [19] : il y a plus d'apothicaires; il y en a six, en comptant un apothicaire-distillateur, un apothicaire-herboriste [20]. Et parce qu'il y a plus de maladies morales, plus de passions, il y a plus de prédicateurs; il y en a treize [21], et parce qu'il y a plus de représentation, de magnificence, il y a plus de maîtres-d'hôtel; le roi en a cent quarante [22] : il y a plus de dames d'honneur; la reine en a quatre-vingt-dix [23].

Messire, toutes ces charges de la cour, soit anciennes, soit nouvelles, ont surtout illustré les villages des environs. Dans celui-ci ou dans la paroisse, on peut vous montrer un coureur de vin [24], un vivandier de la cour [25], un conducteur de la haquenée du gobelet [26], un laquais du chariot [27], un capi-

taine de mulets à deux cents livres de gages[28], un hâteur qui en a quatre cents[29], un porte-chaise[30] suivant toujours et en tous lieux le roi, car jamais et en aucun lieu le roi ne peut se cacher; un palmier chargé de la fourniture des rameaux le dimanche de Pâques fleuries[31]; un basque[32], un valet de fourrière[33], enfin un huissier de cuisine, et bientôt un de bureau. Je ne parle pas d'un paillassier de la grande écosse[34], d'un lavandier de bouche[35], et d'une petite brodeuse marquant le linge de la cour en fleurs de lis de couleur[36]. Mais je vous apprendrai que le maréchal qui en ce moment ferre vos chevaux, qui est neveu du maréchal des dames[37], a, depuis quelque temps, pour avoir épousé une des jeunes Turques élevées à la cour aux frais de la reine jusqu'à leur mariage[38], reçu le brevet de maréchal des filles[39] en survivance; il vous le dira peut-être; mais vous n'en paierez pas davantage.

La police de la maison du roi.

Ce jour-là je voulais arriver à Fontainebleau; mais il en fut autrement, car dès que j'eus dit à l'huissier de cuisine qu'à la chambre des comptes j'avais eu entre les mains les états des dépenses de la cour, que je les avais facilement feuilletés, au moyen des bouts de parchemin tressés, attachés à l'extrémité des feuillets[40], et que je devais y avoir

vu son nom puisqu'il était depuis long-temps officier, il me fallut de gré ou de force dîner chez lui, ensuite y souper, y coucher. Monsieur, me dit cet huissier de cuisine, les états de dépenses de la cour sont ordinairement quadruples [41]. Ils sont ordinairement déposés en quatre divers lieux; et maintenant, pour que notre nom pérît, il faudrait qu'on mît le feu aux quatre coins du pays. Il ne s'en tint pas là : il me parla toute la journée et ne cessa de me parler de la cour. Enfin, sur le soir, afin de reposer sa poitrine, il me dit : Ce jeune huissier du cabinet, mon cousin, qui élève sa fortune et qui élève la mienne, endoctrine ma fille comme j'endoctrine mon fils, et vous allez voir s'il a fait une bonne écolière de celle qui, d'après ma promesse, doit être sa femme.

Juliette ! dit-il à sa fille en la faisant approcher de lui, quel est le premier officier de la cour? — Le grand-maître d'hôtel ou grand-maître de France. — Quelles sont ses fonctions? — il reçoit du roi le mot de l'ordre et il le donne à la garde du palais. Il se fait porter chaque soir les clefs. Il ordonnance les dépenses et arrête les comptes. Il commande à tous les officiers [42].

Juliette ! à qui appartient la justice civile? — Aux maîtres des requêtes. — A qui appartient la justice criminelle? Au prévôt de l'hôtel [44].

Juliette ! la cour arrive dans une ville de résidence royale; que doivent aussitôt faire tous les

locataires des maisons? — Déguerpir[45]. — Comment sont marquées les portes des maisons où doivent loger les gens de la maison du roi? — Avec de la craie blanche. — Et la porte de celles où doivent loger les gens de la maison des princes? — Avec de la craie jaune[46]. — Y a-t-il des maisons exemptes des logemens des gens de la cour. — Autrefois il y avait des maisons qui avaient des brevets d'exemption[47]; aujourd'hui il n'y a plus de priviléges[48]. — A quelle heure doivent être marqués les logemens? — A huit heures du matin du jour où la cour doit arriver[49]. — Quelle serait la peine de celui qui ne serait pas fourrier et qui marquerait les logemens? — Il aurait le poing coupé[50]. — Et celui qui les démarquerait? — Même peine[51]. — Combien paient les seigneurs de la cour aux propriétaires des logemens marqués? — Trois sous par jour. — Et pour chaque cheval? — Un sou. — Et les officiers de la cour? — Deux sous. — Et pour chaque cheval? — Six deniers[52]. — A quelle distance peuvent se loger les étrangers, lorsque la cour est arrivée dans une ville? — A quatre lieues[53]. — Qui fixe le prix des vivres dans le lieu où est la cour? — Le prévôt de l'hôtel. — De quelle manière? — Il fait crier dans les marchés : A tant la livre de pain! la livre de vin! la livre de mouton! la livre de bœuf! la livre de lard[54]! — Aujourd'hui que l'usage d'offrir au roi, quand il voyage, des futailles de vin, des fournées de pain blanc, des

bœufs gras[55], cesse dans les villes et les campagnes, les pourvoyeurs du roi peuvent-ils faire leurs achats dans le lieu où est la cour? — Non, ils sont obligés d'aller à dix lieues de distance [56]. — Juliette, une personne demeurant à la cour peut-elle faire préparer chez elle ses repas? — Non, en France un seul roi sous peine d'être rebelle; à la cour, un seul pot sous peine d'être chassé [57].

Juliette! a-t-il continué d'un ton un peu emphatique, voyons, que je vous parle comme monsieur Saint-Firmin; c'est le jeune huissier du cabinet, a-t-il dit en se tournant vers moi. Allons, mademoiselle, je vous fais capitaine de la porte. Une foule de courtisans se présentent, les uns dans leurs coches, les autres sur leurs chevaux, amenant leurs femmes masquées, montées en croupe [58]; les laisserez-vous tous entrer dans les cours intérieures? — Non. — Qui forcerez-vous à descendre? — Tout le monde, excepté les princes, les princesses, et ceux à qui le roi aura accordé un brevet pour entrer à cheval ou en voiture [59].

Juliette! quelles armes peut-on porter à la cour? — L'épée et la dague. — Si quelqu'un portait une arquebuse, un pistolet dans le palais, dans la ville où réside la cour? — Il serait condamné à mort [60]. — S'il portait un casque, une cuirasse? — Il serait mis en prison [61]. — Juliette, un homme dans le palais dit des injures à un autre? — Il en demandera pardon au roi [62]. — Un homme met la main à

la poignée de son épée pour menacer quelqu'un? — L'ordonnance veut qu'on l'assomme[63]. — Deux hommes se battent? — L'ordonnance veut qu'on les assomme[64]. — Juliette! comment s'y prit François II pour se débarrasser des demandeurs et des solliciteurs devenus plus nombreux que la cour? — Il menaça de les faire pendre, et il fit dresser une potence[65] plus haute que le clocher de la paroisse.

La garde du roi.

Je partis de grand matin de chez ce bon huissier de cuisine; et comme il est accoutumé à bien défendre les portes, ce n'est pas sans peine que je pus échapper à ses empressements et à ses politesses.

Le même jour j'arrivai ici, où, sans descendre de ma mule, je vis passer la revue de la garde du roi.

Philippe-Auguste s'est le premier environné d'une garde. Depuis son règne, depuis cinq cents ans, elle n'a cessé de s'accroître; elle s'est accrue surtout durant ce siècle. Sous François Ier elle était déjà de cinq ou six cents hommes en temps de paix, et d'environ deux mille hommes en temps de guerre[66]. Sous le règne de trois fils de Henri II, elle s'est accrue encore; il y a eu la garde du roi, la garde de la reine[67]. Maintenant elle fait partie de

l'armée ; elle en est l'élite ; elle est de trois ou quatre mille hommes[68].

Les deux cents gentilshommes, avec leurs haches ou becs de corbin[69] ; les quatre cents archers, ou quatre compagnies des gardes du corps[70], avec leur longue barbe brune descendant sur leurs belles casaques de drap blanc, enrichies d'écailles d'argent doré[71] ; les archers de la porte, avec leur habit brodé de couronnes et de clefs[72] ; les cent Suisses, avec leurs grandes piques, leur large pourpoint, leurs larges chausses[73], leur costume antique, étaient rangés dans la cour du Cheval Blanc[74]. En dehors, sur la place de Ferrare[75], était rangé le mombreux régiment des gardes françases[76].

Les appartemens du roi.

Je n'ai pas été à mon arrivée chez l'huissier de cabinet, quoique l'huissier de cuisine me l'eût recommandé ; je craignais d'être encore invité, régalé, fêté ; mais ce matin je me suis ravisé. Je me suis souvenu que n'y ayant à la cour, suivant la belle fiancée, d'autre cuisine que celle du roi, je n'avais rien à craindre ; j'ai donc été chez l'huissier de cabinet à qui j'ai dit que j'avais vu Juliette. Aussitôt il s'est emparé de moi et m'a offert de me mener partout, de me montrer tout, de me parler de tout : j'ai accepté.

Commençons, m'a-t-il dit, par le cabinet. A la cour on nomme ainsi les appartemens du roi[77]. Tenez, dans cette grande salle de compagnie, dont vous admirez en ce moment les velours et les dorures, ce soir, le soir qu'il vous plaira, vous vous mettrez derrière moi, ou plus commodément derrière le suisse garde-porte[78], et pendant que les princes du sang entreront, qu'ils seront à faire sur le seuil de la porte ouverte à deux battans les grandes révérences d'usage[79], vous verrez les dames, circulairement rangées, figurer par leurs riches vêtemens, par les formes enflées de leur jupes en toile d'argent et par les formes serrées de leurs corps baleinés[80], recouverts de draps d'or, une enceinte d'argent, à créneaux d'or, par les intervalles desquels se montreront de légers et nombreux essaims de jeunes courtisans montés sur leurs souliers à cric[81], parés de leurs fraises étalées sur de petites charpentes d'osier et de fer-blanc[82], coiffés de leurs cheveux frisés, annelés et poudrés[83]. Vous verrez au haut de la salle assis le roi et la reine[84], objets de tous les regards, de toutes les pensées, de toutes les craintes, de toutes les espérances. La porte se fermera, se rouvrira; voilà une grande dame : sa longue queue traînante est portée au milieu par un laquais, au bout par un autre laquais[85]; elle ira se mettre à genoux devant le roi, lui demander une grâce[86]. A peine sera-t-elle levée qu'un seigneur, pour lui demander une autre

grâce, se mettra de même à genoux devant le roi[87]. Monsieur, a-t-il ajouté, dans le temps de troubles et d'insurrection générale où nous vivons, on ne saurait surtout déployer trop d'apparat, user de trop de moyens pour retenir dans la crainte et le respect la haute noblesse qui naît si près du trône, et qui sans cesse brûle d'abaisser les barrières qui l'en séparent. Aussi vois-je avec plaisir, depuis le commencement du règne de Henri III, tout le monde rester nu-tête en présence du roi[88], dont le chapeau ou le bonnet posé sur la sienne est alors une véritable couronne. Aussi vois-je avec plus de plaisir encore nos princes satisfaire au tribut le plus humiliant que la nature impose, accompagnés d'un grand cortége des hommes les plus qualifiés et le plus en faveur[89]; j'ajouterai, et quand les plus grands seigneurs sont sur le point de sacrifier leur fortune et leur vie pour la défense de leur droit d'entrer dans la chambre du roi au moment qu'il prend sa chemise[90], ou de lui présenter la serviette mouillée[91], bien loin de m'affliger de ces rivalités, je rends grâces au ciel de nous avoir conservé ce reste de notre véritable honneur national.

Les repas du roi.

A mesure que le roi s'éloigne des appartemens, et qu'il s'approche de la salle à manger, l'importance du chambellan, des gentilshommes de la

chambre, du grand-maître, du maître de la garde-robe, des huissiers du cabinet, diminue, tandis que celle des huissiers de salle, des panne-tiers, des échansons, des maîtres-queux, des maî-tres d'hôtel [92] augmente; dès qu'il a passé le seuil de la porte, dès qu'il est dans la salle où mainte-nant nous sommes, avant même qu'il ait passé la balustrade qui entoure la table [93], nos fonctions cessent, et à l'instant nous ne sommes plus rien.

Dans les premiers temps de mon entrée en fonc-tions, ici, à cette place, au banquet public du dimanche [94], où les serviettes étaient parfumées avec des sachets de fleurs [95], où les instrumens s'accordaient pour les grâces en musique, où la royale magnificence éclatait de toute part, je ne pus contenir mes sentimens d'amiration. Mon oncle, un de nos plus anciens verduriers [96], courut à mon oreille et me dit : Taisez-vous, mon neveu, taisez-vous donc! votre jeunesse scandalise tout le monde et me fait baisser les yeux. D'abord, regar-dez, et répondez-moi : la plus grande partie de ces plats ne sont-ils pas bourgeoisement décou-verts [97], et si les choses vont encore ainsi le couvert ne sera-t-il pas avant peu d'années servi en mets découverts? Ces perdrix grises n'ont-elles pas le bec gris, les pattes grises? ont-elles le bec argenté, les pattes argentées, comme il y a vingt ans? Ces perdrix rouges n'ont-elles pas le bec rouge, les pattes rouges? ont-elles le bec, les pattes dorés [98],

comme il y a vingt ans ? Ces omelettes sont-elles sucrées de sucre, ou, comme il y a vingt ans, sont-elles sucrées de fines perles[99] ? Comme il y a vingt ans, ces grands, ces petits oiseaux sont-ils farcis d'ambre, de musc, de parfums[100] ? Comme il y a vingt ans, va-t-on sentir à la bouche les courtisans au sortir de la table ? non, on se contente de les flairer à la barbe, peinte et parfumée[101].

Mon oncle est un verdurier sévère : je me tus.

Suivant mon oncle, la magnificence de la table a été en augmentant depuis les temps où la marmite bouillonnait dans la salle des rois de la première race[102], jusqu'à ceux où les rois faisaient porter par les prêtres de la paroisse le bénitier au bout de la table[103] ; et encore plus rapidement depuis ces temps, jusqu'à ceux du festin du Plessis-les-Tours, servi par les dames toutes habillées de vert, toutes en habit d'homme, toutes les cheveux épars sur le sein[104] ; ou absolument jusqu'à ceux des dix-sept festins des noces du duc de Joyeuse, où l'on ne voyait qu'habits de toile d'argent, qu'habits de toile d'or, que robes de perles, que robes de diamans, où il fut dépensé plus de quinze cent mille écus[105]. Depuis, elle a été en diminuant ; aussi n'est-il pas fâché d'être vieux : il ne regrette pas la vie, il dit que nous marchons à grands pas vers le décadence, vers la marmite de la première race.

Véritablement l'ordonnance du feu roi, après avoir parlé magnifiquement de la somptueuse table

des trente gentilshommes d'honneur de la reine et de leur chef le chevalier d'honneur[106], après avoir parlé de la musique et de la symphonie des repas[107], finit, comme les commères, par le bouillon qu'elle veut moins épais, moins gras, plus juteux, plus nourrissant[108].

Les plaisirs du roi.

Quels sont, ai-je demandé à l'huissier du cabinet, les bâtimens que nous voyons au-delà de l'étang? — Ce sont les écuries, le chenil, la fauconnerie, les héronnières. Ces bâtimens ne vous paraissent que grands: ils sont immenses[109], et cependant je ne puis comprendre comment ils suffisent à loger tant de chevaux, tant de piqueurs, tant de chiens qui, aux chasses du roi, couvrent la terre; tant de faucons, tant de hérons qui remplissent le ciel. Quelquefois le roi, outre ses cent pages, ses deux cents écuyers, piqueurs ou chevaucheurs[110], mène avec lui quatre ou cinq cents gentilshommes[111]; quelquefois il est accompagné de la reine, ou des reines suivies de leurs nombreuses dames d'honneur, filles d'honneur[112], montées sur des haquenées à selles de velours noir[113]. Alors tous les appartemens d'en haut, toutes les salles d'en bas, tous les étages, tout le château, toute la cour, toute à cheval, toute en habit rouge, semble au milieu de la campagne trotter, galoper

à la suite du roi, aussi en habit rouge[114], courant le cerf, le sanglier.

Les menus plaisirs du roi.

En France on nomme plaisirs du roi les chasses : défense de chasser, de tirer sur les plaisirs du roi[115]; et quant aux autres amusemens on les nomme les menus plaisirs du roi, ou simplement les menus plaisirs, ou plus simplement les menus[116].

Les jeux font partie des menus; ainsi la longue enceinte du jeu de mail[117] que vous voyez devant vous, le grand vaisseau du jeu de paume[118] que vous voyez à l'opposite, les salles de billard, les salles des échecs, des jeux de cartes, appartiennent tous aux menus[119].

Dans les attributions des menus ou de leurs intendans est aussi la chambre aux oiseaux[120].

Autrefois la cour avait des autruches, des dromadaires, des ours[121], des lions; Henri III avait encore des lions[122]. Aujourd'hui elle a des perroquets, des singes, qui coûtent presque autant que des dromadaires ou des lions; car un perroquet ayant la langue bien pendue, bien affilée, coûte seize, vingt écus[123]; et Bertrand, et Robert, quand ils sont bien vifs, biens malins, se vendent trente, quarante écus pièce[124].

Autrefois les grands seigneurs avaient des fous : ils n'en ont plus; autrefois les princes avaient et des fous et des rechigneurs[125] ou grimaciers : au-

jourd'hui ils n'ont que des fous. Le galant Henri IV a dû plutôt avoir une folle ; il en a une[126] qui dépend aussi des menus.

Les baladins[127] dépendent et ne peuvent dépendre que des menus.

Il va sans dire que les nains[128] dépendent aussi des menus, que leurs valets, que leurs tailleurs[129] en dépendent.

La musique, avec tous les chantres et tous les symphonistes, dépend aussi des menus[130], ainsi que les musettes du Poitou qui sont entrées à la cour du temps de Louis XI[131], et qui sans doute n'en sortiront plus[132].

Il en est de même de la danse.

Belle est la cour le jour, plus belle elle est la nuit ; surtout la nuit quand elle se montre aux flambeaux, et qu'elle danse. Henri III a voulu qu'elle dansât le jeudi et le dimanche, et il a fixé l'heure à laquelle les flambeaux seraient allumés, les musiciens rendus[133]. Les jours les plus courts de la semaine sont le jeudi et le dimanche, tant les heures de la danse passent vite. Le roi et la reine ont leurs places marquées sur des chaises[134] élevées au-dessus des plians des vingts personnes qui sont assises[135] ; ils donnent le signal de l'ouverture de la danse, ils donnent aussi le signal de la retraite. Alors les ténèbres et le silence s'emparent de la salle, d'où ils se répandent dans le palais. Il ne reste plus de lumières qu'aux grandes lan-

ternes de toile pendues dans les escaliers, dans les salles[136] où, sur des matelas, dorment les gardes[137], la main toujours à la poignée de l'épée.

Les goûts du roi.

Il m'a paru que ce jeune et élégant huissier de cabinet ne pouvait guère m'apprendre ce qui me restait à savoir : Monsieur, lui ai-je dit, je ne voudrais point partir sans avoir salué votre vénérable oncle le verdurier. Si je vous ai bien entendu, il a soixante et quatorze ans ; il doit avoir vu l'ancienne cour. Mon oncle, m'a-t-il répondu, évite les étrangers depuis qu'un officier de la cour d'Angleterre, qui voulait ainsi que vous connaître la cour de France, lui fit une réponse dont le souvenir lui est toujours trop présent. Il l'avait mené voir le roi et la reine manger à leur grande table ronde[138] ; il s'attendait à jouir de son étonnement, de son admiration, et il lui demanda, tout en riant, si le roi d'Angleterre était aussi bien servi. Il l'est mieux, lui répondit-il. Il est mieux servi, répéta-t-il fièrement ; il est servi à genoux[139]. Ah ! monsieur, ai-je dit alors à l'huissier de cabinet, que n'étais-je là ? j'aurais merveilleusement rabattu l'orgueil de l'Anglais en lui parlant d'une autre cour où le roi est de même servi à genoux, mais c'est un de ses moindres honneurs, car, à la respectueuse gravité de ceux qui le servent, à leur respectueux silence, à l'antique uniformité, à l'antique richesse de leurs

habits, on serait presque tenté de prendre le palais pour un temple, les serviteurs pour des prêtres, le trône pour un autel[140]. Gardez-vous de lui dire cela, s'est écrié l'huissier de cabinet, mon oncle est si passionné pour la gloire de la cour de la France que l'Anglais le rendit malade et que vous le feriez mourir. Je lui ai promis de ne rien dire et d'écouter seulement. A cette condition il m'a conduit chez le verdurier. J'ai été mieux reçu que je l'espérais : le verdurier, certes encore fort vert, m'a d'abord fait promener d'un bon pas dans la galerie des tableaux ; puis s'arrêtant tout à coup, en me faisant arrêter devant ceux des rois de France, il m'a demandé :

Quel air trouvez-vous à Louis XII ? — L'air antique, mais noble, magnifique. — Tel il était ; telle était sa cour. On y voyait les anciennes luttes, les anciens combats à poing fermé, les anciens combats à la hache[141] ; mais on y voyait aussi une innombrable cour, toujours bien vêtue, toujours bien nourrie, toujours joyeuse, toujours entourant le roi, dont le principal goût était celui du spectacle du bonheur de sa maison qui lui rappelait celui du bonheur de son peuple[142].

Quel air trouvez-vous à François I[er] ? — L'air élégant, leste, d'un chevalier français. — Dites la vérité, et dites plutôt que vous lui trouvez l'air pédant et ribleur[143] ; tel il était, telle était sa cour. Ma mère, la verdurière, tombée en paralysie,

ne sortait pas; elle était curieuse, elle voulait savoir ce qu'on disait à la cour; et je me souviens qu'elle enrageait lorsque mon père lui rapportait qu'il n'avait entendu à la table du roi que du latin et du grec[144] qu'il ne comprenait pas, mais qu'il contrefaisait fort plaisamment. J'ai dit aussi qu'il avait les goûts des ribleurs et que sa cour les avait de même. En effet, les jeunes seigneurs allaient ferrailler la nuit contre les premiers venus[145]. Le jour c'étaient d'autres passe-temps de forfanterie, et un matin que les uns assaillaient une maison et que les autres la défendaient, un tison, lancé par le seigneur de Lorges, blessa à la tête un des assaillans; cet assaillant était le roi qui, obligé de raser ses cheveux, laissa croître sa barbe; toute la cour, toute la France, comme si chacun avait aussi été blessé à la tête, porta et depuis porte les cheveux courts et la barbe longue[146].

Quel air trouvez-vous à Henri II? — L'air galant. — Ajoutez: et libertin; tel il était, telle était sa cour. Partout, sur les panneaux des vitres, sur les frises des édifices, sur les boiseries des portes, sur les grilles, sur les lambris, on voyait empreints les goûts de Henri, j'entends dire les chiffres amoureux de Henri et de sa concubine la duchesse de Valentinois[147], surmontés d'un croissant[148] qui était moins l'emblême de la déesse Diane que la naïve représentation des cornes attachées au front de la

jeune reine, si connue depuis, durant son veuvage, sous le nom de Catherine de Médicis. Bientôt toutes les femmes voulurent être des duchesses de Valentinois. Jusqu'à ma petite verdurière : elle avait toujours paru au milieu de la verdure comme une petite rose, fraîche, colorée, pudique, épineuse. Eh bien! elle fut alors, ainsi que les autres, atteinte par la contagion de l'exemple ; mais je l'envoyai au village, où les bonnes mœurs font périr les coquettes, où elle périt presque dans le même temps que, dans le tournois de l'hôtel des Tournelles, périt Henri II, blessé à la tête d'un coup de lance[149]. Je remarquerai que les goûts, les amusemens des siéges figurés finirent à la mort du duc d'Enghien, frappé mortellement par un coffre jeté d'une fenêtre[150], et que les goûts, les amusemens des batailles figurées finirent à la mort de Henri II[151]. Ainsi donc, pour faire cesser les goûts, les amusemens les plus déraisonnables, les plus dangereux, autorisés par l'usage ou les permanences de mode, il faut toujours une grande catastrophe.

Quel air trouvez-vous à François II? — L'air d'un jeune homme languissant. — Oui, d'un grand enfant maladif, n'ayant guère d'autre goût que celui des saignées et des médecines[152].

Quel air trouvez-vous à Charles IX? — L'air violent, sauvage, féroce. — Tel il était ; cependant telle n'était pas sa cour, bien qu'elle eût comme

lui le goût de voir les exécutions de la Grève[153]; mais le parlement l'avait aussi[154]; mais d'ailleurs la place était alors remplie de curieux de tous les états. A cet égard, et à bien d'autres, plusieurs historiens ont parlé de Charles IX, qui n'étaient pas sûrs de ce qu'ils en ont dit. Il m'en vint cet été un qui voulait l'être; il m'aborda ainsi: Monsieur le verdurier, vous êtes ancien officier de la cour et vous ne refuserez pas de me dire ce qui maintenant ne peut plus nuire à votre fortune. Je veux écrire l'histoire de France. Est-il vrai que le jeune Charles IX allait le matin surprendre au lit les jeunes seigneurs ses camarades et leur donnait le fouet[155]? — Oui. — Est-il vrai qu'il aimait disputer de légèreté à la course dans les jardins royaux? — Non, c'étaient les jeunes seigneurs ses camarades[156]. — Est-il vrai qu'il aimait faire de grands sauts, et que, sautant quelquefois par-dessus les maisons, il enjambait d'un toit à l'autre toute la largeur d'une rue? — Non, c'étaient les jeunes seigneurs ses camarades[157]. — Est-il vrai qu'il s'amusait à forger? — Oui. — Qu'il s'amusait à forger la fausse monnaie à son coin[158]? — On le disait. — Est-il vrai qu'il prenait des leçons de filouterie des compagnons de La Mathe[159], et que toute sa jeune cour, les princes les premiers, volaient et dérobaient dans les maisons où ils étaient reçus[160]? — On le disait, et on le disait si souvent que mon fils, ni plus ni moins que s'il eût été jeune

prince ou jeune seigneur, se mit aussi à filouter. J'avais envoyé ma femme, je l'envoyai de même au village, où en arrivant le bailli le menaça de le faire pendre. Petit garnement, lui dit-il, tu veux donc avoir les goûts du roi, faire comme le roi? mais apprends que le roi, sans attendre plus tard que le lendemain, rend dix fois ce que pour s'amuser il a pris la veille[161]. Apprends d'ailleurs que tout appartient au roi, et que le roi ne peut voler en France[162].

Quel air trouvez-vous à Henri III? — Je ne vous le dirai point, car je n'ai jamais pu me le dire : jamais je n'ai pu lui trouver d'air caractéristique. — Il n'en avait pas; sa cour n'en avait pas. Un jour le voilà avec ses jeunes courtisans, employant des cosmétiques pour embellir la peau, mettant du rouge, portant de grands collets de chemise renversés, attachant des pendans aux oreilles, frisant les cheveux, les brillantant de perles, d'aigrettes, se servant d'un éventail[163]. Le lendemain le voici agenouillé devant l'autel, chantant les antiennes de l'office d'une confrérie instituée pour obtenir du ciel la fécondité de la reine[164]; se mêlant aux processions des pénitens, se mettant dans un sac[165], tenant à sa main un chapelet de têtes de mort[166]; allant passer la nuit en prières, vêtu d'un habit de pèlerin, dans l'église de Notre-Dame de Chartres[167]; courant d'un couvent à l'autre[168], y faisant des retraites, y prêchant les moines[169]; lo-

geant des capucins et des capucines au-dessus de ses appartemens[170]. Comment se faisait-il que ce monarque qui, au conseil des rois de l'univers, aurait par la majesté de sa personne et de ses paroles occupé le trône d'Agamemnon, ne craignait pas de se montrer à sa cour et à son peuple, tantôt avec un bilboquet à la main[171], tantôt avec une corbeille remplie de petits chiens[172]? Toujours Henri III s'abandonna à la volonté de ses jeunes favoris. Il fut successivement roi de deux grandes nations, il ne régna jamais[173].

Quel air trouvez-vous à Henri IV ? — L'air franc et jovial. — Tel il est, telle est sa cour; car le courtisan ne manque pas de se faire avec beaucoup d'art une figure aussi bien qu'une ame à l'image de celles du roi. Henri IV aime beaucoup la joie, en fait grande dépense, parce qu'elle ne coûte rien. Du reste je dois convenir que, pendant quelques années, il n'a pu en faire d'autres. Il était si pauvre qu'il était obligé d'aller manger tantôt chez les riches seigneurs, tantôt chez les riches financiers[174]; si pauvre que souvent, nous ses officiers, nous étions obligés de fournir aux avances de ces nombreuses centaines de pains, de quartes de vin; de ces nombreuses centaines de gigots, de volailles; de ces nombreuses centaines de livres de sucre, de bougies, mentionnées dans de longs rouleaux de parchemin ou états de la dépense du jour appelés paneteries, de leur premier chapitre, toujours ce-

lui du pain[175] ; si pauvre qu'au premier de l'an on remplissait les bourses des présens avec des jetons de cuivre portant de belles devises, destinées aux jetons d'argent ou d'or[176]. Aujourd'hui le roi est, à la vérité, fort riche ; et depuis qu'il a pu renoncer à ses goûts pour la poudre à canon qui, si j'ose ainsi parler, faisaient aller tout son argent en fumée, il a pu se livrer à ses goûts pour les beaux jardins[177], les beaux bâtimens[178], et à ses autres goûts plus galans et moins ostensibles[179].

Les funérailles du roi.

Je me retirais en même temps que je remerciais cet obligeant verdurier. Monsieur ! monsieur ! m'a-t-il dit en me faisant rasseoir, je vois bien que vous n'êtes pas homme de lettres, car cet homme de lettres qui voulait faire l'histoire de France m'interrogea long-temps, et principalement sur les honneurs funèbres rendus au cercueil des rois. Je n'étais qu'un enfant, me dit-il, quand Charles IX est mort. Henri III n'a pas encore été porté à Saint-Denis[180] ; et quant au roi actuel, tous les jours je prie Dieu de lui allonger ses jours aux dépens des miens : Vive ! vive Henri IV ! Mais vous, monsieur, vous êtes depuis longues années officier à la cour, vous pouvez aussi bien que personne parler des royales funérailles. Monsieur, lui répondis-je, lorsqu'après l'apparition d'une comète[181] que les courtisans ont

plus tôt et mieux vue sur le visage du prince que les astronomes dans le ciel, le roi enfin est mort, on moule son visage avec du plâtre et de l'huile ; ensuite on fait son effigie en cire et en céruse [182] ; ensuite on l'embaume et on l'expose sur son lit de mort[183]. Il en est de même des reines[184], et quelquefois des grandes dames destinées à l'être.

Si vous aviez été dernièrement à Paris, vous auriez vu aux grands appartemens du doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois la belle Gabrielle, habillée d'un manteau de satin blanc, exposée sur son lit de velours rouge, environnée de cierges, de prêtres psalmodiant sans interruption ; ensuite mise dans un cercueil de plomb recouvert de son effigie qu'on avait vêtue de magnifiques habits ; ensuite, pendant plusieurs jours, servie en pains, viandes, fruits sur la table, où, comme si elle eût été en vie, ses officiers coupaient, tranchaient ; où par intervalles ils remplissaient de vin sa coupe, la présentaient à sa chaise aux momens qu'elle avait accoutumé de boire ; où, comme si elle eût été en vie, ce cérémonial qui avait commencé par le laver et le bénédicité se terminait par le laver et par les graces [185].

Le roi, après sa mort, est servi ainsi quarante jours dans la salle à manger [186]. Le cercueil est ensuite porté à Notre-Dame de Paris, de là à Saint-Denis. Monsieur, ajoutai-je en parlant à cet homme de lettres, je conviendrai volontiers que vous avez

bien à vous plaindre du sort, de ne pas vous avoir fait naître assez tôt pour voir les obsèques d'un roi. La maison militaire est alors habillée de noir : elle porte un crêpe à la lame des hallebardes [137]; la maison civile est en manteaux, en bonnets de deuil; tous les officiers, jusqu'aux verduriers, sont drapés de même. Monsieur, ajoutai-je encore, dites dans votre histoire de France qu'il n'est rien de plus grand et de plus imposant que la marche du convoi de Notre-Dame à Saint-Denis. Les rues sont tendues de noir, et d'espace en espace illuminées par une torche de cire blanche. Bientôt elles se remplissent du cortége de différens états. Vous voyez d'abord les capucins, portant leur massive croix de bois, couronnée d'un chapeau d'épines; suivent les autres communautés ecclésiastiques; suivent les cinq cents pauvres en deuil conduits par leur bailli; suivent les magistrats, les cours de justice avec l'appareil armé de leurs sergens; suit le parlement vêtu de ses fourrures, de ses couleurs éclatantes; vient le haut clergé couvert de pourpre et d'or; enfin paraît le char funèbre, traîné par des chevaux caparaçonnés de couvertures de velours noir croisées de deux longues et larges bandes de satin blanc; vous diriez des cercueils animés traînant majestueusement le haut cercueil royal. Immédiatement après marchent les officiers de la chambre, les chambellans, les maîtres de la garde-robe, les médecins, les chirurgiens, les barbiers,

les valets de chambre[188], les portiers, les lieutenans de porte, le joueur d'épée, tous en chaperon, en manteau de deuil. Ajoutez les symphonies lugubres des quarante musiciens de la musique du roi, jouant de leurs instrumens voilés de longs crêpes [189] qui sont comme la voix de cet immence spectacle. Le cercueil entre dans l'église de Saint-Denis. Il est intronisé sur une espèce de grand piédestal, au milieu des chants, des encensemens et de mille lumières. Les offices durent plusieurs jours, et, à la fin du dernier, le cercueil est descendu dans le caveau, où les grands dignitaires, les grands officiers viennent successivement chacun déposer leurs enseignes, leurs bâtons de commandement. Alors, je vous assure, le monde vivant semble descendu dans la tombe. Mais bientôt la même voix qui a crié trois fois : Le roi est mort ! crie ensuite et plus fort : Vive le roi ! vive le roi[190] ! Ce qui est le signal de sortir du caveau, de l'église, d'essuyer ses larmes avec son mouchoir, de mettre son mouchoir dans sa poche, et d'aller chacun chez soi penser à ses affaires.

LES ATELIERS FRANÇAIS.

Station LXVII.

DOMINIQUE a déjà fait une description des arts mécaniques; il les a classés suivant l'ordre chronologique où chaque art a été inventé, c'est-à-dire suivant l'ordre chronologique où le besoin de chaque art s'est fait sentir. J'ai long-temps répugné, comme on s'en doute, à marcher sur les traces littéraires de mon valet, j'ai long-temps cherché un autre ordre de classification; mais n'en ayant pas trouvé de plus simple, de plus naturel, je l'adopte et je le déclare.

Les premiers hommes, vêtus et nourris par l'heureux climat des régions où ils étaient nés, durent d'abord se construire des retraites contre les bêtes féroces qu'ils entendaient rugir autour d'eux.

Bientôt ils durent porter quelques meubles dans leurs habitations.

Devenus de plus en plus nombreux, ils durent passer dans les régions septentrionales, ils durent se vêtir.

Dans ces régions le froid dut aussi les forcer à se chauffer;

Les longues nuits, à s'éclairer;

Le défaut de fruits, à s'approprier de nouveaux alimens, à les préparer.

Après les repas, les festins, ils durent, avec les restes, se faire des osselets, des dés, d'autres instrumens de jeu.

Dans leurs joviales assemblées ils durent chanter, se faire des instrumens de musique.

Dans leurs disputes, leurs querelles, ils durent s'armer, se faire des armes, ou du moins perfectionner celles qu'ils s'étaient faites pour la chasse.

La diversité des régions qu'ils habitaient dut nécessiter les échanges ou le commerce, qui dut nécessiter les transports et les voitures,

Qui dut nécessiter aussi la monnaie.

Enfin, ils durent éprouver les besoins de l'esprit, les besoins de se communiquer les pensées, les besoins de la parole, les besoins de se la transmettre, les besoins de l'écriture, des livres.

La maçonnerie.

Ainsi je commencerai par les maisons, par leur construction.

Un Espagnol a d'abord quelque peine à s'accoutumer à l'air épais de Paris. Dans le commencement du séjour que j'y ai fait, j'allais souvent à la campagne. Un jour, en me promenant sur les hauteurs de Fresnes, je me trouvai au milieu d'un atelier de maçons dont le chef me surprit par son intelligence,

son activité, et par la précision de ses ordres : Cette pierre est mûre, disait-il à un maçon, celle-là ne l'est pas : Celle-ci, disait-il à un autre, alles dimensions fixées par les ordonnances[1], celle-à ne les a pas : Mon ami, disait-il encore à un autre, le roi a voulu que les briques eussent telle longueur, telle largeur, telle épaisseur[2] ; il faut obéir au roi.

Au risque d'être accueilli comme un importun, je me hasardai à aborder cet homme ; je voulus savoir et je lui demandai de quoi était composé le ciment que ses ouvriers mettaient entre les pierres : De fer, de charbon, de résine, d'huile et de graisse[3], me répondit-il avec beaucoup de politesse. Je lui fis une seconde question sur la composition des pierres fondues[4], à laquelle il répondit avec la même politesse. Nous liâmes conversation, et je reconnus que celui que je prenais pour le chef d'atelier était le propriétaire.

Voilà ce que c'est que d'être le maître, lui dis-je ; il n'y a dans votre maison pierre qui ne soit posée à votre fantaisie. — Sans doute ; mais vous ne savez pas combien il m'en coûte ; maintenant on paie :

La journée d'un maçon . . .	» liv.	10 sous[5].
Celle d'un maçon limousin. .	»	7[6].
Celle d'un manœuvre.	»	5[7].
Le millier de briques.	12	»[8].
La toise de pierres de taille posée	85	»[9].

Toutefois je prends patience quand je me rappelle que le siècle actuel a dédoublé les murailles du siècle dernier qui avait dédoublé celles du siècle précédent[10] ; et qu'il m'en aurait coûté le double au quinzième siècle, et le triple au quatorzième.

Ce bon propriétaire paraissait ne pas se lasser encore de moi. Nous tournions autour de ses constructions : En France, me dit-il, la mode des bâtimens offre des changemens tout aussi frappans que celle des habits. Plus de lugubres tours ! des pavillons larges et gracieux[11] ; plus de vilains escaliers à vis ! des escaliers doux, à repos, à montées droites[12]. On ne voûte plus maintenant que les caves et les premiers étages[13] ; maintenant les portes intérieures, raisonnablement exhaussées, ne brisent plus la tête à ceux qui, par distraction, ne la baissent pas[14]. Dans tous les appartemens beaucoup de longues et de larges ouvertures, beaucoup de lumière, beaucoup d'air[15].

La charpente.

Comment trouvez-vous mes charpentes ? me demanda ensuite ce propriétaire. — Très belles, très hardies. — Eh bien ! les pièces n'ont pas plus de deux pieds de long ; et cependant par leur disposition, leur agencement, elles sont aussi solides que les forts chevrons, les fortes poutres ; c'est un

prodige d'invention et de perfection dû à notre Delorme [16].

La couverture.

Voyez, continua-t-il, avec quel goût on place maintenant les sculptures, et avec quelles précautions nouvelles on les préserve contre l'intempérie des saisons par un enduit transparent [17]. Quel agréable effet que celui des larmiers sculptés [18], que celui des faîtiers en plomb avec leurs ornemens dorés [19] qui terminent si heureusement les sommités des toits ! Actuellement une belle maison neuve semble, par l'harmonie de ses divers matériaux, par l'ajustement de ses diverses parties, avoir été tirée d'un grand moule. Je félicitai ce propriétaire du plaisir toujours croissant que son bâtiment lui donnait, et je le saluai.

La menuiserie.

Était-ce lundi ou mardi dernier qu'une personne me dit chez moi : Allez donc voir le nouvel hôtel du banquier en cour de Rome [20], tout Paris y va? J'y allai; véritablement j'y trouvai beaucoup de monde. On admirait principalement la menuiserie, et certes ce n'était pas sans raison. Moi qui avais vu les plus belles menuiseries de France, les stalles des Jacobins de Troyes [21], si artistement travaillées, les siéges du chœur de la cathédrale de Clermont, sortis de la main de Gilbert Chappart [22] qui ne leur

cèdent guère, ceux de la cathédrale d'Auch, où un seul accoudoir porte toute une grande armée rangée en bataille[23]; moi qui avais vu les magnifiques lambris des appartemens de Henri II[24], ceux du Louvre, si ingénieusement faits qu'ils se démontent, se remontent[25], se plient, se déplient pour ainsi dire comme une tenture de tapisserie, je ne pouvais me lasser de voir, de revoir, d'examiner, de considérer ces beaux parquets à compartimens de bois de chêne, jaspés d'autres bois de plusieurs couleurs[26]; ces belles boiseries à arabesques, à filets si déliés, si purs[27]; ces beaux plafonds à rinceaux, à caissons, à culs de lampe, sculptés, peints, dorés[28]. Cependant, à mon avis, tout était surpassé par les alcôves à rameaux, à feuillages, à grillages[29], à chiffres, non à chiffres de banquiers, mais à chiffres d'amoureux, placés au milieu des emblèmes les plus tendres[30], que tout le monde, en circulant, admirait; c'était un grand chœur de louanges en l'honneur de la menuiserie actuelle.

La métallurgie.

Ce matin, je suis retourné à l'hôtel du banquier, et c'était un bien plus grand chœur en l'honneur de la serrurerie; il est vrai que le jour était superbe et très propre à la faire briller. Bientôt les admirateurs se sont mis à disputer sur la qualité et le pays

de ces fers dont l'éclat éblouissait les yeux ; bientôt un homme aux poings calleux et noirs, à la moustache brûlée, après avoir long-temps parlé contre tous les autres et en même temps que tous les autres, est parvenu à se faire écouter et à parler seul. Ah! s'est-il écrié d'un ton ironique, je n'y entends rien, moi! je ne suis pas forgeron, je n'ai pas vu extraire, fondre, forger le fer; je n'ai pas été aux mines de Bourgogne! Quelqu'un ici y a-t-il été? qu'il dise, je l'en prie, qu'on ne porte pas dans le four la matière minérale; qu'il dise aussi qu'on ne la couvre pas de castine ou terre ferrugineuse, qu'on ne la recouvre pas de charbon, qu'ensuite on n'allume pas le feu, et que l'activité n'en est pas entretenue par un gros soufflet toujours en mouvement; qu'il dise que, lorsque la matière est en fusion parfaite, on ne l'écume pas, on ne la purifie pas; qu'il dise qu'on ne la laisse pas un peu cailler, et qu'enfin, avant qu'elle soit refroidie, on ne la coupe pas en gueuses ou longues pièces de quinze, dix-huit cents livres, façonnées en lingots, en barres, par le lourd marteau du moulin[31]. Peut-être, a-t-il continué sur le même ton, n'ai-je pas vu non plus les ateliers, les forges de Bourgogne et autres où de grands forgerons couverts d'un grand masque[32], tenant de grandes pelles, de grandes pincettes, de grands marteaux, de grandes cisailles, ressemblent au milieu de la réverbération de ces grandes fournaises à de grands

démons travaillant dans un grand enfer[33]. Cet homme, voyant qu'on l'écoutait avec attention, a poursuivi ainsi : Mes amis, je puis vous assurer que la différence des fers ne provient pas seulement de la différence des mines, mais qu'elle provient encore de la différence des fontes. Par exemple, voulez-vous avoir du fer dur, fondez-le avec du marbre, ou fondez-le à un feu de bois dur. Voulez-vous avoir du fer doux, fondez-le avec du sablon, ou fondez-le à un feu de bois doux[34]. La diversité des fers, a-t-il ajouté, provient encore des trempes, telle que la trempe à l'huile, la trempe au vinaigre, au vin blanc, à l'eau de tartre, à l'eau de vert-de-gris, à l'eau de sel commun, à l'eau de raifort, à l'eau de rosée[35].

Cet homme continuait depuis long-temps à parler lorsqu'un autre homme placé à côté de moi, s'en est allé en disant entre ses dents : oh ! pour cela il n'y entend rien ; je me suis dit aussi entre les miennes que celui qui s'en allait était plus habile. Je l'ai suivi, et, sous prétexte d'avoir affaire dans la même direction, je l'ai joint : N'est-ce pas, lui ai-je demandé, que ce forgeron connaît mieux le fer que l'acier ? Vraiment oui, m'a-t-il répondu, car s'il sait fort bien que le meilleur fer est celui de Bourgogne[36], au-dessous duquel est celui de Nivernais[37], de Périgord[38], de Normandie[39], il ne sait pas que le meilleur acier est celui de Hongrie, au-dessous duquel est celui d'Espagne, de Pié-

mont, d'Allemagne, de France, où l'on en fait dans le Nivernais et le Limousin[40]; car s'il sait aussi que le quintal de minerai rend quarante, quarante-cinq livres de fer[41], il ne sait pas non plus combien gagne, combien perd le fer en devenant acier par la stratification avec du charbon et de la chaux[42], combien gagne, combien perd l'acier à l'épuration ou à la trempe. Monsieur, ajouta cet homme, je vois avec peine qu'en France on ne veut pas apprendre la métallurgie. Ah! que ne suis-je capitaine-général des mines[43], je trouverais dans notre Normandie[44], notre Rouërgue, une partie du cuivre[45] que nous achetons si cher; je trouverais dans notre Normandie, notre Languedoc, une partie du plomb, de l'étain[46] que nous n'achetons pas moins cher; je trouverais dans nos différentes montagnes de l'argent, de l'or[47]; et vous n'ignorez pas que l'extraction, la fusion de ces métaux sont à peu près les mêmes que celles du cuivre, de l'étain qui sont à peu près les mêmes que celles du fer[48], et vous n'ignorez pas non plus que les dernières opérations épuratoires, par lesquelles l'argent n'est aujourd'hui que de l'argent, l'or que de l'or, sont connues de tout le monde[49].

Mais, me direz-vous, prenez garde.

La livre de fer ne valant que... six deniers[50],

La livre de plomb qu'un sou[51],

La livre de cuivre que trois sous[52],

La livre d'étain que quatre sous[53],

La livre d'argent que trente-sept francs dix sous[54].

La livre d'or que quatre cent quarante-quatre francs[55],

Il serait possible que le produit des mines fût inférieur aux frais de l'exploitation.

Ah ! vous répondrai-je, n'est-ce donc rien que d'agrandir nos ateliers souterrains, que d'agrandir le domaine de nos arts ? Aussi, honneur, gloire à messire de Lafayette qui aujourd'hui fouille si profondément la riche mine de sa seigneurie de Pongibaut, et lui fait tous les ans payer une grosse rente de bel et bon argent[56] qui accroît sensiplement le numéraire de l'Auvergne.

La serrurerie.

Toutefois, monsieur, il faut convenir que si l'ouvrier français n'est pas le premier pour extraire les métaux, il est le premier pour les mettre en œuvre.

Avez-vous assez examiné la magnifique sonnerie de l'hôtel d'où nous sortons ?

Il va sans dire que la grande porte d'entrée, la porte de sûreté du plus riche financier[57], doit être forte : et elle l'est. Vous avez vu qu'elle est assujétie par un grand fléau de fer ; qu'elle est défendue et ornée par de gros clous à tête de diamans qui retiennent des rosettes, des plaques ouvragées[58]. Vous avez entendu tout le monde admirer particulièrement les heurtoirs, comme offrant la perfection de la sculpture et de la ciselure[59].

Les grilles des jardins, à mailles égales, interrompues par des chiffres et des écussons[60], annonçant également la richesse du maître et l'habileté de l'ouvrier, ont aussi été remarquées.

Toutefois, on n'a pas assez remarqué dans les appartemens les portes fermantes, tombantes, les portes s'ouvrant des deux côtés[61].

On n'a pas non plus assez remarqué des serrures à plusieurs tours, des serrures à loquet, à clanche[62]; d'autres serrures avec des montres représentant des édifices, des colonnades[63], avec des montres à l'antique, à grillages d'acier sur drap de couleur[64].

Moi, je me suis bien gardé de ne pas donner mon attention à toutes ces parties de l'art, de ne pas la donner surtout à celle des targettes brasées au cuivre, à l'étain, à l'argent; à celle des targettes émaillées en toute sorte de couleurs; à celle des ornemens en fer fondu, de l'invention du célèbre Biscornette[65]; surtout à celle des feuillages, des ramages, où l'art s'est joué du fer, l'a aminci, l'a contourné, l'a enroulé, où il l'a diversement coloré, seulement par les diverses trempes[66].

La serrurerie des meubles, a-t-il continué, ne vous a-t-elle pas semblé encore plus belle? Il n'est pas possible que vous ayez vu sans un vif plaisir celle des grands coffres-forts, des coffrets en fer, des coffrets de bois dont les serrures à huit, dix, douze pennes, ont des clefs si artistement, mais si

difficilement travaillées, que l'ouvrier met à un penneton, à un seul anneau des mois, des années entières[67]. Je suis sûr qu'il en est de même de ces cadenas en gland, en poires, en raisins, en toutes sortes de formes[68]; qu'il en est de même de ces placages chargés de quatrains français, grecs[69]; de maximes en écriture brillante, étincelante[70]. Je suivais depuis assez long-temps cet homme, j'étais comme enchaîné à ses côtés par le plaisir ou le besoin de l'entendre.

La taillanderie.

Il a continué : Je viens de dire que l'ouvrier français est le plus habile à mettre en œuvre les métaux, témoin encore les ouvrages des soixante mille que serruriers que taillandiers de Saint-Étienne ou du Forez qu'on expose jusqu'en Afrique, jusqu'au fond de l'Ethiopie[71]. Cependant la France paie chaque année huit cent mille francs de faulx à l'Allemagne[72]. Je fais donc une exception.

La vrillerie.

J'en fais une autre. Bien que la machine à tailler les limes soit gravée ou décrite dans tous les livres[73], la France continue à acheter les siennes chez ses voisins[74].

La dinauderie.

Je n'en fais plus. Le cuivre, le laiton, est en

France partout façonné en vases de formes nouvelles, partout teint de diverses couleurs, partout étendu en placages, en filets sur les meubles où il brille, où il rayonne [75].

La plomberie.

Maintenant, au moyen des nouveaux excellens tire-plomb, les plombs de nos vitres sont également aplatis, également amincis, également ouverts des deux côtés [76].

Dans nos maisons le plomb est la matière d'une infinité de meubles dorés sans or, dorés avec du safran de fer, de l'orpiment, du vitriol [77].

Dans nos villes le plomb couvre tous les jours un plus grand nombre d'édifices. Il veine en canaux le sol au-dessous de nos pieds. Il s'élève, au milieu des fontaines publiques, en gerbes d'argent, d'or [78], surmontées par des gerbes d'eau.

La poterie d'étain.

Monsieur, m'a dit cet homme, que je ne cessais de suivre, d'écouter, d'applaudir, de remercier, vous aimez les arts; je voudrais ne pas être obligé de vous quitter dans un moment; toutefois j'ai encore le temps de vous parler aussi des ouvrages en étain, peut-être de l'orfévrerie.

J'entre chez un bourgeois, je crois entrer chez un seigneur en voyant sa vaisselle d'étain qui a

l'éclat et les élégantes formes de la vaisselle d'argent [79].

L'orfévrerie.

J'entre chez un seigneur, je crois entrer chez Lucullus, chez Périclès : toute son argenterie semble avoir été servie sur leurs tables. Aujourd'hui on entend Courtois[80], on entend les orfèvres du pont Saint-Michel, c'est-à-dire les meilleurs orfèvres du monde[81], on entend dans toute la France tous les orfèvres continuellement crier dans leurs ateliers : le romain ! l'étrusque ! le grec ! l'antique ! l'antique [82].

La dorure.

A mon grand regret cet homme me quitta. Je fus tout étonné et je le suis encore, qu'il n'employât pas un moment qui lui restait à me parler de la dorure sur métaux. En quelques mots il pouvait me faire sommairement connaître les ingénieux procédés pour battre l'or au moyen du vélin, et pour le réduire en feuilles tellement minces que celles d'un petit livret de cinq sols suffisent à dorer une statue de grandeur naturelle[83]; tellement minces que la dorure des galons n'est que la deux-centième partie de l'argent qu'il recouvre [84]. Je fus surpris surtout qu'il ne me parlât pas des ingénieux procédés pour dorer avec l'or moulu, ou l'or amalgamé avec le mercure [85].

L'horlogerie.

Un de ces jours j'allai chez un horloger de la rue de Laharpe. Je marchandai; je fis mes offres : Oh ! me dit-il, de même que vous payez moins le vin de Montmartre que le bon vin de Surène [86], vous paierez moins l'horlogerie de Paris que l'horlogerie de Blois [87]. — Maître, que vos montres d'horloge [88] en or, en argent, en cuivre, en cristal, [89] soient ou de Paris ou de Blois, on ne peut que les admirer. Elles ne sont guère plus grosses que le poing [90] et elles marquent les heures, même les minutes[91], avec l'exactitude du cours du soleil ; je me suis plu à voir qu'à plusieurs l'ouvrier a eu le courage de mettre une montre solaire au revers de sa montre à rouages[92], afin que l'une fût la preuve de la bonté de l'autre. — Monsieur, ces toutes petites montres d'horloge, qu'à force de dépense et d'art on pourrait faire bien plus petites, sont filles de ces horloges sonnantes suspendues à nos cheminées qui ne sont guère plus grosses que la tête [93], et petites-filles de ces grosses horloges qui remplissent les sommets de nos clochers et de nos donjons[94]. Toutefois la gloire de l'art appartient encore toujours aux grosses horloges; maintenant elles sonnent, comme celle du célèbre Balam, qui a laissé à Château-Thierry un admirable monument de son art[95], les demi-heures, les quarts-d'heure [96].

Elles les sonnent même en musique [97]. Elles vous effraient comme celle de Nicolas Copernic, à Strasbourg[98], comme celle de Lippe de Bâle, à Lyon[99], par les personnages de bronze que vous voyez quitter leur place pour aller frapper les heures et venir la reprendre après les avoir frappées [100]. Elles vous réjouissent au contraire comme celle du château d'Anet, où un grand cerf en bronze que poursuit au son des cors une meute de chiens aboyant, frappe en fuyant les heures avec le pied [101].

La poterie de terre.

Me voilà de nouveau en Picardie pour quelques momens; je veux dire qu'en voulant parler de la poterie mes souvenirs me reportent à mon voyage dans cette province. Je passai à Dourdan, ville toute remplie de potiers de terre dont les armoiries sont trois pots [102], de même qu'à Bourges, ville toute remplie de drapiers, elles sont un mouton à longue laine[103]. Je passai ensuite à Beauvais, où ne pouvant m'arrêter que très peu de temps, j'aimai mieux ce jour-là voir les pots et les écuelles de cette ville que ses hauts et magnifiques édifices. Cependant, comme je savais que l'art du potier de terre, si ancien, si naturel à l'homme qu'on l'a retrouvé chez les sauvages de l'Amérique [104], n'a pas fait et n'a pu faire de grands progrès; comme d'ailleurs j'avais vu dans la Normandie les belles gresseries sans cou-

verte[105], je ne manifestai pas à Beauvais une grande admiration pour la poterie, pour les flacons vernissés en bleu[106]. Oh! me dit un des chefs d'atelier, ne méprisez pas notre vaisselle de terre : elle n'est pas encore si commune que dans beaucoup de ménages on n'en ressoude les cassures avec du blanc-d'œuf et de la chaux [107], et que bien de petits bourgeois ne s'en passent et ne mangent sur des assiettes de fer [108] ou de bois [109].

La faïencerie.

Monsieur ! me dit un autre chef, c'est que peut-être vous avez visité les faïenceries de Paris[110], peut-être même celles de Nevers [111] ; c'est que peut-être vous avez même visité celles de Xaintes[112]. Oui, lui répondis-je, cela est vrai. Aussitôt l'atelier se remplit d'ouvriers des autres ateliers qui s'appelaient de proche en proche : tous voulaient voir un homme qui avait vu les faïenceries de Xaintes ; tous voulaient savoir comment était fait le fameux Bernard de Palissy, ce premier fabricant de faïence française[113]; comment il procédait, comment il opérait. Je les satisfis d'abord sur sa personne, sa fortune, sur son titre d'inventeur des rustiques figulines du roi et du connétable de Montmorenci que le roi et le connétable lui avaient permis de prendre[114]. Je leur dis ensuite qu'ainsi que tous les habiles potiers il choisissait de bonne argile, qu'il la battait

avec une verge de fer, qu'il la pétrissait, la corroyait jusque dans les plus petites parties, qu'il l'épurait, qu'il la tournait avec dextérité sur la roue, qu'il la façonnait avec goût tantôt en assiettes, en plats, en vases ordinaires, tantôt en assiettes, en plats, en vases remplis de fruits, de serpens, d'animaux en bossage[115].

L'émaillerie.

Mais, ajoutai-je, une des grandes difficultés est la couverte ou l'émail que Bernard compose ainsi que les émailleurs sur cuivre, c'est-à-dire qu'il prend du sable, des cendres gravelées, du salicor, de la pierre du Périgord, de l'antimoine, de la litarge, du soufre, du cuivre, du plomb, de l'étain, du fer, de l'acier[116]; une autre grande difficulté, surtout pour les pièces plates, unies, est la peinture à ramages verts, bleus[117], ou bien à personnages comme la faïence peinte par Raphaël[118], une autre plus grande et la plus grande est quand l'arrangement des pièces dans les fours est terminé, la conduite du feu[119]; mais aussi quel plaisir pour les faïenciers, lorsqu'ils défournent leurs pièces, de voir, de tenir de la faïence !

La porcelainerie.

Ils voulurent savoir ensuite si maintenant l'on ne pourrait avoir, aussi bien que de la faïence, de

la porcelaine française : Non, leur dis-je, car soit que la porcelaine consiste en terre ou en sable[120], soit plutôt, ainsi que je le crois, qu'elle consiste en nacre de coquilles pilées[121], la nature a refusé à la France et à l'Europe ces matières.

Les questions recommencèrent : aucune, je pense, ne demeura ou sans bonne ou sans mauvaise réponse.

La verrerie.

J'aime bien l'anecdote de ce cavalier comme moi espagnol, comme moi se trouvant à Paris, cherchant comme moi à s'instruire, qui, à son retour de Saint-Germain-en-Laye qu'il était allé visiter, ne laissa pas débrider son cheval, et remonta dessus dès qu'il apprit qu'il y avait une manufacture de glaces, et ne revint qu'après avoir examiné une à une les savantes opérations d'un art, alors tout nouvellement français. Cette anecdote peut avoir tout au plus cinquante ans[122].

Aujourd'hui ces opérations sont de plus en plus connues ; la description en est dans plusieurs livres[123] : voici les principales.

L'ouvrier souffle d'abord au bout de son tube de fer, qu'il a plongé dans le verre en pâte, un grand globe de verre qu'il fend avec des cisailles ; ensuite il aplatit ce verre ; ensuite il le carre ; il le fait chauffer ; il l'étend sous une masse de fer, et l'aplatit encore ; il le laisse refroidir ; ensuite au

moyen de l'émeril et du sable il le polit sur les deux faces, il le couche ; il applique dessus une légère plaque d'étain, sur laquelle il répand de l'argent vif, qu'il distribue également sur toute la surface. Il met par-dessus une feuille de papier ; par-dessus la feuille de papier une pièce d'étoffe de même grandeur. Il comprime fortement le mercure sous un grand poids. La glace est faite[124].

Avec l'art de faire le verre des glaces s'est perfectionné l'art de faire le verre blanc qui, au moyen du sel de barille, subsistué au sel des plantes et notamment à celui des fougères[125], n'est plus si jaunâtre que dans le Nivernais[126], le Lyonnais[127], si verdâtre que dans l'Armagnac[128]. Grâce à nos deux ou trois mille gentilshommes verriers[129], la plupart élèves des verriers italiens[130], les Français ne boivent plus dans des tasses de poterie, mais dans des tasses de verre teint en toute sorte de couleurs, en bleu, en jaune, en vert, en rouge, façonné en toute sorte de formes, en nef, en cloche, en cheval, en oiseau, en église[131].

La verroterie.

Je remarquerai comme progrès de l'art en France, que les Italiens, il n'y a pas un siècle, riaient des Français qui ne distinguaient pas des vraies pierreries les pierreries en verre qu'ils leur vendaient[132]. Aujourd'hui les Français en font

d'aussi belles que celles des Italiens[133], et les Italiens ne rient plus.

La hucherie.

On n'a pas idée du bruit des encans de France, des encans de Paris, des encans de l'après-midi; il s'en faisait un la semaine dernière, dans une maison du beau quartier du Louvre, au moment où je passais. Je crus qu'on se querellait ou qu'on se battait, qu'il fallait aller porter du secours; quelques personnes entraient, je les suivis: je me trouvai au milieu de la vente des meubles d'un haut magistrat, décédé depuis peu. On enlevait les tonneaux et les autres futailles qu'on venait de vendre, on vendait la hucherie ou meubles en menuiserie; on criait: le garde-manger! à tant! le buffet! à tant! Un maître d'hôtel fut le dernier enchérisseur d'une jolie armoire à confitures[134], il le fut encore d'un superbe dressoir taillé à feuillage[135]. Cependant on rangeait autour de nous des bahuts, des huches, des coffres couverts de cuirs de diverses couleurs, rehaussés de placages de divers métaux[136]; des bancs pleins, des bancs à claire-voie, des bancs à dossier, des bancs à coucher ou des bancs-lits[137]; des chaises en planches sculptées, cirées, frottées comme les bancs[138]; des chaises dépouillées de leurs housses[139], afin de laisser voir leur garniture en maroquin[140], en drap[141], en velours[142], en tapisserie[143], en broderie[144]; des chaises pliantes, des

des chaises à roulettes, à ressorts pour les malades ou les infirmes [145]; des fauteuils dorés, argentés [146]; des tabourets, des placets, des sellettes [147] de plusieurs façons. Tous ces meubles étaient vendus et enlevés en quelques instans.

La tabletterie.

Tant qu'on vendit des pupitres à quatre, cinq étages [148], des tablettes de livres, des tables à écrire, les enchères ne furent guère échauffées; mais bientôt elles s'échauffèrent quand on cria des tables à pieds tournés [149], à tiroirs odorans [150], à dessus en cuir noir, chargé de ramages, de fleurs, d'inscriptions en or [151].

L'ébénisterie.

Elles ne s'échauffèrent pas moins quand on en fut aux armoires, aux secrétaires en placage, en bois d'ébène [152], en bois de rose [153], en bois étrangers contrefaits par la coction des bois indigènes dans de l'huile combinée avec du vitriol et du soufre [154], en bois indigènes teints dans des bains de couleurs combinées avec de l'alun [155]. J'étais de plus en plus assourdi; je me retirai.

La buisserie.

Dans ces encans j'ai cependant appris beaucoup de choses; toutefois j'en ai appris beaucoup plus en

fréquentant les marchands de Paris, en achetant, surtout en payant bien.

On vend en France toute sorte d'ouvrages de buis ; mais on ne les y fabrique pas tous. Il s'en fabrique une partie dans les pays étrangers[156], et souvent avec du buis de France.

L'ivoirerie.

On ne fabrique pas non plus en France tous les ouvrages d'ivoire qu'on y vend[157], bien que les tourneurs y travaillent l'ivoire avec tant de délicatesse qu'ils renferment tout un jeu de quilles dans une petite boule pas plus grosse qu'un grain de raisin[158].

La bimbloterie.

J'ai appris aussi que ces bilboquets, ces sauteraux[159], ces poupées, ces bergamotes, ces oiselets en carton[160], ces jolis joujous qui paraissaient tous de main française n'étaient pas tous faits en France[161].

La quincaillerie.

Bien que dans ce pays on jette mieux en sable le métal[162], qu'on ramollisse, qu'on redresse, qu'on teigne la corne, l'écaille mieux que partout ailleurs[163], tous les petits ouvrages en fonte, en

corne, en écaille qui y sont vendus n'y sont pas faits[164].

La tapisserie.

C'est fort singulier que tout aujourd'hui il me vienne je ne sais combien de choses sur la beauté du château de Fontainebleau, et qu'en ce moment je ne puisse parler que de son ameublement.

La première fois que je visitai ce château je faisais en sortant éclater mon admiration pour toutes les richesses et les magnificences qu'il renferme; quelqu'un qui était présent me dit que, puisque je ne parlais pas des tapisseries, je ne les avais pas vues. Je les ai vues, lui dis-je; il me répondit que je ne les avais pas assez vues. Véritablement il me rappela successivement et avec beaucoup d'ordre que j'avais d'abord marché sur des tapis mélangés de chanvre, de lin, de coton et de laine[165]; que j'avais ensuite marché sur des tapis verts à grandes bordures jaunes, ensuite sur des tapis de velours façon de Turquie, façon de Perse[166]. Il me rappela aussi que les vrais tapis de Turquie, les vrais tapis de Perse couvraient les tables[167]. Il me rappela que les belles salles étaient successivement tendues des tapisseries des différentes saisons[168]; que plusieurs appartemens étaient tendus de verdures d'Auvergne, de Feltrin[169]; que d'autres l'étaient de tapisseries blanches, vertes, à devises et à chiffres[170]; que d'autres l'étaient de tapisseries de Lorraine[171];

que les plus riches l'étaient de tapisseries faites à Paris, dans les ateliers de Dubourg, sur les dessins de Larembert [172]. Il me rappela tout cela si bien que je me le rappelle parfaitement encore.

Il ne me rappela pas, il m'apprit qu'au temps de la barbarie de l'art les tapisseries étaient infiniment plus précieuses qu'aujourd'hui, et qu'à la cour, de même qu'il y avait des gardes du trésor, il y avait des gardes des tapisseries [173].

La chapellerie.

Me voilà, je crois, maintenant aux chapeaux; j'en sais beaucoup, mais monsieur André en sait beaucoup plus, et je ne puis mieux en parler qu'en répétant ce qu'il m'en a dit.

Monsieur André est un des plus aimables voisins qu'on puisse avoir. Un jour mon perroquet, qui avait bien déjeuné, s'envola chez lui. Je vis que mon perroquet lui plaisait; je le lui laissai et le lui donnai. Peu de temps après il vient me voir. Il étudie les arts autant que je les étudie. Nous nous en entretînmes; nous en discourûmes fort longtemps, et je finis par lui montrer cette partie de mon journal qui leur est relative. Vous voyez, lui dis-je, qu'en ce moment je m'occupe des vêtemens. Messire, me dit-il d'un air franc et ouvert, je puis vous fournir quelques documens; voulez-

vous en garder note? Je pris du papier et une plume, et j'écrivis ce qui suit :

Lorsqu'au sortir de la messe ou des vêpres on se trouve aux galeries de l'église, on peut facilement savoir qu'elle est la mode actuelle des couleurs et des formes des coiffures. Vous voyez des chapeaux blancs, noirs, gris, verts[174], des chapeaux couverts de taffetas, des chapeaux couverts de velours[175], des chapeaux pointus en pain de sucre sur la tête des gens de guerre[176], des chapeaux à aile retroussée, à panaches sur la tête des gens du monde[177].

Les chapeliers feutrent fort bien la laine, le lapin, le lièvre, le castor, et leur donnent un beau noir[178]. Le prix ordinaire de leurs chapeaux ne passe guère trente sous[198] : leurs fabriques suffisent aujourd'hui à la France.

Les plumassiers français teignent aussi fort bien les plumes; ils emploient le sureau, le safran et le vinaigre[180].

La frisure.

Monsieur André continua ainsi : L'art de la frisure compte à peine quelques années et nous en avons atteint la perfection. Le perruquier français est, depuis Henri III, le premier en Europe. Regardez ce jeune élégant qui sort de ses mains : il balance sur son front l'édifice de sa chevelure pou-

drée de poudres odorantes[181] ; ses moustaches sont cirées en croc ; une petite barbe cirée aussi en pointe termine gracieusement le bas de son visage[182] ; il va dans la société des dames : il est sûr de son fait.

La toilerie.

Belles et belles toiles de Normandie ; belles et belles toiles de Bretagne[183] ; belles et belles toiles de Châtellerauld[184]. La toilerie de France n'a pas de rivale, même dans les Pays-Bas[185].

On dit que la Picardie, contre les lois et contre les intérêts du commerce, vend à l'étranger ses lins[186] au lieu de les ouvrer ; c'est une honte.

Les Hollandais sont venus établir en France des fabriques de grosses toiles de coffre[187] qui passent pour des toiles françaises, qui les déshonorent ; autre honte.

La lingerie.

Au jour actuel la couturière taille la toile, enfile l'aiguille, fait les points, compose l'empois, empèse par principes. Il y a au jour actuel des traités de tous les arts ; celui de la lingerie, avec figures des diverses pièces dont est formée une chemise[188], mérite d'être mentionné.

La draperie.

Dire comme bien des personnes que nos laines de

Berri sont plus douces que celles d'Espagne[189], c'est dire trop ; dire qu'elles sont aussi douces, c'est assez dire. Il me paraît que le tissage est de toutes les parties de la fabrication celle où nous avons fait le plus de progrès. Voilà les paremens de mon juste-au-corps ; ils sont tissus de manière qu'ils se trouvent blancs à l'endroit, rouges à l'envers[190]. Les tisserands français ont été les maîtres bénévoles des tisserands anglais[191], et ils sont encore hors de concurrence[192]. Rien ne surpasse la finesse de nos revêches, de nos estamets, de nos serges, l'éclat de nos frises, de nos camelots ondés[193].

La soierie.

Quant à nos soieries, où sont, je vous le demande, les plus habiles veloutiers, les plus habiles passementiers du monde? Pour moi, je crois qu'aujourd'hui ils sont à Tours, à Lyon[194]. Monsieur André, après avoir très bien décrit l'art d'élever les vers à soie, l'art de séparer des cocons la soie, de la mouliner[195], de la dévider aux tournettes qui mettent en mouvement cinquante dévidoirs à la fois[196], a ajoute : Venez maintenant dans nos fabriques, l'ouvrier vous étalera des crêpes de soie d'or et d'argent, fins, déliés, légers, admirables[197], des satins rayés d'or de velours à bouquets, à ramages, d'or ou d'argent[198], faits avec une richesse, un goût tels qu'on n'a pas le courage de marchander. Toutefois

croiriez-vous que nos Français, bien qu'ils veuillent tous, jusqu'aux villageois, être vêtus d'étoffes de soie ou de bourre de soie[199], ne les prisent si elles ne viennent de Venise, de Florence, de Lucques, ou de Gênes[200]; en sorte que tandis qu'à Londres les marchands anglais contrefont l'accent des marchands français[201], les marchands français contrefont à Paris l'accent des marchands italiens[202]. Une si déplorable manie décourage les manufactures que Louis XI éleva à Tours[203], celles que sous le règne de François Iᵉʳ a élevées aussi dans la même ville le seigneur de Semblançai[204], et celles qu'à Lyon vient d'élever l'industrieux Turquet[205]; mais il y a remède sinon à tout, du moins à cela, et en ce moment le roi, pour retenir en France les deux ou trois millions que chaque année[206] les Italiens viennent nous enlever, a d'abord fait planter la France de mûriers jusque sous ses fenêtres[207], et il a ensuite proscrit l'entrée des soies et des soieries italiennes[208].

Monsieur André, je vous prie de me donner le prix des soieries. — Le voici :

L'aune de velours à trois poils.	11 liv.	» s.
L'aune de taffetas à six fils. .	2	15
L'aune de Damas.	6	»
L'aune de satin.	6	» [209]

La teinturerie.

Tout se tient, poursuivit monsieur André; mais si quelque chose surtout se tient, c'est la draperie et la teinturerie. Dès que la draperie a eu repris ses travaux, elle a demandé à la teinturerie de nouveaux essais, de nouveaux efforts; nos teinturiers sont devenus également habiles dans la variété des ingrédiens, dans la variété des combinaisons, dans la variété des procédés. Avec la limaille ils font le noir[210]; avec la garance et la gaude, le beau noir; avec la graine d'écarlate ou avec la cochenille, le rouge; avec une première teinte de gaude, une seconde de cochenille, le violet. Ils ont teint une étoffe en rouge, ils la lessivent, ils la rendent d'un beau violet; ils l'ont teinte en noir, ils ne veulent pas changer la couleur, ils veulent au contraire la fixer : il baignent l'étoffe dans une eau de vitriol[211], et dans un baquet d'urine humaine s'ils veulent lui donner un grand éclat[212]. Eh! qu'ai-je besoin d'en dire davantage! les teinturiers de Lyon, de Tours sont connus dans l'Europe[213]; les teinturiers de Paris, parmi lesquels se distinguent les Gobelins[214], le sont jusque dans la Chine[215]. Vous aurez d'ailleurs à remarquer ici que l'indigo a été depuis long-temps et qu'il est aujourd'hui plus sévèrement que jamais interdit; le roi et le parlement disent qu'il appauvrit, qu'il brûle l'étoffe[216]; mais je crois que ce sont

les cultivateurs des grands champs de pastel qui le leur ont dit :

La façon des habits des hommes.

Maintenant le tailleur français s'empare de ces belles étoffes si bien tissées, si bien teintes ; il a dans ses mains les ciseaux dont il se sert si légèrement. Avec quelle élégance il oppose la draperie large et bouffante des manches à la draperie du corps tendue, serrée, écourtée au-dessus des hanches[217] ! Même principe, même goût pour la forme des chausses à la gigotte[218]; le haut, enflé par de légères lames de fer[219], est large, bouffant jusqu'aux genoux ; le bas est collant et à pli de jambe[220].

Si vous voulez écrire aussi, ajouta monsieur André, le prix des façons, c'est pour les habits de maîtres soixante sous, et pour celui des valets vingt sous[221].

Vous pouvez écrire encore qu'il y a de jeunes seigneurs assez fous pour mettre cinquante livres de perles à la broderie d'un habit qui leur revient souvent à trente, à quarante mille francs[222].

Monsieur André était de si bonne humeur qu'il me dit en riant : Puisque l'occasion s'en présente, vous saurez que parfois nos tailleurs ne sont pas plus honnêtes que les vôtres ; vous saurez que, pour vos chausses, au lieu de deux aunes de drap,

ils vous en font acheter trois[223] sous prétexte des doublures ou de la martingale, nouvelle invention des gens de cour qui permet, sans déranger les aiguillettes, les rubans de la ceinture, de satisfaire les besoins naturels[224]; et que, lorsque vous réclamez les retailles, ils vous font mille sermens qu'ils vous ont tout rendu, excepté ce qu'ils ont jeté dans la rue ; or, la rue, en terme de tailleur, est une grande armoire où ils serrent les pièces et les coupons qu'ils dérobent[225]. Les parlemens ont voulu sévir contre ces tours de métier[226], mais ils n'ont pu en venir à bout. Je me crois sûr que les tailleurs jettent dans la rue autant de morceaux de drap de la robe des juges que de l'habit de leurs autres pratiques.

La façon des habits des femmes.

Pour l'habillement des femmes, ce sont aussi des toiles, des étoffes, mais plus douces, plus légères, plus fines, d'une couleur plus délicate, d'un dessin plus gracieux.

Considéré dans son ensemble, ce bel habillement a la forme d'une horloge de sable ou de deux cloches opposées à leur sommet. Le corps de jupe très serré à la ceinture va en s'élargissant jusqu'au bas, le corps de robe très serré aussi à la ceinture, tendu sur le corset de baleine, va de même en s'élargissant jusqu'aux épaules, où par le développement

de la fraise il prend encore une plus grande ampleur[227]. On ne cesse de crier contre les parures actuelles ; je ne sais en vérité pourquoi, car depuis l'invention des cerceaux de baleine, des buscs et des vertugadins[228], les femmes n'ont jamais été mieux gardées, n'ont jamais été habillées d'une manière aussi respectable : il le faut, car elles n'ont jamais été aussi jolies.

C'est peut-être encore à écrire qu'on est infiniment moins rigoureux sur l'habillement légal des femmes, qu'au jour présent, quand elles sont trop bien habillées, trop bien coiffées, on ne les fait plus conduire en prison, par quarantaines, cinquantaines, soixantaines à la fois[229].

Les ceintures.

A mon grand plaisir et à mon grand profit, monsieur André ne s'arrêtait pas : Nous en sommes, me dit-il, aux ceintures.

Il en coûterait beaucoup pour avoir des ceintures d'argent : il en coûte beaucoup moins pour avoir des ceintures en étain qui ressemblent à des ceintures d'argent, et pour qu'elles y ressemblent encore davantage on les a faites à grillages appliqués sur satin, sur velours[230].

Le cuir.

Finissons par la chaussure.

L'art du tanneur qui fournit les matières à celui du cordonnier n'a cessé de changer et d'améliorer les instrumens, les procédés.

L'écharnage des peaux se fait maintenant sur le chevalet avec la pierre-ponce [231].

Dans la mégissserie et la maroquinerie, cet art ne s'est pas moins perfectionné. Actuellement le dégraissage se fait par le moyen de la presse [232]; et l'alun, méthodiquement employé, est devenu un excellent ingrédient pour fixer sur toute sorte de peaux toute sorte de couleurs [233].

Voulez-vous noter que nos fermiers font souvent chez eux tanner, mégisser, maroquiner les peaux de leurs bœufs, de leurs vaches, de leurs moutons [234]?

Les souliers.

Et même que nos bourgeois économes font venir dans leurs maisons les cordonniers et y font faire leurs souliers [235]?

Je crois incontestable que depuis plusieurs siècles l'art du cordonnier est, en France, arrêté, sinon dans son élan, du moins dans ses développemens.

Nous manquons de peaux crues, bien qu'on en importe de la Barbarie, du Cap-Vert, et même du Pérou [236].

Nous manquons encore plus de tanneurs, par conséquent de cuirs [237].

Nous manquons encore plus de cordonniers, par conséquent de souliers[238]; aussi les Flamands nous en apportent de grandes batelées[239], tous plus ou moins vieux, dont le pauvre peuple s'accommode fort bien.

Cependant nos souliers ne sont pas très chers.

On vend ceux de veau, de maroquin, à raison de 16 deniers le point. .	» fr.	13 s.	4 d.
Ceux de vache, à raison de 2 sous le point. . . .	1	»	»
La paire de grandes bottes.	7	»	»
La paire de bottines. . . .	3	»	»[240]

Pour mettre des bas de chausses de soie, des bas de soie[241], il a fallu des souliers de soie. On connaît dans tout le monde nos souliers de velours rouge déchiquetés en barbe d'écrevisse [242], lacés et serrés comme des jarretières par des nœuds de ruban [243]. On connaît aussi nos souliers à semelles de liége[244], nos patins, nos souliers à cric, ainsi appelés du bruit qu'ils font[245]. On ne connaît pas moins les souliers de nos femmes, leurs élégantes mules à talons déliés[246], leurs hauts patins à talons encore plus déliés[247]. Monsieur André s'est levé; messire! n'omettez pas que le Grand-Turc a fait demander solennellement au roi de France douze cordonniers de Paris[248], et il m'a salué et s'en est allé en riant.

Les combustibles.

Dès que l'antique hache fut sortie de sous le marteau des premiers métallurgistes ou des premiers forgerons, elle ne reposa plus. L'histoire a conservé le souvenir de vastes régions déboisées et enlevées à l'agriculture [249].

La France, plus vivace et mieux administrée, n'a pas encore manqué de bois ; mais le renchérissement successif qu'il éprouve [250] en fait prévoir la prochaine rareté.

Heureusement elle possède dans ses provinces du nord, dirai-je comme certains naturalistes, des terres où le sel blanc s'est évaporé, où seulement reste le sel noir qui a communiqué sa nature pesante, grasse et oléagineuse aux végétaux tombés en dissolution ; ou bien, comme d'autres, dirai-je des terres mélangées de végétaux qui se sont combinés avec le soufre et le salpêtre ; ou bien, comme d'autres, des terres où le soleil échauffant l'eau des marais la réduit en limon onctueux et bitumineux [251] ? je ne sais, mais toujours est-il sûr que dans la Picardie et l'Artois il y a de grandes tourbières [252], et que l'emploi de la tourbe, reconnue de nos jours propre à remplacer les autres combustibles [253], mieux que les lois les plus sévères, protégera les forêts qui restent à la France.

Les Français achètent de l'Angleterre et de l'Écosse

le charbon de terre[254] dont ils ont des mines très abondantes dans l'Orléanais[255], la Bourgogne[256], le Forez[257], le Rouergue[258], dont l'extraction, bien mieux que celle de la tourbe, protégerait les forêts; si je dis que c'est par habitude, je ne dis pas toute la vérité; mais je la dis toute si je dis que c'est et par habitude et par impéritie.

J'ajoute que la nouvelle invention des fours à voûte surbaissée qui diminue la consommation des combustibles[259] protégera aussi les forêts.

L'éclairage.

Dans le nord les Français brûlent à la lampe de l'huile de navette[260], dans le midi ils brûlent de l'huile de noix[261].

Je vanterai volontiers leur chandelle. Autrefois on ne la faisait qu'avec du suif pur[262]; aujourd'hui on la fait avec trois couches de cire, grossies d'une couche de suif[263]. On la fait aussi avec du marc d'huile de noix[264]. Autrefois une partie de la mèche était de chanvre[265]; aujourd'hui elle est toute de coton[266].

La chandelle de cire a été encore plus perfectionnée. A peine le mois de mars est commencé que le fermier visite ses ruches. Il en cueille la cire, et après l'avoir séparée du miel il la met dans une chaudière avec un peu d'eau; il la fait bouillir lentement pour que l'eau s'évapore; ensuite il la passe

à travers un linge, et il la verse dans de grandes écuelles de bois où elle se refroidit et forme de beaux pains jaunes.

C'est dans cet état qu'elle est vendue au cirier qui, après l'avoir plusieurs fois encore clarifiée, la blanchit de cette manière :

Lorsque la cire est fondue dans la chaudière, le cirier y plonge des palettes de bois plongées auparavant dans l'eau, afin que la cire n'y adhère pas et qu'elle s'en détache par feuilles minces. Ces feuilles minces sont ensuite exposées au grand air, à la rosée, sur des toiles où elles achèvent de se purifier et de blanchir[267].

On fabrique des chandelles de cire blanche, bleues, rouges, vertes, jaunes, jaspées, des chandelles de toutes les couleurs, de toutes les nuances[268].

Piolé, riolé comme la chandelle des rois, dit le proverbe[269]. Cette chandelle, diaprée des couleurs les plus gaies, rappelle la première des joyeuses soirées de l'année. Dans la boutique du cirier elle est pendue près de la chandelle des agonisans[270], de même que dans l'amanach le jour du mardi-gras se trouve près du jour des cendres[271].

On vend la livre de la chandelle de suif... 3 s.[272].

Et la livre de la chandelle de cire........ 18 »[273].

La cuisine.

Je veux qu'un homme que je rencontrai des-

cendant la côte de Clayes me raconte ici encore son histoire.

Il menait son cheval par la bride, je menais le mien de même ; nous fûmes obligés de nous ranger l'un à côté de l'autre pour laisser passer une file de charrettes. Quand elles furent passées nous ne nous séparâmes pas, nous continuâmes à marcher ensemble, et bientôt nous remontâmes ensemble à cheval ; mais au lieu de parler de la pluie et du beau temps, nous parlâmes de la guerre en général, et ensuite de la guerre civile qu'avait excitée la réforme de Calvin. On ne saurait jamais croire, me dit cet homme, combien le diable s'agitait pour attirer les catholiques hors de l'église ; il les prenait par toute sorte de moyens, par tous leurs sens. J'ai eu quelquefois la gloire de lui tenir tête. Si vous pensez que je me vante, vous allez voir ce qui en est.

Je suis enfant de Paris, né dans la petite bourgeoisie. On me fit étudier par force, et mon dégoût augmenta avec l'âge. Quand j'eus terminé ma rhétorique, la philosophie m'ennuya tellement que je résolus de quitter le collége à la première occasion et de me faire cuisinier. J'avoue toutefois que pendant quelque temps la vanité m'arrêta ; mais je me dis qu'un bon cuisinier valait bien un mauvais médecin, un mauvais avocat, un pauvre prêtre. Enfin un beau matin je déjeunai de mon Aristote, et le lendemain je me mis en apprentis-

sage; c'est dans mon nouveau métier que mes progrès furent rapides.

Je me fis d'abord un système bien ordonné ; et de même que les philosophes classent les divers termes du discours en catégories, je classai de même les divers ustensiles de cuisine :

En ustensiles de fer, tels que les éventoirs à tube, les éolipiles ou machines à vapeur [274] pour enflammer le feu, tels que les horloges ou machines à rouages [275] pour tourner la broche ou les broches, tels que les poêles, les marmites à trois, quatre pieds[276], les porte-plats [277] ;

En ustensiles de cuivre, tels que les poêlons, les chapelles ou fontaines, les poissonnières, les chaponnières, les tourtières [278] ;

En ustensiles d'étain, tels que les aiguières, les bassins, les soupières, la vaisselle [279].

A l'exemple des philosophes, je me fis aussi des axiomes :

Blé d'un an, farine d'un mois, pain d'un jour[280] ;

Quarante animaux terrestres bons à manger, quatre cents aquatiques [281].

Tous les mois où il y a une R les huîtres sont bonnes [282].

En février les bonnes poules [283].

Bon mouton que celui qui a été mordu par le loup [284].

Quand il passait un étranger, je ne cessais de l'interroger ; mais ce n'était pas sur les anciens

monumens, sur les mœurs ou les usages de son pays : monsieur, votre poisson est-il bon? et votre volaille? vos légumes? vos fruits? et quand j'apprenais quelque chose, je l'écrivais aussitôt, et mes tablettes faisaient naturellement suite à mes axiomes.

Le bœuf du Limousin est bon [285] : celui de la Champagne est meilleur [286].

Le mouton du Berry est bon[287] : celui du Rouergue est meilleur [288].

Le chevreau de l'Auvergne est bon [289] : celui du Poitou est meilleur [290].

La volaille du Mans est bonne [291] : celle de Caussade est meilleure [292].

Les oisons de Beaune, du Lyonnais sont bons[293] : ceux de la Gascogne sont meilleurs [294].

Les tripes de Paris sont bonnes [295] : les andouilles de Troyes sont excellentes, les meilleures [296].

Les jambons de Lyon sont excellens[297] : ceux de Bayonne sont meilleurs [298].

Les langues fumées de l'Auvergne sont bonnes[299]: celles de Langres sont meilleures [300].

Les huîtres du Hâvre sont bonnes[301] : celles de la Saintonge, d'Angoulême, du Médoc sont excellentes [302].

Les carpes de la Saône sont bonnes [303].

Les éperlans de Quillebœuf sont bons [304].

Les sardines de La Rochelle; celles d'Antibes[305] sont bonnes, bonnes, excellentes, excellentes.

Le thon de Marseille est bon, excellent [306].

Le beurre de la Normandie sentant la violette est bon : celui de la Bretagne orangé, est exquis [307].

Le fromage de la Brie [308], du Dauphiné [309], du Languedoc [310] est bon ; le fromage vert de la Provence [311] est bon ; le fromage bleu de Roquefort est très bon, le meilleur [312].

La moutarde de Saint-Maixent est excellente ; celle de Dijon est la meilleure [313].

Le cotignac d'Orléans est bon [314].

Les biscuits de Rheims sont bons [315].

Les dragées de Verdun sont excellentes [316] : les dragées au musc, les muscadins de Lyon sont excellens [317].

Bientôt je me persuadai qu'un bon cuisinier devait se faire aider par la nature, et que c'était aux alimens dont on nourrissait les animaux à en assaisonner le plus savoureusement la chair. Je fis faire des cages privées de lumière, où j'engraissai la volaille avec de la farine d'ivraie, de froment, d'orge [318] ; il n'y avait rien de meilleur que mes chapons engraissés dans des caisses où ils ne pouvaient se tourner, se remuer [319] ; que mes pigeons auxquels on n'avait donné que de la mie de pain trempée dans le vin [320] ; que mes paons auxquels on n'avait donné que du marc de cidre [321] ; que mes agneaux qui n'avaient pas mangé d'herbe, qui avaient en même temps tété deux mères [322]. Il n'y avait rien de plus délicat, de plus odorant que la

chair de mes jeunes pourceaux nourris avec des panais[323] et qu'avant de les faire rôtir on avait remplis de fines herbes[324].

Quelle attention ne mettais-je pas d'ailleurs à interroger continuellement mon goût en même temps que celui des gens instruits, des gens riches, à corriger le mien par le leur, et le leur par le mien !

Enfin je me fis connaître. L'archidiacre d'un grand chapitre m'envoya chercher, et m'offrit beaucoup ; mais l'abbé d'un grand monastère vint lui-même me parler et m'offrit davantage. Maître Luc, me dit-il, j'ai goûté de vos hors-d'œuvres, j'en suis enthousiaste, et il me semble que chez nous vos talens seraient sur un plus vaste théâtre; ce n'est pas tout, ils deviendraient plus utiles, ils seraient en quelque manière sanctifiés. Vous saurez, continua-t-il, que depuis quelque temps les Calvinistes nous enlèvent des novices et même des profès. Venez nous aider à les retenir par tous les plaisirs permis, particulièrement par ceux de la bonne chère. Dans ces temps difficiles on ne peut mieux chasser d'un couvent de Bernardins le diable que par la poêle ou la broche. L'abbé obtint la préférence. Je le suivis.

A mon arrivée les anciens de l'abbaye m'entourèrent. Mon ami, me dirent-ils, en me flattant de la main, défendez-nous contre Luther, Calvin, Zuingle, Bèze, Mélanchton, Ecolampade. Mes

révérends, leur répondis-je, avec mes bisques[325], je me moque de Luther; avec ma glace musquée, sucrée, avec ma neige parfumée à la rose[326], je me moque de Calvin; avec.... avec.... je me moque de celui-ci... de celui-là... et de tous les autres.

Je leur tins parole.

Le bon abbé, les anciens et moi nous nous félicitons du calme et de l'hilarité répandus sur tous les visages, lorsqu'aux approches de la fête de l'ordre les dangers redoublèrent. Nous vîmes rôder autour de l'enclos des marchands de Genève qu'on soupçonnait d'être ou des libraires de cette ville vendant secrètement leurs livres[327], ou des ministres déguisés. Ce ne fut pas tout: des essaims de jeunes Cauchoises allant en pélerinage venaient longuement prier à notre église; or, ceux qui ont été au pays de ces jeunes filles, qui savent qu'il n'y a rien de plus parfait que leur taille, de plus blanc que leur peau, de plus noir que leurs beaux yeux, se doutent du ravage que leur dévotieuse présence pouvait faire dans les rangs de nos jeunes moines; l'abbé, le prieur, le sous-prieur, en furent épouvantés: Maître Luc, me dirent-ils, tout le noviciat devient en classe de plus en plus raisonneur, à la récréation de plus en plus indisciplinable, et au dortoir nous entendons la nuit de plus en plus soupirer. Notre recours est en vous: aux armes! maître Luc, aux armes! Mes révérends, leur dis-je de nouveau, je vous réponds de vos novices,

et je leur tins de nouveau parole. Les cloches, au jour de la fête de notre saint patron, sonnèrent en même temps la fête de l'art, et en même temps ma victoire. On n'était qu'au milieu du repas lorsque mes gens et moi portâmes en grande pompe un ânon[328], gras, tendre, sur un grand plat fait exprès à sa mesure pendant qu'il pâturait et qu'il bondissait encore dans le pré de l'abbaye. Il était piqué de lard de sanglier[329], il était rôti à point, il exhalait le fumet le plus appétissant. Jamais, non, jamais je n'ai entendu applaudir ainsi un plat; jamais, non, jamais, je n'entendrai de si grandes acclamations. Mais quoi! je n ai pas fini. Au dessert je servis des sucreries figurant les viandes[330] dont on venait de manger, et non de belles Cauchoises, et non des personnages indécens, comme c'est malheureusement aujourd'hui la mode[331]. Pensez d'ailleurs qu'il ne manquait ni pain d'épice à la cannelle, à la muscade, au girofle[332], ni gaufres, ni masse-pains, ni pâte d'abricots[333], ni conserves de roses, ni conserves de Provins[334]. Pensez qu'il n'y manquait non plus ni vins fins, ni vins muscats, ni vins artificiels, ni vins de groseilles, de framboises, de coings, de prunes, de fenouil[335], ni hippocras au vin d'Espagne ou de Malvoisie, ni clairette au vin blanc, au miel écumé, au girofle, au safran, au musc[336]. Pensez qu'il n'y manquait rien de tout ce qui peut flatter la vue, l'odorat et le goût; aussi notre jeunesse, revenant sincèrement à

ses devoirs et à ses vœux, finit, avant de se lever, par entonner l'hymne de saint Bernard, et jura de lui être éternellement fidèle.

Le lendemain, les moines s'assemblèrent au son de la cloche *ad capitulum capitulantes*[337], et, en vertu des priviléges de leurs anciennes chartes, me nommèrent solennellement cuisinier héréditaire de l'abbaye[338].

Tout à coup le cuisinier héréditaire cessa de parler; il apercevait à sa droite le chemin de l'abbaye. Il me dit, avant de me quitter, combien il était charmé de ma rencontre; mais emporté par son cheval qui sentait la grange et le foin des moines, il ne put achever son compliment, l'autre moitié resta dans sa bouche.

Les instrumens des jeux.

Reviendrai-je encore au travail de Dominique? et pourquoi pas.

Dominique, dans sa description des arts et métiers, divise les instrumens des jeux en instrumens de jeux sur terre et en instrumens de jeux sur table.

Commençant par les premiers,

Il parle du jeu du palet[339];

Il parle du jeu de boules[340];

Il parle du jeu de mail, palemail ou jeu de boules poussées par des maillets emmanchés de pals,

de bâtons, dans une enceinte ou de planches ou de maçonnerie, ou de terrasses gazonnées[341];

Il parle du jeu des quilles[342] ou jeu de boules, poussant, renversant des pals, des bâtons dressés;

Il parle du jeu de paume, jeu de boules faites en laine, en crin, poussées et repoussées avec des raquettes, soit en plein air, soit dans des bâtimens clos[343] dont la prodigieuse multiplicité avait, il n'y a pas très long-temps, effrayé le parlement[344].

Continuant par les instrumens des jeux sur table :

Il parle du jeu du galet, jeu du palet poussé et repoussé avec la main sur une table entourée d'une large rainure, où celui qui laisse tomber le galet, le palet, perd[345];

Il parle du jeu de billard, espèce de jeu de palemail sur une table tendue d'un tapis, où les boules, au lieu d'être poussées dans la même direction par un maillet, sont poussées l'une contre l'autre par le bout de bâtons appelés billards[346];

Il parle du jeu des dés[347], originairement le jeu des osselets;

Il parle du jeu des échecs[348];

Il parle du jeu des dames, matériellement le jeu des échecs, moins les grosses pièces[349]. Il dit qu'on pourrait mettre ce jeu dans une division de jeux sur siége. Effectivement, il y a un grand nombre de formes, de tabourets, de scabelles, qui ont le dessus empreint d'un damier[350];

Il parle du jeu de cartes et de tarots[351], originairement, lui a-t-on dit, un jeu d'images[352], auquel a été depuis ajouté un jeu de dés dont les points, depuis un jusqu'à dix, ont été empreints sur les cartons ou cartes[353].

Ensuite il dit que la plus grande partie des instrumens des jeux se fabriquent au tour, parce que la forme du rond, du cercle, de la roue, de la boule, est celle qui se prête le plus au hasard.

Ensuite il dit que le jeu des cartes envahira ou dominera tous les autres;

Parce qu'il est le jeu le plus joli;

Parce qu'il est le plus varié;

Parce qu'il est le plus amusant;

Parce qu'il est le jeu de tous les temps, de toutes les saisons, de toutes les heures;

Parce qu'il est le jeu des hommes, des femmes, des vieillards, des enfans; le jeu de tous les sexes et de tous les âges.

Les instrumens de musique.

Au moins la moitié de ce chapitre est de Dominique; mais, cette moitié, je l'ai raccourcie de beaucoup; et sans doute si Dominique eût à son tour retravaillé la mienne, il l'eût de beaucoup allongée.

Dans les maisons où il y a salle à manger, salle de compagnie, salle de jeu, il y a ordinairement

salle de musique. Les bancs des musiciens sont rangés : je vois étalés sur leurs pupitres les jolis cahiers d'Attaignant[354] et de Ballart[355], qui aujourd'hui impriment les signes des sons, les signes de la musique, aussi bien que les signes des pensées, les signes de la parole.

Au-dessus des cahiers sont pendus ou posés des instrumens de toute espèce.

Il ne m'est guère possible et il m'importe assez peu de savoir quel est le plus ancien. J'aperçois dans le fond l'orgue avec ses divers jeux qui reçoivent l'air des porte-vents qui le reçoivent des soufflets. Je sais qu'aujourd'hui le porte-vent est garni d'une claquette ou tremblant, et que les jeux ont chacun leurs basses ou pédales, dont la touche se trouve sous le pied[356].

Tout près est le clavecin, fils de l'orgue.

Pour moi, et sans doute pour bien d'autres, ce sont les rois des instrumens. L'un est à lui seul un concert d'instrumens à vent ; l'autre un concert d'instrumens à corde[357].

L'orgue fait en même temps entendre la trompette à potence, à tortil[358], le dessus de trompette ou clairon[359], la basse de trompette ou saquebute[360]. Il fait en même temps entendre le haut-bois, le dessus de haut-bois ou petit haut-bois, les basses du haut-bois ou grands haut-bois de deux, trois pieds de long[361], la flûte à bec, le dessus de flûte

ou flûtet, la basse de flûte, ou flûte allemande, ou flûte traversière, ou grande flûte à neuf trous[362].

Le clavecin, l'orgue à cordes, fait entendre la mélodieuse viole, le dessus de viole ou violon, la première basse de viole ou viole bâtarde, la seconde basse de viole ou contra, la basse de viole, ou simplement la basse[363]. Il fait entendre aussi le luth, le téorbe, la guiterne, et les autres instrumens de percussion[364].

Je suis fâché que dans plusieurs concerts on bannisse la trompette marine, cette ancienne basse retentissante composée de trois tables en triangle, assemblée, emmanchée d'une longue touche, montée d'une seule corde portant sur un chevalet dont un pied, qui n'est pas fixe, imite, par le tremblement que lui fait faire la vibration de la corde sous l'archet, le son d'une trompette[365].

C'est un miracle, dit-on, que la justesse de nos instrumens actuels. Ah! non, ce n'est pas un miracle, quand on considère qu'outre les bonnes méthodes instrumentales, telles que le Traité de musique pratique par Bulland[366], rien n'est plus commun aujourd'hui que les Tablatures de flûte[367], de guitare[368], de luth[369], de sistre[370], d'épinette[371].

D'abord instrumens bons;

Puis instrumens beaux.

Autrefois les fabricans d'instrumens pouvaient bien employer l'étain, le cuivre pour faire les instrumens à vent; mais s'ils employaient l'argent ou

l'or, ils étaient querellés par les orfèvres[372]. Ils pouvaient bien aussi employer le sapin et le bois ordinaire, le buis, même l'ébène pour les instrumens à cordes; mais s'ils filetaient les ouïes ou les roses avec des bois coloriés, de la nacre, de l'ivoire, ils étaient querellés par les tabletiers[373]. Maintenant le roi les a réunis en corps de jurande, et il leur a permis d'employer toute sorte de matières[374]. On peut maintenant avoir de bons et beaux instrumens.

Les armes.

Ce chapitre est tout entier à Dominique; je le laisse à peu près tel qu'il l'a fait.

Les hommes ont commencé par se battre avec des ossemens, des mâchoires de grands animaux qu'on n'enterrait pas encore. Ces ossemens étaient de courtes massues, auxquelles ont succédé les longues et noueuses massues de bois épineux, auxquelles dans toutes les parties du monde ont en différens temps, mais chronologiquement, succédé d'autres meilleures ou plus meurtrières armes; car dans les mêmes besoins l'esprit humain est un, et opère toujours de même [375].

Au Pérou nous sommes encore à l'arc;

En Europe, en France, on a passé l'arc, l'arbalète; on les a abandonnés;

On en est au canon, à la couleuvrine.

On les a même passés ; on en est aux petits canons portatifs, à l'arquebuse, au mousquet.

Je vais dire de quelle manière on les fabrique à Saint-Étienne, où l'on a le charbon, le fer, les chutes d'eau[376] ; où sont les plus grands ateliers de la France[377], et sans doute du monde.

Le fer est laminé ; le fer laminé est courbé en tube ; le fer courbé en tube est soudé, fourbi, poli, foré, ajusté. C'est un canon d'arquebuse ou de mousquet qu'on enrichit quelquefois de gravures d'or moulu ; alors il est monté sur le bois ou fût ; il est ensuite garni de son serpentin[378] ; il est prêt à recevoir la mèche, la poudre, le plomb, à recevoir la mort, à la lancer.

La manière de forger les casques, les corps de cuirasse est la même que celle de forger les arquebuses ; celle de les fourbir, de les polir, la même ; celle de les graver, de les dorer, la même[379].

Dans les nouvelles fabriques on bat les lames d'épée au martinet[380].

Il ne tiendra pas à moi qu'on sache dans mon lointain pays combien la nation française est guerrière. Un de mes amis, valet de chambre d'un homme de robe, a voulu avant que je sortisse de la maison me montrer le cabinet d'armes : il y a des épées, des hallebardes, des pistolets, des escopettes, des poitrinaux, des arquebuses, des mousquets ; il y a six petits canons, six fauconneaux, montés sur leurs affûts[381].

Les voitures.

Maintenant plus de Dominique.

Les Français avec qui je vis me disent : un homme attentif comme vous ; un homme qui écoute comme vous... Je mérite peut-être quelquefois cette petite louange.

Il n'y a pas très long-temps que dans une maison où je me trouvai un avocat qui était peut-être un médecin, ou même un financier, ou même un commerçant, mais qui à sa mise ne me paraissait point porter sa science en carrosse, parla cependant assez pertinemment des carrosses. On va voir si je fus attentif, si j'écoutai bien.

Pour moi, dit-il, j'en sais plus qu'on en sait sur les litières et sur les carrosses ; j'en sais sans doute trop, car, dans le monde, toutes les fois que j'en entends parler, je suis obligé de redresser beaucoup de gens.

Je sais que nos litières à simple chaise à bras, à chaise encaissée, que nos litières à brancart sont anciennes en occident, et plus anciennes en orient[382] ;

Je sais encore mieux que je ne sais pas et qu'on ne sait pas quand pour la première fois elles ont été décorées de soieries, de franges, de glaces, de glaces couvertes de devises, de vers écrits en lettres d'or[383] ; mais je fais des recherches, soit dans les

inventaires mobiliers, soit dans les comptes des grandes maisons, et je le saurai.

Je sais que les chars où les hommes se font porter sont de même anciens, fort anciens ; je sais que les Romains en avaient [384] ; je sais qu'au XIIIe siècle les Françaises en avaient[385], comme aujourd'hui les Françaises et les Français en ont [386].

Je sais encore mieux que je ne sais pas et qu'on ne sait pas quand pour la première fois ces chars ont cessé d'être des charrettes couvertes, roulant sur des essieux ; quand pour la première fois ils ont été suspendus sur des ressorts [387] ; quand leur couverture à forme de demi-cercle a été changée en couverture élevée, plate, à quatre eaux, en impériale ; quand ils ont été en dedans rembourrés, matelassés de laine ; quand ils ont été en dehors couverts de cuir, de drap, de velours ; quand ils ont été garnis de mantelets se houssant, s'abattant, de custodes, de rideaux; quand ils ont été sculptés, peints, cloutés de millions de petits clous dorés[388]; enfin, quand ils ont été dignes de leur nouveau nom italien, de char rouge, *carro rosso*, carrosse[389]. Du reste, je fais aussi des recherches soit dans les inventaires mobiliers, soit dans les comptes des grandes maisons, et je le saurai.

En attendant, je sais que c'est durant nos troubles civils qu'ils ont été armés, aux quatre coins, d'épieux, de pistolets avec balles, moules de balles, poudre et fourniment [390], que c'est encore vers ce

temps qu'ils ont été quelquefois construits en lits de poste[391], qu'ils ont été en temps de deuil drapés de noir [392].

En attendant, je sais aussi que l'usage de ces voitures devient tous les jours plus général [393].

Je sais qu'il en est de même en Allemagne[394] ; de même en Italie, où les carrosses sont les plus riches[395]; de même en Angleterre, où ils sont les plus élégans [396].

Je sais que nos successeurs, ne pouvant mieux faire, feront autrement, et que, si nous avions fait comme ils feront, ils auraient bien sûrement fait comme nous faisons.

Enfin je sais qu'on nomme celui qui mène un coche le cocher[397], et celui qui mène un carrosse le carrossier [398].

Le monnayage.

Voici maintenant une historiette au moins aussi vraie qu'une histoire.

Il y eut sous le règne du feu roi, à l'hôtel des monnaies de Paris, une assez plaisante dispute. Un mécanicien nommé Abel avait trouvé le moyen de frapper au balancier les pièces de monnaie[399]. Les frappeurs au marteau se dirent à l'oreille que leur état serait perdu, que tout le monde pourrait aussi bien qu'eux frapper au balancier; ils dirent à tout le monde que la monnaie frappée au balancier

était déformée; cependant elle était mieux formée. Ils dirent que l'empreinte n'en était pas nette; cependant elle était plus nette. Ils dirent qu'on avait toujours frappé au marteau [400]; une partie du monde fut alors pour eux. Ils dirent que les novations avaient bouleversé la religion, l'état; ils eurent alors tout le monde. Depuis on a abandonné le balancier, on a repris le marteau, et sans doute pour ne plus le quitter.

Autant de lettres de l'alphabet, autant d'hôtels de monnaies; chacun a la sienne [401].

A écrire aussi que, depuis François Ier, la valeur métallique des pièces de monnoie égale à peu près la valeur métallique des pièces de métal du même poids [402].

L'écu vaut. . . .	3 liv.	5 s.	» den.
Le demi-écu. . .	1	12	6
Le quart-d'écu. . .	»	16	» [403].

Les arithméticiens prétendent que cette division monétaire n'est pas bonne; les monnoyeurs répondent : chacun son métier !

Le papier.

Sous le titre de blason du cabinet [404], la poésie a bien voulu se charger d'en décrire le mobilier. Que d'objets !

Je parlerai seulement du papier, qu'on ne fait en aucun lieu de France, pas même à Troyes [405],

pas même à Avignon[406], pas même à La Rochelle[407], pas même à Thiers[408], pas même aux moulins anglais établis en France[409], aussi bien qu'à Clermont[410], où la rame ne coûte cependant guère plus de trois livres[411].

L'encre.

Doit-on parler de l'encre avant de parler du papier? Je vois que les avis sont partagés. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après avoir parlé de l'un il faut parler de l'autre. Je dirai donc que l'encre la plus commune est composée d'eau de pluie[412] ou de vin, de noix de galle, de vitriol et de gomme[413]; qu'il y a de l'encre de toutes les couleurs et notamment de l'encre rouge, composée de brésil et de lie de tartre[414]; qu'il y a de l'encre d'argent liquide[415] qui fait bien sur le vélin noir; qu'il y a de l'encre d'or liquide, composée de feuilles d'or, de miel, de gomme dissoute[416] qui sur le vélin pourpre ne plaît pas moins à l'œil; qu'il y a de l'encre phosphorique dont l'écriture est lue la nuit[417]; enfin, qu'il y a de l'encre ammoniaque dont l'écriture n'est visible qu'après l'avoir approchée du feu[418].

L'imprimerie.

Il faut obéir aux lois du pays où l'on habite.

Que je suis fâché qu'elles me défendent de mettre

l'imprimerie, même la fonte des caractères, parmi les arts mécaniques !

J'aurais mentionné Tory de Bourges qui a trouvé les proportions entre la tête de l'homme et les lettres romaines[419], Vergier et ses successeurs, dessinateurs des lettres grecques[420], l'habile fondeur Le Bé, issu de cette ancienne famille d'habiles papetiers de Troyes[421]; et avant eux Garamon, qui leur a taillé les meilleurs poinçons[422].

Ici je ne puis donc rien dire de ce réglement sévère par lequel les fondeurs sont astreints à travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à huit du soir[423].

Ici non plus je ne puis rien dire des perfections mécaniques de la presse, si bien disposée pour que le frappement soit égal sur toutes les parties du papier[424], du perfectionnement de l'encre préparée à l'urine humaine[425].

Ici je ne puis sans doute parler même de l'ordonnance qui veut que le tirage soit fait dans les vingt-quatre heures après la composition de la forme[426].

La reliure.

Mais les lois ne me défendent pas de parler ici des relieurs.

Je les ai épiés; je les ai vus assembler les feuillets non comme autrefois avec des gros fils de chanvre, mais avec des nerfs de parchemin, de cuir, je les ai vus aplatir le dos, le rendre quelquefois

tout uni[427]. Je les ai vus dorer, argenter sur tranche; j'ai suivi leurs ingénieuses opérations. Ils serrent d'abord le livre entre les deux montans d'une presse ; ils grattent les trois côtés de la tranche et ils les oignent d'une mixtion de blanc d'œufs, de bol d'arménie et de sucre-candi qu'ils laissent sécher ; ensuite, ils passent légèrement sur ses trois côtés un pinceau trempé dans l'eau ; et ils y appliquent la feuille d'or ou d'argent, ils la polissent avec une dent de chien[428], et c'est fini.

Je puis dire aussi comment, contre l'action de l'air ou la poussière, ils défendent les couleurs des tranches, par des rebords descendant des plats du livre où au milieu de filets, de fleurs, d'enroulemens est souvent écrit le nom de celui auquel il appartient[429].

La législation des arts.

Il ne faut pas croire que les statuts des corps de métiers soient modernes : ils font partie des lois romaines[430] ; mais à mesure qu'ils ont été vers l'âge de la féodalité ils se sont chargés de ses chaînes[431]. Maintenant, à mesure qu'ils s'en éloignent, ils s'en déchargent. Cependant ils sont encore sous le poids de la plus lourde, sous le poids des jurandes et des maîtrises[432].

Peu de temps après mon arrivée en France, je me trouvai dans une belle salle d'une riche maison de Lyon, où je demandai si, aussi bien qu'en Turquie, l'industrie en France ne pourrait être libre.

Non, répondit une personne, les ouvrages faits dans les enclos des commanderies[433], dans l'enceinte de certains hôpitaux[434], des châteaux privilégiés[435]; des Salvetat[436], où il n'y a pas de maîtrise, ce qui revient au même, de garantie, sont tous mauvais; j'ai remarqué, moi, que le chapeau, l'habit, les chausses, les souliers, faits dans la ville jurée[437] ou des maîtrises, me durent deux fois plus que ceux faits dans le faubourg non juré[438] qui toutefois touche au rempart.

Si! dit une autre personne, car j'ai remarqué, moi, tout le contraire. J'ajouterai du reste que je suis d'une province dant les états ont demandé l'entière liberté des arts[439]; je suis Breton.

Ces jours-ci je lisais diverses lois qui permettent aux maîtres artisans d'exercer à la fois deux métiers; qui permettent aux maîtres artisans des villes où il y a parlement d'exercer leur métier dans toute la France; qui permettent aux maîtres artisans d'une ville où il y a présidial de l'exercer dans toute l'étendue de la juridiction. Voilà un commencement de liberté; la voici toute entière. Moyennant finance, l'ordonnance de 1581 déclare maîtres tous les compagnons artisans, lorsque, suivant la grandeur des villes où ils voudront s'établir, ils paieront depuis un écu jusqu'à trente[440].

Et toutefois le public a moins tenu à l'exécution

de cette loi que les jurandes ont tenu à son inexécution, aussi est-elle tombée en désuétude [441].

Les artisans.

Dans certaines bourgades les artisans sont encore serfs [442]. Dans certaines provinces, s'ils altèrent les matières qu'ils travaillent, ils sont encore punis de mort [443]. Dans certaines corporations, leur teneur d'écriture, leur clerc, est encore leur magistrat [444].

Qu'on ne croie cependant pas qu'au temps présent ils ne soient pas beaucoup plus considérés qu'au temps passé.

En effet, il y a aujourd'hui beaucoup plus d'or, beaucoup plus d'orfèvres; beaucoup plus de soie, beaucoup plus de fabricans de velours; beaucoup plus de fabriques, beaucoup plus de chefs de fabrique, c'est-à-dire beaucoup plus d'artisans s'approchant de l'état d'avocat et de magistrat.

Aujourd'hui le roi ne dédaigne pas de conférer lui-même avec les artisans sur le perfectionnement de leurs ouvrages [445].

Il ne dédaigne pas d'ériger en titre d'office le métier de certains d'entre eux [446].

J'ajoute qu'aujourd'hui les artisans se défendent eux-mêmes avec leurs lois, ou si vous voulez qu'ils se défendent eux-mêmes contre leurs lois: elles sont aujourd'hui toutes en français [447].

Hé ! qui ne sait d'ailleurs que durant les dissensions religieuses ils ont été jetés dans les conseils des ligueurs, pêle-mêle avec les gens de robe, les nobles, les ecclésiastiques[448] ? On dit que le souvenir s'en est conservé sur leurs registres ; je ne sais ; mais je le vois conservé sur leurs figures.

LE TOURMENTEUR DE PARIS.

Station LXVIII.

Si l'on ne peut pas me dire que je suis logé chez le bourreau, on peut me dire que je le suis chez le tourmenteur ou questionnaire. Ce matin, pendant que je déjeunais, il me l'a appris lui-même. Il ne se soucie pas trop d'ailleurs qu'on le sache. Je ne m'en soucie pas trop non plus, et je lui ai volontiers promis de n'en point parler

Messire, m'a-t-il dit, je sens qu'il n'appartient guère à un simple logeur d'hôtel garni, tel que moi, d'avoir son cousin-germain premier commis greffier du châtelet; cependant ce n'en est pas moins la vérité.

Mon cousin-germain, qui a marié avantageusement mes jeunes sœurs, a cru devoir se charger aussi de ma fortune; il me fit venir à Paris pour être tourmenteur ou questionnaire du Châtelet[1] : Tu auras, me dit-il à mon arrivée, de bons appoin-

temens, un bon habit, des provisions d'officier royal scellées du grand sceau[2]; et, dans toute l'année, tu n'auras peut-être pas vingt, peut-être pas quinze jours de travail. Je te vois jeune, leste, adroit; la nature t'a jeté dans le moule des tourmenteurs, tu réussiras dans cet état : c'est demain que tu dois y entrer.

Les cordes.

Effectivement, le lendemain à deux heures après-midi, m'étant trouvé avec le tourmenteur provisoire aux prisons du Châtelet, le geôlier vint nous ouvrir une chambre voûtée, au-dessus de laquelle les clercs de la bazoche jouaient la comédie[3]. Nous allons, me dit le tourmenteur provisoire, donner la torture par extension. Il y a deux manières : l'une consiste à passer une corde à la poulie que vous voyez au haut de la voûte, à suspendre l'accusé par ses deux bras attachés ensemble derrière le dos, tandis qu'un énorme poids de cent livres pend à ses deux pieds attachés de même ensemble[4]; l'autre consiste à tirer l'accusé par chaque main et par chaque pied, au moyen de deux cordes passées à ces deux anneaux scellés dans le mur à la hauteur d'environ trois pieds et à deux pieds de distance l'un de l'autre, comme vous voyez, et au moyen de deux autres cordes passées dans ces deux autres anneaux, scellés au pavé à douze pieds de

distance du mur, et à un pied de distance l'un de l'autre, comme vous voyez aussi ; à augmenter successivement la tension, en mettant au-dessous de l'accusé des tréteaux de plus en plus élevés[5]. C'est celle que nous allons donner.

Au bout d'une heure, fort longue pour le tourmenteur provisoire, fort courte pour moi, le juge et le greffier arrivent et s'asseyent.

Bientôt on amène un vieillard à cheveux blancs, mais fort et vigoureux. Pendant le premier degré de tension le juge l'interroge, l'exhorte à confesser son crime. Le vieillard répond par des injures et des blasphèmes. Plus grand degré de tension, plus grandes injures, plus grands blasphèmes. La tension, par ordre du juge, ne cesse d'augmenter ; les injures et les blasphèmes redoublent. Enfin, après une demi-heure de questions d'une part, de dénégations obstinées de l'autre, le vieillard est délié ; il cesse les injures et les blasphèmes, mais il persiste dans ses réponses : il est acquitté[6]. Un barbier, qui toujours se trouve là, remet en un tour de main les dislocations[7], et le vieillard sort de la prison en menaçant la partie civile de bien lui faire payer ses tourmens.

L'eau.

J'avoue que durant toute cette question le cœur me faillait continuellement, et que le vieillard n'au-

rait été torturé que par une de ses mains et par un de ses pieds, ou du moins aurait été fort mal torturé, si le tourmenteur provisoire ne fût venu tirer mes deux cordes; mais je ne fis, me dit-on, pas aussi mal quelques jours après. Il s'agissait de donner la question de l'eau.

On amena un jeune homme pâle, mince et fluet; on l'assit sur une sellette de bois; on lui attacha les deux bras au-dessus de la tête, avec une corde qui passait dans un anneau scellé au mur, et ses deux pieds avec une autre qui passait dans un anneau scellé au pavé. Le tourmenteur provisoire le prit d'une main par le nez, et de l'autre introduisit dans sa bouche une corne remplie d'eau ne tombant que goutte à goutte. Le juge, à chaque corne d'eau épuisée, demandait au jeune homme : Voulez-vous avouer ? — Non. — De l'eau ! Le juge réitéra long-temps et inutilement sa demande, criant à chaque nouveau refus : De l'eau ! Mais enfin, quand le jeune homme vit que sur quatre pintes d'eau à tomber dans sa bouche il en restait encore trois [8], ne pouvant plus alors résister à ce tourment, il s'avoua coupable. On le délia, et on le ramena dans la prison.

Je remarquai que, pour rendre ses aveux plus complets, on le menaça de la question de l'eau compliquée de celle de la tension [9].

Le feu.

Je remarquai aussi qu'on le menaça en outre de la question du feu, quoiqu'elle ne soit maintenant guère en usage [10]. Le tourmenteur provisoire était un ancien et habile praticien : je lui demandai en quoi elle consistait. Il me dit qu'on présentait devant un grand feu allumé la plante des pieds de l'accusé, pendant l'espace de temps prescrit par le juge, ou jusqu'à l'aveu du crime [11].

Les planchettes.

Mon cousin-germain me loua beaucoup du courage que j'avais montré à la dernière question pendant laquelle j'avais si bravement porté l'eau que le tourmenteur provisoire versait dans la corne. Il me loua d'avoir ainsi, malgré l'opinion des innovateurs et réformateurs [12], aidé les juges à découvrir la vérité; et comme il était le bel esprit du greffe, il ajouta que c'était avec raison que les philosophes disaient que la vérité était au fond du puits.

Mais bientôt il rétracta ses éloges.

Le tourmenteur provisoire, un des plus assidus courtisans de mon cousin-germain, lui proposa de me faire briller à une question de brodequins qu'on devait donner dans quelques jours; mon cousin-

germain y consentit. Maître, me dit le tourmenteur provisoire, la question des brodequins est une des tortures les plus simples. Vous asseyez votre accusé; vous lui prenez la jambe droite, vous la mettez entre deux planchettes ; vous lui prenez la jambe gauche, vous la mettez entre deux autres planchettes ; vous serrez l'une contre l'autre les deux jambes avec des cordes ; ensuite, suivant que le juge vous le commande, vous enfoncez avec un gros marteau, entre les deux planchettes placées entre les jambes, un, deux, trois, jusqu'à huit coins de bois[13] : voilà tout ; c'est, je vous assure, tout. Cette leçon de torture me parut facile à retenir, et comme les provisions du grand sceau me tenaient au cœur, je promis de bien faire mon devoir. Afin de mieux encore m'animer, on me dit que je n'aurais à torturer qu'une méchante femme qui avait fait périr son époux ; qu'il s'agissait d'un exemple pour toutes les femmes, pour la mienne aussi bien que pour les autres. Je m'animai moi-même : je me représentai une femme à la démarche, à l'air audacieux, au visage féroce. Je me rends à la chambre de la question avant l'heure fixée : le juge paraît ; il était accompagné de mon cousin-germain qui, ce jour-là, pour me donner plus de courage, était venu remplacer le greffier. Moi, j'étais assisté du tourmenteur provisoire ; j'avais tout préparé ; j'étais prêt. Enfin la porte s'ouvre ; je vois entrer, environnée d'archers, les armes hautes, une toute jeune femme

plus belle que le jour ; ses yeux doux, tendres et brillans se portent successivement sur ceux qui étaient présens, sur moi comme sur les autres. Asseyez madame, me dit le tourmenteur provisoire; il fut obligé de m'aider. Déchaussez madame, ajouta-t-il ; alors je tombai dans une pamoison pendant laquelle on m'emporta chez le geôlier qui eut bien de la peine à me faire revenir. Lorsque j'eus entièrement repris mes sens, ce fut une risée générale parmi les guichetiers et les gens de la geôle. On me plaisanta, on se moqua de moi; et, quand je fus sorti, on jugea unanimement que je n'étais pas né pour jamais faire quelque chose de bon.

Mon cousin-germain me reçut fort mal; il me dit que si j'avais conservé quelques momens encore un peu de courage, j'aurais été quitte ; que cette dame n'avait été condamnée qu'à être présentée à la question; qu'on lui avait lu l'arrêt de manière à lui faire croire qu'elle y avait été condamnée; qu'on ne voulait que lui faire peur afin d'obtenir des aveux [14] : que la justice avait ses ruses, ses finesses, et que je n'étais qu'un sot.

Tu aurais d'ailleurs, ajouta-t-il, pu tirer parti de ta tendre sensibilité, en vendant aux accusés, ainsi que les autres tourmenteurs, des recettes, des secrets, des adoucissemens [15]. Tu as irrévocablement tourné le dos à la fortune.

Je me disposais à repartir ; mais mon cousin-

germain, ne voulant pas laisser sortir de la famille ce bel office, comme il disait, me fit appeler avec le tourmenteur provisoire et il nous signifia ses arrangemens. Toi! me dit-il, tu seras en titre *tourmenteur du Roi nostre Sire*[16]; tu assisteras à la question, les yeux fermés et les oreilles bouchées si tu veux, et tu signeras le procès-verbal. Toi, dit-il au tourmenteur provisoire, tu donneras la question et tu auras seul les salaires et vacations, soit directs, soit indirects; et toi, me dit-il en s'adressant de nouveau à moi, tu n'auras que les appointemens fixes. Depuis j'en fais tous les quartiers la quittance, et j'ai de plus ce grand habit bleu que je porte les dimanches.

LES PLAINES DE FLEURI.

Station LXIX.

Il y a en France plusieurs petites villes, beaucoup de bourgs, et encore beaucoup plus de villages du joli nom de Fleuri[1].

Le Fleuri où je suis en ce moment est un village situé sur une aile de la forêt de Fontainebleau[2], et mérite peut-être plus qu'aucun autre son nom. Depuis quelques jours je me promène dans ses belles plaines gazonnées, pensant, ne cessant de penser à plusieurs différens sujets sur lesquels il me faut

et sur lesquels je veux, sans autre délai, écrire. Je prends enfin aujourd'hui la plume sans trop savoir si je me suis assez promené, si je ne devrais pas me promener encore, si ceux qui liront ceci ne seront pas tentés, suivant la plaisante expression française, de m'envoyer promener.

Les peuples de la France.

J'ai déjà dit, je crois, que l'échelle des climats ou l'action des climats a rompu l'unité de l'homme physique, l'unité de sa couleur, de ses traits.

Maintenant j'ajoute qu'elle a rompu aussi l'unité de l'homme moral, l'unité de ses goûts, de ses habituelles inclinations.

Assurément, si d'abord le caractère des hommes a été le même, il ne l'est plus. Le caractère du Suédois, du Russe, n'est assurément pas celui de l'Espagnol, de l'Italien.

Et en France, assurément, le caractère du Picard, du Lorrain, n'est pas celui du Béarnais, du Provençal. D'après la position de leur pays, les Français du nord tiennent et des Allemands ains que des Flamands du midi et des Français du midi. D'après la position de leur pays, les Français du midi tiennent et des Espagnols ainsi que des Italiens du nord et des Français du nord, de cette manière cependant que les Français du nord et les Français du midi, à cause de la contiguité du territoire,

à cause de la langue, des institutions communes, tiennent infiniment plus les uns des autres que des étrangers leurs voisins.

Ces observations me semblent vraies, et non celles des livres de géographie sur le caractère imaginaire des Français de chaque province. Les Picards, suivant ces livres, sont bons, loyaux, prompts, aiment la bonne chère[3]; suivant moi, tous les Français sont Picards. Les Gascons, suivant ces mêmes livres, sont spirituels, fiers, aiment à se vanter[4]; suivant moi, tous les Français sont Gascons[5].

Les dénombremens de la France.

Que j'essaie maintenant de donner les documens dont sont en tant d'endroits chargées mes tablettes; que j'essaie de faire connaître par ordre cette grande famille française, biens et personnes.

Fromenteau évalue la surface de la France à quarante mille lieues carrées[6].

Boulanger l'évalue à deux cents millions d'arpens, dont la moitié seulement sont en pleine culture[7].

Fromenteau compte quatre millions de maisons[8].

Corrozet divise la France en treize provinces[9].

Bouchel la divise en vingt-une généralités dont quinze sont *pays d'élection*[10].

Les géographes comptent en France :

Quatre-vingts-seize diocèses [11],

Quarante mille paroisses [12],

Deux mille églises calvinistes [13].

Ils y comptent :

Dix-huit duchés [14] :

Quatre-vingt-six comtés [15],

Soixante-dix mille fiefs [16].

Ils y comptent :

Huit parlemens [17],

Cinquante présidiaux [18],

Trois cent quatre-vingt bailliages ou sénéchaussées [19].

Les arithméticiens politiques disent qu'il y a au moins :

Vingt millions d'habitans [20],

Quatre cent cinquante mille clercs séculiers [21] ;

Cent soixante-quinze mille clercs réguliers [22] ;

Douze mille religieuses [23] ;

Sept mille chevaliers de Malte, ou profès, ou novices [24] ;

Quatre mille ministres calvinistes [25] ;

Deux cent mille nobles [26] ;

Cinquante mille officiers de justice [27] ;

Trente mille avocats, procureurs, praticiens [28] ;

Trente mille sergens [29] ;

Six mille solliciteurs [30] ;

Six mille financiers [31] ;

Deux millions de pauvres [32].

Mais là n'est pas, il s'en faut bien, l'entier inventaire du grand ménage national.

Il n'est pas non plus dans les dénombremens que demande le roi par ses dernières ordonnances [33].

Il n'est, ou il ne serait pas même dans ceux que demande le pensionnaire de Villepreux.

Et où est-il, où serait-il donc? Il est, il serait là seulement où les denombremens correspondent, là seulement où les dénombremens correspondraient, sans exception d'aucune, à toutes les parties de l'ordre social.

LES COTEAUX DE FLEURI.

Station LXX.

Irrésistiblement attiré ce soir par la douce pente des coteaux de Fleuri, je me suis donné le plaisir de les parcourir. Dans une longue, agréable promenade, mon imagination comme mes pieds a été d'abord vagabonde ; mais peu à peu je l'ai arrêtée et fixée sur ces questions :

Comment la grande famille française est-elle constituée ?

Quelle est l'action mutuelle des élémens qui la constituent ?

A force de monter, de descendre, de remonter,

de redescendre, j'ai enfin trouvé les réponses, et je suis rentré à l'hôtellerie, la tête penchée ainsi qu les épis remplis de grains mûrs.

La constitution.

J'ai lu bien des politiques, bien des publicistes français : Mon Dieu ! que de confusion !

Je crois, moi, avoir une idée assez nette de la constitution française, qu'on appelle ici les lois fondamentales de l'État[1].

Ces lois n'étaient originairement que des usages[2].

Elles ne forment pas même encore aujourd'hui corps. Elles sont éparses dans les registres de l'État, dans ceux des hautes cours ou dans les livres[3].

Elles sont d'ailleurs si obscures, si vagues, qu'au lieu de déterminer les limites du pouvoir, c'est le pouvoir qui détermine leur sens et leur application[4].

Suivant l'esprit de ces lois, le roi a le droit :

De lever les impôts,

De faire la guerre,

De faire la paix,

De faire des lois,

De rendre[5] et de faire rendre la justice,

D'être presque toujours le maître, toujours le maître, presqu'en tout le maître, en tout le maître[6].

Le clergé a aussi des droits appelés immunités[7];

La noblesse a aussi des droits appelés priviléges[8];

Le tiers-état, comme tiers-état, n'a pas de droits, de priviléges; mais dans certaines villes[9], dans certaines jurandes[10], la bourgeoisie qui fait partie du tiers-état, a des droits, des priviléges.

Les doléances.

Lorsque ces trois corps ou plutôt ces trois membres du corps de l'État souffrent, ils se plaignent au chef commun, ils présentent au roi leurs cahiers de doléances.

Les cahiers des doléances des trois états provinciaux ou demeurent long-temps ou demeurent sans réponse; mais ceux des états-généraux sont ordinairement convertis en ordonnances royales, datées du lieu où ils sont assemblés[11].

Les trois états provinciaux.

Pourquoi le pensionnaire de Villepreux, quand il disait si clairement et si franchement que l'histoire de France n'était pas une histoire nationale, n'ajoutait-il pas à ses preuves qu'elle n'avait jamais parlé des trois états provinciaux[12]?

N'est-ce donc pas à l'histoire nationale à m'apprendre :

Qu'il y a certaines provinces où la convocation des trois états est périodique[13], qu'il y en a d'autres où elle ne l'est pas[14]?

Que celles-ci paient, mais n'accordent pas l'impôt[15]; que celles-là ne le paient qu'après l'avoir accordé ou dans l'assemblée des trois états[16], ou même dans la seule assemblée du tiers-état, lorsque le tiers-état seul doit le payer[17].

Que, dans presque toutes ces provinces, l'assemblée des trois états veille à l'administration[18], surtout au maintien des priviléges[19]?

N'est-ce donc pas encore à l'histoire nationale à m'apprendre :

Que pour le clergé ce sont les dignités cléricales, que pour la noblesse ce sont les grandes seigneuries, ou même dans plusieurs provinces la seule qualité de noble[20], que pour le tiers-état ce sont les charges municipales, qui donnent entrée aux assemblées des trois états provinciaux[21].

Que les membres sont dans certaines provinces pécuniairement défrayés, que dans d'autres on leur offre tous les jours dans le lieu de leurs séances du pain et du vin, honorablement achetés avec les deniers publics[22]?

Que les trois états provinciaux s'assemblent, tantôt par provinces, tantôt seulement par bailliages[23]; qu'ainsi que les états-généraux ils n'ont pas de palais[24].

Et véritablement j'ai plusieurs fois vu les trois états provinciaux siéger dans les réfectoires des couvens[25], où l'on avait enlevé les tables, où l'on avait laissé les bancs du pourtour destinés aux

membres des états, où l'on avait laissé aussi le fauteuil de bois du prieur, l'escabelle du frère servant, la chaire du lecteur, destinés au président, au greffier [26] et aux orateurs [27].

Les trois états-généraux.

Chose singulière, il y a plus de couleur rouge aux trois états provinciaux, où l'on voit le rouge clérical, le rouge nobiliaire, le rouge municipal, qu'aux trois états-généraux où il y a moins de clercs dignitaires, plus de docteurs, moins de simples nobles, plus de gens de guerre, plus de chevaliers, de grands officiers, moins de magistrats municipaux, plus de magistrats judiciaires [28].

Je me suis plusieurs fois dit combien je serais heureux de pouvoir avant mon départ assister à une session des états-généraux. Il s'en faut bien qu'à cet égard j'aie perdu tout espoir, car si le roi manque d'argent, il voudra les états-généraux; si les états provinciaux trouvent que les dépenses publiques sont trop grandes, ils voudront les états-généraux; si les catholiques modérés, les protestans modérés désirent une réunion ou du moins une réconciliation sincère, ils voudront les états-généraux; si les catholiques ligueurs espèrent qu'on se déterminera enfin à extirper de vive force les nouvelles opinions, ils voudront les états-généraux; si les protestans fanatiques espèrent obtenir

de nouveaux, de meilleurs édits, ils voudront les états-généraux[29]. Tout le monde, en France, voudra alors les états-généraux : Les états-généraux ! sera le cri unanime de la nation.

Et aussitôt le roi écrira aux baillis, aux sénéchaux que le royaume se trouve dans des circonstances difficiles, qu'il veut y pourvoir avec l'aide des états-généraux, qu'ils aient à convoquer à jour fixe les gens des trois états de chaque bailliage, de chaque sénéchaussée, pour qu'ils nomment les députés.

Et aussitôt le bailli ou le sénéchal convoquera dans son bailliage ou dans sa sénéchaussée les trois états.

Et aussitôt les trois états du bailliage ou de la sénéchaussée s'assembleront, nommeront chacun leurs députés[30].

Et aussitôt les députés des trois états se rendront au lieu de la réunion.

Maintenant voici ce qu'on a toujours vu et indubitablement ce que je verrai ou ce qu'on verra à la première session :

Une grande salle tendue de riches tapisseries, fraîchement décorée, s'ouvrira au jour fixé ;

Au milieu sera élevé un trône couvert de drap d'or[31] ;

Le roi, entouré de son nombreux cortége, viendra s'y asseoir.

Les députés du clergé, les députés de la noblesse

s'assiéront sur les bancs de devant ; les députés du tiers-état sur les bancs de derrière [32] ;

Les députés se mettront à genoux.

L'huissier, au nom du roi, dira à tous les députés de se lever ;

Tous les députés se lèveront ;

Le roi prononcera une courte harangue et parlera des nécessités de l'État ;

Le chancelier prononcera une longue harangue et parlera des nécessités de l'État ;

Les orateurs du clergé prononceront de longues harangues, parleront des nécessités de l'État, du besoin de réformer l'État, c'est-à-dire du besoin d'accroître l'autorité du clergé ;

Les orateurs de la noblesse prononceront de longues harangues, parleront des nécessités de l'État, du besoin de réformer l'État, c'est-à-dire du besoin d'accroître les priviléges de la noblesse ;

Les orateurs du tiers-état prononceront de longues harangues, parleront des nécessités de l'État, du besoin de réformer l'État, c'est-à-dire de diminuer l'autorité du clergé et les priviléges de la noblesse [33].

Peut-être y aura-t-il quelques variantes ; peut-être l'orateur du clergé ne parlera-t-il à genoux qu'un moment devant le pupitre; peut-être l'orateur de la noblesse ne parlera-t-il à genoux qu'un quart-d'heure devant le pupitre; peut-être l'orateur du tiers-état ne parlera-t-il à genoux qu'une heure

devant le pupitre [34]. Peut-être durant son discours les députés des deux premiers ordres ne se découvriront-ils pas et peut-être alors l'orateur du tiers-état ne se découvrira-t-il pas[35] ; peut-être le greffier du parlement tiendra-t-il la plume[36] et peut-être ne la tiendra-t-il pas ;

Peut-être pendant quelques séances les trois états se disputeront, se querelleront [37].

Peut-être la cour les laissera faire et peut-être ne les laissera-t-elle pas faire.

Mais ensuite, dans tous les cas, elle demandera de l'argent [38].

Alors les trois états se réuniront à faire la sourde oreille, à gémir sur la misère publique.

Fort bien ! fort bien ! mais il leur sera prouvé qu'il faut de l'argent ;

Et les deux premiers états de dire au tiers-état : payez !

Et le tiers-état de répondre : Payons !

Il y aura de longs débats [39] ;

La cour se lassera, grondera, et enfin grondera si fort, que les trois états accorderont l'argent nécessaire, c'est-à-dire la moitié de l'argent demandé [40] ;

La session sera close et les députés repartiront pour leur pays, arriveront chez eux, et tout sera fini.

Oh ! non, tout ne sera pas fini : les docteurs, les évêques les plus zélés, les plus hargneux seront

faits évêques, cardinaux; les nobles les plus audacieux, les plus mutins seront faits chevaliers des ordres, capitaines de gens d'armes; les bourgeois les plus irrités, les plus irrités contre le clergé et la noblesse seront anoblis, et leurs enfans seront prieurs ou chanoines [41].

LES VALLONS DE FLEURI.

Station LXXI.

Je cours ici toute la journée sans jamais me fatiguer; je ne puis quitter Fleuri et ses rians environs. Aujourd'hui j'ai été conduit, par le cours de son joli ruisseau, au cours de la jolie rivière d'École [1].

C'est de ma nouvelle promenade que je rapporte la réponse à cette question qui à son tour a dû nécessairement m'occuper : De quelle manière la grande famille française se gouverne-t-elle par ses municipalités, par ses polices ?

Les municipalités.

Un autre jour j'examinerai, et ce ne sera pas long, comment immédiatement après son affranchissement du servage le peuple, à l'ombre protectrice du trône, s'est constitué et gouverné

souverainement[2]; comment ensuite il s'est laissé gouverner par ses représentans, ses magistrats municipaux[3].

Je me bornerai, pour ce moment, à dire que durant les derniers troubles religieux les corps de ville avaient théologiquement et théocratiquement ressaisi la souveraineté[5] qu'aux siècles précédens ils avaient par dégré laissé échapper; mais que sous le règne de Henri IV les choses sont revenues au régime de nos âges[5], à leur état naturel qui est celui-ci :

Les municipalités veillent à la sûreté, à la salubrité de la ville[6];

Celles qui avaient la justice civile, criminelle, l'ont conservée[7] malgré l'édit de Moulins qui les en dépouillait[8].

Les municipalités peuvent, avec l'autorisation du roi, lever des impôts[9].

Elles peuvent, si leurs revenus suffisent, avoir une garde soldée[10].

Il y a des municipalités dont le chef porte le beau, que dis-je, le redoutable titre de Père du peuple[11].

Il y en a dont les échevins portent le titre de Sieurs, et la rue où ils demeurent, le nom de la rue des Sieurs[12].

Il y en a qui, à défaut d'hôtel-de-ville, s'assemblent sans autre façon dans une boutique[13].

Les assemblées tumultuaires du peuple dans les

villes où il n'y a pas de municipalité[14] offrent au milieu des assemblées municipales des autres villes comme des guêpiers au milieu des ruches.

On appelle dans les villes le territoire juridictionnel de la municipalité et ses habitans la communauté [15].

On appelle dans les campagnes où il n'y a pas, du moins où il y a peu de municipalités, le territoire juridictionnel du curé la paroisse[16], et le territoire juridictionnel du seigneur la terre[17]; les limites en sont à peu près les mêmes [18].

La loi ne reconnaît que le territoire juridictionnel du curé, la paroisse [19].

Le curé, le seigneur remplissent dans leur paroisse, dans leur terre les fonctions de maire [20] : l'autorité de l'un est volontaire [21] et ordinairement populaire, aimable, aimée.

Aux jours de dimanche, si vous parcourez les campagnes, vous voyez souvent le peuple sortant de l'église s'arrêter autour des ormes plantés devant la porte. Bientôt vous l'entendez délibérer sur l'administration des biens communaux, sur les intérêts de la paroisse [22]; mais quel est ce haut personnage qui parle, que l'on entoure, vers lequel toutes les oreilles s'inclinent? ce n'est pas le seigneur, il est à moitié habillé en juge; ce n'est pas le juge, il est à moitié habillé en paysan : c'est le notaire[23].

La législation policielle.

Une partie des lois de police est dans les lois municipales[24]; une autre est dans les ordonnances des rois [25]; une autre dans les coutumes des provinces[26]. C'est merveille comme ces lois me reviennent en grand nombre à la mémoire; il faut du reste convenir qu'elles sont fort notables;

Qui le premier engraine, ou du moins qui le premier arrive au moulin, n'est cependant pas celui qui le premier peut moudre; c'est la femme qui allaite [27].

Pain mal cuit est confisqué; et il est donné aux hôpitaux [28].

Fruit non mûr est jeté dans la rivière[29].

Les journaliers, les moissonneurs refusent de travailler : prison, saisie de biens[30].

Voyez-vous ces hommes invalides qui glanent dans les champs? c'est bien. Voyez-vous tout à côté ces hommes valides qui glanent aussi, ils seront battus de verges[31].

Voilà un gagne-denier qui, pour le port d'un pain de beurre, a pris plus que les réglemens lui accordent : il sera battu de verges[32].

Ce charretier n'a pas conduit son cheval par la bride : il sera battu de verges[33].

Ce voiturier n'a pas mené à la douane les marchandises qu'il porte : gare les verges[34].

Ce voiturier a excédé les prix du tarif : gare les verges[35] !

Ce regratier a été au-devant des denrées portées au marché : gare les verges[36].

Cet aubergiste s'est fait payer au-dessus du taux; les verges[37] ! les verges !

Il a donné à jouer : les verges[38] ! les verges !

L'autre jour, en ma présence, un riche bourgeois ne voulait point passer à son cuisinier quelques articles de son compte : Eh ! monsieur, lui disait le cuisinier, songez que je me suis exposé à avoir le fouet aux quatre coins de la ville : tantôt je vous ai fait des repas de plus de trois services; tantôt je vous ai donné des entrées de plus de six plats ; tantôt j'ai doublé les plats[39].

Les Français vous proposent volontiers leurs lois de police comme modèles ; à les en croire, je devrais en envoyer la collection ou le *promptuaire*[40] à mon parrain.

La police et ses officiers.

Je ne sais à quoi attribuer ce hasard, cette coïncidence de jours et d'heures ; mais la vérité est que souvent et très souvent j'ai rencontré à la porte des villes, rangés en ordre de bataille, le prévôt des maréchaux, le lieutenant, le procureur du roi, le greffier et les dix, quinze, vingt archers[41], tous, ainsi que porte le procès-verbal de revue, *en estat*

de faire service au roy, tous ayant presté le serment qu'ils avoient acheptè leurs chevaux, armes et équipages[42]. Ces corps de juges armés suivis d'hommes armés, ces cours prévotales, nuit et jour à cheval, font avec leurs épées et leurs écritoires, sur les grands chemins, une excellente police en même temps qu'une excellente ou du moins une prompte justice[43]; sitôt pris, sitôt pendu.

Les gardes et les officiers judiciaires des seigneurs font aussi la police dans les campagnes; ils sont aussi juges de police[44], et aussi juges fort expéditifs.

Les gardes bourgeoises, depuis que l'ordonnance qui les casse[45] est révoquée, font aussi la police dans les villes[46]; mais elles ne sont dans aucun cas juges de police: ce sont toujours les municipalités[47].

La police sans officiers.

Dernièrement, à une assez nombreuse veillée, on me nia qu'il y eût des pays où le plus souvent la police se fît sans officiers. Tout le monde se réunit à dire que cela ne s'était jamais vu. Cependant, répondis-je, cela se voit tous les jours, ici, chez vous, en France, où les supériorités sociales font le plus souvent la police.

Ainsi, un habit de soie fait la police parmi les habits de drap; un habit de drap parmi les habits

de bure; un habit rouge[48] parmi les habits gris; un habit gris parmi les habits blancs[49], un manteau[50] parmi les vestes; un haut bonnet[51] parmi les chapeaux; une épée à fourreau de velours[52] parmi les épées à fourreau de cuir; enfin les bottes qui sont éperonnées[53] parmi celles qui ne le sont pas. Il y a plus : j'ai vu que dans les auberges, lorsqu'il survient quelque débat, ceux qui mangent légalement du gibier[54] en imposent à ceux qui ne mangent légalement que du veau ou du bœuf, et ceux qui boivent légalement du vin[55] à ceux qui ne boivent légalement que de l'eau.

LE RIEUR DE MONTARGIS.

Station LXXII.

Je me suis fait, je me suis imposé, comme on voit, un système de questions, et déjà j'ai trouvé la réponse à un grand nombre; mais ce matin, depuis le point du jour, j'ai long-temps et inutilement couru les plaines, les coteaux, les vallons, sans pouvoir trouver la réponse aux autres. Enfin, impatienté je suis rentré de fort mauvaise humeur à l'hôtellerie et je me suis disposé à repartir. Monsieur, m'a dit l'hôtelier avec un regard fin et amical, il vous est survenu une méchante affaire qui hâte votre départ; pourrais-je vous être de

quelque secours? Parlez! je vous en prie! Il m'a si obligeamment, si cordialement pressé, que j'ai fini par répéter à toute aventure ce que je me suis, ce matin, cent fois, mille fois, demandé : Comment la grande famille française est-elle constitutionnellement gouvernée? comment est-elle gouvernée par le roi? par ses conseils? par ses grands officiers? pas ses ministres ?

Oh! m'a répondu l'hôtelier, j'ai votre affaire ; allons chez mon oncle ?

Nous sommes allés chez l'oncle de l'hôtelier, praticien à la justice du lieu : Oh ! m'a dit l'oncle de l'hôtelier, j'ai sûrement votre affaire si vous vous sentez le courage de faire à pied une lieue, une lieue en montant? — Oui. — Eh bien ! partons pour Arbonne.

Au bout d'une heure de chemin, il s'est offert à nous une maison grande, agréable. Nous sommes entrés : le premier homme qui s'est présenté a été un homme de haute taille, d'une bonne figure: Mon ami, lui a dit mon conducteur, ouvrez, je vous prie, votre bibliothèque à ce studieux étranger qui en a instantanément besoin ! — Volontiers, a-t-il répondu ; je voudrais seulement savoir quel est l'objet de ses recherches, je lui épargnerais peut-être une partie de la peine. Je lui ai dit. Mon patron ! mon saint patron ! s'est-il joyeusement écrié, vous ne pouviez plus à propos venir ; cela n'arrive pas deux fois dans la vie. Depuis quelques

semaines je porte dans ma tête autant et sans doute plus, beaucoup plus qu'à cet égard il vous en faut ; mais, a-t-il ajouté, je commence par vous dire que je ne me souviens jamais de rien qu'après dîné. Dînons donc sans autre retard. Nous avons dîné, et dès que la table a été levée, l'ami de l'oncle de mon hôtelier m'a dit : Monsieur, je puis me vanter d'avoir au nombre de mes parens un des plus grands rieurs qu'il y ait ; c'est un avocat de Montargis.

Le gouvernement français.

Dernièrement j'eus occasion d'aller le voir en revenant de Nevers ; je le trouvai qui riait à se tenir les côtés. Mon cousin, me dit-il, ce matin, à notre réunion, le bâtonnier et le sous-bâtonnier ont disputé avec plus de chaleur qu'à l'audience, et cela devait être, car ils disputaient sur chose qu'ils n'entendaient ni l'un ni l'autre ; et l'avocat de Montargis de rire plus fort. Le bâtonnier, continua-t-il, soutenait que le gouvernement de la France etait un gouvernement monarchique, suivant la définition d'Aristote[1]. Le sous-bâtonnier soutenait au contraire que le gouvernement de la France était un gouvernement monarchique représentatif. Personne là n'a su dire au sous-bâtonnier que si l'on pouvait donner le nom de gouvernement monarchique représentatif au gouver-

nement de l'Angleterre[2] on ne pouvait le donner à celui de la France où les états-généraux ne sont assemblés que sous le bon plaisir du roi[3], où ils représentent bien le clergé des villes, le clergé des campagnes, la noblesse des villes, la noblesse des campagnes[4], où ils représentent bien le tiers-état des villes, mais où ils ne représentent pas le tiers-état des campagnes[5], c'est-à-dire les trois quarts de la nation[6]; et au bâtonnier que le gouvernement de la France avait été féodal royal jusqu'à Louis XI, royal depuis[7].

Le gouvernement du roi.

Bientôt mon parent se mit de nouveau à rire; c'est qu'en ce moment il se rappelait que ses confrères quelques jours auparavant, avaient unanimement décidé que le roi, il y a un ou deux siècles, quand sans autre forme de procès il faisait, en sa présence et à l'instant, couper la tête aux grands de l'État[8], était plus puissant qu'aujourd'hui; à quoi il avait répondu que le roi peut aujourd'hui, par les arrêts de son parlement, faire couper la tête aux traîtres, aux conspirateurs, aux rebelles, quelque grands qu'ils soient[9], tandis qu'autrefois, s'il ne les tenait déjà sous sa main, il fallait combattre, et le plus souvent finir par un traité de paix[10]. Et comme je le voyais rire encore plus fort, et que je lui en demandai la cause, il me répondit,

en parlant toujours de ses confrères : Je ris de leurs rires ; ils se moquèrent de moi lorsque je prétendais, contre leurs assertions, que roi, *rex*, n'était que l'abréviation de régent, *regens*, et que maintenant les rois de France ne régissent ou ne veulent par eux-mêmes régir que la guerre[11] et la haute police[12] ; la guerre, parce qu'à l'exception des rois enfans ils ont tous mis sur le champ de bataille l'épée au vent[13] ; la haute police, parce que depuis Philippe-le-Bel le royaume a été fréquemment agité par les soulèvemens ou les émeutes[14] ; parce que depuis Henri III le fanatisme, forcé d'éteindre les bûchers, cache les poignards sous toute sorte de robes[15]. Je leur donnai des preuves, et c'était à entendre de quelle manière ils m'injurièrent, quand ils eurent enfin reconnu que j'avais raison : laissez-moi rire de leurs injures ! laissez-moi rire !

Le gouvernement des conseils du roi.

Dans la journée, mon parent reçut la visite d'un échevin synodal, ou marguillier d'église[16] ; il l'accueillit avec les démonstrations de la plus grande politesse. Il adhéra par de continuelles inclinations de corps et de tête à tout ce qu'il lui entendit dire. Oh ! le savant échevin synodal, pensai-je ; mon parent, si difficile, n'a cependant cessé de lui applaudir ; mais à peine l'échevin fut sorti que mon

parent se mit à rire sur nouveaux frais : Ce bon homme, me dit-il, confond tout, brouille tout, absolument tout. Il prend le grand conseil, depuis plus d'un siècle une cour de justice[17], pour le conseil d'état, où l'on délibère sur les intérêts des provinces, sur leurs cahiers, sur leurs requêtes[18] Pour lui, le conseil privé, où l'on délibère quelquefois sur les plus graves, quelquefois sur les plus frivoles intérêts[19], est différent du conseil étroit[20]. Il n'y a que le conseil des finances[21] et le conseil des parties[22], que leurs noms l'empêchent de confondre avec d'autres conseils. Du reste, ajouta-t-il toujours avec la même gaîté, comme le vulgaire de cour n'est pas plus propre à faire une bonne langue que l'est le commun vulgaire, les noms des différens conseils sont dans une mobilité perpétuelle[23].

Mais, dit mon parent, où l'échevin m'a donné le plus à rire, c'est quand il m'a parlé de la vie pénible des conseillers d'état. Ces pauvres gens ! ils vont à la messe du conseil à six heures du matin[24], dans toutes les saisons, et quel temps qu'il fasse ! Ils demeurent au conseil le matin, depuis sept jusqu'à dix heures; le soir, depuis une jusqu'à quatre[25] ! Ils ne peuvent d'ailleurs dîner, souper dehors que chez les autres conseillers ou chez le chancelier[26]. Quant à moi, continua mon parent, je me tiens presque sûr que souvent la messe est dite, très bien sans eux, et il se mit à rire; que la petite

horloge posée au milieu de la table du conseil[27] marque aussi très bien les heures sans eux, et il se mit encore à rire; qu'ils vont manger aussi chez leurs fils, chez leurs gendres, chez leurs parens, d'un degré même assez éloigné, pourvu qu'il y ait bonne chère, et il se mit à rire et à rire : Oh! lui dis-je alors, que croyez-vous donc? Je crois, me répondit-il, que les conseillers ont en général trente-cinq ans[28], et que la plupart en ont plus que moins, que leurs appointemens sont de deux mille livres[29]; je crois que leur nombre, moitié moindre que celui des conseillers de la reine[30] est de trente-trois[31], qu'ils sont divisés en trois sections de onze membres chacune, chacune servant quatre mois, chacune spécialement chargée des affaires de certaines provinces[32]; je crois cela, et cela ne me fait pas rire. Je crois qu'il n'y a qu'un tiers de conseillers ou d'église ou de robe longue, et qu'il y a deux tiers de conseillers d'épée; je crois que la proportion devrait être inverse, et cela me fait rire. Je crois que les conseillers d'épée doivent être nobles de trois races[33], et cela ne me fait pas rire; je crois qu'il y a, je dois plutôt dire que je connais à cet égard beaucoup de fraudes : mon bisaïeul chassait aux chiens et aux oiseaux[34]; mon aïeul était publiquement, par plusieurs gentilshommes, appelé mon cousin[35]; mon père était page et voilà une attestation devant notaire, qu'il a eu en cette qualité souvent le fouet au château voisin[36]; telles

sont assez communément aujourd'hui les preuves de noblesse et cela me fait rire, et, quelque chagrin que j'aie, toujours rire. Je crois que les conseillers sont coiffés tous d'un bonnet de velours [37], que les conseillers de robe longue ont une longue robe de velours [38], et cela ne me fait pas rire; je crois qu'ils ont robe d'hiver, robe d'été [39], et cela est bien près de me faire rire; je crois qu'ils ne peuvent entrer au conseil qu'avec leur costume [40], et cela ne me fait pas rire. Je crois qu'ils ont chacun une clé de la salle [41], cela est bien près de me faire rire. Je crois que les secrétaires des commandemens de la reine, des frères du roi, entrent au conseil, y opinent [42], et cela me fait rire, beaucoup rire; je crois que les chevaliers du Saint-Esprit en service près de la personne du roi, les capitaines des gardes, le maistre-de-camp du régiment des gardes, le grand-prévôt y entrent, y opinent [43], et cela aussi me fait rire, beaucoup rire. Je crois que les conseillers sont assis au conseil suivant le rang de leur ancienneté [44], et cela ne me fait pas rire. Je crois que les maîtres des requêtes, lorsqu'en l'absence du roi le chancelier préside et leur demande leur opinion, opinent debout, nu-tête, et cela ne me fait pas rire. Je crois que lorsque le chancelier la demande aux conseillers il n'ôte son bonnet que pour le dernier [45], ce qui me fait un peu rire. Je crois que plusieurs conseillers accompagnent toujours le roi, quand il va dîner, souper [46]; restent auprès de lui

pendant le repas comme pour le conseiller, et cela me fait rire, beaucoup rire, le plus rire.

Le gouvernement des grands officiers.

Cet échevin synodal, me dit aussi mon parent, n'est pas du pays. Il est venu à Montargis pour des affaires dont il m'a chargé, et je n oublierai jamais que la première fois que nous nous vîmes j'eus bien de la peine à ne pas rire lorsqu'il me dit, je ne me rappelle pas trop à quel sujet, mais n'importe : Nous, pauvres petits échevins synodaux, nous tremblons à la seule pensée d'avoir à rendre compte à Dieu de l'administration de notre église; combien ne doivent pas trembler encore plus ces conseillers du conseil du roi qui mettent l'impôt sur les terres et sur les hommes, qui désignent au roi les clercs les plus dignes des bénéfices à charge de plusieurs cent mille âmes, les clercs les plus dignes des évêchés, des archevêchés, qui proposent les lois desquelles dépendent la fortune, l'honneur et la vie des citoyens, qui engagent les sanglantes luttes des peuples que souvent les générations suivantes voient à peine terminer! O mon très cher monsieur l'échevin synodal, étais-je tenté à tout instant de lui dire, vous êtes donc venu à soixante ans sans savoir qu'au conseil secret, au conseil du cabinet du roi [47], le surintendant des finances est le maître [48]; que le grand-aumônier l'est

de la feuille des bénéfices[49], que le chancelier l'est des lois[50], que l'amiral l'est de la marine[51]; que le roi, surtout le roi actuel, ne veut pas que ses conseillers s'immiscent dans les affaires de la guerre, de la paix qu'il traite lui-même avec ou sans son connétable[52] !

Le gouvernement des secrétaires d'état.

Dans cette occasion mes efforts pour contenir le rire avaient été si pénibles, que je m'étais promis de ne plus parler à l'échevin soit de gouvernement, soit de matières politiques, soit de tout ce qui pouvait y avoir rapport. Malheureusement l'échevin ne s'était pas promis de ne pas aller à Fontainebleau, de ne pas y avoir affaire à un secrétaire d'état, de ne pas en être mal reçu. Malheureusement il alla à Fontainebleau; il eut affaire à un secrétaire d'état, il en fut mal reçu. Le voilà qui revient descendre droit chez moi, tout botté, le fouet à la main; le voilà qui se met à déclamer contre les secrétaires d'état[53]; il est lui échevin synodal, du corps du clergé qui toujours a la droite sur les secrétaires d'état[54] et on aurait dû avoir à son égard plus de considération. Ensuite continuant par l'histoire de l'élévation toute récente des secrétaires d'état, il exhala sa colère. Il dit qu'ils n'étaient anciennement que petits clercs du chancelier[55], qu'ils devinrent notaires du roi[56], notaires

clercs du secret[57], notaires secrétaires au nombre de cinquante[58], notaires secrétaires des commandemens au nombre de quatre[59]; enfin notaires secrétaires d'état en même nombre aux congrès de Thérouanne, de Crespy, de Cateau-Cambresis, où parce que les secrétaires de l'empereur et ceux du roi d'Espagne prenaient ce titre, ils persuadèrent à Henri II qu'il était de la dignité de sa couronne que le titre de ses secrétaires ne fût pas inférieur[60].

Mais, continua l'échevin irrité, on craint, non sans raison, l'insolence de ces parvenus, et on les a toujours tenus dans un certain abaissement que je me rappelle avec plaisir.

Le roi leur dit dans les règlemens:

Secrétaire d'état, chaque matin à six heures, ne manquez pas de venir à mon antichambre[61]; qu'importe que souvent je ne me lève qu'à neuf, vous attendrez!

Vous ne décacheterez qu'en ma présence les lettres et les dépêches[62] que la poste a ordre de me remettre et de ne pas vous remettre[63].

Vous me les lirez; je vous prescrirai les réponses: vous les ferez dans le jour, et le lendemain vous les présenterez à mon approbation et à ma signature[64].

Secrétaires d'état! lorsqu'un de vous me lira une dépêche, qu'aucun autre secrétaire d'état ne s'approche de manière à pouvoir entendre[65].

Secrétaires d'état ! à moins que je vous fasse appeler, qu'aucun de vous ne se présente dans l'après-midi[66].

Si quelqu'un de vous a des affaires pressantes à me communiquer, qu'il m'envoie un de ses clercs[67].

Secrétaires d'état ! chacun de vous aura dans son département six clercs et un commis[68], pas davantage.

Secrétaires d'état ! vous porterez aussi dans l'intérieur de ma cour le titre des quatre secrétaires extraordinaires de ma chambre[69].

Le roi leur dit encore dans ses réglemens :

Que les secrétaires d'état ne répondent que d'après mes ordres aux placets que les samedis je reçois des mains du peuple[70], et que je serre dans mon sac de velours violet[71].

Et bien que le roi ne le dise pas, je suis sûr qu'il pense que s'ils ne sont pas contents ils n'ont qu'à parler, qu'il trouvera parmi les cent secrétaires de son cabinet[72], ou parmi les cent de la reine[73], au moins quatre secrétaires d'état qui les vaudront, si mieux ils ne valent.

Il fallait, continua mon parent, que l'échevin eût rencontré un homme plus instruit que lui et surtout un homme aussi irrité contre les secrétaires d'état, car il ne s'arrêta pas là : Que je suis aise, me dit-il en outre, d'avoir appris que le roi, lorsqu'un grand seigneur qu'il envoie en commission lui plaît,

et qu'un secrétaire d'état lui déplaît, donne au grand seigneur pour secrétaire le secrétaire d'état[74]. Que je suis encore aise d'avoir de même appris que lorsque les secrétaires d'état assistent aux conseils du roi, ils n'y assistent pas comme membres[75], mais, en quelque manière, comme secrétaires adjoints aux secrétaires des conseils[76]; qu'ils ne sont pas assis à la grande table couverte du tapis de velours rouge, bordé de grandes fleurs de lis en toile d'or[77], mais qu'ils le sont à côté, près d'une petite table, devant laquelle, quand le roi est présent, ils se tiennent debout, nu-tête[78].

Imaginez si la grande colère de l'échevin me donnait l'envie de rire, et si cette envie diminua lorsqu'il finit par me dire qu'il voudrait avoir été ce jour-là duc et pair, pour avoir impunément pu menacer de sa botte éperonnée les secrétaires d'état[79]; qu'il espérait que le mécontentement général les ferait bientôt rentrer dans l'obscurité de l'écritoire d'où ils étaient sortis, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Comment faire, mon cousin, poursuivit l'avocat de Montargis, pour ne pas rire, quand on est continuellement sur le point d'éclater? dites-le-moi? Je me rappelai tous les malheurs de la France; j'y joignis les miens : inutiles efforts, je fus obligé de courir vite à la fenêtre, de répondre comme si l'on m'appelait : J'y vais! tout à l'instant! j'y arriverai plus tôt que vous! Aussitôt je demande la

permission de sortir. Je sors; l'échevin sort avec moi. A la première rue je le quitte. Je rentre promptement dans ma maison, où, après avoir fermé portes et fenêtres, je satisfais sans contrainte l'impérieux besoin de rire. Mon jeune frère se présente. Bien qu'il soit dans toute la fraîcheur de l'âge et que sa bouche ne sache encore que gracieuser élégamment les jeunes personnes, je lui dis, à faute d'autre, d'où je venais, ce que j'avais entendu, ce qui me faisait tant rire, à quoi ajoutant que je le prenais pour juge s'il voulait écouter sérieusement une fois en la vie, je lui parlai ainsi :

Mon cher Jacinthe, nous avons en France trois [80] et ordinairement quatre secrétaires d'état [81] âgés de trente-cinq ans [82].

L'un a le département de la guerre [83].

L'autre le département des affaires étrangères [84].

L'autre le département de la maison du roi et de la marine [85].

L'autre le département de l'intérieur [86].

Ils sont chargés, chacun dans son département, de mettre par écrit et d'expédier les ordres du roi [87].

Chacun dans son département, est donc maître de la forme sous laquelle s'exerce l'autorité royale.

En outre, chacun est aussi maître de la forme sous laquelle s'exerce l'autorité royale administrative dans le quart des provinces que le roi lui a departi [88].

Chacun d'eux est en main, c'est-à-dire en exer-

cice trois, quatre mois de l'année, pour l'expédition des affaires qui n'appartiennent spécialement à aucun département [89].

Chacun d'eux, lorsqu'il est en main, est de même maître de la forme sous laquelle s'exerce l'autorité royale dans les conseils du roi, car il dresse un état sommaire de leurs délibérations, des dispositions que le roi en a approuvées, n'en a pas approuvées [90].

Chacun d'eux, écoute bien ceci, a ce qu'avaient autrefois les grands de l'État, lorsqu'ils étaient réunis, et qu'ils avaient assisté au conseil [91], le contre-seing des ordonnances qui [92] seul donne au seing du roi sa valeur [93], de même que le coin seul donne aux écus la leur.

Chacun d'eux a une belle épée au côté [94], et sur les épaules un beau manteau de velours cramoisi descendant jusqu'aux pieds, fendu à droite dans toute sa longueur, et à gauche retroussé par un cordon jusques au coude [95].

Les appointemens de chacun d'eux sont de dix mille livres [96], c'est-à-dire qu'ils sont aussi considérables que ceux du premier médecin [97].

Maintenant dis-moi si, au contraire de ce sot échevin, tu ne vois pas croître en rang, en puissance, ces quatre secrétaires d'état, ces quatre sous-rois ou vice-rois égaux entre eux, car il paraît qu'on a renoncé à avoir un premier secrétaire d'état [98].

Les vois-tu grandir en honneurs?

Les vois-tu aujoud'hui prêter le serment non comme autrefois, entre les mains du chancelier dont ils ont cessé de dépendre, mais entre les mains du roi [99] ?

Les vois-tu grandir en pouvoir?

Les vois-tu habilement renoncer au titre d'office héréditaire, ne s'expédier que de simples commissions, révocables à volonté [100], persister habilement à être toujours instrumens qu'on peut briser à volonté? Et vois-tu dans l'avenir le roi leur confier toute sa puissance? car il trouvera plus commode de se passer de la pédante science du surintendant des finances, de la pédante loquacité du chancelier, du bruyant despotisme du connétable, des maréchaux, de l'amiral et des vice-amiraux, et de ne confier les secrets de sa politique et ses secrets qu'à ses secrétaires. Vois-tu cela? ne le vois-tu pas? Non, certes, je ne le vois pas, me répondit mon jeune frère, je ne vois pas cette grande importance actuelle, cette plus grande importance future des secrétaires d'état. Et comment la verrais-je? l'histoire de France que vous avez là ne dit rien d'eux. Montrez-moi un endroit où elle fasse mention des secrétaires d'état [101], montrez-le-moi? Alors, ajouta mon parent, je cessai de rire de l'échevin synodal, je me mis à rire et de l'histoire de France et des beaux garçons qui la lisent. Je n'ai jamais autant ri.

LES PEINTRES FRANÇAIS.

Station LXXIII.

Vers la fin de l'automne il vint à mon nouveau logement, près le jardin des Tuileries, un peintre m'offrir e tableau de saint Jacques-le-Mineur. Je lui dis que volontiers je lui aurais acheté celui de mon patron, saint Jacques-le-Majeur. Il me répondit que c'était vraiment celui de saint Jacques-le-Majeur, mais que dans la maison ce tableau était appelé saint Jacques-le-Mineur à cause de sa très petite dimension. Le tableau avait des portes [1]; c'était, si l'on peut parler ainsi, un tableau de voyage; il me plaisait, je le pris sans beaucoup marchander.

Ce même peintre revint quelques semaines après: il m'apporta un saint Sébastien, tout fraîchement sorti de son pinceau. Je trouvai son tableau fort bon; je l'admirai aussi long-temps qu'il pouvait le désirer et je le lui rendis: Ah! messire, me dit-il, ce n'est pas un saint Sébastien de la vieille école; voyez la correction du dessin [2], la vérité des couleurs; voyez la naturelle pose du saint; voyez son air céleste que ne peuvent lui faire perdre les tourmens du martyre; voyez les flèches qui percent son cœur, qui percent le vôtre; voyez son sang

qui jaillit presque sur vous ; voyez comme il souffre ! Je vis bien plus clairement combien ce pauvre peintre souffrait la misère : je n'eus pas le courage de ne pas garder encore ce tableau.

Ce peintre est de nouveau revenu aujourd'hui ; il ne portait pas de tableau ; ses habits étaient neufs ; ses joues étaient pleines : il avait un air d'hilarité qui annonçait une meilleure fortune. Je l'ai invité à s'asseoir ; il m'a parlé ainsi : Messire, vous n'avez qu'à dire quelques mots pour faire ma fortune ; mais d'abord, pour première grace, je vous demande de m'écouter attentivement, car peut-être voudrez-vous bien vous intéresser, répondre pour moi ; et dans ce cas par reconnaissance je dois d'avance vous conseiller de ne jamais vous intéresser, de ne jamais répondre pour aucun artiste que vous ne connaissiez, outre son savoir-faire, son savoir dire ; j'entends sa théorie ; voici la mienne et voici en même temps mon histoire.

La miniature.

Mes parens, a-t-il continué, étaient fort pauvres : ils me donnèrent cependant l'éducation des gens riches ; j'appris donc entre autres choses à dessiner [3], et je n'appris bien que cela ; mais je l'appris si bien qu'à seize ans je passai mon maître ; je ne tardai pas non plus à le passer pour la peinture qu'il voulut aussi m'enseigner. Alors il me dit, Mon

ami, vos talens doivent se perfectionner ailleurs. Je lui avouai que depuis quelque temps mon intention était d'aller à Prais : Non, non ! me répondit-il, les grands artistes, les grands œuvres ne sont pas tous à Paris[4]. Commencez par les autres villes, vous finirez par celle-là.

Je pars ; je cours la France.

D'abord il s'offrit à moi des châteaux sans nombre : Avez-vous, demandai-je partout, des miniatures à faire peindre sur le parchemin des hommages, des aveux ou des dénombremens[5] ? avez-vous à faire peindre des lettres historiées, des figures zodiacales sur les feuillets des livres[6], ou seulement sur les couvertures[7] ? Çà et là je trouvai de la besogne. J'étais mal payé, je n'avais par jour que trois blancs, six blancs[8] au plus ; mais j'étais bien nourri ; je n'ai jamais tant mangé de perdrix. Cependant je m'en lassai.

J'allai plus loin, je rentrai dans les villes ; et partout où les officiers municipaux avaient le droit d'image, c'est-à-dire le droit de se faire peindre sur les registres historiques de la mairie[9], je me présentai à eux : Messieurs ! messires ! s'il vous plaisait d'employer un peintre qui, fussiez-vous petits, laids, vous rendrait grands, beaux, et toujours avec ressemblance ; qui vous donnerait à volonté des yeux à la Montmorenci[10], des nez à la François Ier[11], à la Henri IV[12] ; qui vous ferait à volonté petite barbe pointue[13], barbe d'ermite, barbe de

capitaine [14], moustaches pommadées, moustaches cirées, moustaches frisées, moustaches à croc [15], qui vous ferait à volonté une magistrale, une douce, une gracieuse, une bonne, une noble mine? Me voilà ! me voilà ! Mais les uns me disaient qu'ils avaient été peints trois fois, les autres quatre ; les autres me recevaient avec un air si renfrogné, qu'il était aisé de voir qu'ils n'avaient pas envie de se faire peindre.

Eh bien ! me dis-je, essayons des libraires ; ce sont eux qui aujourd'hui nous fournissent le plus de travail.

J'allai chez les libraires. Un des premiers chez qui j'entrai m'offrit de me donner à peindre des miniatures d'heures manuscrites. Je ne fus pas tenté de me mettre à l'œuvre quand dans l'atelier je vis qu'on peignait toujours les mêmes saints et toujours de la même manière [16]. Le libraire s'aperçut de mon dédain : Ah ! venez, me dit-il, en me conduisant à une armoire grillée en fer, dont il tira plusieurs belles heures, plusieurs beaux livres d'église ou autres : Voudriez-vous dessiner sur vélin noir, écrit en lettres d'argent, ces légers papillons, ces légers anges en filets d'or, en filets de couleur [17]? ou bien voudriez-vous les dessiner sur vélin doré, écrit en lettres blanches ? ou bien voudriez-vous dessiner ces grandes miniatures en écarlate, sur un fond rose? ou bien dessiner ces autres grandes miniatures en vert tendre, sur un fond vert foncé,

ou bien ces autres en bleu clair, sur un fond gros-bleu ; ou bien voudriez-vous peindre sur vélin pourpre, écrit en lettres d'or, ces miniatures aux couleurs variées et naturelles [18] ? Mais, ajouta-t-il, prenez garde au degré d'art avec lequel ces peintres, comme le célèbre Rancu [9], ont rendu jusqu'au tissu des vêtemens des hommes, jusqu'à la flexibilité et à la finesse du poil des animaux [20]. Je lui répondis que les miniatures qu'on peignait chez lui étaient au-dessous de moi, que celles qu'il me montrait étaient au-dessus.

Si je ne m'arrêtai pas chez ce libraire, je m'arrêtai chez son voisin qui, sans me laisser avancer au-delà de la porte de sa boutique, me demanda, de prime-abord, si j'étais bon dessinateur : Oui, lui répondis-je, et à l'instant même je lui en donnai la preuve : Oh ! me dit-il tout satisfait, allons, mon cher maître ! nous ne nous quitterons pas de sitôt. Véritablement, je lui dessinai dans le genre blanc sur noir, les miniatures de la fin des nouvelles [21] Fables de Phèdre, et celles du commencement des Métamorphoses d'Ovide [22].

Les décorations.

Messire, a continué ce peintre, si vous faites bien, vous ne vous intéresserez, vous ne répondrez jamais pour un artiste qui ne saurait pas la perspective aérienne, par conséquent la perspective

linéaire[23]. Je ne les savais pas; et pour ne pas les savoir, je ne fus employé que comme un des derniers subalternes dans la peinture des décorations des comédies et des grands ballets, où Patin, peintre du roi, a opéré tant de magiques merveilles[24].

Le paysage.

Heureusement je trouvai un peintre fort savant dans l'une et dans l'autre; plus heureusement il me les enseigna fort vite : Notre œil, me dit-il, est pour chacun de nous le centre de l'univers; portez donc sur la toile les objets non tels qu'ils sont, mais tels que pour notre œil ils semblent être[25].

Dès ce moment mes tableaux se creusèrent, le spectateur y marcha dans les espaces que les effets de ma science de la perspective lui ouvraient; les bêtes fauves fuirent dans l'immensité de mes plaines; les oiseaux volèrent dans l'immensité de mes cieux.

Les marines.

Et les vaisseaux se balancèrent dans mes immenses mers; car vers ce temps je m'essayai au genre des marines auxquelles votre Uroom doit sa célébrité[26]. J'en diversifiai les rivages par des champs de capriers couverts de ruines artificielles où ces arbustes se plaisent[27]; par des champs de riz sillonnés de tranchées remplies d'eau[28]; par des

forêts d'oliviers chargés d'olives noirâtres, c'est-à-dire mûres; par des forêts d'orangers dont les oranges étaient les unes vertes, comme celles qu'on met dans les caisses qu'on nous envoie à Paris, et les autres jaunes comme celles qu'on tire des caisses où elles ont jauni; je peignais alors au fond de notre odorante Provence.

La portraiture.

Enfin je repris le chemin du nord :

Lorsque je passai à Limoges, cette ville était remplie d'élèves du fameux Léonard, peintre sur émail[29]. Les frères Mabreaux[30] avaient aussi une grande réputation. Je ne réussis pas dans ce genre de peinture, où il m'aurait fallu être faïencier émailleur[31].

Je me mis à la portraiture sur toile, sur bois, sur cuivre, à grande dimension de quatre, de cinq pieds[32]; à petite dimension de trois, deux pouces[33]. J'allai de ville en ville.

Les personnes que je peignais me faisaient mille méchantes critiques sur leur portrait; mais à peine étais-je parti de la ville qu'elles le disaient de Court[34], de Rabel[35], de Janet[36], de Corneille[37] ou de Duval[38], si connu par son *Recueil des visages des rois de France*[39].

Je remarquai dans le nord qu'on garnissait d'un rideau les tableaux des portraits[40], et dans le midi

qu'on les laissait nus. Y a-t-il donc plus de vanité dans le nord? y en a-t-il plus dans le midi? Ma foi? comme on voudra.

Les allégories.

N'oubliez pas, messire. que le peintre à qui vous accorderez votre honorable témoignage doit être un peu exercé à la portraiture, qu'il doit être familier avec toutes les variétés des figures des rebus[41] dont aujourd'hui les cheminées, les lambris sont couverts[42]. Pour moi, je puis dire que j'en ai peint ma bonne part. On reculait d'effroi devant mes nuages orageux, mes coups de tonnerre; on avançait la main vers mes raisins, mes nichées d'oiseaux; et quant aux devises, toutes les louanges étaient pour le corps, la peinture, toutes les critiques étaient pour l'âme, les vers[43]. Je gagnai encore plus d'argent à peindre les emblèmes[44], surtout les allégories : je peignis, je repeignis avec le même succès l'allégorie de la religion représentée sous la forme d'une jeune personne douce, gracieuse, portant sur sa tête étoilée de diamans, une petite croix[45]; je gagnai encore plus à l'allégorie de la congrégation des jésuites, représentée sous la forme du vaisseau du catholicisme, hors duquel nagent au milieu des mers les sectes hérétiques figurées en serpens sanglans et livides, en diables hérissés de cornes et de griffes[46].

Je peignais aussi des allégories, des emblèmes sur les étendards[47].

Les fresques.

Qu'on ne s'y trompe pas, a continué ce peintre, si les nobles ont toujours aimé et toujours aiment les représentations des faits d'armes, les bourgeois maintenant ne les aiment pas moins ; mais tandis que sur les voûtes et les murailles des châteaux il faut des combats de cavalerie, de grandes batailles, sur les voûtes et les murailles des maisons bourgeoises il faut des assauts, où l'on voie des rangées de bourgeois, vêtus des habits de toutes couleurs, couronnant d'arquebuses, de flammes et de fumée les remparts qu'ils défendent, ou faisant, du haut de ces mêmes remparts, généreusement rouler leurs meubles les plus précieux sur les assiégeans, et au milieu d'eux leurs jeunes femmes, leurs jeunes filles apportant de grands vases remplis d'eau bouillante, d'huile, de poix, de soufre, bravant tous les dangers, voyant avec joie couler leur sang[48] dont toutes les gouttes doivent aller ruisseler dans le ciel.

En ce genre de peinture l'abbé de Saint-Martin s'est montré le plus grand maître[49] ; Roger lui a succédé[50].

L'histoire.

Notre peintre doit donc être peintre d'histoire ; par conséquent il est indispensable que vous sachiez bien où en est l'opinion de la France sur cette partie de l'art.

Vénus avait des autels à Amathonte ; on peut presque dire que Raphaël a des autels à Lyon ; les peintres de cette ville ont pour lui une admiration religieuse[51], participant un peu du culte. Je vis bien, lorsque j'y passai, quelques grains d'encens fumer aussi en l'honneur de Michel-Ange[52] ; mais que Michel-Ange était petit à côté de Raphaël ! Les Lyonnais me disaient : Raphaël a créé la peinture ou du moins a changé cet art ; les autres peintres ont quelques traits purs, corrects, parfaits ; dans Raphaël tout est pur, correct, parfait. Là où les autres sont gracieux, il est céleste ; là où les autres sont célestes, il est divin. Il n'a pas été précédé, il se doit tout. J'écoutais, je ne répondais rien ; car si j'avais dit qu'il avait pris à la vieille cathédrale de Paris un grand nombre de figures dont on lui avait envoyé la copie, dont il s'était fait honneur[53], je ne sais trop ce qui en aurait été de moi. Mais au Mans, tout rempli de tableaux de Denisot[54], j'avais pu parler en les termes qui m'avaient plu de Denisot ; j'avais pu l'appeler le premier dessinateur de son temps[55]. J'avais pu à Blois, tout

rempli des tableaux de Tibergeau[56], l'appeler l'émule de Michel-Ange. Je n'avais pu à Lyon, tout décoré des tableaux du Petit-Bernard[57], laisser éclater les élans de mon admiration française ; je quittai cette ville.

Je pris la route de Paris.

Je m'arrêtai à Fontainebleau. Les salles du château renferment le joli monde de la mythologie, éclos des pinceaux de *maëstro* Rosso[58], de *maëstro* Primatice[59], de maître d'Orléans[60], de maître Simon de Paris[61], de maître Claude de Paris[62], de maître Laurent-le-Picard[63] et de maître Roger[64]. Là je vis, non pas seulement de tableau à tableau, mais dans le même tableau, le combat et la facile comparaison de l'école italienne avec l'école française[65].

Je les vis bien mieux à Paris ; et comme je n'étais pas au milieu des fanatiqnes peintres italiens-français, français-italiens de Lyon, je pus dire hautement que je retrouvais souvent, à un degré égal, la noble et sévère composition de Raphaël, la grâce du Corrége dans les peintures de notre Bunel[66], et notamment dans son Salomon recevant la reine de Saba[67] ; les vastes scènes du Véronèse dans la Gigantomachie d'Artus Flamand[68] ; l'éclat du Titien dans les personnages de la Bible et des poèmes, peints au Louvre par Dubreuil[69], Dubois[70], Évrard[71], Fréminet[72], et toutes ces différentes qua-

lités dans le tableau du Jugement dernier, de Jean Cousin[73].

Je trouvai Jean Cousin encore plus beau sur le verre que sur le bois ou sur la toile ; je vis la suite de son Jugement dernier peint sur les vitraux de la sainte chapelle de Vincennes[74], où il a renfermé dans les panneaux de quelques pieds le vaste incendie du monde qui enflamme les immenses profondeurs de l'espace.

A admirer seulement, et même à être seulement admiré, on n'emplit guère la bourse. Je vécus d'abord à Paris assez chichement de saints Barthélemy, de saints Laurent, de saints Sébastien, quelquefois bien, plus souvent mal payés. Enfin j'ai été chargé de peindre le tableau que chaque année le maître élu d'Amiens offre à la cathédrale de cette ville[75]. Mon nom s'est aussitôt agrandi et il s'agrandit encore. J'ose donc aujourd'hui aspirer au titre de peintre du roi d'Espagne. Pour l'obtenir il suffira sans doute que vous le demandiez à votre ambassadeur, et que votre ambassadeur le demande à votre roi. J'ouvrais la bouche pour lui répondre. Il m'a prévenu : Vous allez me dire qu'il y a sept peintres du roi de France[76]. Cela est vrai : mais pour être peintre à la cour il faut deux talens. J'ai celui du pinceau ; je n'ai pas celui de l'intrigue.

LES SCULPTEURS FRANÇAIS.

Station LXXIV.

Messire, m'a dit un vieil homme que j'ai vu ce matin entrer chez moi, au moment où ayant donné à mon habit le dernier coup de vergettes, ayant rajusté les plumes de mon chapeau, la pointe de mes moustaches, j'allais sortir, j'ai été le grand ami du feu père de ce jeune peintre qui a l'honneur d'être connu de vous, et qui d'avance vous a fait agréer ma visite. Je suis sculpteur, a-t-il ajouté; je désire passer en Espagne, car j'espère y prolonger ma vie beaucoup plus qu'en France; et je l'espère, parce qu'exerçant un art où l'on vit surtout de gloire, je me crois sûr d'obtenir en-delà des Pyrénées une réputation qu'on me refuse en-deçà. Je viens donc vous prier de me faire donner avis de votre départ et de vouloir bien me prendre pour votre compagnon de voyage. Ma suite ne grossira pas démesurément la vôtre : je n'amène que mon valet.

Je n'ai répondu ni oui ni non.

Les bas-reliefs.

Votre hésitation ne me surprend pas, a continué avec un air et un ton de surprise le vieux sculp-

teur ; je ne vous ai pas montré mes œuvres. Allons à mon atelier. Nous sommes sortis, et bientôt nous voilà dans la rue de Sorbonne, et bientôt dans un atelier de sculpture rempli d'un grand nombre d'ouvrages commencés, d'un petit nombre d'ouvrages terminés : Messire, m'a dit le sculpteur en m'arrêtant devant un de ces derniers, vous avez sans doute vu le château d'Anet[1], et tous les jours vous voyez celui des Tuileries[2]; vous avez remarqué ces enroulemens sculptés, ces légers filets, ces fleurs à longues tiges que le vent pour ainsi dire agite, enfin ces bas-reliefs que de tous les temps l'architecture qui veut plaire à l'œil de près aussi bien que de loin a demandés à la sculpture ; eh bien ! voyez les miens, vous les trouverez quelquefois moins bons, quelquefois meilleurs. Mais pour ces bas-reliefs de la fontaine des Innocens ; mais pour ces nymphes, ces dryades, dont les vêtemens dégouttans d'eau se collent à leurs formes correctes et pures[3]; mais pour ces bas-reliefs de l'hôtel du Carnavalet, ces Flores, ces Pomones, ces jeunes déités, ces jeunes dieux dont les draperies ondoyantes reçoivent les mouvemens des muscles et des chairs qu'elles recouvrent [4].

Les demi-reliefs.

Mais pour ces cariatides du Louvre, à demi-corps engagées dans la pierre, qui semblent vouloir s'en dégager, qui sont plus vivantes que ceux

qui les regardent ; mais pour ces demi-reliefs des cheminées, des portes et des tympans du Louvre[5], je ne vous en ferai pas, personne aujourd'hui ne vous en fera, car ils sont du ciseau le plus fin, le plus gracieux, le plus parfait, du ciseau de Goujon, de ce ciseau si mal ou si parcimonieusement payé[6].

Je voulais me permettre quelques observations ; j'ai inutilement essayé de parler ; il avait la bouche si pleine de louanges et d'enthousiasme qu'il ne pouvait la fermer.

Le haut relief.

Tandis que Goujon, a poursuivi le sculpteur, est incontestablement victorieux des anciens[7] et des modernes, Germain Pilon leur dispute la victoire : tout le monde ne va-t-il pas à Saint-Denis voir le groupe de plein relief représentant les trois Grâces qui portent le cœur de Henri II[8] ? tout le monde ne dit-il pas : Oh ! qu'elles sont belles ! On n'a pas vu, on ne peut rien voir de plus beau.

Autour de ces deux géans de l'art se groupent à des degrés inégalement inférieurs maître Larembert[9], maître Ponce, *maestro Paulo Poncio* de Florence qui s'est francisé[10], comme maître Francheville de Cambrai, *maestro Francavilla*, s'est italianisé[11] ; maître Barthélemy Prieur[12], les deux maîtres Jacques[13], maître Pierre Biart[14] et plusieurs autres, parmi lesquels la jalousie, le caprice refu-

sent de me mettre, parmi lesquels je me mets, non pas plus haut, mais tout aussi haut que la justice me met ou doit me mettre.

Messire, je vais continuer à vous dire la vérité : nos sculpteurs sont également habiles à travailler les différentes matières, la terre cuite[15], le bois, la pierre, le marbre, l'albâtre[16], le bronze ; mais ils sont parfois servilement imitateurs. Larembert étend dans leur mausolée, sur un lit de marbre, François Ier et Claude sa femme nus[17], seulement voilés par l'affaissement des chairs et l'horreur de la mort. Vingt ans après, Paul Ponce étend de même dans leur mausolés Louis XII et Anne sa femme nus, voilés aussi par l'affaissement des chairs, et en outre par la hideuse incision latérale destinée à recevoir les parfums et les aromates et l'embaumement [18]. Germain Pilon ne sort pas non plus de cette forme de composition dans le mausolée de Henri II et de sa femme Catherine [19]. Un statuaire porte l'urne, où est renfermé le cœur de François II, sur une colonne[20]. Un autre statuaire porte l'urne, où est renfermé le cœur de Timoléon Cossé-Brissac, sur une autre colonne[21]. Un autre statuaire, Barthélemy Prieur, porte le cœur du connétable Anne de Montmorenci sur une autre colonne, où pendant vingt années l'amitié et la reconnaissance attachent son ciseau [22]. Et pour parler de tous les célèbres imitateurs, peut-on dire que les deux maîtres Jacques aient été entièrement originaux dans les sta-

tues du haut tombeau de Saint-Remi de Rheims[23] ; et en examinant bien les ouvrages de tant d'autres sculpteurs peut-on aussi le dire ?

Messire, je vais oser davantage ; maintenant je vais vous faire connaître la vérité sur les Grecs et les Romains. Il n'y a qu'une admiration de mode qui puisse trouver sans défaut les trois mille grandes ou petites statues antiques de l'évêque d'Acqui [24]. Sommes-nous donc obligés d'adorer encore ces mêmes statues que les païens ont adorées ? Et qui d'ailleurs me répondra que plusieurs ne sont pas de belles copies, telles que nous en fait aujourd'hui l'habile et célèbre Bandinelli[25] ?

Je me suis levé, et le sculpteur en m'accompagnant, m'a dit : Je le vois, vous ne m'emmènerez pas en Espagne ; vous y emmèneriez plus volontiers le fils de mon ami ; cependant prenez garde d'y emmener, au lieu d'un vieux sculpteur de ce siècle, un jeune sculpteur du siècle passé, c'est-à-dire un ignorant, un barbare, et surtout un fat, car si nous surpassons nos prédécesseurs en science, nos prédécesseurs, Dieu me pardonne ! nous surpassaient, je crois, encore plus en vanité.

LES GRAVEURS FRANÇAIS.

Station LXXV.

Un de ces jours je trouvai à l'entrée de mon appartement un carton de belles estampes. On me dit qu'un marchand graveur[1] l'avait apporté et qu'il devait repasser. Il s'est fait aujourd'hui annoncer que j'étais à peine levé. J'ai voulu m'épargner toute sa belle étale de paroles : Maître, lui ai-je dit, je n'ai pas choisi ces estampes, je ne les ai pas demandées : Messire, m'a-t-il répondu, je ne vous les ai pas apportées pour vous les vendre, mais bien pour vous les donner. — Oh ! lui ai-je dit en changeant entièrement de ton, à ce prix, quelque belles qu'elles soient, je ne les garderai pas. — Si en Espagne vous voulez bien en orner votre salle de compagnie, les faire connaître dans ce pays, j'en retirerai beaucoup plus que tout l'argent que vous pourriez me donner : y consentez-vous? — J'y consens. — Vous déplairait-il en ce moment d'avoir quelques notions de la manière de graver, particulièrement de la manière des Français, afin de mieux faire connaître la mienne ? — Nullement ! nullement.

La gravure sur bois.

Je ne sais trop, a-t-il continué, si le quinzième siècle peut à juste titre se vanter d'avoir découvert la gravure sur bois, car nous avons des estampes de l'année 1423[2]; mais quant à la gravure sur métal, nous n'en avons pas d'antérieures à l'année 1452, et incontestablement elle a été découverte vers cette année[3].

Remarquez, je vous prie, que la gravure sur bois qui jusqu'au milieu de notre siècle n'avait cessé de faire des progrès[4] n'a depuis cessé de déchoir[5].

Tenez, regardez cette estampe de Jost Amon; elle est de 1550[6], netteté! vivacité!

Et regardez cette autre de Jean Perrissin; elle est de 1577[7]; et cette autre.... ; et cette autre..... des temps postérieurs[8], trait empâté! trait plus empâté! couleur terne! couleur plus terne!

La gravure sur métal.

Mais comment est-il que la gravure sur bois qui, au contraire de la gravure sur métal, imprime son empreinte par les parties saillantes, qui à la cent millième épreuve est moins fatiguée que la gravure sur métal à la millième, ait déchu? La réponse est simple : elle a déchu, parce qu'elle a été aban-

donnée; et elle a été abandonnée, parce qu'elle est d'un exercice long, difficile. En effet, elle exige la coopération de deux artistes, le dessinateur de la planche qui met sa marque au-dessous de son monogramme, ou du millésime[9], et l'inciseur de la planche, qui ne devrait pas rester, qui cependant reste inconnu, qui ne met rien[10]. La gravure sur cuivre, au contraire, où le dessinateur est en même temps l'inciseur, est d'un exercice beaucoup plus facile ou beaucoup plus simple; aussi a-t-elle fait et ne cesse-t-elle de faire des progrès.

Messire, vous reconnaîtrez moins positivement le siècle dernier à la barbarie de ses mœurs, de sa fanatique intolérance, qu'à la barbarie de ses arts, de son burin sec, vacillant, inexpérimenté[11]; et vous reconnaîtrez surtout le siècle actuel à la science de son burin, devenu depuis Lucas de Leide[12], par la régularité, la finesse, la flexibilité des tailles, un vrai pinceau[13].

Je m'interromps ou plutôt j'interromps le discours de ce graveur pour noter ici la promesse que je me suis faite de ne plus accepter, de la part des artistes, le présent de leurs œuvres.

Ah! que j'aurais voulu n'avoir point accepté le carton d'estampes, lorsqu'il a hautement préféré ses maîtres français à Albert Durer[14], à Holben[15] et à leur école.

Voyez, a-t-il continué, en venant aux graveurs sur cuivre, voyez ces figures de l'Apocalypse par

Duvet, orfèvre de Henri II[16], qui, s'il n'a pas, comme l'orfèvre Finiguerra, découvert la gravure sur métal[17], semble en avoir découvert la perfection. Y a-t-il de la grâce et en même temps de l'éclat?

Y a-t-il aussi de la grace et en même temps de l'éclat dans ces nobles figures de la Bible par De Laulne[18] ?

Et dans celle de Bernard Salomon qui se laisse appeler le Petit-Bernard[19], y a-t-il de la grâce et en même temps de l'éclat? Y a-t-il le dernier coup de burin, le dernier effort de l'art?

Ces facétieuses figures de Gargantua, de Pantagruel[20] ne semblent-elles pas avoir été gravées avec la facétieuse plume de Rabelais?

Je voulais lui dire que ces estampes, comparées avec celles d'Allemagne et d'Italie, me paraissaient un peu dures, un peu sèches[21]; mais le carton m'en empêchait.

Que vous semble, a-t-il continué, de la Femme adultère de Duval[22] ? Examinez comme son œil est doux, sa peau douce.

Enfin, examinez cette conquête de la Toison d'Or, ces fresques du Primatice qui ne peuvent plus périr avec les murailles qu'elles couvrent, depuis que Boivin en a gravé le recueil[23] dont le mérite est bien supérieur aux plus belles estampes et de Sadeler[24] et de Carrache[25]. Maudit carton! maudit carton!

Voilà des portraits que j'oubliais de vous faire

remarquer ; ils ne sont à la vérité que de Denisot, qui dans son temps n'était que le meilleur dessinateur de France[26], c'est-à-dire du monde entier. En voilà d'autres aussi qui ne sont non plus que de Thomassin[27], devenu aujourd'hui ce qu'autrefois était Denisot.

J'étais lassé de tant de vanité de nation et de métier ; j'ai absolument voulu changer de conversation. Maître, lui ai-je dit, le dessin à l'eau forte[28], appliqué à la gravure sur cuivre, abrège bien la peine et le travail. — Et ajoutez-y, m'a-t-il répondu, le procédé de Hugues de Carpi, au moyen duquel une seule même estampe est colorée avec plusieurs planches, chargées chacune d'une couleur différente[29] ; ce qui rend la fabrication des cartes si expéditive qu'on donne maintenant le jeu où se trouvent les douze figures avec les anciens habillemens du XVe siècle[30], pour quelques deniers[31]. Je vous demande si en Espagne, en Allemagne, en Italie même on peut jouer sa fortune, se ruiner à aussi bon marché.

Messire, tenez pour certain qu'ainsi que l'imprimerie a remplacé aux trois-quarts l'écriture, la gravure remplacera bientôt aux trois-quarts la peinture.

Il s'est levé ; il m'a fait un profond salut.

LES ARCHITECTES FRANÇAIS.

Station LXXVI.

En France la gravure est moins considérée que la sculpture : il n'y a pas de graveur, il y a un sculpteur du roi [1] ; la sculpture est moins considérée que la peinture, que l'architecture : il n'y a pas de sculpteurs, il y a des peintres, il y a des architectes abbés et gros abbés. Le peintre le Primatice était abbé de Saint-Martin [2]; l'architecte Lescaud était abbé de Clugny [3] ; l'architecte Delorme est abbé de Saint-Serge, et de plus abbé de Saint-Éloy, et de plus aumônier du roi [4]. Remarquons aussi que l'architecte Androuet ne trouvant pas son nom assez noble pour son art, a pris celui de Du Cerceau, les uns disent d'un fief, les autres de l'enseigne de sa maison [5].

Les beaux-arts font des progrès à proportion des honneurs qu'ils reçoivent; les progrès de l'architecture ont été les plus grands.

Les maisons des villages.

Cependant ils ne se sont pas encore étendus jusqu'aux bâtimens ruraux [6].

Un savant ayant dit, il n'y a pas long-temps, dans

une des belles salles de Paris, qu'il avait inutilement perdu bien des jours et des nuits à savoir comment étaient faites les maisons des Gaulois, un bon Parisien lui répondit qu'il le savait, qu'il savait aussi comment étaient faites les maisons de leurs pères les Celtes, même de leurs grands-pères les Gomérites. Aussitôt il se fit un grand silence : Leurs maisons, dit-il, étaient à peu près les maisons de nos villages. On rit aux grands éclats. Le savant avait donné le signal : Rien n'est plus sérieux, répartit le Parisien, rien n'est plus vrai; et, si vous voulez être justes, vous conviendrez avec moi que les marteaux, les tenailles, les scies représentés dans les monumens de la plus haute antiquité, sont parfaitement semblables à ceux dont nous nous servons aujourd'hui. En fait de maisons, d'outils, de tout ce qui est d'une nécessité continuelle et universelle, les premiers degrés de simplicité demeurent long-temps et souvent à jamais universellement les mêmes.

Les maisons des villes.

Le bon Parisien avait certainement raison; et une autre preuve, c'est qu'en Russie, incontestablement la terre antique et boisée des Celtes, les maisons des villages y sont les maisons des villages de France[7].



Rouargue frères d. & s.

LE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU.

J'ajouterai même que les maisons des villes n'y sont guère que celles des villages[8].

Mais il n'en est pas ainsi en France où, dans les villes, l'architecture décore l'extérieur d'un grand nombre de maisons[9], tandis qu'à l'intérieur elle remplace par de beaux escaliers à rampe droite et large[10] ces anciens petits escaliers à vis[11], dont les cages étaient si étroites que lorsque deux personnes, venant en sens opposé, s'y rencontraient, il fallait que l'une remontât ou que l'autre redescendît.

A cette innovation l'architecture en a ajouté une autre ; elle marque en gros chiffres sculptés sur les maisons l'année de leur construction[12], mais elle ne la marque pas et elle devrait la marquer sur toutes; on verrait bien plus facilement alors les progrès de la petite architecture.

Les châteaux.

Pour bien voir les progrès de la grande il faut aller à Fontainebleau dont le château ou les châteaux ont été successivement bâtis aux quatre derniers siècles[13].

Le château de Saint-Germain, bâti par François I[er], avec son quadruple rang de portiques superposés[14] est beau ; celui d'Anet, bâti par Henri II[15], avec ses délicates sculptures[16], est plus beau ; celui de Verneuil, bâti par Philippe de Boulainvilliers[17], avec ses grands corps de bâtiment

dont les proportions et les formes se raccordent par d'admirables effets de symétrie aux proportions et aux formes des terrasses, des jardins, des bosquets [18], est le plus beau.

Les hôtels.

Je trouve, moi, que les châteaux forment les traits les plus distincts de la face des campagnes : aussi avaient-elles aux siècles derniers une face toute gothique [19].

Je trouve encore que les hôtels forment de même les traits les plus distincts de la face des villes : aussi ont-elles au siècle actuel une face toute romaine, toute grecque [20].

Les palais.

Et toutefois, ces grands hôtels qui forment les traits les plus distincts de la face des villes qu'ils sont petits auprès des palais des rois !

Le palais du Louvre, lorsqu'il sera terminé, offrira la figure d'un coffre carré, ouvert par le haut, percé de quatre grandes portes correspondantes entre elles. Un des côtés est déjà élevé [21] : c'est en même temps et le plus beau et le plus magnifique morceau d'architecture qui pare le globe. Il n'y a pourtant que de grandes fenêtres entre de grandes colonnes : oui, sans doute ! mais quelles

neuves et majestueuses dispositions ! et toutefois le dirai-je ! Lescaud y a commis trois fautes : le second étage est trop bas ; le pavillon du milieu est trop gros ; et cet édifice, qui doit être également vu par-devant et par-derrière, a un endroit et un envers.

Si Delorme n'a pas fait au palais des Tuileries[22], cette dernière faute ; il a fait les deux autres et beaucoup plus grandes.

Quant aux vieux palais de Paris, je les ai bien vus, mais je n'en parlerai pas. Aujourd'hui on ne les voit plus, on n'en parle plus.

Les temples.

Vainement on se dissimule que malgré les efforts que depuis deux siècles fait l'architecture sacrée pour s'élever, elle tombe et retombe. Son nouveau gothique n'est qu'une méchante copie du beau gothique ancien qu'il a fallu faire dégénérer pour lui faire subir sa monstrueuse alliance avec l'antique architecture qu'il a fallu faire dégénérer de même.

Ce que je dis ici, l'église de Saint-Eustache et l'église de Saint-Étienne de Paris[23] et un grand nombres de grandes églises des provinces l'attestent. Architectes, soyez, si vous voulez, aussi glorieux que les poètes, mais soyez plus dociles ; vos œuvres ne peuvent être corrigées, encore moins avoir une seconde édition.

LES MUSICIENS FRANÇAIS.

Station LXXVII.

Ai-je dit que j'aie fait un voyage dans le Poitou ; ai-je daté du Poitou quelqu'une de mes stations ? Non certes. Eh bien ! je n'en ai pas moins fait ce voyage.

Il me souvient et il me souviendra toujours que j'étais impatient d'arriver à Poitiers ; enfin j'y arrivai. Le soir, dans mon lit, je ne pouvais me décider à m'endormir sans entendre ces douces musettes poitevines si renommées en France[1] ; je n'en entendis cependant pas, mais vers minuit je fus réveillé par les réveilleurs établis dans plusieurs villes[2] qui passèrent en chantant d'un ton lugubre et lamentable :

« Réveillez-vous, gens qui dormez !
» Priez Dieu pour les trépassez[3] ! »

En continuant ensuite mon voyage il ne me tarda pas tant d'arriver à Orléans pour entendre les fameux flûteurs de cette ville ; toutefois, à mon passage, j'en fis venir quelques-uns ; ils jouèrent devant moi à quatre parties avec des flûtes de dimensions différentes en longueur et en grosseur[4],

de manière à ne pas faire mentir le proverbe, flûteurs d'Orléans.

En France chaque province a sa musique, ses instrumens;

Ainsi de même que le Poitou a ses musettes,
L'Orléanais a ses flûtes,
La Provence a ses timbales[6],
La Guienne a ses tambours de basque[7],
L'Auvergne a ses nouvelles vielles à manivelle[8],
La Champagne a ses petits haut-bois[9],
Ainsi des autres.

J'ai remarqué toutefois que dans les provinces du midi les Français avaient plus d'aptitude à la musique que dans les provinces du nord.

Voici ce qui m'arriva dans ce voyage où je revins par la Bretagne; je ne veux pas dire si c'est à Landernau ou à Vannes, quoique je le sache bien. Je partis de la ville au petit point du jour; en traversant le faubourg, un bruit d'instrumens de musique m'arrêta quelques instans: C'est un charivari, dis-je à mon conducteur. C'est une aubade, me répondit-il. C'est un charivari! c'est une aubade! fut obstinément répété de part et d'autre jusqu'à ce que nous fûmes sur les lieux. Alors mon conducteur me montra d'un air triomphant les violes, les violons et les luths encore entre les mains des musiciens.

L'académie française.

A Paris, peuplé d'habitans ou originairement ou nouvellement venus de toutes les différentes provinces; à Paris, la ville des arts, je trouvai, cela va sans dire, de bons musiciens. Aussi dans les premiers jours me fis-je recevoir académicien de l'académie française. Je crus d'abord que ce serait fort difficile, et j'en parlai à un académicien. Il m'apprit que cette académie était composée de trois sortes d'académiciens, des académiciens entrepreneurs ou compositeurs de vers, ou compositeurs de musique; des académiciens musiciens salariés; des académiciens auditeurs dont le premier était le roi de France. Je crus alors la difficulté plus grande, et je dis à l'académicien que je ferais agir mes amis, mes protecteurs; il se mit à rire et me proposa de le suivre. Nous allâmes à l'académie: on me demanda si je m'engageais, quand je viendrais tard, à ne pas entrer, à attendre à la porte jusqu'à la fin du morceau commencé, je m'y engageai; on me demanda si je m'engageais à écouter en silence, je m'y engageai; si je m'engageais à ne point passer la barrière ou balustrade, à ne point entrer dans la niche des musiciens, je m'y engageai; si je m'engageais à ne pas me quereller, à ne porter, à ne recevoir aucun défi, à ne me battre qu'à cent pas de l'académie, je m'y enga-

geai. Enfin on me demanda si je donnerais tous les six mois une petite rétribution peur les frais ; on ajouta que c'était à moi à la fixer. Je tirai de ma bourse une pistole qui à l'instant fit ouvrir le grand-livre, où, avec tous mes noms et qualités, je fus inscrit académicien de l'académie française. En même temps on me remit la médaille manuelle qui est la carte d'entrée.

Chaque dimanche les académiciens musiciens donnent un concert vocal et instrumental. Chaque jour ils se réunissent pour les répétitions [10]. J'allai un jour à celle du samedi, afin d'examiner la différence entre la musique de préparation et la musique d'exécution publique ou de parade. Je fus bien accueilli par un des chefs d'orchestre. Il me présenta de la musique espagnole, italienne, française, que je chantai à la première vue avec une égale facilité : Monsieur, me dit-il, en ouvrant la barrière, vous méritez de passer en deçà. Nous nous assîmes sur un banc à deux places, je voulais lui parler de musique, à commencer par la notation ; il voulut me parler de l'académie ; il me dit qu'elle fut d'abord établie sur le rempart, entre la porte Saint-Marceau et la porte Saint-Victor, dans une maison toute couverte de devises grecques, où demeurait le poète Baïf qui, avec le musicien Courville, l'avait fondée ; mais que depuis la mort de Baïf elle avait été transférée à la rue de la Juiverie, où elle semble maintenant fixée. Il me dit encore

qu'au moment actuel elle était régie par Mauduit, bon greffier, bon musicien[11].

La notation de la musique.

Qui ferait garder le tacet à un musicien quand il en est sur ses priviléges, ses honneurs? Tout le contenu des lettres-patentes, où le roi déclarait que l'académie française étant fondée pour son plaisir aussi bien que pour celui du public, six des académiciens seraient réputés ses domestiques[12], me fut emphatiquement récité d'un bout à l'autre. Dès que l'académicien eut fini, je ne le laissai pas recommencer, je lui dis: Maître, je ne vous ai pas interrompu; mais je voudrais vous parler de la notation de la musique qu'en ce moment on vient de vous apporter, de cette notation nouvelle dont les caractères se séparant de ceux du plain-chant ou notes lombardes[13], se sont arrondis en même temps qu'ils se sont élevés sur une tige[14] qui les fait ressembler à des rangées d'asperges liées par le bas, lorsque les notes qu'elles représentent sont les croches qui se succèdent[15]. Êtes-vous pour cette notation? — Oui. — Maître, aimez-vous les notes de la tablature des instrumens d'accompagnement que figurent de petites lettres alphabétiques[16]? — C'est assez joli. — Préféreriez-vous à la vieille notation, marquant par elle-même ses mesures, inventée par Francon de Cologne il y a cinq cents, sinon six

cents ans[17], la nouvelle manière de marquer la séparation des mesures de quatre en quatre par un bâton qui traverse de haut en bas les lignes de la portée[18] ? — Oui, pourvu qu'on ne multiplie pas trop ces bâtons, qu'on n'embarrasse pas les notes par un bâton à chaque mesure.

La théorie de la musique.

Maître, que pensez-vous, je voudrais bien savoir que penser de l'*Introduction à la musique* par Legendre[19], des *Fondemens de la musique* par Menehou[20], de la *Théorie de la musique* par Courroy[21], de l'*Instruction musicale* par Martin[22], de l'*Invention musicale* par Jennequin[23], de l'*Instruction de musique en huit tons* par Le Roy[24], du *Traité de musique* par Costeley[25], de la *Musique sans gamme* par Blockland[26], de l'*Art de chanter*[27], du *Traité des vices de l'organe vocal*[28]. Monsieur, voici la règle des jugemens : musique et théorie de musique d'aujourd'hui bonne; d'hier, mauvaise; d'avant-hier, détestable. — Maître, lui dis-je encore, que pensez-vous des différens systêmes où sont admis et l'accord de la quinte mineure et l'accord de la septième et l'accord de la neuvième[29] et divers autres accords? — Même règle. — Maître, j'ai pensé et j'ai dû, en ma qualité d'académicien, penser aux différens buts de l'institution de notre académie : il me paraît très difficile que d'abord

nous atteignions le premier. — Monsieur, nous l'atteindrons, car nous l'avons atteint ; ce soir vous verrez dans la nouvelle poésie de Baïf, alliée à la nouvelle musique, le mètre poétique et le mètre musical se rejoindre après une séparation de treize ou quatorze cents ans[30], et comme dans l'antique mélopée, agir, réagir l'un sur l'autre[31]. — Maître, il me paraît encore plus difficile que nous atteignions le second. — Monsieur, nous l'atteindrons aussi, car nous l'avons aussi atteint. Aujourd'hui la musique représente clairement la parole. Vous allez entendre *le chant du caquet des femmes*[32], et sûrement dans les deux premiers *superius* vous reconnaîtrez les deux jeunes filles qui disputent ; dans le *tenor* la mère qui leur impose silence ; dans le *bassus* et le *contra-bassus* les deux vieilles qui grondent. Nos mélodieuses onomatopées sont de vrais mots écrits pour les oreilles.

En ce moment les instrumens commencèrent à s'accorder. Je me hâtai de repasser la barrière, poursuivi par le musicien qui me disait : Monsieur, vous allez vous convaincre de tout ce que je viens de vous dire ; écoutez seulement ! écoutez ! j'écoutai. Il en fut ce qu'il plut à Dieu.

La musique d'église.

Un beau matin, il y a huit ou dix jours, je rencontrai dans la rue le premier page de notre am-

bassadeur. Je lui demandai où il courait si vite : Je vais, me répondit-il, à Saint-Étienne du Mont, voir l'enterrement d'un conseiller; voulez-vous venir? je passai mon bras sous le sien et nous prîmes le chemin de cette église. Un immense concours de beau monde circulait dans les bas côtés, tendus de drap noir, décorés des armoiries [33] et des insignes du défunt. Dans l'intérieur du chœur, assez près de la bière, était entre deux longues lignes de magistrats, de parens, d'amis en deuil [34], l'estrade de l'orchestre. J'aimais à distinguer au milieu de ce funèbre appareil les figures joviales des musiciens, tous vêtus de leur pourpoint à collet de maroquin[35], tous glorieux de se faire entendre devant tant d'honorables personnages; les figures encore plus joviales des enfans de chœur tenant fièrement leur papier de musique; la figure encore plus joviale du beau maître de chapelle ravi de l'ensemble, de l'accord, de la parfaite exécution, sans qu'aucun instrument soutînt les voix[36]. La messe finie, le convoi se remit en mouvement vers l'autre bout de l'église, où une large fosse était ouverte.

Pendant que la terre était bénie et qu'elle recevait le cercueil, nous fûmes poussés par la foule dans une chapelle latérale, où le page appela son maître de musique, où un moment après son maître de musique appela une haute-contre de ses amis ; et nous voilà tous les quatre à parler de la musique

que nous venions d'entendre : le peuple était dans l'admiration, nous dit la haute-contre; il aurait presque remercié le conseiller de s'être laissé mourir. Véritablement, ajouta-t-il, cette musique, à laquelle on ne peut comparer que celle de la messe de Mauduit pour les obsèques de Ronsart[37], est naturelle, ou plutôt surnaturelle, céleste. D'abord Claudin a commencé, suivant l'usage, le *Requiem* et tous les autres morceaux de cette messe par quelques mesures de plain-chant[38], et sa partition montre en même temps à l'œil et à l'oreille la différence et de la notation et de la mélodie des deux musiques. Cette haute-contre dit aussi que Claudin, si noble, si sévère dans les messes des morts, était vif, léger et jovial dans les autres messes[39], et que lui, haute-contre, qui les avait chantées à Notre-Dame, se souvenait avec plaisir d'en avoir comme réjoui les voûtes, encore toutes remplies de l'haleine des anciens chantres de Philippe-le-Bel et de leurs successeurs. Il ajouta : c'est surtout par ces motets si jolis, si mélodieux et si gais, tels que celui de *Pater Abraham* en *ré* mineur, celui d'*Angelus* en *la* mineur[40], que Lassus récréa *Lassum orbem*, pour rappeler le distique latin fait en son honneur[41]. Ensuite nous dîmes tous qu'il y avait beaucoup de Lassus dans Maillard[42]. Nous le prouvâmes par son *Dixit* et son *Magnificat*[43]. Mes chers maîtres, dis-je alors, savez-vous d'où vous vient le nouveau caractère gracieux et presque tendre de votre musi-

sique d'église ! — Il nous vient de Palestrina [44], dit la haute-contre, ou, dit le maître de musique de Saint-Philippe de Néri dont les *oratorio* [45] font accourir aux églises les plus indévots, pourvu qu'ils aient tant soit peu l'oreille juste : Peut-être un peu de ces grandes compositions, leur répondis-je; mais il vous vient surtout de Goudimel[46], de Santerre[47], de Ferrier[48], de Jambe-de-Fer [49] et d'autres qui ont introduit la musique pastorale dans les psaumes français des calvinistes [50].

La musique de salle.

Nous fûmes assez brusquement interrompus par le grand sacristain ; Messieurs ! vous voyez que la tombe est posée, que les joints sont remplis, que tout le monde s'est retiré, que les ouvriers se retirent : agenouillez-vous, priez, ou sortez !

Nous sortîmes; nous allâmes au cloître des Chartreux, où nous reprîmes plus à l'aise notre entretien : J'ai bien craint dans le temps, dit la haute-contre, que toute la France devînt huguenote, et que c'en fût fait des maîtrises si richement dotées en terres, en métairies et en autres biens[51] ; et voici comment dans mon esprit ces pépinières de musiciens devaient être alors remplacées. Je me disais que la musique de salle était la musique intermédiaire entre la musique d'église et la musique de chambre; je me disais en même temps que ces so-

lennels ballets où s'entre-parlent en musique divers personnages, comme à celui du festin que l'hôtel-de-ville donna au roi[52], surtout comme à celui de Beaujoyeux, où se trouvaient dix mille spectateurs[53], devaient nécessairement passer des grandes salles de la cour aux grandes salles des châteaux; que les riches seigneurs, gagnés par l'irrésistible attrait de ces mélodieux intermèdes, finiraient par diminuer leurs véneries et accroître leur musique[54]; je me le disais, et la tranquillité renaissait dans mon esprit.

La musique de chambre.

Maîtres, leur demandai-je, la cantate avec ses chants variés de recitatifs[55] est-elle de la musique de salle ou de la musique de chambre? — De la musique de chambre, s'il n'y a pas d'accompagnemens complets[56]; et s'il y en a c'est de la musique de salle, à cause des dimensions des instrumens hauts ou bas[57]. — Et les chansons spirituelles, les cantiques[58], sont-ils de la musique de chambre ou de la musique d'église. — De la musique de chambre et de la musique d'église? — Et les amours de Ronsart[59]? — De la musique de chambre. — Et les odes[60]? — De la musique de chambre. — Et les quatrains[61]? — De la musique de chambre ou même de cabinet.

La musique de table.

Je comprends maintenant pourquoi les Français ont avec les étrangers de si fréquentes et de si vives disputes sur la musique : c'est à cause de leur vanité exclusive. Je savais que les chansons formaient et nécessairement et seules la musique de table ; je ne fis aucune question, je n'en parlai point ; mais la haute-contre voulut en parler pour avoir occasion de dire que les chansons françaises étaient, de l'aveu universel, les meilleures chansons. Le page qui est de Naples dit que c'étaient les chansons italiennes[62]. Aussitôt la haute-contre cita ou plutôt chanta les chansons de Martin à plusieurs parties[63], des chansons dialoguées entre les bergers et les bergères[64], des chansons poitevines entre les bergères qui s'appellent par des huchemens d'une syllabe : Ou ! oup ! ou ! oup[65] ! des chansons bourguignonnes : Gué ! ô gué[66] ! des chansons d'une province avec la réponse d'une autre province[67]. Le page ne demeurait pas muet; il citait la *Romanesca*[68], il chantait des *canzone*, des *canzonnete*[69]. Je prenais grand plaisir à ce joyeux combat, mais il ne dura pas, et en ce jour nous devions être deux fois interrompus. Il se faisait tard, lorsque tout à coup, de l'autre extrémité du cloître, nous vîmes venir comme un grand personnage gris : c'était le frère-portier. Il s'approcha à

pas précipités et nous dit : Qui que vous soyez, sachez que dans cette maison de silence parler est incivil, et chanter est répréhensible. Ce frère tenait un haut bourdon ou haute hallebarde de bois. Il menait deux grands chiens en lesse. Nous avions entendu son impérative réponse à nos excuses ; nous ne nous exposâmes pas à sa réplique.

LES DANSEURS FRANÇAIS.

Station LXXIII.

J'EN conviens encore ; je n'avais pas déjà dit que je fusse allé dans le Poitou ; mais j'ai déjà dit que j'étais allé dans la Lorraine ; j'en suis sûr.

Avant d'arriver à Metz, on m'assura que les meilleurs danseurs de France étaient dans cette ville ; je ne fus pas de cet avis. Ensuite il ne tint qu'à moi de croire que les meilleurs danseurs étaient à Nanci ; je ne fus pas de cet avis non plus. Je trouvai que c'était à la ville des violons et des rebecs, à Mirecour[1], qu'il fallait venir voir les meilleurs danseurs.

Je fis quelque séjour dans cette ville : je ne me souviens pas si je logeai à la Maison-Blanche ou à la Tour-Blanche ; ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'appartement qu'on me donna était au-dessus d'une de ces grandes salles de danse si communes

dans les villes du nord ; car j'ai remarqué que si les Français chantent de plus en plus du nord au midi, ils dansent de plus en plus du midi au nord. Continuellement j'entendais le tambourin sous mes pieds ; enfin, le jour où je voulais partir, il se présenta chez moi un homme en manteau court, coiffure légère. C'est, dis-je en moi-même, un maître à danser. Messire, me dit-il en m'abordant, je suis maître à danser et je viens, comme votre plus proche voisin, vous demander s'il vous serait agréable d'assister aujourd'hui à un grand exercice de mes écoliers. Vous verrez si je gagne bien ou si je gagne mal les trente sous par mois qu'ils me donnent[2]. Je le remerciai de sa politesse, et je lui répondis que j'avais fait seller mes mules pour partir, mais que j'allais les faire desseller. Grands remercîmens de sa part, grandes démonstrations de reconnaissance et de respect, auxquelles je me hâtai de mettre fin en l'emmenant déjeûner.

Les lois sur les danses.

Quand vous êtes vis-à-vis un maître à danser, je vous défie de parler d'autre chose que de la pluie et du beau temps ou de la danse : Maître, lui dis-je, les lois et l'église sont plus sévères dans votre France que dans notre Espagne : si vous y alliez, vous verriez, sans avancer plus loin que la Biscaye, les prêtres danser aux noces de leurs parens[3].

Messire, me répondit-il gaîment, si nos rois, si nos états-généraux par leurs ordonnances empêchent de danser[4], ni le diable ni moi n'y perdons rien. Car, aux élections du bailliage, je fais souvent danser les députés du tiers-état. Quant à la noblesse, tenez pour sûr qu'elle danse aussi aux élections. Il y a plus, c'est que dans plusieurs terres elle force, aux fêtes de village, les filles de joie à danser en les faisant piquer là où l'on donne le fouet aux enfans[5]. Et quant au roi, on sait fort bien que Henri III dansait, et qu'il dansait à l'archevêché de Paris, et qu'il dansait pendant les matines[6]. A la vérité le clergé en France ne danse pas ; cependant quelquefois il laisse danser la procession des pèlerins[7], quelquefois même il laisse danser la procession des funérailles, comme nous l'avons vu à celles du cardinal Birague dont la bière était entourée de danseurs[8] qui peut-être imitaient ou qui du moins voulaient imiter les plaisirs des justes.

Les basses danses.

Mais, continua-til, ne pourrait-on réconcilier le roi, les états-généraux, le clergé, ainsi que les chefs de famille qui ne veulent pas non plus qu'on danse, avec la nature qui le veut ? Certes on le pourrait par une meilleure police de toutes les danseries[9]. Et d'abord, les pavannes, ces danses de tous les états, je n'en excepte pas les plus graves,

où les danseurs pavannent, font la roue de paon l'un devant l'autre[10], bien qu'elles soient aujourd'hui entrecoupées, pour ainsi dire brodées de pas vifs et légers, comme, au contraire, les menuets de Poitou, à mesures ternaires, qui sont entrecoupés, pour ainsi dire brodés de pas graves, n'en sont pas moins, aussi bien que toutes les basses danses, fort décentes. Il en est de même des danses lourdes, des danses villageoises de la Pagèse, de la Carolle[11].

Les hautes danses.

Il en est encore de même de certaines danses hautes, telles que la gaillarde, où la danseuse, après le salut, s'en va en dansant à l'autre extrémité de la salle, où le danseur la suit en voltigeant autour d'elle chaque fois qu'elle s'arrête[12]; de même de la Cassandre, ainsi appelée du nom de la belle amie du grand Ronsart, pour laquelle on l'a faite[13].

Mais la volte, où le danseur enlève dans ses bras la danseuse[14], devrait être interdite. On devrait interdire aussi les rondes de Provence si vives et trop vives. Quant à moi, pour me les interdire, je n'ai pas besoin que le parlement me menace de la peine du fouet[15]. On devrait interdire encore les danses où l'on s'embrasse[16]; aussi, lorsque chez moi les écoliers veulent prendre cette liberté, je me montre fort sévère et je leur dis: Allez-vous-en vous aimer

ailleurs ; allez-vous-en vous aimer au diable, pourvu que ma salle n'y soit pour rien.

La danse ainsi mieux policée deviendrait une chose très bonne, d'une utilité générale ; tout le monde y gagnerait, et nous qui l'enseignons nous n'y perdrions pas.

Terminant là notre conversation, le maître à danser se leva ; il mit son joli petit bonnet de velours à la main gauche, me présenta la main droite, me conduisit dans sa salle à un grand fauteuil préparé pour moi au haut bout, et s'assit à côté. Tout aussitôt les écoliers, ayant quitté leurs souliers à semelles de plomb [17], ayant mis leurs légers escarpins blancs [18], et les joueurs de l'orchestre qui n'étaient pas à moins de cinq parties de viole [19] ayant accordé leurs instrumens, l'exercice commença.

Les danses imitatives.

Mes amis, dit le maître à ses écoliers, il m'est tombé dans la tête un joli air de danse ; je ne voudrais pas le perdre : comment faire ? — Le noter. — Mes amis, à force de penser, de réfléchir, il m'est venu tout à coup de belles inspirations ; j'ai dessiné dans mon esprit une nouvelle danse, un charmant ballet ; je voudrais encore moins les perdre. — Vous le noterez aussi, mais avec la différence que vous noterez les différens tons de votre

air avec des notes de musique, et que vous noterez les différens pas de votre danse avec des lettres de l'alphabet, tantôt doubles, tantôt simples : *aa*, grève droite ; *bb*, grève gauche ; *cc*. . . . ruades, pieds joints.... petit saut.... ; *c*, congé ; *r*, revenez[20]. — Mes amis, je puis donc envoyer à la Chine, au Pérou, une danse dans une lettre ? — Vous le pouvez. — Quand ont été inventés les signes de la musique ? — Il y a deux mille ans au moins[21]. — Et les signes de la danse ? — De nos jours[22]. — Pourquoi les hommes ont-ils mis à les inventer vingt siècles de plus aux uns qu'aux autres ? — C'est qu'il a fallu plus d'efforts d'esprit aux uns qu'aux autres. — Pour moi tel est mon avis.

On se mit ensuite aux danses, mais dans l'ordre inverse ; on commença par le bal et on finit par le ballet[23].

Il y avait des repos, des intervalles que dans la salle de Mirecourt on appelait des entr'actes[24], pendant lesquels le maître à danser tantôt interrogeait, tantôt parlait. Mes amis, la danse est-elle, comme la musique, un art d'imitation ? — Oui, et plus que la musique. — Comme la poésie, peut-elle raconter et peindre ? — Oui, et mieux que la poésie. — En effet, dit le maître, si aujourd'hui la danse multiplie les branles de préférence aux ballets, c'est que dans les ballets la poésie et la musique disputent à la danse le premier rang[25], au lieu que dans les branles dansés au son des simples re-

becs[26] elles ne lui disputent rien, car elles n'y sont pour rien[27].

Ainsi dans la courante, qui est une espèce de branle et de danse d'imitation, trois jeunes gens amènent en dansant trois jeunes filles; elle veulent s'enfuir; les jeunes gens parviennent à les rassurer. Chacun d'eux peint ses sentimens à sa maîtresse; les jeunes filles repoussent les jeunes gens. Chacun d'eux alors se retire, refait sa toilette, et, toujours en dansant, rajuste ses dentelles, sa fraise, étire ses habits, revient, sautille, s'incline en cadence, saute, supplie en cadence, pirouette, se désespère en cadence. Les jeunes filles se laissent enfin attendrir, et tous les danseurs ne forment plus qu'une danse très variée, très vive, très légère[28] : n'est-ce pas là un petit tableau frais et agréable?

Dans le branle des lavandières, autre danse d'imitation, les danseurs font entendre avec leurs pieds et leurs mains le bruit du linge et des battoirs[29]; vous croiriez être au village entre le vieux saule et la fontaine.

Dans le branle des sabots[30], vous croiriez encore être au village un jour de pluie ou de neige.

Dans le branle des chevaux[31], vous croiriez être dans un manége.

Dans le branle des ermites[32], vous croiriez voir le frère Lubin, le frère Lucas, le frère Blaise,

tentés, tourmentés, lutinés par les démons qu ont pris la forme de jolies filles.

Dans le branle des mathématiques, les pieds du danseur décrivent sur le parquet, comme la plume ou le compas sur le papier, les diverses figures de géométrie[33]. Il y a déjà quelques années qu'un petit bachelier de ma connaissance, qui n'avait pas de fortune et qui voulait épouser une demoiselle qui en avait beaucoup, ne pouvait fléchir ni sa maîtresse ni ses parens. Je lui proposai d'apprendre le branle des mathématiques; il l'apprit, et il l'apprit si bien qu'un beau soir, ayant eu occasion de le danser dans une nombreuse compagnie où, pour ainsi dire, toute la ville se trouvait, le lendemain la demoiselle, la famille et la parenté se rendirent à ses vœux. Mes jeunes amis! on peut quelquefois dans le monde faire son chemin en dansant.

LE SPECTRE DE SAINT-DENIS.

Station LXXIX.

Depuis quelque temps Paris fourmille d'opuscules ou de livrets, soit imprimés, soit manuscrits. En voici un nouveau; il m'a été donné par l'auteur; il paraît sous le titre du *Spectre de Saint-Denis* :

« Je suis notaire au Châtelet, et par conséquent conseiller du roi[1], comme tout le monde sait.

« Un jour de cet hiver il fut résolu dans une assemblée de faire à Saint-Denis notre repas de corps ; bien ! Au sortir de table j'allai aux vêpres de l'abbaye ; très bien ! nous avions bu, ainsi qu'il était juste, trois fois à la santé de chacun des rois de qui nous tenons quelque privilége, et les fumées de tant de vin s'étant portées à la tête, je m'endormis : cependant les vêpres continuèrent, finirent ; le peuple sortit, les portes se fermèrent. Je dormais toujours. Enfin à minuit l'horloge m'éveille en sursaut ; je croyais être dans mon lit ; j'étends les bras, et voilà qu'au lieu de prendre l'épaule de ma femme ou sa coiffe, je prends d'une main la corne d'un pilier très froid et de l'autre le marbre d'un bénitier encore plus froid. J'ouvre les yeux, je me trouve sous de hautes voûtes éclairées par plusieurs lampes. Où suis-je ? me demandai-je tout troublé. Je repasse alors dans ma mémoire ce que j'avais fait durant cette journée, et je reconnais que je me suis endormi à l'église de Saint-Denis ; imaginez ma frayeur. Toutefois, comme depuis quelque temps je travaille à un livre qui puisse bien se vendre, à un grand traité de spectres et de revenans, je ne fus pas fâché de pouvoir dire à mes lecteurs que par amour pour la science j'avais passé une longue nuit, seul, dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Je m'enhardissais donc le mieux que je pouvais, quand les orgues de l'église font tout à coup entendre de longs gémissemens : Ce sont,

me dis-je, les soufflets qui se dégonflent dans les tuyaux. Un moment après, les mausolées semblent s'entr'ouvrir avec le bruit d'une grande rivière lorsqu'elle rompt ses glaces : Oh! me dis-je encore, un mur s'écroule dans le voisinage, et le fracas de sa chute fait retentir les échos de l'église; il n'y a rien que de naturel; n'ayons aucune peur. Cependant, malgré moi, j'en avais une très grande; elle augmentait de moment en moment, et les cheveux me dressaient à la tête. Tout à coup un spectre blanc se lève au pied du jubé : le bas de sa robe balayait les pavés, et les plumes de son chapeau ondoyaient à la hauteur des lampes. Quelle que fût ma frayeur, je n'en fis pas moins deux observations : la première, qu'il n'est pas vrai, ainsi qu'on le dit, que les spectres soient diaphanes, car l'ombre de celui que je voyais allait se porter contre le mur; ce qui me fit croire, dans le premier moment, qu'il y avait deux spectres, l'un blanc et l'autre noir; la seconde, c'est qu'on a avancé encore une erreur quand on a dit que les spectres étaient d'une substance vaporeuse : mon nez, on va voir, sait très bien le contraire.

« Car le spectre, après avoir fait plusieurs fois le tour de l'église, ayant penché la tête, m'aperçut enfin; il vient s'asseoir devant moi, sur une charpente de catafalque par hasard dressée la veille à cette place. Ma frayeur redouble; je ferme les yeux; mais le spectre me force à les ouvrir en me pinçant

le nez si rudement que je ne me souviens pas qu'aucun de mes camarades de collége m'ait jamais fait autant de mal; j'allais me fâcher, je reconnais le roi François Ier. — Qui es-tu ? me dit-il. — Je suis notaire au Châtelet et conseiller du roi, comme tout le monde sait. — Diable ! tu n'es pas un bélitre ! Les notaires au châtelet, conseillers du roi comme tout le monde sait ne sont pas des bélitres; ce sont gens instruits, et même souvent gens de bonne compagnie. Dis-moi, mon ami, n'est-ce pas qu'on parle assez souvent de moi dans le monde ? mais garde-toi bien de croire tout ce qu'on dit; et apprends que si je n'étais mort que de la maladie dont on me fait mourir[2] je serais encore en vie; apprends-le surtout aux historiens actuels qui ont, je crois, plus de crédulité que de malice, quoiqu'ils ne manquent cependant pas de malice. Mon fils Henri II se plaignait aussi de notre histoire; mon petit-fils Henri III qui s'en plaignait davantage, et ce n'était pas sans raison, disait qu'elle était aujourd'hui une muse sans pudeur[3]; mon beau-père Louis XII lui reprochait de n'avoir jamais été l'histoire du peuple. Toutefois il en a été fort bien traité, et moi et les miens fort mal. N'importe, je ne crois pas, quoi qu'en aient écrit les historiens huguenots[4], qu'il vaille tant; je ne crois pas non plus que nous vaillions si peu; puisque je t'ai ici sous la main, je veux faire année par année ce qu'on appelle en termes de pratique l'inventaire

ou l'appréciation de nos divers règnes ; je prendrai un compte rond de cent ans : je commencerai et finirai avec le siècle. Ami ! aide-moi. Un apothicaire suivant le proverbe n'est jamais sans sucre ; il y a toujours aussi du papier et de l'encre dans la poche d'un notaire : écris donc ce que je vais te dicter et sois sûr qu'à la lueur de la lampe du sanctuaire tu n'écriras que la vérité.

« Il continua ainsi :

« *L'année* 1501.

« Louis régnait depuis trois ans : les commencemens de tous les règnes sont heureux. Louis avait conquis le Milanais. A sa place je m'y serais d'abord affermi ; mais non, il veut conquérir encore le royaume de Naples. A sa place, j'aurais écarté le roi d'Espagne ; mais non, il l'appelle et lui donne d'avance la moitié de ce royaume dont cette année les armées des Français et des Espagnols font la conquête.

« *L'année* 1502.

« Il arriva ce qui devait arriver ; les Espagnols, alliés infidèles, chassent les Français.

« *L'année* 1506.

« Gênes ne sait ni rester libre ni se passer de

liberté; elle se soumet à la France; elle se révolte. L'artillerie française s'approche, et bientôt le peuple, à genoux sur ses remparts renversés, demande pardon à Louis.

« *L'année* 1508.

« Tu n'es pas homme d'état, homme de guerre, je le sais, mais enfin tu as, je pense, du bon sens. Lorsque l'Europe se ligua contre Venise, si tu eusses été roi de France, tu aurais protégé le faible contre le fort, ou du moins tu serais demeuré chez toi. Le roi, mon beau-père, n'en agit pas ainsi. Je n'ai guère pu comprendre pourquoi il s'était mis à la tête de la Ligue de Cambrai. Il ne s'est jamais expliqué bien nettement à cet égard. Pourtant je me doute, et par expérience je me crois sûr qu'ayant laissé entrevoir ses intentions, le conseil qu'il avait assemblé lui prouva, par de bonnes raisons, qu'il devait faire cette sottise.

« *L'année* 1509.

« Commandée par Louis XII, l'armée française forme l'avant-garde de celle de la confédération. Elle gagne la bataille d'Agnadel.

« Je remarquai en ce moment dans les yeux du spectre ce qu'on remarque dans les yeux d'une belle femme obligée de parler de la beauté d'une

autre belle femme, ou bien, ou mieux ce qu'on remarque dans les yeux d'un maréchal obligé de parler des victoires d'un autre maréchal. Nos passions devraient-elles entrer dans le tombeau ?

« Le spectre continua :

« *L'année* 1510.

« Venise heureuse avait excité la jalousie de tous les princes ; malheureuse elle excite leur pitié. Ils s'unissent contre Louis XII ; et à leur tête se montre le pape, l'épée à la main.

« *L'année* 1511.

« Louis, au lieu d'assembler des troupes, assemble un concile à Pise[5]. Dans le temps je trouvai le tour bon ; j'en ris beaucoup, et tout mort que je suis j'en ris encore.

« *L'année* 1513.

« Bataille de Ravenne. Les confédérés y sont battus.

» Ils s'allient avec les Suisses dont l'armée, roulant du haut des Alpes comme une grosse avalanche, va se briser contre les murailles de Dijon.

» A Novare, les Français demeurent de même victorieux.

» Mais à Guinegate la fortune les trahit. Les peuples les plus braves, les hommes les plus braves, ont eu ainsi que les Français leur journée des Éperons.

« *L'année* 1514.

» Louis, entouré d'ennemis, a recours aux armes des belles Françaises; alors rien ne lui résiste, il donne sa jeune nièce à un prince, et promet sa jeune fille à un autre.

« *L'année* 1515.

» Lui-même, pour arrêter l'armée des Anglais, épouse la sœur de leur monarque, et peu de temps après meurt presque dans le lit nuptial[6].

» Première année de mon règne.

» Je suis homme; j'ai fait des fautes, mais je n'ai pas fait toutes celles que mon beau-père et les historiens m'imputent.

» *L'année* 1516.

» Vois-tu, du temps de Charles VIII, du temps de Louis XII et du mien, les armes des Français tournaient vers l'Italie[7] comme les aiguilles aimantées vers le pôle. Je voulus à mon tour aller conquérir le duché de Milan qui appartenait à mon épouse Claude, du chef de Valentine, une de ses aïeules.

Je rencontrai dans les plaines de Marignan l'armée des Suisses venus pour me disputer le passage. A vingt-trois ans on a le sang chaud : Toujours, me dis-je, ces paysans voudront se mêler de nos affaires; j'en couchai vingt mille sur la place. Ce que c'est qu'une leçon donnée à propos; depuis ils sont nos meilleurs amis [8].

» En ce moment je le remarquai; je le remarquai bien : François Ier avait grossi sa voix, enflé sa poitrine. Je vous assure que la vanité des spectres est à voir.

» François Ier poursuivit ainsi :

» *L'année* 1517.

» Concordat avec Léon X [9]. Français ! vous qui voulez que le clergé ne soit pas trop puissant, pour quoi ne voulez-vous pas le concordat ?

» *L'année* 1519.

» Mon beau-père m'a reproché plusieurs fois d'avoir essayé de me faire élire empereur à la mort de Maximilien Ier. Il a raison; la France, placée au milieu des états européens, n'est que trop exposée à verser son sang.

L'année 1520.

» J'eus une entrevue avec le roi d'Angleterre au

camp de drap d'or. Mon beau-père m'a reproché encore cette grande dépense ; mais ne fallait-il pas qu'en ce jour la France mît son habit de crédit.

» *L'année* 1521.

» Guerre civile d'Espagne, pendant laquelle ce pays reste ouvert. Suivant mon beau-père je n'y fis pas entrer une assez grande armée[10]. Peut-être bien.

» *L'année* 1525.

» Oui ! je le sais, je ne le sais que trop : si au jeu des échecs on ne prend pas les rois, on les prend au jeu de la guerre. Je fus pris à Pavie où je disputai si long-temps et si malheureusement la partie.

» *L'année* 1526.

» Bientôt voilà l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon qui vient ravager la Provence. Du fond de ma prison je fais dire à Toulon et à Marseille de fermer leurs portes, de border de soldats leurs murailles, de ne pas avoir peur. Toulon et Marseille ferment leurs portes, bordent de soldats leurs murailles, n'ont pas peur. Les armées étrangères errent dans les campagnes, couvertes de fruits non encore mûrs. Une partie périt par les maladies; une autre est exterminée par les paysans [11].

» *L'année* 1527.

» Enfin le connétable de Bourbon trouve la mort au pied des murailles de Rome, où il assiégeait le pape. Le rôle de Coriolan n'a jamais été ni long, ni beau, ni heureux.

» *L'année* 1528.

» C'est avec raison qu'on a nommé l'Italie le cimetière des Français. Mes généraux y font encore ensevelir deux armées.

» *L'année* 1529.

» Par qui fut allumée la guerre de Troie ? par les femmes. Qui a mis si souvent la discorde dans le monde ? les femmes. Cette année elles y mirent la paix. La régente de France et la gouvernante des Pays-Bas conclurent le traité de Cambrai, appelé la paix des dames. Je sortis de prison.

» *L'année* 1531.

» A mon retour je ne fus pas accueilli avec un grand enthousiasme. Oh ! me dis-je alors, fondons magnifiquement le collége royal. Je le fondai, je gagnai les savans, et depuis on m'appelle, tu m'appelles et tes enfans m'appelleront le père des lettres.

» *L'année* 1537.

» Charles-Quint étant demeuré par le dernier traité comte de Flandre et vassal de ma couronne, je le fais citer devant mon parlement. Mais il se tient toujours assis sur son trône.

» *L'année* 1539.

» Et il n'en descend que lorsque l'insurrection de Gand le force à traverser au plus vite le royaume de France pour aller l'apaiser. On me conseillait de le retenir prisonnier. Je ne voulus prendre ma revanche de Pavie que sur le champ de bataille.

« *L'année* 1542.

» Mes ambassadeurs sont assassinés. Aussitôt je tire l'épée.

» *L'année* 1543.

» Mon allié le roi d'Angleterre m'abandonne et se joint à mes autres ennemis. La France est assiégée, mais elle fait en Italie une sortie par la bataille de Cérisoles.

» *L'année* 1546.

» J'étais enfin parvenu à donner une paix honorable à la France; j'avais réformé la justice;

j'avais recruté les armées; j'avais rempli les caisses de mon trésor; j'avais renoncé aux passions; j'avais résolu de ne plus faire de fautes, de ne régner que pour le bonheur de mes peuples; une belle et nombreuse famille de fils et de petits-fils croissait autour de moi; j'habitais le beau château de Rambouillet; je comptais y couler encore de longues et douces années; je comptais sans la mort. La mort se présente : Allons, me dit-elle, comme dans la danse macabre [12] : Monarque! il faut partir; et, au milieu des triples rangs de mes gardes, elle m'emmène.

» Quelle croirais-tu que fut la première personne que je rencontrai à l'autre monde? ma femme peut-être? ce fut mon beau-père; il était à m'attendre. Dès que je l'aperçus je fis ainsi que les parlemens qui à l'entrée du roi dans leurs villes descendent précipitamment de cheval et se mettent à genoux à l'endroit où ils le trouvent [13]. Je ne descendis cependant ni précipitamment ni autrement de cheval, car on ne va pas à cheval à l'autre monde; mais je me mis à genoux : mon beau-père me releva, et au lieu de m'embrasser il me reprocha d'abord de m'être trop laissé gouverner par les femmes, ensuite de n'avoir pas assez écouté mes bons conseillers, ensuite d'avoir trop donné aux beaux esprits, ensuite d'avoir fait brûler les luthériens en France, et de m'être allié avec eux hors de la France [14]; il ne finissait pas. Je lui lus l'histoire de

mon règne, écrite en français, en latin, en grec, par les savans les plus célèbres. La voix du peuple, me disait-il, la voix du peuple ! je n'écoute que la voix du peuple ! Tu sais que je ne suis guère endurant et tu te doutes comme je devais souffrir; j'aurais cent fois mieux aimé avoir encore en tête Charles-Quint. Tu penseras peut-être aussi qu'entre morts, on est sans façon, j'en conviens; mais c'était mon roi, mon seigneur, mon beau-père : Sire, lui répondis-je, patience ! soyez sûr qu'après moi on ne fera pas mieux.

» Effectivement.

» *L'année* 1547.

» On vit régner ce jeune Henri II, sur qui régnèrent les maîtresses ambitieuses et les hommes précédemment disgraciés.

» *L'année* 1553.

» Charles-Quint, mon ancien rival, en conçut de grandes espérances. Il vient avec une formidable armée heurter les frontières de la France. Il assiége Metz; il ne peut le prendre, et de dépit, après avoir donné sa couronne impériale à son frère, sa couronne royale à son fils, il entre dans un cloître[15].

» *L'année* 1557.

» Souvent, le plus souvent la fortune est pour les jeunes gens. L'armée du jeune Philippe II livre, à Saint-Quentin, bataille à la nôtre et la défait. C'était le jour de Saint-Laurent. Nous vîmes aux premières heures arriver à l'autre monde un grand nombre d'Espagnols. Nos Français commençaient à se réjouir; ils croyaient que là-haut nos affaires allaient bien. Ne vous réjouissez pas si vite, leur dis-je; notre nation est impétueuse et d'abord elle a toujours la victoire, attendons. Je n'eus que trop raison. Quelques heures après, il nous arriva plusieurs milliers des nôtres. Tous se plaignaient : l'infanterie se plaignait de la cavalerie; la cavalerie de l'infanterie; l'infanterie et la cavalerie de l'artillerie; l'artillerie de l'infanterie et de la cavalerie. Jamais je ne pus leur faire entendre raison : les soldats battus ne veulent jamais avoir tort.

» *L'année* 1558.

» Mais écoute; tu as vu de ces beaux arbres pleins de sève et de vie : d'un côté une branche leur est coupée, de l'autre une plus vigoureuse repousse. Telle a été dans tous les temps notre France; les rangs de l'armée au lieu de s'éclaircir s'épaississent. On rappelle d'Italie le duc de Guise; on reprend

l'offensive ; on assiége, on emporte Calais ; et les Anglais rentrent dans leur île, en laissant pour toujours tomber au fond de la mer la clef de la France qu'ils tenaient depuis plus de deux siècles.

» Ni Melchior dans son *Statu mortuorum*[16], ni Boyestueau dans ses *Histoires prodigieuses*[17], ni Goulard dans ses *Histoires admirables*[18], ni personne que je sache n'ont jamais parlé du rire des spectres ; ce rire est semblable au bruit du parchemin qu'on froisse entre les mains.

» Le spectre se mit tout à coup à rire ; il poursuivit en ces termes :

» *L'année* 1559.

» Mon ami, tu sauras que, révérence parlant, les rois font quelquefois comme les chats ; ils se gourment, et le moment d'après ils se font l'amour. Henri II donna une de ses filles au duc de Savoie qui avait gagné la bataille de Saint-Quentin, et une autre à Philippe II, au profit duquel la bataille avait été gagnée.

» La coutume est de danser aux noces et même d'y joûter. Henri II veut montrer son adresse aux lices des Tournelles. Il reçut dans l'œil un tronçon de lance : presque aussitôt il meurt. Dans cette occasion je fus fort content de mon fils ; pas une plainte, pas un mot contre Montgomery. A la vé-

rité, si sa main était coupable, son cœur était innocent[19].

» *L'année* 1560.

» François II, mon petit-fils et mon filleul[20], monte sur le trône. Sous un roi de seize ans les factions sont toutes-puissantes, les troubles agitent l'État. Conjuration d'Amboise. La punition en fut atroce. Si tu étais à la cour, tu as dû voir les corps des conjurés, coupés en quartiers, attachés aux fenêtres du château[21], et les belles dames ne pas laisser de s'y montrer. Le petit roi s'éteignit, sans éclat et sans bruit, au milieu des torches de la guerre civile. Il avait été marié jeune et sans doute trop jeune, á Marie Stuart. Il prenait le titre de roi de France, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande[22]. La politique aurait voulu que ses successeurs l'eussent pris aussi jusqu'à ce que les rois d'Angleterre eussent quitté celui de rois de France[23]. États d'Orléans[24].

» *L'année* 1561.

» A un jeune roi de seize ans succède un roi plus jeune. Charles IX n'était âgé que dix ans.

« On m'impute encore aujourd'hui le mariage de Catherine de Médicis avec mon fils Henri II; on m'accuse d'avoir donné à la France cette méchante Italienne. En vérité, les Français, et surtout les Parisiens, sont singuliers; ils s'imaginent

qu'un roi peut examiner, connaître sa bru future comme s'il était un simple particulier. Que pouvais-je faire, lorsqu'il fut question de ce mariage? ne négliger aucune précaution, je n'en négligeai aucune; prendre toutes les informations, je les pris; et vous, bourgeois, vous-mêmes, en pareille occasion ne vous trompez-vous jamais? Du reste tu sauras que cette Catherine de Médicis, qui depuis a fomenté tant de troubles, a excité tant de passions, a mis le feu aux quatre coins de royaume, était alors une jeune fille, belle, douce, osant à peine parler, à peine regarder. Qui aurait deviné que dans la suite, si elle renonçait à vouloir porter la couronne, elle ne cesserait de vouloir tenir le sceptre?

» Après la mort de son fils François II, elle laisse sortir de prison le prince de Condé qu'elle avait laissé condamner à mort quelques jours auparavant. Elle laisse former le triumvirat du duc de Guise, du connétable de Montmorenci et du maréchal de Saint-André. Que lui importe l'autorité du roi, l'intérêt de ses enfans? que lui importe que le vaisseau de l'État soit continuellement en danger de se briser, se brise, pourvu que le gouvernail reste entre ses mains?

» *L'année* 1561.

» Colloque de Poissy. On a de l'esprit en France:

on y avait cependant cru que les controversistes catholiques et les controversistes protestans pourraient s'accorder.

» *L'année* 1562.

» Première guerre de religion.
» Bataille de Dreux.

» *L'année* 1563.

» Siége d'Orléans, où le duc de Guise est assassiné :
» Première paix.

» *L'année* 1565.

» Deuxième guerre de religion.

» *L'année* 1567.

» Bataille de Saint-Denis, où le connétable de Montmorenci est blessé mortellement.

» *L'année* 1568.

» Deuxième paix : la petite paix.

» *L'année* 1569.

» Troisième guerre de la religion.
» Bataille de Jarnac ; bataille de Montcontour.

» *L'année* 1570.

» Troisième paix : *la paix boîteuse*, qui n'alla pas loin.

» *L'année* 1572.

» Nuit de la Saint-Barthélemy. Feuillet de notre histoire à arracher, à brûler.

» *L'année* 1574.

» Les protestans échappés aux couteaux des ligueurs se rallient : la guerre devient plus générale, plus vive, plus cruelle.

» Charles IX, entraîné par la douleur et les remords, descend dans l'autre monde, jetant le sang par tous le pores[25]. A son apparition les trois races reculent d'horreur.

» *L'année* 1575.

» Henri III, roi de France et de Pologne, vainqueur à Jarnac et à Montcontour, prend la couronne. On attendait le règne d'un grand monarque; eh bien! à côté de la célèbre Élisabeth, qui régnait et qui règne si virilement, il régna comme une femme.

» *L'année* 1576.

» Quatrième guerre de religion.

» Quatrième paix.

» Cinquième guerre de religion.
» Premiers États de Blois.

» *L'année* 1577.

» Cinquième paix.

» *L'année* 1579.

» Sixième guerre de religion.

» *L'année* 1580.

» Sixième paix.

» *L'année* 1584.

» Un père de famille avait deux fils qui ne cessaient de se quereller. Son voisin lui offrit de prendre le plus jeune dans sa maison. Parce qu'il fallait faire quelques dépenses, le père de famille refusa et les dissensions domestiques continuèrent. Henri III refuse les Pays-Bas dont les peuples veulent se donner à lui; il aurait pu y envoyer et y coloniser ses sujets protestans les plus inquiets.

» *L'année* 1587.

» Septième guerre de religion.
» Bataille de Coutras. Henri IV.

» *L'année* 1588.

» Depuis long-temps Henri III combattait avec désavantage la ligue. Enfin, à la journée des bar-

ricades, il se prend avec elle corps à corps, sur le pavé de Paris : Henri se trouva trop heureux de pouvoir s'échapper de sa capitale par la porte Saint-Honoré que le hasard avait laissée ouverte.

» La lutte continue aux seconds États de Blois, Henri veut la terminer à coups de poignards. Il fait tuer le duc et le cardinal de Guise.

» *L'année* 1589.

» Maxime d'État qui ne peut souffrir d'exception : un roi ne doit punir les coupables qu'avec la hache du bourreau. Le poignard passe dans les mains de la ligue : Henri III, réuni à Henri IV, assiégeant Paris avec une armée de catholiques et de protestans, est frappé mortellement à Saint-Cloud par la main du jacobin Clément[26].

» La ligue veut empêcher Henri IV de monter sur le trône ; il y monte sur le corps des ligueurs.

» Bataille d'Arques.

» *L'année* 1590.

» Bataille d'Ivri.

» *L'année* 1592.

» Henri IV assiége Rouen.

» *L'année* 1593.

Il assiége Paris.

» *L'année* 1594.

» Il fait abjuration ; il entend la messe. Les Parisiens éteignent toutes leurs foudres, toutes leurs mèches, sonnent toutes leurs cloches, ouvrent toutes leurs portes.

» *L'année* 1595.

» Henri est absous par le pape. Les villes de France éteignent toutes leurs mèches, toutes leurs foudres, sonnent toutes leurs cloches, ouvrent toutes leurs portes.

» *L'année* 1597.

» Édit de Nantes, où les deux religions font sincèrement la paix. Henri est reconnu roi de France par les catholiques, par les protestans, par tous les Français.

» *L'année* 1598.

» Traité de paix de Vervins. Henri est reconnu roi de France par toute l'Europe.

» On crie partout : Vive Henri IV ! vive Henri IV ! Ces acclamations retentissent jusque dans l'autre monde, et, je l'avouerai, font toujours tressaillir le cœur de Louis XII.

» *L'année* 1599.

» Catherine, sœur du roi, est mariée par les mi-

nistres de l'église catholique et par les ministres de l'église calviniste.

» *L'année* 1600.

» Conférence de Fontainebleau où se défient deux théologiens des deux religions, Duperron et Duplessis-Mornay. La victoire demeure à Duperron qui triomphe au Capitole, qui est fait cardinal[27].

» Toute la France paraît enfin lassée d'arguties.

» La controverse meurt.

» On voit succesivement les chefs des ligueurs signer leur paix sur le coffre du trésor royal.

» La ligue meurt.

» Dans les temples des calvinistes, dans les temples des catholiques les louanges de Dieu sont chantées également haut.

» Le fanatisme meurt.

» Ces divers événemens sont accomplis par le cours des temps.

» Le siècle meurt.

» Cependant peu à peu ma frayeur avait cessé. J'étais charmé d'apprendre l'histoire de France de la bouche de François Ier. Je voulais courageusement disputer avec lui, et lui dire, lui prouver que Louis XII un de nos meilleurs rois, était aussi un de nos plus grands rois[28].

» Je voulais surtout lui faire une question ; j'allais la lui faire quand la porte de la sacristie s'ouvre. Les moines entrent, les cierges de l'autel s'al-

lument, l'office matinal commence et le sceptre disparaît en suivant les bas côtés de l'église.

» Il est à croire que dans l'autre monde on a l'oreille plus fine que dans celui-ci, car François Iᵉʳ avait entendu plus tôt que moi s'ouvrir la porte de la sacristie.

» Je remarquai de plus pour l'histoire naturelle ou surnaturelle des sceptres :

» Que leur voix, comme si elle passait par la cavité des tombeaux, est effrayante ;

» Que leurs yeux, où l'on voit briller continuellement une flamme sépulcrale, sont encore plus effrayans.

» Oh ! que d'autres remarques !

» Mais quelle était la question que je regrettais tant de n'avoir pu faire à François Iᵉʳ ? la voici :

» Je voulais savoir pourquoi l'histoire de France était si courte ou plutôt si abrégée dans l'autre monde ?

» En y pensant bien, je me dis que la raison de notre siècle si forte, si réformatrice, me répondait pour François Iᵉʳ, qu'afin de laisser de la place aux parties qui manquaient, qui étaient nécessaires [29], il fallait élaguer celles qui ne manquaient pas, celles qui n'étaient pas nécessaires; que dans l'autre monde où l'on voyait plus loin que dans celui-ci, on faisait déjà comme un jour indubitablement nous ferons. Jusqu'à la fin de l'office il me sembla que cette réponse était belle et bonne ; dès que je

fus sorti de l'église il me le sembla moins : à Paris au milieu des savans et des livres il ne me le sembla plus. »

LE DÉPART DE FRANCE.

Station LXXX.

Tout le monde a entendu parler de Salamanque; je suis né dans cette ville.

A vingt ans, je formai le projet de voir la France; à trente, je résolus de partir; à quarante, après avoir habillé tout de neuf mes gens, rempli de ducats ma valise, je partis.

La détermination.

Quand il m'a pris envie de retourner en Espagne, je m'y suis déterminé à l'instant. C'est que j'ai vécu avec les Français, et que j'ai fini ou que je finis par faire comme eux.

Les adieux.

Adieu donc, Français ! je vous ai aimés aussitôt que je vous ai connus, et, tous les jours, je vous ai aimés davantage. En demeurant au milieu de vous, je vous l'ai peut-être quelquefois dit. Je pars, je ne cesserai de le dire.

FIN DU SIXIÈME VOLUME DU XVIe SIÈCLE.

NOTES

DU SEIZIÈME SIÈCLE.

On rapportera les passages des livres ou des documens manuscrits.

On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou des documens imprimés.

L'ARRIVÉE EN FRANCE, Station Ire.

(1) Voyez les notes des Stations 32, 48, 65 et 67.

LES AUBERGES FRANÇAISES, Station II.

(1) *Hispaniæ et Lusitaniæ Itinerarium*, Amsterdam, Janson, 1656, cap. 1, *De hospitiis*.
(2) Ordonnance relative aux lettres des hôtelliers, mars 1577.
(3) Même ordonnance.
(4) Ordonnance relative au taux des hôtelleries, 21 mars 1579.
(5) Même ordonnance.
(6) Histoire de Sancerre, par Jean de Léry, chap. 9, De l'appareil de l'ennemy pour affamer Sancerre. Hist. de France, par Piguerre, liv. 35, juin 1573.
(7) Le Guide des chemins de France, par Charles Estienne, Paris, 1563, chap. 1; et les Itinéraires.
(8) *Ibidem*, même chapitre, et les Itinéraires.
(9) Voyage de Michel Montaigne, *Passage à Châlons*.
(10) La fidelle ouverture de l'art du serrurier, par Jousse, La Flèche, 1627, chap. Grillage, et les planches.
(11) Ordonnances de la ville de Metz, *Police des pauvres*, art. 30.
(12) Coutumes de Rheims, art. 396.
(13) Registres du parlement, 15 décembre 1595, 13 février 1596.
(14) J'ai un manuscrit intitulé : Précis des délibérations des Etats de Bretagne, depuis 1567 jusqu'à 1762, 4 vol. in-fol. Au 9 décembre, année 1599, on lit : « Par les baux des impôts et billots, l'exemption des hôtelleries franches est réservée et stipulée. » Et à l'année 1637, 23 janvier, on lit : « Les Etats consentent à l'establissement d'une hostellerie franche des impôts et

» billots à Quintin... permis par lettres-patentes aux héritiers de Lallouer de » Saint-Brieux en considération des services par lui rendus à Henri IV. » Autres pareilles lettres aux années suivantes.

(15) Registres du parlement de Paris, ordonnance du 20 juillet 1563. « Les » hostelliers désarmeront leurs hostes. »

(16) Histoire de la Ligue sous Henri III et Henri IV.

LES GRANDS HOMMES DE LA CHALOSSE, Station III.

(1) Depuis un temps immémorial les habitans des Landes et de la Chalosse marchent sur des échasses. Lorsque Napoléon traversa ce pays, il eut une garde d'honneur de jeunes gens montés sur des échasses.

(2) Mémoires de Jacques de Thou, année 1582.

(3) « ... Quelques unes de ces paroisses sont sur le long de la coste qu'on qua- » lifie sauvage, depuis Minissan où finit l'élection de Bordeaux... » Mémoires manuscrits des intendans, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, *Election de Lannes.*

(4) Cosmog. de Belleforêt, chap. Pays du ressort du parlement de Bordeaux.

(5) *Ibidem*, *ibidem.*

(6) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 3, Bayonne et Acqs.

(7) *Ibidem*, même chapitre.

(8) Coutume du pays de Marsan, titre De la police, art. 2 et 4.

(9) Coutume de Saint-Sever, titre

(10) Coutumes locales de Saint-Sever, titre 10, art. 6.

(11) Coutumes de Saint-Sever, titre 3, art. 13.

(12) Coutumes d'Acqs, titre 11, art. 2.

(13) *Ibidem*, titre 11, art. 42.

(14) Coutumes de Marsan, titre Coustume locale, art. 12.

(15) *Ibidem*, titre Des justices, art. 3.

(16) *Ibidem*, Coust. locales, titre De la police. Cout. de St.-Sever, titre I et 2.

LE CRIEUR DE MONTAUBAN, Station IV.

(1) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Cri.*

(2) Cette injurieuse dénomination de partie se trouve souvent dans les Histoires et les Mémoires du temps; voyez entre autres le dialogue entre le Manant et le Maheutre, 1594.

(3) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Cri.*

(4) La farine de Moissac a toujours été très-belle et elle l'est encore.

(5) Comptes des receptes et despenses de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit cité aux notes du XVe siècle, chap. « Aultre revenue... escheue à la » dicte ville... pour droit des rapports et ypotecques criées. »

(6) Formulaire de la chambre des comptes de Paris, manuscrit du commencement du XVIe siècle déjà cité aux notes du XVe siècle, chap. Cri pour informations de l'établissement d'une garenne.

(7) Dans le procès-verbal des enchères de la ferme de plusieurs offices faites à Bergerac, le dernier juillet 1543, dont j'ai une expédition du temps signée par le greffier, on lit : « Et premièrement le greffe de la court de la sénes-

» chaussée a esté deslivré à Maxime Bourgeois pour cinquante livres ; le » bailliage de monseigneur le sénéchal... soixante-deux livres; les bailliages de » Mamers et moledieix délivrés, affermés pour vingt-sept livres. » On trouve aussi dans le compte d'Arras, manuscrit déjà cité, « Office de sergent à verge » vendu aux enchères.»

(8) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Décrets*. Cout. locales des Commines, à la suite de celle de Lille, art. 12 et 14.

(9) Antiquités de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes, par Chennu, Paris, Buon, 1621, *Bourdeaux*.

(10) Cout. de Marsan, titre De la police, art. 9.

(11) Cout. locales de Saint-Sever, titre 1, art. 24.

(12) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Déposition des roys*.

(13) *Ibidem*, même art.

(14) Dans le compte original des recettes et despenses de la ville de Dijon, année 1512, que je possède, on lit au chap. Despenses communes: «Bans des » vendanges publiés aux flambeaux... pour la cire... »

(15) J'ai un manuscrit intitulé : Généralité de Poitiers, domaines de la couronne, in fol. On lit au chap. Prévosté de Montmorillon : « Il se lève à Mont- » morillon un droit qui s'appelle le droit de cuillier; c'est une cuillerée par » sac de bled qui se vend au marché... Le pourvu de l'office du visa et trom- » pette prend aussi un denier par sac. »

(16) Dans le compte de la recepte et despense du comté de Clermont, manuscrit déjà cité au xve siècle, on lit : « De Toussenol, le serrurier, pour le » criage de la ville, vi solz. »

(17) Cout. de Marsan, titre Cout. locales, art. 4.

(18) Priviléges des mairies et municipalités, notamment de celles d'Arras, de Valenciennes, Metz, Dijon et autres.

(19) Ordonnances du 25 mai 1413, art. xxii. Dans plusieurs petites villes, il y a eu depuis ce temps des crieuses publiques. On se souvient encore à Chevreuse d'une femme qui, vers la fin du siècle dernier, tambourinait et criait.

(20) Ordonnance du mois de février 1415, relative à la juridiction de l'hôtel-de-ville de Paris, chap. 9, Des jurés crieurs de vin, art. 9.

(21) Registres du parlement, mercredi 7 juillet 1574.

(22) J'ai plusieurs milliers de chartes, je les rassemble ainsi que tous mes manuscrits pour les mettre en vente. Dans le déplacement de la classification, la charte où était mentionnée la levée du peuple au son de la trompette afin de courir sus aux malfaicteurs, s'est égarée; j'atteste qu'elle existe et que je l'ai vue.

(23) « Nous, officiers du roy notre sire en la sénéchaussée de Lannes au siége » d'Acqs, certifions à nos très honorés seigneurs nos seigneurs des comptes... » dudit seigneur roy à Paris... que feu Roland du Halde, receveur ordinaire » pour le roy en la dite séneschaussée, a payé, frayé, et despendu des deniers » de sa recepte par ordonnance et mandement de l'an MVCXV... Item plus » Arnault du Sauguenier, trompette ordinaire de ladite ville, pour avoir as- » sisté à ladicte fustigation, cinq sols tournois. » Je possède l'original de ce compte écrit sur un parchemin d'environ deux pieds carrés.

(24) Ordonnance du Livre Jaune de la chambre du procureur du roi du Châ- » telet. *Cry touchant la vente de la volaille et gibier :* « La douzaine d'a- » louettes xx deniers... et en outre est ordonné que ledit rotisseur doresnavant

» prendra pour larder et appareiller les viandes cy-dessus desclarées... le xx^e
» jour d'octobre MVCXLVI. »

(25) Ordonnance du mois de février 1415, relative à la juridiction de l'Hôtel-de-Ville de Paris, chap. 9, Des jurés crieurs de vin, art. 19.

(26) Lettres de Charles VII, données à Tours, janvier 1550, relatives aux statuts des tailleurs de la Rochelle, préambule.

(27) Edit de Nantes de mars 1598, relatif à la pacification des troubles.

(28) Les portiques de la grande place de Montauban, sont au moins du XVI[e] siècle, sinon des siècles antérieurs.

LES BOHÉMIENS FRANÇAIS, Station V.

(1) Longue et vieille place de la ville d'Agen.

(2) Ordonnance d'Orléans, 1560, art. 104.

(3) Dans le fond de nos provinces, il est un grand nombre de maisons, de maisons de campagne surtout, où ces vieilles chaises se trouvent, non-seulement dans les greniers, mais encore dans les salons, dans les salles. Je puis écrire ici que dans ma chambre d'écolier il y avait une de ces vieilles chaises à quatre places d'écolier, équivalant au moins à deux places d'hommes.

(4) Ordonnance d'Orléans de l'année 1560, art. 104.

(5) Même ordonnance, même art.

(6) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Bohémien*.

(7) Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 19. Égyptiens, Bohémiens.

(8) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Bohémien*.

(9) Histoire comique de Francion, liv. 1, chap. De Valentin.

(10) Dictionnaire universel de Furetière, au mot *Bohémien*.

(11) Les aventures de Fœnestes, livre 3, chap 2, De la dame Lacoste, des Bohémiens.

(12) *Ibidem*; Bibliothèque de Bouchel, au mot *Bohémien*.

(13) *Humana physiognomonia J. B. Portæ*, Rouen, 1650, texte et gravures.

(14) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Bohémien*.

(15) *Ibidem*.

(16) Discours sur la chiromancie, par La Chambre, Paris, Recolet, 1653.

(17) *Ibidem*; et Chiromancie de Belot.

(18) Traité de la physionomie ou métoposcopie, par Belot.

(19) *Humana physiognomonia Portæ*, texte et gravures.

(20) Quart d'écu, division monétaire de l'écu souvent mentionnée dans les ordonnances. Registre de la cour des monnaies cité dans Fontanon, livre 2.

(21) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Bohémien*.

LES CHEMINS DE LA FRANCE, Station VI.

(1) Histoire des grands chemins de l'empire romain, par Bergier, livre 2, chap. 19. J'ai vu de ces bordures faites avec des grosses pierres dans des chemins du XVI[e] siècle, mentionnés tels par les cadastres, ou réputés tels par la tradition. J'en ai vu entre autres sur l'escarpement de la montagne où est situé Rodez. J'en ai vu dans le Gatinois entre Malesherbes et Bussonville.

(2) Voyez dans cette station la note (7).

(3) Histoire des grands chemins de l'empire romain, par Bergier, livre 2, chap. 30. Et quant aux chemins des plaines basses, boueuses, faits avec des pierres jetées, j'en ai vu en cent différens lieux, si je dis assez ;ils existent depuis cent, deux cents, trois cents, quatre cents ans, je ne dis pas sans doute assez.

(4) Ordonn. de janvier 1583, relative aux eaux et forêts et chemins publics, art. 15.

(5) Histoire du commerce, par Laffemas.

(6) Glossaire de Ducange, vº *Ferratum iter*, et vº *Viæ ferratæ*. Ces chemins dont les premiers ont été construits par les Romains ont servi de modèle à tous les chemins ferrés couverts de cailloutage qui ont été faits depuis ce temps jusque vers le milieu du dernier siècle. Il n'est pas de provinces où il n'y en ait.

(7) « De par le prévost des marchands et eschevins de Paris, maistre François de Vigne, receveur des aydes de la ville, payez des deniers de vostre recepte à Pierre Voisin, maistre paveur de graiz... la somme de quatre-vingtz-quatre livres ung solz que nous lui avons ordonné pour avoir de nostre commandement charié sur la chaussée Saint-Denis au-dessus de Saint-Ladre CCLXIX tombereaux de sable pour asseoir les pavés de ladite chaussée et XLIX tombereaux au bas de la chaussée du Roule. A Paris, le 30 mars 1574. » J'ai l'original de cette ordonnance.

(8) « De par le prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, maistre François de Signy, receveur des aydes de la dite ville, a donné comptant des deniers de la dite recepte à Bernard Simon, maistre paveur de carreau de graiz... la somme de douze cens livres... sur et tant moings des ouvraiges de pavements par luy et ses gens faicts depuis VII ans et demy... en ceste dicte ville... le XVIIIe jour d'octobre, mil VC soixante et ung.. » J'ai l'original de cette ordonnance.

(9) « En la présence de Pierre Melleron, notaire roial à Blois... noble homme maistre René Brisset... sur-intendant des turcies et levées de Loire-et Cher, a confessé avoir receu de maistre Jehan le Turq, trésorier des dites turcies et levées, la somme de cent livres... le VIIIe jour d'octobre mil cinq cent soixante et douze. » J'ai l'original de cette quittance.

(10) Traité de la Police, par Delamare, livre 6, titre 13, chap. 5, Des turcies et levées. Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Turcies et levées*.

(11) Registres du Parlement, 26 octobre 1662, réquisition du procureur général relative à la réparation des chemins du Perche, et arrêt rendu à la suite.

(12) Le Cout. de France, *Cout. du Lodunois*, chap. 5, Des droits du chastelain.

(13) Exposition des cout. sur la largeur des chemins, Paris, Saugrain, 1686.

(14) *Ibidem*.

(15) Le précis des délibérations des états de Bretagne, déjà cité, porte: « 18 novembre 1568, on parle d'un devoir de chaussée de huit sous par pipe de vin. »

(16) « Je Estienne Charron, receveur commis de la dite ville, confesse avoir receu la somme de trente-cinq livres pour les douze deniers que doit la ville, à prendre sur chaque minot de sel pour la construction des pavés d'Orle, entre Turi et Angerville, dont le quitte... le 11 juin 1588. » J'ai l'original de cette quittance. Voyez aussi l'ordonnance du 28 novembre 1560, relative aux chemins.

(17) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Turcies et levées.*

(18) Ordonnance du 18 juillet 1576 relative au droit de barrage.

(19) Même ordonnance.

(20) Edit du mois de février 1552, relatif à la juridiction des élus, art. 17.

(21) Voyez dans cette station la note (11).

(22) Coutume, notamment celle du Lodunois, ch. 5, Droits du chastelain, art. 1er.

(23) Ordonnance du 22 décembre 1540, sur les officiers de justice en Normandie, art. 39.

(24) *Ibidem*, *ibidem*.

(25) Edit du mois de février 1552 relatif à la juridiction des élus, art. 7.

(26) Ordonn. du 20 octobre 1508, relative aux trésoriers de France, art. 18.

(27) Ordonnance de janvier 1583 sur les eaux et forêts et chemins publics, art. 14 et 15.

(28) Registres du Parlement de Dijon, 16 février et 14 mars 1553, 1er décembre 1563.

(29) Histoire de Brignoles, par M. Raynouard, année 1572.

(30) Ordonnance de mai 1599, relative à la création d'un grand voyer.

(31) Voyez la Guide des chemins de France, déjà citée, aux chapitres des diverses provinces.

LES POSTES FRANÇAISES, Station VII.

(1) Ordonnance de février 1509, relative aux postes aux chevaux, rapportée dans le Traité de Police de Delamare, livre 6, titre 14, chap. 2, Des postes.

(2) Ordonnance d'août 1602, relative à la réunion des relais aux postes.

(3) Ordonnance citée à l'avant-dernière note.

(4) Ordonnance de juillet 1495, relative aux défenses faites aux courriers d'apporter aucune lettre contre la pragmatique-sanction.

(5) Ordonnance du 19 juin 1464, relative à l'institution des postes.

(6) Ordonnance de mars 1597, relative aux relais des chevaux de louage.

(7) Même ordonnance.

(8) J'ai plusieurs quittances originales de gages de maîtres des postes, entre autres une du 2 janvier 1576, faite par Pierre Castel, chevaucheur, *assis en poste au lieu de Nissan-Pequet*, de cent quatre-vingts livres pour *ses gaiges d'une année*, et une autre du 23 mars 1566, faite par Rolland *Mareschal*, *tenant la poste pour le roi à Colonges*, de deux cent quarante livres pour *une année*.

(9) J'en ai une autre du 16 août 1561, faite par Guillaume Dupuy, *l'un des cinq postes ordinaires de court* de quatre-vingt-dix livres pour *un quartier de gaiges à raison de vingt solz par jour.*

(10) Ordonnance de mars 1597, relative aux relais des chevaux de louage.

(11) Journal de Henri III, juin 1583.

(12) Hommes illustres français, de Brantôme, *Vie du vidame de Chartres.*

(13) Suivant le Voyage en France de Duval, Paris, 1687, chap. Description des chemins en France, la distance de Paris à Lyon est de 102 lieues. Dans le factum du duc de Guise contre Maillard, son trésorier, dont la date approche de la fin du XVIe siècle, on lit : « Audit Maillard, présent trésorier, la somme » de quatre cent soixante livres pour estre allé de Paris à Lyon en poste courant

» à quatre chevaux, chargé de trois grosses malles où estoient les habillemens » de la Saint-Michel de Monseigneur, tant à aller qu'à retourner. » Ce qui fait environ 100 livres par cheval, environ 50 livres pour l'aller, environ dix sols par poste, ce qui était le prix fixé par Louis XI dans son ordonnance du 19 juin 1464.

(14) Le livre des postes pour aller par toute la France ; Italie, Espaigne, Alemaigne, etc., traduict d'italien.

(15) Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité, année 1597, 12 et 31 décembre. «... Par la commission générale le roi demande » VCLXX escus pour partie de l'entretien des postes .. On s'excuse par la res- » ponse à la commission générale. On y dit au roi que les postes n'ont point été » introduites en Bretagne, et qu'il serait dangereux d'en souffrir l'établisse- » ment. »

(16) Ordonnance du 19 juin 1464 relative à l'institution des postes, art. 10.

(17) Je possède un manuscrit intitulé Parties et sommes de deniers payez et délivrez pour postes et chevaucheurs en l'année MVCLXVII. Il est signé de la main de Charles IX. On trouve dans un article : « ... Pour avoir porté à bonne » et à grande journée sept pacquetz des lettres du dit seigneur, XLIV livres » tournois. » J'ai aussi l'original d'une quittance de Robert Fanouel, *tenant la poste du roi à Honfleur*, de quinze livres pour avoir porté par la poste les lettres et réponses écrites par la régente au grand sénéchal de Normandie, 2 mai 1525.

(18) Contes d'Eutrapel, Conte, *Suite du mariage.*

(19) Ordonnance de mars 1597 relative aux relais des chevaux de louage.

(20) Instruction et réglement relatifs aux relais des chevaux de louage, insérés dans le Traité de la Police de Delamare, liv. 6, titre 14, chap. 8, Des relais des chevaux de louage.

(21) Ordonnance du 19 juin 1464, relative à l'institution des postes, art. 18.

(22) Registres du parlement, 8 mars 1595, Enregistrement de l'ordonnance concernant La Varenne, contrôleur général des postes.

LES VOITURES FRANÇAISES, Station VIII.

(1) Relativement à la différence entre les qualifications de *messire* et de *monsieur*, voyez la note (20) de la station XXXIII *La civilité française.*

(2) J'ai l'expédition notariée de l'inventaire des biens de la dame de Billy, veuve de Jean Nicolai, président de la chambre des comptes, fait le 24 avril 1597 ; on y lit : « En la cour du dit ostel... Item un petit coche couvert de drap » noir... prisé dix escus. »

(3) Mémoires de Sully, chap. 22, Affaires domestiques et de milice.

(4) *Historia universitatis parisiensis*, *octavo seculo*, depuis 1500 jusqu'à 1600, où il est souvent fait mention des messagers de l'Université.

(5) Voyez la note (170) de la station XXX, *Le vieux écolier de Saint-Flour.*

(6) Ord. de novembre 1576 relative à la création d'office des messagers de bailliage, autre ord. de janv. 1573, relative au salaire des greffiers et messagers.

(7) Ordonnance du 20 mai 1582, relative à l'interprétation de celle de novembre 1576 concernant les messagers de bailliage.

(8) Voyez l'avant-dernière note.

(9) Ordonn. de janvier 1573, relative au salaire des greffiers et messagers.

(10) Même ordonnance.

(11) Antiquitez de Paris par Corrozet, chap. 31, Du règne de Charles IX.

(12) Voyez à la station LXVII, *Les ateliers français*, la note (388).

(13) Traité de Police de Delamare, livre 6, titre 14, chap. 10, Des coches et carrosses ; notes relatives aux coches et carrosses de la station *Les ateliers français*.

(14) Registres du Parlement, arrêt d'enregistrement et de réglement du 12 mai 1595 sur le prix des places des coches de Paris à Orléans, Rouen. Autre arrêt du 3 avril 1601 sur les coches de Paris à Châlons, Vitri, Château-Thierry.

(15) *Ibidem*, Traité de Police de Delamare, liv. 6, tit. 14, ch. 10, Des coches.

(16) Ord du mois d'avril 1594, relative au sur-intendant des coches publics.

(17) Dictionnaire universel de Furetière, au mot *Coche*.

LES RIVIÈRES DE LA FRANCE, Station IX.

(1) Fleuves de la France, par Charles Estienne, imprimé dans ses voyages de la France, Paris, 1553. *Flumina Galliæ, à Papirio Massone. Flumina Aquitaniæ*, de Gabriel Lurbé, et les autres ouvrages de ce genre et de ce temps.

(2) Cosmographies de Thevet, de Belleforest, chap. France, art. Commerce.

(3) Code des seigneurs, par Henriquez, chap. 25, Des rivières, art. 27, Curement des rivières; Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité; année 1567. « On implora la libéralité du roi pour continuer l'en» treprise de rendre la Vilaine navigable de Redon à Rennes. » Registres du Parlement, 19 août, 9 janvier 1528, 9 juin 1531, 22 août 1554, 20 juin 1603. Ordonn. du 27 décembre 1577, relative à la navigation de la Loire. Coutumier de Richebourg, *Coutume de Richebourg*, art. 4.

(4) *Flumina Galliæ, a Papirio Massone, cap. Garumna, art. Baiona.*

(5) *Ibidem*, *ibidem*, Mémoires de Jacques de Thou, année 1582, Bayonne.

(6) Ordonnances de la prévosté de Paris, Paris, Roffet, 1582, chap. 13. De l'office et charge des maistres de pont, chap. 55, Coustume et constitution de la rivière de Seine, art. 1er, 2 et 3.

(7) Ordonnance de la prévosté de Paris, ch. 47, Des chableurs, art. 1er.

(8) *Ibidem*, chap. 38, Des maistres des pertuis.

(9) *Ibidem*, chap. 39, art. 1er.

(10) Description de la France, par Piganiol, ch. Languedoc, art. Toulouse.

(11) Ordonnance de la prévosté de Paris déjà citée, chap. 39, Des maistres des pertuis, art. 2 et chap. 52, Des chableurs, art. 2.

(12) *Ibidem*, chap. 44 ; De l'office des maistres des ponts, art. 5 ; et ch. 55, Coustume et constitution de la rivière de Seine, art. 15.

(13) Coutume de Bordeaux, chap. 15, Du salaire des gabariers.

(14) La Guide des chemins de France, par Charles Estienne, chap. La duché de Guienne, art. Blaye.

(15) *Ibidem*, même chap., art. Coignac.

(16) Ord. de la prévosté de Paris, ch. 54, de l'exercice des basteliers, art. 8.

(17) La Guide des chemins, par Charles Estienne, chap. Prévosté de Paris, art. Corbeil. *Flumina Galliæ, a Papirio Massone, cap. Sequana, art. Corbolium.*

(18) A la fin du XVIe siècle, tous les ponts de Paris, excepté le Pont-Neuf,

étaient bordés de maisons. Voyez les Antiquités de Paris par Corrozet, et celles de Jacques du Breul aux art. Des ponts.

(19) Voyez dans le plan de la ville de Toulouse, par Melchior Tavernier, Paris, 1631, le pont couvert de cette ville.

(20) Théâtre de la charpenterie, par Jousse, La Flèche, 1627, chap. charpente d'un pont.

(21) Mémoires de De Thou, livre 2, année 1582.

(22) Description de la ville de Paris, art. Le Pont-Neuf.

(23) Le fidèle Conducteur, par Coulon, Paris, 1654, ch. De Paris à Nîmes.

(24) *Ibidem*, chap. De Paris à Blois.

(25) Histoire du Nivernois, par Guy Coquille, *Ville de Nevers.*

(26) Ce pont, qui ne porte que le beau château de Chenonceaux, a été bâti par le financier Boyer et continué par Catherine de Médicis; les piles en sont creuses.

(27) *Flumina Galliæ, a Papirio Massone, cap. Liger.*

(28) Mémoires de Sully, chap. 46, art. Lettres des trésoriers à Rosny.

(29) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 10, Nîmes, Avignon.

(30) Voyez les ouvrages cités à la première note de cette station.

(31) *Ibidem.*

(32) *Ibidem.*

LES CANAUX, Station x.

(1) Carte d'Antonius Florianus, *Hollandiæ descriptio*, Venise, 1563. Voyez aussi les autres cartes de Hollande, gravées durant ce siècle.

(2) Voyez au xve siècle les notes de l'histoire xiv, *Le marchand*, note (47).

(3) Ce canal fut ouvert sur les plans d'Adam de Crapone. Histoire de Provence par Bouche, année 1558. Mémoires de Jacques de Thou, année 1582.

(4) *Flumina Galliæ, a Papirio Massone, cap. Sequana, art. Briaria.*

(5) Cosniers de Tours donna sous le règne de Henri IV le plan du canal de Briare commencé vers l'année 1600. Histoire de l'Orléanais.

(6) Des plus excellens bâtimens de France par Du Cerceau, Paris, 1576, chap. Le château de Montargis.

(7) Mémoires de Sully, chap. dernier, art. Deniers provenus de charges.

(8) Dictionnaire du Commerce par Savary, au mot *Canal.*

(9) Histoire de la Provence par Bouche, *Règne de Henri II.*

(10) Mémoires du cardinal de Joyeuse, lettre à Henri IV du 2 octobre 1598, relative à la jonction des deux mers.

LE CHASSEUR DES CÉVENNES, Station xi.

(1) Traité de la vénerie et fauconnerie, imprimé à la suite du Dictionnaire royal de Pomey, Lyon, 1677.

(2) Vénerie de Fouilloux, chap. 15 et chap. suivans relatifs aux cerfs.

(3) *Ibidem*, chap. 12, Comme doit estre le chenil des chiens, texte et gravure.

(4) *Ibidem*, même chapitre.

(5) *Ibidem*, chap. Recepte pour guarir les chiens, etc.

(6) Voyez la note (56) de cette station.

(7) Vénerie de Fouilloux, chap. 1er, Des chiens courans; chap. 2, Des chiens blancs ou grefiers; chap. 3, Des chiens fauves; chap. 4, Des chiens gris; chap. 5, Des chiens de l'abbaye Saint-Hubert.

(8) *Ibidem*, chap. 9, Signe si les petits chiens sont bons ou non.

(9) *Ibidem*, ch. Receptes pour guarir les chiens aux sept articles de la rage.

(10) *Ibidem*, *Epître aux princes et seigneurs de France.* Fauconnerie d'Artelouche, Poitiers, Marnef, 1567. Traité de fauconnerie par Esparron, 1598.

(11) Fouilloux, chap. 13. Comment le valet des chiens doit les gouverner.

(12) *Ibidem*, même chap.

(13) Vénerie de Fouilloux, chap. 58. De la chasse du lièvre.

(14) *Ibidem*, chap. 59. La curée du lièvre.

(15) *Ibidem*, chap. 44., Comme on doit défaire le cerf. Texte et gravure.

(16) *Ibidem*, chap. 59. La curée du lièvre.

(17) *Lex salica, cap.* 35, *titre* 3 *de venationibus.*

(18) Antiquités de Castres par Borel, livre 2, chap. 17.

(19) Voyez dans la règle de Saint Benoît les titres et charges des officiers.

(20) Vénerie de Fouilloux, aux divers chapitres de la chasse des cerfs.

(21) *Ibidem*, chap. 35. De l'assemblée.

(22) *Ibidem*, même chap.

(23) *Ibidem*, chap. 44, Comme on doit défaire le cerf.

(24) *Ibidem*, aux divers chapitres du blaireau.

(25) *Ibidem*, *Chasse du loup*, chap. 9.

(26) *Ibidem*, aux divers chapitres du sanglier.

(27) *Ibidem*, *Chasse du loup*, chap. 4, Manière de faire traînée. Miroir de Phébus, chap. Du loup. La Chasse du loup par Clamorgan, imprimée avec la Maison rustique de Charles Etienne, Paris, 1566.

(28) *Ibidem*, *Chasse du loup*, ch. 9, Comment prendre les loups sans limiers ou chiens. Ordonnance de janvier 1583, relative aux eaux et forêts, art. 19.

(29) Cosm. de Thevet, de Belleforêt, *Etats de Daviti*, chap. de la France.

(30) Mémoires de Sully, chap. 10, Affaires d'estat et de guerre.

(31) Fouilloux, chap. 62. Comme il faut bêcher et prendre les renards.

(32) Miroir de Phébus, chap. Comment on peut mettre les bestes au tour, chap. Prendre les bestes à la charrette; ch. Comment on doit paler les toiles pour tirer aux bestes.

(33) Faucon. de Franchières, Paris, 1622. Faucon. d'Artelouche, déjà citée.

(34) Théâtre d'agriculture de Liger, *Traité de fauconnerie.*

(35) « A Henri Callebraie, jardinier et gardien de la vollière de Chenon- » ceaux, deux cens escuz. » Compte de receptes et despences de la cour de Catherine de Médicis, manuscrit de 1585 que je possède.

(36) Antiquités de Paris, par Sauval, *Comptes de la prévosté*, année 1466.

(37) Histoire des grands officiers par le P. Anselme, *Du grand faulconnier.* L'état de la France, 1736, chap. Le grand faulconnier.

(38) *Ibidem*, *ibidem.*

(39) « Grand veneur, gaiges et appointemens... trois lieutenans... un soub- » lieutenant... soixante-sept gentilshommes de venerye... gentilshommes des » oyseaux de la chambre... gentilshommes de la fauconnerye... » Compte de la vénerie de Henri III, année 1584, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(40) « Aux gardes des levriers..: Arné Mublé l'ung desdicts gardes.. » *Ibidem.* Je remarquerai transitoirement que le nombre et les offices des veneurs variaient si j'en juge par un grand nombre de quittances que j'ai, les unes anté-

rieures, les autres postérieures à ce compte, dans lesquelles sont mentionnés *les gouverneurs des grands chiens*, *les gardes à cheval des plaisirs du roy*, *les piqueurs au vol pour les champs*, *les vallets de lymiers de la grande venerye*, *les maistres vallets des chiens à cheval*.

(41) « Rhabilleurs desdictes thoilles Arné Clervaux, l'ung d'eux... cappi- » taines des thoilles des chasses... lieutenans... veneurs pour la chasse desdites » thoilles... archers desdictes thoilles... aux gardes des chiens desdictes thoil- » les... aux gardes des dogues... gardes des forests de Picardie... de Sainct- » Germain... de la Garenne, de Boulogne et Rouveray. » *Ibidem*.

(42) Histoire des grands officiers par le père Anselme. *Du grand veneur*.

(43) Traités des chasses déjà cités.

(44) Vénerie de Fouilloux, *Chasse du loup*, chap. Manière de tendre le piége.

(45) Glossaire du droit français par Laurière, au mot *Fenestrage*.

(46) Ordonnance du mois de mars 1515, relative à la chasse, art. 1er.

(47) *Digestis de acquirendo rerum dominio*, *leg*. 1 *et leg*. 3.

(48) *Lex salica*, *titre* 35.

(49) Capitulaire de Charlemagne, chap. Des forêts et des forestiers, et Capitulaire de Charles-le-Chauve, chap. 34.

(50) Histoire du Languedoc, par Dom Vaissettes, *Priviléges de la province*. Histoires particulières des provinces, *Coutumes du comté de Bourgogne*, *de Meaux*, *de Château-Meillau*, titre des chasses.

(51) Ord. du 10 janvier 1396, sur l'interdiction de la chasse aux non nobles.

(52) Ordonnances de François Ier, Henri II, Henri IV, relatives aux chasses.

(53) Ordonnance de mars 1515, art. 4, 5, 6, 9 et 15.

(54) Ordonnance du 10 décembre 1581, relative aux chasses, art. 3.

(55) Ordonnance de janvier 1600, relative aux chasses, art. 5.

(56) Même ordonnance, art. 10.

(57) Registres du Parl. de Toulouse, enregistrement de la précédente ord.

(58) Recueil des tiltres de bailliage et capitainerie du Louvre, etc. Paris, 1676, Ord. du 15 mai 1599 et du 16 décembre 1598, sur les capitaineries des varennes.

(59) Mémoires de Sully, chap. 81, Affaires d'état et de finances.

(60) *Ibidem*, même article.

LE PÊCHEURS DES CÉVENNES, Station XII.

(1) Le divorce satyrique.

(2) Petite rivière du Gévaudan affluente dans le Lot.

(3) *Campegius de re cibaria*, *lib*. 18, *cap*. 17, *De piscium in alendo facultatibus*.

(4) Ordonnance de mars 1461, sur les mariniers de la confrérie de N.-D. de Montuzel.

(5) *De re cibaria*, *lib*. 22, *cap*. 12, *De tinca*; *cap*. 14, *De perca et aliàs*. — La nouvelle agriculture par Quiqueran, Tournon, 1616, liv. 2, chap. 25, Des dorades, des loups. — *Rondeletii de piscibus*, *lib*. 12, *cap*. 5, *De raia*, *et aliàs*.

(6) Traité de Delamare, lib. 5, titre 40, chap. 6, Des instrumens à pêcher.

(7) Glossaire de Ducange, au mot *Tarta vella*.

(8) Voyez aux notes du xve siècle, histoire II, *Le cultivateur*, la note (112).

(9) Code des seigneurs, par Henriquez, section 3, De la pêche.

(10) Conférence des ordonnances, lib. II, titre 13, De la pêche.

(11) *Ibidem*, *ibidem.*

(12) On verra au XVIIIe siècle, comment, quelques années avant la révolution, un seigneur des terres sur lesquelles passe l'Allier avait fait griller le cours de cette rivière pour arrêter les saumons et les truites saumonées, et comment, depuis que la révolution a ôté ou plutôt brisé ces grilles, les gros poissons ont remonté jusqu'à la source de l'Allier, jusqu'au Gévaudan.

(13) Ordonnance de février 1554, relative aux eaux et forêts et à l'établissement des siéges de la table de marbre dans tous les parlemens.

(14) La police de Delamare, liv. 5, tit. 40, ch. 6, Des instrumens à pêcher.

(15) Coutumes de Nivernois, chap. 16, Des eaux, art. 3.

(16) Voyez la note (13) de cette station.

(17) *Campegius de re cibaria, lib. 22, cap. 15, De trotta.*

(18) Réglement des eaux et forêts, mai 1597, art. 38.

(19) Code des seigneurs par Henriquez, chap. 25, Des rivières, art. 12.

(20) Un grand, un très grand nombre de couvens avaient des étangs; beaucoup de seignenrs et même de propriétaires en avaient aussi dans ces temps où l'abstinence de la viande était si rigoureusement gardée.

(21) Au XIVe siècle, on comptait comme nous l'avons vu, plus de quatre mille villes ou bourgs murés qu'alors on appelait villes; les fossés allaient d'une porte à l'autre; presque tous étaient remplis d'eau et étaient empoissonnés, ainsi qu'on le voit dans les comptes des villes.

(22) *Flumina Galliœ a Papirio Massone, cap. Sequana, Espernay.*

(23) « Le droit était tel; le celerier faisait crier par le crieur de la justice, » chacun an, la veille de S. Pierre et S. Paul que chascun chef d'ostel demeu- » rant au bourg de Saint-Denis et dans ladite justice, à peine de 60 sols d'a- » mende, pour qu'il eût à venir avec pieux, tranches, pelles et autres instru- » mens pour écluse et chaussée rompre, pour pêche au moulin de Cantigny » sur la rivière d'Indre, et ce dès l'heure du premier coup de vespres du len- » demain. » Inventaire des titres du duché de Châteauroux, Bourg de Deols, manuscrit du XVIIIe siècle que je possède.

(24) Les étangs sont encore en grand nombre dans le Bourbonnais, et ils étaient en bien plus grand nombre, comme on le voit dans le manuscrit du domaine de cette province conservé à la Bibliothèque du roi.

(25) Je possède un manuscrit intitulé : Etat détaillé de tous les domaines du Poitou; dans un grand nombre de domaines, il y a des étangs.

(26) Il y a encore aujourd'hui dans le Gévaudan des étangs très étendus, notamment celui de Saint-Andéol.

(27) Il suffit de se rappeler tous les différens ordres monastiques de ce siècle et surtout de ceux que la règle astreignait à faire maigre.

(28) Mémoire hist. de Champagne par Baugier. Chartreuse du Mont-Dieu.

(29) Le grand cuysinier de toute cuysine, Paris, Bonfond. Ch. 5, Anguilles rosties.

(30) « A Jehan le saige pescheur pour... avoir presté sa nacelle pour ledit » vivier... filets à pescher, etc., six livres. » Compte de Pierre Thillet, receveur du comté de Clermont pour le duc de Bourbonnais, année 1458, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(31) Le printemps d'yver, Paris, Langelier, 1572. Préface de la 3e journée.

(32) « A Perrin Caillié, charron, pour sa peine et salaire d'avoir fait, lui et » son varlet, deux rateliers neufs de boys, pour servir au bout du bachin, pour

» garder que le poisson qui chevit en iceluine s'en allat à val l'eau dudit vivier, » VIII solz.., A Lahire, pionnier... pour avoir fait toutes les haies neuves d'en- » viron les fossez à poisson dudit vivier... pieux... Espine à ce faire... LXII solz. » *Item* pour l'achat du boys pour les auges et ventaux des fossez dudit vivier, » payé III solz IV deniers. » Compte de Pierre Thillet, manuscrit déjà cité.

(33) Coutume de Blois, chap. Estangs, art. 229.

(34) *Ibidem*, même chap. art. 228.

(35) Voyez dans cette station la note (21).

(36) « Des religieux Saint-Pierre de Corbeye qui ont seulement à payer pour » chascun an LX anguilles qu'ilz doibvent à cause des fossez de leur hostel IV » liv. » Compte de Pierre Thillet, manuscrit déjà cité.

(37) « Les droits de pesche de Châtelleraut avec le droit de tenir des bara- » cules ou reservoirs à poissons affermés CCL livres. » Domaine de la généralité de Poitiers, déjà cité.

(38) Glossaire du droit français par Laurière au mot *Congrier*.

(39) Economie politique de Monchrétien; *Du commerce*, *pêche du hareng*. — Histoire de la réformation religieuse du Luthérianisme et du Calvinisme.

(40) Réponse de Bodin au paradoxe de Malestroit, *Poisson de la mer océanne*.

(41) Essai historique sur la ville de Bayeux, par M. Pluquet, chap. 25. Traduction d'une épître de Tortaire, moine du XIe siècle, et chap. 42, De la pêche.

(42) Réponse de Bodin au paradoxe de Malestroit. *Poisson de la mer océanne*.

(43) Dictionnaire des arts de l'académie, 1684, art. Licorne. Il parle d'une licorne de mer échouée en 1644.

(44) *Rondeletii, de piscibus, lib.* 16, *cap.* 19, *De monstro Leonino.*

(45) *Ibidem, lib.* 9, *cap.* 7, *De lupo.* — *Lib.* 16, *cap.* 7, *De vitulo.* — *Cap.* 19, *De monstro leonino.* — *Cap.* 20, *De pisce monachi habitu.* — *Cap* 21, *De pisce episcopi habitu.* — *Cap.* 22, *De Nereïde.* — *Cap.* 23, *De pluribus aliis belluis marinis.*

(46) Antiquités bordelaises par Bernadau, ch. 7. Ce droit fut aboli en 1642.

(47) « Je Jacques Durfort, captal de... Land-Plans, sénéchal et gouverneur » de Bazadois, confesse avoir reçu de maistre Arnaud Dunoyer, commis... la » somme de cent trente-sept francs dix-sept solz pour deux quartiers de mes » gaiges. A Bordeaux le 5 juillet 1667. » L'original de cette quittance est dans mes cartons. Je crois inutile de dire que toutes les côtes de la France étaient assujéties au régime féodal et toutes sujettes à diverses redevances envers les seigneurs.

(48) Glossaire de Ducange, au mot *Piscis regalis.* — Ordonnance d'août 1681, titre 7, Des poissons royaux.

(49) « A tous ceux qui ces lettres verront Jacques Pougnant, vicomte de » Rouen... Par-devant nous fut présent Naudin du Busq marchand de poisson » lequel a affirmé par son serment que ung esturgeon... pesché à Quillebeuf.. » porté en la ville de Rouen... lequel poisson pour ce que c'estoit poisson royal » il n'avoit osé exposer en vente, mais pour ce qu'il n'estoit pas gardable ne » se feust peu porter devant le roi, avoit esté fait cuire à Rouen par le receveur » du roi et par l'ordonnance de mons. le bailli... departis aux gens et officiers » du roi... le VIIe jour de juillet l'an MCCCCXIX. » J'ai l'original de ces lettres.

(50) Hist. de Marseille par Ruffi, livre 10, ch. 4, De la justice de Marseille.

(51) Traité d'économie politique par Monchrétien, *Du commerce*.

(52) Histoire de Marseille, par Ruffi, livre 10, ch. 4, Justice de Marseille.

LES CADETS FRANÇAIS, Station xiii.

(1) Coutumes de Normandie, chap. De partage d'héritage, art. 339. — Dictionnaire de Trévoux, ancienne édit. au mot *Aisné*.
(2) Dictionnaire de Furetière, au mot *Aisné*.
(3) Coutumes de Normandie, chap. Des successions en propre au bailliage de Caux, art. 279 et suiv.
(4) *Ibidem*.
(5) *Ibidem*, *Usages locaux de la vicomté de Bayeux*.
(6) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Parageau*.
(7) Coutumes de Bretagne, art. 541, titre 23, Des successions et partages.
(8) *Ibidem*.
(9) *Ibidem*.
(10) *Ibidem*, art. 587, 588 et 589.
(11) Bib. de Bouchel, au mot *Nobles*. Coll. de Denisart, au mot *Nobles*.
(12) Coutumes du Maine, septième partie, art. 272, Des successions.
(13) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Noms*.
(14) *Ibidem*.
(15) Coutumes de Bretagne, titre 23, art. 551 et 587.
(16) Coutumes du Grand-Perche, art. 78, titre 2, Des fiefs.
(17) C'étaient les dispositions des lois romaines qui ont été en vigueur dans le pays du droit écrit jusqu'à la révolution de 1789.
(18) Coutumes de Bayonne.
(19) *Ibidem*, titre 12, Des successions légitimes, art. 2 et 3.
(20) Coutumes d'Acqs, titre 2, Des successions, art. 19.
(21) Coutumes locales d'aucuns bourgs et villages tenus dudit Hesdin, imprimées à la suite des Coutumes du bailliage d'Hesdin,
(22) Coutumes de Ponthieu, art. 59 et suiv., titre 3, Quint de vivre naturel.
(23) Coutumes de Sole, titre 27, Des successions de héritages, art. 1 et suiv.
(24) Coutmes d'Acqs, titre 2 Des successions, art. 1 et suiv.
(25) Collection de Denisart, aux mots *Puissance paternelle*, art. 12.
(26) *Ibidem*, *ibidem*, art. 14, 15, 16 et 17.
(27) Coutumes de Lodunois, chap. 27, De succession de fiefs, art. 28.
(28) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Chemier*.

LES VANTERIES FRANÇAISES, Station xiv.

(1) La Guide des chemins, par Charles Estienne. (Tours.)
(2) Cosmographie de Thevet, livre 15, chap. 5, Cité de Paris.
(3) *Ibidem*, livre 14, chap. 2, Toulouse.
(4) Cosmographie de Belleforêt, *De l'ancienne cité de Périgueux*, etc.
(5) Cosmographie de Thevet, livre 15, chap. 11, Du païs armorique, dit *Bretaigne*, et livre 16, chap. 1, Description de l'Angleterre, etc.
(6) Géographies du temps, chap. Dauphiné.
(7) Cosmographie de Belleforêt, *Russie*.
(8) Le fidèle Conducteur, par Coulon, chap. De Paris à Poitiers.
(9) Scaligerana, au mot *Guienne*.
(10) *Ibidem*, *ibidem*.
(11) Histoires de France, Géographies de la France.

(12) La Guide des chemins, par Charles Estienne; *La duché de Guyenne.*
(13) *Ibidem*, *Talmon.*
(14) Recherches de Pasquier, livre 4, ch. 29, De quelques secrets de nature.
(15) Le théâtre françois, par Bouguereau, chap. La Limagne d'Auvergne.
(16) La Guide des chemins, par Charles Estienne, *Grenoble.*
(17) *Flumina Galliæ, a Papirio Massone*, *art. Fons fortis.*
(18) La Guide des chemins, par Charles Estienne, *Montreuil.*
(19) Histoires de presque toutes les villes.
(20) Le fidèle Conducteur, par Coulon, chap. De Paris à Moulins.
(21) Le Livre des fiefs de la vicomté de Paris.
(22) *Ibidem*, *Fiefs de Montrouge.*
(23) Antiquités de Paris, par Sauval, livre 5. État de l'ordre de Malthe, etc.
(24) Essai historique sur Bayeux, chap. 29, Produits du sol, etc.
(25) Cosmographie de Thevet, livre 14, chap. 10, Provence, Avignon, etc.
(26) *Ibidem*, *ibidem.*
(27) Auteurs cités dans les notes de cette station.

LES ÉTUDIANS DE MONTPELLIER, Station xv.

(1) Hist. de Montpellier, par Degrefeuille, liv. 12, chap. 1, Faculté de médecine.

(2) Mémoires pour l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par Astruc, livre 2, xvie siècle.

(3) *Statuta facult. medicinæ Paris. lata anno* 1598, *mense septemb.*, *die* 3.

(4) *Ibidem*, art. 15 et 55.

(5) Voyez la note (3) de cette station.

(6) «... Et pour estre docteur à Paris couste cinq ou six cens escus...» Registres du Parlement, 6 août 1506.

(7) *Academia Monspeliensis a Primirosio. Oxford*, 1631, *cap. De gradibus.*

(8) Mémoires d'Astruc déjà cités, livre 2, xvie siècle.

(9) *Academia Monspeliensis a Primirosio*, *cap. De gradibus.*

(10) Voyez la note (1) de cette station.

(11) *Decreta ritus medicorum Parisiensium*, *Paris*, 1714; *Decreta facultatis medicinæ cotanis a majore bidello recitenda... die* 31 *Augusti* 1574.

(12) *Ibidem*, *ibidem.*

(13) «... Ce jour suivant la remonstrance faite par le procureur général... » que les médecins de cette ville par envie et mauvais vouloir des uns contre les » autres trouvoient mauvais ce que chacun de leurs compagnons ordonnoit aux » malades, leur baillant souvent des receptes et medecines du tout contraires » à la qualité de leur maladie, et se trouvaient ordinairement contraires en » opinion les uns des autres, non pas à autre fin sinon *animo contradicendi et* » *per invidiam...* qui estoit chose très périlleuse... est venu le doyen de la dite » Faculté auquel a esté remonstré... qu'il ait à assembler la Faculté et adviser » ensemble de se conduire de sorte que Dieu et la republique n'y soient plus » offensés... ce qu'il a promis faire.» Registres du Parlement, octobre 1558.

(14) *Statuta facultatis medicinæ*, *anno* 1598, *art.* 59.

(15) Voyez la note (1) de cette station.

(16) Registres du Parlement, arrêt du 6 août 1506 et autres arrêts relatifs à

l'opposition que mettaient les médecins de Paris à ce que la médecine fût exercée dans cette ville par les médecins étrangers.

(17) *Civitates orbis terrarum*, *Braun*, *cap. Monspessulanus.*

(18) Voyez la note (1) de cette station.

(19) Mémoire d'Astruc déjà cité, année 1537.

(20) Arrêt du Parlement du 6 août 1506, déjà cité.

LE GARDE MALADE DE MONTPELLIER, Station XVI.

(1) Histoire de Montpellier, *De son Université exclusivement florissante pour la médecine*, *De ses établissemens*, *De sa typographie au* XVIe *siècle.*

(2) Histoire de Toulouse, *De son Université exclusivement florissante pour le droit*, *De son Parlement*, *De ses établissemens judiciaires*, *De sa typographie au* XVIe *siècle.*

(3) Histoire de Genève, *De ses colléges*, *De sa polémique*, *De sa typographie au* XVIe *siècle.*

(4) Les portraicts anatomiques de Vesal, etc, etc., Paris, Wéchel, 1569.

(5) Anatomie de Vesal, *Anatomie du singe.*

(6) *Gabrielis Falloppii anatome*; *de organis generationi subservientibus.*

(7) Notice des plus célèbres médecins de Paris, par Hazon, extraites du manuscrit de Bertrand, Paris, 1798, ch. *Jean Gonthier et autres anatomistes.*

(8) Hippostologie, l'anatomie du cheval, etc., ouvrage non imprimé cité à ce mot dans la bib. de Vauprivas. — Contes d'Eutrapel; Conte des trois garces.

(9) Notice par Hazon, déjà citée, chap. *Jacques Sylvius.*

(10) Traités d'anatomie de Gonthier, d'Andernache, de Vesal, Falloppe.

(11) *Opera Fernelli, physiologia.*

(12) Bibliothèque de Vauprivas, au mot *Fernel.*

(13) *Opera Fernelii*, *pathologia.*

(14) *Riverii inst. medicæ, physiologiæ, sectio 7 De hominis procreatione.*

(15) *Questionum medicarum circa medicinæ theoriam et praxim series chronologica.* Ce manuscrit, que j'ai et qui est relié en un volume in-4°, est un extrait fait vers le milieu du XVIIIe siècle aux archives de l'Ecole de médecine de Paris; on y lit : « *Anno* 1674, *an ortûs et interitûs facultatum aliquis ordo? affirmativè...* »

(16) « *An caput morborum radix... anno* 1573... *affirmativè. An mulieri » ab utero quam a capite plures morbi?... affirmativè, anno* 1474. » *Ibidem.*

(17) *Ferrerii medendi meth. Lyon*, 1574, *lib.* 1, *cap.* 1 *et seq. De indicatione.*

(18) Voyez aux notes du XIVe et du XVe siècle les notes sur la médecine.

(19) « ... *Est-ne pulsus quam urina febrium certior index?... affirmativè... anno* 1586. » *Questionum medicarum series*, manuscrit déjà cité.

(20) *Compendium*, *de victûs ratione*, *a Nicolao Pletio Vimaco*, *Paris*, 1536, *cap. De panibus*, *De vinorum differentia*, *De animalium nutrimento*, *De animalium partibus*, *De volatilibus*, *De fructibus.*

(21) « *Questionum medicarum series*, manuscrit déjà cité, *anno* 1559. *An » in alimento medicamentum optimum? affirmativè...* »

(22) « ... *An in aere... quam in cibis et potu remedium prestantius? af- » firmativè... anno* 1589. » *Ibidem.*

(23) « *An animi exercitium lethargicis prosit? affirmativè, anno* 1551. » *Ibid.*

(24) « *An Venus morbos gignat et expellat?... affirmativè. An natura » morborum medicatrix? affirmativè...* anno 1546. » *Ibidem.*

(25) Traicté des médicamens, par Ranchin, imprimé dans sa Pharmacie, chap. *De l'agaric*, chap. *De l'antimoine.*

(26) *Ibidem*, chap. *De la scamonée*, chap. *De l'ellebore.*

(27) *Ibidem*, chap. *Du turbith.*

(28) *Ferrerii methodus*, déjà cité, *lib.* 2, *cap.* 11, *De homerica medicatione.*

(29) *Ibidem*, *ibidem.*

(30) *Guillelmi Loselli praxis medica.*

(31) *Compendiolum curatricis scientiæ a Montuo medico*, Lyon, 1556.

(32) L'Amadis des Gaules, par Des Essars, Gohorry et autres, Lyon, 1575.

(33) Délie, object de la plus haulte vertu, poème en dixains, Lyon, 1544.

(34) Division des vaisseaux du corps humain, en six tables, Paris, 1571.

(35) *Carvini medici Montisalbani de sanguine, dial.* 7, Lyon, *Gryphe*, 1562.

(36) *Ibidem*, *Dialogus secundus de sanguinis distributione.*

(37) La science du pouls, par Eusèbe, docteur de Montpellier, Lyon, 1568.

(38) *De morbis cutaneis*, *ex ore Hieronymi Mercurialis*, Venise, 1589.

(39) Maladie des femmes, par Jean Liébaut, Paris, Jacques Dupuis.

(40) Man. de guérir les maladies des enfans, par Vallembert, Poitiers, 1565.

(41) Mémoires de De Thou, année 1583.

(42) Traité des causes du ris et de ses accidens, par Joubert, Lyon, 1560.

(43) Des vertus du petum, par Gohorry, Paris, 1580.

(44) Traité de la vertu de la racine des Indes de Mechioacan, par Donat, Lyon, 1572.

(45) Traité des venins, par Ranchin, imprimé dans sa pharmacie.

(46) *Baptistæ Codronchii medici de morbis veneficis*, Milan, 1618.

(47) *Baptistæ Codronchii methodus testificandi*, Francfort, 1597.

(48) Entretenement de vie, par Goevrot, Paris, 1530.

(49) Erreurs populaires touchant la médecine, par Joubert, Paris, 1587.

(50) *Ibidem*, épître apologétique en tête de la deuxième partie.

(51) Biographies des XVI[e] et XVII[e] siècles, où un grand nombre de livres de polémique ont pour titre le Rabat-Joie.

(52) Registres du Parlement, arrêts contre l'émétique. Lettres de Pasquier livre 10, lettre sur les bêtes, et livre 19, lettre sur la médecine.

(53) *Ibidem.*

(54) Petite place près la porte de ce nom à Montpellier.

(55) Contes et Nouvelles de Bonaventure des Perriers.

(56) De la vertu de l'antimoine, par De Launay, La Rochelle, Berton, 1566.

(57) *Theophrasti Paracelsi liber de Tartaro.*

(58) *Gab. Naudæi orationes incommiasticæ*, *cap. Brajerii elogium.*

(59) *Theophrasti Paracelsi liber de Tartaro.*

(60) Le fidelle Conducteur en France, par Coulon, chap. *De Paris à Montpellier.* — *Civitates orbis terrarum*, *autore Braun*, *cap. Monspessulanus.*

(61) Éloge de Duret, par Chomel.

(62) Il composa un commentaire sur Hyppocrate et un autre sur Galien; — Notice du médecin Hazon déjà citée.

(63) Auteur du livre *Interpretationes in coacas prænotiones Hippocratis*, Leyde, 1737.

(64) Voyez la note précédente.

(65) Notice de Hazon déjà citée, chap. *Baillou.*

(66) *Consiliorum medicinalium libri duo*, *autore Baillou*, Paris, 1635.

(67) Notice de Hazon, chap. *Jean Riolan.*

(68) Lettres de Guy Patin, lettres 31, 109 et autres.

(69) *Ibidem*, *ibidem.*

(70) *Hist. universitatis Parisiensis*, *anno* 1579; *decretum* 28 *martii.*

(71) Registres du Parlement de Paris, arrêt du 3 août 1666, relatif à la proscription de l'émétique.

(72) *Theophrasti Paracelsi liber de Tartaro.*

(73) *Symbola aureæ mensæ.* Essais de Montaigne, l. ch. 36, De la ressemblance des enfans au père.—La Sagesse de Charron, liv. 1, ch. 7, Présomption.

LE PARISIEN DE MONTPELLIER, Station XVII.

(1) *Appendix ad reformationem facultatis medicinæ*, *anno* 1600, art. 21 et 22.

(2) Ambroise Paré et autres grands chirurgiens exerçaient la chirurgie à Paris.

(3) *Nicolai Dortomanni de Thermis Belilucanarum*, Lyon, 1579, *cap.* 2, *art. Medici Monspellenses præ cæteris dicuntur.*

(4) *Appendix ad reformationem facultatis medicinæ*, *art.* 10.

(5) *Ibidem*, *ibidem.*

(6) *Ibidem*, *art.* 7 *et art.* 9.

(7) *Ibidem*, *art.* 3 *et art.* 9.

(8) *Statuta facultatis medicinæ Parisiensis*, *lata anno* 1698, *art.* 22.

(9) Registres du Parlement, 12 janvier 1553 et 10 novembre 1554. « Les » Chirurgiens ne pourront être receuz maistres sans avoir pansé les malades. »

(10) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 30, Colléges de chirurgiens.

(11) *Ibidem*, *ibidem.*

(12) *Ibidem*, chap. 31, Différend entre les médecins et les chirurgiens.

(13) *Ibidem*, *ibidem.*

(14) *Ibidem*, *ibidem*, *Ad impudentiam quorumdam chirurgorum qui medicis æquari et chirurgiam publice profiteri velint pro veteri medicinæ dignitate apologia*, par Jean *Riolan*, Paris, 1577.

(15) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 30, Collége des chirurgiens.

(16) *Ibidem*, *ibidem.*

(17) Hommes illustres de Brantôme, *Vie du maréchal de Saint-André.*

(18) *Ibidem*, *ibidem.*

(19) *Ibidem*, *Vie de Charles IX.*

(21) *Ibidem*, *ibidem.*

(22) Coligni, amiral de France, massacré la nuit de la Saint-Berthélemy; Histoires et Mémoires du temps.

(22) De la grossesse et accouchement, par Guillemeau, chir. Paris, 1642.

(23) Statuts des chirurgiens de Paris. Paris, Louis Colin, 1701, tit. 8, *Des prérogatives*, etc., art. 25, texte et gravures.

(24) « Je Anthoine Portail, premier chirurgien du roi, confesse avoir receu » de maistre Estienne Puget, trésorier de son espargne, la somme de huic » cens escuz solz à moi ordonné pour la pension qu'il plaît à Sa Majesté de me » donner durant la présente année 1598. » J'ai l'original de cette quittance.

(25) *Historia univ. Paris*, année 1505, *Adoptio chirurgorum barbitonsorum.*

(26) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 30, Collége des chirurgiens.

(27) *Ibidem*, *ibidem*.

(28) *Ibidem*, chap. 31, Différend entre les médecins et les chirurgiens.

(29) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, preuves, registres de l'hôtel-de-ville de Paris; obsèques de Henri IV.

(30) Hist. de Montpellier, par Degrefeuille, l. 12, ch. 1. De la fac. de méd.

(31) *Statuta facultatis medicinæ Parisiensis*, déjà cités, *art.* 24.

(32) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 31, déjà cité.

(33) Voyez la note (25).

(34) *Ibidem*, *ibidem*.

(35) Reg. du Parl., 6 août 1506, procès rel. aux médecins et barbiers de Paris.

(36) Pasquier, liv. 9, ch. 32, Différend entre les chirurgiens et les barbiers.

(37) Ordonnance du mois de mai 1575 relative au premier barbier du roi. — Dans le compte de la ville de Dijon déjà cité, on lit, fo 69, *recto* : « Cireurgie » et barberie : ont esté commis maistre Symon... Benoist barbier. »

(38) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 32, déjà cité.

(39) *Ibidem*, chap. 30, Collége des chirurgiens.

(40) *Ibidem*, chap. 32, Différend entre les chirurgiens et les barbiers.

(41) *Ibidem*, *ibidem*.

(42) Les viguiers étaient, dans le Languedoc, les juges inférieurs. Histoire de cette province, par dom Vaissette, année 1552, *et aliàs*. — A Montpellier, les consuls étaient les viguiers.

(43) Histoire du Languedoc, par dom Vic et dom Vaissette, année 1552.

(44) Les instrumens de chirurgie en usage à cette époque sont gravés dans les OEuvres d'Ambroise Paré, et dans l'Officine, jardin de chirurgie, par Esaïe Le Lièvre, Paris, 1583, où l'on voit entre autres le scarificateur.

(45) Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebœuf, chap. Lusarche.

(46) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 30, déjà cité.

(47) Hist. de Montpellier, par Degrefeuille, ch. Église S.-Cosme et S.-Damien.

(48) Notice des médecins, par Hazon, chap. Louis Duret.

(49) *Practica Serapionis dicta breviarium*, *cap.* 22, *De extractione lapidis*.

(50) *Opera Cornelii Celsi*, *lib.* 7.

(51) *Chirurgia Albucassis*, *De extractione lapidis*.

(52) Voyez aux notes du xvᵉ siècle, histoire xviii, *le médecin*, les notes (81), (82), (83), (84) et (85).

(53) *De naturæ arcanis*, *Oxfort*, 1622, *lib.* 2, *art. De extrahendo lapide à vesica absque incisione*.

(54) *Theorica y pratica en cirurgia de Juan de Vigo medico*, *Perpignan*, 1627, *liv.* 9, *chap.* 6, *De la arte de hazer mear con instrumentos*.

(55) Traité de l'enfantement césarien, par François Rousset, Paris, 1881.

(56) OEuvres d'Ambroise Paré, liv. 21, Des venins, chap. 45.

(57) *Ibidem*, liv. 9, chap. 7, et liv. 12, chap. 31.

(58) *Ibidem*, *ibidem*.

(59) *Ibidem*, liv. 21, Des venins, chap. 20 et 21.

(50) Leçons de La Nauche, liv. 3, ch. 29, Des vertus médicinales du fer.

(61) *Guillelmi Loselli medici praxis medica*, *cap.* 36 *De lue venerea*.

(62) *Ibidem*, *ibidem*.

(63) *Alfonsi Ferri medici de ligno sancto*, Bâle, 1538, *cap.* 6 *et cap.* 28.

(64) Traité du mal français, par Ambroise Paré, liv. 19.

(65) Contes d'Eutrapel, conte xxviiiᵉ.

LE LATINISTE DE MONTPELLIER, Station XVIII.

(1) Ancienne rue de Montpellier.

(2) Voyez les notes sur *les ateliers français* à l'article de *la lucherie*.

(3) *Ibidem*, à l'article de *la poterie de terre*, la note (106).

(4) Facétieux devis, par Moulinet, Paris, Techener, place du Louvre, chap. D'un apothicaire d'Angers.

(5) *Claudii Galeni de compositione pharmacorum localium*, Lyon, 1561.

(6) *Serapionis tractatus de antidotis*, *cap.* 11, *de canone*, etc., *et aliàs*.

(7) Voyez les notes du XIVe siècle, *les vespéries*, épître LXI, notes (14) et (15).

(8) *Schola Salernitana* — *Paracelsi de restituta medicinæ vera praxi*.

(9) *Opera Arnaldi Villanovani*, *Antidotarim*.

(10) Trésor des remèdes secretz, par Evonyme Philiatre, Lyon, 1557.

(11) *Vera medendi methodus Ferrerii Tolosates*, Lyon 1574, *lib. Practicæ medicina castigationum*.

(12) La Dialectique françoise pour les chirurgiens, par Bertrand. Paris, 1571. — La Philosophie rationale, par Eusèbe, Lyon, Saugrain, 1568.

(13) OEuvres pharmaceutiques de maistre François Ranchin, à Montpellier.

(14) *Methodus medicamenta componendi, autore Sylvio, medico*, Paris, 1541.

(15) *Ibidem*, *lib.* 1, *lib.* 2, *cum tabulis*.

(16) *Ibidem*, *lib.* 2, *cum tabulis*.

(17) *Ibidem*, *lib.* 2, *cap. Methodus componendi*, *lib.* 3, *cap. De dolis*, *cap. Quid pro quo*.

(18) Trésor des remèdes d'Evonyme, chap. 3, 4 et 5, Du bain-Marie.

(19) *Ibidem*, chap. 55, Des rosaires.

(20) *Ibidem*, chap. 18, de la quintessence.

(21) *Methodus medicamenta componendi a Sylvio*, *lib.* 3, *cap. Instrumenta pharmacopolarum*.

(22) *Ibidem*, *lib.* 2, *cap. Tempus sumendi medicamenti*.

(23) *Ricettario utilissimo... a tutti che vogliono preparar le medicine*, Venise, 1560. Trésor des remèdes d'Evonyme. chap. Auteurs alleguez en ce livre.

(24) *Ibidem*.

(25) *Nicandri pœtæ et medici alexipharmaca*, *per Cordum in latinum carmen reducta*, Francfort, 1532.

(26) *Nicandri theriaca per Cordum in latinos versus reducta*, Francfort.

(27) J'ai l'original du compte des remèdes fournis par Catherine Goguet, veuve de Guillaume Duval, *maistre apothicaire et espicier*, *à messieurs de Sainct-Denis, prieur et couvent du dict lieu*, depuis le mois d'août 1581 jusqu'au mois de juin 1585. Ce compte monte à 1301 livres 9 sous 6 deniers. Dans ce compte, sont écrites tout au long les ordonnances des médecins. Toutes sont en latin, et celles qu'on vient de lire en sont littéralement extraites.

(28) *Philander epitome de ponderibus et mensuris. Methodus medicamenta componendi a Sylvio*, *lib.* 3, *De ponderibus et mensuris*.

(29) Traité des médicamens, dicté à Montpellier aux compagnons pharmaciens, imprimé dans la Pharmacie de Ranchin.

(30) Traicté des venins, par Ranchin, deuxième partie, chap. De la vipère.

(31) C'est le titre que porte le quatrième livre de la Pharmacie de Mesvée.

(32) Erreurs populaires de Joubert, 2e partie, chap. 17, Comment il se faut gouverner le jour qu'on prend médecine.

(33) OEuvres pharmac. de Ranchin, chap. 4, Du devoir des pharmaciens.
(34) OEuvres pharmaceutiques de Ranchin, préface.
(35) *Ibidem*, *ibidem*.
(36) *Ibidem*, chap. 4, Du devoir des pharmaciens, art. Mesvée.
(37) Erreurs populaires de Joubert, 2e partie, chap. Mélanges, propos vulgaires, no 75.
(38) OEuvres pharmaceutiques de Ranchin, chap. 4, déjà citées.
(39) *Ibidem*, *ibidem*.
(40) *Statuta facultatis medicinæ anni* 1598, *art.* 62.

LE PÉNITENT D'AVIGNON, Station XIX.

(1) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Eglises, etc.
(2) On voit dans les histoires des villes, aux chapitres des confréries, que celles des pénitens sont toutes dans le midi.
(3) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Églises, etc.
(4) Institution, règles et exercices des pénitens, par Molinier, Toulouse, 1625, liv. 3, chap. 19, Des officiers.
(5) Histoire de Lyon, par Rubys, Lyon, 1604, liv. 3, chap. 53, Choses survenues à Lyon jusqu'au trespas du roi François Ier.
(6) Institution des pénitens, par Molinier, liv. 3, chap. 21, La contribution des confrères.
(7) Histoire de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch 62, Arrivée de Henri III à Lyon.
(8) Bullaire romain, const. 38 et 79 de Grégoire XIII.
(9) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Églises.
(10) *Ibidem*, *ibidem*.
(11) *Ibidem*, *ibidem*.
(12) Hist. de Brignolles, par M. Raynouard, § 8, Exercice de la religion réf.
(13) Institution des pénitens, par Molinier, chap. De la réception des pénit.
(14) Histoire de Brignolles, par M. Raynouard, § 7, Confrérie des pénitens.
(15) *Ibidem*, *ibidem*.
(16) *Ibidem*, *ibidem*, et Institution des pénitens, par Molinier, liv. 2, chap. 4 De l'escusson ou image que les pénitens portent sur le sac.
(17) Journal de Henri III, année 1583, jeudi 24 novembre.
(18) *Ibidem*, *ibidem*, et dimanche 27 mars, jeudi 27 avril
(19) Dictionnaire universel de Furetière au mot *Battus*.
(20) Inst. des pénitens, par Molinier, l. 4, ch. 6 et 17, Exercices des confrères.
(21) *Ibidem*, lib. 1er, chap. 3, Suite de l'origine des pénitens.
(22) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Eglises.
(23) Inst. des pénitens, par Molinier, liv. 4, ch. 14, De la visite des confrères.
(24) *Ibidem*, liv. 4, chap. 15, de la sépulture des confrères.
(25) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Eglises, etc.
(26) *Ibidem*, *ibidem*.
(27) Voyez aux notes du XVe siècle, la note (154) de l'histoire XV, *L'hôtelier*, où il a été fait mention du bâton des confréries. Les pénitens avaient multiplié les bâtons de la leur; on en comptait avant la révolution, et j'en ai compté au moins dix ou douze dans chaque procession.

(28) Avant la révolution, il en était ainsi, et il est vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'au XVIe siècle la concurrence devait être plus grande.

(29) Voyez dans l'histoire des villes les établissements des confréries.

(30) Registres du parlement, 9 mars 1584, 20 décembre 1585, 23 mars 1586.

(31) Histoire du Lyon, par Rubys, liv. 3, chap. 62, déjà cité.

(32) Institution de Molinier, liv, 1er, ch. 3, Suite de l'origine des pénitens.

LE BOURGEOIS DE NIMES, Station XX.

(1) Voyez dans les notes de la LXXIe station, *les comédiens*, la notice des comédies du temps.

(2) Voyez les Bibliographies de ce siècle.

(3) Hist. des comtes de Toulouse, par Catel. — Hist. du Languedoc, Preuves.

(4) Voyez dans la station XXII, *l'Avocat de Toulouse*, les notes relatives aux parlemens.

(5) « Année 1551, messire Robert Tirol, lieutenant général à la vicomté, trois » cens livres... » Estat des lettres d'annoblissement de la province de Normandie, vérifiées à la chambre des comptes de la même province, depuis 1520 jusqu'à présent, manuscrit du XVIIe siècle que je possède. Voyez aussi dans le Recueil des lois, par Fontanon, Les édits sur la vente de la noblesse au XVIe siècle.

(6) Traité de la noblesse, par Thierriat, Paris, 1606.

(7 *bidem.*

(8) Registre du Parlement, 9 janvier 1614, *annoblissement de la nourrice du roi et de son mari.*

(9) Cout. d'Orléans, procès-verbal, *Estat de noblesse du Chastelet de Paris.*

(10) Recueil des priviléges de la ville de Lyon, *Lettres de provision de la charge de capitaine de la ville de Lyon*, etc.

(11) Glossaire de Ducange, au mot *Condamina.*

(12) Traité des droits honorifiques des seigneurs ès églises, par Mareschal, Paris, 1655, chap. 2, Des séances, bancs, siéges, etc., et chap. 3, De la distribution du pain bénit et de l'encensement.

(13) Journal de Henri IV, année 1594, dimanche 27 mars.

(14) Traicté, par Mareschal, déjà cité, ch. 5, Des litres et ceintures funèbres.

(15) Coutume de Thionville, tit. 2, art. 11.

(16) Plusieurs seigneurs avaient le droit de nommer les consuls; j'ai eu entre les mains des titres de la petite terre de Saint-Geniès en Rouergue, portant ces mots : *Jus creandi consules dicti loci.*

(17) Je cite dans les notes de l'*Histoire des français* plusieurs recueils de titres féodaux et notamment le Grand Gauthier ou *Livre des fiez du Poictou*, où se trouvent des redevances analogues. M. Dupin, préfet des deux-Sèvres, fait mention dans son deuxième mémoire sur ce département, chap. 3, d'une redevance à peu près semblable due au seigneur de la Tour-Chabot.

(18) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Arrérages.*

(19) «... En suite la teneur du brevet : le roi a permis au sieur de Vitry qu'il » puisse prendre de celui qui luy voudra prester jusques à la somme de trois » cens livres de rente au denier 12... nonobstant la rigueur des ordonnances, » l'en relève et dispense ainsi que les notaires qui passeront l'acte...» Registres du Parlement, 6 mars 1474.

(20) OEuvres de Guy Coquille, *Annotations sur les coutumes de Nivernais*, chap. 42, Des subhastations; *annotation sur l'art.* 22.

(21) Histoire de Bayeux, par M. Pluquet, chap. 48, De l'ancien langage, section Proverbes et dictons.

(22) *Ibidem*, *ibidem*.

(23) *Ibidem*, chap. 7, Antiquités celtiques.

(24) Dans tous les temps, comme aujourd'hui, les provinces à grandes pâtures ont approvisionné les ports du midi. Voyez d'ailleurs la note suivante.

(25) La nouvelle agriculture de Quiqueran, liv 2. chap. 21, Des perdrix.

(26) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Blanque*.

(27) Traité de l'économie politique, par Montchrestien, *De la navigation*.

(28) Mémoires de De Thou, année 1582.

(29) Mémoires de D'Aubigné.

(30) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de M. du Gua*.

(31) Coutume du Pays de Langle, rubrique 13, Serviteurs et servantes.

(32) Formulaire récréatif, chap. Transaction sur résolution et rupture d'un mariage faict par parole de futur.

(33) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Mariage*.

(34) Formulaire récréatif, au chapitre cité à l'avant-dernière note.

(35) *Ibidem*, *ibidem*.

(36) « Françoys... savoir fesons..: receu l'humble supplication de Regnauld » le Bastard furent faites en icelle église de Danjo les fianssailles... après icelles » faictes le dict Berthelot.. demanda par esbattementet joyeusement le vin des » fianssailles, ainsi que l'on avoit accoustumé faire.. et en signe le diet Berthe- » lot print une pinte de vin pour donner à boire à l'assistance... quoy voyant » ung nommé Pierre Heret s'adressa audit Berthelot, luy disant qu'il ne lui » appartenoit avoir le vin... qu'il n'estoit enfant du villaige pour ce faire; donné à Paris au mois de juillet 1526 » Registres du trésor des chartes conservé aux archives du royaume. Reg. de François Ier, lett. de grace pour Regnauld-le-Bastard.

(37) Discours facétieux ou rusès de Ragot, chap. 12, Des gobe-mouches.

(38) Journal de Henri III, mercredi 15 mai 1577.

(39) Rituels cérémoniaux, *De nuptiis*.

(40) Histoire de Rouen, par Amiot, 1re partie, *Entrées à Rouen faites en divers temps*.

(41) Dictionnaires étymologiques, au mot *Capette*.

(42) Cet antique vêtement de femme qu'on voit dans les miniatures des manuscrits s'est conservé dans les campagnes des provinces septentrionales. Histoire de Bayeux, chap. 44, Anciens habillemens. — Il s'est conservé aussi dans les montagnes de l'Auvergne où on l'appelle capette.

(43) Voyez aux notes du XVe siècle, note (88) de l'histoire *Le financier*, la citation relative aux livres paroissiaux.

(44) Bibliothèque de Bouchel, aux mots *Baptesmes*, *Registre-baptistaire*, *Revenus en biens et en hommes*.

(45) Mémoire de De Thou, année 1582.

(46) Le trésor de santé, Lyon, 1607, liv. 3, chap. Du pourceau.

(57) *Ibidem*, *ibidem*.

(48) Lettres de Pasquier, liv. 19, lettre 16 à Tournebus. Cet usage s'est conservé dans le midi jusque vers la fin du siécle dernier.

(49) Erreurs populaires de Joubert, 2e part, chap. 9, Si c'est mal faict de boire au coucher.

(50) « A Jehan Chartier la somme de quinze livres tournois due à lui pour » avoir délivré trois poinçons de vin clairet qui ont été distribués à nosdits sei» gneurs desdits grands jours... plus quarante quatre pintes de vin blanc... plus » deux poinçons de vin blanc... plus sept poinçons à nosdits seigneurs.» Compte de la mairie de Tours, arrêté le 16 novembre 1533 par Nicole Lecler, maire. J'en possède l'original.

(51) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Adultère*.

(52) Histoire du Languedoc, par dom Vaissettes, liv. 41, année 1589.

(53) Coutumes de l'évêché de Metz, tit. 2, Droit à gens mariés, art. 14.

(54) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Adultère*.

(55) *Ibidem*, au mot *Assignat*.

(56) Coutume de Tournay, chap. 15, des droits des gens mariés, art 13.

(57) Formulaire récréatif, chap, Transaction, etc., déjà cité.

(58) Coutumes de Lalleue, dérogeant aux coutumes d'Artois sur l'art. 150.

(59) Histoire de Bayeux, chap. 48, Proverbes et dictons.

(60) Bibliothèque de Bouchel, aux mots *Chalos de St-Mas*, et *Chancellerie*.

(61) Coutume de Lodunois, chap. 2, Droit de moyenne justice, art. 5.

(62) Annales d'Aquitaine, par Dubouchet, *Liste des maires de Poictiers*, année 1588.

(63) Mémoires de Sully, chap. 21, Diverses affaires d'estat et de milice.

(64) Ordonnance du 14 juin 1532 relative à la défense faite aux financiers de jouer à quelque jeu que ce soit.

(65) OEuvres de Rabelais, *Gargantua*, l. 1, ch. 22, Les jeux de Gargantua.

(66) Journal du voyage de Montaigne, *Ville de Tiers*.

(67) Gargantua, liv. 1er, chap. 22, déjà cité.

(68) Recherches de Pasquier, liv. 8, ch 47, Vertueux par dessus l'épaule.

(69) Histoire de Francion, liv. 3, chap. Histoire de la famille de Francion.

(70) Erreurs de Joubert, part. 2, ch. Meslanges d'autres propos vulgaires.

(71) Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par Astruc, année 1537.

(72) OEuvres de Rabelais, *Pantagruel*, chap. 14. Continuations des chicanons daulbés, chap. 15, Antiques coustumes des fiançailles.

(73) Discours facétieux ou ruses de Bagot, ch. 12, De Perrot claque-dent.

(74) OEuvres de Rabelais, *Pantagruel*, chap. 15, Antiques coustumes des fiançailles, et le commentaire de Le Duchat.

(75) Histoire de Francion, liv. 8, chap. De Valentin.

(76) Journal de Henri III, portrait de Henri III et des personnages du temps.

(77) OEuvres poétiques de Pierre Le Loyer, Paris, 1579, *Livre des sonnets*. Sonnet pour un More.

(78) Journal du voyage de Montaigne, *Ville de Lucques*. — Description de l'île des hermaphrodites, chap. 1er.

(79) Les Oracles divertissans, Paris, 1652, chap. Signification de la couleur des fleurs, chap. Blazon des arbres, herbes et fleurs.

(80) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Adultère*.

(81) *Scaligerana*, verbo *mulieres*.

(82) La confrérie de saint Benezech, formée autrefois par les rieurs de certaines villes qui dressaient une table au milieu de laquelle était un grand registre entouré de chandelles et de cornes, a subsisté à Toulouse jusqu'à la révolution.

(83) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Séparation*, sect. Possédée des démons.

(85) *Ibidem*, au mot *Frigidité*.

(85) Mémoires de Sully, chap. 30, Affaires de milice et domestiques.

(86) *Ibidem*, chap. 45, Affaires d'estat.

(87) « Item ung manteau de satin blanc rayé d'or... Item ung cotillon de ca» melot de soye jaulne paille, braudé de passemens d'argent... » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, année 1597, chap. Habits à l'usage de la dicte dame, manuscrit que je possède.

(88) « Deux robbes de velours noir plain dont l'une figurée par en bas... » Item une autre de taffetas à fond gris... quatre corps de robe... l'autre d'esta» mine à fond de satin gris garny de gects par dessus... à manches ouvertes » deschiquetez... Item trois paires de brassars, une de satin blanc... et une » autre de taffetas orangé... Item ung manchon de velours... doublé de marte... » Item une paire de chausses de velours rouge... ung cotillon de satin couleur » de pain bis... ung devant de cotte garni de ses manches, le tout de drap d'or.» *Ibidem*, *ibidem*.

(89) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Divorce*.

(90) Traicté de la dissolution du mariage par l'impuissance et froideur dé l'homme ou de la femme, Mamert Patisson, 1581.

(91) *Ibidem*.

(92) *Ibidem*.

(93) Erreurs populaires de Joubert, liv. 2, ch. 11, Abus des femmes qui ont cinq cents remèdes.

(94) *Ibidem*, l. 3, ch. 1, Comment d'une seule ventrée la femme porte neuf enfans.

(95) *Ibidem*, *ibidem*.

(96) De la grossesse, par Guillemeau, chirurgien, liv. De la nourriture des enfans, chap. 5, Comment il faut remuer l'enfant.

(97) *Pœdotrophiæ, sive de puerorum educatione*, *libri duo*, par sainte Marthe, Paris, Mamert Patisson, 1580.

(98) De la grossesse, par Guillemeau, liv. De la nourriture des enfans, ch. 7, Temps où l'on doit donner à téter à l'enfant.

(99) *Ibidem*, épistre liminaire.

(100) Erreurs populaires de Joubert, liv. 5, chap. 1.

(101) Vignoble depuis long-temps célèbre.

(102) l'Ulysse français, art. Flandre.

(103) De la grossesse, par Guillemeau, liv. De la nourriture des enfans, chap. 49, Du hocquet.

(104) Erreurs populaires, par Joubert, liv. 3, ch. 8.

(105) Si aujourd'hui le meilleur cotignac ne se fait point dans la petite ville de Cotignac, en Provence, il a dû s'y faire puisqu'il en a originairement pris le nom.

(106) Accadémie françoise, traictant de l'institution, par La Primaudaye, Paris, Chaudières, 1577.

(107) J'ai un manuscrit intitulé Mémoires touchant le Parlement de Provence, du milieu du XVIIe siècle ou environ; on lit au chap. 2, fo 24 : « Chopin » s'est trompé au livre 3 de la police ecclésiastique... le roi Louis XII, en éta» blissant le parlement de Provence, créa les offices d'avocat et procureur des » pauvres, afin que les ordonnances en faveur des pauvres fussent mieux gar» dées. » Et chap. 5, 1567, 12 sept. : « Défauts contre l'avocat et procureur » des pauvres. »

(108) Voyez la note ci-dessus.

(109) Sur les différens Nostradamus, astrologues, voyez l'Histoire de Provence et les Bibliographies du XVIe siècle.

(110) *Ibidem.*

(111) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Marguillier.*

(112) *Ibidem*, au mot *Roy.*

(113) Dialogue de la Noblesse, par Froideville, juge général des bastilles de Périgord, Lyon, 1574.

(114) Coutumes du château de Limoges, art. 25, Procureurs des mariages.

(115) La Vie de saint Hiérôme, extraite de plusieurs auteurs, translatée de latin, par Lassez, chanoine et granger en l'église St.-Martin de Tours. Paris, Guillard.

(116) Dict. de droit canonique, par Maillane, au mot *Doyen, Doyenné.*

(117) « Par-devant moi, Pierre Gelat, notaire royal en la sénéchaussée... » résidant à Caors... Pierre Bertrand, archer de monseigneur le visse-sénéchal » du présent pays de Quercy... lequel... confesse et accorde avoir receu de » Maistre Prévost, receveur général du taillon en Guienne, la somme de » deux cens livres pour ses gaiges des quatre quartiers de l'année 1618... fait » audit Caors, le 2 janvier 1619. » J'ai l'original de cette quittance.

L'AVOCAT DE TOULOUSE, Station XXI.

(1) Lettres de madame Dunoyer, lettre datée de Toulouse.

(2) « Item une robbe de drap noir... une robbe de satin noir... un hault-» chausse de satin noir, deux capuchons, et une bonnette de velours noir. » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, chap. Habits dudit sieur, manuscrit déjà cité.

(3) « Item une robbe de taffetas à grandes manches et parrements de ve-» lours... une soubstanne de damas... de satin doublées de serge... item une » juppe de velours à la reistre, deux calottes, l'une de velours, item troys » chappeaux de feustre, l'ung garny de taffetas... » *Ibidem, ibidem.*

(4) Ancienne porte de Toulouse qui subsiste encore.

(5) Histoire des grands officiers, par le père Anselme, *Du chancelier.*

(6) Histoire des chanceliers, *De l'origine des chanceliers.*

(7) *Ibidem*, de l'office des chanceliers de France.

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem.*

(10) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Parlement.*

(11) Registres des parlements, où il est si souvent fait mention des messes rouges ou messes entendues en habits rouges, d'arrêts rendus en robes rouges.

(12) Ordonnance du mois de juillet 1501, relative à l'érection du parlement d'Aix, et du mois de mars 1553, relative à l'érection du parlement de Rennes.

(13) Voyez les huit ordonnances relatives à l'institution des huit parlements: et relativement aux grands jours, voyez les registres de ces mêmes parlements.

(14) Voyez l'ordonnance du 11 octobre 1443, relative à l'institution du parlement de Toulouse, où le roi ne lui donne qu'une existence temporaire, *quandiù tamen nostræ placuerit voluntati*, et où il semble reconnaître que ce second parlement n'était qu'une branche détachée du parlement de Paris, du grand parlement français, comme l'appelle Philippe V dans son ordonnance

du 17 novembre 1318, et Charles V dans celle du 8 octobre 1371. J'ajouterai que les conseillers en parlement allaient à leur volonté siéger aux autres parlemens. « Le 23 janvier 1582, fut arrêté que les conseillers du parlement de » Paris arrivant à la cour seraient assis après les deux conseillers plus anciens » de la grand'chambre du costé des fenestres... Le 12 novembre 1614, jour » de l'ouverture, M. Le Berton-Mornac, conseiller des enquestes de Toulouse, » est entré, assis devant l'anté-pénultienne de messieurs de la grand'chambre » du costé des fenestres... » Extraits des registres du parlement de Bordeaux. J'ajouterai que jusqu'à la révolution, dans leurs démêlés politiques avec la cour, ils se sont toujours courageusement soutenus les uns les autres: leurs registres en font foi.

(15) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Vérification*.

(16) Registres du parl. de Paris, année 1545, Procès du chancelier Poyet.

(17) « Ce jour 24 mars 1545, la cour... mande les généraux des aydes... et » seront contraincts par toute voie. » Registres du parlement.

(18) « Le quatrième jour de janvier 1556, la cour enjoinct au greffier de la » chambre des comptes rayer la délibération de ladite chambre, et y enregis» trer l'arrest de ladicte cour suivant son ordonnance. » Registres du parlement.

(19) Histoire des grands officiers de la couronne par le père Anselme.

(20) Ils portaient la simarre de soie à la révolution, et ils la portaient au moins depuis le XVIe siècle, comme on le voit dans les tableaux du temps. Remarquons que les habillemens des officiers publics n'ont guère changé.

(21) « Je Denis de Lafouye, conseiller du roy et magistrat présidial en la » sénéchaussée et siège présidial de Guyenne... le dernier jour de juing 1592. » C'est le commencement d'une quittance sur parchemin que j'ai.

(22) Ordonnance du mois de mars 1551, relative à l'institutiou des présidiaux.

(23) Ord. de juin 1557, relative aux cours présidiales.

(24) Cette singulière organisation d'un seul corps en deux corps, ou de deux corps en un seul corps, a subsisté à peu près ainsi jusqu'à la révolution. Voyez d'ailleurs le traité de la juridiction des présidiaux par Jousse.

(25) Collection de Denisart, aux mots *baillis* et *sénéchaux*.

(26) Les juges des justices royales, à très peu d'exceptions près, ont porté jusqu'à la révolution la robe de laine noire; on ne peut naturellement croire qu'au XVIe siècle ils la portassent d'une étoffe plus précieuse.

(27) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Appellations*.

(28) Voyez dans la collection de Fontanon, liv. 2, Des présidiaux, les érections successives de ces cours; voyez aussi l'histoire des provinces et des villes.

(29) J'ai les manuscrits posthumes de Guyot, successivement bibliothécaire de l'abbaye Saint-Victor de Paris, curé de Saint-Guénault de Corbeil, 1 v. in-fol., où se trouve le dessin d'une miniature d'un manuscrit de 1612, qui représente les assises de la justice de Corbeil tenues dans le chœur de l'église. On y voit les nombreux juges des assises sur leurs siéges figurant un fer à cheval: sur le devant on voit une barrière en bois gardée par les sergents.

(30) Histoire des villes.

(31) Dans le midi, les jugemens par conjures, par juges fieffés, ou pairs, n'avaient pas lieu ou avaient cessé d'avoir lieu à la fin du XVIe siècle. J'ai lu beaucoup de sentences postérieures; toutes étaient rendues par le juge banneret seul.

(32) Le titre de conseiller, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la révolution,

a été donné aux membres de presque toutes les cours judiciaires, financières, militaires et autres. Histoire des diverses juridictions.

(33) Voyez la note ci-dessus; j'ajoute que j'ai une infinité de quittances de ce temps faites par des trésoriers, de simples payeurs militaires qui prennent le titre de conseillers du roi.

(34) Opuscules tirés des Mémoires d'Antoine Loysel, par Joly son petit-fils, Paris, Guillemeau, 1652, chap. Juges sous l'orme.

(35) Tels ils ont été jusqu'à la révolution.

(36) Ordonnance du 13 juillet 1498, relative à l'érection ou confirmation de de l'érection du grand conseil.

(37) Ordonnance de septembre 1555, relative à l'exécution des arrêts du grand conseil dans tout le royaume.

(38) Registres du parlement, XVIe siècle; on y voit le grand conseil humilié et méconnu toutes les fois qu'il voulait évoquer des procez ou quereller la compétence des parlemens. Arrêts du 5 avril 1564, du 13 avril 1580.

(39) Histoire universelle de d'Aubigné. liv. 2, chap. 25.

(40) Coutumes de Troyes, chap. Des juridictions et siéges, imprimées à la suite du procès-verbal, dans le nouveau Coutumier de Richebourg.

(41) Dictionnaires de droit.

(42) Voyez l'avant-dernière note.

(43) Histoire ecclésiastique de la cour, par Dupeyrat, liv. Ier, chap. 79, La chapelle de musique establie en la cour par François Ier.

(44) Voyez aux notes sur les théâtres du XVe et du XVIe siècle, celles qui sont relatives aux basoches.

(45) Traité de la procédure de l'enclos, par Legier.

(46) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Bazoche*.

(47) Mémoires de Miraulmont, chap. Royaume de la Bazoche.

(48) *Ibidem*, *ibidem*.

(49) « Du 16 janvier 1544 ouy Jean Puchablier roy de la Bazoche lui a esté » faict inhibitions et deffences de ne jouer plus le jeu qu'il a faict jouer ces » jours passez ez maisons privées de ceste ville ne autres jeux doresnavant ne » en privé ne en public que ledit jeu n'ayt esté premièrement veu par la cour. » Registres du conseil secret du parlement de Bordeaux déjà cités. Bibliothèque de Bouchel, au mot *Roy*.

(50) *Ibidem*, au mot *Roy de la Bazoche*.

(51) Mémoires de Miraulmont sur l'origine des cours souveraines, etc., chap. Parquet des gens du roy, et ord. du 11 mars 1344, sur le serment des procureurs.

(52) Glossaire de Ducange, *Procurator fiscalis*, notes du XIVe siècle, épître 70, Les chaperons noirs, relatives au ministère public.

(53) Registres des cours judiciaires; Réquisitoires, conclusions des gens du roi.

(54) Ord. de mai 1586, sur la création des substituts des procureurs généraux du roy.

(55) Registres des cours judiciaires, Réquisitoires, exécutions des jugemens.

(56) Un signe de note a été omis au texte sur le mot *justice*, et nous serons obligés de faire deux notes dans une. Le ministère public avait été institué au XVIe siècle dans toutes les cours judiciaires. « Créons et establissons par l'édit du » mois d'août 1522 en tous et chacuns les siéges de bailliages, séneschaussées, » et juridictions de notre royaume... un procureur pour nous en chef et titre » d'office. » Registres du conseil secret du parlement de Bordeaux, manuscrit que je possède; et Bibliothèque de Bouchel, au mot *Aydes*, art. Despence.

(57) « Je Sébastien de Noailles, procureur général du roy en la maréchaussée » des ports et passaiges de la province de Tholoze et seigneurie d'Armaignac » et Bigorre, confesse avoir eu et reçu comptant de messire Baptiste... le vingt- » ungiesme jour du moys de may 1563. » J'ai l'original de cette quittance.

(58) Reg. du parlement, arrêts du 16 février 1543, du 27 août 1558, du 7 juin 1594, du 30 mars 1601, relatifs au procureur du roy sur le faict de la marée.

(59) Il y avait déjà en ce temps des procureurs du roi près les cours ecclésiastiques, art. 35 de l'ord. du 1er août 1610. Il y en avait même près les cours d'*inquisition de la foy* et d'*herésies* J'ai l'original d'une quittance faite à Toulouse le 13 février 1507, par Adrien Duplais en cette qualité.

(60) Dans les dépôts publics où sont conservés les registres des maréchaussées, des greniers à sel, des traites foraines, etc., on trouve les réquisitoires des procureurs du roy.

(61) Opuscules tirés des mémoires de Loysel, chap. Des avocats. Dans les villes des anciens parlemens ces salles subsistent encore.

(62) Les Parlemens de France, par Laroche Flavin, liv. 3e, chap. 2, Des advocats écoutans.

(63) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Séance*.

(64) Opuscules tirés des mémoires de Loysel, dialogue des avocats, 3e conf.

(65) Pasquier, liv. 7e, lettre 10e, à M. de la Bite, juge de Mayenne.

(66) *Ibidem*, *ibidem*.

(67) *Ibidem*, *ibidem*.

(68) Opuscules tirés des Mém. de Loysel, chap. Dial. des avocats, 2e conf.

(69) *Ibidem*, liste des avocats de l'année 1599, art. Pierre de la Martillière.

(70) Suivant Antoine Loysel, dialogue des avocats, 3e conf., l'avocat De la Vergne fit imprimer le premier ses factums. Ce fut vers la fin du XVIe siècle. J'ai cité plusieurs fois celui du duc de Guise contre Maillard, imprimé vers ce temps.

(71) OEuvres de Pasquier, liv. 7e, lettre 10e, à M. de Bite.

(72) *Ibidem*, Plaidoyé d'Estienne Pasquier pour le duc de Lorraine.

(73) Voyez, entre autres plaidoyers, les reliefs forences de maistre Sebastian Boulliard de Melun, advocat au parlement. Paris, 1611, chez Théodore Drouelle.

(74) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Advocats*.

(75) *Ibidem*.

(76) OEuvres de Pasquier, liv. 7, lettre 10e, déjà citée.

(77) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Advocats*.

(78) *Ibidem*.

(79) *Ibidem*.

(80) Suivant l'usage de tous les temps.

(81) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Advocats*.

(82) OEuvres de Pasquier, liv. 7, lettre 10e, déjà citée.

(83) Le menelogue de Robinea, par Jean Boiceau, Poitiers, à l'enseigne de la fontaine.

(84) Ordonnance de novembre 1554, art. 25.

(85) Arrêt du parl. relatif aux avocats et aux procureurs, 18 décembre 1537.

(86) Des parlemens de France, par Laroche Flavin, liv. 4, art. 94.

(87) *Ibidem*; les procureurs et les plaideurs étant à genoux, les solliciteurs devaient y être.

(88) Les princes même ne dédaignaient pas de s'en servir. On lit dans le compte des dépenses de la cour de Catherine de Médicis, année 1586, manuscrit original que je possède : « De damoiselle Marguerite du Drac, cohéritière

» de feu mestre Augustin, le prévost sieur de Brevanne en son vivant, sollici-
» teur des affaires de la dicte dame. »

(89) Registres du parlement, arrêts du 25 juin 1568, du 15 mars 1588, relatifs à l'érection des greffes civils, en titre d'office, et du 18 décembre 1573, du 17 février, 25 mai 1574, 6 septembre 1595, etc., relatifs à la surcréation des clercs de greffes civils, en titre d'office.

(90) *Ibidem*, arrêts du 5 octobre 1582 et du dernier mai 1586, relatifs aux greffiers et clercs de greffiers criminels en titre d'affice.

(91) *Ibidem*, arrêts du 12 août 1505, du 18 janvier, 5 décembre 1528, 3 mars 1557, 12 février 1568 et 1588, du 6 septembre 1575, 1578, 2 déc. 1581, 4 septembre 1485, 3 juillet, 18 décembre 1609, relatifs à ces divers greffiers.

(92) Ordonnance de février 1509, relative aux postes.

(93) Il y avait en France au moins 60,000 huissiers, dont 50,000 étaient attachés aux justices rurales des seigneurs, et 10,000 aux justices urbaines des différentes cours. Voyez aux notes du xive siècle, épître 70, *Les chaperons noirs*, la note (37).

(94) Voyez ci-après la note (114).

(95) Voyez aux notes du xve siècle, histoire 17, *l'avocat*, la note (103).

(96) « Fut présent en sa personne honorable homme François Drouet, mar-
» chand apothicaire, lequel a confessé... avoir... reçu... de M. Jehan Vanisse,
» conseiller du roy recepveur... fait et passé audict Chaumont ès estudes des
» notaires soubsignés *avant midy*, le vingt-cinquième jour de may mil six cens
» et quinze. » J'ai l'original de cette quittance.

(97) Cet usage qui subsiste encore doit être sans doute aussi ancien que l'institution des notaires.

(98) Voyez aux notes du xive siècle, épître 72, *'es six couleurs*, la note (174).

(99) J'ai une quittance faite, en 1604, par Martial Defeuil, notaire, de la somme de 20 livres 4 sols de rente constituée sur l'équivalent du Bas-Limousin, qui commence ainsi : *Faict à Tulle en ma bouticque.*

(100) Bibliothèqne du droit français, par Bouchel, au mot *Notaires.*

(101) Collection des ordonnances de Fontanon, titre des notaires et tabellions. Traités du notariat.

(102) *Ibidem*, *ibidem*.

(103) Edit du mois de juillet 1580, relatif aux notaîres.

(104) « *Debentur mihi Timoleoni Grangier domini nostri regis in suâpar-*
» *lamenti curià consiliario clerico... pro tribus julii, augusti, et septembris*
» *mensibus anni Domini millesimi sexcentessimi decimi quinti trecentas*
» *octoginta septem libras quinque solidi cum quatuor denariis turonensi-*
» *bus... quam summan accepi à magistro curiœ receptori.* » J'ai l'original de cette quittance.

(105) Faute d'impression; il faut lire 5 sous au lieu de 2 sous; les gages du conseiller au présidal étaient de cent francs par an, suivant l'ordonnance de leur institution, au mois de janvier 1551, art. 4, et ils n'avaient pas varié à la fin du xvie siècle. J'ai des originaux des quittances du procureur du roy au siége présidial de Rouergue, année 1556, 25 *livres pour un quartier de gages.* J'en ai d'un conseiller au présidial de Bordeaux, année 1601, 8 *escuz un tiers pour un quartier de ses gaiges.*

(106) « Je Bertrand de la Sarrette, licencié ès droicts et juge de Rieupeiroux,
» a confessé avoir heu réallement de maistre Jehan Mauroux, recepveur ordi-
» naire du roy, en Rouergue, pour mes guaiges de l'an mil vcxxvi... dix livres

» tournois de laquelle somme de x liv. me tiens paié comptant... le xxiii de » juing mil vcxxvii. » J'ai l'original de cette quittance.

(107) Je Jehan de la Brue, procureur de maistre Anthoine Gayin juge de » Nonenque, confesse avoir reçu des héritiers de feu Jehan Colain en son » vivant trésorier et recepveur audit lieu de Rouergue, la somme de cinquante » soubs tournois, et ce pour la moitié des gaiges dudit office de juge restraincs » en l'année mil cinq cens dix huit, le dernier jour de juing mil cinq cens vingt » et troys. » J'ai l'original de cette quittance.

(108) Coutumes de Lodunois, chap. 39, Des crimes, art. 9, et OEuvres de Rabelais, liv. 2 de Pantagruel, chap. 7, Comment Pantagruel vint à Paris.

(109) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Faussété.*

(110) Ordonnance du 11 juillet 1543, relative à la défense faite à tous notaires de mettre en grosse les contracts, procurations, actes, et de les délivrer aux parties, si elles ne sont grossoyées par les tabellions.

(111) Ordonnance du mois de may 1575, relative à la création des notaires gardenotes en tous les bailliages, sénéchaussées et autres siéges de ce royaume.

(112) On sait que tous les actes commencent aujourd'hui ainsi; au xvie siècle, ils commençaient de même.

(113) Lisez cent au lieu de deux cents. Ordonnance du 12 décembre 1577, relative aux survivances octroyées aux notaires du Chastelet de Paris.

(114) « Nous notaires et tabellions royaux du nombre de quarante establis » par le roy en la ville et cité de Bourdeaux, sénéchaussée de Guyenne... » nous estans assemblés au couvent des Carmes de ladite ville pour délibérer » de tous affaires... lequel service sera célébré le jour et feste de saint-Jean l'é- » vangéliste qui est le sixiesme mai, une frairie desdits quarante notaires... le » cinq mai mil cinq cens soixante et dix. » Extrait d'un acte écrit sur parchemin, que j'ai.

(115) Ordonnance du 16 octobre 1561, relative à la réduction des notaires de Tours au nombre de vingt.

(116) *Ibidem*, du 24 juillet 1544, relative aux douze notaires de Sens, à qui appartiendra la confection et réception de tous les contrats, actes, etc.

(117) Ordonnance de novembre 1582, relative au nombre des notaires.

(118) Coutumes des provinces, titre Des notaires.

(119) Arrêt d'enregistrement du 23 juin 1575, relatif à la création de notaires en chacun bailliage de France, après les remontrances du parlement.

(120) Histoire du Languedoc par dom Vaissette, liv. 35, année 1466 et 1538.

(121) Recherches de Pasquier, livre 4, ch. 17, Distribution des offices, etc.

(122) Ordonnance du 12 décembre 1577, relative aux survivances octroyées aux notaires du Chastelet de Paris; on y voit que la finance de chaque office de notaire au Chastelet de Paris était de cent écus.

(123) Mémoires de Sully, chap. 38, Affaires de finances d'estats, *et aliàs.*

(124) Histoire des derniers troubles sous le règne de Henri III, livre 3. Secret des finances par Froumenteau, chap. Etat au vrai des deniers levés depuis l'avènement de Henri II à la couronne jusqu'en 1580, art. Parties casuelles et art. Confirmation d'offices.

(125) Mémoires de Sully, chap. 73, Affaires domestiques et de finances.

LE JURISCONSULTE DE TOULOUSE, Station XXII.

(1) Voyez la note (15) de la station XLVI *les noms propres français.*

(2) Une enseigne de Paris, quai Saint-Michel, représentant un grand Y, porte qu'elle existe depuis l'année 1522 et qu'elle est la première des enseignes à l'*i grec.*

(3) Éditions de droit romain au XVI siècle, avec glose et commentaires. Collections des ordonnances des rois de France, Collections des coutumes imprimées au XVIe siècle.

(4) Les testamens, les substitutions, les successions, le senatus-consulte Velléien, les pécules et quelques autres parties de l'ancien droit romain en fort petit nombre formaient le compendium ordinaire du droit écrit dans les provinces en deçà de la Loire.

(5) Ord. d'août 1606 relative à l'abolition du sénatus-consulte Velléien.

(6) Histoire du droit municipal, par M. Raynouard, livre 2, chap. 9, Documens spéciaux prouvant que les lois et les institutions romaines furent maintenues dans les Gaules. Cette même tolérance s'étendait nécessairement aux lois des Sarazins qui étaient établis en France, et qui ont laissé leur nom à tant de parties de notre territoire, à des villages et même à des villes.

(7) Histoire du droit romain, par Terasson.

(8) Voyez dans le Coutumier de Richebourg les anciennes coutumes latines.

(9) OEuvres de Pasquier, livre 4, chap. 20, Dont vient qu'anciennement en France représentation n'avait lieu tant en ligne directe que collatérale.

(10) *Codex Justiniani*, chap. *Quals messios pot recobrar aquel qui ret la heretat*, traduction du Code de Justinien en langue provençale, manuscrit du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque du roi.

(11) Voyez à la fin des diverses coutumes le procès-verbal des trois états provinciaux qui revoient la coutume, l'acceptent, et lui donnent force de loi.

(12) Coutumes du bailliage d'Amiens, revues en 1567, procès verbal.

(13) On connaît cet ancien axiome de droit: *Ordonnances royaux, courrent par toute la France.*

(14) Voyez dans la station XXI, *L'avocat de Toulouse*, la note (7).

(15) Un grand nombre d'arrêts du parlement, et notamment ceux relatifs aux procureurs rapportés dans la Conf. des ord., liv. 2, tit. 4, des procureurs, ont été dans plusieurs de leurs dispositions convertis en lois. Les registres du parlement mentionnent les demandes de certaines lois. Histoire des parlemens.

(16) OEuvres de Pasquier, livre 19, lettre 14, à M. Loisel, advocat en la cour du parlement de Paris.

(17) Lorsqu'on lit avec attention l'ensemble des ordonnances de Henri II, de Charles IX et le Code de Henri III, on voit que les législateurs de ces temps voulaient ou remplir ou refondre les diverses parties de l'entier système de la législation civile.

(18) Ordonnance rendue aux états de Blois, en 1579, art. 181.

(19) Ordonnance de février 1556, art. 1.

(20) Ordonnance rendue aux états de Blois en 1579, art. 40.

(21) *Ibidem, ibidem.*

(22) *Ibidem, ibidem.*

(23) *Ibidem*, art. 41.

(24) Ordonnance du mois de janvier 1563, art. 17.

(25) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Lésion*.
(26) Ordonnance donnée à Villiers-Cotterêts au mois de d'août 1539, art. 3.
(27) *Ibidem*, art. 133.
(28) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Insinuation*.
(29) Œuvres de Pasquier, *Lettres*, liv. 19, lettre 15, à M. Robert, advocat.
(30) Ordonnance rendue aux estats d'Orléans en 1560, art. 59.
(31) Voyez dans cette station la note (18).
(32) Ord. criminelles du xvi[e] siècle, dispositions pénales des lois romaines.
(33) Dans le pays au-delà de la Loire, où le droit civil romain était la loi vivante, le droit criminel romain devait aussi naturellement l'être, et dans les pays en deçà, où la plupart de nos anciennes coutumes avaient des dispositions pénales, ces deux législations n'étaient guère en usage qu'à défaut des ordonnances.
(34) Ancienne rue de cette ville.
(35) Ord. du 3 février 1563, relative à la défense de vendre chair en caresme.
(36) Bigarrures de Des Accords, escraigne 23.
(37) Registres du parlement, arrêt du mois de mars 1560, relatif à la défense de manger chair en caresme sur peine de la hart.
(38) Ordonnance du 4 décembre 1581, relative aux blasphémateurs.
(39) Ordonnance de Blois, 1579, art. 36.
(40) Registres du parlement, arrêt du 27 mars 1517, relatif à la défense de tenir berlans, dez et jeux publics, à peine de prison et punition corporelle.
(41) Ordonnance du 16 avril 1571, art. 10.
(42) Ordonnances criminelles, ordonn. de police du xvi[e] siècle, Des peines.
(43) *Ibidem*.
(44) Pratiques judiciaires ès causes criminelles, par Josse de Damboudère, ch. 89, De l'adultère; et Journal de Henri IV, année 1600, lundi 17 janvier.
(45) Ordonnance rendue aux états de Blois en 1579, art. 42.
(46) Commentaire de Coquille sur l'art. de l'ordonnance ci-dessus.
(47) Practique judiciaire ès causes criminelles, par Josse de Damboudère, chap. 92, *De stupre*.
(48) Ord. de février 1556 relative aux femmes célant leur grossesse, etc.
(49) Ordonnance rendue aux états de Blois en 1579, art. 194.
(50) *Ibidem*, art. 195, relatif au projet d'assassinat, etc.
(51) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie d'Anne de Montmorency*.
(52) Voyez la Conf. des ord., 1 vol. in folio.

LE CLERC DU JURISCONSULTE DE TOULOUSE, Station XXIII.

(1) J'ai un plan de Toulouse, Paris, 1731, chez Melchior Tavernier, où l'on voit l'ancien Capitole existant encore à cette époque dont l'architecture à cintres pleins paraît fort antique.
(2) Cela devait être et cela doit être encore ainsi, car l'opinion du juge inférieur se compose et de la sienne et de celle du juge supérieur qui approuve ou réforme son jugement.
(3) Voyez les arrêtistes du xvi[e] siècle.

LE PROCUREUR DE TOULOUSE, Station XXIV.

(1) Arrêt du parl. du 18 décembre 1537 sur les avocats et procureurs.

(2) Voyez dans les gravures de l'Arbitre charitable, par le prieur de Saint-Pierre, Paris, Raveneau, 1668, la forme du sac à procès que les plaideurs portaient pendu par une courroie.

(3) Ordonnance du pénult., aoust 1536, chap. 1er, art. 1er.

(4) *Ibidem*, chap. 1er, art. 9.

(5) *Ibidem*, *ibidem*, art. 22.

(6) *Ibidem*, *ibidem*, art. 1 et 2, l'ord. de 1667, art. Des ajournemens, est encore plus formelle.

(7) Ordonnance rendue à Melun en 1580, art. 35.

(8) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Procez*.

(9) Styles du parlement, chap. Requêtes.

(10) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Procez*.

(11) Dans le manuscrit du procès entre le chapitre de Laon et le maieur de cette ville, cité aux notes du XIVe siècle, épître LXIX, *La lampe*, note (2) se trouve souvent le mot de *petitio* pour *requesta*.

(12) Depuis le XIIIe ou le XIVe siècle le mot de *requête* avait prévalu. Voyez les divers styles des cours judiciaires.

(13) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Actions*.

(14) Ordonnance du 16 juillet 1539 et du mois de novembre 1563 relatives à l'abréviation des procez. Registres du conseil secret du parlement de Bordeaux du 25 juin 1519, « comme par cy-devant l'on nous a plusieurs fois remontré » que pour le bien de justice, accélération et abréviation des procez d'entre » nos sujets... » et du 12 juillet 1519, « comme nous avons été advertis... que » à cause de la longueur de l'administration de la justice de notre royaume la » poursuite des procez étoit tellement onéreuse tant en frais que labeurs. »

(15) Voyez les styles cités aux notes du XIVe et du XVe siècle relatives à l'ordre judiciaire, et les styles du XVIe siècle.

(16) Voyez dans les nombreuses ordonnances du XVIe siècle les délays pour les enquêtes et les reproches des témoins.

(17) Ordonnance du mois d'aoust 1539, art. 36.

(18) *Ibidem*, chap. 2, art. 2.

(19) Ordonnance de Moulins, 1565, art. 54.

(20) Les examens à futur, comme on le voit dans la Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Examen à futur*, étaient assujétis à des restrictions, à des conditions qui ont préparé la prohibition définitive prononcée par l'ordonnance de 1667.

(21) Ordonnance du mois d'octobre 1535, chap. 1er, art. 99.

(22) Ordonnance rendue aux estats de Blois en 1579, art. 203.

(23) Édict du mois de février 1514 relatif à la création d'enquesteurs et examinateurs en chacune juridiction.

(24) « Du 6 mai 1517, avons pour l'abréviation des procez... fait créer certains examinateurs et enquesteurs en chacun bailliage et seneschaussée de » notre royaume... suivant l'affluence des procez... et aussy que nosdits gref- » fiers, leurs clercs et commis soient et demeurent adjoints avec lesdits enques- » teurs quand ils feront les enquestes... » Regist. du conseil secret du parlement de Bordeaux.

(25) Styles des parlemens et des cours inférieures. Les immenses archives du

palais de justice sont bossoyées de sentences ou d'appointemens du XVIe siècle.

(26) Il en était alors comme il en est aujourd'hui.

(27) Voyez dans les diverses ordonnances du XVIe siècle les dispositions relatives à l'abréviation des procès, et notamment dans celles citées à la note (14) de cette station.

(28) Collection des ordonnances de Fontanon, liv. 3, tit. 24, Des évocations.

(29) Glossaire du droit français par Laurière, au mot *Apostres.*

(30) Je vais faire un article supplémentaire sur la partie du droit ecclésiastique, aujourd'hui bien surannée. Les anciens traités des matières bénéficiales n'avaient point parlé des prieurés, et cela parce qu'ils étaient écrits à Paris où en général on connaît beaucoup mieux la partie de la France en deçà que celle en delà de la Loire. Avant la révolution il y avait en delà de la Loire, dans toutes ou dans la plupart des paroisses, un prieur anciennement curé primitif qui percevait les dîmes, qui avait des biens fonds, des biens féodaux; le curé n'avait que ses droits casuels, une portion congrue, et, dans quelques paroisses, une portion des dîmes. L'on trouve ou l'on trouvait aux anciens pouillés, aux anciens registres des receveurs des décimes des diocèses de cette moitié de la France, presque autant de prieurés que de paroisses. En deçà de la Loire il n'y avait que des prieurés conventuels.

(31) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Baptiser.*

(32) *Ibidem*, au mot *Evangéliser.*

(33) Ordonnance de mars 1551 relative à la création des présidiaux, art. 40.

(34) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Anticipation.*

(35) *Ibidem*, au mot *Arrest.*

(36) *Ibidem*, au mot *Propositions d'erreur.*

(37) *Ibidem*, *ibidem.*

(38) *Ibidem*, au mot *Dépôt*, où est rapporté le texte latin de l'arrêt du parlement de Chambéry.

(39) *Ibidem*, au mot *Propositions d'erreur.*

(40) Ordonnance du 3 septembre 1551 relative aux criées.

(41) Dictionnaire universel de Furetière, au mot *Garde-Marteau.*

(42) « Je François Ysarn, morte-paie du château de Minerve, confesse avoir » receu contant de Me Guabriel Luyllier, tresorier en la senechaussée de Car» cassone, la somme de six livres t. pour partie de mes gaiges de cette présente » année... le XXI novembre MVC LVIII. » J'ai cette quittance sur parchemin.

(43) Voyez la note (2) de cette station.

(44) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Criées.*

(45) Ordonnance du 3 septembre 1551 relative aux criées, art. 14.

(46) Ordonnance de Blois, 1579, art. 155.

(47) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Criées.*

(48) Style du Châtelet de Paris, année 1639, sans nom de lieu ni d'imprimeur, chap. Affiche de par notaire.

(49) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Criées.*

(50) *Ibidem.*

(51) *Ibidem.*

(52) *Ibidem*, au mot *Requeste.*

(53) *Ibidem*, au mot *Propositions d'erreur*; *Formule des requestes civiles.*

(54) Ordonnance de Blois, 1579, art. 152.

(55) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Quinquenelle.*

(56) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Estat.*

(57) La maison des jeux académiques, Paris, Loyson, 1668, chap. Le jeu royal de la paume. — Journal de Henri IV, 1594, jeudi 27 octobre.

(58) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Accrochement*.

(59) Ordonnances du mois de septembre 1402 et du mois de mars 1515, relatives aux eaux et forêts, art. 24 et 41.

(60) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Appellations*.

(61) *Ibidem*, au mot *Barre*.

(62) Ord. du mois d'août 1539 relative à l'abréviation des procès, art. 103.

(63) Ordonn. d'octobre 1535 sur le réglement de la justice, chap. 7, art. 9.

(64) Instruction pour les dépenses et liquidation d'iceux. Cette instruction, à la suite du style de Châtelet, contient cent articles ni plus ni moins.

(65) J'en possède de fort longs, j'en ai vu de bien plus longs; mais au xvie siècle ils étaient rarement cousus comme ceux du xive et du xve siècle.

(66) La place du Salin est beaucoup plus près de l'ancien château Narbonnais ou palais de justice du parlement de Toulouse que la place Saint-Georges. Topographie de cette ville.

(67) L'arrêt du conseil d'état du mois de mars 1610 fixe à deux cents le nombre des procureurs au Châtelet de Paris.

(68) Regist. du Parl., arrêt du 7 janvier 1573, sur le nombre des procureurs.

(69) Traité de la procédure de l'Enclos, par Legier, Bazoche.

(70) Registres du parlement, ordonnance du 22 mars 1567 relative à l'injonction faite à toute personne estant dans cette ville sous ombre de leurs procez, de eux retirer jusqu'au 15 avril prochain, sur peine d'être déclarez déchus des droits par eux prétendus ez dits procez.

(71) L'arbitre charitable, chap. 8, Que les évesques doivent travailler à accorder les procez, etc.

(72) Ordonnances de la ville et cité de Metz suivies des coutumes de cette ville.

LE CLERC DU PROCUREUR DE TOULOUSE, Station xxv.

(1) Ordonnance du penult. août 1536 sur le fait, ordre et style des matières civiles et criminelles, etc., art. 32.

(2) Ordonnance du mois d'octobre 1535, chap. 21, art. 11.

(3) Ord. de Valence, dernier août 1536, sur l'interrogation des témoins.

(4) Ord. de Villiers-Cotterets, août 1539, sur l'information des crimes.

(5) Collection des ordonnances, par Fontanon.

(6) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Procez*.

(7) Ordonnances criminelles déjà citées; Dispositions relatives à l'accusé, à la partie publique, à la partie civile.

(8) Ordonnance du mois d'octobre 1535, chap. 13. art. 16.

(9) *Ibidem*, art. 47.

(10) *Ibidem*, art 23.

(11) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Accord*.

(12) Ordonnance de novembre 1607, art. 205.

(13) Ordonnances criminelles déjà citées; Dispositions pénales.

(14) *Ibidem*, Dispositions relatives aux appels.

(15) Registres du parlement, arrêts du 16 mai 1542, du 23 janvier 1549, du 26 mars 1555, du 9 mai 1559, du 25 janvier 1556, du 2 janvier 1565, du 4 dé-

cembre 1571, du 4 mai 1580, relatifs à la composition de plusieurs tournelles pour l'expédition des prisonniers.

(16) Registres du parlement, ordonnance du 16 mai 1552, relative aux appelans de la comdamnation à la peine de mort.

(17) *Ibidem*, arrêt du 23 avril 1545 relatif au chancelier Pojet qui ouït son arrêt debout, tête nue.

(18) Journal de Henri III, année 1582, samedi 19 mai.

(19) Mémoires de De Thou, liv. 2, année 1582.

(20) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Absolution*.

(21) « Vidal de plantade, escuier, seigneur de Cleyrac, cappitaine et chas» tellain pour le roy nostre sire en la ville de Pezenas, aux receveur et trésorier » ordinaire... du conté de Pezenas... salut. Nous vous mandons que des deniers » de votre recepte payés et délivrés à Simon Muiche, arbalestrier de Pezenas, » la somme de vingt troys livres tournoys à lui ordonné... pour avoir conduit » des prisons du chasteau royal de Pezenas en la conciergerie de la court du » parlement de Thoulouse, Bernard Faurtus, dict Rust, prisonnier... con» dempné à mort pour réparation de meurdre... pour la poursuite de l'appel... » par le dict Rust en ladicte cour du parlement que pour le ramener s'il y a » lieu... donné à Pezenas le XVII de septembre MVCLVI. » J'ai l'original de ce mandement.

(22) Ordonnance des états d'Orléans; janvier 1560, art. 56.

(23) Il n'y a pas à douter que les fouets du bourreau du XVIIIe siècle fussent les mêmes que ceux du XVIe; et les personnes qui ont vécu avant la révolution peuvent se souvenir que les fouets étaient en cordes plombées.

(34) Supplément au Journal de Henri IV, année 1610, jeudi 27 mai.

(25) Il y avait des villes où le bourreau demandait pour le patient un *Pater* que le peuple récitait à genoux. Cet usage a subsisté jusqu'à la révolution.

(26) Ordonnance du mois d'aoust 1536, chap. 2, art. 29.

(27) *Ibidem*, *ibidem*.

(28) « En la présence de moy, notaire cy dessoubs signé, constitué person» nellement, Estienne Jenton Fauve... qui cognoist et confesse avoir eu et receu » de Jehan de Montfort, tresorier et receveur ordinaire... la somme de deux » livres dix sols six deniers tournois, et ce pour avoir aiguisé et esmolu le grant » couteau duquel l'exécuteur de la haulte justice descapite et desmembre les » maulxfaiteurs... aussi a forny les crochets et chevilles qui ont esté nécessaires » à mestre aux paulx les testes et membres desdits justiciers... le XVIe jour du » moys de may l'an mil cinq cens et douze. » J'ai l'original de cette quittance.

(29) Les recueils du trésor des chartes, conservés aux archives du royaume, surtout ceux du XVIe siècle, sont enflés par des milliers de ces lettres de grace accordées à la suite des duels appelés alors querelles.

(30) Ordonnance du mois de janvier 1572 sur le réglement de la justice, art. 9.

(31) Antiquités de Paris, par Corrozet, samedi 17 février 1582.

(32) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Commutation de peine*.

LE MAIRE DE RABASTENS, Station XXVI.

(1) Bibliographies du temps.

(2) Voyez la note (17) de la station LIX, *Le libraire de Paris*.

(3) Les pairs n'étaient pas seulement égaux entre eux, mais ils l'étaient en-

core avec le prince, ainsi que cela paraît prouvé dans les premières notes du rapport des commissaires chargés en 1764 par le parlement, de recueillir les faits historiques de la pairie. J'ai une copie authentique de ce manuscrit.

(4) On les voit ainsi représentés aux tombeaux de saint Remi à Rheims.

(5) Recueil des rois de France, etc, par Du Tillet, chap. Des pairs de France.

(6) *Ibidem*, *ibidem*.

(7) Abrégé chronologique des grands fiefs, etc., jusqu'à leur réunion à la couronne, par Brunet père et fils, Paris, 1759.

(8) Dans le factum du duc de Guise contre son trésorier Maillard, on voit une quittance de la duchesse de Guise, comtesse d'Eu, pair de France. La dédicace de la carte de la principauté de Dombes, par Leclerc, gravée dans ce temps, porte *à Marie de Bourbon, princesse de Dombes, pair et trois fois duchesse*.

(9) Titres et lettres d'érections des pairies aux cinq derniers siècles.

(10) Voyez la note (14) de la station LXIX, *Les plaines de Fleuri*. Il n'y avait pas de duché qui ne fût duché-pairie; le nombre des duchés augmenta considérablement sous Louis XIII, encore plus sous Louis XIV, registres de la chambre des comptes, XVIIe siècle.

(11) Registres du parlement depuis les Olim jusqu'à la révolution.

(12) « Loys de Rohan, compte de Montbazon, baron de... prince du Guemené, seigneur de Corlle, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut, » savoir faisons que nous à plein confiance en sens, littérature prudhomie... de » nostre bien aymé Guillaume Burlot. notaire... l'instituons et par c'est commettons l'ung des notaires et tabellions en nostre terre et juridiction de » Corlle an lieu et place de Jean Colin... déceddé... sans lui en donner aucun » trouble et empeschement, car tel est nostre plaisir, donné en nostre chastel » soubs nostre seign et cachet avecques le signe de notre segrettaire, ce 15 » août 1587. » J'ai ces lettres; j'en ai encore d'autres du 28 avril 1558, signées par ce même Loys de Rohan portant aussi nomination de notaire à peu près en la même forme et terminé de même par ces mots : *Car tel est notre plaisir*.

(13) Dans le factum du duc de Guise on voit plusieurs actes de ce duc signés seulement *Henri*.

(14) Voyez aux notes du XIVe siècles de l'épître LXVIII, *La cloche matinale*, les notes (8), (9), (10), (12).

(15) *Ibidem*.

(16) Il est dans la nature des choses que le juge permanent ait peu à peu envahi les fonctions du juge hebdomadaire. Cet envahissement déjà très grand au XVIe siècle fut encore plus grand au XVIIe et la procédure par jurés féodaux avait, je crois, à peu près cessé avant la révolution.

(17) Je possède l'original de l'aveu du seigneur d'Alençay, du XVIe siècle, où sont mentionnés les arrière-fiefs de sa seigneurie; on y lit en plusieurs endroits : Plus, j'avone tenir de vous mon dit seigneur... pour lequel je suis obligé de me trouver en plaids de vos assises trois jours... deux jours... un jour...

(18) *Britannia sive Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ chorographica descriptio à Camdeno*, Francfort, Vechel, 1590, *cap. Britanniæ divisio, art. Justitiarii itinerantes*.

LE CAPISCOL DE GAILLAC, Station XXVII.

(1) Glossaire de Ducange, aux mots *Capischolia*, *Caput scholæ*, *Capischolus*.

(2) *Corpus juri canonici*, Paris, 1687.

(3) *Harduini collectio conciliorum*, Paris, 1715.

(4) Réglemens des officialités, notamment celui de 1606.

(5) Stil de la cour épiscopale de Paris faict en l'année 1620; tit. Taxes de monsieur l'official, réglemens sur les salaires des procureurs, des greffiers, etc.

(6) Stil de la jurisdiction ecclésiastique de Bourdeaux tiré du concile provincial, année 1583.

(7) Traité de la juridiction des officiaux, par Jousse, tit. 3, Des officiaux, et sect. 9, Du devoir des officiaux en leurs fonctions.

(8) Stil de la cour archiépiscopale de Sens faict en l'an 1573, *Des exploits des causes d'appel*.

(9) *Des ministeriis et beneficiis ecclesiasticis*, par Duaren, Paris, 1551.

(10) Bibliothèque canonique. — Somme bénéficiale, par Bouchel. — *Decreta ecclesiæ Gallicanæ Laurentii Bochelli.*

(11) Traité de le juridiction des officiaux, par Jousse, tit. 4, sect. 2, Des appels. Dictionnaire de droit canonique, par Durand de Maillane.

(12) Traité de la juridiction des officiaux, par Jousse, tit. 3, sect. 2, Des délits privilégiés.

(13) *Ibidem*, *ibidem*.

(14) *Ibidem*, *ibidem*, De la compétence des officiaux en matière criminelle.

(15) *Ibidem*, tit. 4, sect. 3, Des appels comme d'abus. — « Du 24 may 1564. » Maître Jacques de Vintemille a fait raport d'une requête présentée par Jeanne » Thomas au fait de ce que l'official de Langres l'a veu distraire hors le ressort » de ce parlement pour juger une instance. » Registres du conseil secret du parlement de Dijon.

(16) J'ai l'expédition d'un arrêt du grand conseil, 7 août 1607, qui déclare le chapitre de Saint André de Bordeaux non-recevable dans l'appel comme d'abus des visites faites en diverses églises paroissiales par l'archevêque de Bordeaux. Le chapitre de St.-André y est condamné aux dépens et à 150 liv. d'amende.

(17) Traité des officiaux, à l'endroit cité à l'avant-dernière note.

(18) Registres du parlement et des parlemens.

(19) Voyez la première note de cette station.

(20) Béranger, écolâtre de Saint-Martin-de-Tours, au 11ᵉ siècle. Voyez la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par Du-Pin, 11ᵉ siècle.

(21) Voyez à la station XXVI, *Le maire de Rabastens*, la note (18).

(22) La court ordonne... à Maistre Arnaud de Gabre exécuteur des exploits et amendes d'icelles que de ses deniers il fasse payer, bailler réellement à Ramond Ribre, exécuteur de la haulte justice, la somme de cinq livres tournois par lui fournye, tant en une chaîne de fer, bois, fagot et soufre, et autres menus frais par lui exposés à l'encontre de Jeanne Sembreste, dicte Crocheну, condamnée par arrêt de la chambre, ordonnée pour les vacations, prononcée le le 14ᵉ jour d'octobre dernier passé, 1546.

(23) Histoire des troubles religieux de la France depuis le XIIᵉ jusqu'au XVIIIᵉ siècle.

(24) Traité de la juridiction des officiaux, par Jousse, tit. 3, sect. 8, Des bornes dans lesquelles est enfermée la juridiction des officiaux en matière criminelle.

LES DEUX SCELLEURS D'ALBY, Station XXVIII.

(1) Il en est encore de même; il y a des choses qui ne changent qu'à fort longs intervalles, entre autres l'agriculture.

(2) *Scaligerana*, au mot *Hôtellerie*.

(3) OEuvres de Loyseau, *Traité des offices*, liv. 2, chap 4, Des sceaux.

(4) Stil de la jurisdiction ecclésiastique de la province de Normandie, dressé au concile provincial de Rouen l'an 1581. D s monitions à fin de révélation art. 10.

(5) *Noverint cuncti quot constitutus personaliter coram nobis Johanne Amery notario regio magister Dumon procurator regius judicature Abigensis recognovit habuisse Castellano thesorario regio summam octo libras, novem solidos, octo denarios turonenses pro parte vadiorum meorum ad rationem* XXV, *lib. turo. et* VIII *den. sub regno domini nostri, die* XIII *mensis apprillis, anno domini* MCCCCLVIII. A cette quittance que j'ai, et qui est écrite sur une bande de parchemin, est joint un sceau en pâte comprimé entre deux papiers figurant une seule mais grande fleur de lys. Voyez, relativement aux sceaux de ce genre, Loyseau à l'endroit cité dans l'avant-dernière note.

(6) *Ibidem*, *ibidem*.

(7) On couserve aux archives du royaume l'acte du clergé de France portant appel au concile des censures du pape Boniface contre Philippe-le-Bel. Les quatre côtés de cet acte sont bordés d'environ cent-vingt sceaux en cire pendans, représentant ou les armoiries ou la figure des prélats signataires.

(8) On y voit aussi, dans les cartons des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les actes solennels de ce temps tout entourés de sceaux.

(9) Les archives du royaume et le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi ont des milliers de ces actes.

(10) Ce qui est plus rare, ce sont les sceaux des bourgeois; j'en ai plusieurs, le plus ancien est celui d'un bonhomme de conseiller qui, n'ayant rien de mieux à mettre dans son écusson, y a mis sa figure avec laquelle il a scellé sa cédule du prix d'un cheval sommier par lui vendu au roi Charles-le-Sage, le 4 février 1376.

(11) Toutes les chartes du XVe siècle, si j'en juge par mes collections, portent, lorsqu'elles ont pour objet un paiement ou une quittance, l'empreinte rouge d'un sceau à quatre longues cornes.

(12) Ceux qui ont des collections de chartes du XVIe siècle savent qu'on n'y voit guère de sceaux qu'aux actes émanés de l'autorité royale ou de l'autorité judiciaire. Si quelqu'un fait jamais l'histoire des sceaux, il dira qu'aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles surtout ils ont été les plus beaux; les cires de couleur, très artistement composées, étaient d'une finesse à recevoir les plus légers traits. J'en ai de cette époque en cire rouge, jaune, des évêques de Laon, des baillis de Vermandois, etc., qui en sont la preuve; mais aux XVe et XVIe siècles, et la gravure et la qualité de cire se détériorent sensiblement. Quant au grand sceau royal ou de cire jaune, ou de cire verte, ou de cire rouge, il n'a guère ni cru ni décru; j'en ai trois: l'un de 1574 attaché à un acte portant don d'une coupe de bois des forêts royales au président Morsan; l'autre de 1611 attaché à un acte portant pareil don en faveur du chancelier de la roine, Blancmesnil; l'autre de 1621 attaché au brevet de mestre de camp d'infanterie accordé au sieur de Sainte-Rame; ils sont grands comme des écuelles. Aux archives du royaume

j'en ai vu de cette même grandeur attachés aux cartes des cinq ou six derniers siècles, et en si grande quantité qu'on pourrait, je crois, en illuminer le château des Tuileries les jours où il y a bal à deux mille billets.

(13) Bacquet, *Traité des droits de justice* chap. 28, Le scel royal, art. 5.

(14) *Ibidem*, *ibidem*.

(15) *Ibidem*, *ibidem*.

(16) *Ibidem*, *ibidem*.

(17) Ordonnance du mois de juin 1568 relative à l'élection des gardes des sceaux.—Autre ordonnance du 8 février 1571 relative à l'ordonnance précéd.

(18) J'ai mes cartons pleins d'actes du XVe et du XVIe siècle ainsi formulés.

(19) Registres des Parlemens. Taxes des chancelleries royales.

(29) Taxes de la daterie romaine. Taxes des officialités épiscopales.

LE BOURGEOIS DE RODÈS, Station XXIX.

(1) Ancienne porte de cette ville, où viennent aboutir les deux rues des Ambergues.

(2) J'ai l'original d'un passeport écrit sur parchemin, daté du dernier jour de mai 1607, signé de la main de Henri IV; il est conçu en mêmes termes. J'en ai un autre aussi sur parchemin, du 4 octobre 1568, qui n'est pas signé par le roi, mais qui est seulement contresigné par de l'Aubespine, où il y a quelques variantes; entre autres, on y donne la permission de porter armes et *pistolles*. Le sceau de France est encore attaché au premier.

(3) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, preuves, nombre CV. Lettre de Joyeuse à la roine. — Opuscules de Loysel, chap. De la police, art. 17.

(4) Arrêt du parl. de Toulouse, 23 août 1547. Arrêts de Laroche-Flavin, liv. 3, tit. 1er.

(5) Histoire du Rouergue, par l'abbé Bosc.

(6) Registres du Parlement, arrêt du 27 août 1603 sur les visiteurs des fruits.

(7) Dans l'idiome méridional le faubourg s'appelle *barri;* ce mot n'est point d'origine latine; il vient sans doute des barres, des barrières placées à leur extrémité du côté de la campagne.

(8) Sérées de Bouchet, 34e sérée, Des fols, plaisans, ydiots et badins.

(9) Grand et ancien faubourg de cette ville.

(10) Mémoires des intendans, Mémoire sur la province d'Auvergne, Mémoire sur la généralité de Montauban, Mémoire sur le Languedoc, aux ch. Commerce.

(11) *Ibidem*, où il est parlé de cet ancien et riche commerce.

(12) Histoire de Francion, liv. 10, chap. Voyage de Francion à Lyon.

(13) Leçon de La Nauche, liv. 2, ch 6, Comparaison des habillemens, etc.

(14) Hist. de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch. 61, Venue de Maudelot à Lyon.

(15) Œuvres de Rabelais, *Pantagruel*, chap. 8, Pantagruel estant à Paris.

(16) Maison de campagne des environs de Rodès.

(17) Autre maison de campagne des environs de cette ville.

(18) Autre maison de campagne des environs de cette ville.

(19) Practique judiciaire ès causes criminelles, par Josse, ch. 89, D'adultère.

(20) *Ibidem*, chap. 92, Du stupre, etc.

(21) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Pilier*. Il y avait à Rodès, avant la révolution, sur la place de la Cité, un ancien carcan ou collier de fer attaché à un poteau de bois qui fut brûlé par le peuple.

(22) « Le prieuré de Leignieu (de l'ordre de saint Benoît)... Il est d'usage » qu'elles (les chanoinesses) soient de familles nobles... elles ne sont pas su- » jettes à la clôture... vivent en particulier; leurs prébendes valent environ 200 » livres. » Mémoires des intendans. Mémoire sur le gouvernement de Lyon, par d'Herbigny, intendant de la province, chap. Religieuses.

(23) Practique judiciaire ès causes criminelles, par Josse, ch. 94, D'inceste.

(24) Deux anciennes places de cette ville.

(25) Journal de Henri III, année 1582, mercredi 28 septembre.

(26) Ordonnance du 25 mars 1567 relative à la police générale, tit. 3, art. 4.

(27) Ord. du 22 mai 1539 sur la défense de faire des échalas avec du chêne.

(28) Ord. 25 mars 1567, la police générale, tit. De la police des grains, art. 4.

(29) Le trésor de santé, liv. 1er, chap. Quel il faut que soit le bon froment, et de la garde d'icelui.

(30) On a vu aux notes du XVe siècle, histoire II, *Le cultivateur*, note (3), que la valeur d'une ferme ordinaire était de trois mille livres; le numéraire avait quintuplé au XVIe siècle, note (10) de la station XLVIII, *Les calculs de Chartres*.

(31) Le cabinet du roy du France dans lequel il y a trois perles, 1581, liv. 2, Les blasons de la cour.

(32) Journal de Henri III, année 1587, lundi 26 février, et Histoire des troubles sous Henri III, etc.

(33) Vénerie de Fouilloux, *La chasse du loup*, ch. 1, Quelle bête est le loup.

(34) Le Rouergue est en même temps montagneux et boisé. D'après l'état des loups tués chaque année, publié par le ministre de l'intérieur, ce pays est celui où l'on en tue le plus.

(35) Dans ce temps les fourrures étaient d'un usage général. Le Dictionnaire de Furetière mentionne les anciens pelissons ou habits fourrés. Les statuts donnés aux pelletiers en l'année 1586 mentionnent aussi les manchons ou bouts de manche fourrés. Par la précédente note on voit quel devait être dans le Rouergue le genre des fourrures.

(36) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 3, chap. Le Pont-au-Change.

(37) Cosmographie de Thevet, liv. 1er, chap. 12, Ile de Malte.

(38) Journal de Henri III, année 1575, novembre.

(39) Voyez la note (36).

(40) La locution *miauler au naturel* est la locution *mère de bœuf au naturel*.

(41) Ant. de Paris, par Sauval; Comptes de la prévôté de Paris, année 1573.

(42) Traité de la police, par Delamarre, liv. 5, tit. 23, chap. 5.

(43) *Ibidem*, *ibidem*.

(44) *Ibidem*, *ibidem*.

(45) *Ibidem*, *ibidem*.

(46) *Ibidem*, *ibidem*.

(47) Œuvres de Rabelais, *Pantagruel*, liv. 5, chap. 3, Comment en l'isle sonnante n'est qu'un papegaut.

(48) Journal de Henri III, année 1576, 14 juillet.

(49) Traité de la police, par Delamarre, liv. 5, tit. 23, chap. 5, Les volières. — Satires de Courval, satire 5.

(50) Voyez aux notes de la station XXXII, *Les paysans français*, la note (84).

(51) Contes facétieux du sieur Goulart.

(52 L'île des hermaphrodites, chap. Les lois militaires.

(53) Journal de Henri III, année 1576, lundi 23 juillet. — Description de l'île des hermaphrodites, chap. 1er.

(54) Voyage de Montaigne, séjour à Pise.

(55) Voyez à la station XXXIII, *La civilité française*, la note (92).

(56) « Item deux cuviers à lessive, l'ung moyen, l'autre petit, prisés ensemble » quarante sols... » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, ch. Cave de ladite maison. Manuscrit déjà cité.

(57) «... Item ung grand saloir de bois de chêne à une serrure fermant à clef, » dedans lequel s'est trouvé sept flèches de lart poisant le tout sept vingt li- » vres, prisé la livre six sols... » Même manuscrit, même chapitre.

(58) Traité de la police, par Delamarre, liv. 3, tit. 1, chap. 14, Du luxe.

(59) Le Chemin pour aller à l'Hospital, par Robert de Balsac, seigneur d'Antraigues, Paris, Philippe Le Noir, 1525, in-4°.

(60) Tel est le beau clocher de la cathédrale de Rodès, un des plus hauts de France, un de ceux dont la forme est la plus originale ; il fut bâti vers le commencement du XVI[e] siècle, par l'évêque François d'Estaing.

(61) C'est un des plus anciens proverbes de la province.

LE VIEUX ÉCOLIER DE SAINT-FLOUR, Station XXX.

(1) On nomme ainsi le plateau des montagnes du Cantal entre Saint-Flour et la vallée de Massiac.

(2) Histoire du Languedoc, par dom Vaissette, tom. 5, preuves, nombre 64, Érection de deux colléges à Toulouse.

(3) Bibliothèque de droit français, au mot par Bouchel, *Barreau*.

(4) *Ibidem*, au mot *Prince*.

(5) *De scholasticorum bibliopolarum atque ceterorum universitatum omnium ministrorum juratorumque privilegiis, auctore Rebuffo*, Paris, 1540, *Privil.* XLV.

(6) Recueil d'arrêts, par Laroche-Flavin, liv. 1er, tit. 34, Collége; Arrêt du parlement de Toulouse, 8 mars 1575.

(7) *De scholasticorum privilegiis a Rebuffo*, *Nonagesimum tertium privilegium.*

(8) *Ibidem*, *ibidem.*

(9) *Centesimum septuagesimum quintum privilegium.*

(10) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Estude.*

(11) *De privilegiis scholasticorum a Rebuffo*, *Priv.* CXLVIII.

(12) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Escholier.*

(13) Ordonnance du mois de mai 1577 relative à l'érection d'un juge conservateur en l'université d'Angers.

(14) *De scholasticorum privilegiis a Rebuffo.*

(15) *Ibidem*, *cap. Ultimum privilegium.*

(16) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 3, chap. De la vallée de misère.

(17) Cette arcade qui était sous les bâtimens du Châtelet, qui ouvrait un passage à toute la largeur de la rue Saint-Denis, a disparu avec le Châtelet.

(18) Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 62, De quelques proverbes.

(19) Statuts et réglement des petites écoles de Paris, par Joly, chap. Réglemens et interprétations des anciens statuts des petites écoles, etc. art. 9.

(20) *Ibidem*, chap. Extrait des registres du synode du chantre de Paris.

(21) Dictionnaire de Furetière, au mot *Croix*.

(22) *Sermones Menotti*, *feria* 3, *dominicæ* 2 *adventus*, *sermo* XXIV.— *Et summa de exemplis*, 1497, *lib.* 10, *cap.* 87.

(23) Voyez les livres imprimés au XVIe siècle et notamment les Heures.

(24) Moyens de promptement et facilement apprendre à bien lire, prononcer et escrire, par Pierre Habert, Paris, in-16 (vers 1568).

(25) Statuts et réglemens des petites écoles de Paris, par Joly, chantre, ch. Les quartiers de la ville, art. 4.

(26) *Ibidem*, chap. *Antiqua statuta parvarum scholarum*, art. 18.

(27) Mélanges hist. de Camusat, *Lettres missives*, *Description de la Pologne.*

(28) *Scaligerana*, verbo. *Hollandia.*

(29) Statuts et réglemens des petites écoles de Paris, par Joly, chap. Réglemens et interprétations des anciens statuts des petites écoles, art. 9 et 10.

(30) *Ibidem*, *ibidem*, art. 10.

(31) Traité des officiaux, par Jousse, tit. 5, art. 2, Des promoteurs.

(32) Voyez l'avant-dernière note.

(33) Registres du parlem, arrêt du 7 février 1554 relatif aux écoles buissonnières soupçonnées de protestantisme.

(34) Statuts et réglemens des petites écoles de Paris, par Joly, chap. Forme des lettres de permission données par le chantre aux maîtres et maîtresses d'école.

(35) Traité des officiaux, par Jousse, tit. 6, Juridiction des scholastiques.

(36) *Ibidem*, *ibidem.*

(37) *Ibidem*, *ibidem.*

(38) Traité historique des écoles ecclésiastiques, par Joly, 3e part., chapitre relatif aux differends entre l'université et le chantre.

(39) Instruction de bien et parfaictement escrire, tailler la plume... avec quadrins en ordre d'A, B, C, etc., par Jean Lemoine, escrivain de Paris. Paris, Jean Bridier et Jean Hulpeau, 1556.

(40) L'art ou instruction pour apprendre à escrire en grosses lettres, par Nicole Gigantis, cordelier, Paris, Lenoir, 1559.

(41) *Historia universitatis Paris.*, *anno* 1571, *cap. Scriptorum ordo institutus.*

(42) Alphabet ou exemplaire d'escriture, par Legaingneur, Paris, 1584.

(43) Au XVIe siècle les lettres historiées se sont multipliées dans les beaux manuscrits; ceux de cette époque, conservés à la bibliothèque du roi, en sont la preuve. Les comptes des finances commençaient aussi par des lettres historiées, si j'en juge par ceux que j'ai, et notamment par celui de la cour de Catherine de Médicis plusieurs fois cité dans ces notes. Le grand C initial est tortillé de serpens remplis d'oiseaux, de pattes et d'ailes attachés à la lettre.

(44) Bibliothèque de la croix du Maine, art. Pierre Hamon.

(45) Voyez à la station LXVII *Les ateliers français*, les notes de l'art. La Hucherie.

(46) Voyez aux notes du XIVe siècle, épître EXXII, *Les six couleurs*, les notes (6), (7), et (8).

(47) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XXI, *L'artiste*, les notes (37), (38), (39), et (40).

(48) Tous les paléographes demeurent d'abord que l'écriture du XVIe siècle est la plus difficile à lire.

(49) *Historia universitatis Paris*, *anno* 1571, *cap. Scriptorum ordo institutus.*

(50) *Joannis Despauterii Ninivitæ latinæ grammatices.*

(51) *Alexandri Galli vulgo de Villa Dei grammatica.*

(52) *Laurentii Vallæ de linguæ latinæ elegantia, libri sex,* Paris, 1539.

(53) *Donatus de octo partibus orationis.*

(54) *Isagoge in primas literas cum Gallicâ interpretatione,* etc., *autore Petro Godefroy*, Lyon, *Gryphe*, 1559.

(55) Voyez la note précédente.

(56) *Linacri Britanni rudimenta grammatices, libri sex,* Lyon *Gryphe*, 1552.

(57) *Epitomæ grammatices Despauterii, autore Joanne Pelisson*, Lyon (vers l'année 1530). *Despauterius minor seu Depauterii Epitome.*

(58) Colloques de Mathurin Cordier, colloque 63, Anthoine, Bernard.

(59) Guerre grammaticale des deux roys, le nom et le verbe, combattant pour la principauté de l'oraison, par André Guarna, Lyon, Jove, sans date.

(60) *Historia universitatis Parisiensis, anno* 1537, *cap. Rationes facultatis artium contra nominationes decrestitarum.*

(61) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Factions.*

(62) Les pouillés des anciens diocèses renferment sous divers noms un grand nombre de bénéfices de maître d'école.

(63) « Despence pour aniversaires, aux chapelains du trésor de ceste église « auxquels... furent assignés sur la maison à la Jobeline sept livres tournois « de rente pour dire... une messe pour feu Simon Morel, jadis maîtrescole de « cest église. » Compte original des deniers de la fabrique Saint-Estienne de Troyes, année 1432, manuscrit in-folio sur parchemin que je possède. Statuts et réglemens des petites écoles de Paris par Joly, chap. *Varia cantoris nomina*, art. 9. — Glossaire de Ducange, à ces quatre mots.

(64) Traité des officiaux, par Jousse, tit. 6, De la juridiction des scholastiques, écolâtres.

(65) Ant. de Paris, par Dubreul, liv. 2, Fondation du collége de Sorbonne.

(66) *Ibidem, ibidem*, chap. Fondation des colléges.

(67) Voyez aux notes du XIVe siècle celle de l'épître XLV. *Les écoliers de Paris*, et aux notes du XVe elle de l'histoire XX, *Le savant.*

(68) *Ibidem, ibidem.*

(69) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XX, *Le savant*, les notes (6), (7), (8), (9), (10) et (11).

(70) Histoire de l'université de Paris et des autres universités.

(71) *Scaligerana*, verbo *Paris.*

(72) *Apologia pro senatus consulto, adversus scholæ Lexoveæ paranomum*, 1602, sans nom d'imprimeur, petit in-12, publié au nom du collége de Lisieux.

(73) Voyage de France, par du Verdier, chap. Bordeaux.

(74) Histoire du Languedoc, par dom Vaissette, tom. 5, preuves, nomb. LXIV. Érection de deux colléges à Toulouse.

(75) Mémoires de Sully, chap. 5, Affaires domestiques. — Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, tom. 5. Lettre de Joyeuse à la reine-mère.

(76) Dans les Œuvres de Jean Caures, Paris, 1583, en regard du titre du premier chapitre, est le portrait gravé de Jean Caures, principal au collége d'Amiens; sa robe ou soutane est garnie d'une rangée de boutons fort serrée.

(77) *Statuta universitatis Parisiensis, anno* 1598 *De facultate artium, art.* 65. Vestemens des regens et escoliers.

(78) *Ibidem, ibidem.*

(79) Cabinet du roi de France, par Fromenteau, liv. 2, chap. Des académies.

(80) Recherches de Pasquier, liv. chap. 44, Plaidoyer de l'université de Paris contre les jésuites.

(81) Voyez la notes (84) relative à l'écolage.

(82) *Apologia pro senatus consulto adversus scholæ Lexoveæ paranomum.*

(83) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 22, Le recteur de l'université.

(84) Registres du parlement, arrêt relatif à l'université de Paris, 13 août 1575, art. 12.

(85) *Statuta universitatis Parisiensis*, *anno* 1598, *De facultate artium*, art. 32. Toiles et chandelles.

(86) *Ibidem*, *ibidem*, art. 23, Livres des écoliers.

(87) Les prix sont tirés d'un catalogue de Robert Étienne, imprimé en 1546, un vol. in-16; il a pour titre: *Libri in officina Roberti Stephani.*

(88) *Statuta universitatis Parisiensis*, *anno* 1598, *art.* 11.

(89) Pantagruel, liv. 2 chap. 18, Un clerc voulait arguer contre Pantagruel.

(90) *Appendix ad reformationem facultatis artium*, *anno* 1601, art. 10.

(91) *Hist. universitatis Paris.*, *Bulæo*, *anno* 1537, *cap. Reformatio rei papiraceæ.*

(92) *Statuta universitatis Parisiensis*, *anno* 1598, *art.* 79, 98.

(93) *Ibidem*, *ibidem.*

(94) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau. *Statuts du collége de Tours.*

(95) *Historia universitatis Parisiensis*, *anno* 1576.

(96) *De patronis universitatis à Bulæo*, *cap. De veris regentibus.*

(97) Mém. de Marolles, année 1607. — Le manuscrit, Les jésuites, déjà cité, dit aussi qu'ordinairement les classes en province commençaient par la cinquième.

(98) Les anciens colléges bâtis au XVIe siècle, tels que ceux de Paris, Clermont, Rodès, Toulouse, etc., avaient et ont encore au-dessus des portes des classes une grande dalle en pierre noire portant écrit en grosses lettres : *Sexta Quinta. Humanitas. Rhetorica.*

(99) Voyez la note ci-dessus.

(100) *Apologia pro senatus consulto*, *adversus scholæ Lexoveæ paranomum.*

(101) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 2, chap. Collége des jésuites.

(102) Bigarrures de Desaccords, liv. 4, chap. 1er, Quelques traits utiles pour l'institution des enfans.

(103) *Apologia pro senatus consulto adversus scholæ Lexoeæ paranomum*, 1602, déjà cité.

(104) Histoire de l'universté de Paris et des 16 autres universités de France.

(105) Je possède un assez grand dossier de pièces concernant le collége d'Aubenas qui paraissent avoir été distraites de ses archives. Il y a entre autres une copie des lettres-patentes de Henri IV du mois de septembre 1603 relatives au rétablissement des jésuites, où sont nommés leurs vingt colléges français.

(106) Mon libraire et mon ami M. Cotelle m'a communiqué un manuscrit de la fin du XVIe siècle, intitulé Jésuites ; au fo 15 on lit : « *Collegia* 249. «

(107) Dans le même manuscrit, même feuillet. « *Socii denique omnes hoc* « *tempore supra undecime millia in Europa, Asia et America.* » L'évaluation de six à sept mille maîtres sur onze mille jésuites est la plus vraisemblable.

(108) *Ibidem.* « *In Gallia provenciæ tres. provinciæ Franciæ Parisiis.* »

(109) *Ibidem.* « Fo 16. Il y a trois sortes de colléges... La première est des « grands colléges où l'on fait profession de la théologie, de la probatique, des

« décisions des cas de conscience... de la philosophie, des trois cours de langue « hébraïque, grecque, latine, et des lettres humaines à cinq et six classes. »

(110) Arrêt du conseil du 27 septembre 1524 : Entre les syndics de l'univer- « sité de la ville de Tournon de la compagnie de Jésus et les syndics des uni- « versités de Toulouse, Valence et Cahors... Le dispositif porte : «... Vu la « copie des bulles du pape Jules IV, portant création de ladicte université de « Tournon... Donné Rome en 1552... Lesdits syndics de l'universtié de Tour- « non, demandeurs en cassation d'arrest du parlement de Toulouse, par « lequel défenses leur sont faictes de prendre le nom et qualité d'université et « de ballier dégréez en aucune faculté... » Le *vidimus* de ce dispositif rapporte les longs débats qui duraient depuis quarante ans.

(111) Voyez la note ci-dessus.

(112) Histoire de France, par Hénault, année 1594.

(113) Les jésuites furent rappelés en 1603, *ibidem.*

(114) «... Et doivent estre entretenues pour le moins trente personnes, d'au- « tant que pour le vivre et le vestement d'un chacun il ne peut être à moins « de soixante escus. » F° 16 du manuscrit intitulé Jésuites, déjà cité.

(115) *Apologia pro senatus consulto, adversus scholæ Lexoveæ paranomum.*

(116) *Ibidem.*

(117) *Statuta universitatis Parisiensis, anni* 1598, *art.* 67.

(118) Œuvres de Jean de Caures, liv. 7, ch. 55, Que tous les écoliers doivent demeurer en un collége.

(119) Recherches de Pasquier, liv. 9, chap. 17, Autre plan de l'université.

(120) *Ibidem, ibidem.*

(121) *Ibidem, ibidem.*

(122) Registres du parlement, arrêt du 20 décembre 1537 où l'on voit qu'un président d'une des chambres des enquestes était principal de collége.

(123) Colloques de Mathurin Cordier, colloque 48, Columbier, Simon.

(124) *Ibidem, ibidem.*

(125) *Ibidem, ibidem.*

(126) « Vénérable et scientifique personne maistre Robert Liot, docteur- « régent en la faculté de théologie en l'université de Paris, reconnaît avoir « eu et receu de monsieur, etc., à Paris, le 10 avril 1573. » C'est une quittance de rente constituée; j'en ai l'original.

(127) *Erasmi colloquia, monita pædagogica.*

(128) *De civilitate morum puerilium ab Erasmo, cap. De conviviis, cap. De lusu, cap. De cubiculo.*

(129) Antiquités de Paris, par Dubreul, l. 2, ch. Collége de Montagu, statut 11.

(130) Ce vieux édifice subsiste encore.

(131) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 2, chap. Collége de Montagu.

(132) *Ibidem, ibidem.*

(133) *Ibidem, ibidem.*

(134) Histoire de Francion, par Moulinet-Duparc, liv. 4, Balet des écoliers.

(135) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv, 2, chp. Collége de Montagu.

(136) *Hist. universitatis Parisiensis a Bulæo, anno* 1534, *cap. Aarticuli pro scholastica reparatione.*

(137) Voyez les Rudimens de ce temps, notamment le *Despautere* et le Petit Behourt, par Jean Behourt, régent du collége des Bons-Enfans à Rouen; ce rudiment avait une aussi grande vogue que le *Despautere.*

(138) Registres du parlement, arrêt du 30 décembre 1621, qui ordonne aux femmes et aux filles de vider les colléges.

(139) Martyrologe ou mémoire des fondations de Saint-Séverin, Paris, Leprest, 1678, chap. Office du dimanche.

(140) « Je Ulrich Buld, escholier de la ligne des dix droictures, estudiant » aux estudes de ceste ville, confesse avoir reçu de maistre Pierre Chomel, trésorier général des ligues de Suisse et Grisons la somme de cinquante livres » pour un quartier de la pension qu'il plaist à Sa Majesté me donner pour subvenir à mon entretennement aus dictes estudes... A Paris, le 1er août 1610 » J'ai cette quittance.

(141) Registres du parlement, 25 mai 1557, ordonnance du roi... « Enjoint » ledit seigneur à tous estudians estrangers des pays de ses ennemis de sortir » de ce royaume quinze jours après la publication, sur peine d'astre déclarés » prisonniers de bonne guerre. »

(142) « Gillette de Corby, nourrice de madame sœur du roi, confesse avoir » eu et receu la somme de deux cens livres tournois pour la pension et entretennement aux escolles, de Jehan et Anthoine-le-Bel, ses enfans, durant » l'année 1563... à Paris, le 10 janvier 1563.» J'ai l'original de cette quittance.

(143) Arrêts de Laroche-Flavin, l. 1, tit. 24, Colléges, arrêt du 8 mars 1575.

(154) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, preuves, nombre LXIV, Érection de deux colléges à Toulouse.

(145) Cet édifice du XVIe siècle, soutenu par des portiques dont sa grande cour était entourée, subsistait à l'époque de la révolution.

(146) Pantagruel, liv. 3, chap. 30. Comment Hippothadée, etc.

(147) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, preuves, année 1553, nombre XXIV, et année 1589, nombre XXXVII.

(148) *De scholasticorum privilegiis, auctore Rebuffo*, LXXI *privil.*

(159) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, preuves, nombre LXIV, Érection de deux colléges à Toulouse.

(150) *Statuta universitatis Parisiensis, anno* 1598, *art.* 37, 38, 39, 40, Cours de philosophie.

(151) Advertissemens sur la réforme de l'université de Paris, par Ramus, 1562.

(152) Recherches de la France, par Pasquier, liv. 9, chap. 20, Abus en la promotion des professeurs du roi.

(153) La révolution a renversé les anciens et antiques pupitres de philosophie. Les personnes qui les ont vus se souviennent qu'ils avaient la forme d'un large banc à pupitre élevé de quatre pieds où l'on montait par une ou deux marches, et qu'ils étaient placés devant la chaire du professeur encore plus élevée.

(154) Je possède un recueil de Thèses originales de plusieurs colléges de France et d'autres parties de l'Europe ; elles sont de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, format in-4°. Il y en a une entre autres du collége de La Rochelle, année 1607, intitulée *Theses logicæ*, et une de Saumur, année 1600, intitulée *Theses ex omnibus philosophiæ partibus*. On y trouve les mathématiques, la physique, la métaphysique, et autres matières disposées par tables.

(155) Les différentes thèses de ce recueil sont dédiées à des magistrats, à des docteurs, à des régens, et même à des écoliers *nobles et savans étudians*.

(156) Voyez à la station XVII, *Le Parisien de Montpellier*, la note (42).

(157) Dans le midi de la France et notamment à Toulouse on appelait *juge-mage* les lieutenans généraux des séneschaux ou baillis, et les présidens de présidial. Cette dénomination existait déjà au XIVe siècle sous le nom de *judex major*; elle s'est conservée jusqu'à la révolution.

(158) Les Toulousains se souviennent encore de leur ancienne chanson :

« Lou capitani de la bosocho
» Que n'o pas un hardit en pocho. »

(159) C'était un ancien usage dans les écoles, notamment dans celle de droit. A vingt-cinq ans on était gradué sur examen sans suivre les cours.

(160) Colloque de Mathurin Cordier, colloque 5, Claude Durand.

(161) Manière de nourrir à bon marché les escoliers pauvres, par Sylvius.

(162) Ordonnances des états de Blois, mai 1579, tit. Université, art. 74.

(163) Advertissemens sur la réformation de l'Université, 1562, par Ramus.

(164) *Ibidem.*

(165) Antiquités bordelaises, par Bernadau, chap. 14.

(166) *Historia universitatis Parisiensis*, *anno* 1538, Ordonnance du roi relative à la nomination des gradués de l'Université, 8 mai 1538.

(167) Recueil de Proverbes.

(168) Hist. de Paris, par Félibien, liv. 19, ch. 60, Fondation du Collége royal.

(169) *Ibidem*, *ibidem.*

(170) *Ibidem*, *ibidem.*

(171) *Ibidem*, liv. 22, chap. 8, Ord. au sujet des chaires du Collége royal.

(172) *Hist. universisatis Parisiensis*, *anno* 1517, *cap. Collegium trilinguæ*, *et anno* 1529, *cap. Collegium regium.*

(173) Histoire de Paris, par Félibien, liv. 19, chap. 60, Collége royal.

(174) « Je confesse et reconnais avoir reçeu la somme de deux cens livres » pour la pension qu'il plaît à Sa Majesté de me donner pendant les quartiers » de janvier et avril mil six cens douze, tesmoing mon seing manuel y mis, » le dernier jour de may mil six cens douze, Jean Passerat. » L'original de cette quittance est entre les mains de M. Campenon, de l'Académie française, qui a bien voulu m'en donner communication.

(175) Registres du parlement, année 1534, arrêt du 9 janvier.

(176) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, liv. 19, chap. 60, Collége royal. Lettres de François Ier, mars 1545.

LES HABITS DES FRANÇAIS, Station XXXI.

(1) Voyez la note (28) de la station XXXIII, *La civilité.*

(2) *Ibidem*, notes (38) et (39).

(3) Traité de la police, par Delamarre, liv. 3, tit. 1er, chap. 4.

(4) Ordonnance du 15 février 1573 relative aux vêtemens, art. 5 et 6; autre ordonnance de juillet 1549 relative aussi aux vêtemens, art 5.

(5) Histoire de Francion, liv. 10, chap. Des bottes.

(6) *Ibidem*, *ibidem.*

(7) *Ibidem*, *ibidem.*

(8) Anciens statuts des chapitres; Les archidiacres ont porté la soutane de cette couleur jusqu'à la révolution.

(9) Satires de Courval, satire 5; satire faisant suite, satire 11, Le gentilhomme

(10) Hommes illustres francais de Brantôme, chap. La roche du Maine.

(11) Voyez les notes (113), (114) de la station XXXII, *Les paysans français.*

(12) Satires faisant suite à celles de Courval, satire 10, L'ignorant.

(13) Ordonnance de juillet 1549 relative aux vêtemens, art. 5.

(14) Ordonnance du 24 mars 1583 relative aux parures, art. 5.
(15) Discours de Lanoue, discours 8, La pauvreté de la noblesse de France.
(16) Registres du parlement, arrêt du 19 juillet 1623, qui défend aux nobles de faire porter leurs épées par les laquais.
(17) Ordonnance du 22 avril 1564 relative à la réformation des habits, art. 6.
(18) Gargantua, liv. 1, chap. 13, Comment Grand Gousier cogneut l'esprit de Gargantua.
(19) Pentagruel, liv. 2, ch. 33, Comment Pentagruel feut malade.
(20) Gargantua, chap. 13, cité à l'avant-dernière note.
(21) Satires de Courval, satire 2, La suite des exercices du temps.
(22) Voyez à la station XXIX, *Le bourgeois de Rodès*, la note (58).
(23) Bigarrures de Des Accords, chap. 8, Des antistrophes.
(24) Dictionnaire de Nicot, au mot *Chaperon*.
(25) *Ibidem*.
(26) Traité de la noblesse, par Thiériat.
(27) Ord. du 24 mars 1583 relative à la réformation des parures, art. 3.
(28) *Ibidem*, art. 8.
(29) *Ibidem*, art. 3.
(30) *Ibidem*, art. 9.
(31) *Ibidem*, art. 11.
(32) *Ibidem*, art. 8.

LES PAYSANS FRANÇAIS, Station XXXII.

(1) J'ai à citer mieux que des voyages en Espagne, mon ami M. le maréchal de camps Béteille et mon ami M. l'intendant militaire Vergne, qui ont parcouru ce pays dans tous les sens, m'ont dit qu'il n'y avait que des villes, des bourgs ou des fermes isolées ayant l'aspect de longues granges.

(2) Il en a été de nos villages comme de nos villes : la ville vieille au haut de la montagne, la ville nouvelle au bas. La plus grande partie de nos villages bâtis dans les plaines, datent de la cessation des guerres féodales.

(3) Voyez la note (1) de cette station.

(4) Anciens cadastres des provinces.

(5) J'ai vu dans les campagnes de presque toutes nos provinces un assez grand nombre de ces grands vieux bâtimens formant les quatre côtés d'une spacieuse cour carrée dont plusieurs familles se partageaient la propriété et l'habitation. Ces maisons-hameaux, si l'on peut parler ainsi, étaient faites à l'imitation des grandes cours des villes. Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XVI, *L'artiste*, la note (133).

(6) Voyez la note (1) de cette station.

(7) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 1er, chap. 5, Des bâtimens.

(8) Parmi celles de la province où je suis né, le Rouërgue, pays de petite culture, je me contenterai de citer celle d'Aubignac de l'ancienne domerie d'Aubrac, celle de Cornus ayant appartenu de même à l'église. Dans les autres provinces il y en avait d'aussi considérables et en bien plus grand nombre.

(9) Théâtre d'agriculture de Serres, l. 1, ch. 1, Des terres, et liv. 2, ch. 3.

(10) Traité d'agriculture, par Bernard Palissy.

(11) Maison rustique de Liébaut, liv. 5.

(12) Ces marres à faire pourrir les pailles ont toujours infecté les campagnes.

(13) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 2, chap. 11.

(14) Nouvelle agricult., par Quiquerant, l. 1, ch. 15, Fertilité de la Camargue.

(15) Maison rustique de Liébaut, liv. 5, chap. 11, 12 et 13.

(16) *Ibidem*, liv. 5, chap. 17.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) Contes d'Eutrapel, conte *Un apothicaire d'Angers*.

(19) *Campegius de re cibaria, lib. 5, cap. 18, De milio.*

(20) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium, cap. 1, art. De fertilitate terræ*, etc.

(21) Histoire de Sainte Radegonde, par le père Joseph Du Monteil, Rodez, 1627, liv. 3, et Eclaircissemens apologétiques.

(22) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 6, chap. 7.

(23) Traités d'agriculture de ce temps.

(24) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium, cap. 1, art. De terra*, etc.

(25) Leçons de La Nauche, liv. 4, chap. 7, Bled gardé dans les greniers.

(26) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium, cap. 1, art. Terra.* Il en est de même aujourd'hui; il n'y avait pas, il n'y a pas de prés en Espagne.

(27) Maison rustique de Liébaut, liv. 3, chap. 4. Théâtre de Serres, liv. 4. chap. 6.

(28) Traités d'agriculture de ces temps, *Fauchaison.*

(29) *Ibidem*, *ibidem.*

(30) *Ibidem*, *ibidem.*

(31) Ce mot ne se trouve ni dans les anciens ni dans les nouveaux dictionnaires espagnols.

(32) Cette forme de meules est ancienne sinon antique, car les anciens agronomes, notamment Liger, liv. 3. chap. 12, Des prez, en fait mention.

(33) Voyez aux notes sur l'agriculture du XIVe et du XVe siècle, la taille des vignes.

(34) Nouvelle agriculture de Quiquerant, liv. 2, chap. 30, Vin d'Arles.

(35) Je tiens ce fait de M. le général Béteille. Il est bien certain qu'il en était de même au XVIe siècle.

(36) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire 11, *Le cultivateur*, les notes (30), (31) et (32).

(37) Maison rustique de Liébaut, livre 6, chap. 21. Essai des merveilles de la nature, par René François, chap. 37, Le vin.

(38) Cosmog. de Thevet, livre 13, ch. 1, De l'Espagne, art. Vin d'Espagne.

(39) Traité du jardinage, par Boyceau, éditeur du manuscrit de La Barauderie, son oncle, jardinier de Henri IV, livre 3, chap. 16, Des espaliers.

(40) Epitome de la maison rustique, par Mizauld; Traité de la culture des arbres, chap. 10, Artifice d'enter.

(41) *Ibidem*, Traité de la culture des jardins, ch. 14, Du pommier, ch. 15 Manière de cultiver l'oranger, le citronnier, etc.

(42) Hist. des provinces, et notamment Hist. de Bayeux, par Pluquet, ch. 60, Du cidre.

(43) Hist. du Languedoc, du Rouergue, de l'Auvergne, du Limousin, Agriculture.

(44) *Ibidem*, *ibidem.*

(45) Voyez dans le Recueil des lois, par Fontanon, livre 2, titre 6, Eaux et forêts; les ordonnances du XVIe siècle sur l'administration des bois.

(46) Telle est encore l'étendue de cette forêt.

(47) Des bastimens de France, par Du Cerceau, ch. Chasteau de Montargis.

(48) Cosmographie de Belleforêt, chap. Du pays, bailliage et duché d'Orléans. Voyage de France, par Du Verdier, ch. Beausse, art. Forêt d'Orléans.

(49) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium*, *cap.* 1, *art.* 4, *De animalibus.*

(50) Théâtre d'agriculture de Serres, chap. de la basse-cour,

(51) Maison rustique de Liébaut, chapitre relatif aux oiseaux nourris dans les châteaux.

(52) Remontrances sur l'agriculture, par Belon.

(53) Des origines de la langue française, par Ménage, au mot *Poules d'Inde.* — Journal de Henri IV, année 1603, samedi 16 août.

(54) Théâtre d'agriculture de Serres, chap. De la laiterie.

(55) *Ibidem.*

(56) *Campegius de re cibaria*, *lib.* 12, *cap.* 4, *Differentia carnis.*

(57) Maison rustique de Liébaut, et Théâtre de Serres, à l'art. Du cheval.

(58) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium*, cap. 1er, art. 4.

(59) Voyez l'avant-dernière note.

(60) Maison rustique de Liébaut, et Théâtre de Serres, à l'art. Du mulet.

(61) *Ibidem*, à l'art. de l'âne.

(62) Traité de la navigation et des voyages, Paris; 1629, in-12, § XI.

(63) Je tiens de M. le général Béteille qu'il y a en Espagne de ces grands troupeaux de bœufs, et il me paraît bien certain qu'au XVI siècle il devait y en avoir d'aussi nombreux et sans doute de plus nombreux.

(64) Chopin, priviléges des rustiques, livre 2, chap. 1er.

(65) Chasse du loup, par Clamorgan, Rouen, 1598, texte et figures.

(66) *Civitates orbis terrarum de Braun*, *lib.* 1, *Astir, vulgo Ecya*, texte et figures.

(67) Journal de Henri IV, année 1595, samedi 12 août.

(68) Trésor d'histoires, par Goulart, ch. Ville ruinée après cruel traitement fait à ses habitans.

(69) Histoire des grands officiers de la couronne, par le Père Anselme, ch. Grand Louvetier de France.

(70) Traité de la police, par Delamare, livre 5, titre 23, ch. 3, De la chasse.

(71) Ordonnances relatives aux eaux et forêts rendues au XVIe siècle, déjà citées.

(72) Opuscules de Loysel, ch. Remontrances à M. Dumesnil sur les magasins de bleds. Essais sur les monnoies, par Dupré de Saint-Maur, année 1601.

(73) Le prévost de l'hostel, par Miraulmont, ch. Taxe des vivres en 1556.

(74) Essai sur les monnoies, déjà cité, année 1577.

(75) Le Miroir des Français, par De Montaud, 1582, ch. Taux des vivres.

(76) Journal de Henri III, année 1589, 14 mars.

(77) Maison rustique de Liébaut, livre 5, chap. 3.

(78) Par évaluation relative au prix de la vache.

(79) Leçons de La Nauche, livre 3, chap. 35, Réponse de Caton, etc.

(80) Essai sur les monnoies, déjà cité, année 1600.

(81) Miroir des Français, par De Montaud, chap. Taux des vivres.

(82) Ordonnance du 4 février 1567 relative à la police générale du royaume, chap. Police pour la volaille.

(83) *Ibidem*, *ibidem.*

(84) Miroir des Français, par De Montaud, chap. Taux des vivres.

(85) Essai sur les monnoies, déjà cité, année 1600.

(86) Cabinet du roi de France, livre 3, chap. Appréciation des denrées.
(87) Essai sur les monnoies, déjà cité, année 1601.
(88) Ant. de Paris, par Sauval, *Comptes de la prévosté de Paris*, année 1573.
(89) Essai sur les monnoies, déjà cité, année 1583.
(90) *Ibidem*, *ibidem*.
(91) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police générale, ch. Police pour le foin.
(92) Réglement du prévôt de Paris, 17 octobre 1601.
(93) *Ibidem*, *ibidem*.
(94) *Ibidem*, *ibidem*.
(95) *Ibidem*, *ibidem*.
(96) *Ibidem*, *ibidem*.
(97) *Ibidem*, *ibidem*.
(98) Voyages de Montaigne, *Description de la Toscane*.
(99) *Perroniana*, *verbo* Paysans.
(100) *Symbola aureæ mensæ duodecim nationum*, Francfort, 1617, *lib.* 10.
(101) Histoire du gouvernement de Suède.
(102) *Campegius de re cibaria*, *lib.* 5, *cap.* 20, *De bromo sive avena*.
(103) Lettres de Mad. de Sévigné.— Soulèvement des paysans de Bretagne.
(104) *Campegius de re cibaria*, *lib.* 11, *cap.* 25, *De castaneis*. OEuvres de Rabelais, *Pentagruel*, chap. 6, Comment Pentagruel rencontra ung Limousin.
(105) *Scaligeriana*, *verbo* Bordeaux.
(106) Théâtre d'agriculture de Serres, livre 8, chap. De la chèvre.
(107) Telle est encore la manière de vivre des habitans.
(108) Histoire de Henri IV, par Péréfixe, Jeunesse de ce prince.
(109) Voyez à la station XXIX, *Le bourgeois de Rodès*, la note (26).
(110) *Ibidem*.
(111) Dans l'inventaire des titres du domaine de Châteaurour, manuscrit du XVIIIe siècle, 2 vol. in-fol. que je possède, on lit au 2e vol., Division des titres de la seigneurie du bourg de Déols, dépendant de l'ancienne abbaye de ce nom, sécularisée, ch. Inventaire des titres du sac *métairies*. « ... La seizième » liasse est la grosse d'un arrentement fait par le célérier de Déols à vingt-neuf » ans à Gilles Jardat et François Blondeau, laboureur, pour trois muys, neuf » setiers de bled... six fromages, six chappons, un porc et trois oysons... à la » charge de payer douze boisseaux rez, avoine et un chappon... dus au sous- » aumônier de ladite abbaye, de la métairie de Grange-Roux, dépendante du » dit office size au dit lieu paroisse de Sainte-Marie-la-Petite, en date du 22 » décembre 1584, signé Sallé, notaire, au pied duquel est la déclaration des » héritages dépendans de la dite métairie, premier le Cheuzal où sont les bâ- » timens, cours, jardins... chenevières... champs... prez... » La nomenclature tient trois grandes pages de pareils arrentemens. Je pourrais citer de ce manuscrit plusieurs autres arrentemens, accensemens ou baux à ferme à long terme faits au XVIe siècle.
(112) Articles proposés à l'assemblée tenue à Saint Germain-en-Laye, au mois de nov. 1583, chap. Police générale, art. 14. Ord. de Fontanon, appendix.
(113) Réglement du prévôt de Paris du 17 octobre 1601.
(114) *Ibidem*.
(115) Journal de Henri IV, année 1594, lundi 15 septembre, samedi 24 septembre, dimanche 6 novembre.
(116) Voyez la note (113) de cette station.
(117) Histoire de Henri IV.

LA CIVILITÉ FRANÇAISE, Station XXXIII.

(1) Lettres de Pasquier, livre 10, lettre 11 à Coignet, seigneur de Congy.

(2) *Ibidem*, l'Ile des hermaphrodites, ch. Ce qui concerne l'entregent.

(3) Contes d'Eutrapel, conte *Débats et accords*. Dict. de Richelet, éd. de 1680, au mot *Bonneter*. — Journal de Henri IV, année 1595, dim. 15 janv.

(4) Orchésographie d'Arbeau, chap. Mém. des mouvemens pour les basses danses.

(5) Les gens âgés peuvent se souvenir qu'avant la révolution le bourreau avait un habit bleu avec des boutons d'étain. Dans certaines villes il portait sur le dos une échelle et une potence brodées.

(6) Ils peuvent se souvenir aussi qu'avant la révolution le bourreau disait à ceux qu'il rencontrait dans les chemins : *Dieu vous garde de mes mains*.

(7) Ils peuvent encore se souvenir qu'avant la révolution le bourreau disait au patient en lui passant la corde au cou : *Le roi te salue*.

(8) Arrêts de La Roche-Flavin, ch. 20, De la chasse, arrêt du 28 juin 1611.

(9) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Saisie féodale*.

(10) Journal du maréchal de Bassompierre, année 1607, *Projet de mariage avec la fille du connétable*. — Memoires de Sully, ch. 15, Affaires domestiques.

(11) Histoire de Francion, livre 10, chap. Du charlatan.

(12) Mémoires de Sully, chap. 7 et 17.

(13) Contes d'Eutrapel, conte *Eutrapel et un vielleur*.

(14) *Ibidem*, *ibidem*.

(15) Mémoires, romans, livres du temps.

(16) *Ibidem*.

(17) Contes d'Eutrapel, Conte *du gentilhomme qui fit un tour au marchand*.

(18) Mémoires du temps (XVIIe siècle), réception faite par la reine Christine de Suède aux dames de la cour.

(19) Tous les mémoires, tous les romans, tous les livres de ce temps.

(20) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Avant-nom*.

(21) Contes d'Eutrapel, Conte *du gentilhomme qui fit un tour au marchand*.

(22) Voyez dans la station XLI, *Les pédescaux de Metz*, la note (61).

(23) *Ibidem*; voyez aussi l'avant-dernière note de cette station.

(24) Contes d'Eutrapel, Conte *du gentilhomme qui fit un tour au marchand*.

(25) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XV, *L'hôtellier*, la note (109).

(26) Journal de Henri IV, année 1594, samedi 27 août.

(27) Contes d'Eutrapel, Conte *Tel refuse qui muse*.

(28) *Ibidem*, Conte *du gentilhomme qui fit un tour au marchand*.

(29) Quelquefois les prêtres étaient qualifiés de *maîtres*, mais le plus souvent de *messires*. C'est dans tous les actes manuscrits, dans tous les livres.

(30) Histoire de la prise d'Auxerre, par Lebeuf, pièces justificatives, lettre de l'évêque d'Auxerre, au gardien des cordeliers de Paris.

(31) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Avant-nom*.

(32) Heptameron de la reine de Navarre, prologue.

(33) Supplément au Journal de Henri IV, année 1607, mardi 6 février.

(34) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Avant-nom*.

(35) Lettres de la révérende mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse du Port-Royal, lettre 1re à la mère du Chantal, et autres lettres.

(36) *Ibidem.*

(37) Voyez aux notes de la station XLVIII, *Les calculs de Chartres*, les quittances données par les sœurs abbesses, les humbles sœurs abbesses.

(38) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Avant-nom.*

(39) *Ibidem*, *ibidem.*

(40) *Ibidem*, *ibidem.*

(41) *Ibidem*, *ibidem.*

(42) *Ibidem*, *ibidem.*

(43) Encore on dit dans le midi *done jeune* et on le dira sans doute long-temps.

(44) Trésor des antiquités gauloises, par Borel, au mot *Escarbillat.*

(45) Encore on dit et on dira long-temps dans le midi *escarabillade.*

(46) Journal de Henri IV, année 1594, lundi 28 mars.

(47) Dans le factum du duc de Guise déjà cité, se trouve plusieurs comptes des fournitures faites par la dame Rose, marchande.

(48) Journal de Henri IV, année 1594, 22 mars. — Année 1610, 15 juin.

(49) Contes d'Eutrapel, Conte *Les bonnes mines durent quelque peu.*

(50) Journal de Henri IV, année 1594, dimanche 19 juin.

(51) Mémoires de la Ligue, conspiration contre le duc d'Épernon, année 1588.

(52) Histoire ecclésiastique des églises réformées, par Théodore de Bèze, *passim*, aux divers endroits où Bèze mentionne le duc de Montmorenci, le duc de Guise, Calvin et où il se mentionne lui-même.

(53) Recherches de la France, par Pasquier, liv. 8, ch. 4, Du *tu* et du *vous.*

(54) Voyez les préfaces des livres de ces temps.

(55) Mélnages historiques et matières paradoxales par Pierre de Saint-Julien, chap. Paradoxe de ceux qui disent toy à Dieu ou au roy.

(56) Le grand Cuysinier de toutes cuysines, très utile et profitable, Paris, Jean Bonfonds, un vol. in-18, chap. 1er, Brouet, civet, etc.

(57) Recherches de Pasquier, liv. 8, ch. 37, Ferté, Parage et autres dictons.

(58) La Cabale des réformés, impr. en 1600.

(59) Histoire de Francion, liv. 4 chap. De la tragédie du collége.

(60) Recueil des proverbes.

(61) Mémoires et romans du temps.

(62) Traité de civilité puérile, par Saliat, Paris, Simon Colines, ch. Des visites.

(63) Voyez aux notes de la station LXVII, *Les ateliers français*, la note (139) et les notes suivantes.

(64) Mémoires de la Ligue, année 1588, conspiration contre le duc d'Épernon. — Mémoires de la reine de Navarre.

(65) Voyez aux notes de la station LXVII, *Les ateliers français*, la note (147).

(66) « Le 20 novembre 1601, a été fait rapport du procès criminel... de Fran-« çois de Nagu, sieur de Varrennes, chevalier de la cour... a été mis en déli-« bération s'il seroit ouï sur la sellette... » Registre du conseil secret du parlement de Dijon, manuscrit déjà cité.

N. B. On a omis d'indiquer par un signe de note sur le mot *Conciergerie* la note suivante : Arrêts de Papon, liv. 24, Des peines, arrêt du mardi 3 septembre 1566, arrêt 19.

(67) Contes d'Eutrapel, Conte *L'accord entre deux gentilshommes.*

(68) Il faut avoir dans Érasme *De reverentiâ juventutis*, et avant le temps de Érasme dans les Sermons de Menot qui dit : *Filii loquebantur, le bonnet à la main*, et avant ce temps de Menot dans les vieilles ordonnances des XIIIe

et XIVe siècles qui portent qu'il est permis à un homme notable, *compescere manu*, les gens du petit peuple, la distance des échelons que formaient ou l'âge ou la dignité dans le système social de la nation.

(69) Prologue de l'Heptameron de la reine de Navarre.

(70) Notes de Graverol sur les arrêts de La Roche-Flavin, l. 2, tit. 5, Injures.

(71) Journal de Henri IV, année 1594, mardi 22 mars. — Supplément au Journal de Henri IV année, 1607, mardi 6 février.

(72) Voyez les comédies de ce temps.

(73) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Félonie.*

(74) *Ibidem*, au mot *Démenti.*

(75) Ancienne forme de civilité qui s'est perpétuée jusqu'à nous.

(76) Traité de civilité puérile déjà cité.

(77) « Le 14 avril 1572... fut parlé par l'avocat général... que le 13 dudit « mois les jurats fondateurs d'une procession aux Augustins voulaient précé« der le sieur Allennes, président, et quelques conseillers de la cour... dans « la rue du Loup vis-à-vis la maison de messire Charles de Malvin, conseil« ler... Moucy et Lestonnac, jurats, et Pichon, clerc de la maison commune, « seraient sortis pour se mettre au plus près de la procession... lesdits Pichon « décrétés de prise de corps et les deux jurats d'ajournement personnel... » Registres du parlement de Bordeaux déjà cités. Les registres de tous les parlemens, de toutes juridictions sont remplis de procès-verbaux et de procédures relatifs à la dispute du pas.

(78) Histoire de Bretagne, par dom Morice, réglement du duc de Bretagne fait à Châteaubriant le 28 mars 1454.

(79) Les Oracles divertissans, déjà cités.

(80) Traité de civilité puérile déjà cité, chap. De l'église.

(81) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Saisies féodales.*

(82) Traité de civilité, dédié au duc de Chevuerse, 6e édition, Paris, Josret, 1682, chap. 9, De ce que l'on doit faire dans l'église.

(83) Tous les anciens contrats de mariage des nobles ou des bourgeois sont ainsi formulés. Voyez les preuves des généalogies manuscrites ou imprimées.

(84) Voyez la note ci-dessus.

(85) L'Ile des hermaphrodites, chap. Lois militaires de cet état.

(86) Contes d'Eutrapel, Conte *d'un fils qui trompa l'avarice de son père.*

(87) Les Bigarrures de Des Accords, ch. 6, Des équivoques et entends-trois.

(88) Romans de la fin du XVIe siècle, fêtes, banquets. L'usage des santés et de leur cérémonial s'était minutieusement conservé jusqu'à la fin du règne de Louis XV; les hommes âgés l'attestent.

(89) Aventures de Fœneste, liv. 4, chap. 2, Du Pont de Cé, et de le mode.

(90) Economie politique, par Montchrétien, chap. Du commerce.

(91) L'Ile des hermaphrodites, chap. Lois militaires.

(92) *Ibidem*, *ibidem.*

(93) Contes d'Eutrapel, Conte *Les bonnes mines durent quelque peu.*

(94) Orchésographie de Thoinot-Arbeau, dial. 1 entre Capriol et Arbeau.

(95) *Ibidem*, chap. Des gavottes.

(96) Martial d'Auvergne, arrêts d'amour.

(97) *Ibidem.*

(98) Bigarrures de Des Accords, chap. De équivoques et entends-trois.

(99) Factum du duc de Guise, déjà cité, compte entre le duc et son trésorier, Pièces comptables.

(100) *Ibidem.* Voyez aussi la note (12) de la station xxvi, *Le maire de Rabastens.*

(102) Bigarrures de Des Accords, chap. Des équivoques et entends-trois.

(102) Lettres de Villeroi, de Noailles, et notamment les lettres insérées dans le recueil des mémoires de Bouillerot, Paris, 1626.

(103) Voyez la note ci-dessus.

(104) OEuvres de Rabelais, *Pantagruel*, liv. 4, chap. 4.

(105) Mémoires de Sully, chap. 77, Diverses lettres d'affaires de finances et domestiques.

(106) Mélanges historiques de Camusat, chap. Lettres.

(107) *Ibidem*, *ibidem.*

(108) Factum du duc de Guise.

(109) J'ai un grand nombre de ces lettres ainsi tailladées pour recevoir une étroite lisière en parchemin dont les deux bouts étaient engagés dans la cire du sceau, et dont l'acte faisait mention par ces mots : *Scellé en double queue*, à la différence des actes scellés en simple queue, où une large lisière, non entièrement détachée du parchemin, était engagée dans la cire par l'extrémité opposée à celle tenant au parchemin.

(110) Telle est une lettre écrite sur parchemin, signée de la main de Charles VII, le 29 septembre, sans millésime, adresssée *à nos amez et féaux conseillers... et aux bourgeois habitans de ma ville de Lyon.* Je possède cette lettre.

(111) Telle est une autre lettre écrite sur papier, signée par Pierre de Loranty, le 10 may, sans autre forme de date, adressée *à monseigneur, monseigneur le président de Nicolay, à Paris.* Je possède aussi cette lettre dont l'écriture est de la fin du xvie siècle.

(112) L'Ile des hermaphrodites, chap. Des mœurs, lois, etc.

(113) Confession de Sancy, épître.

(114) Recueil de mémoires, par Bouillerot, chap. Instruction à M. de Sancy s'en allant en Suisse, année 1589.

LE CLERGÉ FRANÇAIS, Station xxxiv.

(1) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de François Ier.*

(2) *Ibidem*, *ibidem.*

(3) *Concordata inter papam Leonem decimum, et christianissimum regem Franciscum primum, Parisiis*, 13 *maii*, *anno* 1517, *De electione.*

(4) *Ibidem*, *ibidem.*

(5) *Gallia christiana*, évêques depuis l'année 1517 jusqu'à la fin du siècle.

(6) *Menoti Sermones.*

(7) Gloss. de Ducange, v° *Soutana.*— Dict. de La Martillière, v° *Soutanelle.*

(8) Les gravures des livres du temps représentent ce bonnet carré qui n'avait pas la forme des bonnets de prêtre d'aujourd'hui, mais qui était aplati et évasé. Je cite seulement la Cosmographie de Thevet, et les OEuvres de Jean de Caures.

(9) Voyez aux notes du xve siècle, hist. vii, *Le bourgeois*, les notes (207) et (208).

(10) Voyez l'avant-dernière note.

(11) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de François Ier.* — Ordonnance de Henri II, 27 juin 1551, relative à la religion chrétienne, art. 45.

(12) *Ibidem*, *ibidem*.

(13) Voyez dans l'Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, la réforme des moines au xvie siècle.

(14) Des Moines, par Camus, évêque du Bellay.

(15) Voyez les notes du *Vieux écolier* relatives aux langues savantes.

(16) Relation du siége de Paris par Henri IV; Abbaye de Montmartre. — Mémoires pour servir à l'histoire du Port-Royal et à la Vie de Marie Angélique, etc., par Duffossé, Fontaine et Lancelot, Utrecht, 1742, première relation, art. 48, État de cette maison sous madame d'Estrées. — Voyez aux notes de la station LXVII, *Les ateliers français*, la note (246).

(17) *Sermones Menoti*, *De monachis albis*, *De monachis nigris*.

(18) Journal de Henri IV, année 1610, dimanche 8 août.

(19) Voyez l'avant-dernière note.

(20) Journal de Henri III, année 1579, 8 juin et 19 août. — Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Du Gua*.

(21) « On demande que les benéfices interposés au profit des seigneurs et » des dames soient déclarés vacans. » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité, année 1576, 1er octobre. Remontrances très humbles au roi de France Henri III. — Journal de Henri III, année 1586, 10 janvier.

(22) Journal de Henri III, année 1578, vendredi 25 juillet.

(23) Ordonnance donnée aux états de Blois, mai 1579, art. 11.

(24) Reg. du parlement, arrêt du 18 avril 1596 sur les assemblées du clergé.

(25) *Ibidem*, arrêt du 13 déc. 1611 sur les interventions des agens du clergé.

(26) Histoire du concile de Trente.

(27) Voyez les Bibliographies du xvie siècle.

(28) *Ibidem*, *ibidem*.

LE COLLOQUE DE POISSY, Station XXXV.

(1) Cosmographie de Belleforêt, liv. 1er, ch. Lyonnois, Lyon, texte et grav.

(2) Monumens de la monarchie française, par Montfaucon, année 1561

(3) Histoire ecclésiastique de Fleury, continuation par Fabre, année 1561.

(4) *Gallia christiana*, diocèse de Paris, monastère de Poissy.

(5) Histoire de France, par Mezeray, année 1561.

(6) Recueil de plusieurs lettres concernant *Le colloque de Poissy*, imprimé dans le tome 1er des additions de Le Laboureur aux Mémoires de Castelnau.

LES DEUX ÉPOUX DE MACON, Station XXXIV.

(1) Voyez-en le plan figuratif dans l'atlas de Braun, *Civitates orbis terrarum*, liv. 4, nombre 4. La gravure est de 1580.

(2) Ordonnance du mois d'avril 1598, ordinairement appelée *édit de Nantes*.

(3) Histoire de France; je suis tenté d'écrire Histoire des batailles de la France, années 1587, 1589 et 1590.

(4) On sait que les religieuses perdaient leur nom de famille et prenaient celui d'un saint ou d'une sainte: Saint-Sébastien-Souffrant, Saint-Étienne-Mourant, Saint-Pierre-aux-Liens, Saint-Jerôme-au-Désert.

(5) Satires de Courval, satire 2e, Suite des exercices du temps.

(6) *Ibidem*, *ibidem*.

(7) Hist. eccl. des églises réformées au royaume de France, par Théod. de Bèze.

(8) Les saints Cantiques, mis en rimes françaises par Théodore de Bèze, 1608, pour Mathieu Berjon, à la suite desquels est imprimé un formulaire des prières d'administration et de sacremens, ch. De la manière de célébrer le mariage.

(9) Heptameron, nouvelle 2, Une dame de la cour se venge de son mari.

(10) OEuvres de Jamin, sec. de la chambre du roi, Patisson 1577. Le mysogame.

(11) Bibliothèque de la Croix du Maine, art. Estienne Dolet.

(12) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, liv. 37, année 1532.

(13) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, liv. 21, année 1562.

(14) *Ibidem*, *ibidem*.

(15) Reg. du parlement, arrêt du 23 déc. 1559, condamnation de Dubourg.

(16) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Mercuriale*.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) Nombreux écrits des calvinistes publiés après la Saint Barthélemy. — Nombreux écrits des catholiques, et notamment l'advertissement saint et chrestien sur le port des armes, par Charpentier, Paris, Nyvel, 1575, Projet d'édit.

(19) Recueil de choses mémorables advenues en France sous le régne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, Heden, 1603, Régne de Charles IX, année 1572 samedi, jour du massacre.

(20) L'Esprit de la ligue, par Anquetil, liv. 4, année 1572.

(21) Hist. de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch. 61, Venue de Maudelot à Lyon, etc.

(22) Recueil des choses mémorables sous Henri II, déjà cité, année 1572.

(23) Advertissement saint et chrestien touchant le port des armes, par Pierre Charpentier. Projet d'édit.

(24) Recueil des choses mémorables sous Henri II, etc., déjà cité, année 1572.

(25) Mémoires de Sully, chap. 6, Diverses affaires domestiques. — Histoire univerrelle de d'Aubigné, année 1572. — *Jacobi Augusti Thuani historiarum sui temporis pars prima*, *lib. anno* 1572.

(26) *Ibidem*, *ibidem*.

(27) Letres de L'Hôpital, Lettre au cardinal de Lorraine revenant d'un voyage d'Italie, écrite vers la fin du règne de Henri II.

(28) Journal de Henri III, année 1578, dimanche 27 avril.

(29) Histoire de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch. 64, Barricades de Lyon.

(30) Journal de Henri IV, année 1591, jeudi 6 juin.

(31) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 7, ch. 2, Daries, second consul.

(32) Les Mémoires de la ligue sous Henri III et Henri IV depuis l'an 1576 jusqu'à l'an 1598, Genève, 1602; mais la ligue avait commencé bien avant ce temps. Voyez dans le Journal de Henri III, le serment des associés de la ligue chrétienne dans la Champagne le 25 juin 1568; et l'association de Péronne, 1576.

(33) Articles accordés et jurés entre les confraires de la confrairie du Saint Nom de Jésus pour la manutention de la religion cath. Paris, Bichon, 1590.

(34) Voyez les épîtres dédicatoires des livres aux femmes illustres de ce temps.

(35) Journal de Henri III, année 1589, dimanche 8 janvier.

(36) Journal de Henri III, année 1589, 1er janvier.

(37) Journal de Henri III, et Journal de Henri IV. Voyez combien de fois

y sont mentionnés les prédicateurs boutefeu étrangers, Lincestre, Hamilton; et les prédicateurs boutefeu français, Rose, Boucher, le petit Feuillant.

(38) *Ibidem*.

(39) Journal de Henri IV, 1594 mardi 22 et jeudi 31 mars.

(40) Édit de Henri II, 27 juin 1551, relatif à la religion catholique, art. 33.

(41) Trésors d'histoires, par Goulart, chap. Ville ruinée, vengée de Dieu.

(42) *Ibidem*, chap. Famine mémorable.

(43) Ancienne place de Dijon.

(44) Mouvement d'armes, arquebuses... piques, représenté par figures, par Jacques Thérin, Amsterdam, 1608, chap. Maniement de la pique.

(45) Journal de Henri IV, année 1590, lundi 10 septembre.

(46) *Ibidem*, samedi 2 juin.

(47) *Ibidem*, dimanche 3 juin.

(48) Journal du palais, chap. Final du tom. 2, 23 mai 1554, Registre de l'église d'Amiens relatif à la permission donnée au cardinal de Créquy de porter la barbe comme bon lui semblerait.

(49) *Hydrographum spagyricum, lib. 2. cap. 14, De fonte qui in suburbio Clarimontis in Avernia reperitur.*

(50) Journal de Henri IV, année 1593, jeudi 25 février.

(51) La Confession de Sancy, chap. 1er, De l'autorité de l'église.

(52) Journal de Henri IV, année 1589, mardi 31 octobre.

(53) La vie, mœurs et déportemens de Henri Béarnois, roi de Navarre, 1589.

(54) Voyez dans cette station la note (36). Il est inutile de chercher à prouver que dans les colléges les supérieurs faisaient prêter aussi un serment aux écoliers; que ce serment, pour qu'il fût entendu de tous les plus petits écoliers, était en latin fort facile, fort plat.

(55) Cet ancien usage s'est encore conservé à Clermont.

(56) Trahison découverte des politiques de Rouen, Paris, 1589.

(57) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1563, chap. 106.

(58) Procès-verbal des premiers états de Blois, année 1577, séances des 8, 9, 14 janvier et 16 février.

(59) Satire Menippée, et Journal de Henri IV, année 1594.

(60) Satire Menippée.

(61) Procès-verbal des seconds états de Blois, année 1588, Discours de Henri III à la séance d'ouverture.

(62) Édit donné à Rouen au mois de juillet 1588, appelé *édit d'union*. — Déclaration sur cet édit datée des états de Blois, le mardi 18 octobre 1588.

(63) Journal de Henri III, dimanche 27 mars, année 1583. — Histoire véritable de la vie de Henri de Valois jadis roi de France, Paris, Michel, 1589. La récompense du tyran de la France, etc., Paris, Jovin, 1589.

(64) Recueil des choses mémorables advenues en France sous Henri II, déjà cité, année 1588.

(65) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1589 et suivantes.

(66) Journal de Henri III, année 1589, jeudi 26 janvier.

(67) *Ibidem*, 29 juillet.

(68) Histoire de Henri IV, par Péréfixe, année 1589.

(69) Recueil de choses mémorables advenues en France, déjà cité.

(70) Histoire générale de d'Aubigné, liv. 3, chap. 5, année 1562.

(71) Voyez l'avant dernière note.

(72) Voyez aux notes de la station XLI, *Le pédescaux de Metz*, la note (82).

(73) J'ai, dans un registre en parchemin écrit vers la fin du XVIe siècle, contenant divers actes, un inventaire intitulé : *Reliquaires, joyaulx et autre vaisseaux sacrez de l'eglise de Paris, vendus par messeigneurs de la dicte église, pour subvenir aux affaires du roy pour le payement de sa gendarmerie, levée contre les huguenots et rebelles à Sa Majesté en l'an* 1562 : « 1° fonte, 46 « marcs; 2° fonte, 7 marcs 7 onces; 3° fonte, 6 marcs 5 onces; 4° fonte, 368 « marcs 7 onces; 5° fonte, 337 marcs 5 onces, somme totale et générale de « tout ledit or et argent fondu, vingt-ung mille deux cens vingt-neuf livres « dix sols. » Une grande partie de cette argenterie était composée de tableaux d'argent ou d'or donnés au XVe siècle. — Voyez aussi les hommes illustres français de Brantôme, *Vie de l'amiral de Châtillon.* — Journal de Henri IV, 1590, samedi 26 juin. — Secret des finances, par Froumenteau, chap. Argenterie et reliques.

(74) Registres du parlement, année 1525, délibération du 17 mai relative à la fonte des cloches pour faire de l'artillerie.

(75) Le Secret des finances, par Froumenteau, 1580, chap. Estat final.

(76) Journal de Henri IV, année 1594, jeudi 23 juin.

(77) « Le cardinal de Lorraine... administrateur temporel de l'esvéché de « Metz... ordonne à tous les subgiets des terres dudit esvéché, de ne vivre « doresnavant que selon les commendemens de nostre dicte saincte esglise ca-« tholique... romaine... de ne dogmatiser... ou de se retirer et vendre les « biens... sinon voulons qu'ilz soient par vous... juges. maires, chassez, bannis « perpétuellement de nos dictes terres... à Joinville le XVI mai MVCLXXVI. » Livre des ordonnances de l'évéché de Metz, manuscrit in-4° de l'an 1602 que j'ai.

(78) Registres du parlement, lettres-patentes du roi du 7 septembre 1559 relatives au rasement des maisons où est profané l'usage du saint-sacrement.

(79) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 7, ch. 2, Dariers, second consul.

(80) *Remberti Dodonæi Mechliniensis stirpium historiæ*, Anvers, 1583, fig.

(81) *Historia stirpium a Fuschio*, Bâle, 1542, fig.

(82) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1563, chap. 106.

(83) Ce catéchisme est imp. à la suite des saints cantiques, 1608, déjà cités.

(84) Commentaires de Montluc, liv 5.

LA FAMILLE CHAMPENOISE, Station XXXVII.

(1) Le Théâtre français, par Bouguereau, *Du pays de Limosin.*

(2) Cosmographies de Thevet, de Belleforêt. Les états et empires, par Davity, chap. France, art. Languedoc.

(3) Histoire de France, par Piguerre, déjà cité, liv. 7, art. Des Albigeois.

(4) Histoire ecclésiastique, par Théodore de Bèze, liv. 1er.

(5) Histoire générale, de d'Aubigné, *Édit de Maile.*

(6) Histoire de Lyon, par Rubys, liv. 3, chap. 57, Troubles de l'an 1562.

(7) Commentaires de Monthuc, liv. 5.

(8) Voyez les deux notes précédentes.

(9) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire 1re, *Le pauvre*, la note (20).

(10) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze, liv. 1er.

(11) *Ibidem*, *ibidem.*

(12) Bibliothèque de la Croix du Maine, art. Jean Cauvin. — *Historia universitatis Parisiensis, a Bulæo, anno* 1509, *De Calvino.*

(13) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(14) Registres du parlement, arrêt du 27 février 1572, sur les colléges.

(15) L'expansion de la doctrine des calvinistes, favorisée par bien des causes, fut arrêtée par le spectacle de leurs dévastations et de leurs excès, plus par la crainte de leur esprit révolutionnaire et de leur but politique. Voyez les notes (17), (19), (22), (23) et (24) relatives à la *cause* et à l'esprit de la *cause*.

(16) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(17) Histoire de Henri IV, par Péréfixe.

(18) Journal de Henri III, année 1578, dimanche 27 avril.

(19) Lettres de Pasquier, liv. 5, lettre 7, à M. d'Ardivilliers.

(20) La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise, par François de l'Isle, Rheims, Martin, 1576.

(21) Tel était incontestablement l'esprit secret de la faction des Seize. — Dialogue du royaume auquel est discouru des vices et vertus des rois, de l'état de la monarchie et de la république, Paris, Millot, 1589.

(22) Histoire de Henri IV, par Péréfixe.

(23) Commentaires de Montluc, liv. 5.

(24) *Ibidem*, *ibidem*.

(25) Journal de Henri III, 23 et 30 septembre 1576, et 24 février 1577.

(26) Dialogue entre le Maheutre et le Manant, inséré dans les pièces justificatives de la Satire Menippée.

(27) Histoire du Luthéranisme, par le Père Maimbourg, année 1529.

(28) Histoire du siège de Sancerre, par Jean de Léry, chap. 9, Des forts, blocus, tranchées, etc.

(29) Response à ceux qui appellent les chrestiens idolâtres, par Benoist, curé de Saint Eustache de Paris, Chaudière, vers 1566.

(30) Histoire ecclésiastique des églises réformées, par Théodore de Bèze.

(31) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de M. de Montpensier*.

(32) Cabale des réformés, Montpellier, 1600, chap. Du Mithridate, art. 8.

(33) Dict. de droit canonique, par Durand de Maillane, au mot *Exorcisme*.

(34) Mémoires de Théodore-Agrippa d'Aubigné.

(35) Dict. de droit canonique, par Maillane, au mot *Excommunication*.

(36) Remontrances faites au roy par les trois estats de Languedoc, insérées par extraits dans les lettres-patentes données en conseil privé le 20 mars 1567.

(37) Reg. du parlement, ord. du 13 juin 1562, sur la procession de ce jour.

(38) Histoire de Genève, année 1553, *Condamnation de Michel Servet*. — Oraison funèbre de Pierre d'Anes prononcée à Saint Germain-des-Prez, le 27 avril 1577, imprimée dans la vie de Pierre d'Anes, Paris, 1731, dernier point.

(39) Histoires de La Rochelle, de Montauban, de Nîmes, de Genève, ch. Fondation des hôpitaux.

(40) Mémoires historiques de Champagne, par Baugier, *Evesché de Troyes*.

(41) Les premiers calvinistes, comme tous les réformateurs, furent fort rigides. Voyez dans la Vie de Henri IV les continuelles admonitions de leurs ministres ; voyez aussi leurs premiers sermonnaires.

(42) Anciens tableaux de l'école flamande représentant des ministres protestans.

(43) Conférences et Colloques cités dans ces notes.

(44) Journal de Henri IV, année 1600, mois de mars, d'avril, de mai, Conférence à Fontainebleau entre l'évêque d'Evreux et Duplessis Mornay.

(45) J'ai déjà parlé, aux notes du *Vieux écolier*, dans mon Recueil de thèses.

Il y en a une de l'université d'Heidelberg dédiée aux magistrats d'Amsterdam, année 1613. Dans le chapitre *Octarium* se trouvent attaquées plusieurs opinions reçues par l'église catholique.

(46) *Scaligerana*, au mot *Hieronymus*.

(47) Les temples des protestans furent, dès les premiers temps de la réformation, aussi nus qu'ils le sont aujourd'hui.

(48) Les généalogies des familles qui habitent les pays où il y a des catholiques et des protestans attestent que les mariages entre les personnes des deux communions n'ont guère commencé qu'après l'édit de Nantes.

(49) Je prie le lecteur qui a lu les Mémoires et les ouvrages publiés pendant le temps de la ligue de se souvenir de la colère, de la fureur des partis.

(50) Histoire des provinces, Histoire des villes, et notamment l'Histoire du siége de Sancerre, par Jean de Léry, 1574, chap. Catalogue des blessés, chap. Catalogue des tués, chap. De la famine, chap. Des désolations.

(51) Psaumes de David, mis en rimes françaises, par Clément Marot et Théodore de Bèze, Charenton, Psaume 21.

(52) *Ibidem*.

(53) Mém. de la Ligue, *Discours de la reprise de l'isle de Marans*, juin 1588.

(54) Voyez les notes de la station XLVII, *L'épée française*.

(55) Voyez la note (49).

(56) Vers le milieu du XVIIIe siècle les protestans très âgés qui avaient vu le temple de Charenton détruit à la révocation de l'édit de Nantes en avaient fait figurer un sur une table de bois qui représentait non-seulement sa forme, mais encore ses matériaux. Un enlumineur éventaliste qui en avaient fait un semblable, me le montra il y a environ trente ans : une grande partie des murs était de charpente. Les autres temples des protestans, dans les villes où ils n'avaient pas été les plus forts, où ils ne s'étaient pas emparés des églises, avaient été ainsi construits.

(57) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 5, De la ville d'Angoulesme.

(58) Dans les Histoires des villes il est souvent fait mention d'églises ruinées ou presque ruinées, de clochers renversés ou étêtés. Les graveurs de la fin du XVIe siècle durent représenter et représentèrent l'aspect des villes tel qu'encore il était alors. J'ai vu de ces gravures.

(59) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 5, De la ville d'Angoulesme.

(60) *Ibidem*.

(61) Le Paradis délicieux de la Touraine, par Martin Marteau.

(62) Histoires des villes; si je ne fais pas de citation, ce n'est pas que les preuves me manquent, c'est qu'elles sont en trop grand nombre.

(63) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1562.

(64) L'Esprit de la Ligue déjà cité, liv. 4, année 1572.

(65) Voyez les notes de l'avant-dernière station, *Le spectre de Saint-Denis*.

(66) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, tom. 5, preuves, nomb. CXIII, Publication de la croisade faite à Toulouse.

(67) Voyez l'avant dernière note.

(68) Edit de Nantes du mois d'avril 1598 relatif à la pacification des troubles.

L'ONCLE DE MAREUIL, Station XXXVIII.

(1) Conf. des ordonnances, liv. 1er. tit. 2, part. 1re, Aliénation du temporel des églises. — Lettres de Pasquier, liv. 4, lettre 22, A M. de Foussome.

(2) Histoire des Albigeois et des tribunaux ecclésiastiques des moines.

(3) Voyez la note ci-dessus.

(4) Je vois encore cette petite montagne à droite de la route d'Epernay à Dormans : son aspect pittoresque frappe les voyageurs.

(5) Essais de Montaigne, *passim*.

(6) Au XVIe siècle on était bien loin de voir, comme l'a vu depuis M. Laromiguière, une des sources de nos idées dans le sentiment moral : on le confondait avec le libre arbitre.

(7) Exposition de la doctrine de l'église protestante.

(8) Aux notes sur l'imprimerie du XVe et du XVIe siècle il a été prouvé qu'on imprimait sur le papier, sur le vélin, sur la soie. J'ai vu d'anciennes thèses imprimées sur satin.

(9) Note ci-dessus.

(10) Conférence des diverses doctrines des églises des protestans.

(11) Histoires des controverses théologiques.

(12) Exposition de la doctrine de l'église cath., De la communion des Saints.

(13) Les Romains faisaient signifier le mot *serment* au mot *sacramentum*. L'église au IXe siècle lui a fait signifier *forme, formule*. J'ai un manuscrit de ce même siècle qui a pour titre : *Liber sacramentorum qualiter missa celebratur per anni circulum, a beato Gregorio*, où se trouvent toutes les différentes messes de l'année. Mais aux siècles postérieurs le mot *sacramentum* a étendu aux sept cérémonies de l'église ou sept rites que nous appelons les sept sacremens.

(14) Livres de théologie des différentes églises aux chapitres De la confession.

(15) Heures à l'usage de Rome, Missels romains, gravures de la messe.

(15) Cité de Dieu, par saint Augustin, traduction de Raoul de Presle, édit. de 1486, gravure du 4e livre où saint Augustin est représenté disant la messe avec une très longue chasuble, et gravure du 10e livre.

(17) Remontrance envoyée au roi sur le fait des idoles abattues et jetées hors des temples en quelques villes de ce royaume, un vol. in-8, imprimé au XVIe siècle, sans millésime, sans nom d'auteur ni de lieu d'impression.

(18) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(19) *Marsini Cromeri Orechovius sive de conjugio sacerdotum*, Cologne, 1564.

LA NIÈCE DE CHATILLON, Station XXXIX.

(1) Les articles salutaires de la paix catholique et universelle avec le Traicté entre le peuple de Dieu et ses adversaires en tous estats; par Viard, Paris, Niverd, 1592. Traité pour l'union entre les chrétiens, par de Genillé, Tours, Lemercier, 1572. *De procuranda œtate omnium a gentium a patre Thomas, Carmelita*, Anvers, veuve Bellier, 1513.

(2) Journal de Henri IV, année 1610, dimanche 30 mai.

(3) *Ibidem*, *ibidem*.

(4) Journal de Henri IV, année 1593, mercredi 21, jeudi 22, dim. 25 juillet.

(5) Contes d'Eutrapel, conte *Du temps présent.*

(6) Voyez ci-après la note (8).

(7) Gargantua, liv. 1er, ch. 5, Le propos des beuveurs, notes de Le Duchat.

(8) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie du connétable Anne de Montmorenci*, à l'endroit où il parle de L'Hôpital. — Lettres de L'Hôpital, *Lettre à ses hôtes qui étaient venus le voir à sa campagne près Paris.*

(9) Ile des hermaphrodites, chap. Des lois militaires.

(10) *Ibidem, ibidem.* Dans l'inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, déjà cité. On trouve à l'article *vaisselle d'argent:* Item une douzaine de fourchettes à mufles, demy douzaines de cuillères. »

(11) Bibliographies du xvie siècle.

(12) Dans les anciens châteaux, dans les anciennes maisons où se sont conservés les anciens meubles, se sont aussi conservés les anciens usages, surtout les anciens usages religieux. Je pourrais citer plusieurs provinces : je pourrais en citer entre autres une où cette espèce de liturgie domestique existe encore dans un assez grand nombre de familles.

(13) Heures du xvie siècle.

LES AMENDES, Station XL.

(1) Registres du parlement, arrêt du 14 novembre 1538 relatif à la commutation d'amendes pécuniaires en peine corporelle.

(2) Sommaire des loix, statuz, ordonnances, etc., réduictes par alphabet, par Michel Berland, advocat, Paris, Micard, 1567, à l'art. Amende.

(3) Je possède un rôle d'amendes ainsi intitulé: « S'en suivent les esmendes, » condemnations et confiscations eschues en la comté de Castres, année 1555... » Antoine Lévesque... consul dudit Castres en l'esmende de 50 sols... maistre » Maurel, notaire... messire Pierre Négrier, prebstre... 60 sols... Vidal Flottes, » consul de Saint Félix, 20 sols. »

(4) Dans le même rôle on lit aussi : « Pierre Marre, sergent, 10 sols... Jehan » Frontel, sergent, 10 sols. » — Dans un autre rôle d'amendes de la forest de la Londe, année 1547, taxées par Pierre Dauvergne, verdier et chastelain de la dite forest, que j'ai, on lit encore : « Exploits de nous verdier... Jean Lar» cher, sergent, 5 sols, Pierre Hezot, sergent, 10 sols... »

(5) J'ai aussi un recueil d'amendes qui a pour titre : « Amendes eschues par» devant messieurs les esleux d'Alençon au siége de Bellesme, année 1540... » et qui est ainsi terminé : « Sur laquelle somme a esté prins pour le vin, torches, » bougies, et rooles la somme de IV liv. XV sols. » Dans les registres du conseil secret du parlement de Bordeaux on lit : « Du 10 juillet 1544 a esté enjoint à » Guérin, commis des receveurs des amendes, de faire faire les chandelons » pour les conseillers de la cour... » et 13 juillet 1582... « le receveur des amen» des de la dite cour et le garde du palais fournira aux gens des requestes du » parlement chandelles, bois, bouquets, buvettes.. »

(6) *Ibidem*, « Du 10 septembre 1519, déclarons par ces présentes que en la » dites somme de vc livres tournois ordonnée pour les frais et mises de la cour » du parlement les chandelles, feu et buvettes n'y sont ne y entendons estre » comprises... sera payé par le receveur des exploits et amendes de ladite cour » les sommes que se pourront monter chacune année lesdites chandelles, feu et » buvettes.. » Voyez aussi la note précédente.

(7) Lorsqu'au xvie siècle la mode de grands rouleaux en parchemin, dont j'ai parlé aux notes des xive et xve siècles, fut passée, on les remplaça par de grands registres ou grands livres de papier; il en fut de même pour les rouleaux des amendes dont un grand nombre subsiste aux archives de la chambre des comptes et aux archives du royaume.

(8) J'ai au moins une brassée de rouleaux d'exécutoires d'amendes. Les anciens greffes de justices inférieures en avaient de petites meules; les greffes des parlemens de grandes meules. Les chambres des comptes en avaient de quoi remplir une grange, et la chambre des comptes de Paris plusieurs granges, si j'en juge par l'immense quantité des rouleaux d'amendes en parchemin qu'on a vendus, qu'on a détruits, qu'on ne cesse de vendre, qu'on ne cesse de détruire.

(9) Voyez la note (6), et la Bibliothèque de Bouchel, au mot *Amendes*.

(10) « Inventaire des titres du sac écrit : Fermes muables... La 11e pièce est » un procès-verbal du bail des fermes de Châteauroux en l'année 1577; les fer- » mes suivantes y sont dénommées... Les défauts et amendes... La 12e est le » procès-verbal des fermes à la date du 5 novembre 1612... la ferme des dé- » fauts et amendes. » Inventaire du domaine de Châteauroux, manuscrit déjà cité. — Voyez aussi la Bibliothèque de Bouchel, au mot *Amendes*.

(11) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Arrogans*.

(12) « Amendes de ceulx qui mectent immondices à l'entour de la fontaine » du Champ-de-Mars et qui lavent leurs bestes et aultres choses deshonestes à » l'entour d'icelle. Néant pour l'année de ce présent compte. » Compte de recette et despense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(13) Notes des xive et xve s.; Comptes des villes du xvie s., Querelles, Hutins.

(14) Factum du duc de Guise contre Maillard, déjà cité, *Pièces fausses*.

(15) « Je soubsigné Jehan Amelot, conseiller du roy en sa court de parle- » ment et président aux enquêtes d'icelle, confesse avoir eu et receu du rece- » veur général des amendes de la dite court la somme de L escus soleil, que » j'ay droit de prandre par chacun an sur la recepte par forme de pension pour » mon dict estat et office, à Paris le xv avril 1595. » J'ai l'original de cette quittance. « Le 3 avril 1566, les présidens des enquestes .. ont poursuivi par » plusieurs fois... les 200 livres de pension que le roy leur a données sur la » recepte des amendes... » Registres du parlement de Bordeaux.

(16) Des parlemens de France, par Laroche-Flavin, livre 2, chap. 23, De la garde du palais de Tholose, art. 5 et 6.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) Les estats et empires de Davity, *De la France*, *Richesses de la France*.

(19) « ... La cour en l'église de Sainct Denis en France... ordonne... aux » trois présidens des généraulx des aydes, de quitter le chaperon d'escarlate » fourré d'hermine sur peine de dix mille livres d'amende. » Registres du parlement, Mémorial du 3 janvier 1552.

(20) « Veu par la cour, les chambres d'icelle assemblées... la requeste du » syndic des chanoines et chapitre de l'église métropolitaine Saint-André de la » présente ville... ordonne à tous artisans, de quelque qualité qu'ilz soient, de » faire aulcune desmolition sans l'advis dudict chapitre, le tout à peyne de » 10,000 escuz, et autres amendes arbitraires... » Reg. du parl. de Bordeaux, 1er mars 1602.

(21) Voyez à la station xxxvii, *La famille champenoise*, les notes (20), (21) et (22). Voyez aussi les notes ci-dessous.

(22) Histoire de Genève, xvie siècle.

(23) «La première aliénation fut faite par le roy Henry II à James Hamilton, » comte de Har, gouverneur d'Écosse, par lettres-patentes du 6 may 1549. Elles » portent que le roy lui donne la duché-pairie de Châtellerault pour 12,000 li- » vres de rente, compris 1,200 livres de rente à prendre sur les aydes de Poi- » tiers en récompense de certaines places fortes et de ce qu'il avait conduit en » France Marie Stuart pour être mariée avec le Dauphin son fils; mais le comte » de Har ne jouit que dix ans de ce duché. Il faisait de Châtellerault une petite » république; il y faisait de petites assemblées de religionnaires. Complice » d'ailleurs de la conjuration d'Amboise, il se sauva trois jours avant l'exécu- » tion des ordres qui avaient été donnés de l'arrêter mort ou vif. » État et détail des domaines de la généralité de Poitiers, manuscrit déjà cité.

(24) Lettres de Pasquier, liv. 5, lettre 1re à M. de Querquifinen.

(25) Ordonnance du 24 mars 1583 relative à la réformation des parures.

LE PÉDESCAUX DE METZ, Station XLI.

(1) Lettres de L'Hôpital, année 1553, Metz sauvée par François de Guise.

(2) Maniement d'armes, arquebuse, mousquet et pique, représenté par figures, par Jacques de Thérin, Amsterdam, 1608, ch. Maniment de l'arquebuse.

(3) Discours militaires de Praissac, Paris, Guillemot, 1614, ch. 1er, Comme un prince se doit préparer à la guerre.

(4) Ord. du 12 février 1533 sur les gages et habillemens des gendarmes.

(5) Mémoires de la Ligue, année 1589, *Discours sur la mort de Henri III.*

(6) Cette dénomination de village prise de la culture du chanvre est fort commune dans le haut Rouërgue et la haute Auvergne.

(7) Hist. de France, par Piguerre, liv. 8, année 1562, mai. Recueil de mémoires, par Bouillerot, Lettre du roi au duc d'Espernon, 19 septembre 1586.

(8) Alphabet de l'art militaire, par Montyeon, Rouen, 1620.

(9) *Ibidem.*

(10) Ord. militaires, par Saint-Chaman, Rouen, 1633, ch. Ord. de Strossy, colonel de l'infanterie, art. 3; chap. Ord. de Charles IX aux états d'Orléans, de Henri III, juill. 1575, et à Blois en 1579.—Hist. de Francion, par Moulinet, l. 4.

(11) Voyez aux notes de la station XXXI, *Les habits français*, la note (9).

(12) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Hérauts.*

(13) Ord. du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires, art. 4.

(14) Voyez ci-après la note (61).

(15) Alphabet de l'art militaire.

(16) *Ibidem.*

(17) Ordonnance du 23 décembre 1553, relative à l'infanterie, art. 1er.

(18) *Ibidem*, *ibidem.*

(19) Hommes illustres étrangers de Brantôme, *Vie du colonel Strossy.*

(20) Ordonnance du 23 décembre 1553, relative à l'infanterie, art. 1er. — Alphabet militaire, chap. Du lanspessade.

(21) *Ibidem*, chap. Du sergent.

(22) Discours militaires de Praissac, chap. 14, Des offices, art. Du tambour.

(23) J'ai une revue sur parchemin faite à Sainte-Enimie en Gévaudan, le 3 janvier 1575, d'une compagnie de *gens de pied français*, dont un capitaine deux caporaulx et vingt-sept soldats qui tous y sont nommés. Leur solde pour

le mois de décembre est de 376 livres, dont 20 livres pour le capitaine, 32 livres pour les deux caporaulx et 12 livres pour chaque soldat.

(24) Voyez la note ci-dessus.

(25) Alphabet militaire, chap. Du caporal.

(26) Réglement militaire fait à Villers-Cotterets, le 27 décembre 1570, art. 3.

(27) Ordonnances, Police militaire, 12 fév. 1566, art. 4; et 1 juillet 1576, art. 4.

(28) Discours militaires de Praissac, chap. 14, Des offices, art. Du fourrier.

(29) Alphabet de l'art militaire, chap. Du sergent.

(30) *Ibidem*, chap. De l'enseigne.

(31) *Ibidem*, *ibidem*.

(32) Discours militaires de Praissac, ch. 14, Des offices, art. Du lieutenant.

(33) OEuvres de Brantôme, et notamment son *Testament*, dernier volume.

(34) *Ibidem*, *ibidem*.

(35) Discours militaires de Praissac, chap. Des offices, art. Mestre de Camp.

(36) Mémoires de Sully, chap. 50.

(37) Mémoires de Du Bellay, liv. 10, année 1545.

(38) Hommes illustres français de Brantôme, ch. Des colonels-généraux.

(39) Journal de Henri IV, année 1593, janvier; et année 1594, 28 avril.

(40) Ord. de mars 1600 sur le réglement général des tailles, art. 30.

(41) Principes de l'art militaire, par Billon, chap. 2, Du soldat.

(42) « Magasin d'armes... Le roy veut que lors des baux les adjudicataires » soient chargés, au lieu de pots de vin, de fournir des piques, mousquets, ar- » quebuses et autres ustensiles de guerre au magasin qu'il fait établir... » Précis des délibérations des états de Bretagne, man. déjà cité, année 1599, 3 décemb.

(43) Hommes illustres étrangers de Brantôme, *Vie du colonel Strossi*.

(44) *Ibidem*, *ibidem*.

(45) Mémoires de Du Bellay, année 1515.

(46) Discours milit. de Praissac, Exercice de la pique, ch. 1, texte et grav.

(47) Essai des merveilles de la nature, par René François, chap. 17.

(48) Discours militaires de Praissac, chap. 1er texte et gravures.

(49) *Ibidem*, *ibidem*.

(50) *Ibidem*, *ibidem*.

(51) *Ibidem*, *ibidem*.

(52) Discours de La Noue, disc. 11, S'il y a moyen de régler les arrière-bans.

(53) Voyez au XVe siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes*, la note (58).

(54) Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité, année 1592, 31 décembre, « Francs archers... les esleus ont dit que la dite solde » monte ordinairement à 35,000 livres quand la province est soumise.

(55) Ordonnance du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires.

(56) *Ibidem*, et ord. du 22 mars 1557 relative aussi aux légionnaires.

(57) Hommes illustres français de Brantôme. *Discours de l'infant, française.*

(58) Histoire de la milice française, par Daniel, liv. 11, chap. Des quatre premiers vieux régimens d'infanterie.

(59) *Ibidem*, chap. Des régimens appelés *petits vieux*.

(60) *Ibidem*, *ibidem*.

(61) « Nous Claude Cuissot, sieur de Gisencourt, capitaine d'une bande de » 100 hommes de guerre à pied françois, tenant garnison pour le service du » roy à Châlons, confessons avoir receu... le 18 avril 1590... » — « Nous Jac- » ques de Camby, seigneur de Sérignac, capitaine d'une compagnie de deux

» cens hommes de guerre à pied françois du régiment dont est mestre de camp » le sieur de Foncouvert, confessons avoir eu et receu comptant de Mestre » Jehan Fabry, conseiller du roy, trésorier général de l'extraordinaire des guer- » res... la somme de 1,200 livres à nous ordonnée pour la levée de la susdite » compagnie le 5e jour d'aoust 1605. » J'ai les orginaux de ces deux quittances.

(62) Discours de La Noue, discours 13, Quatre régimens d'infanterie.

(63) « Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Lyon le viie jour » d'octobre 1581, de huict vingt quatorze hommes à pied suisses y estant en » garnison pour le service du roy soubs la charge du capitaine Hamis-Roche, » tant pour la garde et seureté d'icelle... ensemble de huict Françoys assistants » ordinairement en garde avec iceulx Suisses, et servant à leurs guides et con- » duite; par nous Merle, commissaire des guerres... » J'ai l'original de cette revue.

(64) Voyez la note précédente.

(65) Secret des finances, par Froumenteau, liv. 1er, chap. Infanterie.

(66) Disc. de La Noue, disc. 13, Le roy doit entretenir quatre régimens d'infanterie.

(67) *Ibidem*, *ibidem*.

(68) *Ibidem*, disc. 16, Des camarades recommandés en l'infant. espagnole.

(69) Commentaires de Montluc.

(70) Discours de La Noue, 13e discours. Commentaires de Montluc sur la discipline de l'infanterie espagnole.

(71) L'infanterie fut la force de l'armée espagnole jusques aux journées de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens où elle fut détruite par Condé.

(72) Ordonnance du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires.

(73) Voyez dans Du Bellay, Guichardin, Paul Jove, les guerres de François 1er, notamment celles des années 1516, 1525, 1528 et 1543.

(74) États et empires de Davity, *De la France*, ch. Les forces de la France.

(75) *Ibidem*, *ibidem*, Mémoires de Sully, chap. 32, Affaires de milice.

(76) « Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Langogne... le 1er » mars 1575.. et 1° Anthoine Colombet, cappitaine, Barthelemy Dumont de » Pradelle, sergent, capporaulx, Claude, Ganhargi... soldatz... Nous Anthoine » Colombet, cappitaine d'une compagnie de 30 hommes de pied pour le ser- » vice du roi... » Colombet signé. J'ai l'original de cette revue.

(77) Mémoires de la ville de Dourdan, Paris, 1634, chap. Articles accordés au capitaine Jacques.

(78) Ordonnance donnée aux états de Blois, année 1579, art. 289.

(79) Ord. du 9 février 1584 sur la police de la gendarmerie, art. 40.

(80) « Nous Anthoine de Manterne, porteur d'enseigne de la compagnie de » cinquante lances fournies... confessons avoir eu et receu de maistre Guy de » la Malladure, conseiller du dit seigneur, trésorier de ses guerres... la somme » de cinquante livres... à nous ordonnée pour notre estat de porte-enseigne.. » oultre le payement de nostre place et soulde d'homme d'armes... fait et » scellé du scel de nos armes... l'an MVXLV. » — « Nous Anthoine de Lopiat » enseigne d'une compagnie de trente lances fournies... confessons avoir receu » de maistre François de Baroms, conseiller du roi, trésorier ordinaire de ses » guerres... la somme de cent livres tournois à moy ordonnée pour mon dict » estat d'enseigne... oultre et par-dessus ma place et soulde d'homme d'armes » de sa dicte compaignie... le xxe jour de novembre MVLX. J'ai les orginaux de ces quittances.

(81) Cette induction sort naturellement de l'art. 4 de l'ordonnance du 9 février 1547 relative à l'équipement de l'arrière-ban.

(82) Ord. du 9 fév. 1584 sur la gendarmerie, art. 7. — Mém. de d'Aubigné.

(83) Discours militaires de La Noue, discours 18, 1er paradoxe.

(84) Histoire des troubles sous Henri III et Henri IV, liv. 2.

(85) *Ibidem, ibidem*; Origine de Claude Fauchet, ch. L'origine des armes.

(86) Ordonnance du 9 février 1584 relative à la gendarmerie, art. 31.

(87) Hist. de la milice française, par le père Daniel, l. 4, ch. 1, Institution des compagnies d'ord., et ch. 2, Remarques sur les ord. touchant la gendarmerie.

(88) Du temps des guerres de religion qui ne cessèrent qu'à la fin du XVIe siècle, il y avait probablement un plus grand nombre de compagnies, même en ne comptant que dix mille hommes de gendarmerie; car j'ai un carton rempli de revues, quelques compagnies s'élèvent jusqu'à 60, 70 gens d'armes; quelques autres descendent jusqu'à 35, 30.

(89) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes*, les notes (77) et (78).

(90) Ord. du 12 nov. 1549 sur la solde de la gendarmerie, art. 1er.

(91) Voyez les extraits de revues de cette station.

(92) « Roole de la monstre et reveue faicte en armes et non en robbe le 24e » jour d'octobre 1601 en la plaine d'Escherolles en Daulphiné de la compa- » gnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roy soubs la charge de » M. de Lesdiguières, par nous Claude Tomard, commissaire ordinaire des » guerres, 10 chefs Messire François de Bone, sieur de Lesdiguières, capitaine » LXXIII escus... Hommes d'armes... Jacques Brunet, sieur dudit lieu, XL escus, » Sexte de Beauregard, sieur dudit lieu, XL escus. » J'ai l'original de cette revue dont je vais donner la suite.

(93) « ... Officier Aymar Jardin, trompette, XXX escus; Pierre Garde, » trompette, XXX escus; Jacques Thomas, mareschal-ferrant, XXX escus; Jehan » Rollin, fourrier-sellier, XXX escus; Jehan Millon, chirurgien, XXX escus... »

(94) Voyez la note précédente.

(95) La milice française, par Daniel, ch. Du colonel gén. de la cavalerie légère.

(96) Discours de Praissac, chap. 1er, Se préparer pour faire la guerre.

(97) Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, insérée dans l'Histoire de Charles VIII, par Godefroy, Paris, 1617, année 1495.

(98) Théâtre françois, par Bouguereau, chap. De la Tourraine.

(99) Discours de La Noue, discours 11, Rubrique de l'aliénation des fiefs.

(100) Escuyer, sieur de... dans les actes du temps; j'en ai des milliers.

(101) Ord. du 26 fév. 1553 sur la convocation du ban et arrière ban, art. 1.

(102) Régl. du roi sur le service du ban et arrière-ban, 23 mai 1545, art. 10.

(103) Bacquet, des droits du roi.

(104) Ord. du 9 fév. 1547 sur l'équipement du ban et arrière-ban, art. 26.

(105) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Arrière-ban*.

(106) *Ibidem*, au mot *Baron*.

(107) États et empires de Davity, *De la France*, ch. Forces de la France.

(108) Ord. du 3 mai 1545 sur la convocation du ban et arrière-ban, art. 2

(109) Discours de La Noue, rubrique, Redresser les arrière bans.

(110) Recueil d'antiquités de Bourges, par Chenu, *Ban et arrière-ban*.

(111) Ord. du 5 fév. 1553 sur le réglement du ban et arrière-ban, art. 8.

(112) *Ibidem*, art. 6.

(113) Etats et empires de Davity, *De l'Angleterre*, art. Forces de l'Angleterre.

(114) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Vagabond*.

(115) Réglement du roi du 23 mai 1545, art. 12.

(116) Réglement du roi relatif au ban et arrière-ban, 13 mai 1545, art. 12.

(117) Discours politiques et militaires de La Noue, discours 11.

(118) Ord. du 21 juin 1553 sur l'ordre et équipage du ban et arrière ban.

(119) L'institution des 15 compagnies d'ord. donna à la France une cavalerie d'environ 9 à 10,000 hommes. Voyez-en l'organisation dans les Lettres de Charles VII, citées aux notes du xve siècle, hist. xxiii, *L'homme d'armes*. Cette cavalerie remplaçait celle du ban; naturellement elle devait être en même nombre.

(120) Discours militaires de La Noue, discours 11, art. Ban et arrière-ban.

(121) C'est ainsi que sont habillés les canonniers dans la soixante et unième planche, des Artifices de feu, par Joseph Boillot, Langrois, Strasbourg, 1603.

(122) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, Paris, 1608, ch. 1er, Des arsenaux.

(123) Antiquités de Paris, par Corrozet chap. 28, L'entrée du roi Henri II.

(124) Il existe encore dans les arsenaux plusieurs de ces vieux canons polygones à l'extérieur. François Ier fit présent aux habitans de Bayeux de six couleuvrines de cette forme dont plusieurs servent aujourd'hui de bornes sur la place Saint-Patrice. Essai hist. de Bayeux, par Pluquet, ch. 13, Du château.

(125) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, chap. De la fonte.

(126) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Des fontes, alliages, etc.

(127) Voyez au xve siècle, histoire xxiii, *L'homme d'armes*, la note (94).

(128) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Fontes, alliages, etc.

(129) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv, 6, chap. 4, Siége de Marseille.

(130) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Fontes, alliages, etc.

(131) *Ibidem*, *ibidem*.

(132) *Ibidem*, *ibidem*.

(183) Artifices de feu, par Boillot, chap. 55, texte et figures.

(134) *Ibid.*, ch. 46. L'arsenal de Davelourt, ch. 7, Composition de la poudre.

(135) Artifices de feu, par Boillot, chap. 47, texte et figures.

(136) « Je Claude Leconte, conseiller du roi, trésorier et garde général de » l'artillerie de France, confesse avoir receu de feu Nicolas Duchat en son vi- » vant, commis à la fasson et composition des pouldres à canon au magasin » du roi à Troye... la quantité de 30 milliers de pouldres à canon... des trois sor- » tes... grosse grenue... menuet grenue... et 500 livres d'amorce en dix car- » teaulx couverts et revêtus de leur chappe... le dernier jour de mars 1581. » J'ai l'original de cette quittance.

(137) Ord. de février 1582 sur l'approvisionnement des arsenaux, art. 1er.

(138) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, ch. 7, Poudre à canon.

(139) « Je Caston Mydorge, conseiller du roy et thrésorier général de l'artil- » lerie dudict seigneur, confesse avoir receu de mestre François Sabathier, » aussi conseiller du roi et thrésorier de son espargne, la somme de 1,200 livres » tournoïs en ung mandement... pour avances de la somme de... pour sept mil- » liers cinq cens livres de salpètre faisant partie de 15 milliers qu'il a entrepris » fournir par chascun an en la dicte ville de Verdun... tesmoings mon seing » manuel le xix janvier 1577. » J'ai l'original de cette quittance.

(140) Artifices de feu, par Boillot, chap. 42 et 43.

(141) *Ibidem*, chap. 44.

(142) Instr. sur l'artillerie, par Davelourt, ch. 9, De la charge de poudre.

(143) Discours militaires de Praissac, chap. 13, De l'artillerie.

(144) « En la présence de moy nottaire roial à Lyon soubsigné, et tesmoings, » après nommez Jehan Deschamps... tous voicturiers par terre demeurants à » Lyon, ont confessé avoir receu 5 escuz à eux ordonnés pour le paiement des » gaiges nourritures et entretenement de cent sept chevaulx roulliers et de traict » qu'ilz ont ce jourd'huy prestez et fournis en l'arsenal de ceste ville pour ser» vir en traict ez bandes d'artillerie que l'on faict marcher en l'armée conduitte » pour le service du roy par monseigneur d'Ornano au pais de Bresse... faicte » au dict Lyon le XVII juing 1595. » J'ai l'original de cette quittance.

(145) Discours militaires de Praissac, chap. 13, De l'artillerie française.

(146) L'Arsenal de Davelourt, ch. 38, Que c'est de tirer de poinct en blanc.

(147) Mém. de Sully, ch. 95, Par lequel est donné commencemant à l'ann. 1600.

(148) Artifices de feu, par Boillot, chap. 57, texte et fig.

(149) *Ibidem*, chap. 58, texte et fig.

(150) L'Artilleur, par Davelourt, chap. 2, Canonniers.

(151) L'Arsenal d'artillerie, par Davelourt, chap. 31, Manière de charger.

(152) Mémoires de Sully, chap. 95, cités à la note (147).

(153) Instr. sur l'artillerie, par Davelourt, chap. 6, Des chargeoires, etc.

(154) L'Arsenal de Davelourt, chap. 31, Manière de charger.

(155) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, chap. 9, Charge ordinaire de de poudre; et l'Arsenal du même, chap. 32, Du rafraîchissement des pièces.

(156) *Ibidem*, chap. 31, Manière de charger.

(157) *Ibidem*, *ibidem*.

(158) Histoire universelle de d'Aubigné, liv. 1er, chap. 7, Combat de Renti l. 5, ch. 16, Bat. de Moncontour.—Mém. de Sully, ch. 23. Bat de Coutras, etc.

(159) Traité de l'artillerie, par Davelourt. 4e traité.

(160) On verra à l'administration militaire, art. Des contrôleurs, qu'il n'y avait point de dépenses qui ne fussent par eux vérifiées.

(161) Mémoires de Sully, ch. 92, Grand discours du roy à Rosny.

(162) Artifices de feu, par Boillot, chap. 69, texte et fig.

(163) *Ibidem*, chap. 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82.

(164) Discours militaires de Praissac, chap. 10, Différence des forteresses.

(165) Artifices de feu, déjà cités, 11e fig., texte et gravures.

(166) Recherches et considérations sur l'artillerie, par Davelourt, Paris, 1617, chap. 22, Des inventions nouvelles.

(167) Artifices de feu, par Boillot, chap. 66 et 67, texte et fig.

(168) Disc. milit. de Praissac, ch. 6, Prise des places par pétards, texte et fig.

(169) *Ibidem*, chap. 15, Des feux d'artifices.

(170) Artifices de feu, par Boillot, chap. 71.

(171) L'Arsenal de Davelourt, chap. 42, Du bailliage de l'artillerie.

(172) Instr. sur l'artillerie, par Davelourt, ch. 14, Des officiers de l'artillerie.

(173) Dans les divers comptes des villes et notamment dans celui d'Arras il est parlé des maîtres canonniers.

(174) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, chap. 14, Des officiers ordinaires de l'artillerie.

(175) *Ibidem*, *ibidem*.

(176) *Ibidem*, *ibidem*.

(177) *Ibidem*, *ibidem*.

(178) Ord. de décembre 1552 relative aux charrois de l'artillerie, art. 10.

(179) Artifices de feu, par Boillot, chap. 50.

(180) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Pommereul.* Il semble que dans l'espèce humaine la nature ait privilégié des familles pour certaines sciences, certains arts. Les Asclépiades naissaient tous médecins, les Plantins tous imprimeurs, les Sainte-Marthe tous érudits, les Doria tous marins; les Pommereul naissent depuis long-temps tous artilleurs. Ce Jean de Pommereul, 33e grand-maître d'artillerie, était aïeul d'un autre Pommereul, contemporain de madame de Sévigné, chargé de la défence des côtes de la Bretagne, aïeul du feu baron de Pommereul, lieutenant-général au corps d'artillerie, père de M. le baron de Pommereul, maréchal de-camp au même corps.

(181) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Pommereul.*

(182) L'Arsenal de l'artillerie, par Davelourt, chap. 25, Des Gabions.

(183) Secrets des finances, par Froumenteau, chap. Estat au vray des deniers... levés... ensemble des despences depuis 1547 jusqu'à 1580, § Artillerie.

(184) Mémoires de Sully, chap. 93, Duc de Savoie arrivé à Paris.

(185) *Civitates orbis terrarum*, par Braun, liv. 2, chap. *Metis.*

(186) *Ibidem*, *ibidem.*

(187) Mémoires de Vieilleville, liv. 9, chap. 23.

(188) Plans et profils de toutes les principales villes de France, par Tassin, Paris, Van Lochum, 1636, aux divers chapitres de ces villes, texte et grav.

(189) L'Arsenal d'artillerie, par Davelourt, chap. 17, De ne s'opiniastrer à défendre ou assiéger une place avec peu d'artillerie et munitions.

(190) Voyez au xve siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes,* la note (102). Voyez aussi la Manière de fortifier, par La Treille, Lyon, Rouille, 1556.

(191) Voyez au xve siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes*, la note (108).

(192) Manière de fortifier, par La Treille. Discours militaires de Praissac.

(193) *Ibidem*, chap. 4, De la fabrique des forteresses.

(194) *Ibidem*, *ibidem.*

(195) *Ibidem.* La Manière de fortifier, par La Treille.

(196) Discours sur l'architecture de guerre, les fortifications, etc., par Aurelio de Pasino, Ferrarois, architecte du duc de Bouillon, Anvers, Plantin, 1579.

(197) Voyez les planches des ouvrages ci-dessus cités.

(198) *Ibidem.*

(199) *Ibidem.*

(200) Ancienne rue de Verdun.

(201) J'ai plusieurs revues de diverses époques du xvie siècle : les signatures du chef du corps et du commissaire aux revues sont au milieu et au bas.

(202) Ni dans les pièces comptables que je cite, ni dans celles que j'ai et que je ne cite pas, ni dans les revues, il n'est fait mention d'un chef général.

(203) Bibliothèque de Bouchel, aux mots *Trésoriers ordinaires des guerres, Trésoriers extraordinaires.*

(204) *Ibidem*, au mot *Ordinaire des guerres.*

(205) Ord. de mars 1551 sur la jurisdiction de la cour des aydes, art. Tailles... solde de 50,000 hommes. J'ai eu en ma possession un rôle de cette solde de 50,000 hommes; il était écrit sur papier et ne contenait que la banlieue de Paris.

(206) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Recepte générale.*

(207) *Ibidem*, au mot *Ordinaire des guerres.*

(208) *Ibidem*, au mot *Extraordinaire des guerres.*

(209) *Ibidem*, au mot *Trésoriers ordinaires des guerres.*

(210) *Ibidem*, au mot *Trésoriers de France et généraux des finances.*

(211) *Ibidem*, au mot *Trésoriers ordinaires des guerres.*

(212) *Ibidem*, au mot *Trésoriers de l'extraordinaire.*

(213) Voyez aux notes du xve siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes*, la note (14). Il en était encore de même au XVIe siècle. « Roolle de la monstre et » reveue faicte à Querçaz le XXIIIe jour de juing l'au mil vc et VII de trente » hommes d'armes et soixante archiers... soubs la charge... de messire Jehan » d'Estrac... par nous François Herpin, conseiller et maistre d'ostel ordinaire » du roy... » Je possède cette revue.

(214) Je prends dans mes cartons la quittance qui suit : « Nous Guychard » de Thou, seigneur de Portaulx, commissaire ordinaire de la guerre... con- » fessons avoir eu et receu de maistre René Thizart... trésorier... la somme » de cent livres... pour nos gaiges du dict office... le 12 janvier 1523. »

(215) Bibliothèque de Bouchel. au mot *Extraordinaire des guerres.*

(216) Œuvres de Tabourot, chap. Du changement de surnom.

(217) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Extraordinaire des guerres.*

(218) *Ibidem*, *ibidem.*

(219) « Roole de la monstre et reveue faicte en robbes, à Rennes, le 4e jour » d'aoust 1561, de 30 hommes d'armes et 45 archers, faisant nombre de 30 » lances fournies, par nous René de Boujardière de Montausson, commissaire » ordinaire des guerres... » J'ai l'original de cette revue.

(220) J'ai vu plusieurs revues d'hommes d'armes faites à la fin du XVIe siècle où chaque homme d'armes signe au-dessous de son nom. J'ai celle de la compagnie de Balzac d'Entragues passée à Baugency le 1er février 1592; il n'y a que trois croix et deux signatures imitant les lettres imprimées. Dans une autre de la compagnie de Lesdiguières citée à la note (92), tous les gens d'armes tous ont signé. Il en est de même dans celle du capitaine d'Arques 1593, que j'ai aussi.

(221) Recueil de Mémoires, par Bouillerot, chap. Monstre des nouveaux gens d'armes qui serviront près M. d'Espernon.

(222) *Ibidem*, *ibidem.*

(223) Mémoires de Sully, chap. 52, Affaires d'estat et de milice.

(224) *Ibidem*, *ibidem.*

(225) Qu'on ne perde pas de vue que la cavalerie, la gendarmerie, la partie de l'armée la plus dispendieuse, ne recevait pas de vivres et ne se nourrissait qu'avec sa solde. Voyez la note (231).

(226) « Jean Bourgoing et Guillaume Marcoureau, maistres jurez jaugeurs » de Paris, confessent avoir receu de Pierre Gougeon, marchand, demeurant » à Meaux, commis de par messieurs les commissaires des vivres des camps et » armées du roy... la somme de deux escus auxquels dient leur avoir esté taxé » par ledits sieurs commissaires pour avoir par eux vacqué l'espace de cinq » journées à jauger les farines estans à Saint-Martin et autres lieux dont quit- » tance le 28 décembre 1544. » J'ai l'original de cette quittance, Voyez aussi Discours de Praissac, chap. 14, sect. Du commissaire général des vivres.

(227) « Je André Bouchan, clerc et commis des vivres en l'armée estant en » Provence... confesse avoir receu comptant de Me Pierre Billiad... trésorier » général de l'extraordinaire des guerres... le huictiesme jour de janvier mil » vc quatre vingts et sept... » J'ai l'original de cette quittance.

(228) Voyez l'avant-dernière note.

(229) Discours de Praissac. chap. 14, sect. Du commissaire général des vivres.

(230) *Ibidem*, *ibidem.*

(231) *Ibidem, ibidem.*
(232) Lettres de Pasquier, *Lettre à M. de Fonsomme, siège de Metz.*
(233) Ord. portant réglement des fournitures militaires, 7 avril 1548, art. 9.
(234) Leçons de La Nauche, liv. 3, ch. 39, Comparaison des Romains et des Turcs.
(235) Les estats et empires du monde, par Davity, disc. De l'Angleterre, chap. Forces de l'Angleterre.
(236) Réglement fait à Paris le 12 février 1533, art. 3.
(237) *Ibidem, ibidem.*
(238) Mém. de Sully, ch. 51, Relation de vostre voyage de Châtellerault.
(239) *Ibidem, ibidem.*
(240) « Je Abraham Petit, aulmosnier du régiment de Picardye et Combray, confesse avoir receu de Me Pierre Billiad... trésorier général de l'extraordinaire de la guerre... le 18 juillet 1586. » J'ai l'original de cette quittance.
(241) Mémoires de Sully, à l'endroit cité à la note (238).
(242) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Mort-gage.*
(243) Alphabet militaire, ch. Instruction pour donner le morion aux soldats.
(244) Dictionnaire de Richelet, édition de 1680, au mot *Estrapade.* — Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 10, chap. L'estrapade.
(245) Alphabet militaire, chap. Ord. sur le réglement de l'infanterie.
(246) *Ibidem, ibidem.*
(247) Voyez les notes de la station XLVII, *L'épée française.*
(248) Ord. militaires de Saint-Chaman; ord. de mars 1550, art. 24.
(249) *Ibidem*, ordonnance de l'année 1586, art. 3 et suivans.
(250) Ordonnance du 20 janvier 1514, relative aux gens d'armes, art. 3.
(251) Voyez la note (27) de cette station.
(252) Ordonnance du 20 janvier 1514 relative aux gens d'armes, art. 5.
(253) OEuvres de Jean de Caures, l. 6, ch. 5, Des prévôts des maréchaux.
(254) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie d'Anne de Montmorenci.*
(255) Hommes illustres étrangers de Brantôme, *Vie de Strossi.*
(256) Histoire de la ville et siége de Sancerre, par Jean de Léry, chap. 13. Des désolations et désordres des assiégés.
(257) Ordonnance relative aux légions d'infanterie, 24 juillet 1534, art. 56.
(258) « Ce jour commença le convoi de monseigneur le duc de Guise... » quatre rangs, cinq à cinq, de caporaulx et sergents de bande, la hallebarde » basse, suivis de quelques tambourins portés sur le dos, couverts de drap » noir... si vinrent six enseignes desdits capitaines... portans leurs enseignes » ployés sur l'épaule, le fer contre bas... huit cens piquiers tenant leurs piques » vers le fer et le traînant... » Reg. du parlement, Mémorial du 19 mars 1563.

LA CAPITALE DE LA FRANCE, Station XLII.

(1) Atlas de Braun, chap. Madrid, Tolède, Paris, texte et gravures.
(2) Registres du parlement, 29 mai 1550.
(3) Antiquités de Paris, par Corrozet, ch. 28, L'entrée de Henri II à Paris.
(4) Instr. de l'artillerie, par Davelourt, ch. 1, Des arsenaux et magasins du roi.
(5) *Ibidem*, chap. 7, De la poudre à canon.
(6) Voyez le Plan de Paris, par Melchior Tavernier, déjà cité.

(7) Antiquités de Paris, par du Breul, liv. 1, ch. Fondation de la cathédrale.
(8) *Ibidem*, *ibidem.*
(9) *Ibidem*, *ibidem.*
(10) *Ibidem*, *ibidem.*
(11) Antiquités de Paris, par Dubreul, *Louvre, Tuileries.*
(12) *Theatrum de las grandezas de Madrit. Hisp. et Lusit. Itin.* c. 2, art. 11.
(13) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, chap. Hôtel du Carnavalet.
(14) *Ibidem*; chap. Hôtel de Cluny.
(15) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 2, chap. Hostel d'Hercule.
(16) *Ibidem*, *ibidem.*
(17) Antiquités de Paris, Sauval, liv. 7, chap. Hôtel de Nevers.
(18) *Ibidem*, chap. Hôtel de Guise.
(19) *Ibidem*, chap. Hôtel de Montpensier.
(20) *Ibidem*, chap. Hôtel de Soissons.
(21) *Ibidem*, chap. Le Petit-Bourbon.
(22) *Ibidem*, chap. Hôtel de Brissac.
(23) Mémoires de De Thou, année 1588.
(24) Mémoires d'État, par Villeroi, *Discours du siége de Paris en 1590.*
(25) Descript. de Paris, par Piganiol, *Quartier de la Cité*, ch. du Pont-Neuf.
(26) *Ibidem*, *ibidem.*
(27) Ainsi dans la carte de Melchior Tavernier sont représentés ces ponts.
(28) *Ibidem*, l'île de *Saint-Louis* y porte le nom d'*Ille Notre-Dame.*
(29) *Ibidem*, on y voit de grandes croix au milieu de ces ponts.
(30) *Ibidem*, la représentation de ces trois ponts annonce évidemment qu'ils sont construits en bois.
(31) Antiquités de Paris, par Corrozet, chap. dernier, Rues de Paris.
(32) Ordonnance du 21 novembre 1577 sur le nétoiement des rues, art. 6.
(33) *Ibidem*, art. 7.
(34) Histoire générale de d'Aubigné, livre 2, chap. 14.
(35) Il a été prouvé qu'on disait indifféremment *carrossier* ou *cocher.* On peut en induire que dans les commencemens on a de même dit indifféremment *portes cochères*, *portes carrossières*, car les carrosses et le nom de carrosses étaient aussi communs que les coches et le nom de coches.
(36) Ant. de Paris, par Dubreul, livre 2, Écoles de médecine. — La Ville de Paris, avec le nom des rues, etc., par Colletet, 1679, chap. Des enseignes.
(37) *Ibidem*, *ibidem.*
(38) L'esprit de parti en agirait aujourd'hui de même; il dut donc en agir ainsi.
(39) Plan de la ville de Paris, par Melchior Tavernier, déjà cité.
(40) Antiquités de Paris, par Corrozet, chap. dernier, Nom des rues, etc.
(41) Antiquités de Paris, par Sauval, livre 6, chap. De la grande halle.
(42) *Ibidem*, chap. La halle des Mathurins.
(43) Recueil d'ordonnances de la prévosté de Paris, Paris, Roffet, 1582. Arrêt pour la vente des vins, 14 août 1577.
(44) Cosmographie de Thevet, livre 5, chap. 15, De la cité de Paris.
(45) États et empires du monde, par Davity, chap. De la Grande-Bretagne, art. Richesses d'Angleterre.
(46) *Ibidem*, chap. De l'état du Turc, art. Constantinople.
(47) Cosmographie de Thevet, livre 15, chap. 5, De la cité de Paris.

(48) Le théâtre français, par Bouguereau, chap. de la Touraine.

(49) Antiquités de Sauval, liv. 6, ch. Boucherie du faubourg Saint-Germain.

(50) Journal de Henri IV, année 1606, vendredi 10 novembre.

(51) Traité de police, par Delamarre, liv. 5, chap. 13, Police des grains, etc.

(52) L'Anti Hermaphrodite, Paris, 1606.

(53) *Ibidem*, *ibidem*.

(54) Antiquités de Paris, par Sauval, livre 6, chap. Etat des boulangers.

(55) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, Preuves, Registres de l'hostel de ville de Paris, chap. Don de 150 mille livres fait au roi.

(56) Articles et propositions sur lesquels le roi a voulu estre délibéré par les princes officiers de la couronne et autres seigneurs de son conseil assemblés pour ce faict à Saint-Germain-en-Laye en novembre 1583, ch. des finances.

(57) Note (60) de la station LVIII, *L'imprimerie et la librairie françaises*.

(58) Registres du parlement : « La cour faict deffenses... aux escrimeurs et » tireurs d'armes de s'establir dedans le quartier de l'Université. » 21 aoust 1567.

(59) Journal de Henri IV, année 1606, vendredi 19 mai.

(60) « La cour a défendu aux personnes accoustumées de loger de nuit pour » un liard et au jour la journée... les gens oiseux de... » Reg. du parl., 12 décembre 1551.

(61) Cosmog. de Belleforêt, ch. Cité de Paris, art. Ausmones des chartreux.

(62) Supplément au Journal de Henri IV, 11 septembre 1608.

(63) Histoire de Francion, livre 2, chap. Histoire de Marsault.

(64) *Ibidem*, *ibidem*.

(65) *Ibidem*, *ibidem*.

(66) *Ibidem*, *ibidem*.

(67) *Ibidem*, *ibidem*.

(68) Journal de Henri IV, année 1605, vendredi 30 décembre.

(69) *Ibidem*, année 1596, mardi 4 juin.

(70) Ordonnance de Blois, 1579, chap. De la justice, art. 195.

(71) Journal de Henri IV, année 1606, jeudi 25 janvier et jeudi 9 mars.

(72) Mémoires de d'Aubigné.

(73) Journal de Henri IV, année 1606, jeudi 25 janvier et jeudi 9 mars.

(74) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, Preuves, Registres de l'hostel de ville de Paris, *Ordre de n'avoir qu'une porte ouverte à chaque maison*.

(75) Registres du parlement, Réglement pour la sûreté de la ville, 7 septembre 1598, et du 29 octobre 1558, relatifs au guet extraordinaire, etc.

(76) La fameuse compagnie de la Lésine, chap. Loix et canons, art. 12.

(77) Registres du parl., Réglement pour la sûreté de la ville, 29 août 1598.

(78) *Ibidem*, 16 novembre 1526.

(79) « Plus ordonne la dicte chambre que au lieu de lanternes... il y aura » au coin de chacune rue... un fallot ardent depuis les dix heures du soir jus- » ques à quatre heures du matin, et où les dictes rues seront si longues que le » dict fallot ne puisse esclairer d'un bout à l'autre, en sera mis ung au milieu » des dites rues ou plus selon la grandeur d'icelles... » Registres du parlement, 29 octobre 1558. « ... La cour a ordonné que les dictes lanternes et potences » pour icelles asseoir seront exposées en vente... » *Ibidem*, 21 février 1559.

(80) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Comptes de la prévôté de Paris.

(81) Antiquités de Paris, par Corrozet, ch. 11, Création des prévôts, etc.

(82) Ordre pour le gouverneur de Paris, du 14 août 1587, Fontanon, ap.

(83) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Guet*, *Gens du guet portant l'estoile*.

(84) Recueil de chartes relatives à la garde de Paris, par Drouart, colonel des archers, Paris, 1667. — Ord. de mars 1523 sur les archers et arbalêtriers.

(85) *Ibidem*, Ordonnance du mois de juillet 1563 relative aux arquebusiers.

(86) Recueil d'ordonnances sur la prévosté de Paris, ch. Ord. du guet.

(87) *Ibidem*, *ibidem*.

(88) *Ibidem*, chap. Priviléges du prévôt des marchands et eschevins.

(89) Ord. de nov. 1563 sur la création d'un juge marchand et quatre consuls.

(90) Années de la ligue et du siége de Paris.

(91) Mémoires de Villeroi, chap. Discours du siége de Paris en l'an 1590.

(92) *Ibidem*, *ibidem*.

(93) Journal de Henri IV, année 1590, lundi 30 juillet.

(94) Champier, *De re cibariâ*, *lib.* 11, *cap.* 31, *De malo medico*, *citrio*, etc.

(95) *Ibidem*, *ibidem*.

(96) *Ibidem*, *lib.* 11, *cap.* 8, *De cerasiis*.

(97) *Ibidem*, *cap.* 15, *De persicis malis*.

(98) *Ibidem*, *cap.* 18, *De Pyris*.

(99) *Ibidem*, *ibidem*.

(100) *Ibidem*, *cap.* 15, *De castaneis*.

(101) *Ibidem*, *lib.* 9, *cap.* 4, *De napis*.

(102) *Ibidem*, *cap.* 9, *De cœpis*.

(103) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6, chap. État des boulangers.

(104) *Prœdium rusticum Caroli Stephani, cap. Vinetum*.

(105) Pentagruel, l. 2, ch. 31, Pentagruel entra en la ville des Amaurottes.

(106) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 3, ch. Hôpital de la Trinité.

(107) Trésor de santé ou ménage de la vie humaine, Lyon, 1607, liv. 1er, chap. Ouvrages de four les plus vulgaires.

(108) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, chap. Hôtels des ambassadeurs extraordinaires avec leur réception, § Sous Henri II.

(109) Trésor de santé déjà cité, livre 1er, chap. ouvrages de four, etc.

(110) Traité de la police, par Delamarre, livre 5, tit. 23, chap, 6, Des rôtisseurs. — Ord. du 4 février 1567 et du 27 novembre 1577 sur les rôtisseurs et cuysiniers. — Ancien Dictionnaire de Furetière, au mot *Cuysinier public*.

(111) *Ibidem*, liv. 5, tit. 5, chap. 10, Exposition des ventes des grains. — Ordonnance du 23 novembre 1546 sur les oblayers, pasticiers.

(112) Voyez l'avant-dernière note.

(113) Traité de Delamarre, livre 1er, chap. 3, De la police du Châtelet.

(114) Catalogue des rues de Paris avec la dépense qui se fait chacun jour en la dicte ville, par Ogier, Paris.

(115) Registres du parlement, arrêt du 12 janvier 1575 : « Le parlement » mande Delastre, imprimeur, pour avoir imprimé ce quatrain :

> Les plus hardis et guerriers généreux,
> Les mieux disants et plus gentilles dames
> Mourront ce mois, et Paris plantureux
> Sera détruit par la fureur des armes. »

(116) La farce joyeuse du vendeur de livres, Paris, Techener.

(117) Recherches de Pasquier, livre 8, ch. 62, De quelques proverbes. — Reg. du parlement, 18 avril 1560 sur les porte-paniers et porte-tablettes.

(118) Dans la carte de l'île de France, par La Guillotière, géographe de la fin du xvie siècle, au lieu d'*Antoni* on lit *Saint-Antoni*.

(119) On y lit aussi dans la direction de Paris à Saint Germain *la Malemaison*.

(120) Dans la même carte on voit aussi le parc de Madrid clos de murs.

(121) Le plan de Paris, de Melchior Tavernier, offre les îles de Louviers et de Saint-Louis toutes couvertes de plantations, de moulins, de petites maisons.

(122) Le terrain entre les Tuileries et les Bons Hommes était libre comme aujourd'hui. Pour l'autre rive voyez la note (124).

(123) Le plan de Paris, dit de Tapisserie, à peu près le même que celui de l'*Orbis terrarum* de Braun, bien qu'il soit antérieur de quelques années, car celui de Braun est de 1576 au moins... ne marque point, comme celui du Traité de police de Delamarre, règne de Henri III, ou celui de Tavernier, fin du règne de Henri IV, un long jeu de mail défendu par des barrières. Mais ce jeu devait exister en 1600 et attirer le beau monde au quai des Ormes.

(124) Plan de Paris, par Delamarre, dans son Traité de la police.

(125) Rabelais, *Gargantua*, livre 1er, chap. 22, Les jeux de Gargantua.

(126) *Ibidem*, *ibidem*.

(127) Antiquités de Paris, par Sauval, livre 6, chap. Autres places.

(128) Ordonnances du 9 mai 1539, 5 février 1561, relatives aux masques, et l'art. 198 de l'ordonnance de Blois, 1579. — Journal de Henri IV, année 1595, mardi 7 février, année 1597, dimanche 23 février. — Le livre de la mommerie, par Claude Noirot, juge en la mairie de Langres.

(129) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6, ch. La foire Saint-Germain.

(130) Journal de Henri IV, année 1607, vendredi 23 février.

(131) Journal de Henri IV, année 1594 et suivantes.

(132) *Ibidem*, année 1594, jeudi 14 avril.

(133) Registres du parlement, mémoriaux. « L'oreloge du pallais sonna à » carillon en signe de réjouissances... » 4 juillet 1530; il en fut de même durant ce siècle : mêmes registres mémoriaux du 29 mars 1549, 12 juing 1598, 28 septembre 1601, 26 avril 1608.

(134) Voyez le Cérémonial des églises, chap. Des marguillers.

(135) Ordonnances relatives à la prévosté des marchands de Paris, § La forme de faire payer le guet, et de ceux qui sont subjects à le faire.

(136) Calendrier historique de Paris, chap. Dimanches d'après Pâques.

(137) Statuts des jardiniers et des bouquetiers du

(138) Antiquités de Paris, par Corrozet, fo 194, *verso*.

(139) Recueil d'ordonnances de la prévosté de Paris, art. Ord. des péages.

(140) *Ibidem*, *ibidem*.

LA BOUTIQUE DE CALAIS, Station XLIII.

(1) Cartes de Mercator, Duysbourg, 1585; Cartes du *Theatrum orbis terrarum*, d'Orthelius, Anvers, 1595; Cartes de Hondius, auteur de la Description de l'univers, 1607. — Hondius a gravé bien avant cette époque un grand nombre de cartes; j'en possède plusieurs.

(2) J'ai un recueil de cartes italiennes de Floriano, de Diacomo di Castaldi et d'autres géographes, gravées au XVIe siècle depuis l'année 1535 jusqu'à l'année 1563; le dessin en est moelleux, gracieux.

(3) Cosmog. de Belleforêt, *France*, *Picardie*, Plan de la ville et port de Calais.

(4) Atlas de Ptolomée, Venise, 1511; même atlas, Venise, 1527. — Cartes de Pomponius Mela, Bâle, 1538. — *Disegno dell' Asia di Casteldi cosmographi*, Venise, 1561. Cartes de Thevet, de Belleforêt; cartes du Théâtre de Bouguereau.

(5) Atlas de Ptolomée de 1511, déjà cité, *Tabula* 2, *tab.* 3 *Africæ*, *tab.* 2 *Asiæ*.

(6) J'ai un atlas qui a appartenu au célèbre géographe Buache; il est composé de plusieurs cartes des provinces françaises, gravées à diverses époques du XVIe siècle. Ces signes géographiques se trouvent dans plusieurs de ces cartes.

(7) Cartes du Théâtre français de Bouguereau.

(8) Il suffit de conférer ensemble les atlas et les cartes cités dans ces notes.

(9) Il suffit aussi de conférer ensemble ces mêmes atlas.

(10) *Orontii Finæi Delphinatis regii mathematicarum Lutetiæ professoris, arithmetica, geometrica et cosmographia*, Paris, Simon Coline, 1544.

(11) *Galliæ descrip., ab Orontio F. Delph. Venetiis, Zenoï excidebat*, MDLXIII.

(12) Tels que La Guillotière cité dans le Journal de Henri IV, année 1594, jeudi 27 octobre; Jean du Temps, blaisoys; Jean du Fayen, limosin; Isaac François, tourangeau; les Ainguyet, angevins, cités dans l'advertissement du Théâtre françois de Bouguereau.

(13) *Hispaniæ descrip.*, Venise, 1560. Cette carte est à l'atlas cité note (6).

(14) Carte du *Novus orbis veteribus incognitus*, Paris, Jean Petit, 1532 et le chap. des Terres septentrionales.

(15) *Hakluit's principal navigations of the english nation, London*, 1598.

(16) Carte de l'Europe de l'atlas de Mercator, Quisbourg, 1595.

(17) Elle est surtout clairement dessinée dans la carte de l'Europe, corrigée par Pertius, cosmographe et lecteur du roi, Paris, 1627, où elle est appelée *Saisec*, muraille élevée par le czar Fœdor.

(18) Notamment celle d'Adrien entre New-Castle, et Carlisle celle de la Chine.

(19) Histoire du Portugal, année 1580, époque de sa réunion avec l'Espagne après la mort du cardinal Henri.

(20) Atlas et cartes du XVIe siècle.

(21) Atlas déjà cités. Cartes d'Afrique. Voyage des Portugais, en 1497, au-delà du cap de Bonne-Espérance.

(22) Géographies de Ptolomée et de Pomponius Mela, *De Africâ*.

(23) Cosm. de Thevet, de Munster, Afrique. *Africa Nic. Stopius*, Venise 1513.

(24) Le Quart du Nouveau-Monde et navigations faites, par Emeric de Vespuce, Paris, à l'enseigne de l'escu de France, un volume in-12, caractères gothiques. Ce livre fut traduit de l'espagnol en italien, et de l'italien en français par Mathurin de Redonet; j'en possède un exemplaire de la première édition qui ne se trouve dans aucune des bibliothèques publiques de Paris. C'est le premier ouvrage écrit en langue française sur la découverte de l'Amérique; il se termine ainsi : *Cy finist le livre intitulé le Nouveau-Monde et navigations de Almeric de Vespuce*. Je n'ai cité qu'un frontispice d'une édition postérieure à la première ; je ne puis dire si le frontispice de la première porte *Emeric* ou *Almeric*, car il manque à mon exemplaire. Au feuillet 71 de mon édition on trouve : *C'est une lettre d'Albéric Vespuce*. Dans le *Novus orbis regionum veteribus incognitarum*, déjà cité, on lit : *Navigationum Alberici Vesputii epitome*; ce mot d'*Alberici* est répété à la tête de toutes les pages de ce chapitre. On lit encore un autre chapitre intitulé ; *Americi Vesputii navigatio prima*.

(108) Factum du duc de Guise.

(109) J'ai un grand nombre de ces lettres ainsi tailladées pour recevoir une étroite lisière en parchemin dont les deux bouts étaient engagés dans la cire du sceau, et dont l'acte faisait mention par ces mots : *Scellé en double queue,* à la différence des actes scellés en simple queue, où une large lisière, non entièrement détachée du parchemin, était engagée dans la cire par l'extrémité opposée à celle tenant au parchemin.

(110) Telle est une lettre écrite sur parchemin, signée de la main de Charles VII, le 29 septembre, sans millésime, adressée *à nos amez et féaux conseillers... et aux bourgeois habitans de ma ville de Lyon.* Je possède cette lettre.

(111) Telle est une autre lettre écrite sur papier, signée par Pierre de Loranty, le 10 may, sans autre forme de date, adressée *à monseigneur, monseigneur le président de Nicolay, à Paris.* Je possède aussi cette lettre dont l'écriture est de la fin du xvie siècle.

(112) L'Ile des hermaphrodites, chap. Des mœurs, lois, etc.

(113) Confession de Sancy, épître.

(114) Recueil de mémoires, par Bouillerot, chap. Instruction à M. de Sancy s'en allant en Suisse, année 1589.

LE CLERGÉ FRANÇAIS, Station xxxiv.

(1) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de François Ier.*

(2) *Ibidem, ibidem.*

(3) *Concordata inter papam Leonem decimum, et christianissimum regem Franciscum primum, Parisiis,* 13 *maii, anno* 1517, *cap. De electione.*

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) *Gallia christiana,* évêques depuis l'année 1517 jusqu'à la fin du siècle.

(6) *Menoti Sermones.*

(7) Gloss. de Ducange, v^o *Soutana.* — Dict. de La Martillière, v^o *Soutanelle.*

(8) Les gravures des livres du temps représentent ce bonnet carré qui n'avait pas la forme des bonnets de prêtre d'aujourd'hui, mais qui était aplati et évasé. Je cite seulement la Cosmographie de Thevet, et les OEuvres de Jean de Caures.

(9) Voyez aux notes du xve siècle, hist. vii, *Le bourgeois,* les notes (207) et (208).

(10) Voyez l'avant-dernière note.

(11) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de François Ier.* — Ordonnance de Henri II, 27 juin 1551, relative à la religion chrétienne, art. 45.

(12) *Ibidem, ibidem.*

(13) Voyez dans l'Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, la réforme des moines au xvie siècle.

(14) Des Moines, par Camus, évêque du Bellay.

(15) Voyez les notes du *Vieux écolier* relatives aux langues savantes.

(16) Relation du siége de Paris par Henri IV; Abbaye de Montmartre. — Mémoires pour servir à l'histoire du Port-Royal et à la Vie de Marie-Angélique, etc., par Dufossé, Fontaine et Lancelot, Utrecht, 1742, première relation, art. 48, État de cette maison sous madame d'Estrées. — Voyez aux notes de la station lxvii, *Les ateliers français,* la note (246).

(17) *Sermones Menoti, De monachis albis, De monachis nigris.*

(18) Journal de Henri IV, année 1610, dimanche 8 août.

(19) Voyez l'avant-dernière note.

(20) Journal de Henri III, année 1579, 8 juin et 19 août. — Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Du Gua.*

(21) « On demande que les bénéfices interposés au profit des seigneurs et « des dames soient déclarés vacans. » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité, année 1576, 1er octobre. Remontrances très humbles au roi de France Henri III. — Journal de Henri III, année 1586, 10 janvier.

(22) Journal de Henri III, année 1578, vendredi 25 juillet.

(23) Ordonnance donnée aux états de Blois, mai 1579, art. 11.

(24) Reg. du parlement, arrêt du 18 avril 1596 sur les assemblées du clergé.

(25) *Ibidem*, arrêt du 13 déc. 1611 sur les interventions des agens du clergé.

(26) Histoire du concile de Trente.

(27) Voyez les Bibliographies du xvie siècle.

(28) *Ibidem, ibidem.*

LE COLLOQUE DE POISSY, Station XXXV.

(1) Cosmographie de Belleforêt, liv. 1er, ch. Lyonnois, Lyon, texte et grav.

(2) Monumens de la monarchie française, par Montfaucon, année 1561.

(3) Histoire ecclésiastique de Fleury, continuation par Fabre, année 1561.

(4) *Gallia christiana*, diocèse de Paris, monastère de Poissy.

(5) Histoire de France, par Mezeray, année 1561.

(6) Recueil de plusieurs lettres concernant *Le colloque de Poissy*, imprimé dans le tome 1er des additions de Le Laboureur aux Mémoires de Castelnau.

LES DEUX ÉPOUX DE MACON, Station XXXVI.

(1) Voyez-en le plan figuratif dans l'atlas de Braun, *Civitates orbis terrarum*, liv. 4, nombre 4. La gravure est de 1580.

(2) Ordonnance du mois d'avril 1598, ordinairement appelée *édit de Nantes.*

(3) Histoire de France; je suis tenté d'écrire Histoire des batailles de la France, années 1587, 1589 et 1590.

(4) On sait que les religieuses perdaient leur nom de famille et prenaient celui d'un saint ou d'une sainte : Saint-Sébastien-Souffrant, Saint-Étienne-Mourant, Saint-Pierre-aux-Liens, Saint-Jerôme-au-Désert.

(5) Satires de Courval, satire 2e, Suite des exercices du temps.

(6) *Ibidem*, *ibidem.*

(7) Hist. eccl. des églises réformées au royaume de France, par Théod. de Bèze.

(8) Les saints Cantiques, mis en rimes françaises par Théodore de Bèze, 1608, pour Mathieu Berjon, à la suite desquels est imprimé un formulaire des prières d'administration et de sacremens, ch. De la manière de célébrer le mariage.

(9) Heptameron, nouvelle 2, Une dame de la cour se venge de son mari.

(10) Œuvres de Jamin, sec. de la chambre du roi, Patisson, 1577, Le Mysogame.

(11) Bibliothèque de la Croix du Maine, art. Estienne Dolet.

(12) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, liv. 37, année 1532.

(13) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, liv. 21, année 1562.

(14) *Ibidem, ibidem.*

(15) Reg. du parlement, arrêt du 23 déc. 1559, condamnation de Dubourg.

(16) Bibliothèque du droit francais, par Bouchel, au mot *Mercuriale.*

(17) *Ibidem, ibidem.*

(18) Nombreux écrits des calvinistes publiés après la Saint-Barthélemy. — Nombreux écrits des catholiques, et notamment l'advertissement saint et chrestien sur le port des armes, par Charpentier, Paris, Nyvel, 1575, Projet d'édit.

(19) Recueil de choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, Heden, 1603, Règne de Charles IX, année 1572, samedi, jour du massacre.

(20) L'Esprit de la ligue, par Anquetil, liv. 4, année 1572.

(21) Hist. de Lyon, par Rubys, l. 3, ch. 61, Venue de Maudelot à Lyon, etc.

(22) Recueil des choses mémorables sous Henri II, déjà cité, année 1572.

(23) Advertissement saint et chrestien touchant le port des armes, par Pierre Charpentier. Projet d'édit.

(24) Recueil des choses mémorables sous Henri II, etc., déjà cité, année 1572.

(25) Mémoires de Sully, chap. 6, Diverses affaires domestiques. — Histoire universelle de d'Aubigné, année 1572. — *Jacobi Augusti Thuani historiarum sui temporis pars prima, lib. anno* 1572.

(26) *Ibidem, ibidem.*

(27) Lettres de L'Hôpital, Lettre au cardinal de Lorraine revenant d'un voyage d'Italie, écrite vers la fin du règne de Henri II.

(28) Journal de Henri III, année 1578, dimanche 27 avril.

(29) Histoire de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch. 64, Barricades de Lyon.

(30) Journal de Henri IV, année 1591, jeudi 6 juin.

(31) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 7, ch. 2, Daries, second consul.

(32) Les Mémoires de la ligue sous Henri III et Henri IV depuis l'an 1576 jusqu'à l'an 1598, Genève, 1602; mais la ligue avait commencé bien avant ce temps. Voyez dans le Journal de Henri III, le serment des associés de la ligue chrétienne dans la Champagne le 25 juin 1568; et l'association de Péronne, 1576.

(33) Articles accordés et jurés entre les confraires de la confrairie du Saint-Nom de Jésus pour la manutention de la religion cath., Paris, Bichon, 1590.

(34) Voyez les épîtres dédicatoires des livres aux femmes illustres de ce temps.

(35) Journal de Henri III, année 1589, dimanche 8 janvier.

(36) Journal de Henri III, année 1589, 1er janvier.

(37) Journal de Henri III et Journal de Henri IV. Voyez combien de fois y sont mentionnés les prédicateurs boutefeu étrangers, Lincestre, Hamilton; et les prédicateurs boutefeu français, Rose, Boucher, le petit Feuillant.

(38) *Ibidem.*

(39) Journal de Henri IV, 1594, mardi 22 et jeudi 31 mars.

(40) Édit de Henri II, 27 juin 1551, relatif à la religion catholique, art. 33.

(41) Trésors d'histoires, par Goulart, chap. Ville ruinée, vengée de Dieu.

(42) *Ibidem*, chap. Famine mémorable.

(43) Ancienne place de Dijon.

(44) Mouvement d'armes, arquebuses... piques, représenté par figures, par Jacques Thérin, Amsterdam, 1608, chap. Maniement de la pique.

(45) Journal de Henri IV, année 1590, lundi 10 septembre.

(46) *Ibidem*, samedi 2 juin.

(47) *Ibidem*, dimanche 3 juin.

(48) Journal du palais, chap. Final du tom. 2, 23 mai 1554, Registre de l'église d'Amiens relatif à la permission donnée au cardinal de Créquy de porter la barbe comme bon lui semblerait.

(49) *Hydrographum spagyricum, lib. 2, cap. 14, De fonte qui in suburbio Clarimontis in Avernia reperitru.*

(50) Journal de Henri IV, année 1593, jeudi 25 février.

(51) La Confession de Sancy, chap. 1er, De l'autorité de l'église.

(52) Journal de Henri IV, année 1589, mardi 31 octobre.

(53) La vie, mœurs et déportemens de Henri Béarnois, roi de Navarre, 1589.

(54) Voyez dans cette station la note (36). Il est inutile de chercher à prouver que dans les colléges les supérieurs faisaient prêter aussi un serment aux écoliers; que ce serment, pour qu'il fût entendu de tous les plus petits écoliers, était en latin fort facile, fort plat.

(55) Cet ancien usage s'est encore conservé à Clermont.

(56) Trahison découverte des politiques de Rouen, Paris, 1589.

(57) Histoire du Languedoc, par dom Vaissette, année 1563, chap. 106.

(58) Procès-verbal des premiers états de Blois, année 1577, séances des 8, 9, 14 janvier et 6 février.

(59) Satire Menippée, et Journal de Henri IV, année 1594.

(60) Satire Menippée.

(61) Procès-verbal des seconds états de Blois, année 1588, Discours de Henri III à la séance d'ouverture.

(62) Édit donné à Rouen au mois de juillet 1588, appelé *édit d'union.* — Déclaration sur cet édit datée des états de Blois, le mardi 18 octobre 1588.

(63) Journal de Henri III, dimanche 27 mars, année 1583. — Histoire véritable de la vie de Henri de Valois, jadis roi de France, Paris, Michel, 1589. La récompense du tyran de la France, etc., Paris, Jovin, 1589.

(64) Recueil des choses mémorables advenues en France sous Henri II, déjà cité, année 1588.

(65) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1589 et suivantes.

(66) Journal de Henri III, année 1589, jeudi 26 janvier.

(67) *Ibidem*, 29 juillet.

(68) Histoire de Henri IV, par Péréfixe, année 1589.

(69) Recueil de choses mémorables advenues en France, déjà cité.

(70) Histoire générale de d'Aubigné, liv. 3, chap. 5, année 1562.

(71) Voyez l'avant-dernière note.

(72) Voyez aux notes de la station XLI, *Le pédescaux de Metz*, la note (82).

(73) J'ai, dans un registre en parchemin écrit vers la fin du XVIe siècle, contenant divers actes, un inventaire intitulé: *Reliquaires, joyaulx et autres vaisseaux sacrez de l'église de Paris, vendus par messeigneurs de la dicte église,*

pour subvenir aux affaires du roy pour le payement de sa gendarmerie, levée contre les huguenots et rebelles à Sa Majesté en l'an 1562 : « 1° fonte, 46 marcs ; 2° fonte, « 7 marcs 7 onces ; 3° fonte, 6 marcs 5 onces ; 4° fonte, 368 marcs 7 onces ; « 5° fonte, 337 marcs 5 onces, somme totale et générale de tout ledit or et argent « fondu, vingt-ung mille deux cens vingt-neuf livres dix sols. » Une grande partie de cette argenterie était composée de tableaux d'argent ou d'or donnés au xvᵉ siècle. — Voyez aussi les hommes illustres français de Brantôme, *Vie de l'amiral de Châtillon.* — Journal de Henri IV, 1590, samedi 26 juin. — Secret des finances, par Froumenteau, chap. Argenterie et reliques.

(74) Registres du parlement, année 1525, délibération du 17 mai relative à la fonte des cloches pour faire de l'artillerie.

(75) Le Secret des finances, par Froumenteau, 1580, chap. Estat final.

(76) Journal de Henri IV, année 1594, jeudi 23 juin.

(77) « Le cardinal de Lorraine... administrateur temporel de l'esveché de « Metz... ordonne à tous les subgiets des terres dudit esveché... de ne vivre do- « resnavant que selon les commandemens de nostre dicte saincte esglise catho- « lique... romaine... de ne dogmatiser... ou de se retirer et vendre les biens... « sinon voulons qu'ilz soient par vous... juges, maires, chassez, banniz perpé- « tuellement de nos dictes terres... à Joinville le xvi mai mvᶜlxxvi. » Livre des ordonnances de l'évéché de Metz, manuscrit in-4 de l'an 1602 que j'ai.

(78) Registres du parlement, lettres-patentes du roi du 7 septembre 1559 relatives au rasement des maisons où est profané l'usage du saint-sacrement.

(79) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 7, ch. 2, Daries, second consul.

(80) *Remberti Dodonæi Mechliniensis stirpium historiæ*, Anvers, 1583, fig.

(81) *Historia stirpium a Fuschio*, Bâle, 1542, fig.

(82) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1563, chap. 106.

(83) Ce catéchisme est imp. à la suite des saints cantiques, 1608, déjà cités.

(84) Commentaires de Montluc, liv. 5.

LA FAMILLE CHAMPENOISE, Station xxxvii.

(1) Le Théâtre français, par Bouguereau, *Du pays de Limosin.*

(2) Cosmographies de Thevet, de Belleforêt. Les états et empires, par Davity, chap. France, art. Languedoc.

(3) Histoire de France, par Piguerre, déjà citée, liv. 7, art. Des Albigeois.

(4) Histoire ecclésiastique, par Théodore de Bèze, liv. 1ᵉʳ.

(5) Histoire générale, de d'Aubigné, *Édit de Maile.*

(6) Histoire de Lyon, par Rubys, liv. 3, chap. 57, Troubles de l'an 1562.

(7) Commentaires de Montluc, liv. 5.

(8) Voyez les deux notes précédentes.

(9) Voyez aux notes du xvᵉ siècle, histoire ire, *Le pauvre*, la note (20).

(10) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze, liv. 1ᵉʳ.

(11) *Ibidem, ibidem.*

(12) Bibliothèque de la Croix du Maine, art. Jean Cauvin. — *Historia universitatis Parisiensis, a Bulæo, anno* 1509, *De Calvino.*

(13) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(14) Registres du parlement, arrêt du 27 février 1572, sur les colléges.

(15) L'expansion de la doctrine des calvinistes, favorisée par bien des causes, fut arrêtée par le spectacle de leurs dévastations et de leurs excès, plus par la crainte de leur esprit révolutionnaire et de leur but politique. Voyez les notes (17), (19), (22), (23) et (24) relatives à la *cause* et à l'esprit de la *cause*.

(16) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(17) Histoire de Henri IV, par Péréfixe.

(18) Journal de Henri III, année 1578, dimanche 27 avril.

(19) Lettres de Pasquier, liv. 5, lettre 7 à M. d'Ardivilliers.

(20) La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise, par François de l'Isle, Rheims, Martin, 1576.

(21) Tel était incontestablement l'esprit secret de la faction des Seize. — Dialogue du royaume auquel est discouru des vices et vertus des rois, de l'état de la monarchie et de la république, Paris, Millot, 1589.

(22) Histoire de Henri IV, par Péréfixe.

(23) Commentaires de Montluc, liv. 5.

(24) *Ibidem, ibidem.*

(25) Journal de Henri III, 23 et 30 septembre 1576, et 24 février 1577.

(26) Dialogue entre le Maheutre et le Manant, inséré dans les pièces justificatives de la Satire Menippée.

(27) Histoire du Luthéranisme, par le Père Maimbourg, année 1529.

(28) Histoire du siége de Sancerre, par Jean de Léry, chap. 9, Des forts, blocus, tranchées, etc.

(29) Response à ceux qui appellent les chrestiens idolâtres, par Benoist, curé de Saint-Eustache de Paris, Chaudière, vers 1566.

(30) Histoire ecclésiastique des églises réformées, par Théodore de Bèze.

(31) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de M. de Montpensier.*

(32) Cabale des réformés, Montpellier, 1600, chap. Du Mithridate, art. 8.

(33) Dict. de droit canonique, par Durand de Maillane, au mot *Exorcisme.*

(34) Mémoires de Théodore-Agrippa d'Aubigné.

(35) Dict. de droit canonique, par Maillane, au mot *Excommunication.*

(36) Remontrances faites au roy par les trois estats de Languedoc, insérées par extraits dans les lettres-patentes données en conseil privé le 20 mars 1567.

(37) Reg. du parlement, ord. du 13 juin 1562, sur la procession de ce jour.

(38) Histoire de Genève, année 1553, *Condamnation de Michel Servet.* — Oraison funèbre de Pierre d'Anes prononcée à Saint-Germain-des-Prez, le 27 avril 1577, imprimée dans la vie de Pierre d'Anes, Paris, 1731, dernier point.

(39) Histoires de La Rochelle, de Montauban, de Nîmes, de Genève, ch. Fondation des hôpitaux.

(40) Mémoires historiques de Champagne, par Baugier, *Evesché de Troyes.*

(41) Les premiers calvinistes, comme tous les réformateurs, furent fort rigides. Voyez dans la Vie de Henri IV les continuelles admonitions de leurs ministres; voyez aussi leurs premiers sermonnaires.

(42) Anciens tableaux de l'école flamande représentant des ministres protestans.

(43) Conférences et Colloques cités dans ces notes.

(44) Journal de Henri IV, année 1600, mois de mars, d'avril, de mai, Conférence à Fontainebleau entre l'évêque d'Evreux et Duplessis Mornay.

(45) J'ai déjà parlé, aux notes du *Vieux écolier*, de mon Recueil de thèses. Il y en a une de l'université d'Heidelberg dédiée aux magistrats d'Amsterdam, année 1613. Dans le chapitre *Octarium* se trouvent attaquées plusieurs opinions reçues par l'église catholique.

(46) *Scaligerana*, au mot *Hieronymus*.

(47) Les temples des protestans furent, dès les premiers temps de la réformation, aussi nus qu'ils le sont aujourd'hui.

(48) Les généalogies des familles qui habitent les pays où il y a des catholiques et des protestans attestent que les mariages entre les personnes des deux communions n'ont guère commencé qu'après l'édit de Nantes.

(49) Je prie le lecteur qui a lu les Mémoires et les ouvrages publiés pendant le temps de la ligue de se souvenir de la colère, de la fureur des partis.

(50) Histoire des provinces, Histoire des villes, et notamment l'Histoire du siége de Sancerre, par Jean de Léry, 1574, chap. Catalogue des blessés, chap. Catalogue des tués, chap. De la famine, chap. Des désolations.

(51) Psaumes de David, mis en rime française, par Clément Marot et Théodore de Bèze, Charenton, 1641, Psaume 21.

(52) *Ibidem.*

(53) Mém. de la Ligue, *Discours de la reprise de l'isle de Marans*, juin 1588.

(54) Voyez les notes de la station XLVII, *L'épée française.*

(55) Voyez la note (49).

(56) Vers le milieu du XVIIIe siècle les protestans très âgés qui avaient vu le temple de Charenton détruit à la révocation de l'édit de Nantes en avaient fait figurer un sur une table de bois qui représentait non-seulement sa forme, mais encore ses matériaux. Un enlumineur éventaliste qui en avait fait un semblable, me le montra il y a environ trente ans : une grande partie des murs était de charpente. Les autres temples des protestans, dans les villes où ils n'avaient pas été les plus forts, où ils ne s'étaient pas emparés des églises, avaient été ainsi construits.

(57) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 5, De la ville d'Angoulesme.

(58) Dans les Histoires des villes il est souvent fait mention d'églises ruinées ou presque ruinées, de clochers renversés ou étêtés. Les graveurs de la fin du XVIe siècle durent représenter et représentèrent l'aspect des villes tel qu'encore il était alors. J'ai vu de ces gravures.

(59) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 5, De la ville d'Angoulême.

(60) *Ibidem.*

(61) Le Paradis délicieux de la Touraine, par Martin Marteau.

(62) Histoires des villes; si je ne fais pas de citation, ce n'est pas que les preuves me manquent, c'est qu'elles sont en trop grand nombre.

(63) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1562.

(64) L'Esprit de la Ligue déjà cité, liv. 4, année 1572.

(65) Voyez les notes de l'avant-dernière station, *Le spectre de Saint Denis.*

(66) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, tom. 5, preuves, nomb. CXIII, Publication de la croisade faite à Toulouse.

(67) Voyez l'avant-dernière note.

(68) Edit de Nantes du mois d'avril 1598 relatif à la pacification des troubles.

L'ONCLE DE MAREUIL, Station XXXVIII.

(1) Conf. des ordonnances, liv. 1er, tit. 2, part. 1re, Aliénation du temporel des églises. — Lettres de Pasquier, liv. 4, lettre 22, A M. de Foussome.

(2) Histoire des Albigeois et des tribunaux ecclésiastiques des moines.

(3) Voyez la note ci-dessus.

(4) Je vois encore cette petite montagne à droite de la route d'Epernay à Dormans; son aspect pittoresque frappe les voyageurs.

(5) Essais de Montaigne, *passim*.

(6) Au XVIe siècle on était bien loin de voir, comme l'a vu depuis M. Laromiguière, une des sources de nos idées dans le sentiment moral : on le confondait avec le libre arbitre.

(7) Exposition de la doctrine de l'église protestante.

(8) Aux notes sur l'imprimerie du XVe et du XVIe siècle il a été prouvé qu'on imprimait sur le papier, sur le vélin, sur la soie. J'ai vu d'anciennes thèses imprimées sur satin.

(9) Note ci-dessus.

(10) Conférence des diverses doctrines des églises des protestans.

(11) Histoires des controverses théologiques.

(12) Exposition de la doctrine de l'église cath., De la communion des saints.

(13) Les Romains faisaient signifier le mot *serment* au mot *sacramentum*. L'église au IXe siècle lui a fait signifier *forme, formule*. J'ai un manuscrit de ce même siècle qui a pour titre : *Liber sacramentorum qualiter missa celebratur per anni circulum, a beato Gregorio*, où se trouvent toutes les différentes messes de l'année. Mais aux siècles postérieurs le mot *sacramentum* a été étendu aux sept cérémonies de l'église ou sept rites que nous appelons les sept sacremens.

(14) Livres de théologie des différentes églises aux chapitres De la confession.

(15) Heures à l'usage de Rome, Missels romains, gravures de la messe.

(16) Cité de Dieu, par saint Augustin, traduction de Raoul de Presle, édit. de 1486, gravure du 4e livre où saint Augustin est représenté disant la messe avec une très longue chasuble, et gravure du 10e livre.

(17) Remontrance envoyée au roi sur le fait des idoles abattues et jetées hors des temples en quelques villes de ce royaume, un vol. in-8, imprimé au XVIe siècle, sans millésime, sans nom d'auteur ni de lieu d'impression.

(18) Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

(19) *Martini Cromeri Orechovius sive de conjugio sacerdotum*, Cologne, 1564.

LA NIÈCE DE CHATILLON, Station XXXIX.

(1) Les articles salutaires de la paix catholique et universelle avec le Traicté entre le peuple de Dieu et ses adversaires en tous estats, par Viard, Paris, Niverd, 1572. Traité pour l'union entre les chrétiens, par de Genillé, Tours, Lemercier, 1592. *De procuranda ætate omnium a gentium a patre Thomas, Carmelita*, Anvers, veuve Beller, 1613.

(2) Journal de Henri IV, année 1610, dimanche 30 mai.

(3) *Ibidem*, *ibidem*.

(4) Journal de Henri IV, année 1593, mercredi 21, jeudi 22, dim. 25 juillet.

(5) Contes d'Eutrapel, conte *Du temps present*.

(6) Voyez ci-après la note (8).

(7) Gargantua, liv. 1er, ch. 5, Le propos des beuveurs, notes de Le Duchat.

(8) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie du connétable Anne de Montmorenci*, à l'endroit où il parle de L'Hôpital. — Lettres de L'Hôpital, *Lettre à ses hôtes qui étaient venus le voir à sa campagne près Paris*.

(9) Ile des hermaphrodites, chap. Des lois militaires.

(10) *Ibidem, ibidem*. Dans l'inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, déjà cité. On trouve à l'article *vaisselle d'argent* : « Item une douzaine de fourchettes à mufles, demy-douzaine de cuillères. »

(11) Bibliographies du XVIe siècle.

(12) Dans les anciens châteaux, dans les anciennes maisons où se sont conservés les anciens meubles, se sont aussi conservés les anciens usages, surtout les anciens usages religieux. Je pourrais citer plusieurs provinces : je pourrais en citer entre autres une où cette espèce de liturgie domestique existe encore dans un assez grand nombre de familles.

(13) Heures du XVIe siècle.

LES AMENDES, Station XL.

(1) Registres du parlement, arrêt du 14 novembre 1538 relatif à la commutation d'amendes pécuniaires en peine corporelle.

(2) Sommaire des loix, statutz, ordonnances, etc., réduictes par alphabet, par Michel Berland, advocat, Paris, Micard, 1567, à l'art. Amende.

(3) Je possède un rôle d'amendes ainsi intitulé : « S'en suivent les esmendes, « condempnations et confiscations escheues en la comté de Castres, année 1555.., « Antoine Lévesque... consul dudit Castres en l'esmende de 50 sols... maistre « Maurel, notaire... messire Pierre Négrier, prebstre... 50 sols... Vidal Flottes, « consul de Saint-Félix, 20 sols. »

(4) Dans le même rôle on lit aussi : « Pierre Marre, sergent, 10 sols... Jehan « Frontel, sergent, 10 sols. » — Dans un autre rôle d'amendes de la forest de la Londe, année 1547, taxées par Pierre Dauvergne, verdier et chastelain de la dite forest, que j'ai, on lit encore : « Exploits de nous verdier.. Jean Lar- « cher, sergent, 5 sols, Pierre Hezot, sergent, 10 sols... »

(5) J'ai aussi un recueil d'amendes qui a pour titre : « Amendes eschues par- « devant messieurs les esleux d'Alençon au siége de Bellesme, année 1540... » et qui est ainsi terminé : « Sur laquelle somme a esté prins pour le vin, torches, « bougies, et rooles la somme de IV liv. XV sols. » Dans les registres du conseil secret du parlement de Bordeaux on lit : « Du 10 juillet 1544 a esté enjoint à « Guérin, commis des receveurs des amendes, de faire faire les chandelons pour « les conseillers de la cour... » et 13 juillet 1582... « le receveur des amendes de « la dite cour et le garde du palais fournira aux gens des requestes du parlement « chandelles, bois, bouquets, buvettes... »

(6) *Ibidem*, « Du 10 décembre 1519, déclarons par ces présentes que en « la dite somme de vc livres tournois ordonnée pour les frais et mises de la cour « du parlement les chandelles, feu et buvettes n'y sont ne y entendons estre « comprises... sera payé par le receveur des exploits et amendes de ladite cour « les sommes que se pourront monter chacune année lesdites chandelles, feu et « buvettes... » Voyez aussi la note précédente.

(7) Lorsqu'au xvie siècle la mode de grands rouleaux en parchemin, dont j'ai parlé aux notes des xive et xve siècles, fut passée, on les remplaça par de grands régistres ou grands livres de papier; il en fut de même pour les rouleaux des amendes dont un grand nombre subsiste aux archives de la chambre des comptes et aux archives du royaume.

(8) J'ai au moins une brassée de rouleaux d'exécutoires d'amendes. Les anciens greffes des justices inférieures en avaient de petites meules; les greffes des parlemens de grandes meules. Les chambres des comptes en avaient de quoi remplir une grange, et la chambre des comptes de Paris plusieurs granges, si j'en juge par l'immense quantité des rouleaux d'amende en parchemin qu'on a vendus, qu'on a détruits, qu'on ne cesse de vendre, qu'on ne cesse de détruire.

(9) Voyez la note (6), et la Bibliothèque de Bouchel, au mot *Amendes*.

(10) « Inventaire des titres du sac écrit: Fermes muables... La 11e pièce est « un procès-verbal du bail des fermes de Châteauroux en l'année 1577; les fer- « mes suivantes y sont dénommées... Les défauts et amendes... La 12e est le « procès-verbal des fermes à la date du 5 novembre 1612... la ferme des dé- « fauts et amendes. » Inventaire du domaine de Châteauroux, manuscrit déjà cité. — Voyez aussi la Bibliothèque de Bouchel, au mot *Amendes*.

(11) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Arrogans*.

(12) « Amendes de ceulx qui mectent immondices à l'entour de la fontaine « du Champ-de-Mas et qui lavent leurs bestes et aultres choses deshonestes à « l'entour d'icelle. Néant pour l'année de ce présent compte. » Compte de re- cette et despense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(13) Notes des xive, xve s.; Comptes des villes du xvie s., Querelles, Hutins.

(14) Factum du duc de Guise contre Maillard, déjà cité, *Pièces fausses*.

(15) « Je soubsigné Jehan Amelot, conseiller du roy en sa court de parle- « ment et président aux enquêtes d'icelle, confesse avoir eu et receu du rece- « veur général des amendes de la dite court la somme de L escus soleil, que « j'ay droit de prandre par chacun an sur la recepte par forme de pension « pour mon dict estat et office, à Paris le xv avril 1595. » J'ai l'original de cette quittance. « Le 3 avril 1566, les présidens des enquestes .. ont poursuivi par « plusieurs fois... les 200 livres de pension que le roy leur a données sur la re- « cepte des amendes... » Registres du parlement de Bordeaux.

(16) Des parlemens de France, par Laroche-Flavin, liv. 2, chap. 23, De la garde du palais de Tholose, art. 5 et 6.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) Les estats et empires de Davity, *De la France*, *Richesses de la France*.

(19) « ... La cour en l'église de Sainct-Denis en France... ordonne... aux « trois présidens des généraulx des aydes, de quitter le chaperon d'escarlate « fourré d'hermine sur peine de dix mille livres d'amende. » Registres du parle- ment, Mémorial du 3 janvier 1552.

(20) « Veu par la cour, les chambres d'icelle assemblées... la requeste du « syndic des chanoines et chapitre de l'église métropolitaine Saint-André de la « présente ville... ordonne à tous artisans, de quelque qualité qu'ilz soient, de « faire aulcune desmolition sans l'advis dudict chapitre, le tout à peyne de 10,000 « escuz, et autres amendes arbitraires... » Reg. du parl. de Bordeaux, 1 mars 1602.

(21) Voyez à la station XXXVII, *La famille champenoise,* les notes (20), (21) et (22). Voyez aussi les notes ci-dessous.

(22) Histoire de Genève, XVIe siècle.

(23) « La première aliénation fut faite par le roy Henry II à James Hamilton, « comte de Har, gouverneur d'Écosse, par lettres-patentes du 6 may 1549. Elles « portent que le roy lui donne la duché-pairie de Châtellerault pour 12,000 li- « vres de rente, compris 1,200 livres de rente à prendre sur les aydes de Poi- « tiers en récompense de certaines places fortes et de ce qu'il avoit conduit en « France Marie Stuart pour être mariée avec le Dauphin son fils; mais le comte « de Har ne jouit que dix ans de ce duché. Il faisait de Châtellerault une petite « république; il y faisait de petites assemblées de religionnaires. Complice d'ail- « leurs de la conjuration d'Amboise, il se sauva trois jours avant l'exécution « des ordres qui avaient été donnés de l'arrêter mort ou vif. » État et détail des domaines de la généralité de Poitiers, manuscrit déjà cité.

(24) Lettres de Pasquier, liv. 5, lettre 1re à M. de Querquifinen.

(25) Ordonnance du 24 mars 1583 relative à la réformation des parures.

LE PÉDESCAUX DE METZ, Station XLI.

(1) Lettres de L'Hôpital, année 1553, Metz sauvée par François de Guise.

(2) Maniement d'armes, arquebuse, mousquet et pique, représenté par figures, par Jacques de Thérin, Amsterdam, 1608, ch. Maniement de l'arquebuse.

(3) Discours militaires de Praissac, Paris, Guillemot, 1614, ch. 1er, Comme un prince se doit préparer à la guerre.

(4) Ord. du 12 février 1533 sur les gages et habillemens des gendarmes.

(5) Mémoires de la Ligue, année 1589, *Discours sur la mort de Henri III.*

(6) Cette dénomination de village prise de la culture du chanvre est fort commune dans le haut Rouërgue et la haute Auvergne.

(7) Hist. de France, par Piguerre, liv. 8, année 1562, mai. Recueil de mémoires, par Bouillerot, Lettre du roi au duc d'Espernon, 19 septembre 1586.

(8) Alphabet de l'art militaire, par Montyeon, Rouen, 1620.

(9) *Ibidem.*

(10) Ord. militaires, par Saint-Chaman, Rouen, 1633, ch. Ord. de Strossy, colonel de l'infanterie, art. 3; chap. Ord. de Charles IX aux états d'Orléans, de Henri III, juill. 1575, et à Blois en 1579.—Hist. de Francion, par Moulinet, l. 4.

(11) Voyez aux notes de la station XXXI, *Les habits français,* la note (9).

(12) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Hérauts.*

(13) Ord. du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires, art. 4.

(14) Voyez ci-après la note (61).

(15) Alphabet de l'art militaire.

(16) *Ibidem.*

(17) Ordonnance du 23 décembre 1553, relative à l'infanterie, art. 1er.

(18) *Ibidem*, *ibidem*.

(19) Hommes illustres étrangers de Brantôme, *Vie du colonel Strossy*.

(20) Ordonnance du 23 décembre 1553, relative à l'infanterie, art. 1er. — Alphabet militaire, chap. Du lanspessade.

(21) *Ibidem*, chap. Du sergent.

(22) Discours militaires de Praissac, chap. 14, Des offices, art. Du tambour.

(23) J'ai une revue sur parchemin faite à Sainte-Enimie en Gévaudan, le 3 janvier 1575, d'une compagnie de *gens de pied français*, dont un capitaine, deux caporaulx et vingt-sept soldats qui tous y sont nommés. Leur solde pour le mois de décembre est de 376 livres, dont 20 livres pour le capitaine, 32 livres pour les deux caporaulx et 12 livres pour chaque soldat.

(24) Voyez la note ci-dessus.

(25) Alphabet militaire, chap. Du caporal.

(26) Réglement militaire fait à Villers-Cotteret, le 29 décembre 1570, art. 3.

(27) Ordonnances, Police militaire, 12 fév. 1566, art. 4; et 1 juill. 1575, art. 4.

(28) Discours militaires de Praissac, chap. 14, Des offices art. Du fourrier.

(29) Alphabet de l'art militaire, chap. Du sergent.

(30) *Ibidem*, chap. De l'enseigne.

(31) *Ibidem, ibidem*.

(32) Discours militaires de Praissac, ch. 14, Des offices, art. Du lieutenant.

(33) OEuvres de Brantôme, et notamment son *Testament*, dernier volume.

(34) *Ibidem*, *ibidem*.

(35) Discours militaires de Praissac, chap. Des offices, art. Mestre de camp.

(36) Mémoires de Sully, chap. 50.

(37) Mémoires de Du Bellay, liv. 10, année 1545.

(38) Hommes illustres français, de Brantôme, ch. Des colonels-généraux.

(39) Journal de Henri IV, année 1593, janvier; et année 1594, 28 avril.

(40) Ord. de mars 1600 sur le réglement général des tailles, art. 30.

(41) Principes de l'art militaire, par Billon, chap. 2, Du soldat.

(42) « Magasin d'armes... Le roy veut que lors des baux les adjudicataires « soient chargés, au lieu de pots de vin, de fournir des piques, mousquets, ar- « quebuses et autres ustensiles de guerre au magasin qu'il fait établir... » Précis des délibérations des états de Bretagne, man. déjà cité, année 1599, 3 décembre.

(43) Hommes illustres étrangers de Brantôme, *Vie du colonel Strossi*.

(44) *Ibidem*, *ibidem*.

(45) Mémoires de Du Bellay, année 1515.

(46) Discours milit. de Praissac, Exercice de la pique, ch. 1, texte et grav.

(47) Essai des merveilles de la nature, par René François, chap. 17.

(48) Discours militaires de Praissac, chap. 1er, texte et gravures.

(49) *Ibidem, ibidem*.

(50) *Ibidem*, *ibidem*.

(51) *Ibidem*, *ibidem*.

(52) Discours de La Noue, disc. 11, S'il y a moyen de régler les arrière-bans.

(53) Voyez au xve siècle, histoire xxiii, *L'homme d'armes*, la note (58).

(54) Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité, an-

née 1592, 31 décembre, « Francs archers... les esleus ont dit que la dite solde « monte ordinairement à 35,000 livres quand la province est soumise... »

(55) Ordonnance du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires.

(56) *Ibidem*, et ord. du 22 mars 1557 relative aussi aux légionnaires.

(57) Hommes illustres français de Brantôme, *Discours de l'infant. française*.

(58) Histoire de la milice française, par Daniel, liv. 11, chap. Des quatre premiers vieux régimens d'infanterie.

(59) *Ibidem*, chap. Des régimens appelés *petits vieux*.

(60) *Ibidem*, *ibidem*.

(61) « Nous Claude Cuissot, sieur de Gisencourt, capitaine d'une bande de « 100 hommes de guerre à pied françois, tenant garnison pour le service du « roy à Châlons, confessons avoir reçeu. . le 18 avril 1590... » — « Nous Jac- « ques de Camby, seigneur de Sérignac, capitaine d'une compagnie de deux « cens hommes de guerre à pied françois du régiment dont est mestre de camp « le sieur de Foncouvert, confessons avoir eu et receu comptant de Mestre « Jehan Fabry, conseiller du roy, trésorier général de l'extraordinaire des guer- « res... la somme de 1,200 livres à nous ordonnée pour la levée de la susdite « compagnie le 5e jour d'aoust 1605. » J'ai les originaux de ces deux quittances.

(62) Discours de La Noue, discours 13, Quatre régimens d'infanterie.

(63) « Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Lyon le viie jour « d'octobre 1581, de huict vingt quatorze hommes à pied suisses y estant en « garnison pour le service du roy soubs la charge du capitaine Hamis-Roche, « tant pour la garde et seureté d'icelle... ensemble de huict Françoys assistants « ordinairement en garde avec iceulx Suisses, et servant à leurs guides et con- « duite ; par nous Merle, commissaire des guerres... » J'ai l'original de cette revue.

(64) Voyez la note précédente.

(65) Secret des finances, par Froumenteau, liv. 1er, chap. Infanterie.

(66) Disc. de La Noue, disc. 13, Le roy doit entretenir quatre régimens d'infant.

(67) *Ibidem*, *ibidem*.

(68) *Ibidem*, disc. 16, Des camarades recommandés en l'infant. espagnole.

(69) Commentaires de Montluc.

(70) Discours de La Noue, 13e discours. Commentaires de Montluc sur la discipline de l'infanterie espagnole.

(71) L'infanterie fut la force de l'armée espagnole jusques aux journées de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens où elle fut détruite par Condé.

(72) Ordonnance du 24 juillet 1534 relative à l'institution des légionnaires.

(73) Voyez dans Du Bellay, Guichardin, Paul Jove, les guerres de François Ier, notamment celles des années 1516, 1525, 1528 et 1543.

(74) États et empires de Davity, *De la France*, ch. Les forces de la France.

(75) *Ibidem*, *ibidem*, Mémoires de Sully, chap. 32, Affaires de milice.

(76) « Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Langogne... le 1 mars « 1575... et 1° Anthoine Colombet, cappitaine, Barthelemy Dumont de Pra- « delle, sergeant, capporaulx, Claude, Ganhargi... soldatz... Nous Anthoine « Colombet, cappitaine d'une compagnie de 30 hommes de pied pour le service « du roi... » Colombet signé. J'ai l'original de cette revue.

(77) Mémoires de la ville de Dourdan, Paris, 1634, chap. Articles accordés au capitaine Jacques.

(78) Ordonnance donnée aux états de Blois, année 1579, art. 289.

(79) Ord. du 9 février 1584 sur la police de la gendarmerie, art. 40.

(80) « Nous Anthoine de Manterne, porteur d'enseigne de la compagnie de « cinquante lances fournies... confessons avoir eu et receu de maistre Guy de la « Malladure, conseiller du dit seigneur, trésorier de ses guerres... la somme de « cinquante livres... à nous ordonnée pour nostre estat de porte-enseigne... « oultre le payement de nostre place et soulde d'hommes d'armes... fait et scellé « du scel de nos armes... l'an MVXLV. » « Nous Anthoine de Lopiat, enseigne « d'une compagnie de trente lances fournies... confessons avoir receu de maistre « François de Baroms, conseiller du roi, trésorier ordinaire de ses guerres... la « somme de cent livres tournois à moy ordonnée pour mon dict estat d'enseigne... « oultre et par-dessus ma place et soulde d'homme d'armes de sa dicte com- « paignie... le xxe jour de novembre MVLX. » J'ai les originaux de ces quittances.

(81) Cette induction sort naturellement de l'art. 4 de l'ordonnance du 9 février 1547 relative à l'équipement de l'arrière-ban.

(82) Ord. du 9 fév. 1584 sur la gendarmerie, art. 7. —Mém. de d'Aubigné.

(83) Discours militaires de La Noue, discours 18, 1er paradoxe.

(84) Histoire des troubles sous Henri III et Henri IV, liv. 2.

(85) *Ibidem*, *ibidem* ; Origine de Claude Fauchet, ch. L'origine des armes.

(86) Ordonnance du 9 février 1584 relative à la gendarmerie, art. 31.

(87) Hist. de la milice française, par le Père Daniel, l. 4, ch. 1, Institution des compagnies d'ord., et ch. 2, Remarques sur les ord. touchant la gendarmerie.

(88) Du temps des guerres de religion qui ne cessèrent qu'à la fin du XVIe siècle, il y avait probablement un plus grand nombre de compagnies, même en ne comptant que dix mille hommes de gendarmerie ; car j'ai un carton rempli de revues : quelques compagnies s'élèvent jusqu'à 60, 70 gens d'armes ; quelques autres descendent jusqu'à 35, 30.

(89) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XXIII, *L'homme d'armes*, les notes (77) et (78).

(90) Ord. du 12 nov. 1549 sur la solde de la gendarmerie, art. 1er.

(91) Voyez les extraits de revues de cette station.

(92) « Roole de la monstre et reveue faicte en armes et non en robbe le « 24e jour d'octobre 1601 en la plaine d'Escherolles en Daulphiné de la com- « pagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roy soubs la charge de « M. de Lesdiguières, par nous Claude Tomard, commissaire ordinaire des guer- « res, 1° chefs Messire François de Bone, sieur de Lesdiguières, capitaine, « LXXIII escus... Hommes d'armes... Jacques Brunet, sieur dudit lieu, XL escus, « Sexte de Beauregard, sieur du dit lieu, XL escus. » J'ai l'original de cette revue dont je vais donner la suite.

(93) « ... Officier Aymar Jardin, trompette, XXX escus ; Pierre Garde, « trompette, XXX escus ; Jacques Thomas, mareschal-ferrant, XXX escus ; Jehan « Rollin, fourrier-sellier, XXX escus ; Jehan Millon, chirurgien, XXX escus... »

(94) Voyez la note précédente.

(95) La milice française, par Daniel, ch. Du colonel gén. de la cavalerie légère.

(96) Discours de Praissac, chap. 1er, Se préparer pour faire la guerre.

(97) Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, insérée dans l'Histoire de Charles VIII, par Godefroy, Paris, 1617, année 1495.

(98) Théâtre françois, par Bouguereau, chap. De la Tourraine.

(99) Discours de La Noue, discours 11, Rubrique de l'aliénation des fiefs.

(100) Escuyer, sieur de... dans les actes du temps; j'en ai des milliers.

(101) Ord. du 26 fév. 1553 sur la convocation du ban et arrière-ban, art. 1er.

(102) Régl. du roi sur le service du ban et arrière-ban, 23 mai 1545, art. 10.

(103) Bacquet, des droits du roi.

(104) Ord. du 9 fév. 1547 sur l'équipement du ban et arrière-ban, art. 26.

(105) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Arrière-ban*.

(106) *Ibidem*, au mot *Baron*.

(107) États et empires de Davity, *De la France*, ch. Forces de la France.

(108) Ord. du 3 mai 1545 sur la convocation du ban et arrière-ban, art. 2.

(109) Discours de La Noue, rubrique, Redresser les arrière-bans.

(110) Recueil d'antiquités de Bourges, par Chenu, *Ban et arrière-ban*.

(111) Ord. du 5 fév. 1553 sur le réglement du ban et arrière-ban, art. 8.

(112) *Ibidem*, art. 6.

(113) Etats et empires de Davity, *De l'Angleterre*, art. Forces de l'Angleterre.

(114) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Vagabond*.

(115) Réglement du roi du 23 mai 1545, art. 12.

(116) Réglement du roi relatif au ban et arrière-ban, 13 mai 1545, art. 12.

(117) Discours politiques et militaires de La Noue, discours 11.

(118) Ord. du 21 juin 1553 sur l'ordre et équipage du ban et arrière-ban.

(119) L'institution des 15 compagnies d'ord. donna à la France une cavalerie d'environ 9 à 10,000 hommes. Voyez-en l'organisation dans les Lettres de Charles VII, citées aux notes du xve siècle, hist. xxiii, *L'homme d'armes*. Cette cavalerie remplaçait celle du ban; naturellement elle devait être en même nombre.

(120) Discours militaires de La Noue, discours 11, art. Ban et arrière-ban.

(121) C'est ainsi que sont habillés les canonniers dans la soixante et unième planche, des Artifices de feu, par Joseph Boillot, Langrois, Strasbourg, 1603.

(122) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, Paris, 1608, ch. 1er, Des arsenaux.

(123) Antiquités de Paris, par Corozet, chap. 28, L'entrée du roi Henri II.

(124) Il existe encore dans les arsenaux plusieurs de ces vieux canons polygones à l'extérieur. François Ier fit présent aux habitans de Bayeux de six couleuvrines de cette forme dont plusieurs servent aujourd'hui de bornes sur la place Saint-Patrice. Essai hist. de Bayeux, par Pluquet, ch. 13, Du château.

(125) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, chap. De la fonte.

(126) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Des fontes, alliages, etc.

(127) Voyez au xve siècle, histoire xxiii, *L'homme d'armes*, la note (94).

(128) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Fontes, alliages, etc.

(129) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 6, chap. 4, Siége de Marseille.

(130) Discours militaires de Praissac, chap. 13, Fontes, alliages, etc.

(131) *Ibidem, ibidem.*

(132) *Ibidem, ibidem.*

(133) Artifices de feu, par Boillot, chap. 55, texte et figures.

(134) *Ibid.*, ch. 46. L'arsenal de Davelourt, ch. 7, Composition de la poudre.

(135) Artifices de feu, par Boillot, chap. 47, texte et figures.

(136) « Je Claude Lecomte, conseiller du roi, trésorier et garde général de « l'artillerie de France, confesse avoir receu de feu Nicolas Duchat en son vivant, « commis à la fasson et composition des pouldres à canon au magasin du roi à « Troye... la quantité de 30 milliers de pouldres à canon... des trois sortes... « grosse grenue... menuet grenue... et 500 livres d'amorce en dix carteaulx « couverts et revêtus de leur chappe... le dernier jour de mars 1581. » J'ai l'original de cette quittance.

(137) Ord. de février 1582 sur l'approvisionnement des arsenaux, art. 1er.

(138) Instruction sur l'artillerie, par Davelourt, ch. 7, Poudre à canon.

(139) « Je Gaston Mydorge, conseiller du roy et thrésorier général de « l'artillerie dudict seigneur, confesse avoir receu de mestre François Sabathier, « aussi conseiller du roi et thrésorier de son espargne, la somme de 1,200 livres « tournois en ung mandement... pour avances de la somme de... pour sept mil- « liers cinq cens livres de salpêtre faisant partie de 15 milliers qu'il a entrepris « fournir par chascun an en la dicte ville de Verdun... tesmoings mon seing « manuel le XIX janvier 1577. » J'ai l'original de cette quittance.

(140) Artifices de feu, par Boillot, chap. 42 et 43.

(141) *Ibidem*, chap. 44.

(142) Instr. sur l'artillerie, par Davelourt, ch. 9, De la charge de poudre.

(143) Discours militaires de Praissac, chap. 13, De l'artillerie.

(144) « En la présence de moy nottaire roial à Lion soubsigné, et tesmoings, « après nommez Jehan Deschamps... tous voicturiers par terre demeurants à « Lion, ont confessé avoir receu 5 escuz à eux ordonnés pour le paiment des « gaiges, nourritures et entretenement de cent sept chevaulx roulliers et de « traict qu'ilz ont ce jourdhuy prestez et fournis en l'arsenal de ceste ville pour « servir en traict ez bandes d'artillerie que l'on faict marcher en l'armée con- « duitte pour le service du roy par monseigneur d'Ornano au pais de Bresse... « faicte au dict Lyon le XVII juing 1595 » J'ai l'original de cette quittance.

(145) Discours militaires de Praissac, chap. 13, De l'artillerie française.

(146) L'Arsenal de Davelourt, ch. 38, Que c'est de tirer de poinct en blanc.

(147) Mém. de Sully, ch. 95, Par lequel est donné commencement à l'ann. 1600.

(148) Artifices de feu, par Boillot, chap. 57, texte et fig.

(149) *Ibidem*, chap. 58, texte et fig.

(150) L'Artilleur, par Davelourt, chap. 2, Canonniers.

(151) L'Arsenal d'artillerie, par Davelourt, chap. 31, Manière de charger.

(152) Mémoires de Sully, chap. 95, cité à la note (147).

(153) Instr. sur l'artillerie, par Davelourt, chap. 6, Des chargeoires, etc.

(154) L'Arsenal de Davelourt, chap. 31, Manière de charger.

(155) Instructions sur l'artillerie, par Davelourt, chap. 9, Charge ordinaire de poudre ; et l'Arsenal du même, chap. 32, Du rafraîchissement des pièces.

(156) *Ibidem*, chap. 31, Manière de charger.

(157) *Ibidem*, *ibidem*.

(158) Histoire universelle de d'Aubigné, liv. 1er, chap. 7, Combat de Renti,

» et en tout ce qui sera ainsi faict par eulx, leurs aydeurs et assisteurs, et dehors » justice en quelque façon que ce soit, ils ne pourront commettre aucune faulte, » violence, excès ne erreur... nous et nos successeurs ne pourront... permettre » estre faict aucun empeschement, opposition... jusqu'à ce qu'ils soient entiè» rement payez... et au cas que en ce fussions défaillans nos dicts alliés et bons » compères auront puissance, droict et raison de invader, molester... les assi» gnaulx et biens ypothecquez... comme cy dessus a esté faict mention... avons » signé ces présentes de nostre main l'an de grace mil cinq cens LI le XI mars. » Au dos de ces lettres sont trois paiemens partiels, l'un de 15,000 écus fait le 6 may 1599, l'autre de 20,000 écus fait le 9 avril 1609, l'autre de 18,000 écus fait le 2 août 1613. J'ai l'original de ces lettres.

(72) République du Bodin, liv. 6, chap. 2, Des finances

(73) « Les bons et loyaux subjets du roy de Paris devant estre assemblez... » les prier de subvenir au dit seigneur roy de la somme de cinq cent mille li» vres par prest à rendre dans les premiers jours de janvier prochain ou à rente » soit sur gages des bagues et plus précieux joyaux des dicts seigneurs roy et » royne... » Registres du parlement Mémorial du 4 août 1562.

(74) OEuvres de Pasquier, liv. 15, lettre 18.

(75) Histoire des troubles sous Henri III et Henri IV, Lyon, 1597, liv. 1er, Harangue de Henri III aux premiers états de Blois.

(76) Mémoires de Sully, t. 2, ch. 50, art. Estat des sommes acquitées, etc.

(77) *Ibidem*, tom. 1, chap. Panégyrique au duc de Sully.

(78) *Ibidem*, tom 2, chap. 37, Affaires de police et finance.

(79) Réglement sur le maniement des finances dans l'ord. du 28 déc. 1523.

(80) Voyez les diverses lois relatives aux finances depuis 1523 jusqu'à 1600.

(81) Voyez la pénultième note.

(82) Secrets des finances, par Froumenteau, chap. 1, Estat au vray des deniers levez, art. Gendarmerie et infanterie.

(83) Voyez aux notes de la station XLIV, *L'écrivain de Calais*, la note (34).

(84) Mémoire de Sully, tom, 2, ch. 37, Affaires de police et finance.

(85) *Ibidem, ibidem.*

(86) *Ibidem*, chap. 51, art. Revenus du royaume engagez.

(87) *Ibidem*, chap. 38, Affaires de finance et d'estat

(88) *Ibidem, ibidem.*

(89) Dans le manuscrit formulaire de la chambre des comptes fait par ordre de cette chambre, cité aux notes du XVe siècle, histoire V, *Le financier*, note (84), il est fait mention des greffes et des tabellionats à la nomenclature des revenus du domaine; mais on voit aux ord. du XVIe siècle, sur les notaires et greffiers, que tous leurs offices dépendans des juridictions royales furent aliénés moyennant finance.

(90) Voyez la note précédente.

(91) Voyez la note (11) de cette station.

(92) Lettre de M. de Rosny à la royne régente, 1611, in-8°.

(93) Remontrances très humbles au roy de France et de Pologne Henri III.

(94) Mémoires de Sully, tom 1, chap. 84, Affaires de finances.

(95) *Ibidem, ibidem.*

(96) Voyez dans l'histoire particulière d'Amboise, de Blois, de Fontainebleau et de Saint-Germain-en-Laye, le chapitre des édifices et de leur construction.

(97) *Ibidem.*

(98) « ... Domestiques, deux maîtres d'hôtel, un valet de chambre, un cui-

» sinier, un sommelier, un cocher, un palefrenier, un portier, quatre servantes » dont une demoiselle Geneviève de Barnet... » Invent. de la veuve Nicolaï déjà cité.

(99) Traité de Police, par Delamarre, ordonnance du 30 mars 1635 sur le réglement de la police de Paris rappelant les anciennes ordonnances.

(100) Dictionnaire de Furetière, au mot *Jacquette*.

(101) « Item une jupe de velours à la reistre doublée de pluche. Item trois » pourpoints, un de velours, un de taffetas et l'autre de serge... Item trois » chapeaux de feustre, l'un garny de velours... Item deux calottes, l'une de » velours, l'aultre de satin noir...» Inventaire de la veuve Nicolaï, déjà cité.

(102) « Pour une paire de pantoufles de velours noir et avoir fourny de ve- » lours, cy II escuz xxx s... » Compte de l'argenterie du roi pour l'année 1591, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(103) « Item une bassinoire d'argent... deux rechauds pesant sept marcs » deux onces .. un grand miroir garny d'or de basse taille à fond de jaspe... » deux petits bassins à cracher pesant trois marcs... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité, chap. Vaisselle d'argent.

(104) « Pour ung pot de chambre d'argent poisant deux marcs et demy, xx » escuz... » Compte de l'argenterie du roi déjà cité.

(105) Sérées de Bouchet, sérée 29, Des mores, des neigres et de noirs.

(106) « Pour un grand cinge nommé Robert, xvii escuz... pour une grande » guenon orengée xxx escuz... pour un petit cinge x escuz... » Compte de l'argenterie du roi déjà cité.

(107) « Pour 35 aulnes un quart de drap pour soutenir le corps des chausses » des dits suisses à raison de 70 souls l'aune... Roole de la despence faite en la petite escuyerie de mgr. frère du roy, année 1574. Manuscrit que j'ai.

(108) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police du royaume, art. Pour le cuire.

(109) Voyez dans cette station la note (3).

(110) Voyez l'avant-dernière note.

(111) Histoire de François Ier.

(112) Lettre de M. de Rosny à la royne régente, déjà citée.

(113) Mémoires de Sully, tom. I, ch. 59, Affaires de milice et finances.

(114) *Ibidem*, chap. 47, Affaires d'estat.

(115) Recherches de Pasquier, liv. 2, chap. 8, Des trésoriers de France.

(116) Voyez au xve siècle, hist. v, *Le financier*, notes (21), (22), (23), (24), etc.

LE CONCIERGE DE RAMBOUILLET, Station XLIX.

(1) Œconomie politique de Montchrestien, sect. Du commerce.

(2) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 4.

(3) Martyrologe de Saint Severin, 1678.

(4) Recherches de Pasquier, liv. 4, ch. 18, Du couvre-feu ou carfou.

(5) Journal de Henri IV, année 1596, lundi 21 octobre.

(6) Ce château vient d'être démoli ; il portait le nom de *Seigneurie*, et l'emplacement où l'on bâtit aujourd'hui des maisons s'appelle encore La Seigneurie ; on peut d'ailleurs voir Histoire du diocèse de Paris, par Lebœuf, le ch. Passy.

(7) *Ibidem, ibidem*, art. Château de la Muette.

(8) *Ibidem, ibidem.*

(9) On a vu dans les diverses notes des xive et xve siècles que le premier de chaque état s'appelait *Roi*. On a vu même le premier bedeau s'appler *roi de l'église*. Il en était ainsi dans les colléges, et encore à la révolution dans ceux de Paris le premier de la classe s'appelait *l'empereur*.

(10) « Au roy connestable et confrères des canonniers de ceste dicte ville la » somme de seize livres par assignation à eulx faicte... » Compte de recepte et despence de la ville d'Arras, 1587. Manuscrit original que j'ai.

(11) Bibliothèque de la croix du Maine, au mot *Martin Du Bellay*.

(12) Edict du mois de janvier 1634 sur le réglement général des tailles.

(13) Coutumes de Sole, tit. 1, art. 3.

(14) Lettres du mois de décembre 1410 relatives aux vendeurs de vin.

(15) Essai historique de Bayeux, par Pluquet, ch. 28, Des foires et marchés.

(16) Coutumes de Sole, tit. 2, art. 1er et suivans, et tit. 35, art. 10.

(17) Bigarrures de Des Accords. chap. Des entends-trois.—Erreurs populaires par Joubert, 2e part., chap. 21, Des huitres et truffes.

(18) Voyez aux notes du xve siècle, histoire xiii, *Le champion*, la note (39).

(19) Coustumes de Haultbourdin, art. 1er.

(20) Voyage de France, par Du Verdier, chap. Guyenne.

(21) *Ibidem*, *ibidem*.

(22) Hist. de Bresse, par Guichenon, chapitre de principauté de Dombes.

(23) Cosmographie de Thevet; liv. 14, chap. 11, Du Daulphiné, etc.

(24) « Nicolas Bosmard... évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Em- » pire... » Livre des ordonnances civiles de l'évêché de Metz, déjà cité.

(25) Coutumes de Gorze.

(26) « Les corps de garde de la ville de Poitiers étoient cy devant affermés » aux sergents de maire de la dicte ville, savoir ceux des portes de St-Lazarre » et Bouchereuil au sieur Lebeau, sergent de maire pour 20 liv... » Domaines de Poitiers dépendans de la couronne, manuscrit déjà cité.

(27) « On arrête de faire payer à M. le duc de Mercœur, gouverneur de Bre- » tagne, 6,000 livres, tant pour sa garde de trente arquebusiers à cheval... » Précis des états de Bretagne, manuscrit déjà cité.

(28) Origines des chevaliers, armoiries et héraux par Fauchet, liv. 1, ch. 1.

(29) Mém. de Villeroi, *Testament de M. du Vair, garde des sceaux de France*.

(30) Voyez dans les décrétales éditions du xvie siècle, arbres de consanguinité, le degré de parenté auquel le mariage est prohibé.

(31) Police de Delamarre, liv. 1, tit. 9, Juridiction du prévôt de Paris, ch. 3.

(32) *Ibidem*, *ibidem*.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) OEuvres de Pasquier, liv. 6, chap. 35, Conservation de la justice.

(35) « Le roi promet que les traitans du parti du sel ne nuiront point à la » Bretagne et donnent la liberté d'en faire commerce comme par le passé... » 15 octobre 1586. Précis des états de Bretagne déjà cité.

(36) Registres du parlement, arrêts du 14 août 1532, du 30 novembre 1538, des 10 janvier et 21 mars 1557, du 23 febvrier 1559, du 8 juin 1562 sur les procez relatifs aux finances jugez en la tour carrée.

(37) Registres du parlement du xvie siècle relatifs aux chambres de justice.

(38) Par devant nous a comparu N, lequel a déclaré avoir eu et receu de noble homme conseiller du roi, trésorier extraordinaire des guerres... de noble homme conseiller du roi, trésorier des finances en la généralité de... de noble homme recepveur du grenier à sel en l'élection de... de noble homme recepveur et

payeur des rentes en la généralité de... Il m'est passé par les mains mille, dix mille quittances ou actes de ces temps où se trouvent ces qualifications.

(39) Factum du duc de Guise contre Maillard son trésorier.

(40) Traité de la police, par Delamarre, liv. 1er, tit. 9, chap. 3, Police du Châtelet. Préambule de l'ordonnance du 30 mars 1635.

(41) Factum du duc de Guise déjà cité.

(42) Recherches de Pasquier, liv. 6, chap. 35, Conservation de la justice.

(43) Registres du parlement, déclaration du roi du 27 mai 1588 relative à ceux qui donneroient des nouveaux advis pour faire des édits à la foule du peuple.

(44) Bibliothèque de Vauprivas, au mot *Loyso Labe.*

(45) *Ibidem*, *ibidem*.

(46) Police de Delamarre, liv. 1er, tit. 9, Juridiction du prévôt, chap. 3.

(47) Antiquités de Paris, par Corrozet, ch. 28, L'entrée de Henri II à Paris.

(48) Leçons de La Nauche, liv. 3, chap. 3, De la terre scellée ou sigillée.

(49) Cosm. de Thevet, l. 6, ch. 10, De Bethléem, vertu de quelque terre.

(50) Voyage en Turquie, par Nicolas de Nicoley, Anvers, 1586, *La terre sainte.*

(51) Descr. de la France, par Desrues, *Périgueux.* Voyez aussi note suiv.

(52) Voyage de France, par Du Verdier, chap. Du Berry.

(53) *Ibidem*, *ibidem*,

(54) *Ibidem*, *ibidem*, et note (48).

(55) Traité d'agriculture, par Philibert Delorme, liv. 11, chap. 5.

(56) Journal de Henri III, 22 juillet 1585.

(57) Factum du duc de Guise contre Maillard son trésorier.

(58) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. Mœurs et coustumes.

(59) Dictionnaire de la Martinière, au mot *Culotte*, où l'on voit que la nouvelle dénomination du haut des chausses date au moins du XVIe siècle.

(60) Bibliothèque de Vauprivas, au mot *Pierre le-Loyer.*

(61) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XV, *L'hôtelier*, la note (154).

(62) « Item est ordonné qu'il sera faict faire aux despens des dicts fraires une » figure et représentation de la très saincte et adorable trinité, laquelle sera » mise et posée... avec un baston ou chappelle dans laquelle il y aura pareil- » lement une petite figure de la mesme saincte trinité... » Statuts de la pieuse et dévote confrairie des Treize-Fraires estably en mémoire des douze apostres à Sainct-Germain de Brieux, diocèse d'Evreux, en vertu des bulles du pape des année 1514 et 1529. Manuscrit du temps que je possède.

(63) « Lequel baston sera tenu et gardé par l'un des dicts fraires qui sera » tenu le dict jour préparer ung disner honneste et modique... auquel disner » tous les dicts fraires servants seront obligés d'y assister... » *Ibidem.*

(64) Calendrier historique des cérémonies, Paris, 1741, vingt-un décembre.

(65) « A esté statué, ordonné et estably que la dicte confrairie sera régie et » gouvernée par traize notables hommes confraires pris en icelle... dont ils se- » ront tenus rendre compte... au logis du nouveau roy... » Statuts de la confrairie des Treize Fraires, manuscrit déjà cité.

(66) « ... Lequel disner... sera paié par chascun desdicts fraires au roy qui » aura faict le dict banquet la somme de dix solz... » *Ibidem.*

(67) « Item s'il estoit trouvé que dans une même année il y en eust eu plu- » sieurs enregistrés et mesme qu'il y eust un fils des dicts fraires servans le- » quel... demandast le chapperon de son dict feu père; en ce cas il sera préféré » aux autres... luy sera porté le chapperon de son deffunt père... » *Ibidem.*

(68) Item est ordonné qu'il y aura deux livres relliés... le deuxiesme sera » dit et appellé martyrologe auquel seront escripts et enregistrés chascun an les » noms et surnoms des personnes qui se mettront en la dicte confrairie... » *Ibid.*

(69) Satire Ménippée.

(70) Pentagruel, l. I, ch. 53, Pentagruel malade, et Comment. de Le Duchat.

(71) Satire Ménippée.

(72) Recherches de Pasquier, liv. 8, ch. 23, De quelques proverbes, etc.

LES PRISONS DE LA FRANCE, Station L.

(1) Le fidele Conducteur, par Coulon, *De Paris à Poissy*, etc.

(2) Ordonnance d'Orléans en 1560, art. 55.

(3) Registres du parlement, arrêt du 22 février 1578 qui ordonne que les prisons seigneuriales seront séparées du château.

(4) *Ibidem*, arrêt du 15 janvier 1563 relatif à la saisie du revenu de Saint-Magloire pour la construction de la prison seigneuriale au rez-de-chaussée.

(5) Coutumes du comté de Poitou, tit. 1er, art. 14.

(6) Histoire de cette ville. Jusqu'à la révolution les prisons ont été dans l'enceinte de l'ancien château narbonnais, et peut-être y sont-elles encore.

(7) J'ai un devis manuscrit des nouvelles prisons à construire à Clermont-Ferrand, où il est dit que les anciennes faisaient partie d'un édifice public ruiné.

(8) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XVI, *Le valet*, la note (100).

(9) Histoire de cette ville. Long-temps le château Trompette a servi de prison.

(10) Il en a été de même du château de Pierre-Encise. Histoire de cette ville.

(11) Histoire de cette ville. Les prisons étaient au vieux château et s'appelaient *la Maison de Pierre du château.*

(12) Hist. de cette ville. Les prisons étaient au grand châtelet, au petit chât.

(13) Registres du parlement de Paris du 7 aoust 1548, et registres du parlement de Toulouse du 10 septembre 1557.

(14) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Emprisonnement.*

(15) Ord. d'octobre 1525 sur la manière de procéder contre les criminels.

(16) *Ibidem*, *ibidem.*

(17) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Prison claustrale.*

(18) *Ibidem*, au mot *Prisons.*

(19) Ord. d'octobre 1525 sur la manière de procéder contre les criminels.

(20) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Prisons.*

(21) *Ibidem*, au mot *Geolliers.*

(22) *Ibidem*, *ibidem.*

(23) Reg. du parl., 3 déc. 1547 : Médecins des prisons de la conciergerie... »

(24) « Aux vénérables religieux, prieur... à Dijon, la somme de cent cinq solz » qui deue leur estoit pour ung an... à raison de la desserte de soixante basses » messes qu'ils sont tenuz de dire... en la prison de la ville assavoir chscun di- » manche de l'an une des dictes messes... » Compte de la ville de Dijon, manuscrit déjà cité.

(25) Registres du parlement, 1er octobre 1569, Bources affectées à des bacheliers pour prescher les prisonniers.

(25) « Pierre de Bellissend, viguier pour le roy à Carcassonne... à maistre » Guillaume de Zeuly, fermier général du domaine du roy en la dicte séné- » chaussée, salut; mandons que des deniers ordonnés pour le payement des

» fraiz de sa justice payez... à Masse Demuret, fermier et garde des carces » royaulx de la ville.. le 15 juillet 1558. » J'ai l'original de ce document.

(27) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Chartre*.

(28) « A tous ceulx que ces présentes lettres verront, Pierre des Amenelles, » prévost forain et juge ordinaire de la ville et chastellenie de Crespy en Valois, » salut; sçavoir faisons que veu les sallaires acquis par Pierre Rousseau, geol- » lier et garde des prisons du beffroy du dict Crespy pour avoir gardé et » nourry... Guillaume... par l'espace de six vingts huit jours... la somme de » sept livres dix sols dix deniers... à la raison de quatorze deniers parisis par » chascun jour... faict le 14 juing. » J'ai l'original de cette ordonnance.

(29) Registres du parlement, 27 février, 12 mars 1549 et 5 mars 1571.

(30) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Cession*.

(31) OEuvres de Pasquier, liv. 7, lettre 10 à M. de la Bite, juge général.

(32) « De par le prévost de Paris, maistre Claude Amory, recepveur du do- » maine de cette ville... vous mendons que des deniers de vostre recepte vous » paiez, délivriez comptant à Pierre de May, nettoieur et balloieur des prisons » du grand chastelet de Paris, la somme de dix escus XL solz pour avoir par » luy et ses gens balloié les dittes prisons... à raison de vingt escus par chascun » an... ce 12 febvrier 1604. » J'ai l'original de ce mandement.

(33) « Item pour avoir y mys feu, papier, chandoille, vinaigre et autres » choses nécessaires pour faire les procès des dits prisonniers depuis le 28 mars » jusqu'au 28 sept. la somme de vingt livres... » Compte du geollage de Caen depuis le 28 mars jusqu'au 28 sept. 1535. J'ai l'original de ce compte.

(34) *Ibidem*.

(35) « Pour avoir ferré et déferré les dicts prisonniers, VI liv. » *Ibidem*

(36) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 1er, chap. Église Sainte-Marine. Traités de la pratique des officialités déjà cités.

LE CONCIERGE DE MEUDON, Station LI.

(1) Recueil des plans et élévations des châteaux royaux

(2) Histoire de Rabelais dans l'édition de ses œuvres donnée par Le Duchat.

(3) Épîtres de L'Hôpital, *Voyage de Nice*. — Dictionnaire du commerce par Savary, au mot *Sel*.

(4) Dans l'histoire des gabelles il faut distinguer le prix du sel des salines du prix du sel du grenier royal ou sel gabellé. Je possède une collection de pièces originales relatives à ces deux espèces de sel chronologiquement classées. On y voit que le prix du sel des salines variait, soit à raison des localités, soit à raison du prix de la main-d'œuvre pour la fabrication. On y voit aussi qu'il variait encore bien plus pour le prix du sel porté aux greniers royaux, à cause de la différence des distances. Le prix de deux, de trois sous le quintal était le prix moyen du sel acheté aux salines.

(51) « Il y avoit autrefois des salines dans le Languedoc, le long de la coste de » la mer... réduites maintenant à celles de Pécais, Mardirac et Sigean... » Mémoires des intendans, Mémoires sur le Languedoc, par Baville, 1698.

(6) « La terre-ferme est disposée par tables... d'un pied de profondeur. Les » personnes préposées pour faire le sel prennent soin d'enfermer pendant l'hi- » ver... tout autant d'eau qu'ils peuvent... cette eau qui croupit cinq ou six

» mois .. se charge et s'imbibe du sel qui est naturellement dans ce terrain et,
» venant à se raréfier par l'ardeur du soleil, se cristallise en sel... » *Ibidem.*

(7) Dictionnaire du commerce, par Savary, au mot *Sel.*

(8) Corps diplomatique de Dumont. Traités du XVIe siècle entre la France et les autres états de l'Europe.

(9) *Ibidem*, Traités entre la France et les cantons suisses.

(10) Voyez le Recueil des plans des châteaux royaux déjà cité.

(11) Dictionnaire du commerce, par Savary, au mot *Sel.*

(12) *Ibidem*, aux mots *Salines* et *Sel.*

(13) *Ibidem*, *ibidem.*

(14) *Ibidem*, au mot *Sel.*

(15) Le château vieux bâti par François Ier subsiste encore ; le château neuf bâti par Henri IV et Louis XIII est presque entièrement rasé.

LE CHEVALIER DE MELUN, Station LII.

(1) Voyez à la station XXX, *Le vieux écolier de Saint Flour*, la note (4).

(2) Antiq. de Paris, par Du Breul, l. 2, ch. Cérém. observées en Jérusalem.

(3) *Ibidem*, *ibidem.*

LES AUMONES FRANÇAISES, Station LIII.

(1) Dictionnaire du commerce, par Savary, au mot *Marron d'Inde.*

(2) Voyez les notes suivantes.

(3) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Aumosnerie.*

(4) Hist. de Lyon, par Rubys, l. 3, ch. 53, Reste des choses survenues à Lyon.

(5) Bib. de Bouchel, au mot *Aumosnerie*, art. Logis des pauvres, Bedeaux.

(6) *Ibid.*, art. Invention et commencemont de la grande aumosne générale.

(7) *Ibid.*, art. Recouvrement des deniers de l'aumosne, Offices des six recteurs.

(8) *Ibidem*, au mot *Aumosnerie*, art. Procession.

(9) La police mise sur la famine et affluence des pauvres en 1531 dans la ville de Lyon, Lyon, Griphe, 1539.

(10) Institution de la maison de la charité chrétienne establie à Paris en 1578, par Nicolas Houel, Paris, Chevillot, 1580.

(11) Ordonnance du mois de juillet 1566 relative à la police des pauvres.

(12) *Ibidem* du 22 avril 1532 relative aux pauvres mendians de la ville de Paris.

(13) *Ibidem* du mois de juillet 1566 relative à la police des pauvres.

(14) *Ib.* du 12 nov. 1543, deffence aux basteleurs de jouer pendant les questes.

(15) Reg. du parl. arrêt du 8 febv. 1607 sur les cottisations des pauvres que les propriétaires des maisons sont obligés d'acquitter pour les locataires.

(16) *Ibidem* du 22 janvier 1588 arrêt relatif au prêt de cinq cens escus d'un bourgeois qui refuse d'accepter la recepte pour les pauvres.

(17) Complainte de charité malade, par Jean Martin, procureur en parlement, Paris, Gervais Mallot, 1580.

(18) Cout. de Metz, tit. 3; ordonnances sur la police des pauvres de cette ville.

(19) « Le cardinal... sur la remontrance... roles et taxes des pauvres... et des
» pauvres malades faites par l'assemblée du peuple... en conseil privé le 17
» oct. 1572... » Livre des ord. civiles de l'évêché de Metz, manuscrit déjà cité.

(20) Hist. de la Flandre, *De la souveraineté de la France sur cette province.*

(21) « Le roy d'Espagne et... des Pays Bas... fit divers placards pour les » pauvres de Lille ès années 1506, 1515 et 1527... ils se trouvent en un ta» bleau reposant en la chambre des dits pauvres, daté du mardy dernier avril » 1527... » Hist. des communautés de Lille, man. du XVIIIe siècle que j'ai.

(22) *Ibidem*, *ibidem.*

(23) « Furent commis douze personnages bourgeois de la dicte ville... pour » être ministres généraux des pauvres... lesquels, par l'avis des ministres parti» culiers de chaque paroisse... ordonnent la distribution des aumosnes. . » *Ib.*

(24) Institutions de l'aumosne de Paris, de Lyon; Hist. d'Orléans, par Lemaire, ch. Hôpitaux, Aumosne; Hist. de Rouen, chap. Bureau des pauvres; Hist. de Poitiers, chap. relatif à la dominicale; Hist. de Verdun, chap. Hôpitaux; Hist. d'Amiens, *Hôpitaux*, etc.; Hist. des villes, Coutumes des villes et des provinces.

(25) « Les ministres généraux ont un receveur... un greffier... 4 sergeans des » pauvres... » Hist. des communautés de Lille, déjà citée. Voyez aussi la note (23).

(26) « ... Comme il sembloit que la charité des particuliers étoit empêchée, » les magistrats eurent recours au doyen et faculté de la sainte théologie de » Paris... lesquels en leur générale assemblée en l'église Saint-Mathurin le 16 » janvier 1530 conclurent que les dites ordonnances pouvoient être pratiquées » et maintenues... » Histoire des communautés de Lille déjà citée.

(27) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Pauvres.*

(28) *Ibidem*, *ibidem.*

(29) Ord. de juillet 1566, sur l'instruction pour la police des pauvres.

(30) Histoire d'Amiens, *Aumosnes*, *Pauvres.*

(31) Antiq. de Paris, par Du Breul, livre 3, ch. Police des pauvres de Paris.

(32) Reg. du parlement, 9 juillet 1546, Pauvres enrolez porteront l'écharpe.

(33) Institutions de l'aumosne de Paris, de Lyon, déjà citée.

LES HOPITAUX DE LA FRANCE, Station LIV.

(1) Antiq. de Paris, par Du Breul, liv. 3, art. Hospital de la Saincte Trinité.

(2) Contes d'Eutrapel, conte 2e.

(3) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Hospitaux*, art. Hospital de la Trinité.

(4) Ord. de juin 1554 et 1578 sur les priviléges de l'hôpital de la Trinité.

(5) Ord. sur l'instit. des enfans de la Trinité, du 1 juil. 1545 avec leurs priviléges.

(6) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 9, chap. Tapisseries.

(7) *Ibidem*, *ibidem.*

(8) Antiquités de Paris, par Du Breul, l. 3, ch. Hospital de la Saincte-Trinité.

(9) *Ibidem*, ch. Hospital des enfans de Dieu, autrement dits Enfans-Rouges.

(10) *Ibidem*, *ibidem.*

(11) *Ibidem*, *ibidem.*

(12) « Après que Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, fut tué... esqu'elles » guerres tout le plat pays fut désolé... et comme par la mort des manans grand » nombre des pauvres enfans orphelins furent séquestrez en certaines granges... » d'où ils sont encore nommez.. » Hist. des communautés de Lille déjà citée.

(13) « Le 25 nov. 1499, Jaques de Landes et Gerard Lieulaine, maîtres des » enfans de la Grange achetèrent une maison appelée l'Abbaye pour l'appliquer

» à la dite maison de la Grange... les dits enfans venans à marier on leur donne » quelque gratuit, environ 50 florins... » *Ibidem.*

(14) Histoire de Marseille, par Ruffi, liv. 10, chap. 1er, Des églises, etc.

(15) Instruction pour la police des pauvres de la ville de Paris, insérée dans le Recueil des lois par Fontanon, liv. 5, tit. 9, Des mendians de Paris.

(17) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 3, art. Hospital du Saint-Esprit.

(17) *Ibidem*, *ibidem.*

(18) Hist. de la conquête des Indes par les Portugais, *Villes de Cochin et de Goa.*

(19) Ant. bordelaises, par Bernadau, ch. 12. Hist. particulières des villes.

(20) *Ibidem*, *ibidem.*

(21) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, *Hôtel-Dieu.*

(22) Bib. de Bouchel, au mot *Aumosnerie*, art. Grand Hostel-Dieu, etc.

(23) Histoire ecclésiastique de Fleury, *Hôpitaux.*

(24) Ant. de Paris, par Dubreul, liv. 2, chap. Hospital St-Germain-des-Prez.

(25) *Ibidem*, *ibidem.*

(26) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Aumosnerie*, art. Grand Hostel-Dieu.

(27) Antiquités de Paris, par Dubreul, ch. Hôpital Saint-Germain-des-Prez.

(28) Voyez aux notes des XIVe et XVe siècles les notes sur les hôpitaux.

LE SERGENT DE VALOGNE, Station LV.

(1) « Pour la sergenterie de Saint Victor, par le sieur Feulloley, sergent, re- » présentant le sieur Gros, fils... » Etat détaillé des domaines du roy de la ré- néralité de Rouen, manuscrit que je possède.

(2) « Pour la noble fief ferme appellée le Moulin, au comte par le sieur de » Raffetot... pour la fief ferme de Ribeuf, par le sieur de Raffetot... » *Ibidem.*

(3) » La seigneurie de Vaudreville a fait la matière d'un procès entre le sieur » de Cany qui la prétendoit à cause de son manoir de la Crée et les religieux » de Longueville qui la soutenoient dépendante de leur fief ferme d'Epinay, » leur a esté défendu de se qualifier seigneurs de la paroisse... » *Ibidem*, *ibid.*

(4) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Quintaine.*

(5) « A tous ceulx que ces présentes lettres verront et orront, Relgnier Lam- » mellon, sieur de la Patoudière et de la Villaye, garde du scel des obligations » de la vicomté d'Auge... fut présent hault et puissant seigneur messire Jaques » de Montmorency... lequel... bailla en pure, vraye et perpétuelle fieffe et » rente... à honnorable homme Loys Varin, chirurgien demeurant à Creve- » cœur... une portion de terre... la présente fieffe fait pour le prix et somme » de VII s. VI den. tournois et ung chappon... le tout de rente... à la charge » aussi par le dit Varin de faire la barbe et cheveux du dit seigneur et de ses » gentilshommes deux fois l'an.. vigille de Noël et Pasques... et en faute de » faire la barbe et cheveux du dit seigneur et gentilshommes... paiera XII den. » Fait... le 13 juillet mil VIe et VI... » Ce titre d'accensement féodal est conservé aux archives du royaume.

(6) Cette note aurait dû être divisée en deux : on aurait dû mettre un signe de note sur les mots *deux tiers.* J'ai l'original d'un compte de tailles de serfs commençant ainsi : « C'est la taille des hommes et femmes de la mairie des Noes » appartenant à messeigneurs doyen et chapitre de l'église de Troyes, qui sont » de poursuite et de main-morte quand le cas y escheict faicte, assise et impo-

» sée le seizième jour de décembre l'an mil quatre cens quatre vingt et dix neuf, » par nous Noël Bruley, prebtre, collecteur des gros... en présence de maître » Gauchet Tetel, prebtre notaire... et scribe du chapitre... messeigneurs Jehan » Viapré, Jehan Baudin, maire, Jehan Guenin, sergent de messeigneurs au dit » lieu des Noes, Pierre-Simon Gitot de Lutel, Michan Doney, dict Gaultherot, » hommes de la dicte condicion, lesquels maire, sergent et hommes de corps » ont juré aux saints evangilles de Dieu, de bien et deument nommer et inposer » les dessoubs escripts selon leurs facultez et déclarer au vray de qu'elle portion » ils sont de la dite église et nommer leurs enfaus qui sont en celle au mieux » qu'ils pourront... » On voit dans le commencement de ce compte le mode d'assiette de la taille des serfs; on y voit que ce n'est pas seulement les seigneurs ou les agens du seigneur qui étaient les asséeurs, mais que les serfs étaient appelés à procéder par députation, par représentation à l'assiette. On y voit que les serfs députés juraient d'asseoir équitablement la taille et de l'asseoir sur tous les taillables; on y voit, dans un très grand nombre d'articles, que le seigneur possédait des serfs par trois quarts, par moitié, par quarts et même par fractions moindres. « Gillet Doey, dict Gaultherot, fils de feu Gilet Doey et de Jehanne » sa femme, tout, marié en Guillemette, fille de feu Marc et Babelon sa femme, » trois quars et demi et ung seiziesme, et ont deux fils nommez Jehan et Gilet, » quatorze deniers. » Quand ils possédaient le serf en entier, le rôle portait » *tout*. Jehan Merausse, tout, et Marion, à présent sa femme, qui fut femme » de feu Thomas Pasquote de Sainct George, qui est toute... deux deniers. » Coutumes de Thionville, tit. 1er, De l'estat, droit et qualité des personnes, art. 7 et suiv., et Coutumes du Bassigny, tit. 5, De l'estat et condition des personnes, art. 40.

(7) Les historiens français, avant la fin du XVIe siècle et depuis, ont, les uns, fixé le temps de l'affranchissement des serfs aux croisades, les autres à Louis-le-Hutin. Aucun n'a continué l'histoire du servage qui d'ailleurs peut être réduite à quelques lignes : la diminution progressive du servage a été lente dans les domaines de l'église, moins lente dans ceux des seigneurs, moins lente dans ceux du roi; au XVIe siècle il y avait encore un assez grand nombre de serfs; au XVIIe il n'y en avait presque plus; au XVIIIe, à la révolution, il n'y en eut plus.

(8) Traité des servitudes rustiques.

(9) Dans un très grand nombre de communes il en est toujours de même. Voyez d'ailleurs les registres du domaine.

(10) « *Item* de la dicte seigneurie sous l'ainesse et vavassorie de Quievre- » mont appartenant aux dames maitresses d'école ainées une pièce de terre en » labourre... » État des domaines du roy, de la généralité de Rouen, déjà cité.

(11) « M. Le Villain, sieur de la Corbière... tient de la seigneurie de Bazo- » mesnil un tennement ou ainesse nommé le tennement, sont plusieurs per- » sonnes tenant comme puisnées qui en doivent déclaration au dict sieur aisné. » *Ibidem*.

(12) « Duché de Gisors... gardes nobles réservées au roy... les officiers du » roy doivent continuer d'exercer pour S. M. le droit de garde noble déjà re- » servé... » *Ibidem*. «... Et se réservant aussy moy ditte dame les patronnages » et garde noble dudict Cailly... » Bail des rentes seigneuriales de la baronne de Cailly, du 21 avril 1629; je possède cet acte.

(13) Voyez la note ci-dessus et les ordonnances sur les engagistes.

(14) Arques, sergenterie du pled de l'épée pour moitié, il en a été rendu ho- » mage en 1509 et 1532... Arques, sergenterie du pled de l'épée, deuxiesme » moitié... » Etat des domaines du roy de la généralité de Rouen déjà cité.

(15) Discours des offices, par Figon, chap. Des prévosts de mareschaux.
(16) *Ibidem*, chap. Des officiers de la gabelle à sel.
(17) *Ibidem*, chap. du maistre des ports et passages.
(18) « Il a aliéné plusieurs offices dans la ville, savoir : ... celui de vendeur » de poisson de mer frais, sec et salé, à Nicolas Charron... » Etat des domaines du roy de la généralité de Rouen, manuscrit déjà cité.
(19) « Et celui de vendeur de cuirs à Dieppe, à Rouen et autres lieux... » *Ibidem*.
(20) Ordonnance de novembre 1576, relative à la création en titre d'offices formez de regrattiers et mesureurs de sel en tous les greniers à sel du royaume.
(21) On a vu aux notes de la station XLVIII, *Les calculs de Chartres*, que tous les offices avaient été aliénés. Qu'on voie en autre le Traité des offices, par Joli.
(22) *Ibidem*.

LE CONFRÈRE DE CHAILLOT, Station LVI.

(1) Antiquités de Rouen, par Taille-pied, chap. 39, Fête de Nostre-Dame.
(2) *Historia universitatis Paris., anno* 1571, *cap. Scriptorum orto institutus*.
(3) Le livre d'arithmétique, par Pierre Forcadel, Paris, Cavellat, 1556.
(4) Livre d'arithmétique, par Valentin, Anvers, 1573, ch. Des nombres roupts.
(5) Le troisième livre d'arithmétique, per Forcadel, Paris, Cavellat, 1558.
(6) Histoire des mathématiques, par Montucla.
(7) *Ibidem*.
(8) *Ibidem*.
(9) *Ibidem*.
(10) *Ibidem*, XVe siècle, Léonard de Pise, Ducas de Borgo.
(11) *Ibidem*: XVIe siècle.
(12) *Ibidem*.
(13) *Opus novum de proportionibus numerorum, motuum, ponderum*, etc.
(14) Artifices de feu.
(15) Voyez aux notes de la station XLIV, *l'Ecrivain de Calais*, la note (60).
(16) Voyez à la station XLI *le Pédescaux de Metz*, les notes sur l'artillerie.
(17) *Homo centrica, à Fracastore, operum pars posterior, sect.* 3, *cap.* 26.
(18) *Copernici de revolutionibus orbium cœlestium, lib.* 6, Nuremberg, 1543.
(19) République de Bodin, liv. 4, chap. 2.
(20) Histoire des mathématiques, par Montucla, liv. 4, sect. 9. Table de la réformation de l'an, par Jehan Gosselin, Paris, 1582.
(21) Description du mouvement perpétuel, par Abel Foulon.
(22) Le théâtre des instrumens de mathém., par Besson. Lyon, Vincent, 1578.
(23) Bib. de la Croix du Maine, aux mots Abel Foulon, et Antoine Crespin.
(24) Discours contre ceux qui, par les conjonctions des planètes qui se doivent faire, ont voulu prédire la fin du monde, par Du Verdier, Lyon, 1583.
(25) Voyez aux notes du XIVe et du XVe siècle les notes où Aristote est cité.
(26) Théâtre de la nature, par Bodin, l. 1, sect. 6. Des principes du monde. *Margarita philosophica nova, lib.* 8, *cap.* 8, *Si materia prima fuerit*, etc.
(27) *Ibid., l.* 9, *c.* 2, *De origin element.*, Bodin, l. 2, sect. 3, Des élémens.
(28) *Margarita, lib.* 7, *tract.* 1, *cap.* 44 et suivans. — Avant-discours du livre des Trois-Mondes, par la Popellinière: Paris, 1582. *Homo centrica, à Fracastore, sect.* 3, *cap.* 25.

(29) Théâtre de la nature, par Bodin, liv 2, sect. 6, de l'eau et de la terre.
(30) Stevin, physicien du XVIe s., cité par Libes. Progr. de la phys., t. 1, ch. 12.
(31) Les raisons des forces mouvantes, par De Caus, 1615, ch. Définition 3e.
(32) Théâtre de la nature, par Bodin, l. 2, sect. 6, De l'eau et de la terre, etc.
(33) Les raisons des forces mouvantes, par De Caus. Machines hydrauliques.
(34) Théâtre de la nature, par Bodin, liv. 2, sect. 5, De l'air, des vents.
(35) *Ibidem, ibidem.*
(36) *Margarita philosophica nova, lib. 9, cap. 18, De ventis.*
(37) Théâtre de la nature, par Bodin, liv. 2, sect. 5, De l'air, des vents.
(38) OEuvres de Caures, liv. 2, ch. 33, Le vent ne vient du hault en bas.
(39) Théâtre de la nature, par Bodin, liv. 2, sect. 4, Du feu, de la flamme.
(40) *Cardanus de subtilitate, lib. 4, cap. Lux quid sit et lumen.*
(41) Progrès de la physique, par Libes, chap. 12, Notice sur Dominic.
(42) *Ibidem, ibidem*, sur Porta, inventeur. — *Magia naturalis, lib. 17, cap. 6, § Ut quisque pincturæ ignarus, qui alicujus, vel hominis effigiem delineare possit.*
(43) *Bardanus de subtilitate, lib. 4, cap. Colores omnes ex tribus constant.*
(44) Théâtre de la nature, par Bodin, liv. 4, sect. 4. De l'ouye, du son.
(45) Progrès de la physique, par Libes, l. 1, chap. 13.
(46) *Ibidem, ibidem.*
(47) Relation de la mort du duc et du cardinal de Guise, par Milon, médecin de Henri III, imprimé aux preuves du Journal de Henri III, année 1588.
(48) Ce calcul a été fait par approximation d'après le catalogue donné par Borel dans sa *Bibliotheca chimica*, Paris, 1654.
(49) *De genealogia mineralium, auctore Paracelso.*
(50) *Cœlum philosophorum, seu liber de secretis*, par Alstadius, Lyon, 1553. Voyez les gravures.
(51) Maison rust. de Liebaut, et théâtre d'agric. de Serres, ch. Distillation.
(52) *Ibidem, ibidem.*
(53) Élémens de chimie, par Beguin, liv. 1, chap. 4, De l'extraction.
(54) *Ibidem, ibidem*, art. Rectification.
(55) *Ibidem*, chap. 3, art. Dessiccation, et chap. 4, Digestion.
(56) *Ibidem*, chap. 3, art Stratification, et chap. 5, De la coagulation.
(57) *Ibidem*, chap. 3, art. Cementation.
(58) Voyez à la station XVIII, *Le latiniste de Montpellier*, les notes sur la pharmacie.
(59) Description du jardin royal des plantes estably par le roy Louis-le-Juste à Paris, par Guy de la Brosse, Paris, 1636.
(60) *Ibidem*, chap. 1, Pour la culture des plantes médicinales.
(61) Histoire des drogues, par Pomet, chap. 31, Salsepareille.
(62) Jardin des plantes, par La Brosse, Cat. des plantes *Solanum americanum.*
(63) Instruction sur l'herbe du petun, par Gobori, Paris, 1572.
(64) Théâtre de la nature, par Bodin, liv. 2, sect. 9, Des pierres précieuses.
(65) *Ibidem, ibidem.*
(66) *Ibidem, ibidem.*
(67) *De omni rerum fossilium genere, a Conrado Gesneri, Tiguri*, 1565.
(68) Commentaires de Mathiole sur les quatre premiers livres de la Dioscoride, traduction imprimée à Lyon, 1572.
(69) *Historia stirpium, auctore Fuschio*, Bâle, 1542.

(70) *Dodonæi stirpium historiæ sex pemptades, cap.* 1.
(71) *Phytognomonica Portæ, lib.* 2, *cap.* 25.
(72) *Synopsis methodi, Andreas cæsalpini, distributio herbarum.*
(73) Histoire des poissons; par Belon, Paris, Robert Étienne. — De la nature des oiseaux, par Belon, Paris, Cavelat.
(74) *Rondeletti de piscibus*, Lyon, Bonhomme, 1554.
(75) Le petit Jardin pour les enfans, par Fontaine, Lyon, Pesnot, 1581.
(76) Traité du vitriol, traduit du latin de Paracelse, par Boiron, Lyon, 1581. — Apologie de nature de l'antimoine, par Grevin, Paris, 1567.
(77) Instruction sur l'herbe du petun, par Gohori, déjà cité. — Traité des melons, par Jacques Pons, Lyon, 1584.
(78) Théâtre de la nature, par Bodin, septième table pour le troisième livre, En laqu'elle nature est spécialement monstrée en la cognoissance des plantes.
(79) Voyez la note (73) de cette station.
(80) Traicté des oyseaux de proye, par Charles Estienne.
(81) Voyez les notes (73) et (74) de cette station.
(82) De la nature des bestes à quatre pieds, des oiseaux, des serpens et des poissons, par Geoffroy Linocier, Paris, Charles Macé, 1584.
(83) Histoire et description du phœnix, par Guy de Lagarde, Paris, 1550.
(84) Cosmographie de Thevet, liv. 3, ch. 16, De l'île de Triste, du basilic.
(85) Histoires prodigieuses, par Boyestuau, Paris, 1567.
(86) Voyez aux XIV[e] et XV[e] siècles les notes sur les 3 règnes d'hist. naturelle.
(87) Théâtre de la nature, par Bodin, quatrième table pour le livre 2, En laquelle nature est monstrée spécialement en l'estre naturel.

LE PENSIONNAIRE DE VILLEPREUX, Station LVII.

(1) Histoire d'Espagne, par Ferreras, année 1578.
(2) Mémoires de la Champagne, par Baugier, ch. 2, Estat ecclésiastique.
(3) Hist. des ordres monastiques, par Hélyot, ch. 34. — Hist. de Clairvauvx.
(4) Histoire du diocèse de Paris, par Lebeuf, chap. Villepreux.
(5) *Ibidem*, *ibidem*.
(6) *Ibidem*, *ibidem*.
(7) *Ibidem*, *ibidem*.
(8) *Ibidem*, *ibidem*.
(9) Voyez aux notes de la station LXVI, *La vie domestique du roi*, la note (144). Il est inutile d'ajouter que les grands seigneurs, dans ces temps comme dans tous les temps, imitaient en tout le roi.
(10) On prie le jeunes lecteurs de souvenir que jusqu'à la révolution la nation française a été divisée en trois ordres.
(11) Voyez en tête des œuvres de Jean de Caures, la gravure de son portrait. Voyez aussi dans la trad. des Mémoires de Thou les portraits de Scaliger et de Nicolas Lefebvre, gravés d'après les portraits de ce temps, etc., etc.
(12) *Joannis Bodini methodus ad facilem historiarum cognitionem*, 1576.
(13) *Ibidem.*
(14) *Ibidem.*
(15) Voyez les histoires citées aux notes de la station LIX, *Le libraire de Paris.*

(16) Il existe encore beaucoup de ces vieilles tapisseries du XVIe siècle dans les vieux châteaux, dans les églises, dans les garde-meubles de la couronne.

(17) *Bodini methodus*, chap. 3, *De locis historiarum rectè instituendis.*

(18) *Artis historicæ penus.*

(19) *Bodini methodus, lib.* 3, *cap.* 10, *De historicorum ordine et collectione.*

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE FRANÇAISES, Station LVIII.

(1) Voyez les frontispices d'un grand nombre de livres du XXIe siècle où le boutiques des libraires sont indiquées au 1er, au 2e, au 3e pilier de la grande salle.

(2) Réglement de l'imprimerie, François Ier, 21 décembre 1541.

(3) Voyez les bibliographies citées dans les diverses notes du XVIe siècle.

(4) Voyez les livres imprimés depuis 1500 jusqu'à 1525 ou 30.

(5) Voyez les livres imprimés après le règne de François Ier.

(6) Ord. de may 1571, sur la réformation de l'imprimerie, art. 23.

(7) Ordonnance du 21 déc. 1541 sur le réglement de l'imprimerie, art. 1er.

(8) Messieurs les imprimeurs, ai-je dit aux imprimeurs de cet ouvrage, vous m'avez promis de me donner la preuve que dans leur salle du travail vos prédécesseurs portaient comme vous le léger chapeau de papier : Oh ! m'ont-ils répondu, nous le savons par tradition ; il y a pourtant une différence, des chapitres de théologie étaient imprimés sur le leur ; sur le nôtre sont imprimés des chapitres de politique.

(9) Ord. de mai 1571, sur la réformation de l'imprimerie, art. 2.

(10) *Ibidem*, art. 10.

(11) *Ibidem*, art. 5.

(12) *Ibidem*, art. 6.

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Réglement de l'imprimerie, par François Ier, 21 décembre 1541.

(15) Ord. du 15 septembre 1672, sur la réformation de l'imprimerie, art. 5.

(16) *Ibidem*, art. 1.

(17) Ord. du 27 juin 1551, sur le faict de la religion catholique, art. 8.

(18) Ordonnance de may 1571, déjà citée, art. 17 et 20.

(19) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Nicolas Dumont.*

(20) Ordonnance du mois de may 1571, déjà citée, art. 16.

(21) Ordon. du 21 décembre 1541 relative à l'imprimerie et à la librairie.

(22) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Michel de Vascosan.*

(23) Histoire de l'imprimerie et de la librairie, par La Caille, *Les Etienne.*

(24) *Ibidem, ibidem.*

(25) *Ibidem, ibidem*, aux mots *Chrétien Wechel* et *André Wechel.*

(26) *Ibidem*, aux différens Morel.

(27) *Ibidem*, aux mots *Mamert Patisson* et *Philippes Patisson.*

(28) Heures de Nostre-Dame pour les confrères de l'oratoire Nostre-Dame de Viscène, Paris, Mettayer, 1586.

(29) Histoire de l'imprimerie.

(30) Histoire de l'imprimerie, par La Caille, liv. 2, etc., *Baltasar Plantin.*

(31) Surtout par ses caractères imitant l'écriture.

(32) Ordonnance de may 1574 déjà citée, art. 24.

(33) « Item, un Essai de Montaigne, in 8°, prisé 6 s., Tacite in-8°, Plantin,

» 8 s., *Vitæ Plutarchii*, 7 vol. in-8°, 40 s., *Virgilius* in-16, Plantin, 3., » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(34) Requête de la communauté des libraires des Paris contre Metayer et autres, citée dans la Bibliothèque de Bouchel, au mot *Usages*.

(35) *Ibidem*.

(36) *Ibidem*.

(37) *Ibidem*.

(38) *Ibidem*.

(39) Hist. de l'imprim., par La Caille, 1600, *Compagnie de la grand Navire*.

(40) Voyez aux notes du xive siècle, épître LXV, *L'organiste*, la note (1) Au xve siècle on essaya aussi de faire des encyclopédies; telle est la *Margarita philosophica*, Strasbourg, 1500. En 1620 Alstedius publia une encyclopédie.

(41) L'Ulysse françois, art. Orléans, Bibliothèque de l'université.

(42) La Guide des arts et sciences, promptuaire de tous les livres, tant composés que traduits en françois, chap. 1, division.

(43) Requête de la communauté des libraire de Paris, etc., déjà citée.

(44) Ordonnance du 27 juin 1551, déjà citée, art. 20.

(45) Lois et réglemens de l'imprimerie de la fin du xvie siècle.

(46) Ordonnance du 11 décembre 1547 sur la défense d'imprimer aucun livre concernant la sainte-escriture, sans estre examiné.

(47) Ordonnance du 27 juin 1551 déjà citée, art. 6 et 15.

(48) Ord. de septembre 1577 sur la pacification des troubles art. 14.

(49) Voyez la note (45) de cette station.

(50) Ord. du 10 sept. 1563 sur la défense d'imprimer livres sans permission.

(51) Ord. du 15 avril 1571, sur la défence d'imprimer livre sans permission.

(52) Conférence des ordonnances, Des imprimeurs et libraires, statuts, art. 75, où est cité un édit de Charles IX.

(53) Bibliographie de la fin du xvie siècle.

(54) Registres du parlement, arrêt du 26 février 1534 relatif aux vingt quatre imprimeurs nommés par lad. cour, dont douze seront choisis par le roy.

(55) Voyez la note (45) de cette station.

(56) Ord. du 10 sept. 1563 sur la défence d'imprimer aucuns livres, ni autres escrits sans permission, sur peine de confiscations de corps et de biens.

(57) Ordonnance du mois de janvier 1626 relative à la confirmation des ordonnances du roy Charles IV touchant la deffence d'imprimer aucuns livres sans permission, à peine de confiscations de corps et de biens.

(58) Ord. du mois de juillet 1565 sur la défense d'imprimer aucuns placarts ou libelles diffamatoires, sur peine de confiscation de corps et de biens.

(59) Sentence du bailly du palais contre Bouillerot et Moudière, 27 avr. 1618.

(60) Registres du parlement, arrêt du 5 juillet 1629 relatif aux libraires, qui voulaient demeurer hors de l'université.

(61) Ordonn. de 1547 et 1551, art. 8, de 1566, art. 78, et 1571, art. 10.

(62) Priviléges des livres imprimés jusqu'à la fin de la première moitié du xvie siècle. — Priviléges des livres imprimés durant la deuxième moitié.

(63) *Ibidem*, *ibidem*.

(64) Périoche des sept premiers livres de la Thérapeutique de Galien, par Christian, médecin lisant à Orléans; au verso du fontispice est la requête de Jannot, libraire-imprimeur demandant la permission d'imprimer cet ouvrage exclusivement pandant trois ans; au pied de la requête est *le soit fait comme il est requis* du prévôt, 19 février 1540. Je pourrais en citer cent, deux cents autres

(65) Confirmations des priviléges des imprimeurs et libraires, juin 1618.
(66) Voyez les lettres et les brevets des imprimeurs, des libraire du roi.
(67) Ord. du 5 juin 1543 relative aux guets et garde des portes de Paris.
(68) Arrêt du 17 déc. 1594 sur l'exemption de paiment de libraires, imprimeurs, pour confirmation des privilegés du nouvel advènement du roy.

LE LIBRAIRE DE PARIS, Station LIX.

(1) Contes d'Eutrapel, conte 19.
(2) Que ne devrait-on pas à quelqu'un qui nous ferait l'histoire de la langue française siècle par siècle, qui, au XVIe, au chapitre des signes, nous dirait, soit avec les grammairiens Pelletier, Maigret, Ramus, soit avec les imprimeurs Griphe, Robert Etienne, Vascosan, Metayer, Patisson, comment la cédille a remplacé l'*e* dans certains aoristes tels que *receut*, *conceut*, *aperceut*, qui nous dirait aussi comment l'apostrophe est devenue un signe d'élision ; comment les voyelles, surtout l'*e*, se sont couronnées d'accens ; comment les différens signes de la moderne ponctuation se sont introduits?
(3) De la ponctuation françoise et de ses accens, par Et. Dolet, Lyon, 1543.
(4) Dialogues de l'orthographe et prononciation françoise, par Jaques Peltier, Lyon, 1555, Jean de Tournes.
(5) De la grammaire françoise, par Maigret, Paris, 1550, Chrestien Wechel.
(6) Gramm. franç., par La Ramée, dit Ramus, Paris, 1562, André Wechel.
(7) Traicté de la prononciation françoise, par Jean Antoine de Baïf.
(8) Voyez les différentes notes ci dessus.
(9) Dialogue sur la cacographie franç., par Joubert, Paris, Chesneau, 1579.
(10) Bigarrures de Des Accords, chap. Des entends-trois.
(11) Voyez la note (2).
(12) Plaidoyers cités à la station XXI. — Poésies de Ronsard et de Dubartas.
(13) Voyage de France, par Du Verdier, chap. Du Berry.
(14) Histoires de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII.
(15) Voyez la pénultième note.
(16) Bib. de La Croix du Maine, *Discours dédié au vicomte de Paulmy.*
(17) *Ibidem.*
(18) *Ibidem.*
(19) *Ibidem.*
(20) *Ibidem.*
(21) *Ibidem.*
(22) Gramm. latine et françoise, par Du Bois, Paris, 1531, Robert Estienne.
(23) Traité de l'anc. orthogr. franc., par Des Autels, Lyon, Tournes, 1551.
(24) Lisez au texte Henri Etienne ; son livre De la précellence du langage françois a été imprimé à Paris par Mamert Patisson en 1579.
(25) Dictionnaire françois-latin, par Robert Estienne, Paris, Jaques Dupuis.
(26) *Adriani nomenclator omnium rerum, lingua latina gallica*, Paris, 1567.
(27) Voyez les deux notes précédentes.
(28) Dictionnaire des huict languaiges, grec, latin, flamen, françois, italien, anglois et alleman, Lyon, 1558.
(29) Les Comment. de César traduits, par Vigenaire, Paris, Chesneau, 1576.
(30) Œuvres de Plutarque traduites, par Jaques Amiot, Paris, Morel, 1584.
(31) *Scaligerana*, verbo *Casaubon.*

(32) Essais de Montaigne, liv. 1, chap. 24, Du pédantisme.
(33) *Hist. universitatis Paris.*, *Catalogus illustrium academicorum, Turnebus.*
(34) *Scaligerana*, verbo *Muret.*
(35) *Ibidem*, *ibidem.*
(36) Le fidèle Conducteur, par Coulon, *France*, chap. de Paris à Agen.
(37) Bibliothèque de Du Verdier de Vauprivas, au mot *Guillaume Postel.*
(38) OEuvres de Scaliger et autres savans du temps.
(39) *De militiâ romanâ*, par Juste Lipse.
(40) *Lazari Bayfii de re navali*, Paris, Robert Etienne, 1536.
(41) *De asse*, par Budé, Venise, Alde, 1522.
(42) Lettres de Pasquier, liv. 21, lettre 7 à M, Favereau, estudiant, etc.
(46) Le Viandier pour appareiller toutes sortes de viandes, par Taillevent — Le grand Cuysinier de toutes cuysines, Paris, Bonfond.
(44) *Ibidem*, *ibidem*,
(45) *Ibidem*, *ibidem.*
(46) Grammaire de La Ramée. Logique, autres arts et sciences, Paris, 1577.
(47) *Institutiones dialecticœ a Fonsecâ*, Lyon, 1608, *lib.* 7, *De syllogismis et locis communibus.* — *Historia universitatis Parisiensis*, année 1544.
(48) *Institutiones dialecticœ a Ramo.*
(49) *His. universitatis Paris*, *anno* 1544. *Litteræ Francisci I*, 19 *Martii* 1544.
(50) *Ibidem*, *Catalogus illustrium academicorum*, Petrus de La Ramée.
(51) *De sensu rerum*, par Campanella.
(52) *De subtilitate et inventione rerum*, *a Cardano*, Nuremberg, 1550.
(53) La République de Bodin, Paris, 1578.
(54) OEuvres de Pasquier, liv. 9, chap. 18, Des professeurs du roy, etc.
(55) *De variâ Aristotelis fortunâ*, par De Launoy, Paris, Martin, 1653.
(56) Traité de la sagesse, par Charron, Bordeaux, 1601.
(57) Essais de morale, par Montaigne, Bordeaux, 1580.
(58) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Michel de Montagne.*
(59) Les Allumettes du feu divin, par Pierre Doré, Paris, 1538.
(60) Le Sucre spirituel, etc., par Auger, Lyon, Michel Jove, 1570.
(61) Le Glaive du géant Goliath, Philistin et ennemy de Dieu, 1561.
(62) La Cheute du diable et de ses adhérens, Paris, Verard, 1506.
(63) Le reveille-Matin des calvinistes.
(64) De la vérité de la religion chrétienne, par Mornay, Paris, 1582.
(65) *Confessio christianæ fidei*, par Théodore de Bèze, 1560.
(66) Confession de foi au nom des églises réformées de France, par Calvin.
(67) *Della ragione di stato di Giovani Boteri*, Milan, 1598.
(68) *Sermones fideles, ethici, politici, œconomici*, Leyde, 1644.
(69) *De optimo reipub. statu deq. nova insula Utopia*, *Th. Mori*, Louvin, 1516.
(70) Oraison de la paix, par Guillaume Aubert, Paris, Vincent Sertenas, 1559.
(71) Traicté de la police et respublique françoise, par Pierre Tahureau.
(72) Les six livres de la république, par Bodin, Paris, Jaques du Puis.
(73) Par Prudent Choyselat, Paris, Nicolas, 1572.
(74) Imprimé à Paris chez Martin-le-Jeune en 1568.
(75) Catalogue des paroisses du Maine, par Samson Bedouin, imp au Mans.
(76) *Vita Caroli Molinæi jurisconsulti, a Papirio Massone*, Paris, 1608.
(77) *Vita, Jacobi Cujacii jurisconsulti, a Papirio Massone*, Paris, 1590.

(78) Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations, Paris, 1721, au mot *Antoine Despeisses*.

(79) Histoire du Rouergue, par l'abbé Bosc, 3e part., Villes, Marcillac.

(80) OEuvres de Pasquier, liv. 19, lettre 15, à M. Robert, advocat.

(81) Auteur du *Praxis beneficiorum*.

(82) *De sacris ecclesiæ Gallicæ adversùs Romanam Defensio Parisiensis curiæ, auctore Duaren*, Lyon, 1578.

(83) Auteur du Domaine de France, Paris.

(84) Auteur du Domaine des rois de France, Paris, 1577.

(85) Son recueil d'ordonnances est très souvent cité dans ces notes.

(86) Auteur de la Conférence des ordon. souvent citée dans ces notes.

(87) *Ibidem*.

(88) OEuvres de Pasquier, liv. 19 lettre 15, à M. Robert, advocat, etc.

(89) *Ibidem, ibidem*.

(90) *Ibidem, ibidem*.

(91) Arrests notables du parlement de Toulouse, par La Roche Flavin.

(92) Cosmog. de Munster trad. par Belleforest, Paris, Chesneau, 1575.

(93) Cosmographie universelle de Thevet, Paris, 1575.

(94) Les trois mondes, par La Popelinière, Paris, 1582.

(95) Cartes citées aux notes de la station XLIII, *La boutique de Calais*.

(96) Qu'il a lui-même imprimé en français, latin, espagnol et italien.

(97) *De emendatione temporum, autore Scaligero*.

(98) Hist. du roy Loys XII, par Claude de Seyssel, Paris, Du Puis, 1587.

(99) Dessein de l'histoire de France, par Du Haillan, Paris, L'huillier, 1571.

(100) *Ibidem*, épître.

(101) Voyez la note (92).

(102) Histoire littéraire de la France.

(103) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot, *Pierre le Bauld*,

(104) *Ibidem, ibidem*.

(105) Voyez la note suivante.

(106) « On renvoie M. d'Argentré fils pour les six mille livres promises à son » père au temps qu'il aura fait paroître une nouvelle édition de l'histoire de » Bretagne... » Précis des délibérations des états de Bretagne, man. déjà cité.

(107) Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'estat et des affaires de France, par Jean du Tillet, Rouen, 1577.

(108) Inventaire de l'Histoire de France, par Jean de Serres.

(109) Voyez les deux notes précédentes.

(110) Chronique et Histoire universelle, par Carion, Paris, Berrion. 1579.

(111) Histoire du temps, par Guillaume Paradin, Paris, Jean de Tournes.

(112) Les Annales d'Aquitaine, par Jean Bouchet, Paris, 1537.

(113) Commentaire sur la coutume de Troyes, par Pithou.

(114) L'Histoire de Provence, par Jean de Nostradamus, Lyon.

(115) Hist. des neuf Charles de France, par Belleforest, Paris, L'Huillier, 1568.

(116) Histoire des François, traitant principalement des choses advenues durant le règne de François Ier, par Guillaume Du Bellay.

(117) Histoire de France, contenant les troubles advenuz en France par La Popelinière, depuis 1555 jusqu'en 1581. La Rochelle, François Hotin, 1581.

(118) Histoire de France touchant les troubles advenuz pour la religion, par Miles Piguerre, Paris, Robert Le Fizelier, 1582.

(119) Commentaires de Montluc, Bordeaux, 1592.

(120) Les Ephémérides, ou almanach du jour et de la nuict pour cent ans, par Jean Gosselin, Paris, Guillaume Chaudière, 1571.

(121) Les vingt-un livres d'Amadis de Gaule mis en françois par Des Essarts, Lyon, Rigaud, 1575.

(122) La Diane de Georges de Montmayor traduite d'espaignol par Gabriel Chapuis, Lyon, Loys Cloquemin, 1582.

(123) Histoire de dom Flores de Grèce, surnommé le chevalier des Cygnes, traduite de l'espagnol, par Nicolas de Herberay, Paris, Jean Longis, 1552.

(124) Dans ce temps-là on disait *Colléges trilangues*, *romans bilangues*.

(125) Fier-à-bras le géant, Genève, 1478, gothique.

(126) L'Astrée où sont déduits les effets de l'honneste amitié, Paris, 1612.

(127) L'Heptameron de la royne de Navarre, Paris, Prévost, 1559.

(128) Discours d'aucuns propos rustiques, facétieux et de singulière récréation, par Noel Du Faill, Paris, 1554.

(129) Joyeuses adventures et récréations, Techner, place du Louvre.

(130) La conférence des servantes de la ville de Paris, *ibidem*.

(131) Fluste de Robin, *ibidem*.

(132) Livret de folastreries à Janot, Parisien, *ibidem*.

(143) Fanfreluche et gaudichon, mythistoire, barragouyme, de la valeur de dix atômes pour la récréation de tous bons fanfreluchistes, Lyon, Jean Diepi.

(134) Les sérées de Bouchet, Paris, 1608.

(135) Bibliographies du XVIe siècle.

(136) Les bigareures, les escraignes de Des Accords, Paris, Richer, 1583.

(137) Rhéthorique française, par Antoine Fouquelin, Paris, 1557, Wechel.

(138) Discours de La Croix du Maine, dédié au vicomte de Paulmy, déjà cité.

(139) Sermons de Boucher, Paris, 1594.

(140) Sermons sur l'oraison dominicale, par Montluc, 1561, Guil. Regnoult.

(141) Le victorieux combat de Gédéon, représenté à Paris en 1612, en présence de la royne Marguerite, par le père Souffrand, prédicateur, Bordeaux, 1616.

(142) Oraison funèbre ès obsèques de messire François Olivier, en son vivant chevalier et chancelier de France, prononcée à Saint-Germain-de-l'Auxerrois à Paris, le 29 avril 1560, par Claude Despence, Paris, 1561, Vascosan.

(143) Oraison funèbre de François Ier, prononcée à Nostre-Dame de Paris, le 23 may 1547, par Castellan, Paris, Robert Estienne, 1547.

(144) Lisez : Surtout Claude Morenne. Recueil d'oraisons funèbres, Paris, Bertant, 1605.

(145) Recueil des discours prononcez en l'assemblée des Estats provinciaux de Normandie, tenus à Rouen le 20 nov. 1578, par Nic. Clerel, Rouen, 1578.

(146) Harangue prononcée en la présence du roy, aux Estats d'Orléans, au mois de janvier 1561, par L'Hospital, imprimée à Blois, 1561, L'Angelier.

(147) Recueil des Etats-Généraux, par Quinet, Paris, 1651. Etats-Généraux de Moulins, d'Orléans, de Blois.

(148) *Ibidem*, *ibidem*.

(149) Bib. de La Croix du Maine, au mot *Henry de Valois*, IIIe du nom.

(150) Art poétique françois, par Sibilet, Lyon, Temporal, 1551.

(151) *Ibidem*.

(152) *Ibidem*.

(153) Dict. de rimes françoises, par le Fevre, Paris, 1572, Galiot du Pré.

(154) *Ibidem*, corrigé par Des Accords, Paris, Richet, 1588.

(155) Le livre d'épithètes, par Maurice de la Porte, Paris, Buon, 1571.

(156) Description en vers des deux voyages de Gênes et Venise, victorieusement mis à fin par le roy Louis XII, par Jean Marot, Lyon, Juste, 1537.

(157) Traduction en vers des Psalmes de David, par Clément Marot.

(158) Poésies françoises, par Ponthus de Tyard, Paris, 1573.

(159) OEuvres poétiques de Melin de Saint-Gelais, Lyon, 1574.

(160) Les poésies de Jean Dorat, Paris, 1586.

(161) Recueil de la Muse cosmopolitique, par Maillard de Caux, Paris, Loys.

(162) Poésies françoises de Jean Passerat, Paris, 1606.

(163) Soupirs amoureux d'Olivier de Magny, Paris, vers l'an 1559.

(164) Fables de Philibert Hegemont, Paris, Robert le Fizelier, 1583.

(165) Voyez au XIVe siècle, épître XV, *Les deux arbres*, la note (66).

(166) OEuvres de Jean Antoine de Bayf, Paris, 1572.

(167) Cinquante quatrains, par Guy de Pybrac, Lyon, Tournes, 1564.

(168) Bibliothèque française de l'abbé Goujet, chapitre Pierre de Ronsard.

(169) OEuvres de Pasquier, la Puce ou jeux poétiques françois et latins.

(170) OEuvres des dames des Roches, mère et fille, Paris, L'Angelier, 1579.

(171) *Ibidem.*

(172) Voyez la note (169).

(173) *Ibidem.*

(174) Voyez la note (176).

(175) OEuvres de Ronsard, Paris, Buon, 1584.

(176) La Semaine, ou Création du monde, par Du Bartas, Paris, Feburier.

(177) Bibliothèque française, par l'abbé Goujet, chapitre Du Bartas.

(178) Bib. de La Croix du Maine, *Guillaume de Salluste, sieur du Bartas.*

(179) Bibliothèque française de Goujet, chapitre Pierre Ronsard.

(180) *Ibidem, ibidem.*

(181) Bibliothèque de Du Verdier, au mot *Pierre de Ronsard.*

(182) OEuv. de Ronsard, comment. par Muret et Belleau, Paris, Buon, 1584.

(183) Dans la collection des airs et ballets du XVIe siècle, mis en tablature par Bataille, Paris, Ballard, 1612, se trouvent des odes de Ronsard en musique.

(184) *Antonius arena provincialis de brangardissima villa de Soleriis*, Lyon, Benoist Rigaud, 1587. *Recitus super emeuta paysanorum de Ruellio, à Sanlyona.*

(185) Depuis la Philippide de Guillaume le breton qui vivait au temps de Philippe-Auguste jusques à Jacques Poilles qui vivait sous Henri IV, plusieurs historiens ont écrit en vers.

(186) Traduction de l'Iliade en vers français, par Salet et Jamin, Paris, 1580. Trad. de Virgile en vers français, par les frères d'Agneaux, Paris, 1582.

(187) Dans ces temps il était fort difficile d'aborder livre, n'importe la matière qu'il traitât, sans être obligé de passer à travers une plus ou moins grande forêt d'acrostiches, d'anagrames, de tercets, de quatrains, de sonnets français, latins, grecs. J'ai un petit manuscrit de 1610 pas plus grand que la paume de la main, pas plus épais que le petit doigt, intitulé : *Le théâtre de l'inconstance où sont les amours d'Amidor et de Lysis*, par Blaise Moulinier, sieur de Beauregard, Xaintongeois. Ce jeune auteur, *escolier de philosophie* ainsi qu'il le dit dans son épître au lecteur- n'a pas manqué d'amis qui lui ont composé, par douzaines, des pièces de vers latins ou grecs à son éloge. Il y en a au commencement, il y en a à la fin. Je cite ce petit livre ; je pourrais citer toutes les bibliothèques de livres imprimés dans ce siècle ou au commencement du suivant.

(188) Paradoxe contre les lettres, Lyon, Jean de Tournes, 1545.

(189) Voyez les bibliographies du XVIe siècle.
(190) Mémoires de De Thou, liv. 2, année 1582.
(191) Contes d'Eutrapel.

LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE, Station LX.

(1) Antiquités de Rouen, par Taillepied, chap. 44, Des Palinods de Dieppe.
(2) Voyez à la station LVI, le Confrère de Chaillo', la note (1).
(3) Mémoires contenant l'histoire des jeux floraux, Toulouse, Robert, 1775.
(4) Par Claude Despence, Paris, 1570.
(5) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Marie Stuart.*
(6) Journal de Henri IV, année 1604, dimanche 8 février.
(7) Bib. de La Croix du Maine, *Discours dédié au vicomte de Paulmy.*
(8) *De viris qui superiori seculo claruerunt*, impr. en Allemagne au XVIe siècle.

LE BOURGEOIS DE GONESSE, Station XLI.

(1) *Hydrographum spagyricum* Fabri, Toulouse, 1639, *lib.* 2, *cap.* 12, *De aquis ac fontibus* du Mont-dor.
(2) Discours des eaux de Plombières, par Berthemin, Nanci, Garinch, 1609.
(3) L'hydrothérapeutique des fontaines médicinales, par Duval, Rouen, 1603, chap. 13, Description du pays de Brey, etc.
(4) *Ibidem*, chap. 14, De la fontaine de Gemare.
(5) *Ibidem*, chap. 19, De la fontaine du parlement.
(6) *Ibidem*, chap. 13, Description du pays de Brey, etc.
(7) *Ibidem*, *ibidem.*
(8) *Hydrographum spagyricum*, *lib.* 2, *cap.* 12, *De fontibus nivernensibus*, *vulgò dictis* les eaux de Pougues.
(9) Traité des eaux de Bourbon l'Archambault, par Pascal, chap. 3, Du lieu et de la source des eaux de Bourbon.
(10) *Ibidem*, chap. 5, De la Douche.
(11) *Hydrographum spagyricum*, *lib.* 2, *cap.* 12. *De fontibus* du Mont dor.
(12) *Ibidem*, *cap.* 11, *de aquis ac fontibus loci* de Vic-le-Comte.
(14) *Ibidem*, *cap.* 13, *De thermis ac fontibus loci* d'Aygues-Caudes.
(14) *Ibidem*, *cap* 1, *De fonte Belesta.*
(15) *Ibidem*, *cap.* 7, *De thermis* Montferrand, *cap.* 11, *De aquis*, Vic-le-Comte, *et cap.* 17, *De thermis Borbonensibus.*
(16) *Ibidem*, *cap.* 2, *De fonte qui dicitur* Son.
(17) *Ibidem*, *cap.* 1. *De fonte Belesta.*
(18) *Ibidem*, *cap.* 7, *De thermis ac fontibus loci* de Montferrand.
(19 *Ibidem*, *cap.* 8, *De fontibus ac thermis loci* de Baignières
(20) *Ibidem*, *cap.* 10, *De fontibus ac thermis loci* de Barèges.
(21) *Ibidem*, *capita libri* 2. — Mémoires des merveilles des eaux françaises, par Jean Banc, Paris, Sevestre, 1605.
(22) *Ibidem.*
(23) *Nicolai Dortonmani, de thermis Belilucanis*, déjà cité.
(24) *Ibidem*, *lib.* 1, *cap.* 3 et 4, texte figures.
(25) *Ibidem*, *lib.* 1, *cap.* 4, et tous les chapitres du deuxième livre.
(26) *Ibidem*, *ibidem.*

LE MARÉCHAL DE GORZE, Station LXII.

(1) Le cabinet du roi de France, l. 1, ch. Preuves du nombre des primats, etc.
(2) Coustumes de Gorze, tit. 2, Des droits souverains et seigneuriaux.
(3) Journal de Henri IV, année 1602, dimanche 20 octobre.
(4) *Scaligerana, verbo Palatinus.*
(5) Bibliothèque du droit français, par Bouchel; au mot *Ambassadeurs.*
(6) Voyez au XIV[e] ciècle, épître 91, *Le pélerinage de Remiremont*, note (140).
(7) Histoire de Louis XII, par Seyssel, année 1506, harangue de Seyssel, ambassabeur de France, à Henri VII, roi d'Angleterre, etc. Histoire de Louis XII, par D'Auton, année 1506, ch. 2, Ambassade au roy des Romains.
(8) Abrégé de la vie de Pierre Danes déjà cité, *Apologetica pro Francisco primo adversus imperatorem Carolum-Quintum.*
(9) Hommes illustres françois de Brantôme, chap. Vie de François I[er].
(10) Hist. de Lyon, par Rubys, l. 3, ch. 63, Vœu à Nostre-Dame-de-Lorrette.
(11) Bibliothèque du droit françois, par Bouchel, au mot *fait.*
(12) *Ibidem, ibidem.*
(13) Coutumes de Gorze.
(14) Journal de Henri III, année 1581, mercredi 18 octobre.
(15) Hommes illustres français de Brantôme, chap. François I[er].
(16) *Ibidem, ibidem.*
(17) *Ibidem, ibidem.*
(18) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassdeur.*
(19) Hist. de Marseille, par Ruffi, l. 6, ch. 6, Charles V devant Marseille.
(20) *Ibidem*, liv. 7, chap. 1, Entreprise sur Marseille descouverte.
(21) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur.*
(22) *Ibidem, ibidem.*
(23) Histoire de Hongrie.
(24) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur.*
(25) Journal de Henri IV, année 1594, mardi 22 mars.
(26) Voyez au XV[e] siècle, hist. 27, *Le clerc d'ambassade*, notes (10), (13) et (41).
(26) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeurs.*
(28) *Ibidem*, au mot *Consuls.*
(29) *Ibidem*, au mot *Marchandises.*
(30) Recueil de mémoires, par Bouillerot, lettre d''Espernon au roy, 1586.
(31) Coutumes de Gorze, tit. 2, Des droits souverains, art. 11.
(32) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur.*
(33) *Ibibem, ibidem.*
(34) *Ceremoniale romanum.* Bibliothèque de Bouchel, au mot *Empereur.*
(35) Histoire du royaume de Jérusalem. — Hist. du royaume d'Angleterre.
(36) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur.*
(37) Notes de l'hist. 27, *Le clerc d'ambassade*, XV[e] siècle, notes de cette station.
(38) Ambassades de messieurs de Noailles en Angleterre, par Vertot, double de la lettre de l'ambassadeur d'Angleterre au connétable, 23 janvier 1553.
(39) Meslanges historiques de Camusat, Lettre du roy au roy d'Angleterre, lettres aux autres rois.
(40) *Ibidem*, formulaire pour les secrétaires du roy.
(41) Lettres de Noailles, Villeroy, et autres.
(42) Ambassades de MM. Noailles en Angleterre, par Vertot. Lettre de d'Oysel à de Noailles, 6 novembre 1555.

(43) Traduction d'une dépêche du duc de Savoie au roi d'Espagne. — Dépêche en chiffre du même duc, 1689.

(44) Histoire d'Espagne, par Ferreras, chap. relatif aux Cortez.

(45) La séance de l'empereur *solio elevato*, et celle des princes de l'empire, Paris, 1674, Des princes, états, cercles, etc.

(46) Ambassades de Noailles, déjà citées, 4 nov. 1553 et 27 octobre 1555.

(47) Mém. du chevalier de Rochefort, Lahaye, 1681, ministère de Richelieu.

(48) Voyez au xve siècle, les notes de l'hist. xxvii, *Le clerc d'ambassade*.

(49) « Le conducteur des ambassadeurs, quand il viendra quelque ambassa» deur pour résider... ait soin d'en avertir afin qu'il soit donné ordre pour le » recevoir, loger et traiter dignement. » Ordre que le roy veut estre tenu par celuy qui conduit les ambassadeurs, 1er janvier 1585. Recueil des ordonnances et réglemens des conseils du roy, manuscrit du xviie siècle que j'ai. Antiquités de Paris, par Sauval, hôtels des ambassadeurs extraordinaires, etc.

(50) « ... Il y aura de la vaisselle d'argent tant pour la cuisine que pour ser» vir quatre ou cinq plats... et tel nombre d'officiers de chacun office que » besoin sera pour servir ledict ambassadeur... chevaulx et carosse pour l'a» mener et conduire au logis de sa dicte majesté et pour le ramener en son lo» gis... se promener... Il y aura avec luy cinq ou six pages de Sa majesté... » quelques gentilshommes et lacquais... » Réglement de ceulx de la maison du roy et des principaux officiers servans en icelle, manuscrit du temps de Louis XIII conservé aux archives du royaume. Réglement faict au mois d'aoust 1578.

(51) Ant. de Paris, par Sauval, Hôtels des ambassadeurs extraordinaires.

(52) Bibliographies du temps, les harangues des ambassadeurs.

(53) « Nous, François de Mantelot, seigneur de Passy, chevalier de l'ordre » du roy... confessons avoir receu de maistre Abel de Brugnons... son trésorier » aux ligues de Suysse, la somme de 666 escus deux livres... à nous ordonnée » par Sa Majesté pour nostre estat d'ambassadeur et depputté pour le renou» vellement de ses alliances avec les seigneurs des dictes ligues du mois de no» vembre de la présente année 1582... » J'ai l'original de cette quittance.

(54) « Lorsque ledit conducteur viendra avec les ambassadeurs, se tiendra » derrière eux pour faire connaître au capitaine des gardes les gentilshommes » ou autres de la suite dudit ambassadeur qui devront entrer... » Recueil des reglemens des conseils, man. déjà cité, 1er janv. 1585.—Mém. de Sully, t. 2, ch. 17, M. de Rosny en Angleterre. — Brantôme. *Vie de Henri II*.

(55) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur*.

(56) *Ibidem*, *ibidem*.

(57) *Ibidem*, *ibidem*.

(58) Journal de Henri IV, année 1604, mercredi 23 juin.

(59) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Marchandises*.

(60) Le ministre public dans les cours étrangères, par Sarraz du Franquesnay, Paris, Ganeau, 1731, les 4 premiers chapitres.

(61) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Ambassadeur*.

LE FILS DU MARÉCHAL DE GORZE, Station XLIII.

(1) Voyez dans les Décrétales manuscrites ou imprimées les divers arbres de consanguinité en toute sorte de figures et de couleurs. Les familles avaient par

imitation fait des arbres de consanguinité généalogique; j'en possède plusieurs. Il y en a par brassées à la Bibliothèque du roi et aux archives du royaume.

(2) République de Bodin. Essais de morale et de politique de Bacon.

(3) *Ibidem*, *ibidem*.

(4) *Ibidem*, *ibidem*. Histoire de l'Europe.

(5) Le prince de Machiavel, chap. 8. De ceux qui par leurs crimes se sont élevés à la puissance souveraine, chap. 18, Les princes obligés de garder la foi.

(6) *Del governo di Sansovino*, Venise, 1583.

(7) Voyez à la station LIX, *Le libraire de Paris*, la note (67).

(8) *Ibidem*, note (72).

(9) Histoire de l'empire d'Allemagne. Histoire de l'Italie, XVe et XVIe siècles.

(10) Histoire de la Russie, XVIe siècle.

(11) Histoire de France, par Matthieu, liv. 1, 1re narration.

(12) Hist. de France, règne de Henri IV. — Hist. de l'Europe, XVIe siècle.

(13) Géog. de la France, par Desrues.—Hist. d'Espagne, par Ferreras, XVIe s.

(14) Voyez à la station LVII, *Le pensionnaire de Villepreux*, la note (1).

(15) Traitez entre l'Espagne et la France, Anvers, 1664. Traité de Vervins.

(16) Hist. de Philippe II, par Cabrera. Hist. de l'Espagne. Histoire de l'Europe.

(17) Hist. de l'empire, par Heiss, 1684. — Hist. d'Allemagne, par Barre.

(18) *Ibidem*, *ibidem*.

(19) *Ibidem*, *ibidem*.

(20) Lisez Bohême. *Balbini epitome hist. rerum Bohemicarum*, Prague, 1677.

(21) Hist. des révolutions de Hongrie, par Brenner, Lahaye, 1539.

(22) *Ibidem*.

(23) *Scaligerana*, *verbo* Turcs.

(24) Histoire générale de l'Allemagne, par Barre, année 1529.

(25) Hist. des guerres religieuses de l'Europe au XVIe siècle.

(26) En voici la preuve. « Les généraulx conseillers du roy notre sire, sur le » fait et gouvernement de ses finances, ont fait recevoir,. la somme de sept » cent cinquante livres tournois par maître Henri Bohier..., commis par ledict » seigneur à tenir le compte et faire le paiement des sommes ordonnées par le » dict seigneur au roy d'Angleterre pour sa récompense montant L mil livres » par an jusqu'à le parfait payement de six cens mil escus ensemble de certaines » pensions que le roy nostre sire a aussy ordonné à aucuns chevaliers et person- » naiges estant du party d'Angleterre en faveur du traité de paix derrenière- » ment conclud, entr'eulx... Escript le XXIIe jour d'apvril mil cinq cens et deux.» Suivent les signatures. « Les généraulx conseillers... ont fait recevoir... la somme » de deux mil huict cens livres tournois par Astremoine Faure, commis par le » dict seigneur à tenir le compte et faire le payement de la debte deue au roy » d'Angleterre et des penssions particullières ordonnées pour le bien de paix » à aucuns seigneurs et prellats dudit pays... Escript le XVIII d'apvril 1516... » Suivent les signatures.

(27) *Scaligerana*, verbo *Jacques*.

(28) Histoire de la reine Elisabeth, par Camden, année 1577.

(29) Histoire d'Angleterre. — Histoire d'Ecosse, année 1600.

(30) Voyez à la station LXV, *La belle Lyonnaise*, les notes (24), (25) et (26).

(31) *Ibidem*, *ibidem*, et notes du XVIIIe siècle sur les fabriques.

(32) *Ibidem*, *ibidem*.

(33) Cosmographies et géographies du XVIe siècle déjà citées, ch. Pologne.

(22) Journal de Henri III, année 1581, 1er août.

(23) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Receveurs*.

(24) Voyez dans le Code de Henri III, par Brisson, la volumineuse collection des édits de ce prince relativement à la ferme des aides.

(25) République de Bodin, liv. 6, chap. 2.

(26) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Receveurs*.

(27) Secret des finances, par Froumenteau, chap. État des deniers levez.

(28) *Ibidem*, liv. 1er, chap. 1, De la recepte.

(29) *Ibidem*, *ibidem*.

(30) *Ibidem*, *ibidem*.

(31) *Ibidem*, *ibidem* ; et Bibliothèque de Bouchel, au mot *Receveurs ordinaires*.

(32) *Ibidem*, au mot *Recepte générale*.

(33) Secret des finances, par Froumenteau, liv. 1er, ch. 1er, Recepte.

(34) Voyez dans le Bullaire romain les diverses permissions que les papes ont accordées aux rois et au clergé de France de lever et de payer l'impôt.

(35) On sait que François Ier disait en parlant des accroissemens de l'autorité royale *que Louis XI avait mis les rois hors de page*.

(36) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Décimes*.

(37) Lisez au texte « Treize cent mille livres. » Je possède le compte original du clergé divisé par généralités et par diocèses, année 1596, rendu par Castille, receveur-général. Ce manuscrit, de plus de 300 pages, n'offre pas dans toutes ses parties des résultats bien nets, soit qu'en ce temps de troubles le clergé n'acquittât pas bien exactement ses subsides, soit que Castille, receveur-général, n'ait pas su être plus clair. J'aime mieux faire usage des mémoires du clergé, années 1580, 1586, 1596, où le clergé accorde par contrat 1,300,000 l.

(38) Journal de Henri III, année 1583, commencement de janvier. « Le 31 « may 1582, la cour enjoignit aux jurats d'assembler les plus apparens bour- « geois pour les obliger de prêter au roi par forme d'avance... » Registres du parlement de Bordeaux déjà cité.

(39) République de Bodin, liv. 3, chap. 2, Des officiers et commissaires.

(40) Voyez aux notes de la station XXI, *L'avocat de Toulouse*, la note (124).

(41) *Ibidem*.

(42) Et notamment lorsqu'en 1597 Amiens fut surpris par les Espagnols. — Voyez les Mémoires de Sully, chap. 51.

(43) Secret des finances, par Froumenteau, liv. 1er, ch. 1er, Recepte.

(44) *Ibidem*, *ibidem*.

(45) *Ibidem*, introduction qui précède le chap. 1er, Recepte.

(46) *Ibidem*, liv. 1er, chap. 1er, Recepte.

(47) *Ibidem*, *ibidem*.

(48) Journal de Henri III, année 1586, lundi 16 juin.

(49) OEuvres de Pasquier, liv. 11, lettre 2, à M. de Sainte-Marthe.

(50) Voyez les deux notes ci-dessus.

(51) Empires de Davity, ch. Ce que le roy d'Espagne tire de ses pays.

(52) *Ibidem*, chap. Revenus du Portugal.

(53) *Ibidem*, chap. Richesses des Pays-Bas.

(54) *Ibidem*, chap. Richesses de la Grande-Bretagne.

(55) *Ibidem*, chap. Richesses de la Suède.
(56) *Ibidem*, chap. Richesses de l'empire.
(57) *Ibidem*, chap. Richesses de Pologne.
(58) *Ibidem*, chap. Richesses de la Turquie.
(59) *Ibidem*, chap Richesses de la Savoye.
(60) *Ibidem*, chap. Richesses de Gênes.
(61) *Ibidem*, chap. Richesses de Venise.
(62) *Ibidem*, chap. Richesses de Milan.
(63) *Ibidem*, chap. Richesses de la Toscane.
(64) *Scaligerana*, verbo *Princeps*.

(65) Estats et empires du monde, par Davity, chap. Richesses de Naples et richesses de la Sicile. On peut voir aussi sur les revenus publics des états de l'Europe, l'*Orbis terrarum*, de Bertius, *cap. Europa*, *art. Opes principum.*

(66) Je citerai l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, et avant tout la Russie.

(67) Voyez aux notes du XIVe siècle, épître LXXXIX, *Le songe*, la note (87).

(68) « ... Avons nommé maistre Martin Fumée, maistre des requêtes, maistre « Anthoine Bohier, général des finances, et maistre Guillaume Bohier, maistre « des comptes, commissaires pour emprunter pour nous et en nostre nom des dicts « prélatz, chapitres et aultres particuliers... selon leurs moyens, richesses et facul- « tez... et si aucunz de noz bons et loyaux subjectz ne ayans argent ou or monnoyé « offroient en lieu de ce, vaisselles, chaisnes, bagues d'or et d'argent, nous vou- « lons icelles, ensemble leur valeur raisonnable, ils preignent et reçoivent pour « argent comptant... » Lettres de François Ier du 10 juillet 1544, imprimées en gothique sur une feuille de parchemin et revêtues des signatures. J'ai ces lettres.

(69) République de Bodin, liv. 2, ch. 4, De la monarchie tyrannique.

(70) Mémoires de Nevers. Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les estats tenus à Blois en 1576 et 1577.

(71) « Henri, par la grace de Dieu, roi de France à tous ceulx qui ces lettres « verront, salut. Comme ainsi soit que nos grans amys, alliez... et bons compères, « les advoyers petit et grant conseil et communaulté de la ville et quanton de « Solleure à nostre prière pour nous complaire nous aient levé et presté la « somme de L mille escuz... et pour icelle somme les censes accoustumées cinq « pour cent... obligé leur ville, pais... que nous sur ce scachant et bien advisé « ne aucunement circonvenus... promectons pour nous et nos successeurs... en « bonne foy, en lieu de serment et en parolle de roy, de payer les dictes censes... « et par faulte d'avoir par nous, nos successeurs payé les dictes censes d'an en « an et rembourser les dicts L mille escus du jourd'huy en huict ans... dessoubs « l'expresse hypothecque... et en deffault nostre royaume... lequel nos dicts « alliez et bons compères pourront... empescher, barrer, arrester et engaiger, « aliéner... et sans procès de justice de leur propre auctorité par eux mesmes et « tous autres qui en ce leurs vouldroient bailler faveur, secours et assistance... « et en tout ce qui sera ainsi faict par eulx, leurs aydeurs et assisteurs, et dehors « justice en quelque façon que ce soit, ils ne pourront commettre aucune faulte, « violence, excès ne erreur... nous et nos successeurs ne pourront... permettre « estre faict aucun empeschement, opposition... jusqu'à ce qu'ils soient entière- « ment payez... et au cas que en ce fussions défaillans nos dicts alliés et bons

« compères auront puissance, droict et raison de invader, molester... les assi-
« gnaulx et biens ypothecquez... comme cy dessus a esté faict mention... avons
« signé ces présentes de nostre main l'an de grace mil cinq cens LI le XI mars. »
Au dos de ces lettres sont trois paiemens partiels, l'un de 15,000 écus fait le 6 may 1599, l'autre de 20,000 écus fait le 9 avril 1609, l'autre de 18,000 écus fait le 2 août 1613. J'ai l'original de ces lettres.

(72) République de Bodin, liv. 6, chap. 2, Des finances.

(73) « Les bons et loyaux subjets du roy de Paris devant estre assemblez ..
« les prier de subvenir au dit seigneur roy de la somme de cinq cent mille li-
« vres par prest à rendre dans les premiers jours de janvier prochain ou à rente
« soit sur gages des bagues et plus précieux joyaux des dicts seigneurs roy et
« royne... » Registres du parlement, mémorial du 4 août 1562.

(74) OEuvres de Pasquier, liv. 15, lettre 18.

(75) Histoire des troubles sous Henri III et Henri IV, Lyon, 1597, liv. 1er, Harangue de Henri III aux premiers états de Blois.

(76) Mémoires de Sully, t. 2, ch. 50, art. Estat des sommes acquitées, etc.

(77) *Ibidem*, tom. 1, chap. Panégyrique au duc de Sully.

(78) *Ibidem*, tom. 2, chap. 37, Affaires de police et finance.

(79) Réglement sur le maniement des finances dans l'ord. du 28 déc. 1523.

(80) Voyez les diverses lois relatives aux finances depuis 1523 jusqu'à 1600.

(81) Voyez la pénultième note.

(82) Secrets des finances, par Froumenteau, ch. 1, Estat au vray des deniers levez, art. Gendarmerie et infanterie.

(83) Voyez aux notes de la station XLIV, *L'écrivain de Calais*, la note (34).

(84) Mémoires de Sully, tom. 2, ch. 37, Affaires de police et finance.

(85) *Ibidem*, *ibidem*.

(86) *Ibidem*, chap. 51, art. Revenus du royaume engagez.

(87) *Ibidem*, chap. 38, Affaires de finance et d'estat.

(88) *Ibidem*, *ibidem*.

(89) Dans le manuscrit formulaire de la chambre des comptes fait par ordre de cette chambre, cité aux notes du XVe siècle, histoire V, *Le financier*, note (84), il est fait mention des greffes et des tabellionats à la nomenclature des revenus du domaine ; mais on voit aux ord. du XVIe siècle, sur les notaires et greffiers, que tous leurs offices dépendans des juridictions royales furent aliénés moyennant finance.

(90) Voyez la note précédente.

(91) Voyez la note (11) de cette station.

(92) Lettre de M. de Rosny à la royne régente, 1611, in-8o.

(93) Remontrances très humbles au roy de France et de Pologne Henri III.

(94) Mémoires de Sully, tom. 1, chap. 84, Affaires de finances.

(95) *Ibidem*, *ibidem*.

(96) Voyez dans l'histoire particulière d'Amboise, de Blois, de Fontainebleau et de Saint-Germain-en-Laye, le chapitre des édifices et de leur construction.

(97) *Ibidem*.

(98) « ... Domestiques, deux maîtres d'hôtel, un valet de chambre, un cui-
« sinier, un sommelier, un cocher, un palefrenier, un portier, quatre servantes
« dont une demoiselle Geneviève de Barnet... » Invent. de la veuve Nicolaï déjà cité.

(99) Traité de Police, par Delamare, ordonnance du 30 mars 1635 sur le réglement de la police de Paris rappelant les anciennes ordonnances.

(100) Dictionnaire de Furetière, au mot *Jacquette*.

(101) « ... Item une jupe de velours à la reistre doublée de pluche. Item « trois pourpoints, un de velours, un de taffetas et l'autre de serge... Item trois « chapeaux de feustre, l'un garny de velours... Item deux calottes, l'une de « velours, l'aultre de satin noir... » Inventaire de la veuve Nicolaï, déjà cité.

(102) « Pour une paire de pantoufles de velours noir et avoir fourny de « velours, cy II escuz XXX s... » Compte de l'argenterie du roi pour l'année 1591, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(103) « Item une bassinoire d'argent... deux rechauds pesant sept marcs « deux onces... un grand miroir garny d'or de basse taille à fond de jaspe... « deux petits bassins à cracher pesant trois marcs... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité, chap. Vaisselle d'argent.

(104) « Pour ung pot de chambre d'argent poisant deux marcs et demy, « XX escuz... » Compte de l'argenterie du roi déjà cité.

(105) Sérées de Bouchet, sérée 29, Des mores, des neigres et des noirs.

(106) « Pour un grand cinge nommé Robert XVII escuz... pour une grande « guenon orengée XXX escuz... pour un petit cinge X escuz... » Compte de l'argenterie du roi déjà cité.

(107) « Pour 35 aulnes un quart de drap pour soutenir le corps des chausses « des dits suisses à raison de 70 souls l'aulne... » Roole de la despence faite en la petite escuyerie de mgr. frère du roy, année 1574. Manuscrit que j'ai.

(108) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police du royaume, art. Pour le cuir.

(109) Voyez dans cette station la note (3).

(110) Voyez l'avant-dernière note.

(111) Histoire de François Ier.

(112) Lettre de M. de Rosny à la royne régente, déjà citée.

(113) Mémoires de Sully, tom. 1, ch. 59, Affaires de milice et finances.

(114) *Ibidem*, chap. 47, Affaires d'estat.

(115) Recherches de Pasquier, liv. 2, chap. 8, Des trésoriers de France.

(116) Voyez au XVe siècle, hist. V, *Le financier*, notes (21), (22), (23), (24), etc.

LE CONCIERGE DE RAMBOUILLET, Station XLIX.

(1) Œconomie politique de Montchrestien, sect. Du commerce.

(2) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 4.

(3) Martyrologe de Saint-Severin, 1678.

(4) Recherches de Pasquier, liv. 4, ch. 18, Du couvre-feu ou carfou.

(5) Journal de Henri IV, année 1596, lundi 21 octobre.

(6) Ce château vient d'être démoli ; il portait le nom de *Seigneurie*, et l'emplacement où l'on bâtit aujourd'hui des maisons s'appelle encore La Seigneurie ; on peut d'ailleurs voir Histoire du diocèse de Paris, par Lebœuf, le ch. Passy.

(7) *Ibidem, ibidem*, art. Château de la Muette.

(8) *Ibidem, ibidem.*

(9) On a vu dans les diverses notes des XIVe et XVe siècles que le premier de

chaque état s'appelait *Roi*. On a vu même le premier bedeau s'appeler *roi de l'église*. Il en était ainsi dans les colléges, et encore à la révolution dans ceux de Paris le premier de la classe s'appelait *l'empereur*.

(10) « Au roy connestable et confrères des canonniers de ceste dicte ville « la somme de seize livres par assignation à eulx faicte... » Compte de recepte et despence de la ville d'Arras, 1587. Manuscrit original que j'ai.

(11) Bibliothèque de la croix du Maine, au mot *Martin Du Bellay*.

(12) Edict du mois de janvier 1634 sur le réglement général des tailles.

(13) Coutumes de Sole, tit. 1, art. 3.

(14) Lettres du mois de décembre 1410 relatives aux vendeurs de vin.

(15) Essai historique de Bayeux, par Pluquet, ch. 28, Des foires et marchés.

(16) Coutumes de Sole, tit. 2, art. 1er et suivans, et tit. 35, art. 10.

(17) Bigarrures de Des Accords, chap. Des entends-trois.— Erreurs populaires par Joubert, 2e part., ch. 21, Des huitres et truffes.

(18) Voyez aux notes du xve siècle, histoire XIII, *Le champion*, la note (39).

(19) Coustumes de Haultbourdin, art. 1er.

(20) Voyage de France, par Du Verdier, chap. Guyenne.

(21) *Ibidem*, *ibidem*.

(22) Hist. de Bresse, par Guichenon, chapitre de la principauté de Dombes.

(23) Cosmographie de Thevet, liv. 14, chap. 11, Du Daulphiné, etc.

(24) « Nicolas Bosmard... évêque et comte de Verdun, prince du Saint- « Empire... » Livre des ordonnances civiles de l'évêché de Metz, déjà cité.

(25) Coutumes de Gorze.

(26) « Les corps de garde de la ville de Poitiers étoient cy devant affermés « aux sergents de maire de la dicte ville, savoir ceux des portes de Saint-Lazarre « et Bochereuil au sieur Lebeau, sergent de maire pour 20 liv... » Domaines de Poitiers dépendans de la couronne, manuscrit déjà cité.

(27) « On arrête de faire payer à M. le duc de Mercœur, gouverneur de « Bretagne, 6,000 livres, tant pour sa garde de trente arquebusiers à cheval... » Précis des états de Bretagne, manuscrit déjà cité.

(28) Origines des chevaliers, armoiries et héraux par Fauchet, l. 1, ch. 1.

(29) Mém. de Villeroi, *Testament de M. du Vair, garde des sceaux de France*.

(30) Voyez dans les décrétales éditions du xvie siècle, arbres de consanguinité, le degré de parenté auquel le mariage est prohibé.

(31) Police de Delamare, liv. 1, tit. 9, Juridiction du prévôt de Paris, ch. 3.

(32) *Ibidem*, *ibidem*.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) OEuvres de Pasquier, liv. 6, chap. 35, Conservation de la justice.

(35) « Le roi promet que les traitans du parti du sel ne nuiront point à la « Bretagne et donnent la liberté d'en faire commerce comme par le passé... » 15 octobre 1586, Précis des états de Bretagne déjà cité.

(36) Registres du parlement, arrêts du 14 août 1532, du 30 novembre 1538, des 10 janvier et 21 mars 1557, du 23 febvrier 1559, du 8 juin 1562 sur les procez relatifs aux finances jugez en la tour carrée.

(37) Registres du parlement du xvie siècle relatifs aux chambres de justice.

(38) Par devant nous a comparu N, lequel a déclaré avoir eu et receu de

noble homme conseiller du roi, trésorier extraordinaire des guerres... de noble homme conseiller du roi, trésorier de ses finances en la généralité de... de noble homme recepveur du grenier à sel en l'élection de.. de noble homme recepveur et payeur des rentes en la généralité de... Il m'est passé par les mains mille, dix mille quittances ou actes de ces temps où se trouvent ces qualifications.

(39) Factum du duc de Guise contre Maillard son trésorier.

(40) Traité de la police, par Delamare, liv. 1er, tit. 9, chap. 3, Police du Châtelet. Préambule de l'ordonnance du 30 mars 1635.

(41) Factum du duc de Guise déjà cité.

(42) Recherches de Pasquier, liv. 6, chap. 35, Conservation de la justice.

(43) Registres du parlement, déclaration du roi du 27 mai 1588 relative à ceux qui donneroient des nouveaux advis pour faire des édits à la foule du peuple.

(44) Bibliothèque de Vauprivas, au mot *Loyse Labe.*

(45) *Ibidem, ibidem.*

(46) Police de Delamare, liv. 1er, tit. 9, Juridiction du prévôt, chap. 3.

(47) Antiquités de Paris, par Corrozet, ch. 28, L'entrée de Henri II à Paris.

(48) Leçons de La Nauche, liv. 3, chap. 3, De la terre scellée ou sigillée.

(49) Cosm. de Thevet, l. 6, ch. 10, De Bethléem, vertu de quelque terre.

(50) Voyages en Turquie, par Nicolas de Nicolay, Anvers, 1586, *La terre sainte.*

(51) Descr. de la France, par Desrues, *Périgueux.* Voyez aussi note suiv.

(52) Voyage de France, par Du Verdier, chap. Du Berry.

(53) *Ibidem, ibidem.*

(54) *Ibidem, ibidem*, et note (48).

(55) Traité d'agriculture, par Philibert Delorme, liv. 11, chap. 5.

(56) Journal de Henri III, 22 juillet 1585.

(57) Factum du duc de Guise contre Maillard son trésorier.

(58) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. Mœurs et coustumes.

(59) Dictionnaire de la Martinière, au mot *Culotte*, où l'on voit que la nouvelle dénomination du haut des chausses date au moins du XVIe siècle.

(60) Bibliothèque de Vauprivas, au mot *Pierre-le-Loyer.*

(61) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XV, *L'hôtelier,* la note (154).

(62) « Item est ordonné qu'il sera faict faire aux despens des dicts fraires « une figure et représentation de la très saincte et adorable trinité. laquelle sera « mise et posée... avec un baston ou chappelle dans laquelle il y aura pareil- « lement une petite figure de la mesme saincte trinité... » Statuts de la pieuse et dévote confrairie des Treize-Fraires estably en mémoire des douze apostres à Sainct-Germain de Brieux, diocèse d'Evreux, en vertu des bulles du pape des années 1514 et 1529. Manuscrit du temps que je possède.

(63) « Lequel baston sera tenu et gardé par l'un des dicts fraires qui sera « tenu le dict jour préparer ung disner honneste et modique... auquel disner « tous les dicts fraires servants seront obligés d'y assister... » *Ibidem.*

(64) Calendrier historique des cérémonies, Paris, 1741, vingt-un décembre.

(65) « A esté statué, ordonné et estably que la dite confrairie sera régie et « gouvernée par traize notables hommes confraires pris en icelle... dont ils se- « ront tenus rendre compte... au logis du nouveau roy... » Statuts de la confrairie des Treize-Fraires, manuscrit déjà cité.

(66) « ... Lequel disner... sera paié par chascun desdicts fraires au roy qui « aura faict le dict banquet la somme de dix solz... » *Ibidem.*

(67) « Item s'il estoit trouvé que dans une même année il y en eust eu plu- « sieurs enregistrés et mesme qu'il y eust un fils des dicts fraires servans le- « quel... demandast le chapperon de son dit feu père ; en ce cas il sera préféré « aux autres... luy sera porté le chapperon de son deffunt père... » *Ibidem.*

(68) « Item est ordonné qu'il y aura deux livres relliés... le deuxiesme sera « dit et appellé martyrologe auquel seront escripts et enregistrés chascun an les « noms et surnoms des personnes qui se mettront en la dicte confrairie... » *Ibidem.*

(69) Satire Ménippée.

(70) Pentagruel, l. 2, ch. 33, Pentagruel malade, et Comment. de Le Duchat.

(71) Satire Ménippée.

(72) Recherches de Pasquier, liv. 8, ch. 23, De quelques proverbes, etc.

LES PRISONS DE LA FRANCE, Station L.

(1) Le fidèle Conducteur, par Coulon, *De Paris à Poissy*, etc.

(2) Ordonnance d'Orléans en 1560, art. 55.

(3) Registres du parlement, arrêt du 22 février 1578 qui ordonne que les prisons seigneuriales seront séparées du château.

(4) *Ibidem*, arrêt du 15 janvier 1563 relatif à la saisie du revenu de Saint-Magloire pour la construction de la prison seigneuriale au rez-de-chaussée.

(5) Coutumes du comté de Poitou, tit. 1er, art. 14.

(6) Histoire de cette ville. Jusqu'à la révolution les prisons ont été dans l'enceinte de l'ancien château narbonnais, et peut-être y sont-elles encore.

(7) J'ai un devis manuscrit des nouvelles prisons à construire à Clermont-Ferrand, où il est dit que les anciennes faisaient partie d'un édifice public ruiné.

(8) Voyez aux notes du XVe siècle, histoire XVI, *Le valet*, la note (100)

(9) Histoire de cette ville. Long-temps le château Trompette a servi de prison.

(10) Il en a été de même du château de Pierre-Encise. Histoire de cette ville.

(11) Histoire de cette ville. Les prisons étaient au vieux château et s'appelaient *la Maison de Pierre du château.*

(12) Hist. de cette ville. Les prisons étaient au grand châtelet, au petit chât.

(13) Registres du parlement de Paris du 7 aoust 1548, et registres du parlement de Toulouse du 10 septembre 1557.

(14) Bibliothèque de Bouchel. au mot *Emprisonnement.*

(15) Ord. d'octobre 1525 sur la manière de procéder contre les criminels.

(16) *Ibidem, ibidem.*

(17) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Prison claustrale.*

(18) *Ibidem*, au mot *Prisons.*

(19) Ord. d'octobre 1525 sur la manière de procéder contre les criminels.

(20) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Prisons.*

(21) *Ibidem*, au mot *Geolliers.*

(22) *Ibidem, ibidem.*

(23) Reg. du parl., 3 déc. 1547 : « Médecins des prisons de la conciergerie... »

(24) « Aux vénérables religieux, prieur... à Dijon, la somme de cent cinq solz « qui deue leur estoit pour ung an... à raison de la desserte de soixante basses messes « qu'ils sont tenuz de dire... en la prison de la ville assavoir chascun dimanche « de l'an une des dictes messes... » Compte de la ville de Dijon, man. déjà cité.

(25) Registres du parlement, 1er octobre 1569, Bources affectées à des bacheliers pour prescher les prisonniers.

(26) « Pierre de Bellissend, viguier pour le roy à Carcassonne... à maistre « Guillaume de Zeuly, fermier général du domaine du roy en la dicte sénéchaussée, salut; mandons que des deniers ordonnés pour le payement des « fraiz de sa justice payez... à Masse Demuret, fermier et garde des carces « royaulx de la ville... le 15 juillet 1568. » J'ai l'original de ce mandement.

(27) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Chartre*.

(28) « A tous ceulx que ces présentes lettres verront, Pierre des Amenelles, « prévost forain et juge ordinaire de la ville et chastellenie de Crespy en Valois, » salut ; sçavoir faisons que veu les sallaires acquies par Pierre Rousseau, geollier « et garde des prisons du beffroy du dict Crespy pour avoir gardé et nourry... « Guillaume... par l'espace de six vingts huit jours... la somme de sept livres dix « sols dix deniers... à la raison de quatorze deniers parisis par chascun jour... « faict le 14 juing. » J'ai l'original de cette ordonnance.

(29) Registres du parlement, 27 février, 12 mars 1549 et 5 mars 1571.

(30) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Cession*,

(31) OEuvres de Pasquier, liv. 7, lettre 10 à M. de la Bite, juge général.

(32) « De par le prévost de Paris, maistre Claude Amaury, recepveur du do- « maine de cette ville... vous mendons que des deniers de vostre recepte vous « paiez, délivriez comptant à Pierre de May, nettoieur et balloieur des prisons « du grand chastelet de Paris, la somme de six escus XL solz pour avoir par luy « et ses gens balloié les dittes prisons... à raison de vingt escus par chascun an... « ce 12 febvrier 1604. » J'ai l'original de ce mandement.

(33) « Item pour avoir y mys feu, pappier, chandoille, vinaigre et autres « choses nécessaires pour faire les procès des dits prisonniers depuis le 28 « mars jusqu'au 28 sept. la somme de vingt livres... » Compte du geollage de Caen depuis le 28 mars jusqu'au 28 sept. 1535. J'ai l'original de ce compte.

(34) *Ibidem.*

(35) « Pour avoir ferré et déferré les dicts prisonniers, VI liv. » *Ibidem.*

(36) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 1er, chap. Eglise Sainte-Marine. Traités de la pratique des officialités déjà cités.

LE CONCIERGE DE MEUDON, Station LI.

(1) Recueil des plans et élévations des châteaux royaux.

(2) Histoire de Rabelais dans l'édition de ses œuvres donnée par Le Duchat.

(3) Epîtres de L'Hôpital, *Voyage de Nice.* — Dictionnaire du commerce par Savary, au mot *Sel.*

(4) Dans l'histoire des gabelles il faut distinguer le prix du sel des salines du prix du sel du grenier royal ou sel gabellé. Je possède une collection de pièces originales relatives à ces deux espèces de sel chronologiquement classées.

(24) « Coureurs de vin qui seront réduits à deux... » Paiement des gages des officiers domestiques de la maison du roi, manuscrit déjà cité.

(25) Rég. du parlement, 2 février 1551, Huit vivandiers à la suite de la cour.

(26) Trois conducteurs de la hacquenée du goblet... » Paiement des gages des officiers domestiques de la maison dn roi, manuscrit déjà cité.

(27) « Pour les gaiges et despences du lacquais qui suit le chariot de la royne, » cy...xxxiii escuz .. lacquais du chariot des femmes de chambre, xxxiii escuz.» Compte de la cour de Catherine de Médicis, manuscrit déjà cité.

(28) « En la présence des notaires du roi nostre sire en son chastellet de Pa» ris, soubzsignez Jehan du Barle, cappitaine des mulets de monseigneur d'A» lençon frère du roy, a confessé avoir receu .. la somme de cinquante livres... » pour un quartier de ses gaiges, le 22 apvril 1568. » J'ai cette quittance.

(29) « En la présence des notaires gardenotes du roy nostre sire en son chas» tellet de Paris, soubsigné Habraham de Portault, hasteur en cuisine, bou» che de roy, a confessé avoir receu la somme de trois cens livres... pour un » quartier de ses gaiges de l'année 1614... » J'ai l'original de cette quittance.

(30) « A Michel Lemoyne et Pomelet Antoine, porteschaises d'affaires du » roy, la somme de douze cens livres pour leurs gages de la dite année... » Compte des menus-plaisirs du roi, année 1677, Manuscrit original que j'ai.

(31) L'Etat de la France en 1699, chap. La fruicterie.

(32) « Pour les habillemens de six basques à raison de sept vingts dix livres » pour chacun...» Compte de la cour de Catherine de Médicis, man. déjà cité.

(33) « A Guy Sachet Vallet de Fourrière, la somme de... » *Ibidem.*

(34) « En la présence de nous Vallerand Fournel et Jehan Serte, nottaires » et commis de par le roy... au conté de Boullongue sur la mer fut présent et » comparant en sa personne noble homme Jehan de Sainct Clerc Paillassier et » clerc du guet de la garde escossoise du roy... confesse avoir eu et receu comp» tant... le 30 octobre 1532. » J'ai l'original de cette quittance.

(35) « A Abraham Bougara, lavandier de bouche, pareille somme de... » Compte de la cour de Catherine de Médicis, manuscrit déjà cité.

(36) « A Celet, la lingière, pour la façon LXIII fleurs de liz de fil noir faictes » au dit linge, I den. la pièce, valent XXI s. XI den... » Compte des despens de l'ostel du roy Charles VI, année 1409. Manuscrit que je possède.

(37) « A Barthélemy Moylon, mareschal des dames, la somme de... » Compte de la cour de Catherine de Médicis, manuscrit déjà cité.

(38) « Margueritte Mahannine, turcque, jusques à ce qu'elle soit mariée... » XXX escuz... Catherine Sougrié, aussy turcque, à présent mariée... XVI es» cuz... » *Ibidem.*

(39) « A François Bassin, mareschal des filles, la somme de... mareschal des » filles, François Bassin au lieu de Bastian Fery... XX escuz. » *Ibidem.*

(40) Tels sont les anciens comptes de la cour conservés à la bibliothèque du roi et aux archives du royaume. J'ajouterai : Tels sont aussi ceux que j'ai.

(41) Dans les différens départemens de la maison du roi les comptes des dépenses étaient faits en quatre originaux. Dans celui de la venerie, par exemple, il y en avait un pour le grand veneur, un autre pour l'argentier ou comptable, un autre pour le roi, un autre pour la chambre des comptes.

(42) Le Prévôt de l'hôtel, par Miraumont, ord. du 25 sept. 1574, gr.-maître.

(43) Mémoires de Miraumont, chap. Requestes de l'hostel.

(44) Le Prévôt de l'hôtel, par Miraumont, arrest du 26 mars 1580, relatif à la jurisdiction du prévôt de l'hôtel ès matières criminelles.

(45) *Ibid.*, édict du 7 juillet 1606 sur les logemens à la cour et suite du roy.

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) *Ibidem, ibidem.*

(48) *Ibidem, ibidem.*

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) *Ibidem, ibidem.*

(51) *Ibidem, ibidem.*

(52) *Ibidem, ibidem.*

(53) *Ibidem, ibidem.*

(54) *Ibidem*, ord. du 24 mars 1559 sur le faict des vivres de la cour.

(55) « De II septiers de pain blanc présentez au roy par le chappitre de la » ville de Chartres le XIe jour de febvrier... de I queue vin françois présentée » au roy par l'abbé de Vendosme le VIIIe jour de février... de I queue vin de » Beaune présentée comme dessus par l'évesque de Chartres le XIIIe jour de » février... de II beufs présentés au roy le XVIIe jour de février par l'évesque de » Chartres... » Compte des despens de l'ostel le roy Charles VI, man. déjà cité.

(56) Le Prévôt de l'hôtel, par Miraumont, ord. 24 mars 1559 sur les vivres.

(57) « Et pour ce que Sa Majesté ne veult plus qu'il se fasse cuisine dans son » château pour estre chose trop deshonnête et indigne du respect que l'on luy » doibt porter ; elle commande au grand mareschal de ses logis... que s'il y a » quelqu'un qui fasse faire cuisine dans son dit logis, il l'en advertisse pour avoir » la honte d'estre délogé du dit chasteau... » Réglement de ceulx de la maison du roy. etc. Manuscrit déjà cité. Réglement du 1er janvier 1585.

(58) Monumens de la monarchie française, par Montfaucon, *Règne de Henri III*, planche 47, Grand seigneur à cheval ayant sa femme derrière lui.

(59) « Sera enjoint au capitaine de la porte de la maison du dit seigneur de » ne laisser doresnavant entrer en la cour de son logis aucune personne qu'elle » qu'elle soit, à cheval ni en chariot, hormis la personne de Sa Majesté, celles » des reines... messeigneurs ses frères... messieurs de Lorraine, de Savoie, de » Ferrare... » Ordre du roi, 24 octobre 1572. Recueil des réglemens des conseils du roy, manuscrit du XVIe siècle que j'ai.

(60) Le Prévost, par Miraumont, ord. du 12 janvier 1578 sur les querelles.

(61) *Ibidem, ibidem.*

(62) *Ibidem, ibidem*, et autre ordonnance du dernier octobre 1576.

(63) *Ibidem, ibidem.*

(64) *Ibidem, ibidem.*

(65) Hist. générale de D'Aubigné, t. I, liv. 2, chap. 13.

(66) Mémoires manuscrits de Robert de la Mark, dit La Maréchal de Fleurange, cités dans la Milice française, par Daniel, liv 10, Maison du roi.

(67) « Je Claude Sozeau, cappitaine des gardes de la royne, mère du roy, » confesse avoir receu... la somme de vingt cinq escuz soleil pour ung quartier » de rente constituée... 3 may 1583. » J'ai l'original de cette quittance, Gar- » des; Amblard de Chadieu, Cappitaine... » Compte de Catherine de Médicis, déjà cité.

(68) Milice française, par le P. Daniel, *Maison du roy.*

(69) « Les deux cens gentilshommes de la maison du roy à pied, en deuil, » portant leur bec de courbin devant eux... » Registres du parlement, ord. du 11 juillet 1574 relative aux obsèques de Charles IX.

(70) Mém. de Robert de la Mark. Milice françoise, par Daniel, *Maison du roi.*

(71) Voyage de France, par Du Verdier, ch. Descr. du voyage de la France.

(72) Origine des dignités, chap. Du capitaine de la porte.

(73) Milice françoise, par Daniel, gravure du cent-suisse.

(74) Des bâtimens, par Du Cerceau, déjà cité, *Fontainebleau.*

(75) *Ibidem.*

(76) Hommes illustres de Brantôme, *Discours sur les colonels de l'infanterie.*

(77) L'état de la France déjà cité.

(78) « A Diatalme Melor, suisse qui garde la porte de la salle, la somme » de. » Compte de la cour de Catherine de Médicis déjà cité.

(79) Ces révérences s'étaient, je crois, conservées au parlement. Calendrier historique des cérémonies et usages de la cour, Paris, Chardon, 1741.

(80) Voyez à la station LXVII, *Les ateliers français*, les notes (227) et (228).

(81) Aventures du baron de Fœneste, argument de l'ouvrage.

(82) Les aventures de Fœneste, livre 3, ch. 3, Du théologal de Maillezais.

(83) Voyez à la station XXIX, *Le bourgeois de Rodès*, la note (53).

(84) Ballet de Beaujoyeux déjà cité, gravures.

(85) Cérémoniaux, mémoires, romans, comédies du temps.

(86) Cet usage a subsisté jusqu'au règne de Louis XV et de Louis XVI.

(87) Hist. de Henri IV, 1re entrevue avec Villars, 1re entrevue avec Mayenne.

(88) « La coutume de se tenir teste nue devant les roys ne s'est introduite » que depuis Henri II, du temps duquel en sa propre chambre nul ne se tenoit » descouvert, et s'il eut vu quelqu'un descouvert, il luy eut envoyé demander » qu'il voulait, ainsy que je l'ai appris de feu monsieur le connestable de » Montmorency, mais à présent la coutume est autre... Monsieur de Sillery écrit » à monsieur de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, le 19 février 1606... » Anciennement nos rois estoient servis à table par les gentilshommes estant » couverts et ne permettaient pas qu'en leur chambre les princes, seigneurs ni » les gentilshommes demeurassent nue teste s'ils ne parloient au roy, mais quand » le feu roy Henri III revint de Pologne, il permit que ceste liberté fust chan- » gée en l'imitation des princes estrangers qu'il avoit visités en son voyage... » Recueil des ordonnances et réglemens des conseils du roy; manuscrit déjà cité.

(89) « Lorsque le roy voudra entrer à ses affaires sortiront tous ceux qui » seront en la dite chambre, réservé les princes... ducs, mareschaulx... et les » secrétaire d'estat... sortant sa dite majesté de ses affaires, elle ira en sa » chambre pour s'habiller... » *Ibidem.*

(90) « Que doresnavant sa majesté estant au matin en sa chambre, lorsqu'elle » voudra prendre sa chemise, entreront en icelle tous les princes, ducs, ma- » reschaux, admiral, grand escuyer et tous ceux qui avoient accoutumé d'y en- » trer du vivant du feu roy Henry, son père. Réglement du 24 oct. 1572. » *Ib.*

(91) Journal de Henri III, année 1587.

(92) « A Gilles Paurendeau, maistre queux... Maistre d'hostels le sieur de » Serlan, et Jullian Vivadour, son petit fils, à la survivance l'un de l'antre... » pannetiers: François de Monceaulx... eschansons Nicolas de Sainct-Bellin... » Compte de Catherine de Médicis déjà cité.

(93) « Demeureront trois des susdits conseillers d'état dont il y en aura pour » le moins un d'épée durant le disner de sa majesté, lesquels s'il y a des bar- » rières auront l'honneur d'y entrer lorsqu'il mangera en public. » Recueil des ordonnances et réglemens du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(94) « Tous les dimanches sera dressée la table ronde en laquelle, outre leurs » majestés, seront conviées une douzaine de personnes que le roy nommera au » maistre d'hostel... » Réglement de ceux de la maison du roy, etc.; manuscrit déjà cité. Réglement du 10 octobre 1582.

(95) Cet usage de parfumer le linge avec des fleurs se trouve dans les blasons du xvie siècle, Blasons du lict, de la chair, du coffre.

(96) « Verduriers Loys Cartilleau et François Marteau, son beau-frère à » survivance... xx escuz.., » Compte de Catherine de Médicis déjà cité.

(97) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. Lois militaires.

(98) Essai des merveilles de nature, introduction au ch. 22.

(99) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. Police, art. 17.

(100) Leçons de La Nauche, t. 2, l. 1, ch. 9.

(101) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. 1.

(102) Vie des Saints, par Baillet. *Vie de saint Bavon.*

(103) « Le clerc de la paroisse Saint-Pol, lequel avoit apporté eau benoiste » au disner du roy pour aumosne faicte à luy par commandement dudit seigneur, » dimanche viie jour de juillet, le roy audit lieu de Saint-Pol argent, xvi s... » Compte des despens de l'ostel du roy Charles VI, manuscrit déjà cité.

(104) Journal de Henri III, année 1577, mercredi 15 mai.

(105) *Ibidem.*

(106) « Les trente gentilshommes d'honneur de la reine. . servant dix à la » fois pendant quatre mois... douze cens livres chacun par an... leur chef est le » chevalier d'honneur... ont une table servie à part pour eux seulx... » Réglement de ceux de la maison du roy, etc.; manuscrit déjà cité, 1er janvier 1585.

(107) « Se trouvera la musique de la chapelle de sa majesté au disner d'i- » celle tous les jours de dimanche en lieu de séjour quand elle mangera en » public pour chanter au dict lieu durant le disner... » *Ibidem*, *ibidem.*

(108) « Les jours que le roy mangera de la chair aura son bouillon le matin » bien cuit et bien consommé et non si plain de graisse et clair comme il est » quelquefois... » *Ibidem*. Réglement du 10 octobre 1582.

(109) Trésor des merveilles de Fontainebleau. *Ecuries, chenil*, etc.

(110) Compte de l'escurie du roy, année 1600; man. des archiv. du royaume.

(111) Mémoires du maréchal de Bassompierre, 1re partie.

(112) *Ibidem*, *ibidem.*

(113) « Pour sept harnois de Velloux noir pour les hacquenées des filles da- » moiselles... » Compte de Catherine de Médicis déjà cité.

(114) Journal de Henri IV, année 1599, mercredi 14 décembre.

(115) Nom donné aux forêts et terres destinées à la chasse du roi. Ord. sur les chasses et varennes.

(116) J'ai des comptes des menus-plaisirs du roi de 1677 et 1678. A Versailles, à Fontainebleau il y a des bâtimens dépendans du château qui s'appellent les Menus. Il y a aussi à Paris l'hôtel des Menus.

(117) A Fontainebleau l'enceinte de ce jeu qui était au-delà de l'allée de Maintenon a été détruite, mais le lieu s'appelle encore le Mail.

(118) Ce bâtiment situé sur les fossés subsiste encore.

(119) Comptes des Menus déjà cités où sont plusieurs articles analogues.

(120) Mémoires de Sully, t. 1, ch. 73, Affaires domestiques et de finances.

(121) « ... Pour les despens de bouche de Guillemin Merlin, garde de l'os- » truce, et Colin de Bleron, garde des deux ours de mon dit seigneur, dix es- » cuz... Item pour deux muselières pour les dits deux ours dix huict sols huict » deniers tournois... Item pour les despens de Symonet Garnier, valet du » grand levriers... et deux autres varlets qui gardent le dromadaire de mondit » seigneur... » Compte de Jean, duc de Berry, année 1400. Archives du royaume.

(122) Journal de Henri III, 21 janvier 1583.

(123) « Pour ung gran perroquet seize escuz... » Compte de l'argenterie du roi, année 1591, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(124) « Pour ung grand singe nommé Robert, dix sept escuz... pour une » grande guenon orangée la somme de trente escuz... » *Ibidem.*

(125) Dans le compte des despens de l'ostel du roi Jehan, année 1350, conservé aux archives du royaume, il est fait mention du fol... du rechigneur...

(126) Journal de Henri IV, année 1594, mardi 27 décembre.

(127) « Deux balladins, à chacun cent livres. » Payement des gages des officiers domestiques de la maison du roy; manuscrit déjà cité.

(128) « Nains au nombre de trois, à chacun cent escuz... » *Ibidem.*

(129) « Noël Cochon, gouverneur des nains..., LIII escuz 1 l. A Rondeau, » tailleur des nains, tant pour ses gaiges, façon d'habits, fil de soie à coudre et » toutes aultres doubleures LXVI escuz 11 l. A Yves Bourdin, varlet des naynes... » L. escuz... » Compte de la cour de Catherine de Médicis déjà cité.

(130) « Joueurs d'instrumens ordinaires de la chambre... Une basse contre » violle, deux cens escuz, un joueur de violle, un joueur de luth..., un joueur » d'espinette, un joueur de flute, à chaque deux cens escuz... superintendant » trois cens escuz... chantres... un hault contre... deux basse contre, une taille, » chacun deux cens escuz... deux petits enfans, chacun vingt escuz... maistre » Eustache de Courroy, compositeur de musique de la chappelle, deux cens es- » cuz... maistre Lejeune, compositeur de musique de la chambre... « Payement des gages des officiers domestiques de la maison du roy; manuscrit déjà cité.

(131) Chronique de Jean de Troyes, année 1482, octobre.

(132) J'ai plusieurs originaux des comptes du trésor royal rendus par Savalette, garde du trésor, signés par Louis XVI, Montmorin, etc., où on lit: « à... » musette du Poitou, la somme de... » En rétrogradant jusqu'à l'année 1482, les divers comptes, dont une grande partie est conservée aux archives du royaume, mentionnent les joueurs de musette du Poitou.

(133) «Tous les dimanches et jeudis, si ce n'est quelque grande feste... seront » allumez des flambeaux à la salle du bal et mandez tous les joueurs d'instru- » mens pour le bal. » Réglement de ceux de la maison du roy; manuscrit déjà cité, Réglement du 10 octobre 1582.

(134) « Et seront portez les chaires de leurs majestés et une vingtaine d'autres » siéges, tant tabourets pour ceux et celles qui se devront asseoir... » *Ibidem.*

(135) Description de l'île des Hermaphrodites, chap. Suite de relation.

(136) « Toute la nuict y aura une grande lanterne de toille en chacun degré » du logis du roy ponr durer depuis le commencement de la nuict jusques au » poinct du jour dont aura quelqu'un le soing de ne les laisser esteindre...» Réglement de ceux de la maison du roy ; déjà cité, Réglement du 10 oct. 1582.

(137) Voyez à cette station la note (34).

(138) Voyez à cette station la note (94).

(139) Mémoires de Sully, t. 2, chap. 19, Œconomies royales, amiables.

(140) *Hispaniæ et Lusitaniæ itinerarium*, ch. 1, art. 12—Relation du voyage d'Espagne, Paris, Barbin, 1699, 11e lettre, 14e lettre, 15e lettre.

(141) Histoire de Louis XII, par D'Auton, année 1507.

(142) Histoire de Louis XII, par Seyssel, ch. 1.

(143) Voyez les trois notes suivantes.

(144) Hommes illustres françois de Brantôme, *Vie de François Ier.*

(145) *Ibidem*, M. de Montpezat.

(146) Recherc. de Pasquier, l. 8, ch. 9, Du proverbe *Je veux qu'on me tonde.*

(147) Ils sont notablement sculptés sur les murs du vieux Louvre.

(148) On y voit ces chiffres couronnés du croissant.
(149) Hommes illustres françois, de Brantôme, *Vie de Henri II.*
(150) Annales d'Aquitaine, par Bouchet, avril 1545.
(151) Le Théâtre d'honneur et de chevalerie, par La Colombière, Paris, 1648.
(152) Histoire de France, par Dupleix, *Règne de François II.*
(153) Hommes illustres françois de Brantôme, *Vie de Charles IX.*
(154) *Scaligerana*, au mot *Exécutions des criminels.*
(155) Hommes illustres françois, de Brantôme, *Vie de Charles IX.*
(156) Trésor d'histoires admirables, par Goulard, art. Duel.
(157) Hommes illustres françois de Brantôme, *Vie du mar. Saint-André.*
(158) *Ibidem*, chap. Vie de Charles IX.
(159) *Ibidem*, *ibidem.*
(160) Mém. pour servir à l'Hist. de France, Journ. de Henri III, année 1573.
(161) *Ibidem*, *ibidem.*
(162) Hommes illustres françois de Brantôme, ch. Vie de Charles IX.
(163) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. 1er.
(164) Heures de Nostre-Dame pour les confrères de l'oratoire Nostre-Dame de Viscène, Paris, Mettayer, 1586, chap. Prière pour le roy qui se dit tous les matins à la fin du service.
(165) Journal de Henri III, année 1583, commencement de mars.
(166) *Ibidem*, année 1587, dimanche 5 avril et 30 août.
(167) *Ibidem*, année 1582, vendredi 26 janvier.
(168) *Ibidem*, année 1575, nov., et année 1576, commencement de janvier.
(179) *Ibidem*, année 1585, dernier octobre.
(170) Histoire des troubles sous Henri III, liv. 4.
(171) Jonrnal de Henri III, 22 juillet 1585.
(172) Mémoires Sully, t 1, chap. 21, Affaires d'estat et de milice.
(173) Hist. univ. de D'Aubigné depuis l'année 1575 jusqu'à l'année 1589.
(174) Histoire de Henri IV.
(175) J'ai un fort grand nombre de ces paneteries, j'en ai depuis 1540 jusqu'à 1697; les dernières sont imprimées. Les unes sont pour la dépense du roi, les autres pour celle de la reine, des frères du roi ou d'autres personnes de la famille royale; toutes pendant 200 ans, car je n'ai sans doute ni les premières ni les dernières, commencent par le chapitre de la paneterie, suivi de celui de l'échansonnerie, de celui de la cuisine, de celui de la fruiterie, et celui de la fourrière; toutes sont signées par les contrôleurs. Du temps de Catherine et de Marie de Médicis les noms de ces contrôleurs sont ordinairement terminés en *i*; non-seulement la forme, mais les expressions des premières sont conservées dans les dernières. Je noterai seulement une seule petite exception : « Le mercredi le roy et son train à Amboise, à Fontainebleau; » le jeudi la royne et son train; monsieur et son train; madame et son train. » Après le XVIe siècle la plaisante expression de *train* disparaît.
(176) Mémoires de Sully, t. 2, chap. 2 et 9.
(177) Histoire du château de Saint-Germain-en-Laye. Histoire du Château de Fontainebleau, *Parcs et jardins.*
(178) *Ibidem*: et Histoire de Paris, *Le Louvre.*
(179) Histoire de Henri IV.
(180) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 4, art. Saint-Denis.
(181) Journal de Henri III, année 1577, jeudi 7 novembre.
(182) « Et premièrement à François Clouet, peintre et valet de chambre du

» dit seigneur... à sçavoir vingt sols en plâtre, huile et pinceaulx pour mou-» ler le visaige et effigie d'icelui deffeunct roy... douze livres dix solz pour » vingt cinq livres de cire blanche... employée pour la dite effigie... quarante » huit solz pour six livres de ceruse pour mettre avec la cire blanche...» Roole des parties et sommes payées pour les obsèques et pompes funèbres du feu roy Henri II, manuscrit de 1559, in-fol. que j'ai.

(183) « Le vendredy premier jour d'avril fut par les médecins et chirurgiens » du dict feu sieur roy ouvert son corps et embausmé après avoir esté dedans » son lit le visage descouvert à la veue d'ung chacun depuis son décez... » Pompe funèbre de François Ier. manuscrit du XVIᵉ siècle que je possède.

(184) Cérémonial de France, *Obsèques des reines.*

(185) « La dicte dame.... au doyenné de Sainct-Germain-l'Auxerrois.... fut » veue d'un chacun qui y voulust aller estant dans son lict... vestue d'un man-» teau de satin blanc... le dict lict de velour cramoisy rouge... environnée de » six gros cierges... et autour d'icelle huict religieux chantans et psalmodians » sans intermission..., le dict jour au soir le corps... fut mis en son cercueil de » plomb, en attendant que l'effigie en salle d'honneur et tout ce qui estoit re-» quis fût préparé. Elle fut veue par l'espace de trois jours servie aux heures » de disner et souper... le service porté par le gentilhomme servant... la table » beniste par son aulmosnier, la chaize de la dicte dame comme sy elle eût esté » en vie et assise..... la présentation de la coupe aux endroicts et heures » qu'elle avoit accoustumé de boire; la fin du dit repas continué par le donner » à laver et les graces dictes par le dit aulmosnier... » Registre du bureau de l'hôtel de ville de Paris, depuis 1598 jusqu'à 1602. Manuscrit conservé aux archives du royaume. Ordre et cérémonie tenue pour feu madame la duchesse de Beaufort.

(186) Cérémonial de France, *Obsèques des rois.*

(187) Journal de Henri III, année 1584, 25 juin.

(188) «... Viennent les capucins... au nombre de unze... avec leurs croyx de » boys de largeur environ ung pied couronnée d'nn gros chapeau d'espine... le » bailli des pauvres vestu de deuil et après luy cinq cens pauvres vestus de deuil... » devant chacune maison y avoir une torche ardente... les notaires et greffiers... » vestus de robe d'écarlate et chapperon de même fourrez. .le premier huissier » en robe de'scarlate ayant son bonnet de drap d'or fourré... les deux cens » gentilshommes de la maison du roy à pied, en deuil, portant leur bec de » courbin... divers officiers de la maison du roy... les chirurgiens... barbiers, » valets de chambre et médecins vestus en deuil, chapperon en teste... l'eves-» que avec son clergé... et le parlement... chevaux de chariot couverts de ve-» lours noir croisé de satin blanc... » Registres du parlement, ordonnance du 11 juillet 1574 relative aux obsèques de Charles IX.

(187) «... Trompettes, fifres, tambourains et aultres joueurs d'instrumens du » dict feu roy... au nombre de quarante... un chapelain de la dicte escuyerie... » joueur d'espée... les paiges du dict feu roy... fourriers, lieutenant de la porte » et portiers ordinaires de la maison du dict feu roy... tous vêtus de deuil... » Roole des parties et sommes payées pour les obsèques de Henri II, man. déjà cité.

(190) «... Au milieu du cœur fut mis la bière du dit feu seigneur sur trois » tretteaux... autour étoient seize gros cierges de cire blanche... toute la dicte » église entre les pilliers... innombrable quantité de cierges et luminaires... ser-» vices pendant plusieurs jours... le lendemain mardy... à la fin de la messe...

» le cardinal de Bourbon et ses religieux vindrent devant la cave où devoit » être inhumé le dit seigneur... Le corps du dit seigneur roi fut dévallé en la » dicte cave... le corps ainsy dévallé, Normandie, le plus ancien roy d'armes, » appela à haute voix... monseigneur de Ledan, apportez votre enseigne, ce » qu'il fit... le mit bas et dans la cave... etc. des autres... monseigneur d'An- » nebaud, apportez la bannière de France, ce qu'il fit et fut mise en bas en » la dite cave... le roi d'armes cria par trois fois le roy est mort .. et après vive » le roy répété par tous les roys d'armes... » Pompe funèbre de François Ier; man. déjà cité.

LES ATELIERS FRANÇAIS, Station LXVII.

(1) Ord. du 21 nov. 1577 sur le fait de la police, art. Maçons, tuilliers, etc.
(2) *Ibidem*, *ibidem*.
(3) Théâtre d'agric. de Serres, liv. 7, chap, 3, art. Façon de ciment, chaux.
(4) *Sealigerana*, au mot *Fusiles lapides*.
(5) Ord. du 4 février 1567 sur le fait de la police, art. Maçons, tuilliers, etc.
(6) Leçons de la Nauche, liv. 2, ch. 1, Le courtisan quel il doit être.
(7) Ord. du 4 février 1567 sur le fait de la police, art. Maçons, tuilliers, etc.
(8) *Ibidem*, *ibidem*.
(9) Journal de Henri III, année 1578, mai, *Construction du Pont-Neuf*.
(10) Voyez l'architecture et la maçonnerie, XIVe et XVe siècles.
(11) Des bastiments de France, par Du Cerceau, Paris, 1576, ch. Chambord.
(12) Grand nombre de bâtimens, d'escaliers de la fin du XVIe siècle subsistent.
(13) Même observation.
(14) Mémoires de Commines, liv. 8, ch. 18, *Mort de Charles VIII*.
(15) Voyez les gravures des châteaux de la fin du XVIe siècle.
(16) Architecture de Philibert Delorme, ch. De la charpenterie.
(17) L'Uysse français, art. Valenciennes.
(18) Des bastimens de France, par Du Cerceau, Paris, 1576, ch. Chambord.
(19) Gargantua, l. 1, ch. 54, Comment feut bastie l'abbaye des Thelemites.
(20) « François Parisot... banquier expéditionnaire en cour de Rome.. con- » fesse avoir receu la somme de... le 13 janvier 1632. » J'ai cette quittance.
(21) Description de la France, par Desrues, ch. Eglises, abbayes de Troyes.
(22) Origines de Clermont, par Savaron, art. 79, Jacques d'Amboise.
(23) Tabl. des prov. de France, par Bonnecase, Paris, 1664, ch. Armagnac.
(24) Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, XVIe siècle.
(25) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, ch. Le Louvre.
(26) Le Secrets de Wecker, liv. 16, ch. 6, Des secrets des faiseurs de couleurs, Façon pour teindre les bois desquels se servent les menuisiers.
(27) Brchitecture de Philibert Delorme.
(28) *Ibidem*, liv. 2, chap. 5.
(29) Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, XVIe siècle.
(30) Il reste encore beaucoup de ces emblêmes, de ces chiffres dans les maisons royales, dans les châteaux et chez les marchands de curiosités de Paris.
(31) La Pyrotechnie, par Biringuccio, Paris, 1572, l. 1, ch, 6, Minière de fer.
(32) Agriculture de Quinqueran, liv. 2, ch. 57, Minières de la Provence.
(33) *Descriptio fluminum Galliæ, a Massone, Liger*, § Sainct-Estienne.
(34) La Pyrotechnie, par Biringuccio, liv. 1, ch. 6, Minière de fer, ch. 7, Pratique de faire l'acier.

(35) *Ibidem*, liv. 9, ch. 6, De l'art de ceux qui besongnent le fer.
(36) Voyage de France, par Du Verdier, ch. Bourgongne.
(37) Hist. du Nivernois, par Coquille, art. De l'assiette et naturel du pays.
(38) Voyage de France, par Du Verdier, ch. Du Périgord.
(39) *Ibidem*, ch. De la Normandie.
(40) L'art du serrurier, par Jousse, La Flèche, 1627, chap. 66, L'acier.
(41) La Pyrotechnie, par Biringuccio, liv. 1, ch. 6, Minière du fer.
(42) *Ibidem*, ch. 7, De la pratique de faire l'acier.
(43) Registres du parlement, ord. du 20 juillet 1553 relative à la nomination du sieur de Robertval, chef et capitaine-général des mines du royaume.
(44) Voyage de France, par Du Verdier, ch. de la Normandie.
(45) Histoire du Rouergne, par l'abbé Bosc, ch. Mines.
(46) L'Hydrothérapeutique des fontaines médicinales, ch. 4, Minéraux de Normandie. — La Restitution de Pluton au cardinal de Richelieu, *Mines des Pyrénées et du Languedoc*.
(47) *Ibidem*, et Théâtre français de Bourguereau, *De la Limagne*.
(48) La Pyrotechnie, par Vanoccio, Biringueccio, aux chap. de ces métaux.
(49) Essai des merveilles de la nature, par René François, ch. 29, Merv. de la nat., ch, 23, La coupelle, ch. 24, Le départ; et la Pyrotechnie, l. 2, 3, 4 et 5.
(50) Ord. du 30 juin 1621 relative à l'appréciation des marchandises.
(51) *Ibidem*, *ibidem*.
(52) *Ibidem*, *ibidem*.
(53) *Ibidem*, *ibidem*.
(54) Essai sur les monnoies, par Dupré, tableau du prix du marc d'argent.
(55) Traité historique des monnoyes de France, par Le Blanc, table contenant par année les prix du marc d'or et d'argent.
(56) Le Théâtre français, par Bouguereau, ch. De la Limagne d'Auvergne.
(57) L'art du serrurier, par Jousse, ch. 43, Les portes de devant les logis.
(58) *Ibidem*, *ibidem*.
(59) *Ibidem*, ch. 50, Pour faire boucles, heurtouers.
(60) *Ibidem*, Grilles, grillages, texte et gravures.
(61) *Ibidem*, ch. 45, Portes qui s'ouvrent des deux cotez; ch. 46, Portes fermant d'elles-mêmes.
(62) *Ibidem*, ch. 30, 31 et suivans.
(63) *Ibidem*, chap. 7, Serreures antiques.
(64) J'ai vu chez le marchand de curiosités Warée, quai Voltaire, un coffre du XIVe siècle dont les ornemens de ce temps sont bien caractéristiques et dont la serrure a une montre ouvragée percée à jour appliquée sur du drap.
(65) L'art du serrurier, par Jousse, chap. 7, 52 et 53; et antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, ch. Choses rares en plusieurs sortes d'art.
(66) L'Art. du serrur., par Jousse, ch. Fer et acier de la couleur qu'on voudra.
(67) *Ibidem*, ch. 10, Serreures antiques, et ch. 49, Pour ferrer coffres.
(68) *Ibidem*, ch. 11, Pour faire cadenas à ressorts les plus communs.
(69) *Ibidem*, gravure sur fer.
(70) Il n'est pas rare de voir chez les marchands de curiosités de Paris des bahus, des coffres ou d'autres meubles garnis de plaques de fer sur lesquelles sont gravées des inscriptions; j'y en ai vues, j'en ai vues, aussi, je crois, au vieux châteaux de Bléré, près Amboise, sur les ornemens des verroux des portes, etc.
(71) *Descriptio fluminum Galliœ, a Massone, Liger*, § Saint-Estienne.
(72) L'OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.

(73) L'Art du serrurier, par Jousse, ch. 69 et fig. 65, Machine à tailler limes.

(74) Même du temps du serrurier Jousse qui écrivait en 1627, on ne fabriquait guère de limes en France; on en fabriquait sans doute encore moins à la fin du XVIe siècle. A la fin du XVIIe, comme on le voit dans le Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Lime*, on en achetait encore beaucoup en Allemagne.

(75) Les Secrets de nature, par Wecker, liv. 10, ch. 5, Tirage de l'airain.

(76) L'Art du serrurier, par Jousse, chap. 60, Tire plomb des vitriers, etc.

(77) Les Secrets de nature, par Wecker ch. 7, Des secrets du plomb.

(78) Origines de Clermont, par Savaron, art. 79, Jacques d'Amboise.

(79) Voyez la note (82) de cette station.

(80) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 9, ch. Tapisseries.

(81) *Descriptio fluminum Galliœ*, chap. *Sequana*.

(82) Mon. de la monarchie française, par Montfaucon, *Chambre de Henri II*.

(83) Merv. de nature, par Réné François, ch. 25, L'or filé, ch. 27; L'or battu.

(84) *Ibidem*, *ibidem*.

(85) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Orfèvres*.

(86) *Rodolphi Boterei Lutetia*, Paris, 1611, *Surena*.

(87) Voyage de France, par Du Verdier, ch. Du Berry.

(88) Journal de Henri III, année 1588, jeudi 3 mars.

(89) Dictionnaire de l'académie, Paris, 1684, au mot *Monstre*. « Item une » monstre de cristal garnie d'or... deux petites monstres d'horloge... » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(90) Dans les provinces et surtout à Paris chez les horlogers et les marchands de curiosités, il existe grand nombre de ces vieilles monstres de cette dimension.

(91) Hist. de Francion, liv. 1, ch. Rencontre à Paris d'une belle bourgeoise.

(92) « A Abraham de La Garde, horlogier du roy, pour une monstre d'ar» gent taillée, dorée, avec cadran au soleil... » Argenterie du roy, man, déjà cité.

(93) Emblêmes d'Alciat, où l'on voit des gravures représentant de petites horloges suspendues contre la cheminée ou contre la tapisserie.

(94) Avant la révolution il y en avait, et peut-être y en a-t-il encore dans plusieurs anciens châteaux.

(95) L'horloge n'existe plus, mais la tour où elle était porte encore son nom.

(96) Voyages de Montagne, art. Landsperg.

(97) Le fidèle Conducteur, par Coulon, *France*, De Paris à Caen, Bayeux.

(98) Voyages de Dumont en France, en Italie, en Allemagne, etc., *Voyage du Rhyn*, lettre 11, Description de l'horloge de Strasbourg.

(99) *Ibidem*, *Voyage de France*, lettre 4, Description de l'horloge de Lyon.

(100) Voyez les deux notes précédentes.

(101) Le fidèle Conducteur, par Coulon, *France*, De Paris à Alençon.

(102) Mémoires de la ville de Dourdan, par Delescornay, ch. Des armoiries.

(103) L'Ulysse françois, *Bourges*.

(104) Livre du Nouv.-Monde d'Emeric Vespuce, *Arts des naturels du pays*.

(105) Hist. de Bayeux, par Pluquet, ch. 29, Produits du sol, etc.

(106) OEuvres de Rabelais, Valence, 1547, *Les navig. de Panurge*, ch. 22

(107) OEuvres de Gaurs, liv. 7, chap. 53, Enseignemens divers de nature.

(108) Satires à la suite de celle de Courval, *Le débauché*. satire 9.

(109) Edict du 21 juin 1543 relatif à l'apréciation des marchandises, obmises.

(110) Mémoires de De Thou, année 1603.

(111) *Ibidem*, *ibidem*.

(112) OEuvres de Bernard Palissy.

(113) De l'art de la terre et des esmaux, par Bernard Palissy.

(114) Bibliothèque de Du Verdier, au mot *Bernard Palissy.*

(115) De l'art de la terre et des esmaux par Palissy.

(116) *Ibidem, ibidem.*

(117) Chez les marchands d'antiques et de curiosités de Paris il y a encore de ces grands plats : fort creux, peints de fleurs et d'ornemens jaunes, verts ou bleus sur un fond blanc.

(118) *Naudæana, Vaisselle de faïence.*

(119) De l'art de la terre et des esmaux, par Palissy.

(120) *De subtilitate et inventione rerum a Cardano, l.* 5, *Vasa figulina.*

(121) *Ibidem, ibidem.*

(122) Hist. du diocèse de Paris, par Lebeuf, ch. Saint-Germain en-Laye.

(123) Miroir universel des arts et des sciences, par Fioravanti, liv. 1, ch. 22; De l'art des miroirs et magie naturelle de Porta, liv. 4, ch. 18, *Specula.*

(124) *Ibidem, ibidem.*

(125) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques.*

(126) Dictionnaire du commerce de Savary, au mot *Verre.* Il n'y a qu'un demi-siècle que le verre du Nivernais a cessé d'avoir une teinte jaune.

(127) Hist du Lyonnais, Forez et Beaujollois, *Fabrique, Verreries.*

(328) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Verre.* Je ne sais depuis combien de temps le verre du Lyonnais a cessé d'être jaunâtre; mais si celui de l'Amargnac a cessé d'être verdâtre, il n'y a pas long-temps.

(129) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques.*

(130) *Ibidem, ibidem.*

(131) Essai des merveilles de nature, par René François, ch. 44, Du verre.

(132) Responce de Bodin aux paradoxes de Malestroit.

(133) Merveilles de la nature, par René François, ch. 44, Le verre.

(134) « Une petite armoire à confiture de bois de noyer d'un pied de haut... » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(135) « Item une armoire grand gyronnée... Item trois coffres de boys, de » chesne... l'un taillé à panneaux.., » *Ibidem.* Blazons du XVe siècle, La chaire.

(136) Description de l'Ile des hermaphrodites, chap. De la police.

(137) « Item ung banc à coucher garny de matelas et traversins... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité, et note suivante.

(138) Blasons des XVe et XVIe siècles, *Blason du banc.*

(139) « Item huict chaizes de boys de noyer dont trois couvertes de tapis- » serie et par dessus de serge noire, deux haultes avec les troys basses à bras » couvertes de cuir rouge et par dessus de serge noire...» Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit dejà cité.

(140) Voyez la note ci-dessus.

(141) « Item... formes de boys de noyer couvertes de drap verd et par dessus » de drap noir. . » *Ibidem.*

(142) « Du 19 décembre 1572... le dit sieur duc d'Aumale assis en une chaire » couverte de velours... » et du 12 juillet 1596. « Le dit sieur maréchal ayant » pris place en la chaire de velours...» Registres du conseil secret du parlement de Dijon, manuscrit déjà cité.

(143) Voyez dans cette station la note (139).

(144) « Item trois haultes chaizes couvertes de tapisserie au gros poinct faict » à l'esguille... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(145) L'Art du serr., par Jousse, ch. 67, Chaire pour advancer, reculer, etc.

(146) Description de l'île des hermaphrodites chap. Suite de la relation.

(147) Iteme neuf scabelles fasson de placets de boys de noyer... Item un » placet et une selle... » Inventaire de la veuve Nicolaï, manuscrit déja cité.

(148) Dans les gravures d'un grand nombre de livres imprimés au XVIe siècle, dans celle de la *Margarita philosophica*, on voit des pupitres à plusieurs étages.

(149) Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, *Henri II.*

(150) Blasons du XVIe siècle, *Blason du coffre.*

(151) Ant. de Paris, par Sauval, *Compte de la prévôté de Paris*, année 1573.

(152) Statuts des peigniers, tablettiers, confirmés par lettres du roi, juin 1578.

(153) *Ibidem.*

(154) Secrets de nature, par Wecker, liv. 16, ch. 6, Secrets des vendeurs de couleur, *Moyen de faire de l'ébène*, etc.

(155) *Ibidem*, *Belle façon pour teindre diversement le bois.*

(156) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 6, ch. 10, Du jardin bouquetier.

(157) Observations sur l'estat et peuple de France, par Regnault, ch. 22. — Edits d'appréciation de marchandises, de François Ier et Henri III déjà cités.

(158) Observations sur l'estat et peuple de France: par Regnault, ch. 22.

(159) Bigarrures de Des Accords, *Escraignes*, XVe escraigne.

(160) Traité d'architecture, par Philibert Delorme, lib. 11, ch. 5.

(161) Observations sur l'estat et peuple de France, par Regnault, ch. 22.

(162) *Ibidem*, *ibidem.*

(163) *De subtilitate a Cardano*, *lib.* 17, *De artibus*, *Cornua ut moliantur.*

(164) Voyez ci-dessus la note (161).

(165) Théâtre d'agriculture de Serres, l. 8, ch. Lumières, meubles, habits.

(165) « Item un tapis de Turquie contrefaict... Item un aultre tapis persien » d'ane aulne trois quarts de long... un aultre petit tapis de Turquie sur champ- » rouge... Item un grand tapis verd à bordure jau'ne... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(167) *Ibidem.*

(168) Gargantua, liv. I, ch. 55, Comment estoit le manoir des Thelemites.

(169) Ord. du 20 avril 1542 relative à l'appréciation des marchandises.

(170) « Item huict aultres pièces de tapisseries blanc et vert à chiffre, de haute » lice, de ceste ville... Inventaire des biens de la veuve Nicolaï déjà cité.

(171) Ord. du 20 avril 1542 relative à l'appréciatiou des marchandises.

(172) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 9, Tapisseries.

(173) « Jehan Cirot dit Frerot, garde de la tapisserie, pour ses gaiges... tout » ce terme... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, man. déjà cité.

(174) Les Bigarrures de Des Accords, ch. Des entends-trois. — « Pour avoir » doublé un feustre gris... pour deux feustres noir... à faire chapeaulx...» Compte de la chambre aux deniers, manuscrit de l'année 1556 que je possède.

(175) « Item trois chapeaux de feustre, l'un garny de taffetas, l'aultre de ve- » lours ras... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(176) Voyez cette forme de chapeaux dans les gravures des livres d'exercices militaires cités aux notes du *Pédescaux.*

(177) Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, XVIe siècle.

(178) OEconomie politique de Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques.*

(179) Leçons de La Nauche, liv. 4, ch. 12, Sujets sont tels que leurs princes.

(180) *De naturæ arcanis*, Oxford, 1622, *liber primus.*

(181) Voyez à la station XXIX, *Le bourgeois de Rodès*, la note (53).

(182) Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, xvie siècle.
(183) Ord. du 20 avril 1542 relative à l'appréciation des marchandises.
(184) Gargantua, liv. 1, ch. 8, Comment on vestit Gargantua.
(185) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(186) Cosmographie de Belleforêt, *Beauvais*.
(187) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(188) Livre de lingerie, par Dominique de Sera, Paris, Marnef, 1583.
(189) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(190) L'Ulysse françois, *Bourges*.
(191) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(182) *Ibidem*, *ibidem*.
(193) Edict du 19 mars 1571 relatif à la manufacture des draps, sarges.
(194) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(195) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 5, chap. 15, Des vers à soye.
(196) Voyages de Montagne, art. Florence.
(197) Statuts des tissatiers, rubanniers, ouvriers en draps d'or, etc., homologués par lettres du roi, août 1585, art. 26.
(198) Satires de Courval, satire 5.
(199) Théâtre d'agriculture de Serres, ch. Des vers à soye.
(200) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police générale, art. Des draps de soye.
(201) OEconomie politique, par Montchrestien *Utilité des arts méchaniques*.
(202) Sommaire-exposition de l'ord. d'Orléans de Charles IX, Lyon, 1565.
(203) Les diverses lettres de Louis XI sur les soieries de Tours.
(204) Le Théâtre français, par Bouguereau, *De la Tourraine*.
(205) Hist. de Lyon, par Rubys, liv. 3, ch, 53, Reste des choses survenues.
(206) OEconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(207) *Ibidem*, *ibidem*, et Mémoires de Sully, t. 2, ch. 50, OEconomies royales.
(208) Edict de janv, 1599 sur la prohib. des estoffes étrang. d'or, d'argent, etc.
(209) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police générale, art. Des draps de soye.
(210) Voyez l'art du serrurier par Jousse, chap. 4, Les noms des outils du serrurier; et Les réglemens des manufactures et teintures, Paris, Saugrain, 1701. Statuts du 20 juin 1669, art. 6, et du 22 juillet 1669, art. 46.
(211) Miroir des arts, par Fioravanti, liv. 1, ch. 51, De l'art du teinturier.
(212) OEuvres de Rabelais.
(213) Histoire du commerce, par Laffemas.
(214) Le fidèle Conducteur, par Coulon, *Description de la France*, Paris.
(215) Antiquités de Paris, par Sauval, *Preuves*, Testes et *testimonia*.
(216) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police générale, art. Pour les teintures.
(217) Monuments français de Montfaucon, portraits en pied de ce temps.
(218) « Pour avoir remonté des chausses à la gigotte de drap. de bure garnies » de passement d'argent... » Compte de l'argenterie du roy, manuscrit déjà cité.
(219) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. 1, Des mœurs, lois, etc.
(220) Monuments français de Montfaucon, *Règnes de Henri III et de Henri IV*.
(221) Ord, du 17 janvier 1563 sur la réformation des habits, art, 5 et 16.
(222) Journal de Bassompierre, année 1606.
(223) Aventures de Fœneste, liv. 1, chap. 2, Moyens de paroistre.
(224) Gargantua, chap. 20, Comment le sophiste emporta son drap, etc.

(225) Les Bigarrures de Des Accords, chap. Des entends-trois.
(226) Reg. du parlement, arrêt du 4 juin 1575 relatif aux tailleurs d'habits.
(227) Monuments de la monarchie française par Montfaucon, XVIe siècle.
(228) Traité de Police de Delamare, liv. 3, tit. 1, chap. 4, Vertugadins.
(229) Journal de Henri III, année 1583, dimanche 13 novembre.
(230) Ord. de déc. 1598 relative aux statuts des teinturiers en estaing.
(231) Secrets de Wecker, liv. 16, ch. 6, Secrets des vendeurs de couleurs.
(232) *Ibidem*, *ibidem*, art. Pour teindre les peaux en rouge.
(233) *Ibidem*, *ibidem*, art. Pour faire prendre aux peaux une couleur verde.
(234) Agriculture de Serres, livre 8, ch. 3, Des lumières, meubles et habits.
(235) *Ibidem*, *ibidem*.
(236) Edict du 3 oct. 1581 sur l'imposition des marchandises estrangères.
(237) *Ibidem*, *ibidem*.
(238) OEconomie politique de Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.
(239) *Ibidem*, *ibidem*.
(240) Ord. du 21 novembre 1577 sur la police générale, art. Du cuir.
(241) Description de l'île des Hermaphrodites, ch. 1, Des mœurs, lois, etc.
(242) Gargantua, ch. 8, Son vestement, et ch. 56, Vestement des Thelemites.
(243) Monumens français de Montfaucon, *Portrait de Henri III*.
(244) Gargantua, ch. 21, L'estude de Gargantua.
(245) Le baron de Fœneste, livre 1, chap. 9, Argument.
(246) Monumens de la monarchie française, par Montfaucon, XVIe siècle.
(247) *Ibidem*.
(248) Observations sur l'estat et peuple de France, par Regnault d'Orléans.
(249) Voyez les auteurs grecs cités par Barthélemy dans son voyage d'Anacharsis, déboisement de l'Attique par l'exploitation des mines.
(250) Essai sur les monnoies, par Dupré, ch. Varriations des prix, XVIe siècle.
(251) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Tourbes*.
(252) *Ibidem*, *ibidem*.
(253) *Ibidem*, *ibidem*.
(254) *Ibidem*, *ibidem*, *Parallèles du charbon d'Angleterre et d'Escosse*, etc.
(255) *Ibidem*, *ibidem*.
(256) « A l'égard des mines on ne peut rien observer de considérable qu'un » endroit où l'on tire du charbon de pierre à une demi-lieue de Montcenis... » Mém. des intendans; Mém. sur la Bourgogne, ch. Descr. du baill, de Montcenis.
(257) *Descriptio fluminum Galliœ, a Massone*, *Liger*.
(258) Cosmog. de Thevet, livre 14, ch. 8, De l'Aquitaine et Limosin.
(259) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Fours*.
(260) Théâtre d'agriculture de Serres, ch. Des huiles.
(261) *Ibidem*.
(262) Voyez au XVe siècle, hist. 9, *L'artisan*, la note (255).
(263) Théâtre d'agriculture de Serres, liv. 8, ch. Lumières, meubles, habits.
(264) Maison rustique de Liébault, livre 3, ch. 39, Du noyer.
(265) Voyez au XIVe siècle, épître LXXXI, *Les étrennes*, la note (43).
(266) Théâtre d'agricult. de Serres, liv. 8, ch. 3. Lumières, meubles, habits.
(267) *Ibidem*, liv. 5, ch. 16, Mousches à miel, art. Blanchiment de la cire.
(268) *Ibidem*, liv. 8, ch. 3, Lumières, meubles, habits, art. Chandelles de cire.
(269) Dictionnaire universel de Furetière, au mot *Chandelle*.
(270) *Ibidem*, *ibidem*.
(271) Journal de Henri III, *Carême-Prenant*, *jour des cendres*.

(272) Ord. du 21 nov. 1577 sur la police générale, art. De la grosse chair.
(273) Mémoires de Nevers.
(274) Secrets de nature, par Wecker, liv. 16, ch. 5, De l'art des forgerons.
(275) *Ibidem*, *ibidem* « Item une roue à tourner rot garnie de trois broches » de fer... » Inventaire de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité.
(276) « Item deux grands pots à troys piedz garnys de leurs couvercles, l'un » grand et l'autre moyen, le tout d'airin... » *Ibidem.*
(277) « Deux porteplats, le tout de fer... » *Ibidem.*
(278) « Item une chaponnière de cuivre de Lyon, trois tourtières... Item un » coquemart de cuivre... Item trois poisles, deux poislons, une grande leche- » frite... Deux fontaines d'airin garnys de leurs couvercles et robinets... » *Ib.*
(279) « ... Un bassin à laver mains et un pot à barbier... une tinette... une » cuvette... Item en pots, plats, escuelles et aultres ustancilles d'estain... » *Ib.*
(280) Agriculture de Serres, Maison rustique de Liébault, art. Boulangerie.
(281) Le Trésor de la santé, livre 5, ch. Des poissons.
(282) *Ibidem*, ch. Des ouistres.
(283) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 15, *cap.* 21, *De gallinis.*
(284) Le Trésor de santé, livre 3, ch. Du mouton.
(285) Champier, *De re cibaria*, *de bove.* — Trésor de santé, *Du bœuf.*
(286) Histoire de la Champagne.
(287) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 13, *cap.* 13, *De vervecina.*
(288) Histoire du Rouergue, *Montagnes, pâturages d'Aubin*, *de Gransac.*
(289) Le chevreau d'Auvergne est encore un régal.
(290) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 13, *cap.* 17, *De hœdina.*
(291) Histoire du Maine.
(292) Histoire du Querci.
(293) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 15, *cap.* 29, *De anseribus.*
(294) Trésor de santé, livre 4, chap. De l'oye privée.
(295) Ancien recueil de proverbes déjà cité.
(296) Trésor de santé, livre 3, chap. Du pourceau.
(297) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 13, *cap.* 1, *De suilla.*
(298) L'antique réputation de ces jambons remonte au moins à Rabelais.
(299) Agriculture de Serres; Maison rustique de Liébault, ch. Des salaisons.
(300) *Ibidem.*
(301) Trésor de santé, livre 5, ch. ouistres.
(302) *Ibidem*, *ibidem.*
(303) *Ibid.* ch. De la carpe; *Descriptio fluminum Galliœ, à Massone, Arar.*
(304) Trésor de santé, livre 6, ch. De l'esperlan.
(305) *Ibidem*, livre 5, ch. Sardines.
(306) Agriculture de Quiqueran, liv. 2, chap. 24, Du turbot, du thon.
(307) Trésor de santé, livre 7, ch. Du beurre.
(308) Agriculture de Liébault, de Serres, ch. Du fromage.
(309) *Ibidem*, *ibidem.*
(310) *Ibidem.*
(311) Histoire agricole de la Provence.
(312) Histoire dn Rouergue, par l'abbé Bosc, *Fromage de Roquefort.*
(313) Trésor de santé, livre 7, ch. De la moustarde.
(314) Théâtre d'Agriculture de Serres, art. Cotignac.
(315) Maison rustique de Liébault, art. Biscuit.
(316) Histoire de Francion, livre 11, chapitre Hortensius élu roi de Pologne.

(317) Trésor de santé, livre 10, chapitre Des muscadins.
(318) *Ibidem*, livre 4, chapitre Du chapon. — Champier, *De re cibaria*, *lib.* 15, *cap.* 2, *De avibus conclusis carcere*.
(319) Trésor de santé, livre 4, ch. Du chapon.
(320) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 15 *cap.* 27, *De palumbo*.
(321) *Ibidem*, *cap.* 28, *De pavonibus*.
(322) *Ibidem*, *lib.* 13, *cap.* 12, *De agnina*.
(323) Trésor de santé, livre 3, chapitre Du pourceau.
(324) Chmpier, *De re cibaria*, *lib.* 13, *cap.* 2, *De porcello*.
(325) Poésies de Boileau, satire 3e, sur un repas.
(326) Description de l'île des Hermaphrodites, chapitre Lois militaires.
(327) Ordonnance du 27 juin 1551, art. 6.
(328) Trésor de santé, livre 3, chapitre Du pourceau. — *De re cibaria*, Champier, *lib.* 13, *cap.* 20, *De asinina*.
(329) Le grand Cuysinier de toutes cuysines, Paris, Bonfonds, ch. 5.
(330) Annales de Bouchet, art. L'entrée que fit la reine à Poitiers en 1571.
(331) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 6, *cap.* 7, *De placentis*.
(332) Police de Delamare, liv. 5, tit. 45, ch. Statuts des pâtissiers, etc.
(333 Agiculture de Serres, l. 8, ch. 1, Des alimens, et ch. 2, Des confitures.
(334) Cosmographie de Belleforêt, art. Provins.
(335) Champier, *De re cibaria*, *lib.* 17, *cap.* 14, *De vinis factitiis*.
(336) Trésor de santé, liv. 2, ch. Clairette, et ch. Des vins aromatiques.
(337) Gargantua, ch. 27, Un moyne de Séville saulva le clos de l'abbaye, etc.
(337) Glossaire de Ducange, verbo *Coquus*.
(339) Gargantua, chapitre 22, Les Jeux de Gargantua.
(340) *Ibidem*, *ibidem*.
(341) Maison des jeux, Paris, Etienne, 1668, Palemail. On voit encore à Fontainebleau, au bout de l'allée de Maintenon, les restes du mail de Henri IV. Le plan de Paris, par Tavernier, offre un jeu de mail entouré de planches.
(342) Gargantua, chapitre 22, Les jeux, etc.
(343) Maison des jeux déjà citée, *Jeu de paume*.
(344) Registres du parlement, 24 juillet 1543.
(345) Dictionnaire universel de Furetière, au mot *Galet*.
(346) Maison des jeux déjà citée, *Jeu du billard*.
(347) Gargantua, chapitre 22, Les jeux, etc.
(348) *Ibidem*, *ibidem*.
(349) *Ibidem*, *ibidem*.
(350) « Item deux scabelles de boys de chesne avec un damier de pareil » boys... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, manuscrit déjà cité.
(351) Edict du 22 mai 1583 sur les cartes, tarots et dez.
(352) Voyez au xve siècle, hist. xix, *Le paumier*, la note (53).
(353) Maison des jeux déjà citée, *Les cartes*.
(354) *Missarum musicalium*, *lib.* 3, Paris, vefve d'Attaingnant, 1556.
(355) Airs des ballets du xvie siècle, Paris, Ballard, 1600.
(356) Les raisons des forces mouv., etc., déjà citées, l. 3, Probl. 4, 7, 9, 12.
(357) *Arena*, *de bassis dansis*, Lyon, Benoist Rigaud, 1587, introduction.
(358) Les diverses espèces de trompettes sont mentionnées et figurées dans le ballet de Beaujoyeux, dans la Vénerie de Fouilloux, dans les Devises de Paradin.
(359) Dictionnaire royal, par Pomey, Lyon, 1677, au mot *Clairon*.

(360) *Antonius Arena, de bassis dansis*, introduction.

(361) Il y avait, je parle de quinze ou vingt ans, à Paris, quai de la Féraille, chez un facteur d'instrumens, de vieux hautbois de cette longueur.

(362) *Antonius Arena, de bassis dansis*, introduction.

(363) Ballet de Beaujoyeux déjà cité. Airs et ballets du XVIᵉ siècle déjà cités.

(364) *Antonius Arena, de bassis dansis*, introduction.

(365) *Ibidem*, *ibidem*, et dictionnaire de Furetière, au mot *Trompette marine*.

(366) Traité de la musique pratique (lisez Issandon au lieu de Balland). Paris, Leroy, 1582.

(367) Airs et ballets du XVIᵉ siècle déjà cités.

(368) *Ibidem*.

(369) *Ibidem*.

(370) *Ibidem*.

(371) *Ibidem*.

(372) Statuts des maîtres faiseurs d'instrumens de musique, juillet 1599.

(373) *Ibidem*.

(374) Lettres du roi, juillet 1599, pour la création en corps de jurande des maîtres faiseurs d'instrumens de musique de la ville de Paris.

(375) Hist. des armes des div. nations dans les div. âges dans les deux continens.

(376) Voyage de France, par Du Verdier, chapitre Berry.

(377) *Descriptio fluminum Galliæ*, *a Massone*, *Liger*.

(378) Le musée central d'artillerie de Paris possède un assez grand nombre de ces anciennes armes; voyez d'ailleurs les ordonnances de septembre 1562 et de mars 1566 relatives aux armuriers et heaumiers-fourbisseurs.

(379) *Ibidem*, *ibidem*.

(380) L'Ulysse français, *Vienne*.

(381) « Troys arquebuses de Metz garnyes de leur fourniment... un poitrinal » bandouiller garny de son fourniment de corne... deux mousquets garnis de » leur fourchette... une petite escoupette garnie de son fourreau... trois pisto- » letz garnis d'argent... trois espées, l'une à garde dorée, l'autre argentée, » l'aultre noire avec une dague... Item une arquebuse à mèche garnie de son » fût de boys. . deux hallebardes, un espieu... Item six faulconneaux de plu- » sieurs grandeurs garnis de leurs monteures... » Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï, manuscrit déjà cité.

(382) L'Antiquité expliquée, par Montfaucon, t. 4, 3e part., chapitre 6.

(383) Mémoire de la reyne Marguerite, liv. 2, son voyage en Flandre.

(384) La loi *Oppia* défendait aux Romaines d'aller en voiture dens la ville.

(385) Art. 1 de l'ordonnance de Philippe le-Bel, année 1294, sur les superfluités, rapportée par la Thaumassière dans ses notes sur Beaumanoir.

(386) Lettres de l'Hôpital, lettre 1re écrite en 1543. Il y est parlé du grand nombre de voitures couvertes de cuir dans lesquelles on allait à la campagne.

(387) « Guillaume Boullard, conducteur de l'un des chariots branlans de la » royne douairière, demeurant à Saint-Germain-en-Laie, confesse avoir receu... » la somme de... le 20 février 1577. » J'ai l'original de cette quittance.

(388) «... A sçavoir pour XLII aulnes de velours... pour servir à doubler les » trois impériales.. ensemble pour faire le grand mathelas doublé de velours... » pour rembourrer de laine la dite carroche... pour seize aulnes de damas rouge » pour faire les rideaux... pour une douzaine de vaches grasses pour couvrir » les trois impériales... pour doubler le carroche de velours cramoisy... cinq mil- » liers de cloux à rosette pour la dite carroche... pour douze crochets dorez pour

» servir aux mantelets... soixante six anneaulx pour servir aux custodes .. à » maistre Lazare, peinctre, pour avoir peinct la dite carroche de fin or, argent » et couleur vermeille et y avoir mis les chiffres et armes de monseigneur... » Roole de la despence extraordinaire faite en la petite escurye de monseigneur frère du roy, durant l'année 1574. Manuscrit du temps que je possède.

(389) Dictionnaire étymologique de Ménage, au mot *Carrosse*.

(390) « Pour quatre paires de pistolles .. pour mettre aux quatre coins de la » dite carroche... pour une escarcelle de marroquin à mettre plons, moulles et » boulles... pour quatre livres de pouldre pour emplir les fournimens... pour » espieux pour mettre aux coins de la dicte carroche... » Roolle de la despence faite en la petite escurye de monseigneur, manuscrit déjà cité.

(391) « En la présence de moi Pierre Jamet, notaire et tabellion royal à » Bloys, François Mezelier, archer de la royne, mère du roy, a confessé avoir » receu... la somme de six vingts livres... pour la despence de deux cochers et » deux hommes pour servir et mener par pays le charriot du lict de poste et des » femmes de chambre de la dicte dame... faict le 21 janvier 1577. » J'ai l'original de cette quittance.

(392) Journal de Henri III, 24 juin 1584.

(393) Journal de Henri IV, année 1593, lundi 27 décembre.

(394) *Civitates orbis terrarum* de Braun, *lib.* 1, nº 51, Vienne.

(395) *Ibidem*, nº 42, Milan.

(396) *Ibidem*, *lib.* 5, nº 1, Nonciutz, gravure de ce palais.

(397) « Pour les habillemens .. de six cochers comprins celly qui mène la » petite coche noire... » Compte de la cour de Catherine de Médicis, man. déjà cité.

(398) Mémoires de Sully, t, 2, ch. 49, Commencement de l'année 1605.

(399) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Abel Foulon*.

(400) Edit de septembre 1585 sur la révocation de l'édit de juillet 1553 relatif au frappement de la monnoie au balancier.

(401) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Monnoyes*.

(402) Sauf le seigneuriage et le remède, l'un et l'autre beaucoup moindres que sous le règne précédent. Ord. sur les monnoies depuis 1516 jusques à 1600.

(403) Ord. de sept. 1602 sur le faict et réglement général des monnoyes.

(404) Dans les blasons du XVIe siècle se trouve le blason du cabinet.

(405) *Scaligerana*, au mot *Papyrus*.

(406) Description de la France, par Desrues, *Fondation d'Avignon*.

(407) *Scaligerana*, au mot *Papyrus*.

(408) Voyages de Montagne, *Thiers en Auvergne*.

(409) Œconomie politique, par Montchrestien, *Utilité des arts méchaniques*.

(410) Description de la France, par Desrues, *Description de Clermont*.

(411) Ant. de Sauval, *Comptes de la prévôté de Paris*, année 1572.

(412) *De naturæ arcanis*, déjà cité, *liber primus*.

(413) Secrets de Wecker, liv. 16, ch. 6, Secrets des vendeurs de couleurs.

(414) *De naturæ arcanis*, déjà cité, *lib. secundus*.

(415) Secrets de Wecker, liv. 16, ch. 6, Secrets des vendeurs de couleurs.

(416) *Ibidem*, *ibidem*.

(417) *De naturæ arcanis*, déjà cité, *lib. primus*.

(418) Secrets de Wecker, liv. 14, ch. 2, Des secrets d'escriture.

(419) Champ fleury, auquel est contenu l'art de la vraye proportion des lettres rom. selon le visaige et corps humain, par Tory, Paris, Gourmont, 1529.

(420) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 2, Université de Paris.

(421) Histoire de l'imprimerie, etc., par La Caille, au mot *Guillaume Le Bè*.
(422) *Ibidem*, au mots *Badius*, et *Gille de Gourmont*.
(423) Edict du mois de may 1571 sur la réformation de l'imprimerie, art. 18.
(424) *Historia universitatis Parisiensis*, *Reformatio rei papyraceæ*, 1537. — Bibliothèque de Vauprivas, *Encomion*, *calcographicæ*, texte et grav.
(425) Trésor d'Evonime, ch. 7, Des animaux entiers.
(426) Déclaration du 10 sept. 1572 sur l'édict de la réform. de l'impr., art. 6.
(427) M. Ysabeau, maître relieur à Paris, dont j'ai parlé aux notes du xvᵉ siècle, est toujours mon homme. Je lui ai aussi porté des reliures du xviᵉ siècle; il les a artistement dépecées, comme il avait artistement dépecé celles du xvᵉ : il m'a fait et je fais au lecteur ces observations.
(428) Secrets de nature, par Wecker, liv. 14, ch. 2, Secrets d'escriture.
(429) J'ai un grand nombre de ces reliures, d'ailleurs fort communes.
(430) Hist. du droit municipal, par M. Raynouard, liv. 1, ch. 21.
(431) Ordonnances des rois de France, Paris, imprimerie royale.
(432) Ord. du mois d'avril 1597 relative aux maistrises jurées, etc.
(433) Histoire de Paris, *Le temple Saint-Jean-de-Latran*, etc.
(434) Voyez à la station LIV, *Les hôpitaux de la France*, la note (4).
(435) Coutumes de Limoges.
(436) Antiquités bordelaises, par Bernadau, chap. 14.
(437) Ord. du mois d'avril 1597 relative aux maistrises jurées, etc.
(438) *Ibidem*, *ibidem*.
(439) « Au moyen de ce qu'on offre pour don gratuit, on demande la révo» cation de l'édit des arts et métiers érigés en communaultés. » Précis des états de Bretagne, manuscrit déjà cité. 9, 18 et 20 décembre 1573.
(440) Edict du mois de décembre 1581 relatif aux maistrises, etc., art. 20.
(441) On voit à la conf. des ord., l. 10, tit. 14, § 19, par combien d'édits postérieurs les rois ont été obligés de maintenir l'abolition du privilége des maîtrises, sans pouvoir y réussir; il a fallu que la révolution de 1789 s'en soit mêlée.
(442) Coutumes de La Marche, art. 136.
(443) Ordonnances de la ville et cité de Metz, tit. 1, art. 133.
(444) Entre autres dans celles des maçons et des charpentiers, registres du parlement, 3 mars 1557.
(445) Histoire de Henri IV, Etablissemens de la savonnerie, Plantations de mûriers, Fabriques de soies, Fabriques de verres, de faïence, etc., etc.
(446) Registres du parlement, 24 novembre 1574, 8 mars 1578, enregistrement des surcréations d'offices de jurés charpentiers.
(447) Ordonnance d'Orléans, 1560, art. 99.
(448) Etats nominatifs des membres du conseil des Seize de Paris et des conseils des ligueurs des principales villes. Hist. des prov. et des villes, preuv. xvie s.

LE TOURMENTEUR DE PARIS, Station LXVIII.

(1) « Louis Barbote, questionnaire en la cour du Châtelet de Paris... con» fesse avoir receu... la somme de xviii l. xv s. pour deux quartiers de ses ga» ges... le 3 février 1663. » J'ai l'original de cette quittance. Voyez aussi la note (16).
(2) Toutes les lettres de provisions d'offices royaux l'étaient.
(3) Reg. du parl., 15 may 1476, arrêt sur les jeux des clercs du Chastellet.

(4) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Question.*
(5) Collections de jurisprudence, par Denisart, au mot *Question.*
(6) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Receveurs.*
(7) *Ibidem*, au mot *Question.*
(8) Collection de Jurisprudence, par Denisart, au mot *Question.*
(9) Bibliothèque du droit français, par Bouchel, au mot *Question.*
(10) Traité des matières criminelles, par Rousseau de La Combe. — Traité de la justice criminelle, par Jousse, *Torture*, *Question.*
(11) *Ibidem*, *ibidem.*
(12) OEuvres de Jean de Caures, livre 6, ch. 5, Des prévosts des maréchaux. — Essais de Montaigne, livre 2, chap. 5, De la conscience.
(13) Collection de jurisprudence, par Denisart, au mot *Question.*
(14) Conf. des ord. de Louis XIV, par Bornier, Paris, 1755, tit. 19, art. 5.
(15) Bigarrures de Des Accords, *Des faux sorciers et de leurs impostures.*
(16) Dans les comptes de la prévosté de Paris, manuscrit de l'année 1489 que j'ai; dans les comptes de la même prévosté, imprimé à la suite des Antiquités de Paris, par Sauval, il est fait plusieurs fois mention, notamment aux années 1439 et 1498, du tourmenteur de Paris, du questionneur du Chastellet.

LES PLAINES DE FLEURI, Station LXIX.

(1) Dénombrement du royaume de France déjà cité. — Supplément au Traicté des aydes, Paris, Besongne, 1645.
(2) A environ deux lieues nord-ouest de Fontainebleau.
(3) Empires de Davity, *Mœurs des Français*; et les autres géog. du temps.
(4) *Ibidem*, *ibidem.*
(5) Voyez les jugemens sur les Français dans les livres des auteurs étrangers contemporains.
(6) Le Cabinet du roy de France, l. 2, Nombre des gentilshommes en France.
(7) Calculation et description de la France, par Boulenger, Lyon, 1525.
(8) Secret des finances, par Froumenteau, preuves, *gendarmerie et infanterie.*
(9) Trésor des histoires, par Corrozet, tit. 15, Provinces en gouvernement.
(10) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Généralitez.*
(11) Cabinet du roy de France, liv. 1, Preuve que le revenu de l'église, etc.
(12) Mémoires de Sully, ch. 84 du tome 1er.
(13) Cabinet du roy de France, l. 1, Eglise après le colloque de Poissy, etc.
(14) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Roy*, Roy par la grace de Dieu.
(15) *Ibidem*, *ibidem.*
(16) Description de la France, par Desrues.
(17) Histoire des parlemens.
(18) Empires du monde, par Davity, *Discours de la France*, Gouvernement.
(19) Le Cabinet du roy de France, liv. 2, Ban et arrière-ban.
(20) Empires du monde, par Davity, *De la France*, Forces de la France.
(21) Le cabinet du roy de France, liv. 1, Nombre des curez, vicaires, etc.
(22) *Ibidem*, Preuve du nombre des primats et chefs des ordres, etc.
(23) *Ibidem*, Preuve du nombre des nonnains et religieuses, etc.
(24) *Ibidem*, Preuve du nombre des commanderies, etc.
(25) *Ibidem*, Eglises en France après le colloque de Poissy, etc.
(26) Secret des finances, par Froumenteau, preuves, *Noblesse françoise.*

(27) Il a été prouvé qu'en France il y avait 40,000 paroisses, qu'il y avait plusieurs fiefs par paroisse. Chaque fief avait ses officiers, mais il est à présumer que les mêmes officiers desservaient plusieurs fiefs.

(28) Secret des finances, par Froumenteau, ch. L'autheur.

(29) Voyez la note (93) de la station XXI, *L'avocat de Toulouse.* Il est à croire que des 60,000 sergens qu'il y avait en France, les sergens judiciaires ne formaient guère que la moitié de ce nombre.

(30) Secret des finances, par Froumenteau, ch. L'autheur.

(31) *Ibidem, ibidem.*

(52) Contes d'Eutrapel, conte *Les juges doivent rendre la justice sur les lieux.*

(33) Ordonnance sur la police générale, janvier 1572, art. 4.

LES COTEAUX DE FLEURI, Station LXX.

(1) De la vraie constitution de l'état, 1591, sans nom d'auteur ni de lieu d'impression. — Harangues aux états généraux, ouvrages et écrits du temps.

(2) Histoires de France.

(3) Registre des cours souveraines, recueils des ordonnances.

(4) Registres du grand conseil et des conseils du roi.

(5) « Le 24 mars 1564... le dit seigneur roy à huis ouverts a donné audiance » publique et a été plaidée par devant luy une cause entre Marie .. et a été par » le roy donné arrest en la dite cause... » Registres du parlement de Dijon.

(6) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Roy.*

(7) Dict. du droit canonique, par Durand de Maillane, au mot *Immunités.*

(8) Articles et propositions délibérés en conseil à Saint-Germain-en-Laye au mois de novembre 1583, art. De la noblesse.

(9) Recueil des priviléges des villes, par Chenu, déjà cité.

(10) Recueil des ordonnances, statuts des arts et métiers au XVIe siècle.

(11) Recueil des états généraux, par Quinet, Paris, 1651.

(12) Voyez les histoires de France.

(13) « Etats ordinaires et extraordinaires de Bretagne.. Sous Charles IX » furent assemblez onze fois, dont trois fois extraord... Sous Henri III ils furent » assemblez vingt-trois fois, dont cinq fois extraord... sous Henri IV ils furent » assemblez régulierement à peu près tous les ans... » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité. Il y avait encore d'autres états dont la convocation était périodique, entre autres ceux de Bourgogne, de Languedoc, de Provence, de Navarre, de Bigorre; Histoire de ces provinces.

(14) Toutes les autres ou presque toutes les autres provinces de France avaient aussi des états J'en possède d'excellentes et d'authentiques preuves dans mon Recueil in-folio d'anciens titres originaux ou autres concernant les états provinciaux de France, province par province Mais il ne paraît pas que ces états eussent droit de convocation périodique. « De par le roy nostre amé et féal, » pour aucunes causes qui touchent... nostre bien et celui de nostre royaulme... » il est besoin de faire assembler les estats dudit pays de Normandie... Donné » à Paris le 11 sept. l'an mil cinq et cenz XXIX. » Copie notariée des lettres de convocation des états de Normandie insérée dans mon Recueil ci-dessus mentionné.

(15) La petite province de Soule, la grande province de Bretagne entre autres ne payaient au roi d'autres impôts que ceux qu'elles lui accordaient, Hist. de

ces provinces : mais d'autres, excepté qu'elles eussent fait un abonnement avec le roi comme celle du Languedoc, étaient astreintes au paiement des impôts généraux.

(16) Voyez la note ci-dessus.

(17) « ... Au dioceze de Beziers, la somme de six cens LXVIII livres à quoy » les consuls, manans et habitans des villes et lieux du dit diocèse on été im» posez... pour leur quote part et porcion de XV mille livres accordée au roy... » par les gens de l'estat commun des séneschaucées de Thoulouse et Carcas» soneau moys d'octobre mil CCCCLXXI... » Vidimus des lettres du roy données aux Montils-les-Tours le 29 juillet l'an 1471 ; j'en ai l'original.

(18) Registres des anciens états de Bourgogne, de Languedoc, de Provence, de Bretagne. J'ai plusieurs fois cité le manuscrit du Précis des délibérations de ces derniers. Dans l'intervalle des sessions, les trois états étaient représentés par des commissions. Ceux du Béarn l'étaient par une commission nommée l'*Abrégé* ; l'organisation de ces états est dans l'arrêt du conseil d'état, 6 février 1779 dont j'ai une copie sur parchemin assez volumineuse pour former manuscrit.

(19) *Ibidem*, *ibidem*.

(20) *Ibidem*, *ibidem*.

(21) *Ibidem*, *ibidem* ; il faut y ajouter ceux des états de Bigorre, de Lorraine, de Dauphiné, de Navarre, etc.

(22) Voyez XVe siècle, hist. XXVI, *Le conseiller d'état*, la note (34).

(23) « ... Nous avons donné à notre conseiller et général de nos finances, » maistre Jehan Herbert, plain pouvoir, commission et mandement especial de » convocquer et assembler les gens des estats de notre pays de Languedoc en » tels lieux, villes et places qu'il verra estre à faire soit ensemble ou séparément » ceux de chacune senechaucée et avecques eux... traiter, appoincter... et ac» corder à une somme d'argent... pour le droit, le prouffit desdicts francs fiefs » et nouveaux acquests... » Vidimus des lettres, 20 juillet 1471, citées à la note (17).

(24) Voyez la note (18) et le recueil manuscrit des procès-verbaux des séances des états généraux ; ils ne sont pas très rares, et pour ma part j'en ai trois volumes in-folio, écriture du temps.

(25) « Autres pareils dons... aux cordeliers... jacobins de Vannes, de Nantes, de Rennes, de Dinan, de Quimper, carmes de Ploermel, où les états ont tenu leurs séances. » Précis des états de Bretagne, manuscrit déjà cité. Dans ces temps pieux, il n'est pas vraisemblable que les états fussent tenus à l'église ; et comme ils ne pouvaient être tenus que dans un grand vaisseau, ils devaient l'être au réfectoire. C'est au réfectoire des cordeliers d'Alby que les états de Languedoc se tinrent en 1593 ; Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, livre 41, année 1593. Ce fut encore au réfectoire des cordeliers de Villefranche que les états du Rouergue se tinrent en 1651 ; Hist. du Rouergue, preuves, no CXXXII.

(26) Tous les gens âgés se souviennent que ces anciens réfectoire des couvens qui ont subsisté jusqu'à la révolution étaient ainsi disposés. « Certiffie je » Guilhaume Martin, greffier des estatz de la conté de Rodès, que aux états » tenus à Villefranche... le 25 janvier 1535. » L'original de cet extrait des registres des états est dans mon recueil ci-dessus mentionné.

(27) Voyez la note (18).

(28) Procès-verbaux des états provinciaux. On a vu que plusieurs dignitaires ecclésiastiques étaient habillés de rouge, que c'était aussi la couleur distinctive de la noblesse, et que dans plusieurs municipalités la robe des officiers était aussi de cette couleur. Procès-verbaux des états généraux.

(29) Recueil des états généraux, Discours et harangues du XVI[e] siècle.
(30) Convocation des états gén. à Blois au 15 sept. 1588, Rec. de Fontanon.
(31) Recueil des états généraux, par Quinet, déjà cité.
(32) Cérém. de Fr., par Godefroy, *L'ordre observé aux états généraux*, 1560.
(33) Recueil des états généraux, déjà cité.
(34) Histoire générale de D'Aubigné, livre 4, chapitre 5.
(35) Recueil des états généraux déjà cité, *Premiers états de Blois*.
(36) Reg. du parl., estats assemblés en la salle St.-Louis le 10 janvier 1557.
(37) Recueil des états généraux déjà cité.
(38) *Ibidem*.
(39) *Ibidem*.
(40) *Ibidem*.
(41) Si je donnais au lecteur la liste des grands titulaires de l'opposition des états de Blois, des dons qu'ils reçurent, eux et leurs familles, il me répondrait : Je n'en ai pas besoin ; encre, papier perdus.

LES VALLONS DE FLEURI, Station LXXI.

(1) Petite rivière qui se jette dans la Seine entre Corbeil et Melun.
(2) Notes sur les anciennes communes, XV[e] siècle, histoire VII, *Le bourgeois*.
(3) *Ibidem*, notes relatives aux municipalités.
(4) Histoire des villes aux temps de la ligue.
(5) *Ibidem*, commencement du règne de Henri IV.
(6) Ordonnances, coutumes.
(7) Entre autres Toulouse, Rheims. Il paraît que de petites municipalités avaient aussi conservé la justice civile et criminelle, si j'en juge par l'aveu et dénombrement des habitans de la vallée d'OEilh, manuscrit de 1612 que je possède, où le commissaire du roi déclare que les consuls conserveront le droit de régler le prix des vivres, mais non celui de rendre la justice.
(8) Février 1566, art. 71.
(9) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Deniers*.
(10) Recueil des priviléges des arquebusiers, arbalestriers de Paris ; Recueil des priviléges de Lyon déjà cités, etc., Histoire des grandes villes.
(11) Registres du parlement, 9, 11, 22 décembre 1553.
(12) Histoire d'Alençon, livre 5, chapitre 5, Des rues.
(13) Histoire de Brignoles, par M. Raynouard, *Noblesse, consulat des nobles*.
(14) « Loys, par la grace de Dieu... nos chers et bien amez les échevins, » officiers et aultres habitans de la ville d'Argenten, nous ont fait dire et re- » monstrer que la dite ville est composée d'un grand nombre de personnes de » diverses conditions et diverses humeurs, lesquelles quand il est question de » décider les affaires de la dite ville se trouvent aussy contraires en opinions et » advis... pour traicter lesquelles affaires s'assembloient par devant le lieute- » nant du bailli à jour de dimanche en la salle d'audience... ausqu'elles assem- » blées... il ne s'y void que... troubles n'estant remplis que de simples gens, ar- » tisans ignorans les affaires... pour à quoy obvier... promettons d'establir ung » corps de ville... donné à Paris, mars 1611. » J'ai l'original de ces lettres.
(15) On a vu au XIV[e] siècle l'érection des communes dans les villes, bourgs ou villages qui prenaient le nom de ville. La commune s'appelait aussi *communitas*, Glossaire de Ducange. Du nom de *communitas* vint le mot français

communauté, qu'au XVIe et XVIIe siècles je trouve donné aux villes ou bourgs ayant le titre de communes, mais jamais aux villages simplement villages. Au XVIIIe siècle seulement, le mot de *communauté* passe aux villages. J'ai vu des monceaux de rôles de tailles dont les uns portaient : *Communauté*, les autres *Paroisses*.

(16) « Aujourd'huy, pardevant nous Nicollas Chanudet et Mathurin Ratier, » notaires jurez de la principauté de la Roche-sur-Yon, ont esté présens Nic- » collas Jennet, Pierre Massuyau.. habitans de la paroisse de Sainct-André » d'Ornay... lesqueulx ont confessé avoir recheu de maistre Claude de la Bis- » trate, bourgeoys de Paris... la somme de soixante et huict livres... pour le » remboursement des dicts paroissiens... au devant de la porte de l'église dudict » lieu de Saint-André en l'assemblée accoustumée en semblables cas au son de » la cloche le 8 juillet 1582. » J'ai l'original de cette quittance. Dans ce temps les rôles d'impositions ne mentionnent, dans les campagnes, que les paroisses.

(17) Aveux et dénomb. des fiefs qui alors couvraient tout le territ. français.

(18) L'arrondissement clérical du clocher, l'arrondissement seigneurial du château, alors à peu près les mêmes, l'ont été aussi jusqu'à la révolution.

(19) Voyez l'avant-dernière note.

(20) Quant au curé, l'usage le voulait et l'a voulu ainsi jusqu'à la révolution: quant au seigneur, c'était et ça a été le droit et l'usage.

(21) Voyez la note ci-desssus.

(22) Voyez la note (16).

(23) Il en est encore ainsi, il en était ainsi au XVIe siècle. On me dira qu'il y avait alors le seigneur; je dirai qu'il y a aujourd'hui le maire.

(24) Recueil des réglemens des corps de ville.

(25) Ordonnances des rois de France relatives aux villes.

(26) Coutnmes, chapitre Droits des mayeurs, eschevins, ch. Usages.

(27) Coutumes de Marsal, art. 25.

(28) Voyez au XVe siècle, histoire IX, *L'artisan*, la note (222).

(29) Lois municipales relatives aux inspecteurs et visiteurs des comestibles.

(30) Registres du parl., arrêt du 15 juil. 1578 relatif aux gens de journée, etc.

(31) *Ibidem*, *ibidem*.

(32) Police de Delamare, l. I, tit. 9, ch. 3, Police conservée au Châtelet.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) Ord. du 25 juillet 1566 sur les marchandises foraines, etc., art. 18.

(35) Ord. du 21 novembre 1577 relative aux voituriers, chartiers, art. 3.

(36) Ord. du 29 décembre 1570 relative à la police de la cour, art. 10.

(37) Ord. du 17 oct. 1540 sur le taux des vivres dans les auberges, art. 3.

(38) Arrêt du parlement de Toulouse du 7 décembre 1576 relatif aux taverniers, cabaretiers, cité dans Laroche-Flavin, l. 4, tit. 2, art. 1.

(39) Ord. dn 20 janvier 1563 sur les hosteliers, banquets, etc., art. 30 et 33.

(40) Promptuaire des lois municipales et Coustumes de bailliages, sénes- chaucées et pays du royaume de France, par Breche, Tours, Rosset, 1553.

(41) « Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Lyon par nous » Philibert de La Guiche, chevalier des ordres du roi... de vingt trois hommes » à nous présentez par le sieur Thomé, prévost général des seig. mareschaux » de France... desquels vingt trois hommes les noms enssuyent... Anthoine » Thomé, prévot; Jehan de Chastillon, lieutenant; François Clapisson, pro- » cureur du roy : Deponien, greffier; Chaussouet, paieur; archiers... au nom- » bre de dix huict... 11 octobre mil six cens. » J'ai l'original de cette revue.

(42) Dans cette revue, dans celle des archers du prévôt provincial, des ma-

réchaux, de Thouars, année 1600; dans celle des archers du vice-sénéchal de Xaintonge, année 1628, et autres revues que j'ai, se trouvent ces formules qui ne varient que de quelques différences, en estat *de faire service de leurs charges*; *ont assuré par serment que leurs chevaux, armes et équipages leur appartenoient.*

(43) Discours des états et offices, par Figon, *Des prévôts, des maréchaux*, etc.

(44) Dans les campagnes la justice policielle était confondue avec la justice civile, seigneuriale, et surtout avec la justice criminelle.

(45) Reg. du parl., ord. du 1er sep. 1563, désarmement des bourgeois, etc.

(46) Réglemens de la garde bourgeoise. Ces livrets sont assez rares; j'en ai cependant un, celui de Troyes, année 1675, qui se réfère à de plus anciens.

(47) Recueil des lois municipales.

(48) Voyez à la station xxxi, *Les habits français*, la note (9).

(49) Régl. du prévost de Paris du 17 oct. 1601 pour restablir l'ancien pied.

(50) *Ibidem, ibidem.*

(51) Voyez à la station xxxi, *Les habits français,* la note (10).

(52) *Ibidem*, note (13).

(53) On voit qu'il s'agit ici des éperons d'or, d'argent, exclusivement attribués aux chevaliers et aux écuyers dont les nobles s'étaient arrogé les droits.

(54) Ord. du 29 décembre 1570 relative à la police de la cour, art. 35.

(55) Ord. du 25 mars 1567 relative à la police pour le vin, tit. 3, art. 3.

LE RIEUR DE MONTARGIS, Station LXXII.

(1) Politique d'Aristote, *Des formes de gouvernement.*

(2) *Britannia à Camdeno, tribunalia Angliæ.*

(3) Recueil des états généraux.

(4) L'ordre du clergé était un dans les villes et les campagnes; il en était de même de l'ordre de la noblesse : ils étaient donc représentés.

(5) Mais l'ordre du tiers-état des villes et des campagnes n'était pas un, l'intérêt du tiers-état des villes était différent de celui du tiers.état des campagnes, et cependant le tiers-état des villes était seul représenté par les maires et échevins aux états généraux. Liste des députés à ces états au xvie siècle, Recueil des états généraux déjà cité.

(6) C'est encore vrai aujourd'hui, ce l'était encore bien plus au xvie siècle, où l'agriculture, moins avancée, était moins productive. Je crois être le premier qui ait découvert que, jusqu'aux temps de la révolution, les trois quarts de la nation n'étaient pas représentés aux états généraux : je crois devoir le dire.

(7) Abrégé chron. des gr. fiefs, par Brunet, Paris, 1759, *Régne de Louis XI.*

(8) Chr. de Froissart, v. 1, ch. 156, Le roy fist décapiter le comte de Harcourt.

(9) Registres du parlement, procès du connét. de Bourbon, de Biron.

(10) Abrégé chron. des grands fiefs, déjà cité, *Flandre, Bourgogne*, etc

(11) Histoire des rois de France au xvie siècle.

(12) Registres du conseil privé, xvie siècle.

(13) Histoire des rois de France, xvie siècle.

(14) Histoire de France, xvie siècle.

(15) Histoires de Henri III, de Henri IV.

(16) « A tous ceux qui ces lettres verront, par devant Fourin et Collin, not-

» taires de par mgr. evecque et comte de Verdun... est comparu Diederet le Rus » et Jean Dieudevet, eschevin sinodal de l'église de Manheure... le 22 janv. » 1534. » J'ai l'original de cet acte qui est une déclaration.

(17) Recherches de Pasquier, liv. 2, ch. 6, Establissement du grand conseil.

(18) « Qu'au conseil d'estat... les matinées de mardy et vendredy seront em» ployées aux affaires d'estat comme voir les cahiers et remontrances des pro» vinces... » Recueil d'ord. et réglemens du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(19) Recherches de Pasquier, l. 2, ch. 6, Establissement du grand conseil.

(20) *Ibidem*, *ibidem*.

(21) « Sa dite Majesté veut et entend que doresnavant il se tienne... le con» seil des finances... » Recueil d'ord. du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(22) « Sa Majesté a ordonné que le mardy et vendredy de chacune semaine » sera tenu conseil pour les parties où toutes requestes seront ouyes... » *Ibid.*

(23) Registres des conseils du roi conservés aux archives du conseil d'état.

(24) « A ordonné que l'un des chapelains célébrera tous les jours une messe » basse en l'église ou chapelle plus prochaine du lieu où se tiendra le dit con» seil entre six et sept heures du matin où sa dite Majesté désire que tous les » dits sieurs se trouvent et assistent... et se nommera la dite messe, la messe du » conseil... » Recueil d'ordonnances du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(25) « Sa d. M. veut que le dit conseil se tienne tous les jours depuis sept » heures du matin jusques à dix heures... enjoint sa d. M. de ne faillir point » d'entrer au dit conseil d'une heure après midy... et nul ne sortira quand il » y sera entré jusques à ce que quatre heures après midy soient sonnées.» *Ib.*

(26) « Les dits trente trois durant les quatre mois de leur service n'iront dîner » ni souper que chez eux ensemble ou en particulier chez M. le chancelier.» *Ib.*

(27) « ... Y aura une montre sur la table du conseil qui sera ajustée le plus » justement que se pourra selon les heures. » *Ibidem.*

(28) « Des dits trente trois conseillers d'estat... lesquels ne pourront avoir » moins de trente cinq ans... » *Ibidem.*

(29) «... A chacun desquels sa dite Majesté donne deux mille livres par an » pour leur estat et gages... » *Ibidem.*

(30) Dans le compte de recette et dépense de la cour de Catherine de Médicis déjà cité, le nombre de ces conseillers passe soixante.

(31) « Les susdits trente trois seront départis par Sa Majesté... par quatre » mois de l'année selon le département ordonné par sa dite Majesté...» Recueil des ord. et réglemens du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(32) « S. M... départira auxdits conseillers... les provinces que bon lui sem» blera, afin que chacun d'eux ait à recevoir et raporter les cahiers, articles, et » remontrances et requestes qui viendront de celles qui leur auront été dépar» ties.. » *Ibidem.* Voyez aussi la note précédente.

(33) « Des dits trente trois conseillers d'estat il y en aura six d'église, vingt » un d'épée et six de robe longue... les vingt et un d'espée n'en pourront estre » qu'au préalable ils n'ayent fait preuve de leur noblesse de trois races par » dessus eux du côté du père... » *Ibidem.*

(34) Aussy a toujours le dict déposant veu le dict Martin de Masparraulte vi» vre noblement, etc... et... tenoit chiens et oyseaulx en sa maison, alloit à la » chasse vivant noblement comme les autres gentilshommes... » Enqueste de noblesse du 10 décembre 1543 par Pierre de Masparraulte, man. dont j'ai l'original.

(35) « Duquel seigneur de Gramont Martin de Masparraulte, mon ayeul, » estoyt parent et l'appelloit le dict seigneur de Gramont son cousin...» *Ibid.*

(36) « Au pays quant les enffans des bonnes maisons sont pages ès grosses

» maisons, on ne les appelle que par le nom de leurs maisons ; par quoy on » n'appeloyt le dict jeune filz que Masparraulte, et luy a baillé souventeffoys » le dict déposant la discipline par le commandement du dict seigneur de Gra- » mont... » *Ibidem.*

(37) « Ceux qui ne seront de robe longue auront, d'après le réglement, des » bonnets de velours noir, sans que nul dans les dits conseils puisse porter de » chapeau... » Recueil des ord. et réglemens des conseils du roy. man. déjà cité.

(37) « Depuis le 1er octobre jusques au 1er may... ceux de robe longue... se- » ront vestus de robe de velours violet cramoisy ayant les manches larges. » *Ib.*

(39) « Depuis le 1er may jusques au 1er octobre... ils porteront du satin... » *Ib.*

(40) «... Veut S. M... que tous ceux desd. conseils soient vestus, avant qu'il » leur soit permis d'entrer ny assister auxd. conseils, de la façon susdite... » *Ib.*

(41) « Auront ceux dudit conseil... chacun une clef de la porte du conseil.. » *Ib.*

(42) « Lorsqu'il plaira à la reine... s'y trouver, entreront avec elle le duc » d'Usez et Chantereau, secrétaires de Sa Majesté... Sared, secrétaire des finan- » ces de mon dit seigneur d'Anjou, y entrera aussi... » *Ibidem.*

(43) « S. M. déclare aussy que les commandeurs du St. Esprit... près de S. » M... auront entrée, séance et voix délibérative en ses conseils, aussi le capi- » taine des gardes servant en quartier, le grand prévost et le mestre de camp de » sa grande françoise... » *Ibidem.*

(44) « ... Chacun sera assis aux d. conseils selon l'ancienneté de son ser- » ment... » *Ibidem.*

(45) « Ledit sieur chancelier demande les avis sans oster son chapeau, si ce » n'est à celuy qui doit opiner le dernier... les maîtres des requestes opinoient » debout et descouverts, et les conseillers opinent assis et découverts... » *Ibid.*

(46) « Les susdits conseillers durant... leur service... accompagneront le roy, » lorsqu'il sortira.. jusqu'à ce qu'il se mette à table, demeureront trois dessusdits » dont il y en aura pour le moins un d'épée durant le disner de Sa M... » *Ibid.*

(47) Mémoires de Sully, où il est souvent parlé de ces conseils de confiance.

(48) *Ibidem.*

(49) Il en était alors ainsi ; il en a été ainsi jusqu'à la révolution.

(50) Même observation.

(51) Même observation.

(52) Histoire de Henri IV.

(53) Notes suivantes relatives aux secrétaires-d'état.

(54) Journal de Henri IV, jeudi 4 mai, année 1600.

(55) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Chancellerie.*

(56) Recherches de Pasquier, liv. 8, ch. 13, Des mots de clerc et secrétaire.

(57) *Ibidem, ibidem.*

(58) « Secrettaires et nottaires au nombre de cinquante... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, manuscrit déjà cité.

(59) Bibliothèque de Bouchel, au mot *Chancellerie.*

(60) Histoire des secrétaires d'état, par Fauvelet du Toc, Paris, 1668.

(61) « Les secrétaires d'état ne faudront d'estre tous les matins en la chambre » de sa d. M. où ils doivent entrer à six heures précisément, avec les depesches. » Recueil des ordonnances et réglemens du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(62) « Les pacquets leur seront par S. M. distribués, lesquels lesd. secrétaires » ouvriront quand elle leur commandera et en sa présence... » *Ibidem.*

(63) «... Les pacquets, depesches et lettres qui viendront à S. M., luy seront » portés tous les matins à cinq heures, à sçavoir ceux qui viendront au bureau

» des postes par le controlleur d'icelles.. deffendant sa d. M. aux dits secrétaires » ne recevoir aucuns pacquets par les mains du dit controleur... » *Ibidem.*

(64) Leur ayant Sa Majesté commandé les réponses sur icelles et autres de- » pesches qui s'offriront les lui porteront faites le matin suivant au plus tard » pour les signer après qu'ils les luy auront pareillement leues... » *Ibidem.*

(65) « Cependant que l'un d'eux lira les lettres si Sa M. ne veut que ce soit » tout haut nul des autres ne s'en approchera si sa dite M. ne l'y appelle.» *Ib.*

(66) « Les dits secrétaires ne viendront trouver sa dite Majesté aux heures » d'après disnées et du soir, mais envoyeront chacun l'après disnée à midy faire » sçavoir de Sa Majesté s'il leur commandera de l'aller trouver... » *Ibidem.*

(67) « Et feront le semblable le soir à sept heures employant à cet effet cha- » cun de leurs clercs qui portera à la dite heure par même moyen à Sa Ma- » jesté les dits extraits bien cachetés .. » *Ibidem.*

(68) « Auront un commis et six clercs et non davantage pour leur ayder aux » expéditions des dites charges... » *Ibidem.*

(69) « Secrétaires extraordinaires de la chambre, Martin Ruzé, Nicolas de » Neufville, Loys Potier, Pierre Forgé... » Payement des gages des officiers domestiques de la maison du roy, manuscrit déjà cité.

(70) « Tous ceux qui prétendront faire requestes se présenteront le samedy... » à S.M.. le sec. d'estat ne pourra faire aucune expédition.. que selon ce qui sera » par S. M. mis sur le rolle...» Recueil d'ord. du conseil du roy, man. déjà cité.

(71) «... Mettra les dicts pacquets... lettres dans un sac de velours violet.» *Ib.*

(72) « Secrétaires de la chambre et du cabinet ordinaire au nombre de » 108... » Payement des gaiges des officiers de la maison du roy, man. déjà cité.

(73) « Secrétaires... au nombre de 104... » Compte de la cour de Catherine de Médicis, manuscrit déjà cité.

(74) Recueil de mémoires, par Bouillerot, *Pouvoir pour l'intendance des finances aux forces qui seront conduittes par le duc d'Espernon pour M. de Revol.*

(75) Voyez ci-dessous la note (78).

(76) « Tout ce qui se passoit au dit conseil estoit par le secrétaire du conseil » mis en un cahier à part, lequel le secrétaire du conseil envoyoit au secrétaire » d'état, lequel le lisoit au roy... » Recueil d'ord. du conseil du roy déjà cité.

(77) « ... Les tables des dits conseils ayant le tapis dessus de velours violet » cramoisy bandé de demy pied de fleurs de lys de toille d'or à l'entour...» *Ib.*

(78) « Les secrétaires d'estat... au dit conseil seront assis près d'une petite » table à part et séparément de la séance des conseillers réservé toutefois en » iceux où les personnes de Leur M. seront qu'ils demeureront debout... » *Ib.*

(79) Journal de Henri III, octobre 1587.

(80) «... S. M. entend aussy que les trois secrétaires d'estat ayent entrée au » dit conseil...» Recueil d'ord. et régl. du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(81) « Les dits secrétaires d'estat seront en nombre de quatre pour le plus et » pourveus par commission et non autrement... » *Ibidem.*

(82) «... Veut, sa dite Majesté, qu'aux dits offices de secrétaires d'estat il » n'en soit admis aucun qu'il n'ait trente cinq ans passés... » *Ibidem.*

(83) Origine des sec. d'état, par Briquet, La Haye, 1747, *Suite des sec. d'état.*

(84) *Ibidem*, *ibidem.*

(85) *Ibidem*, *ibidem.*

(86) *Ibidem*, *ibidem.*

(87) Voyez la note (64).

(88) *Ibidem.* « Provinces de la charge du sieur Villeroy, qui sont Guyenne, » Poitou, etc... de la charge du sieur Bruslart, Picardie, Champagne, etc... » Recueil d'ord. des conseils du roy, manuscrit déjà cité.

(89) Histoires des secrétaires d'état, par Fauvelet, par Briquet, déjà citées.

(90) « Il ne se résoudra aucune affaire esdits conseils d'estat et privé qu'elle » ne soit écrite par le secrétaire ou greffier d'iceux servant en quartier... et le » lendemain au matin, baillera iceluy résultat au secrestaire d'estat en main, » lequel le lira devant S. M... » Rec. des ord. du conseil du roy, man. déjà cité.

(91) Voyez les dernières lignes des ord. des rois des siècles précédens.

(92) « ... Tout ce qui se passoit audit conseil estoit par le secrétaire du con- » seil mis en un cahier à part, envoyé au secrétaire d'estat, lequel le lisoit au » roy... Sa Majesté signoit le dit résultat et le secrétaire d'estat au-dessous... » Recueil d'ord. et réglemens du conseil du roy, manuscrit déjà cité.

(93) Les contreseings sont bien antérieurs au XVIe siècle; j'en ai une assez nombreuse collection sur actes originaux qui va jusqu'au XIIIe. Je remarquerai qu'au règne de Charles VII et aux régnes précédens les seings des membres du conseil étaient contresignés avec celui du roi; mais à Louis XI cet usage cesse.

(94) Il est hors de vraisemblance que les sec. d'état qui avaient le même habillement que les conseillers de robe courte n'eussent pas comme eux l'épée.

(95) « Ceux de robe courte portant espée et les secrétaires d'estat, auront de » longs manteaux de velours violet fendu jusqu'au bas par le côté droit attachés » d'un cordon de soye violette, et sera retroussé du costé gauche jusques par » dessus le coude... » Recueil d'ord. et régl. du conseil du roi, man. déjà cité.

(96) « Et afin qu'ils ayent moyen de s'entretenir et supporter la dépense qu'il leur » conviendra faire à la suite de S. M., elle leur ordonne à chacun la somme de » trois mil écus par an qui leur sera payée par quartier en son épargne... » *Ib.*

(97) Les appointemens des médecins n'étaient pas fixes; je vois que sous Henri IV ils n'ont pas 4,000 livres, mais Henri IV n'était pas maladif. Henri II, François II, Henri III les ont mieux payés.

(98) Pièces imp. à la suite du Journ. de Henri III, *Certificat des seigneurs*, etc.

(99) Histoire des secrétaires d'état, par Fauvelet du Toc.

(100) Voyez la note (81) de cette station.

(101) Histoires de France publiées au XVIe siècle.

LES PEINTRES FRANÇAIS, Station LXXIII.

(1) « Deux tableaux peints en huile dont un enchâssé en boys fermant à » deux guichets... » Inventaire des biens de la veuve Nicolaï, man. déjà cité.

(2) Entre autres peintures de ce temps on peut citer celles de Jean Cousin.

(3) Mémoires de De Thou, livre 1, année 1553.

(4) Voyez les notes de cette station.

(5) Aux archives du royaume, ancien trésor des chartes, lettre *O*, on conserve plusieurs aveux où se trouve peinte en tête du parchemin une miniature; il y en a entre autres une sur un hommage rendu à René, roi de Sicile, où le vassal est représenté à genoux ayant les mains jointes dans celles seigneur.

(6) On y conserve aussi, même lettre, un grand nombre d'aveux, de dénombremens ornés d'arabesques, de torneures or et couleur.

(7) On y conserve aussi, lettre *L*, le livre censier de Meudon, année 1518, peint de grotesques, de lettres historiées avec figures.

(8) Ord. du 18 avril 1578 relative au réglement général des monnoyes.

(9) Description de la France, par Piganiol, ch. 8, Du Languedoc, *Toulouse*.

(10) Dicton populaire qui n'est d'hier ni d'avant-hier.

(11) Le dicton *Nez à la François Ier* doit dater et date de ce roi.

(12) Il en est de même du dicton *Nez à la Henri IV*.

(13) Les portraits des personnages de ce temps, ainsi représentés, existent encore en grand et en très grand nombre.

(14) Ancien dicton du temps où les gens de guerre portaient la barbe longue, et par conséquent bien antérieur au XVIe siècle.

(15) note (13) de cette station.

(16) Voyez les gravures des livres du temps.

(17) Déjà au XIVe siècle, et probablement avant, on écrivait en lettres d'argent. J'ai de toutes petites Heures écrites en ces caractères et que je crois avoir appartenu à Charles-le-Sage. Au XVe et au XVIe siècle cette écriture n'était pas encore perdue ; j'ai vu à la vente de la bibliothèque de feu M. D'Urier un manuscrit de ces temps contenant l'office de la Vierge sur vélin noir écrit en lettres d'argent, et à certains mots en lettres d'or. Les encandremens, peints avec goût, étaient entremêlés de feuillages, d'oiseaux, de papillons, en vert en or. Je voulais ce manuscrit, mais le roi de Prusse le voulait aussi; il avait plus d'argent et son commissionnaire était là. Je disputai, je combattis longtemps par enchères, surenchères, le roi de Prusse, comme on s'en doute bien, gagna la bataille.

(18) Au cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi, no 19 de la réserve, sont conservées les Heures les plus précieuses des divers siècles. Toutes les miniatures ici décrites s'y trouvent parmi grand nombre d'autres aussi belles et plus belles. Je suis à concevoir comment, dans l'histoire de la peinture, les peintures des manuscrits de la bibliothèque du roi n'occupent aucune place.

(19) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Raimond Rancurel*.

(20) J'ai un manuscrit du XVIe siècle intitulé : Sixains en rime françoise, rempli de miniatures dont les formes, les couleurs sont celles de la nature.

(21) Bibliothèque de La Croix du Maine, an mot *Nicolas Houel*.

(22) Il y avait, à la vente de la bibliothèque du feu M. D'Urier, le manuscrit des Métamorphoses d'Ovide, écriture du XVIe siècle, dont les miniatures peintes en blanc et en noir m'ont charmé et ont charmé bien d'autres, car un des enchérisseurs a cru qu'elles n'étaient pas trop chères à 3,500 francs.

(23) Livre de perspectives de Jean Cousin, maistre peinctre, Paris, Royer, 1560.

(24) Ballet comique de Beaujoyeux déjà cité.

(25) Livre de perspectives de Jean Cousin, déjà cité.

(26) Peintre de marines fort célèbre au XVIe siècle. J'ignore si ses tableaux existent encore en Hollande ou en Angleterre.

(27) Agriculture de Quiqueran, ch. Capriers.

(28) *Ibidem*, ch. Rizières.

(29) De l'art de laver, par Gautier de Nismes, Lyon, 1687, ch. 2, et Musée des monumens français, par M. Lenoir.

(30) Voyage de France, par Du Verdier, *Limosin*.

(31) De l'art des émaux, par Bernard de Palissy, déjà cité.

(22) « Item un tableau de thoille peincte enchassé en boys, où est figuré » Nostre-Seigneur en une forme de boys de chesne de quatre pieds de long ou » environ... Item autre tableau... » Invent. de la veuve Nicolaï, man. déjà cité.

(33) Il y avait, à la vente des tableaux de feu M. Erard, deux petits tableaux-

portraits de deux pouces en carrés. Je les examinai bien; je les crois de Clouet.

(34) « A De Court, peintre du roy, pour un portraict qu'il a faict de ma dite dame de Guise, quatre vingt dix livres... » Factum du duc de Guise déjà cité.

(35) Journal de Henri IV, année 1603, mardi 4 mars.

(36) « A François Clouet, dict Jannet, peintre et valet de chambre dud. » seig... » Roole des sommes payées pour les obsèques du feu roy Henry II, man. déjà cité.

(37) Peintre lyonnais du XVI[e] siècle.

(38) Peintre de Henri III, natif du Mans.

(39) Ce recueil a été gravé.

(40) » Item six tableaux de thoilles peinctes garnyes de leur chassis de boys » et une thoille sans chassis... » Inventaire de la veuve Nicolaï, man. déjà cité.

(41) Bigarrures de Des Accords, les deux ch. Des rebus, texte et figures.

(42) *Ibidem*, ch. Des équivoques, texte et figures.

(43) Les devises de Paradin, Anvers, Plantin, 1561, texte et figures.

(44) Emblêmes d'Alciat. — *Poesis tacens, pictura loquens*, Gaspard, 1630.

(45) On conserve au cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi, exposition sous verre, le manuscrit des dévots élancemens du poète chrestien, qui est de l'année 1600, où, dans une miniature, la religion sous la figure d'une jeune personne en vertugadins, robe à la Médicis, frisure en cheveux anelés surmontés d'une petite croix, se présente à Henri IV.

(46) C'est la notice abrégée du fameux tableau des jésuites de Biliom conservé aux archives du palais de justice.

(47) « En la présence de moy notaire et secrétaire du roy, Jehan Bourdi» chon, paintre dudit seigneur, a confessé avoir receu... la somme de trente liv. » tournois pour avoir paint et figuré de fin or... sur chacun costé d'une enseigne » qui sert en la bande des cent Souysses.. l'ymage de mgr saint Michel armé, » combattant ung dragon, et au meilleu de la dite enseigne ung soleil remply de » rayons dudit or et vers la queue de la dite enseigne ung porc espy couronné » et tout le champ de la dite enseigne remply de porc espy fais d'icelluy or... » le 11 mars 1511. » J'ai l'original de cette quittance.

(48) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Charles VIII.*

(49) Vies des peintres du roi, par L'Epicié, Disc. prélim, XVI[e] s., *Primatice.*

(50) *Ibidem*, *ibidem*, Roger de Rogeri.

(51) Lyon était pour ainsi dire peuplé d'Italiens; Hist. de Lyon, par Rubys.

(52) Note précédente.

(53) Mon ami M. Lebrun, peintre amateur fort distingué, m'a dit qu'à son avis et à celui de plusieurs artistes, la ressemblance entre ces diverses figures et les diverses figures des tableaux de Raphael était fort reconnaissable.

(54) Bibliothèque de la Croix du Maine, au mot *Nicolas Denisot.*

(55) *Ibidem*, *ibidem.*

(56) Le Théâtre françois, par Bouguereau. *Du comté de Bloys.*

(57) Bibliothèque de Du Verdier, au mot *Bernard Salomon.*

(58) *Vazari, terza parte, vita del Rosso pitor Fiorentino.*

(59) *Ibidem*, *ibidem.*

(60) *Ibidem*, *ibidem.*

(61) *Ibidem.*

(62) *Ibidem.*

(63) *Ibidem.*

(64) Voyez la note (50) de cette station.

(65) Vies des peintres du roy, par L'Epicié, Disc. prél *imatice.*

(66) Ant. de Paris, par Sauval, l. 7, le Louvre, Dedans de la petite gallerie.
(67) *Ibidem*, liv. 14, La grande gallerie
(68) *Ibidem*, liv. 7, Dedans de la petite gallerie.
(69) *Ibidem*, *ibidem*.
(70) *Ibidem*, *ibidem*, et Appartement de la reine.
(71) *Ibidem*, *ibidem*.
(72) *Ibidem*, *ibidem*.
(73) Histoire du diocèse de Paris, par Lebeuf, *Vincennes*.
(74) Vies des peintres du roi, par L'Epicié, Disc. prél., *Jean Cousin*.
(75) Blason de la ville et cité d'Amiens, par Pierre Grosnet.
(76) « Peintres qui auront aussi qualité de vallets de chambre, au nombre de » quatre, à chacun 33 escuz... trois autres peintres, à chacun x escuz...» Payement des gaiges des officiers domestiques de la maison du roy, man. déjà cité.

LES SCULPTEURS FRANÇAIS, Station LXXIV.

(1) Des plus excellens bâtimens de France, par Du Cerceau, *Anet*. Le beau portail sculpté de ce château a été transporté au musée des Petits-Augustins.
(2) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, *Les Tuileries*.
(3) Ant. de Paris, par Corrozet, ch. 28, L'entrée de Henri II à Paris, etc.
(4) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, art. *Hôtel de Carnavalet*. Cet hôtel appartient à M. le baron de Pommereul et à M. le chevalier de Pommereul son frère. Il devrait appartenir à la France; il devrait renfermer un musée, et ses incomparables sculptures, l'honneur de l'art, qui déjà ont été en la possession de tant de propriétaires, ne dépériraient plus.
(5) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, *Le Louvre*.
(6) « Pierre Nanyn demourant à Paris, au nom et comme procureur de mais- » tre Goujon, sculteur... confesse avoir receu la sômme de vingt trois livres à » luy ordonnée... sur et tant moings des ouvraiges de sculture par luy faict au » chasteau du Louvre et qu'il fera cy après... faict et passé l'an mil cinq cens » soixante et ung le XVII may...» J'ai l'original de cette quittance.
(7) Je tiens de mon ami M. Liosu, propriétaire à Tournus dans la Brie, que feu son ami, le célèbre sculpteur Lemot, préférait les bas-reliefs de Gougeon à tout ce qu'en ce genre les antiques sculpteurs avaient fait de plus admirable.
(8) Description des mon. français du musée, par Lenoir XVIe siècle.
(9) Ce statuaire est mentionné en ces termes dans le compte des frais du mausolée de Henri II conservé aux archives du royaume : A Louis Le Rambert l'aîné, conducteur de la d. sépulture à raison de XX l. VI s. d. par moi...»
(10) Voyez la note (18) de cette station.
(11) Musée des monumens français, par Lenoir, XVIe siècle.
(12) Voyez la note (22) de cette station.
(13) Voyez la note (23) de cette station.
(14) Ant. de Paris, par Sauval, l. 7, Le Louvre, la petite gallerie, ses dehors.
(15) Musée des mon. franç, par Lenoir, XVIe s. J'ai vu dans une vieille maison à Loches un médaillon du XVIe s. en terre cuite représentant François Ier.
(16) Musée des monumens français, par Lenoir, XVIe siècle.

(17) Ant. de Paris, par Dubreul, liv. 4, Saint-Denis. — Le mausolée de François Ier est atribué à divers sculpteurs; les uns croient qu'il est de Jean Cousin, les autres qu'il est de Le Rambert.
(18) *Ibidem*, et Musée des monumens français, par Lenoir, xvie siècle.
(19) *Ibidem*, mausolée de Henri II.
(20) *Ibidem*, mausolée de François II.
(21) *Ibidem*, de Timoléon Cossé-Brissac.
(22) *Ibidem*, d'Anne de Montmorency.
(23) Histoire de Reims, par M. Gerusez, *Abbaye de Saint-Remi.*
(24) *Scaligerana* au mot *Cæsiorum.*
(25) Antiquités de Paris, par Sauval, l. 7, Le Louvre, la salle des antiques.

LES GRAVEURS FRANÇAIS, Station LXXV.

(1) Il n'y a guère eu de marchands d'estampes jusque vers le xviiie siècle, comme on peut s'en convaincre en lisant les adresses mises au bas des estampes.
(2) On voit au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi, une épreuve d'une gravure de l'année 1423, sous verre, qui représente un saint Christophe.
(3) Essai sur les nielles, par M. Duchesne aîné, Paris, Merlin, 1826, ch. 2, 3.
(4) On n'a qu'avoir à la Bib. du roi, les estampes des grav. sur bois, xvie s.
(5) Note ci-dessus.
(6) Cette estampe est à la bibliothèque du roi.
(7) Cette autre estampe est aussi à la bibliothèque du roi.
(8) On peut voir à la Bibl. du roi, les gravures sur bois de la fin du xvie s.
(9) Art de la gravure sur bois, estampes de ce temps.
(10) Voyez les estampes de ce temps.
(11) Même observation.
(12) *Vazari, vite de piu eccellenti, terza perte, vite de Valerio Vicentino intagliatore et di altri intagliatori.*
(13) *Ibidem*, *ibidem.*
(14) *Passio Christi ab Alberto Durero effigiata*, 1510.
(15) La danse des paysans, la danse de la mort et autres estampes d'Holben.
(16) Figures de l'Apocalypse, par Duvet, Lyon, De Tournes, 1561.
(17) Voyez au xve siècle, histoire xxi, *L'artiste*, la note (64).
(18) Recueil des estampes de De l'Aulne conservé à la bibl. du roi.
(19) Bibliothèque de Du Verdier, au mot *Bernard Salomon.*
(20) Gargantua, Pentagruel, Valence, Claude de la Ville, 1547, avec fig.
(21) Voyez les estampes des graveurs d'Allemagne et d'Italie au xvie siècle.
(22) Cette estampe a six pouces; la femme adultère y est figurée à moitié corps.
(23) Ces diverses gravures sont conservées à la bibliothèque du roi.
(24) Graveur flamand du xvie siècle.
(25) Graveur italien du xvie siècle.
(26) Voyez à la station LXXIII, *Les peintres français*, la note (55).
(27) Lucien en belle humeur ou nouvelles conversations des morts.
(28) Note (12) de cette station.
(29) *Ibidem*, *ibidem.*
(30) Les figures des cartes à jouer s'éloignent de plus en plus de leur costume primitif, elles rappellent cependant par leurs couleurs tranchées celui du xive s.
(31) Voyages de Montaigne, *Thiers.*

LES ARCHITECTES FRANÇAIS, Station LXXVI.

(1) « Item ung sculpteur portant titre de vallet de chambre, trente troys es» cuz... » Payement des gages des officiers de la maison du roy, man. déjà cité.

(2) Voyez à la station LXXIII *Les peintres français*, la note (49).

(3) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Pierre l'Escot.*

(4) *Ibidem*, au mot *Philibert Delorme.*

(5) *Ibidem*, au mot *Jaques Androuet.*

(6) Livres d'architecture de De Lorme, Du Cerceau, etc.

(7) Notamment pour l'escalier qui était comme aujourd'hui en dehors.

(8) Même à la ville capitale les escaliers de toutes les maisons étaient en dehors. *Orbis terrarum* de Braun, liv. 2, nº 47, *Moscovia urbs.*

(9) Il n'est guère en France de villes où il n'y ait de ces belles maisons du XVIe siècle ornées de pilastres et de cordons sculptés.

(10) Voyez à la station LXVII, *Les ateliers français*, la note (12).

(11) Plusieurs de ces escaliers subsistent encore ; on s'y casse encore le cou.

(12) Essai sur Bayeux, par Pluquet, ch. 15, Maisons d'ancienne construction.

(13) Description de Fontainebleau, par Guilbert, *Le Château.*

(14) Des bâtimens de France, par Du Cerceau, *Château de Saint-Germain.*

(15) Le fidèle conducteur, par Coulon, *De Paris à Alenson*, etc.

(16) Voyez à la station LXXIV, *Les sculpteurs français*, la note (1).

(17) Des bastimens de France, par Du Cerceau, *Chasteau de Verneuil.*

(18) *Ibidem*, *ibidem.*

(19) Les vieux châteaux du XVe siècle existent encore en grand nombre.

(20) Plusieurs de ces hôtels du XVIe siècle ont été cités à la station *Paris.*

(21) Des plus excellens bâtimens de France, par Du Cerceau, *Le Louvre.*

(22) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, Le palais des Tuilleries.

(23) Histoire de Paris, *Saint-Eustache, Saint-Estienne.*

LES MUSICIENS FRANÇAIS, Station LXXVIII.

(1) Mémoires de Marguerite, reine de Navarre *Fête donnée à Bayonne.*

(2) Sérées de Bouchet, sérée 5.

(3) *Ibidem.* Jusqu'à la révolution les réveilleurs de Toulouse ont fait entendre dans les rues de cette ville, au milieu de la nuit, cette lugubre exhortation.

(4) Je lis dans les savantes recherches que M. Fétis, professeur, bibliothécaire du Conservatoire, a bien voulu faire sur mon invitation : « Les flûteurs d'Orléans jouaient de la flûte à neuf trous sous les règnes de François Ier et de Henri II. »

(5) Bibliothèque de l'abbé Goujet, *Martial d'Auvergne.*

(6) Mémoires de Marguerite déjà cités, *Fête donnée à Bayonne.*

(7) Tambours de la Biscaie faisant partie de la Guienne suivant Belleforêt.

(8) Dans les miniatures des manuscrits des XIVe et XVe siècles on ne voit point de vielles à manivelle ; ce n'est qu'à celles du XVIe.

(9) Mémoires de Marguerite déjà cités, *Fête donnée à Bayonne.*

(10) Lettres du roy, novembre 1570, relatives à l'institution de l'académie françoise, *Historia universitatis Parisiensis*, année 1570.

(11) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 9, art. Académies.

(12) Lettres du roi, novembre 1570, déjà citées.
(13) J'ai dans mon *Excerpta membranea* une fe de musiq, du XIe s. ainsi notée.
(14) Telle est la musique manuscrite ou imprimée du XVIe siècle.
(15) Musiq. du ballet de Beaujoyeux. Musiq. des dernières années du XVIe s.
(16) Même observation.
(17) *Ars cantus mensurabilis, auctore Franconio coloniæ agrippinæ.*
(18) Voyez la musique de la fin du XVIe siècle.
(19) Introduction en la musique, par Le Gendre, Paris, D'Attaignant, 1554.
(20) Des fondemens de la musique, par Menehou, Paris, Duchemin, 1571.
(21) Bibliothèque de La Croix du Maine, au mot *Eustace du Courroy.*
(22) Institution musicale, par Claude Martin, Paris, Nicolas Duchemin.
(23) Inventions musicales, par Clément Jennequin, Lyon, Jacques Moderne.
(24) Instruction de partir toute musique des huict divers tons, par Leroy.
(25) Traicté de musique, par Guillaume Costeley, Paris, Andrian Leroy, 1579.
(26) Instr. pour apprendre la musique sans gamme, par Blockland, Lyon, 1573.
(27) *Ibidem.*
(28) *Codronchii de vitiis vocis, libri duo*, Francfort, 1597.
(29) Madrigaux, par Monteverde, Venise, 1590, où se trouvent ces accords.
(30) Lettres du roi, novembre 1570, déjà citées, réglement à la suite. — Au 3e livre des Airs et ballets du XVIe siècle déjà cités on trouve un morceau de musique qui a pour titre : *Vers mesurés de Baïf.*
(31) Voyage d'Anacharsis en Grèce, par Barthélemy, ch. Musique.
(32) Inventions musicales, par Jennequin, liv. 1, Le caquet des femmes.
(33) Mon. franç., par Montfaucon, XVIe s. *Catafalque d'Anne de Bretagne.*
(34) Voyez les dernières notes de la station LXVI, *La cour.*
(35) « Pour deux collets de maroquin auxd. chantres. Factum de Guise.
(36) Musique des messes des morts déjà citées.
(37) Antiquités de Paris, par Sauval, livre 9, Autre projet d'académie par Mauduit.
(38) Messe de requiem, par Claudin, Paris, veuve D'Attaignant, 1556.
(39) Messes de Claudin, et notamment la messe sur fantaisie.
(40) *Liber modulorum quinis vocibus, Orlando Lasusio*, Louvain, 1571.
(41) « *Hic ille Orlandus lassum qui recreat orbem.* » Biographie du temps.
(42) OEuvres de musique de Maillard, Lyon, Tournes, années 1581 et suivantes.
(43) *Ibidem, Vespres, Magnificat.*
(44) *Zacconi pratica di musica, cap. Palestrina.*
(45) *Ibidem, cap. San Philippo di Neri.*
(46) Les Psalmes de David mis en musiq. par Goudimel, Paris, Leroy, 1565.
(47) Psalmes de David mis en musiq. par Santerre, Poictiers, Logerois, 1567.
(48) Psalmes françois, par Marot, mis en musique par Ferrier, Paris, 1568.
(49) Psalm. de Marot et Bèze, mis en musiq. par Jambe-de-Fer, Lyon, 1564.
(50) Musique des psaumes des auteurs des notes ci-dessus cités.
(51) « Métayers de la métayrie du maistre des enfans de l'abbaye de Déols... » Inventaire des titres du duché de Châteauroux déjà cité.
(52) Vers récitez en musique devant le roy au festin de messieurs de la ville de Paris, par Jean Antoine de Baïf, Paris, Frédéric Morel, 1578.
(53) Ballet comique de la royne, par Beaujoyeuxl déjà cité.
(54) Factum du duc de Guise déjà cité. « Pour neuf aulnes et demy de drap » verd qui ont esté employez à faire des chausses et manteaulx à deux chan» tres de mgr... » Voyez aussi le Cabinet du roi de France, chap. Des évêques.

(55) Dict. des musiciens, par MM. Choron et Fayole, au mot *Carissimi.*
(56) A cause de la grande dimension de certains instrumens de ce temps.
(57) Même observation.
(58) Chansons spirituelles mises en musique par Didier Lupi, Paris, Duchemin.
(59) Amours de Ronsard mis en musique par Jean de Maletty, Paris, 1578.
(60) Airs et ballets du XVIe siècle déjà cités où sont des odes de Ronsard.
(61) Les quatrains de Pybrac mis en musique par Boni, Paris, Ballard, 1582.
(62) Airs et ballets du XVIe siècle déjà cités. — *Arena leges dansandi.*
(63) Noëls et chansons, par Martin, Lyon, Bonhomme, 1556.
(64) Vénerie de Fouilloux, *Comme les bergères erodent leurs brebis.*
(65) *Ibidem*, *ibidem.*
(66) Passez devant les cabarets borgnes ou non borgnes dans les villes, dans les provinces, vous entendrez ce joyeux monosyllabe *Gué*, *ogué*; vous l'entendrez surtout en Bourgogne où il est fort ancien, car on le trouve dans de vieux noëls bourguignons.
(67) La Réplique aux chansons de ceux de Nuz au bas pays du Maine, par Bedouin, Le Mans, vers 1560.
(68) On a entendu la *romanesca* aux célèbres conserts historiques de M. Fétis que nous venons de céder à la Belgique, mais à cette condition qu'il reviendra tous les ans, tous les deux ans au moins, renouveler ses fêtes d'une érudition musicale, si originale, si piquante, dont on lui doit l'invention et dont les amateurs conserveront à ses descendans l'honorable et noble privilége exclusif.
(69) Voyez la note (62) de cette station.

LES DANSEURS FRANÇAIS, Station LXXVIII.

(1) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Violon.*
(2) Formulaire récréatif, chapitre Transaction sur la rupture d'une mariage.
(3) Amitiés, amours et amourettes de Le Pays, lettre 2.
(4) Ordonnances d'Orléans, 1560, art. 23; de Blois, 1579, art. 38.
(5) Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fief en France depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe, par l'abbé de Béthencourt, Paris, 1826, au mot *Beauvau.*
(6) Pasquier l. II, lett. 2, à sainte Marthe. Journal de Henri III, ann. 1584.
(7) Hist. des miracles de N.-Dame-de-Liesse, Rheims, 1617, 4e part., ch. 5.
(8) Mémoires de De Thou, livre 2, année 1583.
(9) Quatre livres de danseries mis en musique par d'Estrée, Paris, 1564.
(10) *Ibidem*, chapitre Pavannes.
(11) Le printemps, par Yver, Paris, Langelier, 1578, 3e journée, préface.
(12) L'Orchésographie, par Thoinot-Arbeau, ch. De la gaillarde.
(13) Dictionnaire étymologique de Ménage, au mot *Cassandre.*
(14) L'orchésographie de Thoinot-Arbeau, chap. De la volte.
(15) Registres du parlement de Provence, arrêt du dernier jour de mars 1542 relatif à la défense de danser la pilher, la voulte, sous peine du fouet.
(16) Orchésographie de Thoinot-Arbeau déjà citée.
(17) Formulaire récréatif, chap. Transaction sur la rupture d'un mariage.
(18) *Ibidem*, *ibidem.*
(19) Premier, second et tiers livre des pièces de violes à cinq parties, par Gervaise, Paris, veuve D'Attaignant, 1556.

(20) Orchésog. d'Arbeau, ch. Mém. des mouvemens pour les basses danses.
(21) Voyage d'Anacharsis, par Barthélemy, ch. Musique.
(22) Orchésographie d'Arbeau, où l'on voit qu'il vivait au XVIe siècle.
(23) Ballet de Beaujoyeux déjà cité.
(24) Cette expression se trouve souvent dans les pièces de théâtre du XVIe s.
(25) Ballets cités dans les notes de la station précédente et dans celle-ci.
(26) Danican Philidor recueillit en 1660, par ordre et aux dépens de Louis XIV, quatre volumes d'airs de danse du XVIe siècle. Cette précieuse collection s'est perdue. Heureusement M. Fétis en avait fait copier le 1er volume où l'on trouve des airs à plusieurs parties de rebec, instrument le plus à l'usage des ménestriers.
(27) Orchésographie de Thoinot-Arbeau, chap. Branles.
(28) *Ibidem*, chap. De la courante.
(29) *Ibidem*, chap. Branle des Lavandières.
(30) *Ibidem*, chap. Branle des sabots.
(31) *Ibidem*, chap. Branle des chevaux.
(32) *Ibidem*, chap. Branle des ermites.
(33) Ballet comique de la royne, par Beaujoyeux.

LE SPECTRE DE SAINT-DENIS, Station LXXIX.

(1) Il est incontestable, d'après plusieurs actes qui sont en ma possession, que long-temps avant la fin du XVIe siècle certaines classes de notaires prenaient le titre de conseiller du roi. Je conviendrai cependant que ce bon notaire au Châtelet, dont les fumées des vins du dessert avec celles de la vanité n'étaient pas dissipées, peut avoir anticipé de quelques années sur son titre de conseiller du roi; mais en même temps qu'il n'est pas sûr qu'il ait anticipé, car dans mon recueil in-f° d'actes originaux des notaires de Paris et de toutes les provinces de la France, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, je vois que la qualité qu'ils prennent ne concorde pas toujours avec la chronique des ordonnances et des réglemens qu'on trouve insérés dans leur histoire.
(2) Hommes illustres français de Brantôme, *Vie de Henri II.*
(3) Les choses horribles contenues en une lettre envoyée à Henri de Valois par un enfant de Paris, Paris, Grégoire, 1589. — Victoire obtenue à Tours à l'encontre du tyran, etc., en laquelle ont été ruinés les principaux capitaines mignons et sangsues de la France, Paris, Millot, 1589, etc.
(4) Apologie pour Hérodote, par H. Estienne, 1566. Hist. gén. d'Aubigné.
(5) *Annales rerum gallicarum a Gaguino, suppl. Velleio, art. Concil. Pisum.*
(6) Louis XII et François Ier, par M. Rœderer, Paris, Bossange, 1825: Histoire composée sur les histoires et mémoires du temps.
(7) *Pauli Jovi hist. sui temporis*, Venize 1552, et Mém. de Du Bellay, 1516.
(8) *Ibidem.*
(9) *Concordata inter papam Leonem X et Franciscum I, anno* 1517
(10) Histoire d'Espagne, par Ferreras, année 1521.
(11) Histoire de Marseille, par Ruffi, livre 6, chap. 6, Charles V devant Marseille.
(12) La grant danse macabre, Lyon, 1499. Il aurait fallu un signe de note

sur *emmène*. Louis XII et François Ier, par M. Rœderer, mêmes observations qu'à la note (6).

(13) Registres du parlement de Dijon, Entrée des rois, Conseil secret, XVIe s.

(14) Histoire de France, Histoire d'Allemagne, *Guerres de religion*.

(15) Histoire d'Espagne, par Ferreras, année 1553.

(16) De l'apparition des esprits, par dom Calmet, tome 2, où il est dit que cet auteur était espagnol et vivait au milieu du XVIe siècle.

(17) Histoires prodigieuses, par Boyestuau, Paris, 1567.

(18) Thrésor d'histoires admirables, par Goulard, Genève, Crespin, 1620.

(19) Histoire de France, par Dupleix, *Règne de Henri II*.

(20) Histoire de François Ier et François II.

(21) Recueil des choses mémorables avenues en France sous les règnes de Henri II, François II, etc., année 1560.

(22) Contrat de mariage de François II avec Marie Stuart.

(23) Encore au traité de Versailles de 1783, le roy d'Angleterre prenait le titre de roi de France ; il ne le prend plus.

(24) Recueil des états généraux, par Quinet, déjà cité, *Etats d'Orléans*.

(25) Histoire de France, par Mézerai, Paris, Thierry, 1683, *Règne de Charles IX*.

(26) *Ibidem*, *Règne de Henri III*.

(27) Discours au roi sur la conférence tenue à Fontainebleau, par Bertaut, Paris, 1600.

(28) Louis XII et François Ier, ouvrage où M. le comte Rœderer a sévèrement gourmandé les historiens d'avoir confondu avec un roi bonhomme le bon et grand roi Louis XII, où cette haute et belle statue royale qu'il a si amoureusement taillée paraît plus haute et plus belle quand on se souvient que c'est lui qui, dans la plus célèbre journée de notre histoire, a donné la main, à la descente du trône, au dernier roi de l'ancienne France.

(29) Voyez les notes de la station *le Pensionnaire de Villepreux*.

FIN DES NOTES.

